LES

MOINES D'OCCIDENT

VII

4035. — PARIS, IMPRIMERIE A. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

LES MOINES

D'OCCIDENT

DEPUIS SAINT BENOIT JUSQU'A SAINT BERNARD

PAR

LE COMTE DE MONTALEMBERT

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Fide ac veritate.

TOME SEPTIÈME

PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

90, RUE BONAPARTE, 90

1882

AVANT-PROPOS

Durant les années qui précédèrent 1848, M. de Montalembert avait préparé une Introduction à l'*Histoire de saint Bernard* qu'il se proposait d'écrire après l'*Histoire de sainte Élisabeth*. Cette Introduction, qui devait avoir deux volumes, était destinée, dans la pensée de son auteur, « à faire connaître ce qu'était « l'Ordre Monastique, et ce qu'il fait pour « le monde catholique avant l'avènement de « saint Bernard à la première place dans « l'estime et l'admiration de la chrétienté de « son temps[1] ».

1. Introduction aux *Moines d'Occident*, chap. Ier.

Le premier volume était imprimé presque tout entier, et prêt à paraître, lorsque la révolution de Février vint tout à coup imposer à M. de Montalembert d'autres labeurs, et donner à ses concitoyens des soucis qui parurent peu compatibles avec l'étude attentive et calme de l'histoire. Pour livrer ce premier volume au public, l'auteur et l'éditeur résolurent d'attendre des jours moins troublés. Au bout de quatre ans, l'empire ayant rendu des loisirs à M. de Montalembert, celui-ci voulut reprendre son travail interrompu ; il le soumit « à l'appréciation de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, et n'en fut pas satisfait » : ce sont ses propres expressions. Il se résolut alors à un sacrifice bien rare chez les écrivains : racheta à son éditeur toute l'édition, tirée à un grand nombre d'exemplaires, et la mit au pilon. Puis il recommença son œuvre, en lui donnant des proportions différentes et beaucoup plus vastes. De là sont sortis les *Moines d'Occident*.

Tout n'était pas à rejeter pourtant dans cette œuvre si courageusement recommencée. Les critiques auxquelles avait déféré M. de Montalembert, les rigueurs de sa propre appréciation, ne portaient que sur la première partie, le premier livre du volume imprimé. Les origines et les commencements de l'Ordre Monastique n'avaient pas semblé exposés avec des développements suffisamment étendus; le portique paraissait trop étroit pour l'édifice. En effet, toute la substance des quatre cents pages dont se compose le premier livre est passée dans les volumes aujourd'hui parus des *Moines d'Occident*.

Mais à la suite de ce premier livre, venait le tableau des relations de l'Ordre Monastique avec la féodalité jusqu'au onzième siècle, tableau que l'auteur avait tracé avec amour, et qu'il n'a reproduit nulle part ailleurs. Il y avait encore un second volume presque tout entier manuscrit, consacré à remettre en lumière la place, chaque jour plus considérable

et plus glorieuse, tenue par les moines dans l'Église et dans la société chrétienne durant le onzième siècle, et destiné à nous conduire de saint Grégoire VII à saint Bernard. Pour résumer les progrès, les services de l'Ordre Monastique à cette époque, l'auteur évoque quelques grandes figures de moines, qui presque tous ont été papes, de papes qui presque tous ont été moines. C'est, à travers l'épaisse et vivace forêt du moyen âge, comme une avenue ouverte et marquée par une suite de statues monumentales, pour mener jusqu'au seuil du temple qui devait être consacré à saint Bernard. Ce temple ne sera pas élevé de la main de M. de Montalembert. A peine a-t-il pu en rassembler quelques matériaux.

Les personnes chargées par lui du soin de ses papiers et de la publication de ceux qu'il convient de mettre au jour croient remplir un devoir en livrant à l'impression ce qui reste d'une œuvre déjà considérable et pourtant ina-

chevée. Tous ceux qui ont pu connaître ces fragments les ont toujours jugés dignes de leur auteur. Et l'auteur lui-même, après avoir mis de côté le début de son livre, l'auteur, si sévère pour son propre travail, souhaitait encore qu'on fît paraître quelque jour ce qui va paraître aujourd'hui.

Toutefois la tâche de le publier après lui n'était pas sans difficultés. Pour rendre ces pages fidèlement conformes au manuscrit de M. de Montalembert, pour surveiller l'impression d'un livre puisé aux sources les plus variées, rempli de citations et chargé de notes écrites en diverses langues, il fallait un homme muni d'une érudition vigilante et sûre, en même temps qu'uni à M. de Montalembert par la communauté des sentiments religieux et des prédilections historiques. M. Aurélien de Courson a bien voulu remplir cette tâche délicate et laborieuse, contribuant ainsi au bien que peut faire parmi la génération présente la justice revendiquée, la vé-

rité manifestée sur les moines des anciens jours.

Qu'il soit permis d'espérer, en effet, que cette œuvre posthume de l'historien des *Moines d'Occident* fera du bien; qu'un récit exact, sincère, qui ne dissimule aucune tache afin d'avoir le droit de ne voiler aucune gloire, servira à venger, avec l'honneur d'une institution auguste, depuis longtemps et toujours proscrite et calomniée, l'honneur même de l'Église[1]. Cette religieuse espérance animait M. de Montalembert, lorsqu'il publiait, en 1860, la première page du livre dont la dernière va maintenant paraître. Elle le soutenait, plus tard, lorsqu'à travers de dures épreuves et de cruelles souffrances, déjà frappé à mort, il poursuivait son travail.

Il souhaitait que sa plume devînt « un glaive dans la rude et sainte lutte de la conscience, de la vérité, de la majesté désarmée du droit,

1. Introduction aux *Moines d'Occident*. chap. 1er.

contre la triomphante oppression du mensonge et du mal[1]. » La lutte sainte n'est pas moins rude aujourd'hui qu'au temps de M. de Montalembert, et son glaive peut combattre encore.

C. DE MEAUX.

Janvier 1877.

1. Introduction aux *Moines d'Occident*, chap. x.

AVERTISSEMENT

Les deux volumes qu'on va lire devaient se terminer par un appendice, auquel M. le comte de Montalembert renvoie plus d'une fois le lecteur. Mais, ou les pièces dont cet appendice devait se composer ont été perdues dans la masse énorme de documents laissés par l'illustre auteur, ou il aura pensé que les notes nombreuses placées au bas des pages de son livre pourraient faire double emploi avec les textes qui devaient prendre place à la fin du tome VII. Quoi qu'il en soit, nous avons cru de notre devoir d'en avertir le lecteur. Que si, après une nouvelle revision des papiers de M. de Montalembert, des actes d'une réelle importance étaient retrouvés, nous ne manquerions pas de les reproduire dans une nouvelle édition.

Un mot encore : la biographie de saint Anselme, qui se trouve à sa place, dans le dernier volume des *Moines d'Occident*, n'est point inédite. Toutefois, avant de la fondre dans les nouveaux récits, l'auteur y avait fait de nombreux changements et d'utiles additions.

AURÉLIEN DE COURSON.

Paris, le 15 janvier 1877.

CHAPITRE VII

Saint Grégoire VII d'après sa correspondance, sa sainteté et sa victoire.

De grandes qualités s'alliaient à de grands vices chez Henri IV. — Jeune, ardent, passionné, il ne cessait de se montrer perfide. — Grégoire VII ne jalousait pas le pouvoir des évêques. — Douleur du pape, témoin de la pusillanimité des évêques français et de la vie scandaleuse de leur roi. — L'affection paternelle de saint Grégoire s'étendait sur les royaumes, les églises et les individus. — Le premier, Grégoire forma le plan d'une croisade en terre sainte. — Nature des relations de Grégoire VII avec les princes et les peuples. — Lettres de Grégoire au roi d'Allemagne, au duc de Pologne, aux rois de Danemark, de Hongrie et de Norwège. — Ce qui frappe particulièrement dans les lettres de Grégoire VII, c'est sa passion pour la justice et la crainte de compromettre le salut de son âme. — La tendresse du cœur de Grégoire éclate partout dans ses épanchements avec les deux princesses Béatrice et Mathilde. — Confidences de Grégoire à l'abbé Hugues de Cluny. — Tendre dévotion envers la sainte Vierge. — Grégoire domine jusqu'aux penchants les plus innocents de la chair chez lui. — Il a légué à ses successeurs une autorité contre laquelle aucune puissance humaine n'a pu prévaloir. — Le triomphe de Grégoire VII fut le triomphe de l'humilité de la chair sur l'orgueil, de l'âme soumise à Dieu sur la chair révoltée.

Si l'étude consciencieuse des faits pouvait encore laisser quelques doutes sur le mérite respectif

des deux causes qui étaient en lutte au onzième siècle, il devrait suffire, pour les dissiper, de comparer les caractères des deux personnages en qui se personnifiaient d'un côté l'empire, et de l'autre l'Église.

Il serait injuste, néanmoins, de contester à Henri IV plusieurs des qualités qui font les grands rois : il était doué d'une merveilleuse activité, d'une persévérance, d'une intrépidité dignes de la meilleure des causes, d'une prudence et d'une sagacité rares[1]. Mais ces qualités s'alliaient chez lui à tous les vices et à tous les excès qui caractérisent les tyrans. On sait quels actes de cruauté et de monstrueuse débauche reprochaient à Henri les catholiques d'Allemagne. Au dire des Saxons, on avait pris les armes contre lui, moins pour venger de graves injures et pour échapper au joug d'un lourd despotisme, que pour châtier les incestes et les sacrilèges dont le prince s'était souillé[2], et qui lui faisaient assigner la première place parmi les plus cruels tyrans. La chrétienté voyait en effet avec horreur renaître, sous le règne d'un prince soumis à l'Evangile, les infamies attribuées aux dieux de la mythologie et aux monstres persécuteurs de

1. Homo magni consilii et mirabiliter sagax. Bonizo, p. 816.

2. Lambert, ann. 1073, ap. Pertz, V, 198. Cf. eumdem, p. 201-203.

l'Eglise[1]. Les excès imputés à Henri étaient-ils exagérés ? Il est difficile de le croire, car tous les écrivains orthodoxes les constatent, et ils ne sont contestés par personne[2]. Néanmoins, plusieurs traits de la vie du monarque attestent que les passions n'avaient point éteint en lui le fond de la foi et d'attachement à la religion qui formait alors comme la base morale de l'existence[3]. Sous ce rapport, il ne faudrait pas confondre Henri IV avec des persécuteurs plus modernes, complètement étrangers, par la foi comme par la pratique, au culte qu'ils s'efforçaient de régenter au profit d'égoïstes intérêts. Le refus de l'empereur d'accepter, à Canosse, la communion que Grégoire lui offrait comme un gage de confiance en son repentir, ce refus atteste le respect du prince pour

1. Ger. Reichesp., *De statu eccles.*, c. 10.

2. Stentzel prétend qu'on doit surtout attribuer les excès de Henri IV à sa mauvaise éducation et aux détestables conseils des favoris qui l'entouraient.

3. Ainsi la profonde indignation de l'empereur en apprenant la destruction de l'église de Harsbourg (Lamb. Schafn., ad ann. 1074), sa douleur en se voyant privé des sacrements, à Noël, pendant qu'il était captif (en 1105). Sigeb. Gembl. et Udalric., *Cod.*, p. 116. Si nous adoptions le système des historiens impérialistes, nous attribuerions à une habile hypocrisie l'expression de sentiments peu d'accord avec les autres actes de la vie de Henri IV ; mais il est à la fois plus équitable et plus naturel d'admettre, chez le prince, des retours que mille circonstances de sa vie sociale devaient amener.

l'auguste sacrement de l'autel[1], car un tel acte devait être naturellement considéré comme un aveu des crimes reprochés et comme une preuve de l'équité des jugements rendus[2]. Les parjures, en général, ne se laissent point dominer par de tels scrupules au moment de commettre des sacrilèges. Malheureusement, ce fut le seul moment de la vie du prince où il fit véritablement preuve de conscience : le trait dominant de son caractère était un manque absolu de droiture et de sincérité. Aussi, les contemporains s'étonnaient-ils de rencontrer chez un homme si jeune et si passionné un tel esprit de ruse, de dissimulation et de perfidie : ils avaient peine à s'expliquer que l'extrême vivacité d'un tel caractère ne lui fît jamais perdre une occasion de feindre et de tromper.

Cette duplicité invétérée était la grande objection que les princes opposaient à tous les projets de

1. Cf. Lambert, ann. 1077, et Bonizo, *Liber ad amicum*, ap. Œfele, p. 816.

2. Il faut lire les réflexions de Stentzel sur ce point (t. I, p. 410), pour se faire une idée de l'aveuglement et de la fureur où peut se laisser emporter le fanatisme protestant. La seule excuse de l'auteur, c'est qu'il ne peut ni connaître ni concevoir ce qu'est, au sein de l'unité catholique, la sainte Eucharistie, et pour celui qui consacre, et pour celui qui communie. C'est le même homme qui, page 502, découvrait des Jésuites dès le onzième siècle, ce qui prouverait au moins en faveur de l'invariable caractère des forces actives dans l'Église.

réconciliation avec Henri[1]. Chez Grégoire, au contraire, rien qui sentît la ruse, nulle trace de politique raffinée et tortueuse : la franchise, la droiture, une persévérance inébranlable étaient les seules armes du pontife[2] : depuis le premier jour de son avènement jusqu'au dernier, nul changement ne peut être remarqué dans sa conduite ni dans son

1. C'est ce que reconnaît, presque à chaque page, Stentzel, son ardent apologiste (t. I, p. 306-336-341-414). Toutefois, l'auteur est loin d'en faire un crime à l'empereur : « L'éloquence de l'archevêque Guibert de Ravenne, dit-il, fit repentir le roi de ce qu'il avait fait ; mais le rusé Henri résolut de tirer tout le profit possible de ce qui s'était passé et de jouer le pape avant de rompre avec lui...

« Le voile de ses anciens préjugés lui tomba des yeux ; il vit clair : ses liens se brisèrent ; libre, sans frein, *sans crainte de presque tout ce que son époque considérait comme saint*, IL MARCHA DÉSORMAIS EN HOMME à travers la vie. Il commença la lutte avec courage et décision, avec des ressources d'esprit et des ruses inépuisables. » (T. I, p. 414-416, éd. de 1827.) On voit ce que devient la moralité de l'histoire entre les mains du rationalisme scientifique chez de pareils hommes. Stentzel range sans doute parmi les ruses de ce prince *courageux* et *affranchi* les nombreuses démonstrations de soumission et de dévouement faites par lui auprès du pape, de 1077 à 1080. L'excuse donnée par l'historien (pages 446-452, etc.), c'est que l'empereur *n'était pas encore prêt.*

2. Stentzel est lui-même obligé de l'avouer (t. I, p. 362), quoique, plus tard (t. II, p. 148-153), il ait accusé Grégoire de duplicité. Nous insistons sur les contradictions de l'historien, parce que nous reconnaissons en lui l'un des écrivains remarquables de l'Allemagne moderne, encore bien qu'à la différence de Voigt et de Bowden, il ait employé une grande science et une remarquable méthode à faire prévaloir les vues les plus profanes et les plus étroites.

attitude. C'est toujours la simplicité de la foi, luttant victorieusement contre toutes les entreprises du monde, contre tous les artifices de l'erreur. Écoutons à ce sujet le témoignage non suspect d'un des adversaires les plus déclarés du pape, d'un fauteur acharné du schisme, de Thierry, évêque de Verdun, lequel écrivait au pape en ces termes : « Voici ce « que nous savons de vous par vous-même ou par « l'attestation de gens dignes de toute croyance : « signalé, dès l'enfance, par des présages certains « d'une future illustration, enrôlé, dès l'adoles- « cence, dans la milice chrétienne, parmi les con- « tempteurs du monde, laborieusement dévoué au « service de la sainte Église, vous avez, comme ar- « chidiacre, conquis l'amour du monde, et atteint « au faîte de la renommée chrétienne. Sur le point, « plus d'une fois, d'être élu pape, vous vous êtes « toujours dérobé par la fuite au fardeau qu'on « voulait vous imposer ; mais enfin, il a bien fallu « se courber sous le joug, et alors, cédant aux né- « cessités de votre charge pastorale, vous avez dû « lutter, de toutes vos forces, pour redresser des « cœurs pervertis, pour enseigner la vérité à tous, « sans acception de personnes ; et, après cela, étant « devenu l'objet de l'exécration mortelle des ré- « prouvés, vous avez inébranlablement suivi la voie « royale où vous êtes entré, en frappant à droite et

« à gauche, avec les armes de la justice et de « la prière[1]. »

Au surplus, pour bien apprécier le caractère de Grégoire VII, nous n'en sommes point réduits au témoignage en quelque sorte involontaire de ses adversaires, ou bien aux conjectures et aux recherches laborieuses de l'érudition. Les neuf livres qui nous ont été conservés de la correspondance du grand pape[2] sont un monument impérissable de la bonne foi, de la modération, de la droiture, de la tendresse de cœur, en un mot de tous les genres de

1. *Thes. anecdot.*, t. I, p. 215. — Il est remarquable que ces éloges prodigués à Grégoire VII par un adversaire acharné se rapportent identiquement à ceux qui lui ont été donnés par l'un de ses plus enthousiastes partisans : Nactus omnium bonorum dilectionem ob zeli Dei fervorem et justitiæ exequutionem. Sed quia nulla est societas luci ad tenebras, perditorum hominum odium et detractionem, immo persecutionem acerrimam incurrit ; regiam tamen viam quam semel intraverat, inconcussus, immotus, per arma justitiæ a dextris et sinistris fortiter incessit. HUG. FLAVINIAC., p. 207, apud. LABBE.

2. Le dixième livre de la correspondance de saint Grégoire VII a été perdu, et il ne reste que deux lettres du livre XI et dernier. Cette collection, composée de 361 lettres, est connue sous le nom de *Regestum Gregorii VII*, et on la trouve dans toutes les collections de conciles. Celle de Labbe, qui a été publiée à Venise par Coletti, en 1730, renferme deux appendices contenant dix-sept lettres de plus que les autres recueils (378 au lieu de 361). Ces dix-sept lettres sont importantes, mais il serait à désirer que, dans l'intérêt de la vérité religieuse et historique, on ajoutât aux lettres déjà publiées celles qui sont comme perdues dans les ouvrages de Paul Bernried, de Hugues de Flavigny et surtout de Bruno.

grandeurs qui remplissaient l'âme de l'immortel champion de l'Église.

Aussi, certains critiques protestants, comprenant toute l'importance d'un pareil document, ont-ils fait d'incroyables efforts pour établir qu'il n'est point authentique[1]. Le procédé ne pouvait manquer d'être soutenu, de l'autre côté du Rhin, par l'un de ces sophistes qui s'évertuent à vouloir démontrer que l'Évangile lui-même n'est qu'un texte altéré, et ne trouvent pas extraordinaire que l'inventeur inconnu de la correspondance de saint Grégoire VII ait pu, comme lui, faire preuve d'un génie si haut et si pur.

C'est dans la correspondance de saint Grégoire qu'on apprend vraiment à connaître et à aimer le

1. C'est à M. Cassender, de Hesse-Darmstadt, que revient l'honneur d'avoir fait cette belle découverte en 1842. L'auteur, dans son libelle lourdement germanique, s'appuie surtout sur un passage de la lettre 5 du livre VIII, où Grégoire reproche à Henri IV d'avoir pris part à l'élection de l'antipape Cadalaus, en 1063, époque où le prince n'avait que treize ans, et ne pouvait, par conséquent, être responsable des actes accomplis par ses conseillers. Il n'est pas impossible qu'une erreur de date se soit glissée dans l'épître en question; mais conclure de là que toutes les autres lettres sont apocryphes, est une énormité. Il est à remarquer, au surplus, que l'accusation du pape contre Henri ne se rencontre dans aucune des deux sentences fulminées contre ce prince.

Il a été publié, depuis la mort de M. de Montalembert, une nouvelle et très bonne édition des lettres de saint Grégoire, par M. Jaffé, le collaborateur de M. Pertz, dont les savants ont regretté la fin prématurée. (Note de l'éditeur.)

pontife. Un homme, en effet, n'écrit pas près de quatre cents lettres, souvent de sa propre main, à la hâte, dans les circonstances les plus diverses, sans trahir, ici ou là, le fond de son âme[1]. Or, nous défions la plus épilogueuse critique de signaler, dans la correspondance de l'illustre pape, un seul passage, une seule ligne, où se révèle la moindre trace d'égoïsme, d'ambition temporelle, de ressentiment, en un mot d'aucune des passions inférieures de l'humanité[2].

C'est donc à cette source non suspecte qu'il faut renvoyer les amis de la vérité catholique, pour compléter les preuves de tout ce qui vient d'être dit sur la grandeur et la sainteté de Grégoire. Ils y verront comment le pontife envisageait le redoutable ministère qui le constituait comme le débiteur de la vérité et de la justice, à l'égard de tous

1. Ep. I, 50, adressée aux deux comtesses Béatrice et Mathilde.

2. De tous les historiens qui, jusqu'ici, ont traité du pontificat de Grégoire VII, M. l'abbé Rorhbacher est celui qui a su tirer le meilleur parti de la correspondance de saint Grégoire. Avec le texte authentique de ces lettres tronquées, falsifiées par les adversaires de la papauté, ignorées ou négligées de ses défenseurs, l'historien catholique a pu réfuter victorieusement et les calomnies des protestants et certaines assertions au moins légères de Fleury et de Bossuet dans la *Défense des quatre articles*, attribuée à tort, il faut l'espérer, au grand évêque. Le livre LXV de l'*Hist. univ. de l'Église*, par Rohrbacher, est, avec l'ouvrage de l'anglican Bowden, le meilleur récit que nous conaissions du pontificat de Grégoire VII.

les hommes; qui l'obligeait à ne compromettre le salut de qui que ce fût par son silence[1]; qui, chaque jour, faisait peser sur lui les angoisses d'une immense responsabilité[2]; qui, enfin, l'investissait d'une autorité devant laquelle tous les efforts des rois et des empereurs, toutes les forces humaines semblaient n'avoir pas plus de poids que la poussière ou la paille qu'emporte le vent[3]. A cette autorité, du reste, l'épiscopat, dont la puissance et la dignité lui semblaient supérieures à la majesté royale[4], devait prendre une large part, car Grégoire, nous le répétons, n'était point un adversaire jaloux du pouvoir épiscopal; il s'est plaint sans doute avec énergie des crimes de nombre d'évêques de son temps; il reconnaissait que tous les maux de la chrétienté provenaient de la prévarication de ces évêques parmi lesquels il se rangeait lui-même[5]; il se félicitait de ce que des laïques, sans excepter les femmes, se dévouassent à la liberté de l'Église lorsque tant de prélats désertaient sa cause[6]. La correspondance du pontife fournit, presque à chaque page, la preuve que l'autorité épisco-

1. Ep. IV, 28, ad Hispanos.
2. Ep. IV, 1.
3. Ep. III, 8, ad Thedald. cleric. Mediol.
4. Ep. II, 5, et IV, 2.
5. Nos... prælati... Ep. II, 45.
6. Ep. II, 11.

pale n'avait pas de défenseur plus inébranlable que lui. Il voulait, en effet, qu'on se soumît aux décisions épiscopales alors même qu'elles étaient injustes, pourvu qu'elles ne compromissent en rien la sûreté générale de l'Église[1]. On le vit refuser les présents du comte d'Anjou, parce qu'il était excommunié par son évêque. La juridiction des évêques, en fait de consécration, était pour lui l'objet du respect le plus scrupuleux[2]. Il ne manquait jamais de faire valoir, en leur faveur, les décrétales des papes martyrs contre les mauvais clercs[3]; enfin, comme l'attestent une foule d'exemples, il n'hésitait jamais, dans les contestations d'évêques à moines, à donner tort à ces derniers, fussent-ils des Clunistes comme lui, lorsque l'équité le commandait[4]. Pour lui, les princes de l'Église étaient bien les chefs de l'armée du Seigneur, et il les excitait sans cesse, par l'exemple de la chevalerie séculière, au sacrifice, au dévouement, à la persévérance dans les combats du Seigneur[5]. « On vous dira, écrivait-il à l'archevêque de Mayence en 1075, on vous

1. Ep. II, 45, et IX, 22.
2. Ep. IX, 29.
3. Ep. VII, 2.
4. Ep. VI, 33.
5. ...Et quid regios milites, sanctos videlicet sacerdotes oportet. Ep. III, 4. Voir aussi, *Append.*, n° 15, la belle lettre dont parle Hugues de Flavigny, p. 230.

« dira que vous avez le droit de remettre à un « autre temps la stricte exécution de nos décrets; « mais répondez hardiment ceci : Quand des cheva- « liers ont été avertis de se tenir prêts à la guerre, « que doivent-ils faire, s'ils apprennent que les « ennemis portent le fer et le feu dans le palais de « leur roi? Doivent-ils saisir immédiatement leurs « armes pour chasser et pour écraser l'assaillant, « ou bien rester tranquillement à considérer ce « que tentera l'ennemi? Or, que fait l'esprit du « mal, si ce n'est de dévaster sans cesse l'Église du « Christ par le feu des vices, et que doivent faire « les chevaliers du grand roi céleste, c'est-à-dire « les prêtres sacrés, sinon de s'élancer au combat, « armés du bouclier de la charité et du glaive de « la parole divine?... Ah! combien ne devons- « nous pas rougir! Des chevaliers séculiers entrent « tous les jours en lice pour leur prince temporel, « tous les jours ils bravent le péril pour lui; et « nous, qu'on appelle les prêtres du Seigneur, « nous ne combattrions pas pour notre roi, pour « ce roi qui a tout fait de rien, qui n'a pas craint « de subir le dernier supplice pour nous, et qui « nous promet une récompense éternelle[1] ! »

Lors donc que Grégoire voyait la milice du Sei-

1. Ep. III, 4.

gneur infidèle à sa mission, il ne pouvait contenir la sainte énergie de ses reproches. Avec quelle indignation ne s'élevait-il pas contre la faiblesse des évêques de France en face des scandales et des crimes de leur roi Philippe Ier !

« C'est vous, mes frères, écrivait le pontife, qui « êtes les coupables, vous qui, pour n'avoir pas « su résister avec la vigueur sacerdotale néces- « saire aux scélératesses du prince, êtes devenus « les complices patents de ses iniquités! Nous le « disons à regret et en gémissant, mais il le faut : « nous craignons beaucoup que vous ne receviez la « récompense non des pasteurs, mais des merce- « naires, puisque, voyant le loup déchirer, sous « vos yeux, le troupeau du Seigneur, vous avez « pris la fuite et êtes allés vous cacher dans le « silence, comme des chiens qui ne savent plus « aboyer !... Que si, par hasard, il vous était entré « dans la pensée que la répression des fautes du « souverain est chose contraire au droit et incom- « patible avec le serment de fidélité que vous lui « avez prêté, sachez que vous êtes dans une grande « erreur; car nous pouvons facilement vous prou- « ver que celui qui a sauvé un homme du nau- « frage, même malgré lui, doit lui être réellement « plus fidèle que celui qui le laisse périr. Quant à « la crainte que vous inspire votre roi, n'en par-

« lons pas, car si vous vous coalisiez pour défendre « la justice, vous acquerriez une telle force, que « vous pourriez, sans aucun danger, détourner « votre prince de ses habitudes coupables, et, en « même temps, affranchir vos propres âmes de « toute responsabilité. Mais, en admettant que vous « ayez tout à craindre, même la mort, est-ce que « votre devoir n'est pas de maintenir nonobstant la « liberté de remplir vos obligations sacerdotales? « Nous venons donc vous supplier et même vous « enjoindre, en vertu de notre autorité apostolique, « de songer à votre patrie, à votre renommée, à « votre salut, et d'aller, d'un commun accord, « trouver le roi. Qu'il soit averti du péril et de la « honte qui menacent son pays et son âme. Dé- « noncez-lui, face à face, les crimes dont il se rend « coupable; cherchez à le fléchir; obtenez de lui « qu'il fasse réparation de ses rapines, qu'il cor- « rige ses mœurs dépravées, et que, par la pratique « de la justice, il relève la gloire et la majesté « dégradées de son royaume[1]. »

Dans l'hypothèse où le roi s'obstinerait à faire le mal, le pape ordonnait d'interdire tout le royaume, annonçant, sans détour, que lui-même ferait tous ses efforts pour détrôner le roi, et que,

1. Ep. II, 5. — On remarquera encore ici l'emploi du mot *patrie* dont l'idée, prétendait-on, était inconnue au moyen âge.

si les évêques se montraient tièdes dans l'exécution de leur devoir, ils seraient eux aussi déposés : « Rappelez-vous, ajoutait le pape en terminant, « rappelez-vous cette parole divine : *Celui qui craint « l'homme ne tardera pas à tomber, mais celui qui « espère dans le Seigneur sera exalté*[1] ; agissez donc « de manière à montrer que vous avez l'âme aussi « libre que la parole ; évitez la ruine que vous atti- « rera votre peur en face *d'un homme faible comme « vous;* et, forts dans le Seigneur et dans la puis- « sance de la vertu, montez, comme de preux che- « valiers du Christ, à l'assaut de la gloire dans ce « monde et dans l'autre[2]. »

Écoutons-le, maintenant, résumer, dans la dernière lettre qu'il ait écrite et dont nous avons déjà cité quelques passages, les devoirs et les épreuves que lui imposait sa mission de chef de l'Église. La « seule raison, disait-il, qui ait rassemblé et armé « contre nous les *princes des peuples* et les *princes « des prêtres*, la voici : c'est que nous n'avons pas « voulu garder le silence sur le danger que courait « la sainte Église, et devenir le complice de ceux « qui ne rougissent pas de réduire en servitude « l'épouse de Dieu. Dans tous les pays du monde, il

1. Prov,, XXIX.
2. Ep., II, 5.

« est permis à la dernière des pauvresses de choisir
« un époux légitime selon sa volonté et d'après la
« loi du pays; mais, conformément au vœu des
« impies, et sous l'empire de coutumes détestables,
« on interdit à la sainte Église, épouse de Dieu
« et notre mère, de rester légalement fidèle à son
« époux, en suivant sa propre volonté et en se con-
« formant à la loi divine. Or, devons-nous per-
« mettre que les fils de cette sainte Église soient
« condamnés, comme s'ils étaient issus d'un infâme
« adultère, à n'avoir pour pères que des hérétiques
« et des usurpateurs? Telle est la source de tous
« les maux, de tous les périls, de tous les crimes
« dont vous êtes témoins et dont vous gémissez....
« Il est, dans le monde, des milliers d'hommes qui
« courent tous les jours à la mort pour obéir à
« leurs seigneurs ; mais pour le grand Dieu du ciel,
« pour Celui qui nous a rachetés, ils reculent non
« seulement devant la mort, mais même devant
« l'inimitié de certaines gens! Et, s'il existe,
« comme, Dieu merci, on en rencontre, quoique en
« petit nombre, des hommes qui résistent en face
« et jusqu'à la mort aux impies, pour l'amour de
« la loi chrétienne, non seulement ils ne sont point
« soutenus par leurs frères, mais on les tient pour
« imprudents, indiscrets, insensés !... Aussi, nous
« vous en conjurons dans le Seigneur Jésus, effor-

« cez-vous de comprendre quelles sont les tribu-
« lations et les angoisses que nous souffrons de la
« part des ennemis de la religion chrétienne, et ap-
« prenez pourquoi et comment nous les souffrons.
« Depuis que l'Église m'a placé, malgré moi, sur
« le trône apostolique, j'ai employé tous mes ef-
« forts pour que la sainte Église, épouse de Dieu,
« notre mère et notre dame, rentrât dans son an-
« cienne gloire et redevînt libre, chaste, catho-
« lique. Mais, parce que rien ne saurait déplaire
« davantage à l'antique ennemi, il a pris les ar-
« mes. Or, comme c'est à moi, quoique indigne et
« pécheur, qu'il a été dit par le prophète : *Criez
« et ne cessez pas !* bon gré, mal gré, sans honte,
« sans crainte, sans aucune attache terrestre, je
« crie, je crie, et toujours je crie, pour annoncer
« que la religion chrétienne, la vraie foi que le
« Fils de Dieu, descendu du ciel, nous a enseignée
« par l'entremise de nos pères, dégénère en mau-
« vaise coutume séculière, s'anéantit, tombe à rien
« et devient l'objet de la dérision non seulement du
« démon, mais encore des juifs, des Sarrasins et
« des païens. Car ceux-ci observent au moins les
« lois auxquelles ils croient, tandis que nous, eni-
« vrés par l'amour du siècle, par une ambition mi-
« sérable, et sacrifiant la religion et l'honneur à
« l'orgueil et à la cupidité, nous vivons sans loi,

« sans raison, sans foi, sans espérance. Le très « petit nombre de ceux qui craignent encore Dieu « combattent surtout pour eux-mêmes et non pour « le salut commun de leurs frères. Combien y en « a-t-il qui versent leurs sueurs ou leur sang pour « Dieu, comme le font tant de chevaliers séculiers « pour leurs seigneurs ou même pour leurs amis « et leurs sujets ?.... Or si, comme tous les chré- « tiens, vous croyez que saint Pierre est le prince « et le père de tous les fidèles, le premier pasteur « après le Christ, et que la sainte Église ro- « maine est la mère et la maîtresse de toutes les « Églises, je vous supplie et vous ordonne, moi, « votre frère et votre maître indigne, de venir « au secours de ce père et de cette mère, et de « mériter ainsi l'absolution de vos péchés, la bé- « nédiction et la grâce divine dans ce monde et « dans l'autre. »

A côté de ces majestueuses explosions d'un zèle aussi pur qu'intrépide, la correspondance de saint Grégoire nous fait aussi connaître l'immense sollicitude qui remplissait son âme. Cette sollicitude, précieux apanage d'un petit nombre de génies supérieurs, embrassait à la foi tous les intérêts, grands et petits, d'un monde beaucoup plus vaste, Grégoire le disait lui-même, que l'immense empire fondé par les Romains et où la domination du Christ avait

remplacé celle d'Auguste[1]. Promenant un regard paternel et attentif de la Norwège[2] à la Mauritanie[3], de l'Arménie[4] à la Galice[5], se dérobant aux événements les plus critiques, aux dangers les plus imminents pour revendiquer, dans quelque contrée lointaine, le droit méconnu de quelque obscure victime, Grégoire intervenait partout au profit de la faiblesse et de la justice, tantôt pour les naufragés assujettis au droit sauvage de bris[6], tantôt pour de pauvres femmes cruellement traitées comme sorcières par les Danois[7]; ici, pour obtenir la restitution d'une succession injustement retenue[8]; là, pour hâter le retour d'un exilé[9]; ailleurs, et sans cesse, pour faire respecter les libertés de chacun et les possessions des maisons religieuses[10]. D'un autre côté, comme il avait toujours en vue les intérêts géné-

1. Ep. II, 75, adressée à Suénon, roi de Danemark.

2. Ep. VI, 13. — Grégoire y invite le roi Olaüs à lui envoyer les enfants de la noblesse : De junioribus et nobilibus terræ, quatenus sub alis Apostolorum Petri et Pauli sacris et divinis legibus diligenter edocti... lingua et scientia moribusque prudentes digne Deo prædicare et efficaciter excolere valeant.

3. Ep. I, 22, 23, et III, 19, 20, 21.

4. Ep. VII, 28, et VIII, 1.

5. Ep. IV, 28, et VI, 16.

6. Au concile de 1078. Labbe, t. X, p. 370, ed. Paris.

7. Ep. VII, 221.

8. Ep. VI, 32.

9. Ep. VI, 29.

10. Ep. I, 13, 31, 37, 81; II, 15, 33, 69, et IX, 6.

raux des peuples et des Églises, Grégoire maintenait énergiquement l'unité liturgique contre les prétentions trop exclusivement nationales et locales des nations slaves[1] et des peuples de la péninsule ibérique[2]; il protégeait la Russie[3] et le Danemark contre leurs ennemis extérieurs et intérieurs[4]; la Dalmatie[5], contre divers genres d'ennemis et de dangers; la paix publique, en Bretagne[6], en Aragon[7], en Bohême[8], contre les discordes intestines des princes ou des évêques; la liberté des commerçants et des pèlerins, durant leurs voyages, contre les extorsions du roi de France[9]; la sainteté du mariage et la faiblesse des femmes, contre la barbarie des Écossais[10]; enfin, après avoir exercé partout son autorité, afin de rétablir la discipline, de calmer les

1. Ep. VII, 11.

2. Romana te cupit scire Ecclesia, quod filios, quos Christo nutrit, non diversis uberibus, nec diverso cupit alere lacte. Ep. III, 18.

3. Ep. II, 73, 74.

4. Ep. VI, 13.

5. Ep. VII, 4.

6. Ep. VII, 15, et IV, 5.

7. Ep. VI, 16.

8. Ep. II, 6, 7, 8, 71, 72.

9. Ep. I, 35, et II, 5. — D'après l'Ép. VII, 20, il paraît que le jeune roi avait réparé ses torts, car le pape en parle comme de choses *olim*, et le félicite des dispositions manifestées à plusieurs reprises par ses ambassadeurs.

10. Nefas quod de Scotis audivimus, quod plerique uxores non solum deserunt, sed etiam vendunt, modis omnibus prohibere. App. ad ep. II, ad Lanfrancum.

dissensions et de réparer les injustices au sein de la chrétienté, il étendait au loin sa sollicitude; il recommandait, avec une noble confiance, les Églises de Carthage et d'Hippone, purifiées par ses soins[1], aux princes musulmans qui les avoisinaient[2]; et, devançant l'avenir par une inspiration digne à la fois de son génie et de son grand cœur, il prêchait la croisade au monde chrétien[3] et s'offrait lui-

1. Ep. I, 21, 22, et III, 19, 20.

2. Il faut remarquer qu'Anzir, roi de Mauritanie, envoya à Grégoire une ambassade avec des présents et des prisonniers relâchés, l'année même où le chef naturel des chrétiens, le roi Henri, avait lancé contre lui une sentence de déposition (1076). Aussi le pape lui répond-il en termes pleins d'indulgente charité : Omnipotens Deus qui omnes homines vult salvos facere, et neminem perire, nihil est quod in nobis magis approbet, quam ut homo post dilectionem suam hominem diligat, et quod sibi non vult fieri, alii non faciat. Hanc itaque caritatem nos et vos specialius nobis quam ceteris gentibus debemus, qui unum Deum, licet diverso modo, credimus et confitemur..... Et quotidie laudamus et veneramur..... Ut ipse Deus in sinum beatitudinis sanctissimi patriarchæ Abrahæ post longa hujus vitæ spatia te perducet corde et ore rogamus. Ep. III, 21.

3. La première mention de ce projet se trouve dans sa lettre écrite en 1074 au comte Guillaume de Bourgogne. Ep. I, 46. Quelques jours après (1er mars 1074), il s'adresse à tous les chrétiens « (*omnibus christianis*) fidem defendere volentibus, » pour leur raconter les désastres des Grecs, et les exhorter à secourir l'empire byzantin. Ep. II, 49. La première mention du saint sépulcre se trouve dans la lettre au roi Henri dont nous citons un passage dans le texte. A la fin de décembre de la même année, il exhorte encore tous les féaux de saint Pierre, au delà des monts, à lui envoyer des commissaires pour préparer les moyens d'aller outre-mer. Ep. II, 37.

même pour chef de l'entreprise qui devait embrasser non seulement la délivrance du saint sépulcre, mais encore la défense de l'Église de Constantinople, toute schismatique qu'elle était! « Les chrétiens d'outre-mer, écrivait le pontife, « en 1074, au roi Henri, sur lequel il croyait « pouvoir compter, ces chrétiens que les païens « égorgent, chaque jour, comme des troupeaux, « m'ont conjuré de venir à leur secours. Pénétré « de douleur et dévoré du désir de faire le bien, « j'aimerais mieux donner ma vie pour eux que « de commander à l'univers, en les oubliant ; j'ai « donc exhorté, j'ai provoqué tous les chrétiens « à sacrifier leur vie pour leurs frères, à défen- « dre la loi du Christ, et à faire ainsi resplendir « la véritable noblesse des fils de Dieu. En deçà et « au delà des monts, on a écouté ma voix, et plus « de cinquante mille hommes se préparent, s'ils « peuvent m'avoir pour pontife et pour chef de « l'expédition, à marcher en armes contre les « ennemis, et à pénétrer, sous la conduite du Sei- « gneur, jusqu'à son saint sépulcre. Ce qui m'ex- « cite surtout à cette entreprise, c'est que l'Église « de Constantinople, qui pense autrement que « nous au sujet du Saint-Esprit, attend du saint- « siège le rétablissement de la concorde... Nos « pères et prédécesseurs, dont nous voulons, quoi-

« que indigne, suivre les traces, ont porté souvent « leurs pas dans ces contrées, pour y consolider « la foi catholique, et nous aussi, aidé des prières « de tous les fidèles, si le Christ daigne nous en « ouvrir le chemin, nous voulons y aller, à notre « tour, pour défendre la foi et les chrétiens qui la « professent[1]. »

Les excès et la perfidie du souverain de l'Allemagne mirent alors obstacle à la réalisation de cette grande pensée ; mais le germe déposé dans l'esprit des peuples chrétiens ne devait pas périr : vingt ans après, le projet conçu par Grégoire s'accomplissait sous l'impulsion unanime de l'Europe, et le cri de guerre *Dieu le veut !* retenait, pendant deux siècles, sous la bannière de la croix l'élite des héros de la chrétienté.

C'est dans les lettres de saint Grégoire qu'il faut surtout étudier la véritable nature de ses relations soit avec les princes, soit avec les peuples, et le genre d'autorité qu'il s'attribuait sur eux. On y voit que ce qu'il recherchait uniquement, en s'efforçant de maintenir sa suprématie, c'était le crédit moral d'un ami, l'influence bienfaisante et féconde d'un père. Les enseignements qu'il donnait aux divers pouvoirs de la terre étaient pro-

1. Ep. II, 31.

clamés sans déguisement et sans détour. Aux peuples[1] il témoignait une grande affection, se réjouissant de les voir conserver leur antique liberté[2], et il leur promettait la cordiale sollicitude de leur mère l'Église romaine[3]. A la noblesse, alors toute-puissante, il rappelait qu'elle devait conserver l'hérédité de la vertu, en même temps que celle d'une illustre lignée[4]. « Ami, écrivait-il à un « certain comte, toi qui, par la permission de Dieu,

1. Nous ne prétendons pas assurément que Grégoire s'adressait aux peuples, dans le sens qu'on attache généralement aujourd'hui à ce mot, c'est-à-dire aux basses classes exclusivement ou à des hommes indistinctement réunis en une seule masse; mais il est certain qu'il désirait agir sur toutes les classes et tous les individus libres et actifs d'une nation, investis d'une certaine fonction sociale, dans la mesure du degré qu'ils occupaient dans la hiérarchie sociale, comme l'indique l'intitulé de plusieurs de ses épîtres, par exemple: Omnibus episcopis, et viris nobilibus, cunctisque tam majoribus quam minoribus in insula Corsica consistentibus. Ep. V, 4. — Archiepiscopis, ducibus, comitibus et universis Christifidelibus clericis et laicis, tam majoribus quam minoribus, in Teutonico regno constitutis. Ep. IV, 28. — Clero et populo in Turonensi provincia constitutis. Ep. VII, 15. — Duci et genti Venetorum. Ep. IX, 8. — Duci et populo Venetiæ. Ep. IV, 27, et IX, 8. Et comme nous l'avons déjà remarqué, on voit combien Grégoire avait réussi à gagner les cœurs d'une grande partie du bas peuple en Allemagne, par le reproche que lui en adresse Henri, dans l'épître où il lui annonce sa déposition : Rectores S. Ecclesiæ.... sub pedibus tuis calcasti, in quorum conculcatione tibi favorem ab ore vulgi comparasti. Cod. Udalr. Bab., ap. Eccard, n° 163.

2. Ep. II, 39, duci et populo Venetiæ. V. en outre ep. IX, 8.

3. Ep. I, 29, ad judices Sardiniæ.

4. Ep. VIII, 16, R. et N. nobilibus comitibus.

« commandes à un grand nombre d'hommes, n'est-« il pas juste que tu consacres, en retour, au ser-« vice du Seigneur, au moins un homme, c'est-à-« dire toi-même, en t'efforçant de conserver toute « la pureté de ton cœur et de ton âme? Quant aux « devoirs dont tu ne voudrais pas que tes vassaux « s'affranchissent à ton égard, ne les dois-tu pas « remplir de ton côté, par amour pour Celui qui « t'a créé à son image et t'a racheté de son sang[1]? »

Aux rois et aux souverains, soit qu'ils habitassent dans le voisinage de Rome, toujours disposés, comme les princes d'Italie, à lui faire expier sa généreuse franchise[2], soit qu'ils fussent relégués aux extrémités du monde, comme les rois scandinaves[3], il s'appliquait incessamment à offrir les armes de l'humilité qu'il jugeait nécessaires pour a paiser, dans leur cœur, les tempêtes de l'orgueil[4].

Écoutons-le s'adressant au roi d'Allemagne lui-même : « Vous ne serez vraiment roi, disait-il, que « lorsque vous inclinerez devant le Christ, roi des « rois, l'orgueil de votre domination, et que vous

1. Ep. IX, T. nobilissimo comiti. Probablement Thibaut, comte de Champagne.

2. Ep. VI, 37, au prince de Capoue.

3. Ep. VI, 13, au roi de Norwège.

4. Imperatoribus et regibus, ceterisque principibus, ut elationes maris et superbiæ fluctus comprimere valeant arma humilitatis, Deo auctore, providere curamus.

« l'aiderez à restaurer et à défendre son Église[1]...
« car autrement, comment pourrions-nous arriver,
« tous tant que nous sommes, à rendre à notre Créa-
« teur et Rédempteur l'honneur que nous exigeons
« de ceux qui sont nos frères et nos compagnons
« de servitude ici-bas[2] ? »

Au duc de Pologne il disait : « Ayez toujours
« devant vos yeux ce dernier jour de votre vie qui
« viendra vous ne savez quand, et conservez la
« terreur du dernier jugement, afin de faire usage,
« avec un soin scrupuleux, de l'autorité qui vous
« est commise par Dieu : car, sachez qu'il n'y a
« rien, dans tout ce qui vous a été confié, dont le
« Juge suprême ne doive vous demander compte, et
« que vous aurez à subir un jugement d'autant plus
« sévère que les droits et l'autorité dont vous êtes
« investi sont plus étendus[3]. »

Au roi de Danemark il écrivait : « Nous vous
« supplions, avec un sincère amour, de vous ap-
« pliquer à exercer, selon la volonté de Dieu, la
« royauté qui vous a été confiée, à mettre d'accord
« vos vertus avec ce grand nom de roi que vous por-

1. Ep. II, 30.
2. Ep. III, 7.
3. Scire enim debetis quoniam supernus arbiter quæ vobis commisit irrequisita non relinquet : cui tanto distinctius responsuri estis, quanto ampliora sunt jura et judiciorum moderamina quæ tenetis.

« tez, à faire toujours régner dans votre propre cœur
« cette justice qui vous donne le droit de commander
« à vos sujets... Vous savez que les rois, égaux en
« cela aux pauvres, finissent par devenir cendre et
« poussière; que, tous, nous comparaîtrons à ce
« jugement dernier, d'autant plus redoutable pour
« nous, prêtres et rois, qu'il nous faudra rendre
« raison non seulement de nous-mêmes, mais en-
« core de tout ce qui nous aura obéi. Vivez donc,
« mon très cher frère, et régnez de façon à pouvoir
« alors envisager sans crainte la face du Roi éternel
« et recevoir de ses mains divines une couronne
« éternelle et incomparable, en récompense de la
« bonne gestion de votre dignité terrestre[1]. »

Aux princes espagnols il parlait ainsi : « Vous
« savez, et vous en avez chaque jour la preuve, vous
« savez combien la vie est éphémère, combien nos
« espérances d'ici-bas sont trompeuses. Bon gré,
« mal gré, il nous faut toujours courir vers notre
« fin, et rester toujours exposés à un danger cer-
« tain, sans pouvoir connaître quand la mort nous
« frappera.... Pensez donc à cette fin, pensez à
« l'amertume du moment où vous sortirez de ce
« monde pour pourrir sous terre, pensez au terri-

1. Ep. II, 51, ad Suenum regem Danorum.
Voir aussi ép. V, 10, et VIII, 21, à Nacon, fils et successeur de Suénon.

« ble jugement qui sera porté sur vos actions, et « armez-vous d'avance contre ces périls. Vos ar- « mes, vos richesses, votre puissance, consacrez- « les non pas uniquement à la pompe séculière, « mais surtout à l'honneur et au service du Roi « éternel : gouvernez, administrez de manière à « faire de votre droiture un sacrifice de justice « agréable au Tout-Puissant; de manière à pou- « voir compter sur Celui qui seul donne le salut « aux rois, qui peut vous arracher à la mort, et « transformer les caduques grandeurs dont vous « êtes revêtus ici-bas en cette souveraine béatitude « et en cette gloire divine, qui n'ont ni rivales, ni « mélange, ni fin[1]. »

Et au roi de Hongrie il tenait ce langage : « Nous « recommandons à votre prudence de marcher sans « détour et sans arrêt dans la voie de la justice, « de défendre, avec une piété paternelle, les veuves, « les orphelins, les étrangers, et non-seulement « de ne pas nuire aux Églises, mais de les préser- « ver de la violence et de l'orgueil des envahis- « seurs[2]. »

Au roi de Castille il disait : « Votre humilité et « votre obéissance vous ont mérité la possession de

1. Ep. IV, 28, regibus, comitibus, ceterisque principibus Hispaniæ.
2. Ep. VI, 29.

« la vérité divine et de la justice... Mais, comme les « cœurs dévots aiment à être encouragés, et que les « vertus ont toujours besoin d'être exercées, nous « exhortons Votre Altesse à élever son âme de la « périssable dignité de ce monde vers celle qui est « éternelle ; à user de l'une comme d'une chose « qui s'évanouit tout à coup ; à rechercher avide- « ment l'autre, qui donne à la fois la plénitude et « l'éternité de la gloire... Pour mieux graver nos « paroles dans votre cœur, nous vous envoyons une « petite clef qui contient une relique des chaînes « du bienheureux Pierre, dans l'espoir que Dieu, « qui, par un miracle de sa toute-puissance, a « brisé les chaînes de fer de son apôtre, vous af- « franchisse, par ses mérites et son intercession, « de la chaîne de vos péchés[1]. » Et ailleurs : « N'hésitez pas à appeler aux premiers rangs de « votre Église les étrangers ou les gens d'humble « extraction, quand ils y seront propres, car la ré- « publique romaine a dû ses accroissements, si « grands au temps des païens et plus considéra- « bles encore depuis la domination du Christ, à ce « qu'elle a toujours moins estimé la noblesse de « race ou d'origine que les vertus de l'âme et du « corps[2]. »

1. Ep. VII, 6.
2. Ep. IX, 2.

Au roi d'Angleterre, Guillaume le Conquérant, Grégoire parlait ainsi : « Très cher fils, que j'em-
« brasse toujours avec tendresse dans le Christ, tu es
« déjà la perle des princes de notre temps, et je veux
« que tu puisses, par ta justice et ton obéissance à
« l'Église, servir de règle et de modèle à tous les
« souverains de l'avenir. Que si, éclairés par ton
« exemple, ils ne veulent point se sauver, ta gloire
« et ta récompense n'en seront pas amoindries, et,
« dans ce monde même, le ciel t'accordera, à toi et
« à ta lignée, la victoire, l'honneur et la puissance.
« Si tu avais élevé quelque misérable serf à la ma-
« jesté royale, tu voudrais, n'est-ce pas, qu'il t'ho-
« norât; or, toi que Dieu a pris comme un misé-
« rable serf du péché (car nous naissons tous
« ainsi), pour faire de toi, gratuitement, un roi très
« puissant, songe et travaille toujours à glorifier
« le tout-puissant Jésus, à qui tu dois tout ce que
« tu es, et que la tourbe des mauvais princes ne
« t'arrête pas. Le mal a toujours la multitude
« pour lui ; le bien n'a qu'une élite. Dans une ba-
« taille, plus le nombre des fuyards est grand, plus
« belle est la gloire du preux chevalier qui ré-
« siste. Oui, plus les grands du siècle, aveuglés par
« l'orgueil, courent se plonger dans l'abîme, plus
« il te convient, à toi que Dieu a chéri plus qu'eux,
« de te grandir par l'humilité et l'obéissance. Dai-

« gne ce Dieu et ce Père tellement imprimer ces « vertus dans ton âme, qu'après les triomphes « et les conquêtes de ton règne mortel, tu puisses « aller siéger à jamais dans le royaume céleste, « parmi les saints rois[1] ! »

A la reine d'Angleterre, qui lui offrait d'avance tous les présents qu'il voudrait lui demander, il répondait : « En guise d'or, de pierreries et de « toutes les choses précieuses de ce monde, voici « les présents que vous pouvez me donner et que « je vous demande, ô reine : menez une vie chaste; « partagez vos biens avec les pauvres; aimez Dieu « et votre prochain[2] ; estimez et chérissez ce qui « est simple et honnête. »

A une autre reine il mandait : « Écrivez dans votre « cœur ceci : que la souveraine du ciel, la reine exal- « tée au-dessus de tous les chœurs des anges, l'hon « neur et la gloire de toutes les femmes, la source « du salut et de la noblesse de tous les élus, n'a « point dédaigné, sur la terre, de vivre dans la « pauvreté et dans la sainte humilité. Dieu ne re- « connaîtra pour reine que la femme qui aura « gouverné sa vie par la crainte et l'amour de « Jésus ; c'est pourquoi tant de saintes femmes,

1. Ep. VII, 25, écrite l'année après le refus de l'hommage par Guillaume.

2. Ep. VII, 26.

« qui n'ont été que des pauvresses ici-bas, sont « glorifiées dans le ciel et sur la terre, tandis que « tant de reines, et même d'impératrices, sont « déshonorées devant Dieu et devant les hommes. « Nous vous supplions donc et nous vous enjoi- « gnons de vous efforcer d'attirer vers Dieu l'âme « de notre cher fils, votre seigneur et votre roi, de « servir l'Église selon vos forces, de défendre les « pauvres et les victimes de l'oppression et de l'in- « justice[1]. »

Enfin au roi de Norwège il écrivait : « C'est de « vous qu'il est parlé dans l'Évangile : *Il en viendra « de l'Orient et de l'Occident pour se reposer, avec « Abraham et Isaac et Jacob, dans le royaume « des cieux*[2]. Hâtez-vous donc d'accourir. Vous « êtes à l'extrémité du monde ; mais, si vous pres- « sez le pas, vous serez associé à la royauté de vos « premiers pères. Courez au but que la foi, l'a- « mour et le désir vous indiquent. Traversez la vie « en méditant sur le néant de la gloire humaine. « Usez de votre pouvoir pour défendre, pour pro- « téger les veuves, les orphelins, et non seulement « pour aimer la justice, mais encore pour la servir « de toute votre énergie[3]. »

Néanmoins, ce qui se manifeste particulièrement

1. Ep. VIII, 22. — 2. MATTH., VIII.
3. Ep. VI, 13.

dans la correspondance de Grégoire, ce sont les dispositions intérieures de son âme. Là éclate sa passion dominante, la charité, et la seule crainte qu'il ait jamais connue, c'est-à-dire celle de violer la justice[1] et de compromettre le salut de son âme :

« Je dis avec le prophète, écrit-il aux comtesses « Béatrice et Mathilde, *que la justice soit votre « sacrifice, et alors vous pourrez espérer dans le « Seigneur*[2]. Je mets la défense des misérables et « des opprimés autant au-dessus des prières, des « vigiles, des jeûnes et de toutes les bonnes œu-« vres, que je préfère, avec l'Apôtre, la charité à « toutes les autres vertus. » Et ailleurs : « Nous « sommes placés au-dessus des autres hommes con-« fiés à nos soins, bien moins pour leur faire sen-« tir notre puissance que notre justice[3]. Certes, il « nous est bien plus sûr de résister jusqu'au sang « pour la défense de la vérité, que de risquer notre « salut éternel par complaisance pour l'iniquité. « Il nous est plus sûr de mourir pour avoir « bravé la puissance des impies que de trahir ces

1. Il l'estimait autant chez les autres que pour lui-même : ce qui lui faisait préférer Guillaume le Conquérant à tous les autres princes, c'était son amour de la justice (ép. IV, 18), et parmi les Allemands, il ne reconnaît d'autres partisans que ceux qui aiment la justice et le siége de Pierre (ép. VI, 14).

2. Ps. IV. Ep. I, 50.

3. Ep. I, 81.

« pauvres chrétiens qui aiment leur Dieu, qui obéis- « sent à sa loi et préfèrent la justice à la vie[1]. »

Grégoire termine la lettre qu'on vient de lire par cette belle parole : « L'abandon de la justice c'est « le naufrage de l'âme[2]. » — « Ma plus grande « crainte, écrit-il aux Allemands, c'est d'être ac- « cusé devant le Juge suprême de négligence dans « l'administration de ma charge[3]. » Puis, s'adres- « sant au duc de Bohême : « C'est Dieu, dit-il, qui « me pousse et me menace, par son prophète Ézé- « chiel, quand il dit : « Si tu ne dénonces pas « au criminel son crime, il y mourra, et c'est à « toi que je redemanderai son sang[4]. » — « Je suis « prêt à tous les tempéraments pour modérer la « rigueur de la doctrine des saints Pères, sauf « l'honneur du Roi éternel et le danger de nos « âmes[5]. » — « Je ferai pour le roi Henri tout ce « que la justice ou la miséricorde me permettront « de faire sans danger pour mon âme et pour « la sienne. »

On remarque que cette réserve ne diffère en rien de celle que le pape avait déjà faite au sujet

1. Ep. I, 11, et II, 12.
2. Ep. I, 39.
3. *Ibid.*
4. Ep. I, 17.
5. Ep. III. 10.

de Robert Guiscard, le seul défenseur du saint-siège[1] qu'il y eût en ce moment, et qu'il était si essentiel de ménager !

La tendresse de cœur de saint Grégoire éclatait surtout dans ses épanchements avec Béatrice et Mathilde, ces nobles et courageuses princesses qu'il nommait, à juste titre, les filles de saint Pierre, ses propres sœurs[2], dont il faisait mémoire chaque jour dans ses prières[3], et qui lui rappelaient les saintes femmes de l'Évangile au tombeau du Seigneur, où elles aussi venaient chercher, avec un pieux amour, l'Église captive et ensevelie, pour ainsi dire, dans le sépulcre des afflictions, afin de travailler à la résurrection de sa liberté[4]. Le pape écrivait dans tout l'abandon de la paternité spirituelle et avec cette vive et confiante affection qui servit de prétexte à la calomnie[5] : « Nous au-

1. Sicut et te agere et me suscipere decet sine periculo animæ tuæ et meæ. Acte d'investiture, inséré dans le *Regest.*, lib. VIII, ep. I et II.

2. Sicut sororum nostrarum et filiarum sancti Petri. Ep. II, 5.

3. *Ibid.*

4. Per vos illæ mulieres olim quærentes Dominum in monumento sæpe nobis ad memoriam redeunt.... ita vos Ecclesiam Christi quasi in sepulcro afflictionis positam, præ multis, imo præ omnibus terrarum principibus, pro amore visitatis, et ut ad statum libertatis suæ resurgat, totis viribus connitentes, etc. Ep. I, 85, à l'impératrice Agnès, qu'il associait aux deux illustres comtesses dans ses éloges et dans son affection.

5. Hæc est mulier illa, de qua ab obtrectatoribus fidei, et con-

« rons à vous rendre compte de nos actions, et « nous vous donnons ainsi la marque la plus cer« taine de la force de l'affection qui nous attache « à vous[1]. Adieu, amies bien-aimées dans le « Christ, sachez que nous vous tenons, au fond de « notre cœur, comme enchaînées à notre amour[2]. » Enfin, dans cette correspondance se trahit le secret des nobles douleurs, des dégoûts de vivre, de tristesses passagères d'une grande âme écrasée sous le poids d'angoisses qui la jetaient dans l'abattement, mais qui finissaient toujours par se transformer en élans passionnés vers le ciel. « Je suis guéri, « écrivait-il aux deux comtesses, je suis revenu « d'une grave maladie, contre tout espoir, et j'en « ai regret. Car mon âme soupirait de toutes ses « forces après cette céleste patrie où Celui qui con« temple mes tristesses et mes labeurs prépare à « ma fatigue le repos et le rafraîchissement. Me « voici donc rendu aux ennuis accoutumés, aux

culcatoribus veritatis crimen incestus sancto Pontifici objiciebatur. Cui si deessent meritorum laudes, hoc solum satis eam commendabilem redderet, quod cum tali viro, dum exprobratur, dum convicia suscipit, dum improperia audit, approbatur, honoratur, laudatur. Hug. Flavin., p. 228.

1. Vobis rationem de factis nostris non inviti reddimus, in eodemque quanta vis dilectionis, qua vobis adstringimur, non alia vobis adhuc certiora signa dedimus. Ep. I, 77.

2. Valete in Christo, carrissimæ, et in nostra dilectione corde nus vos annexas esse scitote. Ep. I, 11.

« sollicitudes sans fin, condamné à souffrir, cha-
« que heure du jour, comme une mère en travail,
« sans pouvoir sauver l'Église de son naufrage[1]. »
A Hugues de Cluny il adressait ces paroles :
« Que de fois n'ai-je pas demandé à Jésus ou de
« m'enlever de cette vie, ou de me rendre utile à
« notre mère commune ! et, cependant, il ne m'a
« pas encore arraché à mes tribulations, et ma vie
« n'a encore servi de rien à cette mère dont il a
« voulu que les liens fussent aussi des chaînes pour
« moi[2]. Une immense douleur m'assiège de toutes
« parts : l'Église orientale a déserté la foi catholi-
« que, et le démon la punit déjà de lui avoir obéi,
« en faisant égorger ses enfants par la main des
« barbares, comme pour empêcher leur repentir.
« Si je regarde à l'occident, au nord, au midi, c'est
« à peine si j'y trouve des évêques légitimes par
« leur avènement ou par leurs mœurs ; parmi tous
« les princes séculiers, je n'en connais pas qui pré-
« fèrent la gloire de Dieu à la leur, et la justice au
« lucre. Les Romains, les Lombards, et ces Nor-
« mands au milieu desquels je vis, sont, en quel-
« que sorte, pires que les juifs et les païens, comme
« je le leur dis souvent... Entre une douleur cha-
« que jour renouvelée et une espérance, hélas!

1. Ep. II, 9.
2. Ep. II, 49.

« trop souvent déçue, battu de mille tempêtes, je « ne vis plus que comme un moribond. J'attends « Celui qui m'a enchaîné de ses liens, qui m'a ra« mené, malgré moi, dans cette Rome où je suis « depuis vingt ans contre mon gré ; je lui crie sou« vent : Hâte-toi, ne tarde pas de venir ! Affran« chis-moi, pour l'amour de la bienheureuse Marie « et de saint Pierre[1] !... Si tu avais imposé un poids « pareil à Moïse ou à Pierre, je crois qu'il les au« rait accablés. Que sera-ce donc de moi qui ne « suis rien auprès d'eux ? Il faut donc, ô Jésus, « ou que tu régisses toi-même le pontificat avec « ton Pierre, ou que tu consentes à voir succomber « ton serviteur et le pontificat écrasé avec lui[2]. »

Heureusement le grand pape connaissait un remède à tant de douleurs : tous les trésors de la vie spirituelle lui étaient ouverts, car il ne cessait de recourir à la prière, et, alors, il lui arrivait de s'écrier : « O Jésus, divin consolateur, « vrai Dieu et vrai homme, lorsque tu tends la « main à ma misère, tu me rends la joie ; mais, « en moi-même, je meurs incessamment, et ne « revis quelques instants qu'en toi[3] ! »

Convaincu que les défaites de la bonne cause ne

1. Ep. II, 49.
2. Ep. V, 21, ou même Hugues.
3. *Ibid.*

provenaient que des péchés de ses défenseurs[1], Grégoire VII regardait comme ses meilleurs auxiliaires les prières des âmes pures : il invoquait donc, à cette fin, celles des moines de Cluny[2], celles de la communauté du Bec et de l'abbé Anselme[3] qui devait bientôt marcher si glorieusement sur ses traces. Avec quelle effusion ne citait-il pas les paroles d'encouragement puisées dans les saints Pères, lorsqu'il recommandait à la comtesse Mathilde la fréquente communion ! « Celui qui a reçu une bles« sure, désire le remède ; or, notre blessure, c'est « le péché ; notre remède, c'est le divin sacrement. « Comme la femme est poussée par la nature à « nourrir de la fécondité de son lait l'enfant qu'elle « a mis au monde, ainsi le Christ nourrit sans cesse « de son sang ceux qu'il a régénérés[4]. »

Avec quelle humble et tendre confiance, soit qu'il eût, pour la seconde fois, une sentence à fulminer contre le souverain de l'Allemagne, soit qu'il sentît le besoin d'épancher son cœur dans le secret d'une correspondance, avec quelle tendre confiance il invoquait le secours de la Reine des cieux[5] ! Comme il la priait ardemment de veiller au salut

1. Ep. VIII, 9, ad Germanos.
2. Ep. II, 49.
3. Inter *Epist. S. Anselmi*, t. II, n. 31.
4. Citations de S. Ambroise et de S. J. Chrysostome in ep. I, 47.
5. Voir actes de conciles de Rome de 1076 et 1080 ; et Ep. IV,

de Mathilde, elle qu'il considérait comme la plus haute, la plus sainte, la meilleure des protectrices, comme la mère la plus douce envers les pécheurs, la plus prompte à les relever de leurs chutes et à les récompenser de leur amour[1] !

Cette tendre dévotion envers Notre-Dame lui valut, pendant ses maladies, plus d'une vision où la Mère de Dieu lui révéla, par de salutaires avertissements, les voies de la perfection[2]. C'est là l'un des caractères et l'un des privilèges de sainteté que l'Église nous enjoint de reconnaître en Grégoire VII.

Des guérisons surnaturelles, opérées par l'intercession du pontife, et d'autres miracles encore attestèrent cette sainteté à ses contemporains, dès sa jeunesse et pendant toute sa vie[3]. On raconte, entre autres faits, que, comme il célébrait la messe au Mont-Cassin, où il avait été conduit par Robert Guis-

1, aux Allemands; VI, 14, au duc Wolf de Bavière; VIII, 22, à une reine; IX, 2, au roi Alphonse de Castille et ailleurs.

1. Ep. I, 47, à Mathilde.

2. Paul Bernried, I, 32, 33. La sainte Vierge lui fit savoir qu'elle comptait l'appeler dans le chœur des vierges du paradis, mais qu'il avait perdu ses droits à cette faveur, parce que, en recevant la visite de sa nièce, pendant une très grave maladie, il avait demandé à cette jeune fille, en jouant avec ses colliers, quand elle pensait à se marier. — Ut nepti animæ suæ super ægritudine sua levigaret, monilia ejusdem manu tenens, an nubere vellet requisivit.

3. Lambert. Schafn., ann. 1077. Cf. Paul Bernried, c. 7 et 35.

card, vers la fin de sa carrière[1], deux paysans se présentèrent pour l'examiner de près. Or, comme ils suivaient, avec une ardente curiosité, tous les mouvements du pape, l'un d'eux tout à coup tomba en extase, et vit une colombe blanche, au col d'or, descendre du ciel, se poser sur l'épaule droite du pape, étendre les ailes sur sa tête et plonger le bec dans le calice qu'il venait de consacrer[2]. L'apparition trois fois renouvelée de saint Pierre au même paysan décida ce dernier à faire part de sa vision à Grégoire lui-même, afin de l'exciter à persévérer dans son œuvre avec le concours de l'Esprit-Saint[3]. Grégoire, au milieu de l'accablement d'affaires séculières arrivant de tous les coins du monde, avait parfois des extases qui le délivraient pour un moment de son fardeau et le transportaient, par la contemplation, au sein des béatitudes du paradis. Dès qu'il lui était donné de goûter quelques heures de solitude, des visions célestes venaient aussitôt retremper et rafraîchir son âme[4].

1. Telle est la version donnée par Baronius dans la *Chronique du Mont-Cassin*, l. III, c. 54. Paul Bernried (c. 30), place le lieu du miracle au Latran, et la date immédiatement après l'élection du pontife.

2. Paul Bernried, I, c. Petr. Diac., l. c.

3. Petr. Diac. l. c.

4. *Vita S Anselmi Lucens.*, c. 3, in Act. SS. O. B., t. IX, p. 473.

Ces grâces surnaturelles n'altéraient en rien l'humilité qui faisait comme le fond de son être, et jamais ne ralentirent ses efforts pour mériter le ciel. La fervente dévotion du pontife recherchait avec ardeur ce don des larmes, au sein de la prière, qui était si cher à la piété du moyen âge[1], comme l'attestent les historiens contemporains. Il faut ajouter, comme un dernier trait au portrait moral du grand pape, qu'il ne reculait devant aucune des mortifications minutieuses de la vie claustrale; que, monté sur le trône pontifical, il réprimait sa chair par les jeûnes, les vigiles et l'usage de la discipline, comme le dernier des religieux[2], et que ce héros, ce géant des batailles de la foi, ce vainqueur, ce conquérant, dont le nom a rempli le monde, avait appris à dompter sa volonté et jusqu'aux plus innocents penchants de la chair, au point de se priver de certains légumes tels que les poireaux et les oignons, parce qu'il avait trouvé trop de plaisir à s'en nourrir[3]. Aussi ne faut-il jamais l'oublier : ce n'est pas seulement un grand homme, mais un grand saint que les catholiques vénèrent dans

1. Paul Bernried, c. 32 et 33.
2. *Ibid.*, ap. Act. SS. O. B., t. IX.
3. C'est saint Pierre Damien qui nous révèle ce trait dans une lettre adressée à Grégoire : Ipse mihi nuper confessus es quoniam ideo te funditus purrorum sive cæparum perceptione compescis, quia videlicet his acuminibus uberius delectaris. *Opusc.* 33, c. 1.

Grégoire VII. Il ne nous suffit pas de l'admirer et de bénir sa mémoire : nous avons le droit et le devoir de l'implorer et de réclamer son intercession auprès de Dieu. Car son nom, après avoir resplendi d'un éclat sans pareil dans les annales de l'histoire, a été inscrit par l'Église dans le livre le plus glorieux qu'il ait été donné aux hommes d'écrire, dans le Martyrologe[1].

A qui étudie le cours des siècles, sous le point de vue catholique, il importe bien moins de relever les succès matériels de l'Église, que de constater la présence toujours persistante de la puissance surnaturelle de la foi, le triomphe du sentiment chrétien, le maintien de la dignité et de la pureté de l'âme, dans les grands événements et les grands représentants de son histoire. Or, nulle part cette joie du cœur fidèle ne se manifeste plus complète qu'en lisant la vie de Grégoire VII. Chez lui, en effet, existe au plus haut point la divine indépendance de l'âme rachetée par le sang d'un Dieu, à l'encontre des forces du monde et du démon. Et, nous ne craignons pas de le proclamer, c'est là surtout ce qu'il faut voir dans cette fameuse entrevue de Canosse, où le jeune et magnifique[2]

1. Voici comment est conçue sa mention au Martyrologe romain : *Salerni; depositio beati Gregorii papæ septimi ecclesiasticæ libertatis propugnatoris ac defensoris acerrimi.*

2. Henri IV avait alors vingt-six ans : In turba procerum cæteris

représentant de la puissance impériale et de la première souveraineté laïque de l'Europe dut se prosterner, dans les humiliations de la pénitence chrétienne, devant le petit vieillard de basse condition[1] qui gouvernait l'Église de Dieu. Certains apologistes récents de la papauté ont voulu voir là le triomphe de la race méridionale sur celle du Nord, si longtemps oppressive, de la civilisation sur le monde barbare, de l'intelligence sur la force matérielle. Ah! n'amoindrissons pas, par une fausse et profane grandeur, la véritable majesté d'un tel spectacle... Osons dire que ce fut là une victoire indépendante de toutes les questions de race, de temps ou de rivalités terrestres, une victoire telle que l'Église en a de tout temps remporté par milliers, quoique avec un éclat moins resplendissant, mais telle que le dernier des curés ou le plus ignoré des moines en peut remporter chaque jour encore, c'est-à-dire la victoire de l'humilité sur l'orgueil, d'une conscience énergique et droite sur la violence un instant désarmée, de l'âme soumise à Dieu sur la chair révoltée, du devoir chrétien sur la pas-

eminentior et major seipso videbatur.... in vultu terribile quoddam decus præferebat. Alberti Leodiens. *Épist de Vit. Henr. IV*, ap. Goldasti *Apolog., pro imp.*

1. Homuncio exilis staturæ. Will. Malm., *De gestis reg.*, lib. III, p. 60. Quanquam statura pusillus esset. Labb. *Concil.*, *Vita Gregorii VII*, t. XII, p. 230, éd. Coletti.

sion humaine, en un mot, la victoire de toutes les forces surnaturelles qui constituent à jamais la divine indépendance de l'Église, à l'encontre de toutes les ruses et de toute la violence de ses ennemis.

De son vivant, Grégoire ne connut guère que ce genre de succès tout spirituel, et il dut l'acheter au prix des épreuves les plus dures et de mécomptes amers qui se prolongèrent jusqu'à son dernier jour. Il l'avait prévu, et il en avait d'avance accepté les conséquences : « Si j'avais voulu, disait-il sou-
« vent, laisser régner les princes et les grands de
« la terre au gré de leurs passions; si je m'étais
« tu en les voyant fouler aux pieds la justice de
« Dieu; si, au péril de leur âme et de la mienne,
« j'avais dissimulé leurs crimes; si l'amour de
« la justice et l'honneur de la sainte Église ne
« m'avaient tenu au cœur, ah!... j'aurais pu
« compter sur plus de soumission, de richesses,
« de repos et d'hommages qu'aucun de mes prédé-
« cesseurs. Mais, sachant bien qu'un évêque n'est
« jamais plus évêque que lorsqu'il est persécuté
« pour la justice, j'avais résolu d'encourir la haine
« des méchants, en obéissant à Dieu, plutôt que
« de provoquer sa colère par une coupable com-
« plaisance pour eux. Quant à leurs menaces et
« à leur cruauté, je n'en tiens nul compte, car

« toujours je serai prêt à mourir plutôt que de « consentir à partager leur iniquité et à trahir la « justice[1]. »

Grégoire tint parole jusqu'au bout, comme le témoignent les derniers mots qui sortirent de ses lèvres sur son lit de mort, à Salerne, le 25 mai 1085, jour de saint Urbain, pape et martyr : « Mes bien-aimés frères, dit-il aux cardinaux « et aux évêques qui l'entouraient, je ne tiens « aucun compte de mes épreuves et n'ai con« fiance qu'en une seule chose, c'est que j'ai tou« jours aimé la justice et détesté l'iniquité ; mais « voilà pourquoi je meurs dans l'exil[2]. » A quoi un évêque répondit : « Seigneur, vous ne sauriez « mourir dans l'exil, car Dieu vous a donné tous « les peuples en héritage, et a fixé les limites de la « terre pour bornes à votre pouvoir[3]. »

Cet évêque avait raison : ce n'était point là un exil. C'était une mort digne d'un tel champion; c'était le sceau d'une victoire que la postérité seule pouvait apprécier, car, il faut bien le dire, Grégoire ne se serait pas trompé dans son choix, quand même il n'eût envisagé que le triomphe terrestre de sa cause. Eût-il été vaincu, n'eût-il re-

1. Ep. IX, 11, à l'abbé du Mont-Cassin.
2. La première partie de la phrase est empruntée au ps. XLIV.
3. PAUL BERNRIED, *Vita Gregor.*, 12, ap. Bolland., p. 140.

cueilli d'autre fruit de son courage que la défaite et l'exil, sa gloire n'en aurait pas été moins belle. Mais il a réussi, et l'histoire des grandes luttes humaines n'a pas conservé le souvenir d'un succès plus complet et plus durable que le sien. Il avait trouvé l'Église avilie au dedans, asservie au dehors : il sut à la fois la purifier et l'affranchir. Grâce à lui, l'incontinence du clergé, au moment de devenir une loi générale, disparut, et ce côté, si vulnérable chez tout homme chargé d'enseigner la vérité, n'a plus été sérieusement attaqué depuis lui : il a fait du célibat l'impérissable apanage du sacerdoce catholique. Grâce à lui, la simonie a été solennellement proscrite, et, quoique se déguisant sans cesse sous mille formes perfides, elle a fini par être complètement extirpée du sein de l'Église. Grâce à lui, mais seulement après cinquante ans d'une guerre commencée par ses décrets et dirigée par son esprit, l'institution des évêques, véritable base du gouvernement ecclésiastique, a cessé d'être confondue avec l'investiture laïque ; grâce à lui surtout, l'indépendance des élections pontificales, annulée pendant deux siècles par l'usurpation impériale, a été garantie pour toujours[1].

A partir de son pontificat, le consentement des

1. Baronius, ad ann. 1085.

empereurs ne fut plus ni demandé ni même offert, il a légué à ses successeurs un trône où ils ont tous pu monter sans qu'aucun pouvoir humain vînt énerver et discréditer leur autorité, en prétendant la comprimer. Il leur a légué plus encore : le plus magnifique exemple de cette force mystérieuse et immortelle, toujours ignorée des persécuteurs, parce qu'elle est voilée sous la sainte faiblesse de l'Église, mais qui leur survit à tous, qu'ils ne provoquent jamais impunément et qui éclate toujours au moment le plus imprévu, pour confondre leurs ruses et lasser leurs violences. Dans tout cela, Grégoire VII a triomphé, et son triomphe s'est prolongé jusqu'à nous. Le seul point où son œuvre n'ait pas duré, bien que continuée avec autant de courage que de constance par ses successeurs pendant trois siècles; le seul point où l'avenir ne lui ait point donné complètement raison, ç'a été dans l'établissement du pouvoir d'arbitrage suprême entre les couronnes et les peuples, pouvoir que les plus grands esprits ont toujours désiré, admiré[1], et qu'il croyait déduire sincèrement de l'exemple de ses prédécesseurs, de l'assentiment unanime des nations chrétiennes et de la constitution politique et

1. Henri IV de France et Leibnitz. Voir la très remarquable opinion de celui-ci dans son *Tractatus de jure suprematus*, cité par Gosselin, p. 471 et 511, et ses *Lettres à M. Grimaret*.

religieuse de la société d'alors. Il n'avait, du reste, jamais prétendu lier la conscience des chrétiens par aucun décret solennel[1] au sujet de ce pouvoir qui pouvait être un bienfait pour la société temporelle, mais qui n'était absolument nécessaire ni à l'autorité ni à la liberté de l'Église. Après l'avoir à l'envi reconnue et invoquée, les rois d'abord, les peuples ensuite, ont trouvé bon de repousser cette juridiction maternelle, que depuis longtemps l'Église n'a plus exercée ni même réclamée ; les rois ont secoué le joug des idées et des croyances qui les rendaient justiciables de l'Église : mais, comme il faut un frein à toute souveraineté ici-bas, et que, grâce au ciel, ce frein ne manquera jamais, d'autres se sont érigés en juges des princes. Or, on sait combien leurs arrêts ont été respectueux et indulgents, combien les trônes en ont été consolidés[2]. Quant aux peuples, ils se sont unis, d'accord avec leurs maîtres, pour renverser la barrière que l'É-

1. C'est ce qu'avoue Fleury lui-même : *Discours sur l'histoire ecclésiastique*, de 600 à 1100 ; 9, 18.

2. Le pape ne délie plus du serment de fidélité, mais les peuples se délient eux-mêmes : ils se révoltent, ils déplacent les princes, ils les poignardent, ils les font monter sur l'échafaud, ils font pis encore, ils leur disent : Vous ne nous convenez plus, allez-vous-en ! De Maistre, *Du pape*, l. II, ch. II, écrit et publié en 1817. On voit que ce grand homme n'était pas seulement, comme on l'a dit, un prophète du passé.

glise avait élevée entre les faibles et les forts, et l'on assure que ç'a été un bonheur et un progrès, pour la société tout entière, que le silence de cette grande voix qui parlait de si haut aux rois et aux peuples. Est-ce la vérité? Le supplice de Louis XVI, le partage de la Pologne et la Révolution française sont là pour prouver ce que les uns et les autres y ont gagné.

LIVRE XX

LES PRÉDÉCESSEURS DE CALIXTE II

Omnis pontifex ex hominibus assumptus pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis; qui condolere possit iis qui ignorant et errant, quoniam et ipse circumdatus est infirmitate.

HEBR., v, 1, 2.

CHAPITRE PREMIER

Victor III, Urbain II, Pascal II et Gélase II[1].

Robert Guiscard et Anselme de Lucques suivent de près Grégoire VII dans la tombe. — L'abbé Didier, du Mont-Cassin, est nommé pape sous le nom de Victor III. — Héroïsme de la comtesse Mathilde. — Les princes normands de la Sicile restent fidèles au saint-siège. — Des moines français concourent à la restauration catholique de l'Espagne. — Henri IV est battu à Bleichsseld le 10 août 1086. — Mort de Burkard, évêque de Halberstadt. — Henri IV rejette les offres de paix des princes catholiques. — Belle lettre du comte de Thuringue à l'archevêque de Magdebourg. — Le moine Manegald réconcilie l'Alsace avec le saint-siège. — Mariage regrettable de la comtesse Mathilde avec le duc Welf. — Urbain II restaure les églises de la Sicile et érige en métropole celle de Pise. — Saint Bruno fonde l'ordre des Chartreux. — Sa mort. — Les villes lombardes s'arment contre Henri IV. — Grande détresse du pape, qui est secouru par Geoffroy l'Angevin. — Confession publique de l'impératrice Adélaïde au concile de Plaisance.

Grégoire mourut à Salerne, le jour de saint Urbain, pape et martyr (25 mai 1085). On l'enterra auprès des reliques de l'apôtre et évangé-

1. De cujus obitu omnes religiosi utriusque sexus, et maxime pauperes, doluerunt. Berth. Const., *Chron.*, ad ann. 1085.

liste saint Matthieu, qu'il avait toujours spécialement vénéré. Il fut pleuré par les pauvres[1], les moines[1], les Normands[2], et tous ceux qui avaient été ses alliés devant Dieu et devant les hommes. Robert Guiscard, qui l'avait aimé comme un père, d'un constant et pieux amour, descendit dans la tombe quelques mois après son ami[3], à la fin d'une campagne victorieuse contre les schismatiques grecs. On l'inhuma, comme il convenait à un preux de son temps et de sa race, dans une abbaye bénédictine fondée par lui à Venouse[4]. Ce grand coup n'ébranla en rien la cause de l'Église : Grégoire ne laissait pas, en mourant, un empire à partager entre ses lieutenants ; il avait fondé, au sein de la chrétienté, un esprit désormais impérissable : il avait appris à tous les catholiques, à tous les cœurs généreux et purs, à se liguer contre les traîtres et les oppresseurs ; il avait créé, avec cette

1. Nunc monachi flerunt, monachus quia noscitur esse.
Domnizo, *in Matth.*, II, 3.

2. Dux non se lacrymis audita forte coercet
Morte viri tanti : non mors patris amplius illum
Cogeret ad lacrymas. . . . .
. . . . Quia magnus amoris,
Vivere dum licuit, nexus conjunxerat illos, etc.
Guill. Apuliens., l. V, p. 277, ap. Murat.

3. A Céphalonie, le 17 juillet 1085. Robert s'était distingué, comme il convenait à un chevalier normand et à un allié de saint Grégoire VII, par d'immenses largesses envers le Mont-Cassin.

4. *Historia Roberti Guiscardi*, éd. Champollion, 1835, p. 320.

élite, une armée qui, maintes fois encore, devait être vaincue, mais plus jamais anéantie. Aussi la mort du grand homme n'amena-t-elle aucun triomphe pour ses adversaires, aucune défection parmi les champions de l'Église.

Cependant les dangers restaient les mêmes, et les moyens humains qu'on pouvait leur opposer étaient insignifiants. La mort de Robert Guiscard semblait devoir exposer la naissante souveraineté des Normands aux périls d'une succession partagée; Rome était en effet aux mains des impérialistes; en Allemagne, le parti catholique n'avait dans son roi élu, Hermann de Luxembourg, qu'un chef insuffisant. Le premier besoin de l'Église était de trouver un digne successeur à Grégoire VII. Celui-ci, à son lit de mort, avait désigné quatre candidats parmi les moines dont il avait pu apprécier le zèle et le courage : Didier, abbé du Mont-Cassin, en première ligne; puis, Hugues, abbé de Cluny; Odon, moine du même monastère, cardinal-évêque d'Ostie, et Anselme, également moine de l'obédience de Cluny et évêque de Lucques[1].

Pour la première fois, depuis plusieurs siècles, les évêques et les cardinaux allaient donc pourvoir à l'élection du pontife suprême en dehors de toute

1. Leo Ostiens., t. III, c. 64.

préoccupation de la puissance impériale, et sceller ainsi définitivement la grande conquête de Grégoire. Dociles à sa voix et à ses dernières volontés, les prélats portèrent leur choix d'abord sur l'abbé du Mont-Cassin, et, malgré son refus absolu, ils entreprirent, d'accord avec les princes normands, de le contraindre à accepter. Cette résolution dut être fortifiée par la mort du plus saint des candidats à la papauté, d'Anselme de Lucques, à qui Grégoire mourant avait légué sa mitre, comme un présage pour l'avenir[1]. Anselme ministre et confesseur de la Grande Comtesse, avait été, après Hildebrand, le principal appui des orthodoxes en Italie; sa bénédiction entraînait les soldats de Mathilde à la victoire[2]; sa sainteté les retenait dans le devoir, en domptant dans leurs cœurs les passions séculières[3]; son zèle pour la régularité ecclésiastique le poussait à professer qu'il vaudrait mieux, pour l'Eglise, n'avoir ni clercs ni moines, que d'en avoir d'irréguliers[4]. L'exemple et l'affection de Grégoire avaient seuls pu consoler Anselme d'avoir abandonné sa retraite monastique pour affronter les orages du monde[5]. Privé d'un

1. Act. SS. O. B. IX, 481. Il mourut le 18 mars 1086; il était neveu du pape Alexandre II.

2. *Ibid.* p. 479.

3. *Ibid.*, p. 481.

4. *Ibid.* — 5. *Ibid.*, p. 482.

tel guide et d'un tel ami, Anselme sentit les sources de la vie se tarir en lui[1], et il suivit de près son ami dans le ciel. Il mourut à Mantoue, le 18 mars, en exhortant les cardinaux, les évêques, les chevaliers rangés autour de son lit funèbre, à rester toujours fidèles à la doctrine du bienheureux Grégoire, dont il se complaisait à rappeler les dernières paroles : « Après tout, j'ai aimé la justice et j'ai haï l'ini- « quité; et voilà pourquoi je meurs dans l'exil[2]. »

Les moines et les évêques se disputèrent le corps de celui qui avait également honoré l'épiscopat et le cloître[3]; les schismatiques triomphèrent de sa mort[4]. Mais l'Église ne resta point tout à fait veuve de ses vertus et de son courage, car les miracles qui se firent sur sa tombe inspirèrent à l'Italie catholique une nouvelle énergie contre la tyrannie impériale[5].

Les vœux des fidèles se réunirent unanimement sur la tête de Didier, qui offrait, par les antécédents

1. *Vita*, c. 26.
2. *Ibid.*, c. 32.
3. Bonizo, évêque de Sutri, ne voulut pas laisser son corps à l'abbaye de Padolirone, où il avait choisi sa sépulture, parce qu'elle dépendait de Cluny, où il avait été moine.
4. Domnizo.
5. Bernold, ad ann. 1086. — Miraculis approbat quod sermone docebat. Omnes ergo qui in unitate catholica præceptis domni papæ Gregorii hactenus obedistis, gaudete et exsultate. *Vita S. Anselmi*, c. 27.

de sa vie, toutes les garanties désirables. Issu du sang des anciens princes lombards de Bénévent[1], proche parent de ceux de Salerne, il avait, de bonne heure, triomphé de toutes les séductions du monde. Un jour, à vingt ans, renonçant au brillant mariage que ses parents lui avaient préparé comme à l'unique rejeton de leur race, il avait laissé ses serviteurs, ses chevaux, son épée, au portail d'une église, et, se sauvant par une issue dérobée, il était allé se cacher dans un ermitage[2]. Arraché à cette retraite, il avait résisté aux larmes de sa mère, aux violences de sa famille, et le prince de Salerne l'avait conduit, entouré de ses proches et de la ville entière, émue d'un tel sacrifice, jusqu'au monastère de Sainte-Sophie, où il voulait s'ensevelir[3]. Transféré plus tard au Mont-Cassin, Didier y avait succédé, comme abbé, au pape Étienne IX, et, pendant vingt-huit ans, il avait gouverné cette première abbaye du monde avec une sagesse incomparable.

Les vastes travaux du saint moine pour la restauration et l'embellissement du célèbre monastère avaient excité l'admiration générale[4]. Quoique son

1. Leo Ost., *Chron. Cass.*, III, 1.
2. *Ibid.*, c. 2.
3. *Ibid.*, c. 5.
4. Nous en avons parlé au livre précédent : on peut en voir le dé-

père eût péri sous le glaive des Normands, Didier avait su vivre en bonne intelligence avec Richard et Robert Guiscard, les principaux chefs des nouveaux conquérants de la Sicile, et il exerçait sur eux la plus salutaire influence. Ses relations avec Henri IV avaient été marquées au double coin de la modération et du courage. L'empereur, à l'exemple de ses prédécesseurs, croyait avoir des droits spéciaux à réclamer l'adhésion de l'abbaye impériale du Mont-Cassin, et il avait sommé l'abbé de venir lui prêter foi et hommage. Didier se rendit à la sommation, pour ne pas attirer de plus grands maux sur le monastère; mais il déclara qu'il ne prêterait aucun serment, ni pour conserver son abbaye ni pour conquérir les plus grands honneurs en ce monde. Il fit remarquer, du reste, que Henri n'avait pas encore reçu la couronne impériale, et que, lors même qu'il en serait pourvu, lui, Didier, se réserverait la liberté de choisir entre une démission ou le serment exigé [1].

Le pieux abbé promit seulement d'aider Henri à devenir un empereur légitime ; et, comme on lui objectait un prétendu diplôme de Nicolas II, par lequel il était stipulé qu'aucun pape ne serait

tail donné par Léon d'Ostie et Pierre Diacre, au livre III de la *Chron. Cassin.*

1. *Chr. Cass.*, III, 50.

élu *sans le consentement impérial*, il répondit que « l'Église romaine était maîtresse et non servante ; « qu'elle était supérieure à tous, qu'il n'appartenait « à personne de la vendre comme une esclave, et « que s'il était possible que le pape Nicolas eût ac- « compli l'acte dont on parlait, il aurait commis « une injustice et un trait de folie ; et qu'il était « aussi impossible d'admettre que la dignité de « l'Église eût été compromise par la folie d'un « homme, sans le bon plaisir de Dieu, que de « croire QU'UN ROI ALLEMAND PUT VENIR DÉSORMAIS « INSTITUER UN PAPE A ROME[1]. »

A ces mots, un évêque impérialiste ayant répondu qu'un tel langage, s'il était entendu de l'autre côté des Alpes, soulèverait tout le monde contre Didier, celui-ci déclara que « quand « même l'univers entier se liguerait contre lui, « rien ne le pourrait faire changer d'avis. Sans « doute, l'empereur avec la permission de Dieu, « pouvait l'emporter pour un temps, et faire vio- « lence à la justice ecclésiastique ; mais amener « les catholiques à sanctionner le fait, jamais[2] ! »

1. *Chron. Cass.*, III, 1.

2. *Ibid.* — On ne voit pas que Didier ait jamais eu d'autres relations avec Henri IV; et, cependant, Sentzel (t. I, p. 539), avec la bonne foi ordinaire aux protestants, ne craint pas d'affirmer qu'il eut toujours une conduite équivoque ou opposée au parti de Grégoire VII. La seule trace d'un désaccord entre les deux pontifes se

L'homme qui avait ainsi confessé les principes proclamés et maintenus par Hildebrand devait être nécessairement choisi pour le remplacer dans la chaire de saint Pierre.

Après une année d'interrègne, mandé à Rome pour pourvoir aux besoins de l'Église, à la Pentecôte de l'an 1086, Didier s'y vit l'objet des sollicitations les plus ardentes, et même des violences des cardinaux, du clergé et des catholiques romains, qui le voulaient pour pape[1]. Mais en vain se prosternèrent-ils devant lui en pleurant, le suppliant de ne point abandonner l'Église dans son naufrage[2] : le saint homme répondit que, voué à la vie solitaire, il voulait finir en moine son pèlerinage, et il désigna aux suffrages de ses collègues le moine Odon, cardinal-évêque d'Ostie. Mais comme l'abbé du Mont-Cassin était le seul que les électeurs voulussent pour pape, ceux-ci, poussés à bout, le traînèrent à l'église de Sainte-Lucie[3], où, l'ayant acclamé sous le nom de Victor III, ils réussirent à le revêtir

trouve dans l'interdit que Grégoire jeta sur le Mont-Cassin pour punir Didier d'avoir permis à un prince normand d'enlever un trésor qui y était en dépôt. *Chron. Cass.*, III, 46. — La désignation faite par le pape à son lit de mort montre assez qu'il avait complètement pardonné cet acte de faiblesse.

1. *Chron. Cass.*, III, c. 66.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

de la chape rouge, qui était alors un des insignes de la papauté [1]. Mais, quatre jours après, le nouvel élu se sauvait de Rome, déposait, en passant à Terracine, toutes les marques de la dignité pontificale, et se réfugiait dans son abbaye, comme il l'avait juré d'avance à ceux qui lui faisaient violence. Il y resta toute une année, résistant à outrance aux supplications des fidèles, jusqu'à ce qu'enfin il dût se rendre [2], vaincu par les instances des princes normands Jordan et Roger [3], du préfet Censius et d'une partie de la noblesse romaine, prosternés à ses pieds, au concile de Capoue. Le dimanche des Rameaux 1087, les Normands ramenèrent le pontife à Rome et chassèrent les partisans de l'antipape Guibert de l'église Saint-Pierre, où le pape orthodoxe fut sacré et installé [4]. Huit jours après son sacre, l'ami de Grégoire VII, déjà consumé par la maladie qui devait bientôt l'enlever, retournait à son monastère; mais il fut rappelé presque aussitôt à Rome par la comtesse Mathilde, qui venait y saluer le successeur du grand pape qu'elle avait si noblement défendu. Cette célèbre princesse, fille

1. *Chron. Cass.*, III, 66.
2. *Ibid.*, c. 68.
3. Jordan était fils de Richard, premier prince normand de Capoue, et Roger, le seul fils de Robert Guiscard.
4. Le dimanche après l'Ascension, 9 mai.

du marquis Boniface de Toscane, et veuve du duc Godefroy de Lorraine, gouvernait seule, depuis dix ans, en Toscane, en Lombardie, en Ligurie, de vastes domaines dont sa mère, Béatrice, lui avait laissé, en mourant, l'administration [1]. Pendant plus d'un demi-siècle, ces deux illustres femmes mirent au service de l'Église non seulement leur puissance et leurs soldats, mais encore une énergie

1. Béatrice, fille de Frédéric, duc de la haute Lorraine, et de Mathilde de Souabe, belle-sœur de l'empereur Conrad II, était issue des deux côtés du sang de Charlemagne : en 1036, elle épousa, en premières noces, Boniface de Toscane, dont elle eut la grande comtesse Mathilde, et qui lui laissa l'usufruit de ses États. Elle se remaria en 1053 à Godefroy le Barbu, duc de Lorraine, dont nous avons raconté ailleurs la mort, et qui avait vivement combattu la suprématie impériale tant en Allemagne qu'en Italie, et rendu des services importants aux papes Nicolas II et Alexandre II, quoiqu'on ait pu le soupçonner souvent d'être conduit par des vues d'ambition personnelle étrangères à la noble nature de sa femme et de sa belle-fille. Godefroy avait eu, d'un premier mariage, un fils, Godefroy le Bossu, auquel Béatrice et lui firent épouser, en 1063, Mathilde, née en 1046, et devenue, par la mort de son frère en bas âge, l'unique héritière du marquis Boniface. Cette double alliance, entre Godefroy le Barbu et Béatrice d'une part, et leurs enfants Godefroy le Bossu et Mathilde, de l'autre, importait au plus haut point à l'indépendance de l'Église, car elle mettait sous la même main des États éloignés, tels que la Lorraine et la Toscane, dont l'un donnait prise sur l'Allemagne et l'autre formait un foyer de résistance à la prépotence impériale en Italie. Mais l'union conjugale de Mathilde et du second Godefroy ne tourna pas bien : ce prince se rapprocha de Henri IV ; il mourut assassiné en 1076. Voy. *Dissertat. sur Béatrice et Mathilde* dans MURATORI, et SAINT-MARC, *Histoire d'Italie*, t. IV, p. 1298 à 1315.

toute virile, tempérée par une humilité profonde. Béatrice, qui avait demandé qu'on inscrivît sur sa tombe, avant tous ses titres, *celui de pécheresse*[1], était digne d'être la mère de Mathilde, dont les actes publics commençaient ainsi : « Moi, Mathilde, par la grâce de Dieu si je suis quelque « chose, etc.[2] » Belle, instruite, savante même, pour son temps, surtout dans les langues[3], plus pieuse même que les prêtres ou les évêques[4], la comtesse commandait le respect et l'admiration de son siècle. Presque tout le nord de l'Italie reconnaissait ses lois[5]. Son austère justice imposait un frein salutaire aux petits tyrans qui abritaient

1. Quamvis peccatrix, sum domna vocata Beatrix.
In tumulo missa jaceo quæ comitissa.

On voit encore au Campo Santo de Pise le mausolée qui porte cette épitaphe, « encore plus grossière que simple », dit le philosophe gallican Saint-Marc, *Hist. d'Italie.*

2. *Mathildis, Dei gratia id quod sum*, ou *si quid est*, ou *quidquid est*.

3. Russi, Saxones, Guascones atque Frisones,
Arverni, Franci, Lotharingi quoque, Britanni
Hanc tantum noscunt, quod ei sua plurima poscunt....
Omnibus ex istis equites habet alta Malthildis.
Responsum cunctis hæc dat sine murmure turbis....
Hæc apices dictat, scit teutonicam bene linguam ;
Hæc loquitur quin francigenamque loquelam....
Libros ex cunctis habet artibus atque figuris....
Domnizo, l. II, prol. et c. 20.

4. Ista sacerdotes de Christi vincit amore....
Nullus ea præsul studiosior invenietur....
Ibid.

5. *Chr. Usperg.*, ad ann. 1125.

leurs violences sous le drapeau impérialiste[1]. Auprès d'elle, comme dans un port tranquille, venaient se réfugier les évêques, les moines, les catholiques de tout rang et de tous pays, exilés ou dépouillés par l'oppression allemande : elle les nourrissait et les habillait souvent de ses propres mains[2]. Elle conduisait elle-même, avec un courage chevaleresque, ses soldats au combat contre les ennemis de l'Église[3], car elle haïssait ceux-ci de cette haine achevée dont parle le psalmiste[4], Seule en Italie, jusqu'au jour où fut conclue l'alliance définitive des Normands avec l'Église, elle avait su résister à Henri IV, déjouer ses artifices et triompher de ses entreprises militaires[5].

1. Stabant o quanti crudeles atque tyranni
Sub specie justa, noscentes hanc fore justam!
DOMNIZO, *in fine*.

2. Catholicis prorsus fuit hæc tutus quasi portus.
Nam quos damnabat rex, pellebat, spoliabat
Pontifices, monachos, clericos, Italos, quoque Gallos;
Ad vivum fontem currebant funditus omnes,
Scilicet ad dictam dominam tam mente benignam....
Vestibus e sacris multos hæc nota ducatrix
Patres catholicos vestisse quidem reminiscor.
Id., II, 4.

3. GUILL. MALMESB., *De gest. reg.*, l. III. *Vita S. Anselmi*, c. 18, in ACT. SS. O. B., IX, 477-479.

4. *Ibid.*

5. Sola resistit ei Mathildis filia Petri,
Rex exardescens contra quam concitat enses
DOMNIZO, II, 1.

Vita S. Anselmi, in ACT. SS. O. B., IX, 474-475. HUG. FLAVINIAC., ap. PAGI, 1199.

C'était dans sa résidence de Canosse, et en sa présence, que la force injuste, personnifiée dans Henri IV, s'était, pour un moment, prosternée devant la justice et la majesté de l'Église. Associée à la gloire[1] et aux mérites de Grégoire, elle l'avait été aussi aux calomnies inventées par d'ignobles adversaires contre le saint pontife, à cause de l'affection qui les unissait l'un à l'autre[2]. Le temps avait fait justice de ces ignominies, et Mathilde conservait à l'Église veuve de son grand pasteur le même dévouement, le même amour qu'elle avait témoignés à Grégoire. Elle était donc venue appuyer de son autorité et de son respect le nouvel élu, comme il convenait à celle qui, à peine maîtresse de ses États et de sa personne, avait constitué l'Église romaine son héritière universelle[3].

Grâce à l'armée de la princesse[4], les partisans du pape légitime purent arracher aux schismatiques toute la partie de Rome à droite du Tibre, y compris le château Saint-Ange, l'église Saint-Pierre, et, de plus, l'île du Tibre située au milieu de la

1. Domn., l. c.

2. Hug. Flavin., l. c.

3. Par sa première donation, faite en 1077, rappelée dans le second acte de 1102. Sa mère et son mari étaient tous deux morts l'année précédente; elle n'avait pas d'enfants.

4. A comitissa et ejus exercitu. *Chron. Cass.*, III, 68.... Auxilio et ope comitissæ....

cité. C'est là que Victor établit sa résidence et reçut les hommages de presque toute la noblesse romaine[1]. Mais une nouvelle révolte éclata, la veille même de la solennité de saint Pierre, au sein de la nombreuse population qui restait attachée à la cause impériale et à l'antipape Guibert. Elle empêcha Victor de célébrer la fête du saint apôtre et le força à regagner le Mont-Cassin, dont il voulut garder la crosse jusqu'à sa mort. Cette sainte maison, après avoir été le berceau de l'Ordre Monastique, devait encore servir, pour un temps, d'asile et de véritable siège à la papauté si sérieusement menacée au milieu des mouvements tumultueux du peuple romain. La réalité des faits se trouve ici d'accord avec une vision qu'eurent, dit-on, certains pèlerins. Ceux-ci se rendaient au Mont-Cassin, lorsqu'ils rencontrèrent un vieillard vénérable, qui n'était autre que l'apôtre Pierre et qui leur conta qu'il venait se réfugier auprès de son frère Benoît à cause des troubles de la ville apostolique[2].

Tranquille au fond de son monastère, et appuyé d'un côté sur les Normands, de l'autre sur Mathilde, le nouveau pape crut utile de détourner sur les ennemis extérieurs de l'Église toutes les forces catholiques dont il pouvait disposer. Il fit

1. Omnem pæne nobilium cœtum. *Chron. Cass.*, III, 68.
2. *Chron. Cass.*, l. c.

rassembler une armée italienne, composée surtout de Pisans et de Génois, leur donna la bannière de saint Pierre et les dirigea sur l'Afrique, dans le but d'y réprimer les excès de la puissance sarrasine, et sans doute aussi d'effectuer une diversion favorable du côté de la Sicile, dont les Normands, sous le fils de Robert Guiscard, poursuivaient toujours la conquête. L'expédition fut heureuse : la flotte des deux républiques revint chargée de dépouilles, qui furent consacrées surtout par le vainqueur à l'embellissement des églises [1].

Cependant, l'antipape continuait à désoler les provinces impérialistes soumises à ses lois, et il remplaçait partout les évêques et les abbés catholiques par des simoniaques et par des clercs déréglés et ignorants [2]. Averti par l'indignation des fidèles, Victor, qui venait de confirmer l'excommunication et la déposition de Henri IV [3], rassembla les évêques de l'Italie méridionale au concile de Bénévent, où furent renouvelés les anathèmes lancés par Grégoire contre l'antipape, contre ceux qui recevraient des évêchés ou des abbayes de la main des laïques, enfin contre tout empereur, roi, duc ou

1. *Chron. Cass.*, III, c. 70. Berthold. Const., ad ann. 1088, Pagi, *Crit.*, ad ann. 1087, c. 3.

2. *Chron. Cass.*, III, 69.

3. Bernold. Const., ad ann. 1087.

séculier qui disposerait des dignités ecclésiastiques[1].

Le souverain pontife dut aussi retrancher de la communion des fidèles deux hommes qui jusqu'alors avaient noblement combattu pour la bonne cause : Hugues, archevêque de Lyon, et Richard, abbé de Marseille, lesquels contestaient la validité de son élection. Victor avait assez longtemps résisté aux suffrages unanimes des électeurs, pour avoir le droit de sévir, dans l'intérêt de la paix et de l'unité de l'Église, contre ceux qui ébranlaient l'autorité dont il avait eu tant de répugnance à se revêtir. Hugues, toujours si zélé pour la cause de l'Église, que Grégoire mourant l'avait compris, comme on l'a vu, parmi les successeurs qu'il s'était désignés, Hugues, entraîné peut-être par un mouvement d'envie et d'ambition, avait calomnié, dans une épître à la comtesse Mathilde, et les antécédents et les intentions de Victor, en lui imputant une complaisance coupable pour l'empereur[2].

1. Bernold., Const., c. 71. Ce concile fut tenu en août 1087.

2. Hugues se fondait sur la promesse faite par Didier, encore abbé du Mont-Cassin, à Henri IV, d'intervenir auprès du pape en faveur de son couronnement comme empereur; promesse qui n'avait rien de contraire au droit, puisqu'il savait bien que Grégoire ne consentirait jamais à couronner un empereur qui n'eût pas satisfait à l'Église, comme le remarquent fort bien Noël Alexandre et Pagi. Les lettres de Hugues à Mathilde se trouvent dans la Chronique de

L'archevêque expia noblement cette injustice par sa conduite ultérieure, et, s'il est vrai que l'ambition la lui eût inspirée, il en fut immédiatement puni, car Victor étant mort au bout de peu de temps[1], l'état de suspense où se trouvait Hugues l'exclut naturellement du choix des cardinaux, et laissa sans rival Odon d'Ostie, seul candidat éligible parmi les quatre qu'avait recommandés Grégoire. Victor, se sentant mourir, convoqua au Mont-Cassin les évêques et les cardinaux, et leur présenta Odon comme son successeur[2]. Odon, pourtant, ne fut élu qu'après un nouvel interrègne de six mois, en mars 1088, dans une assemblée tenue à Terracine, et grâce aux soins et au zèle de la comtesse Mathilde. Le cardinal-évêque de Porto apporta l'adhésion du clergé romain, et le préfet de Rome, Benoît, celle de tous les fidèles laïques. Les évêques, cardinaux et abbés[3], au nombre de quarante, après s'être préparés par un jeûne de trois jours, déclarèrent que leur choix unanime e portait sur Odon. On lui arracha aussitôt

Hugues de Flavigny, ap. Labbe, *Bibl. ms.*, t. I, et dans Coletti, *Concil.*, t. XII, p. 705.

1. 16 septembre 1087.

2. *Chron. Cass.*, III, c. 73

3. Au premier rang de ceux-ci, on remarquait Oderisio, successeur de Victor comme abbé du Mont-Cassin : ex nobili Marsorum comitum stirpe, dit la Chronique. Il gouverna jusqu'en 1105.

son froc de laine, pour le revêtir de la pourpre, et il fut proclamé pape sous le nom d'Urbain II. C'était donc encore un moine qui, après Grégoire VII et Victor III, allait être chargé de présider au gouvernement de l'Église dans les circonstances les plus critiques. Urbain était Français, et fils d'un seigneur champenois[1]. Après avoir reçu les leçons de saint Bruno, à Reims, il s'était fait religieux à Cluny, sous l'abbé saint Hugues, qui l'avait envoyé comme son remplaçant auprès de Grégoire VII, dès l'avènement de celui-ci. Nommé successivement cardinal et évêque d'Ostie, puis légat en Allemagne, Urbain avait été le prisonnier de Henri IV, et c'est à cette forte école qu'il s'était formé un caractère assez ferme pour continuer la lutte commencée par Hildebrand, et pour prêcher la première croisade, la plus grande des entreprises de la chrétienté. Le lendemain de son élection, le nouveau pape annonçait, par une encyclique, au monde catholique, quelle lourde charge venait de lui être imposée[2], et faisait part aux évêques et aux fidèles de quel esprit il était animé : « Ceux qui

1. Son père était seigneur de Lagery, entre Châtillon-sur-Marne et Reims.

2. Statim in sequenti die, missis litteris omnibus catholicis.... *Chron. Cass.*, IV, 2. Cette lettre, dont Baronius déplorait a perte, a été retrouvée par D. Martène et publiée par lui *in Ampliss. Collect.*, t. I, p. 520.

« m'ont nommé, disait-il, affirment qu'ils y ont « été déterminés par l'autorité et le commandement de mes prédécesseurs, de sainte mémoire, « Grégoire et Victor. Dieu sait jusqu'à quel point « il ont dû contraindre mes désirs et ma volonté. « Mais, puisque, sans aucune ambition ni présomption de ma part, l'on m'a forcé d'accepter « un tel fardeau, dans un temps si plein de dangers, « il ne me reste qu'à vous conjurer de demeurer « fidèles à l'Église, de la défendre et de combattre « comme de vaillants guerriers, au jour des batailles du Seigneur. Quant à moi, ayez confiance, « et soyez persuadés que, avide de suivre de tout « point les traces de notre bienheureux père le « pape Grégoire VII, je repousserai tout ce qu'il a « repoussé, je condamnerai tout ce qu'il a condamné, j'embrasserai tout ce qu'il a aimé, j'approuverai et confirmerai tout ce qu'il a trouvé « bon et catholique[1]. »

Après cela, Urbain, tirant habilement parti des ressources que lui offraient ses relations monastiques, fit appel au concours de son ancien supérieur, l'abbé Hugues de Cluny. « Je vous en conjure, lui écrivait-il, si vous avez quelque pitié dans le cœur, s'il « vous reste quelque souvenir de votre fils et de votre

1. Datum Terracinæ, III Id. Mart.

« élève, venez combler mes ardents désirs par votre « présence ; ou, si cela ne se peut, envoyez-moi du « moins tels de vos enfants, mes anciens confrères, « que je puisse considérer et recevoir comme vous- « même, qui vous remplacent auprès de moi, qui « me fassent entendre, au milieu de mon trouble, « votre parole consolante, goûter la douceur de « votre amour et connaître ce qui se rapporte à vous « et à toute la congrégation de nos frères. Surtout, « je vous en supplie, faites en sorte qu'ils prient, « qu'ils implorent tous le Seigneur, afin qu'il daigne « restaurer sa sainte Église aujourd'hui si cruelle- « ment exposée : et sachez que c'est là une obliga- « tion spéciale que je vous impose[1]. »

Ses actes répondirent à cette effusion de son âme. Il chercha à s'entourer surtout de collaborateurs monastiques. Il éleva son homonyme Odon, moine de Cluny comme lui, à la dignité de cardinal-évêque d'Ostie, dont il avait été revêtu avant son

1. Mabill., *Ann. Ben.*, V, l. LXVII, n. 55. Cette lettre, dans la transcription qu'en a donnée Mabillon, est datée du 13 mai ; mais, comme il l'a lui-même remarqué, la première partie indique évidemment qu'elle a été écrite le même jour que la précédente, le 13 mars... Quelques mois plus tard, par diplôme du 1er novembre, il confirme toutes les immunités et possessions du monastère où il avait été régénéré par une seconde grâce du Saint-Esprit, et avait reçu de Hugues les premières leçons de la vie monastique. *Bibl. Cluniac.*, p. 514.

élection. Il prit parmi les moines du Mont-Cassin, pour en faire ses secrétaires, deux diacres : l'un, Léon[1], distingué par le savoir et par l'éloquence; l'autre, Jean, qu'il nomma peu après cardinal et chancelier de l'Église, et qui devait un jour le remplacer sous le nom de Gélase II. Le pape se rendit ensuite au Mont-Cassin, palais et citadelle des souverains pontifes; il y reçut la visite de Roger et de Boëmond, fils de Robert Guiscard, et s'empressa de consacrer leurs largesses expiatrices envers l'abbaye de Bantino, dans l'Apulie, en allant faire lui-même la dédicace de l'église et en proclamant l'immunité complète de ce monastère, spolié par les premiers Normands et de plus appauvri par la sacrilège usurpation des évêques simoniaques[2].

Les fils de Robert Guiscard, à cette époque, se disputaient, les armes à la main, la succession de leur

1. Il ne faut pas confondre, comme l'a fait Baronius, ce Léon avec Léon auteur des premiers livres de la *Chronique du Mont-Cassin*. Ils furent tous les deux moines de cette abbaye, et tous deux cardinaux et évêques d'Ostie. Pagi, *Crit.*, ad ann. 1088, c. 3. Petr. Diac., *De vir. ill.*, c. 30 et 31.

2. Diplôme du pape, cité par Baronius ad ann. 1088, c. 8. Ughelli, *Italia sacra*, t. VII. D. Ruinart, *Hist. d'Urbain II*, c. 28. Bantino est du diocèse d'Acerenza. On trouve encore dans Baronius, ad ann. 1090, c. 20 à 28, un diplôme important rendu par les deux princes, du consentement de leurs barons, en faveur des libertés de Bantino.

père; or, comme ils s'accordaient à reconnaître l'autorité d'Urbain II, ce dernier put se faire le médiateur de leurs différends, et les amener à une réconciliation et à un partage équitable[1]. Malgré leurs dissensions intestines, ces vaillants princes, en Italie aussi bien qu'en Normandie, n'avaient point cessé de persévérer dans leur dévouement aux papes orthodoxes, et leur concours énergique ne fit jamais défaut à Urbain II[2].

Le roi Philippe de France, de son côté, s'empressa de reconnaître le nouveau pape[3], et l'Espagne chrétienne rendit bientôt un double hommage à son autorité et à sa sollicitude. Le jour même où saint Grégoire VII rendait le dernier soupir à Salerne, Tolède, l'antique métropole de l'Espagne, était prise d'assaut, sur les Arabes, par Alphonse VI, roi de Castille et de Léon[4], et le vainqueur convoquait aussitôt une assemblée de seigneurs et de prélats, où un moine français de Cluny, nommé

1. Le traité entre les deux frères fut conclu en 1089, par les soins de leur oncle, le comte Roger, et du cardinal Henri, légat d'Urbain. Roger eut le duché de Pouille et de Calabre; Boëmond, depuis si célèbre à la première croisade, eut Bari, Otrante, Tarente, etc. Pirro, *Silicia sacra*, t. III, *not. Episcop. Miazzar.* Saint-Marc, *Hist. d'Italie*, IV, 844.

2. Normanni catholico papæ concorditer favebant; verum inter se truculenter dissidebant. Ord. Vit., VII, 677.

3. Berth. Const., ad ann. 1089.

4. 25 mai 1085.

Bernard, était à l'unanimité choisi pour archevèque de l'illustre siège reconquis[1]. Alphonse, qui témoignait à l'antique abbaye la plus tendre dévotion, contribuait plus que personne à la construction de l'immense église abbatiale ; il passait pour avoir voulu s'y faire religieux[2] et avait obtenu Bernard de l'abbé Hugues, afin de le placer à la tête du célèbre monastère de Saint-Just et Saint-Facond. Le nouvel archevêque voulut aller recevoir le pallium en Italie, des mains d'un pape qui, comme lui, sortait des rangs de Cluny. Urbain fit plus : il rétablit l'ancienne primatie de toute l'Espagne en faveur du siège métropolitain de Tolède, glorieusement récupéré, après trois cent soixante-dix ans d'interruption, par les efforts héroïques de la chevalerie chrétienne[3].

1. Roder. Tolet., l. VI, c. 24.

2. Baron., ad ann. 1093, c. 10. Une chronique citée par Baronius le qualifie de « in conversatione Cluniacensis abbatis obedientiarius ».

3. Labore populi christiani. Diplôme donné à Anagni, le 15 octobre 1088. On peut voir dans l'archevêque Rodéric de Tolède, VI, c. 26, la curieuse histoire de la colère du roi Alphonse contre le primat Bernard, parce que celui-ci avait transformé en église la grande mosquée qu'Alphonse avait juré de laisser aux Maures ; Alphonse voulut le faire brûler vif en expiation du parjure commis ; mais les Maures eux-mêmes, craignant l'indignation des chrétiens, obtinrent sa grâce. Bernard remplaça comme légat en Espagne un autre moine, Richard, abbé de Marseille, dont on a parlé au livre précédent.

Bernard et les autres moines de Cluny établis en Espagne, et dont l'ascendant y était très considérable, contribuèrent de tous leurs efforts à la substitution de la liturgie gallo-romaine au rit mozarabe[1]. Un autre moine français, Adelme[2], abbé de la Chaise-Dieu, avait assisté, avec l'armée du roi de Castille, au passage du Tage. Monté sur son âne, il s'était élancé dans le fleuve débordé, en chantant le verset du psalmiste : *Hi in curribus et hi in equis : nos autem in nomine Domini*. L'exemple du bon moine fit honte aux soldats effrayés ; ils suivirent l'étranger à la nage, et le fleuve fut ainsi franchi par toute l'armée chrétienne[3].

Adelme s'en alla, pieds nus, jusqu'à Rome, d'où il revint se cacher à l'abbaye de la Chaise-Dieu[4]. Le bruit de ses vertus et de ses miracles franchit les Pyrénées : la reine Constance, femme d'Alphonse VI, conjura son mari de faire venir le saint moine en Espagne, dans l'espoir que son exemple sanctifierait leurs peuples. On lui donna, aux

1. Pagi, ad. ann. 1091, c. 11.

2. Adelme était né à Loudun, en Poitou, et de très grande maison. Ingenuitate conspicuus... parentes ejus cum secundum sæculi pomposam gloriam illustres fuissent. Act. SS. O. B., t. IX, P. 866.

3. Radulfus, auct. *Vitæ S. Adelmi*, in Act. SS. O. B., t. IX, p. 870.

4. *Ibid.*, 867.

portes de Burgos, une chapelle et un hôpital qui devint une abbaye célèbre, sous le nom de *Saint-Jean de la Vouga*, où il acheva sa vie au milieu des exploits de la charité et de la pénitence [1], mais non sans avoir préalablement propagé la stricte observance de la règle bénédictine, suivie à la Chaise-Dieu en ce temps-là. Les Français semblent avoir été appelés, à cette époque, à prendre une part glorieuse et considérable à la restauration catholique de l'Espagne : d'un côté de saints moines, de l'autre de nombreux chevaliers, étaient accourus de toutes les provinces de la France, à l'appel d'Alphonse [2], lorsque l'invasion des Almiravides vint donner une nouvelle force à la domination sarrasine dans la Péninsule. Parmi ces Français se distinguait surtout le Normand Guillaume [3]. La présence ou l'influence des hommes de cette race en Espagne, comme en Italie, y indique presque toujours la prépondérance d'un sentiment profond de dévouement à l'Église romaine ; et, en effet, telle avait été la conséquence de l'alliance des Normands et des Catalans, par le mariage de Raymond Bé-

1. Radulfus, auct. *Vitæ S. Adelmi*, *in* Act. SS. O. B., t. IX, p. 869. — Les Espagnols le vénèrent sous le nom de saint Élesme. Il mourut en 1097.

2. Le seul bruit de leur arrivée met en fuite les Sarrasins. *Fragm. histor.*, ap. Duchesne, *Script.*, t. IV, p. 88.

3. *Chron. Malleac.*, ad ann. 1087.

renger III, comte de Barcelone, avec Mathilde, fille de Robert Guiscard[1].

Raymond voulut, en 1090, faire don de tout son comté à l'Église romaine, se déclarant tributaire et vassal du successeur de saint Pierre, tant par amour de Dieu et des apôtres que pour mieux garantir son indépendance à l'égard de toute autre puissance[2]. Il y ajouta le don spécial de la ville de Tarragone, où le pape Urbain s'empressa de rétablir l'ancienne métropole, supprimée depuis près de quatre siècles par suite de la conquête musulmane. « Le Seigneur est juste, disait le pape dans « le diplôme relatif à cette reconstitution, il est juste « et saint dans tout ce qu'il fait ; et, bien que ses « jugements soient souvent incompréhensibles, « c'est lui qui règle les révolutions des royaumes « et des siècles. Il nous a donc paru bon d'exalter « dernièrement la gloire de Tarragone, tout en « châtiant les péchés de ses habitants. Il y avait « trois cent quatre-vingt-dix ans que les Sarrasins « avaient fait de cette cité presque une solitude, et « voilà que le Seigneur a mis au cœur des princes « chrétiens la pensée de la restaurer. Voilà que le « comte Bérenger, pour le salut de son âme et d'ac-

1. Guill., *Apul.*, l. IV, p. 270, éd. Muratori.
2. *Conc.* Coletti, t. XII, p. 718.

« cord avec ses seigneurs, l'a donnée, avec tout son « territoire, au bienheureux Pierre. Nous la pre- « nons donc sous la garde spéciale du saint-siège ; « nous confirmons la liberté et les immunités que « lui a conférées le comte[1]. »

Mais la joie du rétablissement presque simultané de deux célèbres métropoles ne fit pas perdre de vue au souverain pontife la protection qu'il devait aux autres sièges dans cette même Espagne. Le roi Alphonse ayant, en effet, entrepris de déposer et d'emprisonner l'évêque de Compostelle, le pape fulmina contre lui une réprimande où respire tout entière l'âme de Grégoire VII : « Le « monde est régi par deux puissances, la sacerdo- « tale, et la royale. Mais l'une est tellement au- « dessus de l'autre, qu'il nous faudra rendre « compte des rois eux-mêmes au Roi de l'univers. « La charge pastorale nous oblige de pourvoir, « selon nos forces, au salut non seulement des « petits, mais des grands, afin de rendre intactes « au vrai pasteur les brebis qu'il nous a confiées. « Nous devons surtout veiller à ton salut, ô roi, toi « que le Christ a érigé en champion de la foi et de « l'Église. Nous te prions donc, glorieux prince, « au nom de Dieu et des apôtres, de faire rétablir

1. Donné à Capoue, le 1er juillet 1091. *Concil.* Coletti, t. XII, p. 718.

« cet évêque dans sa dignité par l'archevêque de « Tolède et de nous l'envoyer avec tes ambassa- « deurs, pour être jugé par nous. Autrement, tu « nous obligerais à faire contre toi ce que nous ne « voudrions pas[1]. »

Pendant qu'Urbain II corrigeait ainsi les excès des rois orthodoxes, et qu'il voyait les catholiques victorieux de l'Espagne se déclarer ses vassaux, il vivait, lui, presque prisonnier dans l'île du Tibre, forcé de se défendre contre les embûches des schismatiques qui occupaient la moitié de Rome, et tellement pauvre qu'il ne subsistait que des aumônes des dames romaines, et même de celles des femmes du peuple[2].

Le temps était cependant venu pour lui de s'occuper du danger le plus pressant qui menaçât l'Église, celui de l'accroissement des forces de l'empereur[3], le fauteur, le protecteur du schisme dont l'antipape Guibert était le pontife. Quoique les impérialistes d'Allemagne et d'Italie fussent les seuls adhérents de Guibert[4], leur appui était redoutable

1. Coletti, *Concil.*, XII, p. 752.

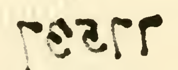
2. Saint-Marc, *Hist. d'Italie*, IV, p. 843.

3. Comme le cardinal Baronius et autres écrivains catholiques, nous reconnaissons à Henri IV le titre d'empereur à partir de son couronnement en 1084 à Rome, bien que cette cérémonie eût été faite par l'antipape.

4. Order. Vit., l. VIII, p. 677. Cette assertion est inexacte en ce qui touche l'Angleterre, comme on le verra plus loin.

à cause de la quantité d'évêques d'Allemagne et d'Italie qui se trouvaient dans ce parti. Si, profitant des hésitations de Didier et de la douloureuse incertitude des deux interrègnes qui séparent la mort de Grégoire de l'avènement d'Urbain II, Henri avait pu revenir en Italie à la tête d'une armée victorieuse, il aurait sans aucun doute fait triompher l'antipape et consolidé, pour longtemps, la servitude de l'Église[5]. Mais le bras de Dieu retint le prince en Allemagne assez longtemps pour qu'un pape énergique pût réunir et diriger contre lui toutes les forces catholiques. Le peuple saxon, qui avait si généreusement associé sa cause à celle de l'Église romaine, pendant toute la vie de Grégoire VII, fut encore, après sa mort, la principale sauvegarde de la liberté apostolique. Ce noble peuple partageait ainsi avec les Normands, quoique éloigné de l'Italie, la mission de repousser ou de détourner les coups destinés à l'Église. Henri IV avait ranimé toute leur exaspération contre lui, en remplaçant par des intrus les évêques orthodoxes, et en retenant les biens confisqués dont il avait promis la restitution. Les Bavarois, ses adhérents les plus anciens, se déclarèrent contre lui, sous leur duc Welf, tige de la célèbre race des Guelfes. Les Soua-

1. Lüden, t. IX, p. 238 et 239.



bes, qui avaient pris pour duc le fils du roi Rodolphe mort en combattant pour l'Église et pour les vieilles lois de l'empire, se réunirent aux Saxons. Henri, à la tête de vingt mille hommes, levés principalement dans les villes du Rhin, marcha contre les confédérés. Ceux-ci, au nombre de dix mille seulement, s'avançaient sous les ordres d'Ecbert, margrave de Misnie, et du prince que les catholiques allemands avaient élu roi, Hermann de Luxembourg; ils traînaient avec eux un char surmonté d'une croix très grande et d'une bannière consacrée, comme symbole d'une armée catholique[1]. On en vint aux mains dans les champs de Bleichsseld, près Wurtzbourg, le 11 août 1086. Avant la bataille, toute l'armée catholique se prosterna et l'archevêque Hartwig de Magdebourg invoqua l'assistance du Dieu au nom duquel ils allaient tirer l'épée[2]. Ce fut un combat d'infanterie, à la différence de la plupart de ceux du moyen âge : le duc Welf, avec ses Bavarois et une grande partie des Saxons, voulut se battre à pied[3], comme le faisaient les bourgeois impérialistes. Ces troupes ne rendirent pas de très

1. On reconnaît ici le modèle du *carroccio*, si usité dans les villes lombardes pendant leurs guerres avec les empereurs.

2. Bernold Const., ad 1086. Cet écrivain fut témoin oculaire de la bataille.

3. *Ibid.* Cf. Stentzel, I, 528.

bons services à leur maître : les gens de Cologne et d'Utrecht lâchèrent pied tout d'abord. Henri se défendit avec intrépidité, mais n'en essuya pas moins la plus cruelle défaite de son règne. Les catholiques occupèrent aussitôt la ville de Wurtzbourg, capitale du duché de Franconie, et les domaines immédiats de la maison impériale : ils y rétablirent l'évêque légitime Adalbéron, qui en était exilé depuis dix ans. Les évêques de Salzbourg et de Passau furent aussi rétablis peu après. Mais, comme l'empereur joignait à une grande bravoure personnelle l'activité la plus infatigable, il eut bientôt réparé les suites de sa défaite et repris Wurtzbourg. Avant d'y réinstaller son intrus Méginhard, Henri s'efforça de ramener à son parti Adalbéron ; mais celui-ci ne voulut pas même le voir. Il dit aux princes chargés par l'empereur de cette négociation : « Vous pouvez me « tuer, mais non me forcer de voir ou d'entretenir « volontairement votre roi [1]. »

Il quitta donc de nouveau son évêché, et, sortant encore une fois de sa ville épiscopale, il alla se réfugier à l'abbaye de Lambach, qu'il avait fondée sur ses domaines patrimoniaux, et où il mourut après quatre ans d'un nouvel exil [2].

1. Waltram., *De unit. Eccles. adversus Hildebrand.*, t. II, p. 303, éd. Freher.

2. Il était fils du comte de Lambach : cette abbaye existe encore

L'année suivante, diverses conférences entre l'empereur et les seigneurs catholiques, qui se qualifiaient de féaux de saint Pierre [1], n'amenèrent aucun résultat. Les princes communiquèrent à Henri les lettres du nouveau pape Victor VIII qui confirmaient la sentence de Grégoire [2]; ils lui promirent de le faire reconnaître partout comme empereur, s'il voulait seulement se réconcilier avec l'Église [3]; mais Henri déclara qu'il ne se regardait pas comme excommunié. Les princes refusèrent alors de traiter avec un pécheur public qui s'obstinait dans le scandale. Ils furent peut-être encouragés dans cette voie par un message du roi Ladislas de Hongrie, qui leur fit dire qu'il viendrait, en cas de besoin, avec vingt mille chevaliers, au secours des féaux de saint Pierre contre les schismatiques [4]. Mais, bien qu'assez forts pour lutter, souvent avec succès, contre Henri, et pour l'empêcher d'agir vigoureusement en Italie contre l'Église, les confédérés manquaient d'un chef militaire ayant assez d'ascendant pour tenir tête à l'empereur. Le roi qu'ils avaient élu quelque temps

sur le Traun, en haute Autriche. Il mourut le 6 octobre 1090. Stentzel, II, 294.

1. Fideles S. Petri. — A Oppenheim, en mars, et à Worms, en août 1087.

2. Bernold, ad ann. 1087. Cité plus haut.

3. *Ibid.*

4. Bernold, ad ann. 1087.

auparavant, Hermann de Salm, comte de Luxembourg, s'était montré complètement au-dessous de sa mission, et, abreuvé de dégoûts par ses alliés, il s'était retiré en Lorraine, où il mourut en 1088. Le chef le plus influent des catholiques, avant comme après cette mort, fut Ecbert, margrave de Misnie, personnage équivoque, égoïste, mais brave et habile, qui trompa souvent les deux partis, et qui manquait totalement de cette loyauté et de ce dévouement religieux indispensables aux défenseurs de l'Église. Dans une émeute fomentée par ce margrave à Goslar, mais dont la cause est difficile à découvrir, l'Église perdit l'un de ses pontifes les plus courageux et les plus purs, Burkhard, évêque de Halberstadt. La veille de l'attentat, à peine arrivé dans la ville où l'avait attiré un projet de conférence avec les impérialistes qui ravageaient les terres de son évêché, il avait déclaré à ses familiers qu'il se sentait trop vieux et trop fatigué pour continuer la guerre, mais que, tant qu'il vivrait, il fuirait comme la peste toute communion avec la tyrannie, et que sa seule ambition était de se réfugier dans n'importe quel pays où il pourrait être à jamais délivré de la vue du tyran[1]. Assailli au milieu de la nuit par les assassins, il fut accablé de coups de pierres et de bâ-

1. *Ann. Saxon.* ad. ann. 1088.

tons, puis enfin percé d'une lance dont le fer lui resta dans les entrailles. On le transporta mourant à l'abbaye voisine d'Ilsemburg, qu'il avait réformée et où il avait déjà choisi sa sépulture, car les monastères étaient, en Allemagne, plus que partout ailleurs, l'asile mortuaire des évêques orthodoxes. Il y expira en chantant un hymne au Prince des Apôtres, à qui la dernière offrande de sa vie était ainsi présentée[1]. Quelques mois après, la mort enleva le saint archevêque de Salzbourg, Gebhard[2], rétabli, depuis peu de temps, dans sa métropole par l'épée du comte Engelbert et de ses chevaliers. Les moines de l'abbaye d'Admont, fondée par l'évêque, reçurent son corps et gravèrent sur sa tombe l'épitaphe que voici : « Il a souffert pour la justice; il a « subi l'exil par la haine du roi; il a préféré la mi- « sère au schisme... Il a obéi, ô Rome, à tes juge- « ments... Fidèle à la loi de Dieu, il n'a craint ni « le roi, ni la force, ni la honte[3]. » Henri voulut

1. Hymnum *Jam bone Pastor Petre*, altisona voce exorsus. *Ibid.*, 6 avril 1088.

2. Mort le 15 juin 1088.

3. Propter justitiam toleravit et ipse rapinam;
Regis ob hanc odium fugit in exilium.
Malens ille miser quam schismatis esse minister...
Servans, Roma, tuo debita judicio...
Hic pro lege Dei nescivit cedere regi,
Vel cuiquam forti, vel quoque dedecori.
ACTA S. GEBH., ap. CANIS., *Lect. antiq.*, VI, p. 1237.

aussitôt le remplacer par une de ses créatures et lui substituer un intrus de sa façon; mais les catholiques de la province choisirent parmi les moines un prélat orthodoxe dans la personne de l'abbé de Saint-Pierre, Thiémon[1], noble Bavarois, qui avait été religieux au monastère de Hirschau, dont, nous l'avons dit, le saint abbé Guillaume avait su faire le foyer de la résistance catholique en Allemagne.

Cependant Henri, fortifié par la mort de l'évêque de Halberstadt, par la soumission de l'archevêque de Magdebourg et par la conduite équivoque du margrave Ecbert, put tenter de nouveau la soumission de la Saxe, et il l'avait à peu près achevée, lorsque Ecbert le surprit et le défit près de Gleichen en Thuringe[2]. Burkhard de Lausanne, évêque marié, par un scandale unique au milieu même des désordres de son parti[3], et digne à ce titre de porter la bannière d'un empereur schismatique, fut tué dans le combat; et un autre adhérent très actif de Henri, l'archevêque Liémar de Brême, y fut pris par le jeune comte Lothaire[4], fils d'un

1. Élu le 25 mars 1090. — 2. A Noël 1088.

3. Selon Stentzel, c'était remplir le précepte de l'Apôtre (*unius uxoris virum,* I Tim. iii, 2). Il est fâcheux pour Burkhard et son panégyriste moderne, qu'il ait été le seul évêque de son temps, catholique ou schismatique, à interpréter le texte de l'Apôtre de cette façon.

4. De Supplingenbourg.

chevalier tué à Nohenburg[1] pour la bonne cause, et qui commençait ainsi à quatorze ans une vie qu'il devait terminer sous la pourpre impériale, après avoir donné la paix et la liberté à l'Église.

Peu après cette victoire, Ecbert périt assassiné par les soldats de l'abbesse de Quedlinburg, sœur de l'empereur. La position des catholiques n'en était pas moins fâcheuse, par suite de la défection ou de l'intrusion de la plupart des évêques. Les orthodoxes n'en comptaient alors que cinq dans leurs rangs[2]; deux d'entre eux, Adalbéron de Wurtzbourg et Hermann de Metz, moururent en 1090; mais il restait Altmann de Passau et Gebhard de Constance, sur qui Urbain II s'appuya principalement lorsqu'il résolut, à cette époque, d'intervenir directement dans les affaires d'Allemagne.

Gebhard était issu de la maison de Zähringen, aussi puissante que dévouée à l'Église; il était aussi moine de Hirschau et élève de l'abbé saint Guillaume; Urbain l'avait connu pendant sa légation et l'avait même sacré évêque de Constance. Par ses lettres du 18 avril 1089[3], il le constitua son légat,

1. Victoire gagnée par Henri sur les Saxons, 1075.

2. Hermann de Metz, Adalbéron de Wurtzbourg, Albert de Worms, Altmann de Passau et Gebhard de Constance. Bernold, ad annum 1089. Les trois premiers étaient emprisonnés ou chassés de leurs sièges. — Cf. l. I, p. 165, n. 2.

3. Ap. Coletti, *Concil.*, XII, 737.

et, en renouvelant l'excommunication au premier degré contre Henri et contre l'antipape, et au second degré contre leurs fauteurs et soldats, il donna à Gebhard des pouvoirs nécessaires pour modifier à l'égard des fidèles les conséquences de leurs relations avec les excommuniés, relations qu'il devenait difficile d'éviter pendant une guerre si prolongée. Les princes catholiques renouvelèrent en vain leurs offres de paix et de soumission complète à l'empereur, à la seule condition de renoncer à l'antipape Guibert et de se réconcilier avec l'Église. Henri semble y avoir lui-même incliné; mais les évêques ordonnés dans le schisme l'en détournèrent, dans la crainte très fondée de se trouver sacrifiés avec l'antipape dans le traité à intervenir[1]. Il fallut donc continuer la guerre. Ces suppôts de la révolte contre l'Église ne combattaient pas seulement par les armes : à côté des évêques batailleurs comme Burkhard, l'évêque marié de Lausanne, qui se faisait tuer sur le champ de bataille pour son empereur, il y avait les raisonneurs et les prédicateurs qui parlaient au nom des saintes Écritures, et s'autorisaient des calamités dont les catholiques étaient atteints pour essayer de gagner des âmes

1. Bern., l. c. — Cf. Waltram., *Apolog. Henr. IV*, ap. Freher, *Script.*, I, 296.

au schisme impérial[1]. C'est dans ce but que Waltram, archevêque intrus de Magdebourg, écrivit au comte Louis de Thuringe une lettre où il s'étend sur les avantages de la concorde et de la charité, et où il invoque ces textes sur lesquels on a tant de fois essayé de fonder la complicité de l'Église avec la tyrannie et l'iniquité: « L'Apôtre dit que toute « personne doit être soumise aux puissances sou- « veraines, parce qu'il n'y a point de puissance qui « ne vienne de Dieu, et que quiconque lui résiste « résiste à l'ordre de Dieu[2]. Cependant vos amis « disent aux femmes et au simple peuple qu'il ne faut « pas se soumettre à la puissance royale. Veulent- « ils résister à Dieu? Sont-ils plus forts que lui ? « Mais que dit le prophète? *Tous ceux qui combat-* « *tent contre vous, Seigneur, seront confondus, et* « *ceux qui vous résistent périront*[3]. Ropolphe, « Hildebrand, Ecbert, et une infinité d'autres sei- « gneurs, ont résisté à l'ordre de Dieu dans la per- « sonne de l'empereur Henri, et ils ont péri ; ce qui « a eu une si mauvaise fin devait avoir un mauvais « principe. » Le comte de Thuringe emprunta la plume d'Étienne, évêque de Halberstadt, digne suc-

1. Ex nostro triumpho vos domino nostro imperatori lucrifaciamus. *Epist.* WALTRAM., ap. DODECHIN., in PISTOR. *Script.*, t. I.

2 ROM. XIII, 1.

3. I. COR. X, 22. — IS. XLI, 11.

cesseur du martyr Burkhard, et adressa à l'intrus une réponse dont voici quelques passages[1] : « Nous « disons que tu entends mal le précepte de l'Apôtre « et que tu l'interprètes plus mal encore. Car, si « toute puissance vient de Dieu dans le sens où tu « l'entends, d'où vient que le Seigneur dise, par « son prophète : *Ils ont régné, mais ce n'est point « par moi ; ils sont devenus princes, mais je ne les « connais pas*[2] ?

« Augustin, en expliquant la sentence de l'Apôtre, « nous l'a dit : Si une puissance commande ce qui « est contre Dieu, alors méprisez la puissance et « n'en redoutez aucune[3]... Mais écoutons l'Apôtre « qui parle ainsi lui-même : « *Il n'y a point de « puissance qui ne vienne de Dieu* », et qui dit « ensuite : « *Et celles qui viennent de Dieu sont or- « données*[4]. » Pourquoi as-tu supprimé cette vérité ? « pourquoi as-tu voulu nous voiler la moelle et « l'âme de cette sentence ?... Prévoyant, par l'inspi-

1. Nous empruntons la traduction de Fleury, l. LXIII, c. 52. — Le cardinal Baronius ajoute : Huc usque litteræ Waltrami quem nostri sæculi politici statuunt sibi sui ipsorum dogmatis auctorem et defensorem.

2. Osée, viii, 4.

3. Quod si potestas aliquid jubeat quod contra Deum sit, hic contemne potestatem, non timendo potestatem alioquin.

4. C'est la traduction que donne Fleury, *l. c.*, en déplaçant ainsi la virgule du verset : Quæ autem sunt a Deo, ordinatæ sunt.

« ration du Saint-Esprit, qu'il s'élèverait un jour « dans l'Église des hérétiques comme toi et tes pa- « reils, qui appelleraient le bien mal, et le mal « bien, qui changeraient la lumière en ténèbres, « et qui transformeraient les préceptes de la vérité « en captations de l'erreur, l'Apôtre a voulu tran- « cher les conjectures de l'esprit réprouvé par cette « addition : « *Celles qui viennent de Dieu sont or-* « *données ;* » or donc, donnez-nous une puissance « ordonnée, et nous ne résisterons plus, et nous « lui tendrons les bras. Mais comment, s'il te reste « une goutte de sang dans les veines, comment ne « rougis-tu pas de dire que Henri est roi et qu'il « est dans l'ordre ? Est-ce l'ordre que d'autoriser « le crime, de confondre tout droit divin et hu- « main? Est-ce l'ordre que de pécher contre son « propre corps et d'abuser de sa femme d'une ma- « nière inouïe jusqu'à lui? Est-ce l'ordre que de « traiter en prostituées les veuves qui viennent de- « mander justice? »

Et ici se trouve une vive énumération des crimes de Henri et de ses attentats contre l'Église, contre les évêchés, contre les abbayes, vendus par lui ou livrés pour des motifs souvent infâmes[1]. Puis le

1. Etenim Constantiensem, Babenberg., Mogunt. et plures alias pro pecunia, Ratisbon. August. Strasburg. pro gladio, abbatiam Fuldens. pro adulterio, Monasteriens. episcopatum (quod dicere et

pontife reprend : « Excommunié, à cause de ses « forfaits, par le siège apostolique, il n'aura jamais « ni empire ni puissance sur nous, parce que nous « sommes catholiques. Tu nous reproches de haïr « nos frères; mais à Dieu ne plaise que nous comp- « tions Henri parmi nos frères ou parmi les chré- « tiens, lui qui, sourd à la voix répétée de l'É- « glise, doit être considéré comme un païen et un « publicain! Nous le haïssons et nous offrons cette « haine à Dieu comme un grand sacrifice, disant « avec le psalmiste : *Comment ne haïrais-je pas,* « *Seigneur, ceux qui te haïssent, et comment ne* « *frémirais-je pas de fureur contre tes ennemis*[1]? « C'est pourquoi nous faisons tous nos efforts pour « regarder les ennemis de l'Église comme nos « propres adversaires, et nous les haïssons parce « qu'ils sont les ennemis de Dieu, et non les nôtres. « — Tu nous prêches la paix avec tous les hommes; « mais tu oublies d'ajouter avec l'Apôtre : *si faire* « *se peut*. Or cela ne peut pas se faire avec les en- « nemis de Dieu.... Qu'a dit le Dieu Sauveur qui « est lui-même notre paix : *Je ne viens pas appor-* « *ter la paix sur la terre, mais un glaive*[2]. Qu'est-

audire nefas est) pro sodomitica immunditia vendidit, quæ si impudenter negare volueris, teste cœlo, teste terra, omnes etiam a furno redeuntes scioli concludent.

1. Ps. CXXXVIII. — 2. MATTH., X.

« ce ceci? Pourquoi la paix apporte-t-elle un « glaive? Pourquoi déclare-t-elle la guerre? Pour « anéantir la paix de Satan, car il a aussi sa paix, « dont le Seigneur a parlé, en disant : *Lorsque « l'homme fort défend sa maison, tout ce qu'il « possède est en paix*[1]. Oh! avec quelle habileté le « diable ne défend-il pas sa maison, en ce temps- « ci, à l'aide de vous autres, ses satellites, qui, « cuirassés de perfidie, êtes impénétrables aux « traits de la vérité et de la foi! Mais Notre-Sei- « gneur peut aussi survenir, et vaincre l'homme « fort, et lui arracher les armes qui font sa con- « fiance. Nous n'avons donc pas tort de détes- « ter cette fausse paix plus cruelle que toutes les « guerres et flétrie par le psalmiste en ces termes: « *J'ai détesté les impies en voyant la paix des pé- « cheurs*[2]. — Tu nous dis encore que le pape Gré- « goire, le roi Rodolphe et le marquis Ecbert sont « morts misérablement, et tu félicites ton maître « de leur avoir survécu! Mais ne vaut-il pas mieux « mourir bien que mal vivre? Que ne félicites-tu « aussi Néron d'avoir survécu aux apôtres Pierre et « Paul, Hérode à saint Jacques et Pilate au Sei- « gneur Jésus-Christ?..... Pour nous, qui avons « gravé la parole de Dieu dans notre mémoire

1. Luc, xi.
2. Ps. lxxii.

« comme sur le diamant, nous méprisons tous « les fantômes qui se dressent contre la vérité de « Dieu ; nous nous glorifions dans les tribula- « tions : on peut nous calomnier, nous proscrire, « nous exiler, nous égorger ; mais nous courber « ou nous vaincre, jamais ! Notre plus grande joie, « c'est la gloire de nos pères, qui, en résistant aux « ordres des princes, ont gagné l'éternité bienheu- « reuse [1]. »

Ainsi parlait un prince catholique, par la bouche d'un évêque orthodoxe, et de pareils écrits rendent raison de bien des batailles. Répandus dans l'Allemagne, ils ranimaient le zèle du parti pontifical, qui, malgré ses pertes récentes, comptait encore de nombreux adhérents, surtout parmi la haute noblesse du midi de l'Allemagne. Si les Saxons, épuisés par tant de luttes, se résignaient à subir, à l'exception du seul Werner, évêque exilé de Merseburg, le joug de l'empereur, en revanche les Bavarois, sous le duc Welf, continuaient à lui opposer une résistance énergique. Le légat Altmann, de Passau (qui mourut peu après), laissait, après lui [2], les catholiques des bords du Danube sous la tutelle d'un chef vigoureux, le nouvel archevêque de Salz-

1. Dodechin, *l. c.*
2. Il mourut le 10 août 1091.

bourg, le moine Tiémon, qui sut endurer, comme son saint prédécesseur, l'exil, la captivité et toutes les violences de la persécution. Condamné à mort dans sa prison, il sentit deux fois s'abaisser sur son cou le glaive du bourreau [1].

La lutte était surtout très vive en Souabe, sous la direction du légat Gebhard, de Constance, où vivait encore Guillaume de Hirschau [2]. Le saint abbé, non content de former de courageux évêques, tels que Gebhard et Tiémon, avait en outre donné la plus puissante impulsion au mouvement intérieur et spirituel par lequel tant de laïques de tout sexe et de tout rang se sentaient entraînés à embrasser la vie monastique, en qualité de convers [3], ou à se constituer les vassaux des chapitres ou des monastères, auxquels ils rendaient des services quotidiens, en faisant profession d'obéissance envers les congrégations régulières [4]. On voyait des villages entiers de la Souabe s'astreindre à ces obligations volontaires, et former ainsi des communautés religieuses d'un nouveau

1. Au second coup, l'épée du bourreau se brisa. Acta SS. Thiemon. ap. Canisium, *Lect. antiq.*, t. IV, p. 637.

2. Il fut martyrisé en Palestine, le 28 septembre 1101.

3. 4 juillet 1091.

4. Bernold, ad ann. 1091. On reconnaît ici le type des tiers ordres organisés au treizième siècle par S. François et S. Dominique.

genre[1]. Urbain imprima la sanction apostolique à cette nouvelle manifestation de l'esprit catholique, qui n'avait pas manqué d'exciter de nombreuses critiques[2], mais dont il avait pu apprécier par lui-même les bons effets, car elle seule consolait l'Église de la tiédeur et des défections dont la prolongation du schisme était la conséquence[3]. En dehors de ce mouvement populaire, les principaux seigneurs de la Souabe soutenaient, d'accord avec le duc Welf et les Bavarois, la cause de l'Église, et repoussaient à l'envi la domination de Frédéric de Hohenstaufen, gendre de l'empereur, et que celui-ci voulait leur imposer comme duc de Souabe. Ainsi commençait déjà la lutte entre les Guelfes et les Gibelins qui, après l'élévation des fils de Frédéric de Hohenstaufen à la couronne impériale, devait se confondre, en quelque sorte, avec la lutte permanente entre l'empereur et l'Église. Pour tenir tête à Frédéric et aux évêques intrus qui l'appuyaient[4], les catholiques élurent duc Berthold de Zähringen, frère du légat Gebhard, de Constance, et gendre du roi orthodoxe Rodolphe, qui avait été aussi duc de

1. Bernold, ad ann. 1091.
2. *Ibid.* Voir aussi Mabill., *Ann. Ben.*, t. V, l. LXVIII, n° 18.
3. *Ibid.*
4. Ceux de Coire, Bâle, Lausanne et Strasbourg. On comprenait alors dans le duché de Souabe ou d'Alamanie l'Alsace et la Suisse allemande.

Souabe[1]. Les comtes de Montfort, de Hellenburg, de Toggenburg, de Kiburg, de Bregens, et tous les grands vassaux de la province[2] reconnurent solennellement les deux frères Berthold comme ducs, et Gebhard comme légat, à la diète provinciale d'Ulm (1093). Ils y proclamèrent en outre la trêve de Dieu jusqu'en l'an 1096, afin de protéger les monastères, les voyageurs, les marchands ; et cette dernière clause leur valut l'assentiment même des villes, toujours dévouées à l'empereur. Chaque comte la fit jurer, dans son comté, par tous les seigneurs et hommes libres[3].

L'Alsace était maintenue dans la droite voie par un chanoine régulier, nommé Manegald, si savant qu'on le surnommait *le maître des docteurs*[4], et déjà connu par ses écrits en faveur de Grégoire VII. Il fit abjurer le schisme à presque toute la noblesse

1. Berthold, fils de Rodolphe, avait été d'abord opposé à Frédéric par les catholiques; mais il mourut en 1090. Berthold de Zähringen, son beau-frère, le remplaça alors; il est la tige de la maison actuelle de Bade.

2. Signalons parmi les preuves des dispositions catholiques des feudataires souabes, à cette époque, la fondation des abbayes de Neresheim, en 1095, par Hartmann, comte de Kyburg, et Adélaïde sa femme, et d'Isny, en 1096, par les comtes de Wäringen.

3. STENTZEL, I, 549. PFEFFEL, *Histoire et droit public de l'Allemagne*, ann. 1092.

4. ANON. MELLIC., in *Fabr. Bibl. Eccles.*, c. 105. BERTHOLD, ad ann. 1093-98. *Hist. litt. de France*, t. IX, p. 280-88.

alsacienne, et la réconcilia publiquement avec le saint-siège. L'empereur essaya en vain de le gagner ; furieux, il le fit jeter en prison, où il le retint longtemps. Cette captivité prolongée était la récompense de l'indomptable résistance que Manegald avait si longtemps et si généreusement opposée à toutes les tentatives de corruption[1].

Cependant, Henri IV venait de repartir pour l'Italie, le théâtre principal de la guerre. Le parti catholique y avait été affaibli, dès 1089, par la mort de deux de ses plus vaillants défenseurs, saint Pierre Ignée, cardinal-évêque d'Albano[2], et l'héroïque Bonizon, évêque de Sutri, puis de Plaisance, martyrisé par les schismatiques de sa ville épiscopale, qui lui crevèrent les yeux et lui coupèrent ensuite tous les membres l'un après l'autre[3]. Urbain convoqua, au mois de septembre de cette année, un concile de soixante-dix évêques et de douze abbés à Melfe[4], où il publia une série de canons destinés à confirmer

1. In causa S. Petri ferventissimus. Berth., ad ann. 1089.

2. Voy. plus haut la manière dont il gagna le surnon d'Ignée, 14 juillet 1089.

3. Berthold.

4. Labbe et Pagi ont prouvé que ce concile, mal à propos placé par Baronius en 1090, avait eu lieu en 1089; et S. Marc (*Hist. d'Italie*, t. IV, p. 840-49) soutient avec raison, ce nous semble, que c'est le même dont Berthold a parlé comme ayant été tenu à Rome en cette même année.

les sentences déjà lancées contre les investitures, la simonie, le mariage des prêtres, la présence de clercs à la cour des princes[1], et par lesquels il était interdit aux personnes *ecclésiastiques de se faire, à aucun titre, les vassaux des laïques*[2]. Dans la même assemblée, le pape reçut l'hommage lige et le serment de fidélité de Roger, fils de Robert Guiscard, auquel il confirma la possession du duché d'Apulie, en lui remettant la bannière ducale[3].

De plus en plus assuré du concours des Normands, Urbain conçut un plan pour réunir et coordonner les forces dont disposaient les partisans de l'Église orthodoxe en Italie et en Allemagne. Il détermina la comtesse Mathilde à épouser le jeune Welf, fils du duc de Bavière, l'un des principaux chefs des catholiques allemands. Ce mariage était disproportionné, car Mathilde avait quarante-trois ans, tandis que Welf n'en comptait que dix-huit; mais il se fit, contre le gré de la comtesse, pour le bien de l'Église[4]. L'harmonie entre les deux époux ne pouvait pas durer; cependant, dans les com-

1. Can. IX, ap. Baron., ann. 1090.

2. Can. II, *ibid.* — Urbain, dans ce même concile, fit droit aux plaintes de plusieurs évêques, en interdisant aux abbés de la contrée de recevoir de nouvelles donations exemptes : il confirma toutes les anciennes. Pagi, *Crit.*, in ann. 1090, n. 3.

3. Romuald, *Salern. Chr.*, ad ann. 1090.

4. Baronius, ad ann. 1089, n. 9.

mencements, il n'y eut point de dissentiment entre eux. Welf se montra, comme son père, un vigoureux champion de la cause pontificale, ce qui causa de vives inquiétudes à l'empereur[1] et le détermina à revenir en Italie, où il s'empressa de saisir toutes les possessions de Mathilde en deçà des monts et au nord des Alpes[2]. Il descendit ensuite en Lombardie (1090), investit Mantoue, l'une des villes principales des États de la comtesse, et s'en rendit maître après onze mois de siège[3].

Les Romains du parti impérial ouvrirent de nouveau leurs portes à l'antipape Guibert, et, pour la troisième fois depuis la mort de Grégoire, ils s'emparèrent du chateau Saint-Ange.

Les catholiques en furent réduits à offrir la paix à l'empereur : le duc Welf s'engagea à se réconcilier avec lui, s'il voulait seulement renoncer à Guibert et restituer les domaines confisqués. Pour la troisième fois Henri refusa[4]. Son triomphe l'enivrait : la prise de Mantoue entraîna bientôt la soumission de tous les États de Mathilde au nord du Pô. Ferrare fut pris par les troupes de l'empereur, qui transporta la guerre au midi du fleuve, et

1. Berthold.
2. Domnizo, II, 4.
3. 12 avril 1091.
4. Bernold, ad ann. 1091.

se mit à ravager les États du jeune Welf[1], pour le punir de son mariage avec Mathilde et de son alliance avec le saint-siège.

Henri s'empara ensuite de plusieurs forteresses de la comtesse Mathilde dans le Modénais, et vint assiéger Montevio, l'une des plus importantes.

Ces succès effrayèrent la plupart des vassaux de la comtesse, qui l'obligèrent à tenter la voie des négociations. Henri promit la paix, à la seule condition qu'elle reconnaîtrait l'antipape Guibert; mais cette condition fut repoussée avec indignation, ce qui prouve évidemment que l'indépendance de l'Église était bien le vrai motif de la lutte engagée[2].

Il y eut une conférence à Carpineta. Beaucoup d'évêques et de religieux y furent convoqués pour examiner les bases d'un traité : l'évêque Héribert, de Reggio, insista sur la nécessité de céder aux armes victorieuses de l'empereur. Mais un moine nommé Jean[3] protesta contre cette conclusion : « A Dieu ne plaise, s'écria-t-il en s'adressant à la « comtesse, qu'une telle paix se fasse, car elle se- « rait contraire à l'honneur du Père, du Fils et du « Saint-Esprit ! Voulez-vous donc perdre le fruit de

1. Welf était petit-fils et héritier d'Azon, marquis de Ferrare.

2. Hoc audire quidem nolunt aures comitissæ. Domnizo, II, 7.

3. Muratori établit qu'il était abbé de Saint-Appollonius, à Canosse. In not. ad Domnizo, p. 372-73.

« tant de sueurs, de tant de labeurs endurés pour « le Christ? Croyez-moi, ne cessez point de com- « battre : la victoire est là qui vous attend; les « prières de saint Pierre sauront bien l'obtenir du « Seigneur[1]. »

L'assemblée fut entraînée par ces paroles, et tous s'écrièrent que mieux valait mourir que traiter avec Henri[2]. Mathilde, dont tous les vœux étaient d'accord avec une telle résolution, fut récompensée de sa constance, car bientôt la prophétie de Jean s'accomplit. Le fils naturel de l'empereur fut tué en attaquant Montevio, et l'empereur dut lever le siège. Il essaya bien de compenser cet échec en surprenant Canosse[3] et en tirant ainsi vengeance de l'humiliation qu'il croyait y avoir subie aux pieds de Grégoire VII. Mais les habitants se défendirent à outrance, exaltés par les prières et par les chants de l'abbé Jean et de ses moines[4].

Henri se vit donc forcé de battre en retraite, après avoir perdu sa bannière, qui fut suspendue,

1. Domnizo, II, 7.

2. Turba sacerdotum firmatur catholicorum.
Ante volunt lethum quam regis denique fœdus.
Ibid.

3. At memor est factus Canossæ quæ mala passus...
Nunc ulciscendi tempus se credidit ex his....
Ibid.

4. Domnizo, II, 7.

par ordre de Mathilde, dans l'église de Canosse, glorieux monument de la défaite du parjure qui, de gaieté de cœur, avait oublié toutes ses promesses de repentir, et s'était ôté, par là, le moyen facile de redevenir le souverain légitime de l'empire.

Mathilde reconquit, avant l'hiver de 1092, tout ce qu'elle avait perdu au midi du Pô. Henri dut se réfugier en Lombardie, où le duc Welf le tint enfermé, empêchant ainsi sa réunion avec le roi de Hongrie, dont il attendait du secours.

Cependant, Urbain, éloigné de Rome par les succès de l'antipape, s'était réfugié dans la Campanie et dans l'ancien pays des Samnites, sous la garde des Normands. Sans demeure fixe, vivant d'aumônes, mais plus grand peut-être au milieu des hasards et des agitations de cette vie vagabonde qu'au sein des splendeurs de la cour romaine, le pape apportait une vigilance et une activité merveilleuses dans l'exercice de son devoir pontifical. Il ne se contentait pas de renouveler, dans un nouveau concile tenu à Bénévent[1], les anathèmes fulminés par ses prédécesseurs contre l'empereur et l'antipape : il intervenait, tous les jours, dans le gouvernement général de la chrétienté, par ses diplômes, par ses légations, par les audiences

1. 28 mars 1091.

accordées aux nombreux pèlerins qui suivaient ses traces dans l'exil, ou par la dédicace des églises élevées dans toutes les parties du pays où il était venu chercher un refuge[1]. Ce pays magnifique s'étendait du golfe de Naples à celui de Tarente, et renfermait, outre Salerne, Amalfi, le Mont-Cassin, la Cava, et tant d'autres lieux à jamais associés à la gloire de la république romaine. Révélée tardivement à l'Europe du Nord par les exploits des Normands, cette heureuse terre fut en quelque sorte *consacrée*, aux yeux de tous les chrétiens, par le séjour et la mort de Grégoire VII, et aussi par ce fait qu'elle servit plus tard de demeure, et l'on peut dire de sanctuaire, à la série de grands papes qui occupèrent le trône pontifical après Hildebrand.

Aussi, nul voyageur catholique ne peut-il parcourir ces lieux embellis par toute la magie de la nature et par tous les souvenirs de l'histoire, sans songer que là venaient se retremper, dans les épreuves de l'exil, ces pontifes fugitifs, mais toujours indomptables, qui ont vaincu le monde et sauvé l'Église, dans la crise peut-être la plus ter-

1. Au milieu des largesses constantes des conquérants normands à l'endroit des monastères, il faut signaler, à titre de contraste, les oppressions que fit endurer le comte Guillaume Tassio à l'abbaye de Casa Auria. MABILLON, *Ann.*, 691, n. 85.

rible de son histoire. Salerne devait surtout attirer Urbain II dans ses murs; car, comme il le disait à l'archevêque placé sur ce siège, dans un diplôme solennel : « Vous aviez déjà le corps de « l'apôtre saint Matthieu et celui des saints mar- « tyrs Fortunat et ses compagnons; et voilà que, « de nos jours, Dieu a daigné vous conférer une « nouvelle gloire par l'exil et par la sépulture de « ce Grégoire, d'apostolique mémoire, dont la jus- « tice, la doctrine et la merveilleuse constance sont « proclamées par l'Église romaine, confessées par « l'Occident entier et attestées par la chute des ty- « rans vaincus[1]. »

Cependant la nouvelle église du monastère de la Cava venait d'être achevée. Urbain s'y rendit pour la consacrer[2], accompagné du duc Roger et d'une foule d'évêques[3], de cardinaux, de clercs et de laïques. Dans une bulle adressée à l'abbé Pierre, le pape rendit de nouveau témoignage de son culte pour la mémoire de Grégoire VII et de son zèle pour la liberté monastique :

« Obstinément attaché aux institutions de notre « prédécesseur Grégoire, qui a tant aimé ce mo-

1. Coletti, *Concil.*, XII, 735.
2. Le 5 septembre 1092.
3. Huit évêques, huit cardinaux... cum innumera clericorum et laicorum turba. Baron., ad ann. 1092, n. 18.

« nastère, qui t'a amené du fameux lieu de Cluny
« pour en être abbé, qui a tellement confirmé la
« liberté de cette maison et de ses dépendances,
« que, jusqu'à ce jour, elle est restée libre de tout
« joug humain, à notre tour nous lui conférons par
« ce privilège une liberté absolue à l'égard de toute
« personne séculière ou ecclésiastique[1]. » Il énumère ensuite les différentes indulgences et exemptions qu'il accorde aux religieux[2], faveurs qui n'avaient du reste pour but que de mieux garantir l'exactitude de tous les devoirs monastiques.

Le duc Roger voulut s'associer à l'œuvre du pape. Il accorda au monastère la dîme de la pêche maritime, garantit l'indépendance de sa juridiction, et confirma d'avance tous les dons ou cessions de fiefs que ses barons ou vassaux voudraient lui faire. Un saint abbé de la Cava, Léon, repoussé naguère avec dureté par Gisulfe, le dernier prince lombard de Salerne, à qui il était venu demander la grâce de trois condamnés, lui avait prédit que bientôt il cesserait de régner[3]. Robert Guiscard et ses Normands se

1. Baron., ad ann. 1091, n. 2.

2. Il accordait à l'abbé jusqu'au droit de consacrer les églises dans les vastes domaines de l'abbaye et une foule d'autres privilèges que l'on peut voir dans le diplôme ap. Baron. et Coletti, *Concil.*, t. XII, 722 à 727.

3. Act. SS. O. B., t. IX, p. 379. Saint Léon mourut en 1079, et Robert Guiscard détrôna Gisulfe en 1075.

chargèrent peu après d'accomplir la prédiction. Leur nouveau chef, se souvenant sans doute du fait, voulut conférer aux abbés de la Cava le droit perpétuel de faire grâce aux condamnés à mort ou à d'autres peines, dans toute l'étendue de son duché, et spécialement à ceux qu'ils rencontreraient sur le chemin du supplice[1].

C'était ce même privilège que les anciens Romains accordaient aux vestales, et il reparaissait, dans le droit criminel des chevaliers chrétiens, au profit du véritable dévouement et de la sainte virginité[2]. Les Normands continuaient avec gloire leur mission. Le comte Roger, frère de Robert Guiscard et oncle du jeune duc d'Apulie, venait d'achever la conquête de la Sicile sur les Sarrasins[3]. Il s'occupa aussitôt d'y établir évêchés et

1. Ce privilège, avec les autres accordés par Roger, sont insérés dans la bulle du pape, ap. Baron. et Coletti., l. c.

2. Ce même privilège avait été accordé à l'abbé de Glastonbury en Angleterre et à l'abbesse de Lindau sur le lac de Constance. Hurter, III, 462. L'esprit catholique, si inépuisable et si varié dans son affectueuse intelligence des choses de Dieu, reproduisait les mêmes fruits dans les lieux les plus divers, avec une admirable unité. La Réforme et la politique moderne ont débarrassé le monde de ces anomalies. Le privilège dont il s'agit fut aboli d'une façon caractéristique et conforme à l'esprit de la Réforme, quand Henri VIII fit écarteler le dernier abbé de Glastonbury, à la porte même de son monastère, le 14 novembre 1538, pour avoir nié que le roi fût le chef visible de l'Église.

3. Par la reddition de Castro Giovanni, en 1091.

monastères : Palerme, Messine, Catane, Agrigente Syracuse, Chazzara, furent érigés en évêchés par le pape, sur la demande du vainqueur, et reçurent la plupart, pour premiers évêques, des moines de Normandie, associés aux premières conquêtes de leur race en Italie.

Urbain, par la sollicitude qu'il apporta au règlement de ces diverses fondations, a mérité d'être regardé comme le restaurateur de l'Église de Sicile[1]. Il érigeait, en même temps, la ville de Pise en métropole, et lui faisait donation de l'île de Corse, sur la demande de Mathilde et en reconnaissance des services rendus au saint-siége par cette république et de ses victoires sur les Sarrasins[2]. La sollicitude du souverain pontife ne se renfermait pas dans l'Italie et ses dépendances : elle s'étendait au loin, comme le prouvent tant de diplômes[3] datés de ces années d'exil et relatifs aux

1. Fleury, l. LXIV, n. 14. Nous renvoyons à la savante dissertation du cardinal Baronius au sujet des prétendus droits ecclésiastiques conférés par Urbain au comte Roger, droits qui furent l'objet, dans la suite, de si graves contestations. *Ann.*, ad ann. 1097, n. 18 à 143,

2. Bulles des 28 juin 1091 et 22 avril 1092, ap. Fleury, l. LXIV. n. 8.

3. *In re* Cluny, Amiens, Marmoutier, Séez, Crespin, etc. Il avait surtout défendu les immunités de Fécamp contre l'archevêque de Rouen, moine lui-même, mais qui n'était pas le seul évêque sorti des monastères et infidèle à son origine ; heureusement que les papes moines ne cédèrent jamais à cette tendance.

affaires monastiques, à la liberté des élections épiscopales en France et ailleurs[1]. Au moment même où l'empereur, franchissant les Alpes, semblait vouloir peser sur la papauté plus qu'à aucune autre époque depuis la mort de Grégoire, Urbain sut rattacher au saint-siège, par des liens étroits, deux Français dont l'influence et les services devaient honorer et fortifier l'Église : l'évêque Yves de Chartres et saint Bruno, le fondateur de l'ordre des Chartreux. Yves n'était pas moine, mais il avait été l'élève de Lanfranc à l'abbaye du Bec, puis, placé à la tête d'une communauté de chanoines réguliers à Saint-Quentin de Bauvais, il avait conservé, pendant toute la suite de sa carrière, un vif souvenir de la paix et des jouissances spirituelles du cloître. Il y avait composé un vaste recueil de droit canon, connu sous son nom[2], et qui conserva une grande autorité jusqu'à la publication du fameux décret de Gratien. Lorsque l'évêque Geoffroy de Chartres eut été déposé, après un long procès en cour de Rome, comme coupable de simonie, de concubinage et de trahison, Yves fut choisi pour le remplacer, par l'unanimité du clergé

1. *Ep.* 19, ad abbat. Fiscamn. V. aussi *Ep.* 33, ad Lamb. ap. ATREBAT., n. 40.
2. Decretum Yvonis Carnutensis.

et du peuple chartrain[1]. Le roi Philippe de France le reconnut ; mais il n'en fut pas de même du métropolitain Richer, archevêque de Sens, qui, voulant maintenir Geoffroy, refusa de sacrer Yves. Celui-ci dut aller trouver le pape, qui le sacra lui-même à Capoue[2], et le renvoya en France avec une lettre aux habitants de Chartres, où il leur enjoignait de recevoir le prélat comme sacré par les propres mains de saint Pierre[3]. Et, comme Richer, loin de se rendre au jugement de l'autorité suprême, avait écrit au nouveau prélat une lettre injurieuse, où il semblait à peine reconnaître la validité de sa consécration[4], Yves répliqua en revendiquant avec énergie le droit du saint-siège, et en déclarant hérétiques tous ceux qui ne le reconnaîtraient pas[5]. Richer essaya en

1. Il fallut lui faire violence pour le contraindre à accepter : il écrivit au pape qu'il n'était pas assez noble pour être évêque. *Ep.* 3. — On ne sait sur quelle autorité son biographe Fronteau s'est fondé pour dire de lui : *a nobili sanguine nobilem animum traxit. Vita Yvon.* in edit. Paris. 1647.

2. En 1090 selon Pagi; 1091 selon Mabill. l. LXVIII, n. 27.

3. Tanquam B. Petri manibus consecratum. *Ep. Yvon.* 1.

4. Non simpliciter benedictionem, sed qualemcumque hostili irrisione appellasti. *Ep. Yvon.* 28.

5. Cujus judiciis et constitutionibus obviare plane est hæreticæ pravitatis notam incurrere. *Ibid.* Urbain II eut peu après une difficulté analogue à trancher en faveur de Lambert, élu à Arras par le clergé de ce siège récemment restauré. Malgré la très vive opposition du clergé de Cambrai (dont Arras avait dépendu jusque-là), et celle du roi de France et de l'empereur, le métropolitain n'ayant

vain de le faire déposer dans un concile provincial, comme ayant agi au préjudice de l'autorité royale en allant se faire sacrer à Rome. Yves resta sur son siège épiscopal, où nous le retrouverons bientôt au premier rang des champions de l'autorité et de la discipline de l'Église.

Bruno, né à Cologne, d'une race noble et belliqueuse[1], avait été chanoine et écolâtre de Reims, où il enseignait le grec, l'hébreu et la théologie, et où il avait compté parmi ses élèves le jeune seigneur du pays rémois devenu pape plus tard sous le nom d'Urbain II. Pour fuir la dignité d'archevêque de Reims qu'on voulait lui imposer, Bruno renonça à l'enseignement et au monde. Accompagné de ses amis, dont deux étaient laïques et le troisième de race étrangère[2], il alla demander une retraite à Hugues, évêque de Grenoble, qui avait été son élève à Reims, puis moine à la Chaise-Dieu.

La veille de leur arrivée à Grenoble, Hugues s'était vu, transporté en songe, au milieu des Alpes du Dauphiné, dans le site le plus sauvage et le plus

pas voulu le sacrer, Lambert se rendit à Rome, où Urbain le sacra lui-même le 19 mars 1094.

1. Sa famille portait, à ce que l'on prétend, le nom de *Hartenfaust,* ou *Fort du poing.*

2. Landuin de Toscane, qui le remplaça comme prieur de la Chartreuse.

inaccessible de son diocèse. Dans cette vision, il lui sembla voir s'élever, sur des rochers abruptes, un temple magnifique, puis sept étoiles, venues de loin, s'arrêter sur le faîte de l'édifice et l'inonder de lumière. Le lendemain, quand Hugues vit arriver sept voyageurs ayant à leur tête Bruno, son ancien maître, il comprit que la vision était l'annonce de leur arrivée, et il les conduisit lui-même dans le lieu désigné par l'apparition des sept étoiles lumineuses[1].

On ne pouvait y arriver qu'en franchissant des forêts et des précipices d'accès tellement difficile, qu'on courait risque de la vie en tentant le trajet; puis, quand on y était arrivé, on ne trouvait qu'un étroit plateau entouré de sapins, dominé par des montagnes à pic et que sillonnaient sans cesse des avalanches[2]. Les voyageurs s'y établirent avec bonheur, y bâtirent un oratoire, quelques cabanes de branchages, et s'y livrèrent tout entiers à la contem-

1. J'abrège à dessein le récit de la fondation de la Chartreuse, récit devenu populaire, grâce au pinceau de Lesueur et aux vingt-deux chefs-d'œuvre dont ce grand peintre avait décoré le cloître de la Chartreuse de Paris, d'où on les a transportés au Louvre, après la destruction sacrilège du monastère.

2. Le 30 janvier 1133, le cloître et les cellules du premier monastère, situé où se trouve aujourd'hui la chapelle de Notre-Dame de *Casalibus*, furent ensevelis, avec sept religieux, sous une avalanche. C'est alors qu'on reconstruisit le monastère sur son emplacement actuel.

plation, à la paix et à l'amour de Dieu. Cette solitude s'appelait la Chartreuse, et ce fut là l'origine de l'ordre des Chartreux[1], qui portèrent d'abord le beau nom de *Pauvres du Christ*. Par un mystérieux décret de la volonté divine, de tous les sanctuaires monastiques qui couvraient la France, la Chartreuse seule a échappé à la destruction commune et sacrilège.

Les nouveaux venus s'astreignirent à suivre la règle de saint Benoît, mais en la ramenant à sa rigueur primitive et en la modifiant d'une façon plus anachorétique. Au dortoir et au réfectoire commun étaient substituées des cellules isolées, dans l'enceinte du monastère : chacun des treize moines (nombre auquel celui des religieux de chaque maison fut strictement limité) en habitait une, y mangeait, y dormait, y travaillait seul.

Il n'y avait que peu d'offices en commun : la messe conventuelle n'était célébrée qu'aux jours de dimanches et fêtes. Ces jours-là, les solitaires se permettaient l'usage du poisson et du fromage[2]; le reste du temps ils ne se nourrissaient que de pain, de son et de légumes. Ils cultivaient peu le sol trop

1. En 1084. *Pauperes Christi*. Ducange, v° *Pauper*. Pagi, *Crit.*, ad ann. 1086.

2. Le prieur Guigues le dit expressément, dans le préambule de ses statuts. Ap. Mabill., t. V, l. LXVI, n. 65.

stérile de leurs montagnes, et ne vivaient que du produit de leurs troupeaux; la prédication leur était interdite.

La transcription des manuscrits, et surtout celle de l'Écriture sainte, était leur principale occupation. « Nous prêcherons ainsi, disent leurs statuts, la « parole de Dieu, non par la parole, mais par le « travail des mains[1]. »

Le comte Guillaume de Nevers, qui devait finir sa vie sous leur robe, étant allé les visiter par dévotion, fut tellement touché de leur pauvreté, qu'il leur envoya, à son retour, une argenterie de grand prix. Ils la lui renvoyèrent; mais ils acceptèrent avec reconnaissance les parchemins qu'il leur fit donner ensuite[2] et dont ils se servirent pour constituer la bibliothèque très riche qu'ils eurent bientôt organisée[3]. Cette nouvelle branche de l'Ordre Monastique était, à vrai dire, une réhabilitation de la vie érémitique des premiers Pères du désert, à l'abri des périls d'une solitude absolue. Quelque austère que fût cette vie, elle excita non seulement l'émulation de tous les moines, mais encore l'admiration et l'envie des laïques. On voyait, dit un contemporain, des troupes nombreuses d'hommes,

1. *Statuta Guigon.* XXVII, 4, ap. Hurter, III, 578.
2. *Guib. Novig. Vita*, I, c. 21.
3. *Ibid.*

de femmes, et même de petits enfants [1], solliciter leur admission au sein de ce nouveau bercail de la pénitence et de l'amour divin. Cependant le nombre des maisons fut d'abord très restreint. Bruno vivait depuis six ans à la Chartreuse, lorsqu'un ordre du pape vint l'en tirer. Urbain, au milieu des orages du pontificat, avait résolu d'appeler son ancien maître au secours de l'Église ; il lui enjoignit donc, en 1090, de le venir trouver [2], et il le retint auprès de lui pendant tout le temps qu'il resta en Italie, s'aidant, dans tous les conciles, de ses lumières et de son affection [3]. Le comte Roger de Sicile, qui partageait le goût particulier des seigneurs normands pour les moines, disputa au pape la possession de Bruno et le combla des marques de sa générosité et de la plus tendre affection. Il offrit en vain aux Chartreux l'archevêché de Reggio ; mais, lorsque le saint, fatigué de la vie qu'il me-

1. *Guib. Novig. Vita*, I, c. 21.
2. *Vita S. Brun.*, ap. Surium, c. 16.
3. *De institut. ord. Cartusiens.*, ap. Labbe, *Bibl.*, I, 638. Ejus opera usus in celebrandis consiliis. Baron., ad ann. 1092, n. 12. — Ces relations ont fourni à Zurbaran un de ses plus beaux tableaux : le pape et le saint, en costume du temps, sont représentés seuls et assis l'un en face de l'autre. Ce chef-d'œuvre du peintre monastique par excellence a été transporté au nouveau musée de Séville, depuis que la Chartreuse de cette ville a été changée en manufacture de faïence par un cupide industriel qui ne laisse pas même les étrangers pénétrer dans l'enceinte qu'il a profanée.

nait à la cour romaine[1], eut obtenu sa liberté, il accepta des mains du comte un monastère en Calabre[2], où le pape lui permit de se retirer. Bruno quitta bientôt sa solitude pour aller baptiser le fils de Roger, qui devait être un jour le premier roi chrétien des Deux-Siciles, et pour recueillir les derniers soupirs de l'illustre comte à qui revient l'honneur d'avoir fondé ce royaume. Le saint mourut quatre mois après son ami[3], et l'Église tout entière pleura celui qui l'avait enrichie d'une nouvelle légion de soldats et de saints.

Cependant, avec l'année 1093 sembla s'ouvrir une phase plus favorable à la cause catholique. L'empereur, à peine remis de la défaite de Canosse, éprouva une disgrâce plus cruelle encore, par suite de la défection de son fils aîné Conrad, qu'il avait déjà fait couronner roi des Romains. Ce jeune prince, dont tous les contemporains vantent les dispositions pieuses et pacifiques, était révolté du spectacle des crimes paternels ; il avait surtout hor-

1. Baron., ad 1092, n. 12. Après le concile de Plaisance en 1095.

2. La Torre, près Squillace. Le saint en a tracé le tableau le plus séduisant, dans sa lettre à Raoul le Vert, depuis archevêque de Reims. Voir le diplôme où le comte Roger raconte les motifs de sa confiance et de sa reconnaissance pour Bruno. Baron., ad ann. 1097, c. 14. Surius, t. V, die 5 oct.

3. Le 6 octobre 1101. — On sait que l'Ordre des Chartreux, par une exception unique, n'a jamais eu besoin de réforme.

reur des odieux attentats commis par le tyran sur la personne de sa seconde femme, Adélaïde de Russie[1]. Père dénaturé, époux indigne, Henri IV avait voulu se donner pour complice Conrad, le beau-fils de la victime[2]. Entraîné par la plus légitime indignation, le jeune prince s'enfuit et alla rejoindre Mathilde et son mari Welf qui poursuivaient la guerre contre Henri. Conrad retomba peu après entre les mains de son père, qui le fit enfermer ; mais il sut échapper à ses geôliers, et, accueilli avec transport par le parti pontifical, il fut proclamé roi des Lombards par l'archevêque de Milan. Mathilde réussit, en même temps, à faire sortir la princesse Adélaïde de la prison où la rete-

1. Quelques auteurs la nomment Praxède ; elle était fille du czar de Russie : il l'avait épousée en 1093, étant veuve du margrave de Brandebourg ; il était lui-même veuf de Berthe, mère de Conrad qui avait alors dix-neuf ans.

2. Incarceraverat eam, et concessit ut plerique vim ei inferrent, immo filium hortans ut eam subagitaret. Quo recusante patris polluere stratum, eum rex non suum sed peregrini filium esse affirmavit. ALBERT. STEDENS., *Chron. in Schittir. scriptor.* HERMOLD., *Chron. Slavor.*, éd. 1659. DODECHIN, ad ann. 1093, in PISTOR., *Script. Germ.*, t. I, et ap. BARON., etc.

Ce hideux récit, que les apologistes de Henri ont essayé de révoquer en doute, n'est que trop d'accord avec des actes du même genre que les insurgés allemands reprochèrent de tout temps à Henri IV (voir plus haut la lettre du comte de Thuringe) ; il est d'ailleurs confirmé par les déclarations publiques de l'impératrice aux conciles de Constance et de Plaisance, comme on va le voir.

nait Henri à Vérone[1]. Le persécuteur de l'Église eut donc à subir un double châtiment : sa femme et son fils parvinrent à s'échapper, et, réfugiés dans les rangs de ses adversaires, ils élevèrent leur voix doublement accusatrice, pour révéler les horribles mystères de la vie privée du tyran. On conçoit son désespoir : il fut si grand, qu'on supposa qu'il voulait se tuer[2]. Il y eut aussitôt contre le prince une réaction violente au sein même de cette Lombardie qui, depuis quelques années, était le centre de ses opérations. Les grandes villes de la contrée se déclarèrent contre lui, et annoncèrent ainsi la redoutable ligue municipale qui devait être, un siècle plus tard, la sauvegarde de l'Église et de la liberté italienne contre une nouvelle race d'empereurs. Milan, Lodi, Crémone, Plaisance, jurèrent de rester alliées pendant vingt années et conclurent contre l'empereur une alliance offensive, dont la durée était fixée à vingt années : leurs soldats, unis à ceux du duc Welf et de Mathilde, occupèrent les passages des Alpes pour empêcher l'arrivée des auxiliaires allemands de Henri[3]. En Allemagne, un mouvement analogue éclata dans les villes qui jusque-là avaient fourni à l'empereur ses plus zé-

1. Domnizo, II, 8.
2. Bernold, ad ann. 1093.
3. In viginti annos, conjuraverunt contra Henricum. *Ibid.*

lés partisans : les bourgeois d'Augsbourg, de Metz, de Toul, de Verdun, chassèrent les évêques intrus que le schisme avait voulu leur imposer. Ces grandes nouvelles allèrent trouver Urbain au fond de l'Apulie, à Traja, où il venait de tenir son concile annuel[1], et elles le ramenèrent à Rome, où il put célébrer la fête de Noël (1093). Guibert était près de l'empereur, en Lombardie[2] ; mais les guibertins occupaient encore la plus grande partie de la ville et surtout le château Saint-Ange, le Latran et les passages du Tibre. Le pape, caché dans la maison fortifiée de Jean Frangipani[3], était réduit à un dénuement presque complet, et accablé de dettes[4]. Le bruit de cette détresse étant arrivé aux oreilles d'un jeune seigneur angevin, nommé Geoffroy[5], celui-ci, qui n'était encore que novice, partit aussitôt, avec ce qu'il put amasser de ressources, pour aller au

1. 11 mars 1093. Il y avait soixante-dix évêques et onze abbés, comme à Melfi en 1089 : ce concile renferme divers canons sur les degrés de consanguinité et sur les moyens de maintenir la trêve de Dieu, etc.

2. Bernold, ad ann. 1094.

3. In domo Joannis Fricapanem latitare. Gotfrid. Vindocin., *Ep.* 8. In quadam firmissima munitione, prope Sanctam Mariam Novam. Bernold, l. c.

4. Gotf. Vindoc., l. c.

5. Il était fils de Henri, seigneur du Lion-d'Angers, et petit-fils du seigneur de Craon et d'une fille de France. *Hist. litt. de France*, XI, p. 177. Il fut bénit, comme abbé, par Yves de Chartres, le 24 août 1093.

secours du pontife, qu'il rejoignit de nuit, sous un déguisement, après mille dangers. Quinze jours avant Pâques (1094), Ferruccio, qui occupait le Latran, au nom de Guibert, offrait au pape de lui livrer le palais à prix d'argent; mais, comme ni le pape, ni les cardinaux, ni les évêques de la suite d'Urbain, n'avaient de quoi payer l'usurier, l'abbé Geoffroy vendit ses chevaux, ses mules, et en remit le prix, avec tout ce qu'il possédait, au souverain pontife, qui parvint ainsi à satisfaire Ferruccio. Les portes du Latran furent alors ouvertes à Geoffroy, qui eut pour récompense le bonheur de baiser le premier les pieds d'Urbain II rétabli sur le trône où nul pape orthodoxe n'avait siégé depuis l'exil de saint Grégoire VII[1].

Urbain se rendit ensuite en Toscane, où l'appelait Mathilde, qui poursuivait les succès déjà obtenus contre les impérialistes. Elle conduisit à Rome l'infortunée impératrice, qui, prosternée devant le père commun des fidèles, lui raconta les crimes honteux dont elle avait été la victime[2]. Déjà dans une assemblée de princes et de prélats allemands, tenue à Constance par le légat Gebhard[3], l'impéra-

1. *Hist. litt. de France*, XI, p. 177. — 2. Dodechinus, l. c.
3. A Pâques 1094. Ce concile défendit au peuple, sous peine d'excommunication, d'assister aux offices des prêtres simoniaques ou incontinents.

trice avait dénoncé les outrages qu'il lui avait fallu subir de la part de son indigne époux[1]. Elle renouvela ces terribles accusations devant le tribunal le plus solennel de la terre, au concile général convoqué par le pape à Plaisance, au milieu même de la contrée naguère la plus infectée par le schisme impérialiste (mars 1095)[2]. A cette solennelle assemblée, on vit accourir les évêques d'Italie, de France, de Bourgogne, d'Allemagne, au nombre de deux cents, plus de quatre mille clercs et moines et trente mille laïques. Aucune église ne pouvant contenir une telle foule, il fallut tenir le concile en plein air hors de la ville. Adélaïde y comparut, et, après une confession publique des horribles excès auxquels son mari l'avait condamnée, elle obtint l'absolution pour la part involontaire qu'elle y avait prise[3], tandis qu'une nouvelle excommunication était fulminée contre son infâme époux[4].

1. Bernold, ad ann. 1094.

2. *Id.* ad ann. 1095. Domnizo, II, 8.

3. Bernold, *l. c.* Dodechin, *l. c.* — Adélaïde retourna en Russie et y finit ses jours dans un cloître.

4. Parmi les apologistes contemporains de Henri, il n'y en a qu'un (*Vita Henrici* Anonym., ap. Urstir.) qui accuse Mathilde d'avoir gagné le jeune roi Conrad, et ils gardent tous un silence prudent sur les révélations accablantes d'Adélaïde. Les historiens protestants sont moins embarrassés, et ne s'en montrent que plus disposés à défendre leur héros. Prenons, par exemple, parmi les plus savants,

Cependant, le roi Philippe de France, qui avait été excommunié l'année précédente, pour cause de bigamie, dans un concile tenu à Autun, avait été cité devant celui de Plaisance; mais il demanda un délai, que le pape lui accorda. Les ambassadeurs de l'empereur d'Orient, Alexis Comnène, y vinrent aussi pour demander humblement au pape et aux chrétiens d'Occident quelques secours contre les infidèles, qui menaçaient déjà Constantinople. Urbain, sans s'arrêter au schisme qui infectait déjà l'Église byzantine, exhorta les catholiques à accorder ce secours, et plusieurs s'engagèrent par serment dans l'entreprise.

entre les modernes, MM. Lüden et Stentzel. Lüden invente, pour expliquer cette double accusation du fils et de la femme de l'empereur, l'explication la plus bizarre. Selon lui, Conrad et Adélaïde auraient été enlevés à Vérone par Mathilde, laquelle leur aurait fait à tous les deux leur leçon, d'accord avec le pape, et aurait dicté à Adélaïde les infâmes accusations qu'elle devait porter contre son mari. Il ne cite pas d'ailleurs la moindre autorité contemporaine dans sa laborieuse mais assez courte dissertation à ce sujet, liv. XIX, c. 11, n. 17, t. IX : « Je ne sais pas, dit-il, *concevoir les choses autrement.* » Ne voilà-t-il pas une raison bien satisfaisante pour le lecteur consciencieux! Ainsi, le pape, la comtesse Mathilde, l'impératrice, le jeune roi, le concile des prélats et des princes allemands à Constance, le concile général de Plaisance et les historiens contemporains auraient tous et chacun été dupes ou instruments d'un faux abominable! L'hypothèse est acceptée comme bien plus admissible que le crime d'un seul homme, parce que cet homme, en sa qualité d'ennemi de l'Église, était l'un des précurseurs de la sagesse moderne! M. Lüden ne peut pas concevoir

Le concile régla ensuite une foule de points de discipline, et renouvela les condamnations antérieures contre l'hérésie de Bérenger, contre les simoniaques et les prêtres incontinents. Le pape se rendit ensuite à Crémone, où le jeune roi Conrad vint le trouver, lui servit d'écuyer lors de son entrée dans la ville, et lui prêta serment de fidelité. Urbain reçut le prince comme un fils de l'Église romaine[1], et lui promit de l'aider à obtenir la couronne impériale, à condition qu'il renoncerait aux investitures. Il le fiança ensuite à la fille du comte Roger de Sicile; de sorte que les trois principales forces du parti de l'Église, en Italie, Mathilde, les

qu'il en puisse être autrement! Quant à M. Stentzel (t. I, p. 552), il ne cherche pas à nier la vérité des faits; mais, comme Lüden (t. IX, p. 256), il témoigne toute son indignation, non contre les attentats commis par Henri sur la personne de sa femme, mais contre l'*effronterie* de celle-ci, qui osait s'en plaindre publiquement dans un concile! « Il se peut, dit-il pour l'excuser (la victime, et non le bourreau), *il se peut que cette femme, étant d'un sang plus froid* (elle était Russe), *ait éprouvé de la répugnance pour les voluptés excessives auxquelles son mari a pu la prostituer.* » Il faut citer dans l'original ces incroyables paroles : « Es mag seyn dass dieser Frau von kælterm Blute die auschewoifende Wollust zuwider war, zu der sie von ihrem Gemahl gemissbraucht werden mœchte. » De sorte que si elle avait eu un sang chaud d'Italienne ou d'Espagnole, rien n'eût été plus simple! Et voilà comme on écrit l'histoire! N'est-ce pas le cas de se rappeler la belle parole du comte de Maistre sur les écrivains de cette école : *Ils n'ont d'entrailles que pour le crime.*

1. BERN., ad ann. 1095.

Normands et le jeune roi, se trouvèrent unis par des liens nouveaux. — Cette heureuse tournure des affaires[1] permit au pape de passer en France, où l'appelaient les plus graves intérêts.

1. Rebus in Longobardia bene dispositis. Bern., ad ann. 1095.

CHAPITRE II

Yves de Chartres et la pureté du mariage.

Yves de Chartres proteste contre l'adultère du roi de France. — Indomptable fermeté de l'évêque de Chartres. — Le légat Hugues, archevêque de Lyon, défend aussi les lois du mariage. — Triomphe d'Yves de Chartres, défendant la pureté du mariage et l'égalité des devoirs entre les deux sexes. — La piété des femmes se maintient. — Elles payent la dette de leurs mères.

En 1092, le roi Philippe de France s'était laissé séduire par la beauté et les artifices de Bertrade de Montfort[1], femme de Foulques le Réchin, comte d'Anjou, au point de répudier son épouse légitime, Berthe[2], dont il avait eu déjà quatre enfants, et d'en-

1. Conscia nobilitatis et pulchritudinis suæ. Ord. Vit., VIII, 699. Cet historien ajoute que, craignant d'être renvoyée par son mari, comme les deux femmes qu'il avait déjà eues, Bertrade envoya un agent au roi pour l'exciter à l'enlever. Elle était fille du comte de Montfort et d'Agnès d'Évreux.

2. Berthe était fille du comte de Frise et de Hollande. Son malheur lui avait été prédit d'avance comme un châtiment du crime qu'elle avait commis en expulsant l'abbé Géraud du monastère de Saint-Médard. Saint Arnould de Soissons, prédécesseur de Géraud,

lever Bertrade à son mari pour l'épouser lui-même.

L'évêque de Senlis[1] avait eu la criminelle faiblesse de bénir cette union adultère, et d'autres prélats du royaume, invités par le roi, semblaient agir en complices[2], lorsque Yves de Chartres, qui avait protesté déjà par son absence, crut devoir adresser directement les remontrances suivantes à Philippe et aux évêques :

« Très magnifique seigneur Philippe, roi des « Français, moi, Yves, humble évêque des Char- « trains, je désire ardemment que vous gouverniez « votre royaume terrestre de manière à ne pas méri- « ter d'être banni du royaume éternel. Je redirai de « loin à Votre Sérénité ce que je lui ai déjà dit de « vive voix : je ne puis ni ne veux assister à vos noces « avant d'avoir appris, par la décision d'un concile, « si votre divorce et votre nouveau mariage sont lé- « gitimes... Par respect pour ma conscience, que je

avait dit à Berthe : *Si tu fratrem Geraldum hinc ejeceris, Deo vin dice, tu quoque ante tuum obitum e regno extruderis, contemptaque et ærumnosa morieris.* Elle mourut, en effet, deux ans après sa répudiation, exilée à Montreuil en Ponthieu, *illic plebeio more defunctam et sepultam. Vita S. Arnulph.*, in Act. SS. O. B. t. IX.

1. Et non pas, comme le dit Orderic Vital, l'évêque de Bayeux, V. Pagi, *Crit.* in ann. 1094.

2. Et quod scelestius est, invenit Galliarum episcopos, qui foverint adeo nefandis criminibus, uno contradicente omnibus illis Yvone. Baron., ad ann. 1094, c. 10.

« désire garder à Dieu, et afin de conserver la bonne « renommée dont un prêtre du Christ doit s'ho- « norer devant les fidèles, j'aime mieux être « jeté au fond de la mer avec une meule au cou, « que d'être une pierre d'achoppement pour les « faibles. Et en parlant ainsi, loin de manquer à « la fidélité que je vous dois, je vous en donne la « plus grande preuve, car je crois que vous exposez « votre âme au plus grave péril et votre couronne « à un véritable danger[1]. »

Le prélat envoya copie de cette lettre aux autres évêques invités, avec une circulaire où il leur tenait le langage suivant :

« Vous avez le même motif que moi pour ne pas « assister à ces noces scandaleuses. Ne soyez donc pas « comme des chiens muets et incapables d'aboyer ; « mais, au contraire, montrez-vous bons gardiens, « et, voyant l'ennemi s'approcher, embouchez la « trompette et mettez l'épée à la main[2]. »

Le roi ayant répondu que tout avait été décidé par le jugement de l'archevêque de Reims et de ses suffragants, Yves écrivit à ce métropolitain pour l'exhorter à ne point faillir au devoir de sa charge, déclarant que, pour sa part, il aimerait mieux

1. Yvo, *Ep.* 15, éd. Fronto.
2. *Id.*, *Ep.* 14.

perdre le nom et la dignité d'évêque, que de scandaliser, par sa prévarication, le troupeau du Seigneur[1]. Le roi, irrité d'une telle résistance, ordonna de ravager les domaines du prélat, et le fit emprisonner par Hugues, seigneur du Puiset, vicomte de Chartres. L'histoire rapporte que cette captivité fut tellement sévère, que le prisonnier manquait même de pain[2]. Le peuple s'en montra très irrité ; mais Yves défendit absolument à ses ouailles de chercher à le délivrer à main armée, comme ils en avaient formé le projet.

« Sans le bon plaisir de Dieu, leur écrivait-il, ni « vous ni personne n'aura la puissance de me rendre « la liberté. N'ayant point obtenu l'épiscopat par « violence, ce n'est pas par violence que je dois « remonter sur mon siège[3].

Le pape, informé de ce qui se passait, écrivit aux évêques de la province de Reims de ramener le roi à de meilleurs sentiments. « Que s'il vous repousse, « disait le pontife, il faudra bien que vous et moi « nous vengions la loi divine des outrages qu'elle « a reçus, et que nous percions du glaive de Phinée « ces Madianites adultères[4]. »

1. Yvo., *Ep.* 13.
2. *Id.*, *Ep.* 22. Hildeb., *Cenom.*, *ep.* 100. In quodam castello quo frangat animum, ni saxo fortior esset. Fronton., *Vita Yvon.*
3. *Ep.* 20.
4. Lettre du 27 octobre 1092, ap. Coletti, *Concil.*, XII, 757.

Urbain fit plus : il enjoignit aux évêques d'exiger la mise en liberté d'Yves de Chartres, et d'excommunier le roi s'il refusait d'obéir. Philippe ne renvoya pas sa maîtresse ; mais Yves réussit à sortir de sa prison sans que cette captivité eût en rien affaibli la vigueur de son âme de fer[1]. En vain le roi engagea-t-il le prélat à le venir trouver pour assister à un concile provincial convoqué à Reims et où il espérait d'autant plus faire reconnaître son mariage, que la reine Berthe venait de mourir. Yves répondit au prince en lui rappelant la sentence déjà portée par le pape contre son union avec Bertrade : « C'est par égard pour Votre Majesté, « ajouta-t-il, que je m'abstiens de paraître en « votre présence, de peur d'être obligé, confor- « mément aux injonctions du siège apostolique, « auquel je dois obéir comme au Christ même, « de publier tout haut ce que je vous dis ici à « l'oreille[2]. »

D'un autre côté, à son ancien adversaire Richer, archevêque de Sens, le prélat écrivait en ces termes : « On m'accuse d'avoir attenté à la majesté royale ; « mais ce reproche, laissez-moi vous le dire, s'ap-

1. Ferreum Yvonis animum, dit Baronius, ad 1095, c. 16. On ne sait pas positivement l'époque où Yves fut délivré, ni la durée de son emprisonnement.

2. *Ep.* 28.

« plique bien plus justement à ceux qui recourent « à d'impuissants remèdes, au lieu de cautériser « tout de suite la plaie. Si vous aviez été aussi ferme « que moi, notre malade serait depuis longtemps « rétabli. C'est à vous de voir si, par vos délais, « vous remplissez vos obligations envers lui et les « devoirs de votre état. Quant à moi, je suis prêt « à subir toutes les peines que le seigneur roi vou- « dra ou pourra m'infliger avec la permission de « Dieu. Que le prince m'enferme, qu'il m'exile, « qu'il me persécute : avec le secours de la grâce « d'en haut, j'ai résolu de souffrir pour la loi de « mon Dieu, et rien ne pourra me contraindre à « fermer les yeux sur le péché de celui dont je ne « veux pas partager le châtiment[1]. »

Les efforts d'Yves de Chartres pour relever le courage de ses confrères furent impuissants : « Je « leur ai transmis, mandait-il au pape, en em- « ployant son image favorite, je leur ai transmis « vos lettres ; mais ils se taisent, comme des chiens « qui n'osent pas aboyer[2]. »

L'évêque qui s'exprimait ainsi était loin pourtant d'être un ennemi de l'autorité royale : il professait, au contraire, à l'égard de la puissance laïque, des

1. *Ep.* 35.
2. *Ep.* 25.

opinions plus favorables que celles de la plupart des hommes éminents de l'Église à son époque, comme on le verra plus loin ; mais il ne savait point transiger avec le mal. Il était d'ailleurs profondément versé dans les secrets de ce gouvernement des âmes qu'il a si justement appelé « l'art des arts et « le plus lourd des fardeaux ». Loin d'être absorbé par les discussions sur le mariage du roi, il poursuivait, en même temps, la réfutation des erreurs de Roscelin[1] sur la sainte Trinité, et adressait au sophiste le conseil dont devraient profiter les philosophes de tous les temps, *de ne pas chercher à savoir plus qu'il ne convient de savoir*[2]. Il demandait aux prières des moines, tranquilles dans le port, les forces nécessaires pour naviguer au milieu des orages[3]. Il enviait leur repos : « Je combats cha-« que jour, écrivait-il au pape, contre les bêtes ; « mon âme n'a plus de paix ; mon cœur est brisé « par les misères de l'Église, que personne ou

1. Déjà condamné au concile de Soissons, en 1592, Roscelin avait prétendu qu'Yves et saint Anselme, alors abbé du Bec, pensaient comme lui : il affirmait qu'il ne s'était rétracté à Soissons que par crainte d'être déchiré par le peuple. Il avait écrit depuis contre Robert d'Arbrissel, l'un des plus saints moines du temps. — Saint Anselme, qui venait d'être fait archevêque de Cantorbéry, publia vers la même époque son traité de l'*Incarnation*, pour réfuter l'hérésiarque.

2. *Ep.* 7.

3. *Ep.* 19, à l'abbé de Fécamp, Guillaume de Ros.

« presque personne ne s'efforce de guérir. J'exerce « mon autorité sur certains hommes, mais sans « leur être utile à grand'chose. C'est pourquoi je « suis souvent tenté de déposer ma charge, de me « replonger dans mon ancien repos, où j'attendrai « Celui qui me délivrera à la fois de la pusillani- « mité et des tempêtes de l'esprit. C'est mon affec- « tion pour vous qui seule me retient[1]. »

Cette affection était à la fois pleine de noblesse et de désintéressement. Le pieux prélat avait tous les droits possibles d'employer cette suscription dans une lettre adressée au souverain pontife : « A Urbain, pape, moi, Yves, son fils spirituel, « j'adresse l'hommage d'un chaste amour et non « d'une servile soumission[2]. »

Bientôt, du reste, il ne fut plus le seul à défendre, en France, la sainteté du mariage et les prérogatives de l'Église. Depuis longtemps, en exposant au souverain pontife les abus intolérables qu'il remarquait dans l'Église de France[3], il le suppliait d'instituer un légat qui recherchât non son propre intérêt, mais celui du Christ[4]. Urbain se rendit à ce vœu, en conférant la mission à Hugues, arche-

1. *Ep.* 25.
2. *Ibid.*
3. *Ep.* 12.
4. *Ibid.*

vêque de Lyon, celui-là même que Grégoire VII avait choisi pour légat et désigné pour son successeur[1].

Un instant égaré, Hugues était rentré dans la bonne voie après la mort de Victor III, et s'était hâté de reconnaître Urbain. Il voulut d'abord répudier le fardeau de la légation; mais Yves le pria de n'en rien faire : « Ne soyez pas, lui écrivait-il, comme « ces mauvais médecins qui préfèrent leur tran- « quillité à la santé de leurs malades. Il y a un « nouvel Achab en Italie, il y a une nouvelle Jéza- « bel en France : c'est à vous d'être le nouvel Élie. « Hérodiade est là qui danse devant Hérode et lui « demande la tête de Jean-Baptiste : Jean-Baptiste « n'en doit pas moins lui dire : *Non licet;* il ne t'est « pas permis de quitter ta femme et de prendre « celle de ton prochain[2]. »

Hugues se rendit enfin, et, à peine investi du caractère de légat, il convoqua à Autun[3] un concile de trente-deux évêques et de plusieurs abbés, où furent de nouveau publiées les sentences

1. Il avait été prieur de Saint-Marcel-lès-Châlons, et comme, à cette époque, il n'y a pas d'exemple d'une abbaye ou d'un prieuré confié à d'autres qu'à des moines, Mabillon (*Ann.*, I, 70, n. 85) en a conclu qu'il était moine. Mais cette opinion a été contestée. Voir *Hist. littér. de France*, t. IX, p. 303.

2. *Ep.* 24.

3. Le 16 octobre 1094.

déjà portées contre l'empereur Henri[1] et contre le roi de France. Ainsi frappé d'excommunication, Philippe en appela au pape, menaçant Urbain de se retirer de son obédience si on ne l'absolvait pas. Hugues le cita à comparaître au concile de Plaisance, puis lui accorda un nouveau délai jusqu'à la Toussaint de l'an 1095, malgré les instances d'Yves de Chartres, qui n'avait d'autre espoir que dans l'énergie du souverain pontife et du légat[2].

Sur ces entrefaites, Urbain passa lui-même en France, où, ayant célébré la fête de l'Assomption à Notre-Dame du Puy, il alla consacrer l'église de la Chaise-Dieu, grande abbaye d'Auvergne, qui, sous le gouvernement de l'abbé Séguin, avait atteint le plus haut point de splendeur et de régularité. De là, le pape se rendit à son propre monastère de Cluny, dont l'abbé, le grand Hugues, vivait encore après quarante-six ans de prélature. Hugues eut le bonheur de recevoir son ancien disciple devenu chef de l'Église, après avoir été prieur à Cluny. Urbain était le premier pape qui eût visité ce célèbre monastère si spécialement voué

1. Cette publication était motivée sur ce que la plupart des évêques du concile étaient du royaume de Bourgogne ou d'Arles, alors réuni au Saint-Empire romain. Lyon même relevait de l'Empire, en même temps que du roi de France.

2. Ubi restat adhuc anchora aliqua spei nostræ. *Ep.* 30.

par ses fondateurs à la défense de la papauté. Le pontife confirma toutes les immunités de l'illustre abbaye. Il voulut consacrer lui-même le maître-autel de l'immense église que saint Hugues faisait construire, et, dans le discours qu'il prononça devant le peuple à cette occasion, il déclara que le désir de visiter Cluny avait été la première et la principale cause de son voyage en France[1]. Urbain revint ensuite en Auvergne, où il devait tenir le célèbre concile de Clermont[2], auquel assistèrent treize archevêques[3] avec leurs suffragants, deux cent vingt-cinq évêques et quatre-vingt-dix abbés, ce qui formait une assemblée d'environ quatre cents prélats ou abbés à crosse, sans compter une foule nombreuse de docteurs et de professeurs[4]. On y adopta un certain nombre de mesures importantes, propres à maintenir l'Église pure de toute contagion du mal et libre de toute puissance séculière[5].

1. *Biblioth. Cluniac.*, p. 518. Il traça ensuite une ligne autour de l'abbaye et de ses principales dépendances, sous le nom de *sacer bannus* ou de banlieue sacrée, en deçà de laquelle il défendait, sous les peines du sacrilège, de commettre des rapines ou des violences quelconques. *Ibid.*

2. 18 novembre 1095.

3. Ceux de Pise, Reggio, Lyon, Bordeaux, Reims, Bourges, Tours, Sens, Narbonne, Vienne, Tarragone, Aix et Tolède. Outre ces deux derniers archevèques, il y eut plusieurs évêques espagnols.

4. Mabill. l., LXIX, c. 22. Guib. Novig., *Gesta Dei per Franc.*, II, 2.

5 Order. Vit., l. IX, p. 719. Coletti, XII, 897.

En même temps, le concile confirma la trêve de Dieu, pratiquée depuis longtemps dans diverses provinces du royaume, comme institution générale[1]. Après avoir renouvelé les prohibitions ordinaires relatives à la simonie, au mariage des prêtres et aux investitures, le pape, par de nouveaux canons, défendit aux évêques et aux prêtres de prêter l'hommage lige entre les mains des rois ou d'autres personnages du siècle[2]. Il interdit aux laïques de retenir les dîmes ou autres revenus de l'Église, et d'usurper les biens des évêques ou des clercs après leur mort. Il renouvela la prescription de l'abstinence du carême; il ordonna que, si quelqu'un se réfugiait auprès des croix plantées sur les chemins, il y trouvât un asile comme dans les églises et ne pût être livré à la justice que la vie et les membres saufs. Il reconnut

1. On fait remonter à l'an 1034 l'origine de cette institution; elle avait été reconnue en Normandie en 1046 (v. Leprévost, *Not.* in Ord. Vit., t. V, p. 316), et confirmée plusieurs fois par les conciles que les papes avaient tenus en Apulie. D'après le premier canon du concile de Clermont, la *trêve de Dieu* ordonnait que, dans les guerres particulières et légitimes, les moines, les clercs et les femmes seraient toujours à l'abri de toute hostilité, et que ces hostilités (*pacis fractio*) ne pourraient avoir lieu que du lundi au mercredi de chaque semaine, les quatre autres jours demeurant réservés à la paix de Dieu. On peut voir un règlement précieux pour l'application de ce canon à la Touraine et à l'Anjou, confirmé par le pape à Clermont, ap. Coletti, *Concil.*, XII, 923.
2. Can. 17.

la primatie de l'Église de Lyon, que celles de Sens et de Rouen contestaient depuis longtemps[1]. Enfin, le délai accordé à Philippe de France étant expiré sans qu'il eût renvoyé Bertrade, le pape prononça, en plein concile, l'excommunication contre le prince, et cela, malgré les sollicitations et les offres de toute sorte des seigneurs de la cour, où se trouvaient en ce moment les principaux complices du roi, les archevêques de Sens et de Reims, et bien d'autres grands personnages du royaume de France[2]. Philippe, au scandale d'un adultère public, ajoutait des habitudes de simonie invétérée et flagrante[3], dont faisaient mention, en les flétrissant, plusieurs actes dressés à cette époque[4]. Yves de Chartres, présent au concile, triomphait enfin, et cette première victoire ne fit qu'accroître le zèle qu'il manifesta, tout le reste de sa vie, en défendant la pu-

1. Nous dirons plus loin les décisions prises au sujet de divers établissements monastiques.

2. Guib. Nov., l. c.

3. Hominem in Dei rebus venalissimum. Guib. Nov. Il fut payé de la même monnaie par l'évêque de Chartres, prédécesseur d'Yves, qui lui avait promis la première prébende qui viendrait à vaquer dans son chapitre : comme le roi lui reprochait d'en avoir déjà donné plusieurs depuis sa promesse, l'évêque répondit : « Je n'en ai pas donné une seule, je les ai toutes vendues. » Michel Scot., *Mensa philos.*, lib. IV, c. 28, ap. Pagi, *Crit.*, ann. 1095.

4. Il faut dire que cette donation était faite par le comte Foulques, le mari outragé de Bertrade. Pagi, l. c.

reté du mariage dans tous les rangs de la société, l'égalité des devoirs entre les deux sexes en ce qui concerne l'observation de la foi jurée, la fidélité conjugale, enfin le droit de la femme de disposer librement de sa personne, en se mariant, malgré les stipulations contraires de ses parents[1]. Au surplus, en agissant ainsi, Yves ne faisait que suivre la tradition immémoriale des Pères, et marcher dans une voie d'où les papes et les évêques vraiment catholiques n'ont jamais dévié.

Pendant tout le moyen âge, la vie de ces pères du peuple chrétien fut une lutte constante en faveur de l'indissolubilité du lien conjugal, à l'encontre des rois et des seigneurs. Ceux-ci sans doute n'avaient point, pour satisfaire dans l'ombre et sans bruit leurs passions sensuelles, les ressources nombreuses qu'offrent à leurs successeurs la vie des cours et les mœurs relâchées des salons modernes; mais, à travers les âges et dans les circonstances les plus diverses, ce fut toujours, pour l'Église romaine, un honneur éclatant, immortel, de protéger la faiblesse dans ce qu'elle a de plus saint et de plus fragile, la liberté et la pureté de la femme. Depuis saint Jean-Baptiste jusqu'au dernier archevêque de Cologne,

1. Voir le recueil de ses épîtres, *passim*, et surtout les ép. 134 et 166.

Clément de Droste, c'est presque toujours au sujet du mariage que la puissance spirituelle a été livrée au glaive et aux chaînes des persécuteurs.

En cette seule année 1095, les deux plus puissants souverains de la chrétienté, l'empereur et le roi de France, avaient été excommuniés par le pape pour avoir violé la loi du mariage[1]. D'âge en âge, les mêmes exemples devaient se reproduire jusqu'au seizième siècle, où un pape préféra voir le royaume d'Angleterre rompre avec le saint-siège que subir l'ignominie de vendre à un tyran voluptueux le droit de divorcer.

1. Fleury remarque, à plusieurs reprises (l. LXIV, n. 21 et 29), que l'excommunication lancée contre Philippe n'entraîna pas sa déposition, et que personne ne cessa de lui obéir. Rien n'était plus naturel : les conséquences pénales de l'excommunication ne devenaient exigibles que si l'excommunié laissait passer un an et un jour, depuis la promulgation de sa sentence, sans chercher à se faire absoudre. Philippe eut soin de ne jamais laisser écouler ce délai de rigueur, sans faire quelque démarche de soumission, ou sans obtenir une prolongation nouvelle, jusqu'à son absolution définitive en 1106. Il n'y eut donc jamais nécessité pour le pape de le déposer, ni pour ses sujets de lui désobéir, à la différence de l'empereur Henri, qui, après avoir obtenu son absolution une première fois, s'était révolté contre la juridiction même du pape, et avait été déposé par lui et par l'assemblée des princes. Le président Hénault ne semble pas aussi satisfait que l'abbé Fleury des suites de la sentence portée contre Philippe. Il dit de ce roi qu'*il était moins avili aux yeux de son peuple par ses vices que par sa faiblesse à s'en laisser punir*. Belle doctrine assurément, et bien digne d'un parlementaire écrivant sous le règne de madame de Pompadour !

Qu'on ne s'étonne donc pas si, même au sein de la dégradation religieuse de notre siècle, la piété des femmes s'est maintenue : elles payent la dette de leurs mères!

CHAPITRE III

Urbain II, Pierre l'Ermite et les préparatifs de la croisade.

Les premiers pèlerins en terre sainte. — Saint Simon et Sigebert de Mayence à Jérusalem. — Calamités subies par les chrétiens en Palestine. — Les croisades ne furent point pour l'Église une cause d'affaiblissement. — La *douce soif* du saint pèlerinage, du voyage de Dieu. — Urbain II fut le véritable promoteur de la première croisade. — Fondations pieuses des croisés avant leur départ pour la terre sainte.

Ce qui fait, aux yeux de la postérité, la principale gloire du concile de Clermont et d'Urbain II, c'est la prédication de la première croisade. Cette grande entreprise avait été, depuis longtemps, pour ainsi dire, préparée par les fréquents pèlerinages des chrétiens d'Occident au saint sépulcre. Les catholiques de tout âge et de tout rang y venaient en foule de tous pays, à travers mille dangers[1]; les princes s'y rendaient comme les au-

1. Robertus, comes Flandrensis, cum baculo et pera.... de 1085 à 1089. *Ms. Rob. Monach.* cité par Ducange, *Not. in lib.* VII *Alexia-*

tres, le bourdon à la main et le sac sur le dos[1]. Au premier rang de ces pèlerins s'étaient toujours signalés les moines. Presque tous les abbés éminents du onzième siècle[2] et une foule de religieux avaient fait le voyage de terre sainte. Un grand nombre de seigneurs et de chevaliers abandonnaient aussi leurs foyers, et, touchés de componction après s'être agenouillés devant le tombeau de Jésus-Christ, ils s'en revenaient achever pieusement leur vie dans quelque monastère. Dès la fin du dixième siècle, Bononius était allé s'établir en Égypte et ensuite à Jérusalem ; il y avait réformé, d'après la règle de saint Benoît, les monastères qui subsistaient encore dans ces contrées conquises par les musulmans, et il avait pu ramener à Constantinople une foule de captifs grecs, rachetés grâce à son dévouement[3]. Le grand

dis ; — Le vicomte de Limoges, le comte d'Angoulême, le duc Robert de Normandie, le comte de Luxembourg.

1. Il y avait eu déjà plusieurs pèlerinages dans les siècles antérieurs. — V. plus haut l'acte d'élection d'un abbé en place de celui de Saint-Albin, qui se rendait à la terre sainte. L'éclaircissement n° 11, à la fin du t. I de l'*Histoire des croisades*, par Michaud, contient un résumé assez complet des pèlerinages antérieurs aux croisades ; mais le travail le plus exact, sur ce curieux sujet, est la *Liste chronologique des pèlerinages antérieurs aux croisades, depuis le troisième siècle*, dressée avec beaucoup de soin par M. Ludovic Lalanne et insérée dans la *Biblioth. de l'école des Chartes*, t. II, p. 1, 2e série.

2. Act. SS. O. B., t. VIII, p. 238, ad ann. 1025.

3. Act. SS. Jul. t. II, p. 545.

abbé Richard de Saint-Vannes, s'était mis en route, à la tête de sept cents pèlerins réunis par le duc Richard de Normandie et dont ce prince s'était chargé de défrayer la dépense. Le moine saint Siméon, né d'une famille grecque de Syracuse et mort reclus à Trèves, entraîné, dit son biographe, par l'invincible désir qui attirait les chrétiens à Jérusalem, avait, dès sa première jeunesse, renoncé à tout pour y courir; et il avait passé sept années en Syrie, servant de guide aux pèlerins d'Europe[1]. Le moine Sigebert, archevêque de Mayence, s'y était rendu accompagné par sept mille compagnons[2]. C'était à son retour de la terre sainte que Liébert, évêque de Cambrai, avait fondé l'abbaye du Saint-Sépulcre, en mémoire de son pèlerinage. Le saint moine Udalric, le compilateur des coutumes de Cluny, avait failli périr sous les coups des infidèles en allant remercier Dieu de la grâce du baptême, sur les bords du Jourdain[3]. Le premier abbé de

1. En 1064.

2. Act. SS. O. B., t. VIII, p. 329, ad ann. 1035. — Saint Siméon parlait cinq langues : l'égyptien, le syriaque, l'arabe, le grec et le latin. *Ibid.*, p. 331.

On doit s'étonner que M. L. Lalanne n'ait pas tiré parti, pour son travail, de la curieuse *Vie de saint Siméon*, qui renferme une foule de détails intéressants sur les relations des chrétiens avec la terre sainte avant les croisades.

3. Act. SS. O. B., t. IX, p. 780. — Il avait désiré le martyre; mais la fragilité humaine l'emportant, dit son biographe, et voyant

Saint-Évroul restauré, Thierry, épuisé par la fatigue du voyage, et se trouvant atteint d'un mal mortel à Saint-Nicolas de Chypre, entra dans une église, alla poser sa tête sur la marche de l'autel, et, les mains jointes en forme de croix, s'endormit ainsi du sommeil de la mort[1].

Ce ne furent pas seulement des religieux isolés et voyageurs, mais même des essaims de moines vivant en communauté, qui voulurent faire refleurir les vertus des enfants de Saint-Benoît près du tombeau de Jésus-Christ, souillé par la présence des conquérants musulmans. Il y avait, dès le commencement du onzième siècle, un monastère à Bethléem et deux autres au mont Sinaï, lesquels étaient entretenus par des quêtes faites en Occident, jusqu'au fond de la Normandie[2], grâce à la généreuse intervention de marchands d'Amalfi. L'abbaye de Notre-Dame de Latina, fondée par eux à Jérusalem[3] et peuplée de moines du Mont-Cassin, introduisit en terre sainte les rites de l'Église la-

les Sarrasins approcher, comme il sortait de la rivière, il s'enfuit, sans prendre le temps de se rhabiller.

1. Ord. Vit., l. III, p. 66, éd. Leprévost. — Raoul, abbé du Mont-Saint-Michel, qui accompagnait Thierry, mourut, comme lui, dans le pèlerinage, en 1058.

2. *Vita S. Simeonis*, n. 4, 5 et 8, in Act. SS. O. B., t. VIII, p. 330.

3. En 1048.

tine[1]. Un monastère de femmes, sous l'invocation de sainte Marie-Madeleine, y fut joint. Ces communautés, on le pense bien, ne pouvaient recevoir, dans la Palestine, des dons en terres comme les monastères de l'Europe ; mais la pieuse générosité des Amalfitains subvenait en partie à leurs besoins : tous les ans, bourgeois et marchands faisaient entre eux une quête dont le produit, transmis à Jérusalem, suppléait à la pénurie non seulement des moines et des religieuses, mais encore des pèlerins venus de l'Occident[2]. On conçoit combien les récits de tous ces pèlerins, au retour dans leurs foyers, devaient échauffer le cœur de leurs compatriotes. Mais il était réservé à un moine obscur, à Pierre l'Ermite[3], de déterminer le mouvement qui devait précipiter l'Occident catholique sur l'Orient infidèle. Ayant rapporté de Jérusalem et des lieux saints un souvenir indigné de l'odieuse domination qu'y exerçaient les païens sur les malheureux chrétiens, le moine Pierre, qui, dans des visions célestes, croyait sans cesse entendre les supplications du patriarche de Jérusalem et les appels suppliants du souverain pontife, se mit

1. Ord. Vit., l. X.
2. Guill. Tyr., l. XVIII, c. 5.
3. Mabillon a prouvé qu'il était moine et Français. *Ann. Bened.*, t. V, l. LXVIII, n. 86. Voy. Guib. Novig., II, 4.

à parcourir l'Europe, appelant les catholiques à la délivrance du saint sépulcre et de leurs frères persécutés en Orient.

Après de longues excursions à travers diverses contrées où les populations avaient reçu sa parole avec enthousiasme, l'ermite-prédicateur vint rejoindre, au concile de Clermont, le pape Urbain II, dont la grande voix se joignit à la sienne[1]. Le moine-pontife, plein de foi dans les espérances prophétiques de deux de ses prédécesseurs, les moines Sylvestre II et Grégoire VII, qui, les premiers, avaient fait appel à la chrétienté pour délivrer la terre sainte du joug de l'islamisme, le moine-pontife, disons-nous, renouvela, au concile de Clermont, une première tentative déjà faite à Plaisance. S'adressant particulièrement à la noblesse qui, s'y était rendue en grand nombre, il lui fit un tableau saisissant des cruautés et des sacrilèges commis par les Sarrasins en Palestine, et l'exhorta à s'en aller expier elle-même, dans une guerre légitime et vraiment sainte, ses violences, ses rapines et son indomptable orgueil[2].

1. Discours du pape au concile. Guill. Tyr., *De bello sacro*, I, 15.

2. Willelm. Malmesb., *De reg. Angl.*, l. IV, c. 2. — Trois discours différents, ou peut-être trois versions différentes, du même discours d'Urbain au concile, sur le même sujet, nous ont été transmis par

« Allez, disait le vénérable pontife, allez mourir « pour votre Dieu, là même où le Christ a donné « sa vie pour vous[1]. »

Urbain, voulant attirer les bénédictions du ciel sur l'expédition qu'il destinait à conquérir le tombeau de Jésus-Christ, imposa aux clercs l'obligation de réciter, tous les samedis, l'office de la sainte Vierge[2]. Rien ne put refroidir le zèle du pape et briser son énergie, ni les périls que courait l'Église en Occident, ni la lutte implacable qui durait, depuis vingt ans, entre l'empereur et lui, et qui l'avait empêché, après son avènement au pontificat, d'occuper paisiblement le siège de Saint-Pierre et la ville de Rome.

Avec l'abnégation d'un véritable religieux et la générosité d'un grand pape, Urbain sacrifia tout à la réalisation de son plan. Sa pensée se concentra sur l'Orient où, à sa voix, afflua la plus vaillante chevalerie de la chrétienté. Errant, exilé pendant sept années, le pontife employait toute son autorité, tout son ascendant à rétablir la paix intérieure, afin de pouvoir envoyer au loin les plus fervents champions de l'Église[3].

Guillaume de Tyr, Guillaume de Malmesbury et Guibert de Nogent.

1. Wilh. Malm., l. c.

2. Baron., ad ann. 1095, c. 51.

3. Ce désintéressement paraît tellement inexplicable au protes-

En réalité, ce déplacement inouï des forces vives de l'Église ne fut point pour elle une cause d'affaiblissement ; au contraire, son autorité n'en fut que plus enracinée. Cependant, comme garantie d'un si grand résultat, le pape n'avait qu'une absolue confiance aux promesses éternelles du Christ[1]. Rien donc de plus admirable que l'indomptable résolution du pontife, si ce n'est l'entraînement merveilleux du monde catholique à lui répondre. On sait comment le cri de *Dieu le veut !* qui avait accueilli les paroles d'Urbain à Clermont, retentit d'un bout à l'autre de la chrétienté, et comment

tant Lüden, qu'il essaye de nous persuader qu'Urbain céda à la contrainte en prêchant la croisade, et que ses discours à Clermont n'expriment qu'un enthousiasme artificiel. *Erkünstelter Begeisterung*, t. IX, p. 264, 277. Et c'est ainsi que, depuis la Réforme et la Renaissance, on interprète les annales de nos aïeux, au mépris des faits les plus éclatants, tels, par exemple, que les deux grands conciles de Plaisance et de Clermont ; au mépris des assertions les plus incontestables et du témoignage unanime des contemporains. C'est ainsi qu'on voit une école d'historiens faire effort pour transformer en actes de bassesse et d'hypocrisie les grandes actions de ceux dont ils ont toujours ignoré ou renié la foi, et dont ils ne sauraient, par conséquent, comprendre l'âme et le génie. Jugeant des autres d'après eux-mêmes, et se sentant profondément incapables d'un dévouement quelconque à des causes en quelque sorte surhumaines, ils trouvent plus facile et plus simple d'expliquer par les motifs les plus vils la grandeur, surnaturelle pour eux, de nos pères, et ils ne choisissent dans l'histoire, pour en faire l'apologie ou le panégyrique, que des personnages qui ne les mettent jamais dans l'embarras d'expliquer les motifs de leur magnanimité.

1. Fulcher. Carnot., *Hist. Hierosol.*, I, 1.

tout à coup souffla sur l'Europe comme un vent impétueux, qui éteignit toutes les discordes, et répandit dans les âmes un esprit *d'en haut auquel rien ne pouvait résister*[1]. On sait comment non seulement les princes et les chevaliers, mais même les paysans et les *serfs*, se levèrent en masse pour courir sus aux infidèles[2] ; comment riches et pauvres, hommes et femmes, vieux et jeunes vendaient tout pour faire le *voyage de Dieu*[3] ; comment les moqueurs de la veille, atteints par la contagion de l'exemple, devenaient les enthousiastes du lendemain[4] ; comment enfin les pauvres laboureurs, guettant au passage les seigneurs pour se joindre à leur troupe[5], partaient dans des chariots traînés par des bœufs et sur lesquels ils transportaient non seulement leur avoir le plus précieux, mais même de petits enfants, qui, chaque fois qu'une ville ou qu'un château se présentaient, demandaient naïvement si ce n'était pas là Jérusalem[6]. Depuis la

1. Guibert de Nogent, *Gesta Dei*, II, 3, emploie une image analogue, quoique différente : Et sicuti rapidissimi venti impetus solet non magna pluviæ unda restringi, ita illico contigit ad invicem simultates universorum et bella sopiri, per inditam sibi aspirationem, haud dubium quin Christi. GUIB. NOVIG., l. c.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. GUILL. TYR., c. 23.
6. GUIB. NOV., l. c.

Galice jusqu'au Danemark, on vit les peuples s'ébranler et accourir[1].

« Oh ! la bonne semence, disent les contemporains, que la parole du pasteur suprême ! Oh ! « qu'ils sont admirables et les fleurs et les fruits « qu'elle produit[2] ! O grâce inestimable et merveilleuse de la Providence, qui, pour l'amour du « Christ, et sous sa seule souveraineté, réunit « tout à coup en un seul corps tant de membres « épars du Christ[3], tant de peuples si différents les « uns des autres par le langage et par la patrie[4] !

1. ORDER. VIT., l. IX, p. 725. — Le frère du roi de Danemark arriva avec deux évêques de son pays, où la foi venait à peine d'être établie.

2. DONIZO, l. II, c. 10.

3. Eo tempore quo omnis terra festinabat venire in Jerusalem.... fuit quædam triremis magna et fortis quæ plena hominibus armatis, volucri cursu tendebat properare in Hierusalem ut Christiano exercitui auxilium ferret.... Erant autem in ipsa maxima navi homines diversarum nationum, Francorum scilicet, Burgundionum, Aquitanorum, Wasconum, Hispanorum, Italicorum, Siculorum, Calabridum, sed et aliarum nationum..... Un orage survient : les gens de chaque pays invoquent leur saint national, les Français, saint Denis ; les Poitevins, saint Hilaire ; les Tourangeaux, saint Martin ; les Orléanais, saint Aignan ; les Limousins, saint Martial ; les Toulousains, saint Saturnin ; les Auxerrois, saint Germain ; les Vermandois, saint Quentin, etc. Mais l'orage ne s'apaisa que lorsqu'un homme du Ponthieu leur eut persuadé d'invoquer, tous ensemble, saint Riquier, fondateur et premier abbé de la grande abbaye de ce nom. Voy. ci-dessus, l. I, c. 3. VARIULF., *De miracul. S. Richar.*, c. 3, in ACT. SS. O. B., t. VII, ad ann. 981.

4. *Ann. Saxon.*, ad ann. 1096, p. 581.

« Non, jamais la guerre n'a fourni aux sages, aux
« poètes, aux écrivains un plus glorieux sujet que
« ces exploits des soldats du Seigneur. Avec ce peu
« de chrétiens arrachés à leurs foyers par la DOUCE
« SOIF[1] du saint pèlerinage, l'Église triomphe de
« tous les païens d'Orient. Le Dieu d'Abraham est
« là, qui renouvelle ses anciens miracles : il attire
« les fidèles de l'Occident par l'ardent désir de
« contempler le sépulcre du Messie; il les guide
« par la seule voix du pape Urbain, sans l'interven-
« tion d'aucun roi, d'aucune puissance séculière;
« il les attire de tous les coins de la terre, comme
« autrefois les Hébreux de la terre d'Égypte, il
« les conduit à travers les nations étrangères jus-
« qu'en Palestine, et par eux il arrive à dompter
« glorieusement les cités, les peuples et les rois[2].

Ainsi, le véritable promoteur de la croisade, ce fut le pape Urbain[3]. Pierre l'Ermite, en effet, n'était que l'auxiliaire enthousiaste du pontife, et il ressort de tous les récits contemporains que l'ardent prédicateur ne savait point dominer, contenir, diriger la multitude qu'il avait rassemblée et avec laquelle il partit le premier pour la terre sainte. Il n'y

1. DULCI DESIDERIO.
2. ORDER. VIT., l. IX, p. 718.
3. C'est ce qui résulte du témoignage de tous les historiens de la première croisade sans exception.

avait que huit chevaliers dans cette foule impatiente et désordonnée[1] qui marqua du sceau de la corruption humaine une œuvre d'inspiration divine, en massacrant les juifs d'Allemagne et en ravageant la Hongrie, avant d'aller eux-mêmes périr en Bulgarie et dans les plaines de Bithynie, sous le fer des infidèles. La noblesse, qui avait plus spécialement subi l'impulsion d'Urbain, montra à la fois plus de recueillement religieux et de gravité dans les dispositions qu'elle prit avant de quitter le sol natal.

« Au moment de me mettre en chemin, au si-
« gnal donné par le pontife romain, disait Étienne,
« comte de Blois et gendre de Guillaume le Con-
« quérant, dans un diplôme à l'abbaye de Marmou-
« tier, je veux donner au monastère la forêt de
« Lôme[1], en vue de l'âme de mon père Thibaut, que
« je crains d'avoir souvent offensé durant sa vie,
« ce dont je me désole souvent avec ma femme,
« mes amis et mes serviteurs[2]. »

Raymond, comte de Toulouse, le plus puissant des princes qui s'engagèrent dans la première croisade, déclare qu'il prend la croix pour l'amour de saint Gilles, dont il a *offensé* le monastère[3]. Jeune

1. Guib. Nov., II, 4.
2. Mab., *Ann.*, t. V, *App.*, n. 40.
3. Catel, *Hist. des comtes de Toul.*, p. 151.

encore, et avant d'être devenu comte de Toulouse, il était allé s'agenouiller sur la tombe du saint abbé Robert, à la Chaise-Dieu, et, reprenant son épée déposée sur l'autel, il avait promis qu'il ne tiendrait le comté que de Dieu et de saint Robert, si le Seigneur trouvait bon de le lui conférer. Or, partant pour la croisade et désireux de rester fidèle au serment de ses jeunes années, Raymond voulut emporter avec lui, comme une relique, la tasse de bois, le bourdon du vénérable abbé, et il se fit accompagner d'un moine de la Chaise-Dieu, qu'il nomma évêque de Tripoli en Palestine[1]. De son côté, Godefroy de Bouillon, l'illustre chef des croisés[2], voulut aller, avant de partir, visiter dans l'abbaye d'Afflighem un chevalier, nommé Godefroy le Noir, qui avait été son ami dans le monde, et qui maintenant combattait le démon sous la coule bénédictine : le

1. MARBOD, ep. Redon., *Vitæ S. Roberti* lib. tripartitus, dist. II, c. 10.

2. Aucun auteur n'a expliqué la transformation étrange subie par Godefroy, qui, de champion qu'il était de la cause impériale contre Rodolphe de Souabe, tué, dit-on, de sa main, devint le chef d'une entreprise entièrement conçue et dirigée par la papauté. Il nous est permis de croire que les révélations sur la hideuse conduite de l'empereur envers sa femme produisirent un grand effet sur le héros et le détacha enfin d'un parti profondément indigne de celui qui devait être le premier roi de la terre sainte, le chef élu du royaume le plus vraiment chrétien de la terre.

prince donna cinq domaines à la maison[1], et emmena avec lui un certain nombre de moines très pieux, lesquels, pendant toute l'expédition, célébraient des offices la nuit et le jour[2]. Lorsque la conquête des lieux saints fut achevée, Godefroy créa, pour ces compagnons de son pèlerinage, une abbaye dans la vallée de Josaphat, et il en fonda plusieurs autres : une à Béthanie, en l'honneur de saint Lazare ; une autre à Jérusalem, sous le vocable de Sainte-Marie ; une troisième enfin, pour des religieuses, sous le nom de Sainte-Anne, près du lieu où l'on croyait que Notre-Dame était née[3].

Toutes ces fondations étaient placées sous la règle de saint Benoît, et elles répandirent sur le nouveau royaume le parfum de sainteté qui avait déjà embaumé tout l'Occident[4]. Les croisés normands,

1. *Hist. Affligem.*, c. 17, in *Spicil.*, t. II. Voy. ci-dessus pour l'origine de cette maison.

2. GUILL. TYR., l. IX, c. 9.

On ne sait trop comment concilier la présence de ces moines et de beaucoup d'autres pendant l'expédition (voyez la *Chron. de miraculis S. Richarii,* citée note 3 de la page 152) avec la défense portée par Urbain, et qui nous est attestée par Geoffroy de Vendôme, dans sa lettre à l'abbé de Marmoutier pour le détourner de quitter son monastère et d'aller à Jérusalem. Lib. IV, ep. 21, ap. SIRMOND et MABILL., l. LXXV, n. 17.

3. MABILL., *Ann.*

4. Tanquam cella aromatica. JACOB. VITR., *Hist. occid.*, c. 38. Les moines indigènes finirent par adopter le rite latin en se soumettant à Cluny. PETR. VENER., lib. II, epist. 44.

sous Bohémond, s'attribuèrent naturellement la protection de l'ancienne abbaye de Notre-Dame la Latine, que leurs voisins d'Amalfi avaient fondée dans les mauvais jours du passé ; on y avait joint un hospice pour les pèlerins, en l'honneur de saint Jean, et ce furent les frères laïques de cet hospice bénédictin qui, peu d'années plus tard, fondèrent l'ordre célèbre de Saint-Jean de Jérusalem, qui fut pendant cinq siècles le boulevard de l'Europe et la terreur des infidèles[1]. Comme plusieurs religieux avaient, avant les croisés, visité le saint sépulcre de Jérusalem, et que c'étaient un moine solitaire et un moine pape qui avaient prêché la croisade, avec le concours d'un grand nombre de religieux, il était de toute justice que leurs noms fussent inscrits avec honneur dans l'histoire de la sainte et merveilleuse entreprise, dont plusieurs d'entre eux, du reste, se sont faits les annalistes[2]. C'est, ne l'oublions pas, à l'un de ces écrivains monastiques que revient l'honneur d'avoir désigné les expéditions en terre sainte sous ce titre, le plus beau qui ait

1. Ces frères lais ou *hospitaliers* s'émancipèrent ensuite de la règle bénédictine pour adopter celle de saint Augustin, mais conservèrent leur froc noir avec la croix blanche de leur ordre. On sait que le nom régulier de l'ordre de Saint-Jean (depuis dit de Rhodes et de Malte) était celui de *frères de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem.*

2. Orderic Vital, Guillaume de Malmesbury, Odon de Deuil.

jamais été donné à une œuvre sortie de la main des hommes :

GESTA DEI PER FRANCOS[1] !

1. Guibert de Nogent. — Le protestant Bongars s'en est depuis emparé pour son recueil des *Historiens des croisades*.

CHAPITRE IV

La papauté et la première croisade.

Urbain II prêche la croisade en Limousin, dans la Touraine, le Poitou et l'Anjou. — Il est arbitre entre Yves de Chartres et Geoffroy de Vendôme. — Il visite Marmoutier et préside le concile de Tours. — Il rentre dans Rome, où plusieurs des chefs de la croisade le viennent visiter. — Henri IV ne prend aucune part à la croisade.

Le double intérêt de la croisade et des institutions monastiques semble n'avoir pas cessé d'occuper Urbain pendant tout le séjour qu'il fit en France après le concile de Clermont. Malgré le grand nombre d'évêques qui sortaient des monastères[1] ou qui, comme saint Hugues de Grenoble, allaient chercher à la Chaise-Dieu[2] un asile contre

1. Ainsi, vers cette époque, Foulques du Bec devint évêque de Beauvais; Gervin, abbé de Saint-Riquier, évêque d'Amiens; Serlon, abbé de Saint-Évroul, évêque de Séez, etc.

2. Il n'avait pu y rester qu'un an; Grégoire VII l'avait forcé de retourner à son diocèse. Il était fils d'un gentilhomme du Valen-

les soucis cruels de l'épiscopat[1], il s'élevait sans cesse, entre les évêques et les abbés, des conflits fâcheux. Yves de Chartres, si zélé pour le maintien de l'exacte discipline, et que tant de liens unissaient à un grand nombre de religieux, se plaignait avec amertume de l'esprit d'envahissement de certains monastères et de leurs empiétements sur l'autorité épiscopale[2]. Dans le but de porter remède à cet état de choses, un concile avait interdit à tout abbé promu à l'épiscopat de conserver son abbaye[3] ; il avait, en outre, réservé aux évêques le droit de pourvoir au gouvernement des paroisses dépendant des abbayes[4], et, en même temps, il avait condamné comme un acte de simonie l'exac-

tinois qui, étant octogénaire, se fit chartreux et mourut après dix-huit ans de *religion*, entre les bras de son fils.

1. Ainsi firent encore Robert, évêque de Langres, Hilgold et Henri, tous deux évêques de Soissons, l'un après l'autre.

2. Infinita monachorum cupiditas infinitam facit manere discordiam. *Ep.* 216. Monachi, invidia demoniaca moti, voluerunt in alienam messem falcem immittere et mihi episcopalia jura privare. *Ep.* 266. Voy. encore ses épîtres 36 et 65. C'étaient surtout les abbayes établies dans les villes épiscopales qui donnaient lieu à ces discordes.

3. Ne quis episcopus simul et abbas esset. Ord., IX, 719. A cause de la mauvaise conduite de Gervin, évêque d'Amiens, envers son abbaye de Saint-Riquier, qui lui fut ôtée.

4. Les évêques devaient cependant obtenir le consentement des abbés au choix des curés qu'ils nominaient. Can. IV, in add. Cossart. ap. Coletti *Conc.*, XII, 913.

tion appelée *rachat des autels*, que des évêques prélevaient sur les bénéfices des oblations abandonnées aux moines par les laïques[1]. Une des abbayes les plus puissantes de France, à cette époque, était celle de Marmoutier, qui s'était soumise à Cluny, rivalisait avec sa mère adoptive en influence, en régularité, et travaillait, comme elle, à réformer d'autres monastères. Menacée dans sa liberté par l'archevêque Raoul de Tours, le grand ennemi des moines, naguère excommunié par le légat du pape, Marmoutier avait porté la cause au concile, où le pape s'était prononcé en sa faveur. Or, comme les partisans de l'archevêque murmuraient et contestaient au souverain pontife ce droit d'exempter complètement de la juridiction épiscopale, Urbain se leva, commanda le silence, et déclara qu'en vertu de l'autorité apostolique et des décrets de ses prédécesseurs, il lui appartenait soit de réunir deux évêchés en un seul, soit d'en partager un en deux, ou encore de recevoir sous le patronage de

1. Redemptio altarium. Can. IV, *ibid.* — L'espace nous manque pour entrer dans le détail de cette matière. Voy. Fleury, l. LXIX, n. 29. Coletti, *Concil.*, XII, 90. *Not. in Ep. Yvon. Carnut.*, p. 215, éd. Fronto. Trente ans plus tard, la discussion se renouvela sur la matière entre l'évêque d'Angers et Geoffroy de Vendôme. Mais celui-ci, qui avait assisté au concile, se prononça avec l'autorité d'un témoin irrécusable. *Ep.* Goff. Vind., l. III, n. 12. Mabill., *Ann.*, l, LXXV, n. 15.

l'Église romaine tout établissement qu'il voudrait, sans que nul pût s'y opposer. Et cela dit, il déclara irrévocable le privilège de Marmoutier[1].

Le concile levé à la fin de novembre 1095, le pape se mit à parcourir le Limousin, la Touraine, l'Anjou, le Poitou, prêchant la croisade[2], distribuant lui-même la croix à tous ceux qu'il avait conquis à la sainte entreprise. En même temps il allait visiter les principaux monastères[3],

1. Mabill., *Ann. Ben.*, l. LXIX, c. 23.

2. Ubicumque fuit, præcepit cruces facere hominibus, et pergere Hierusalem, et liberare eam a Turcis et aliis gentibus. *Chron. Malleac.*, ad ann. 1096. Venit Andegavum et ammonuit gentem nostram, ut irent Jerusalem, expugnaturi gentilem populum. *Ms. Fulcon. comit.*, cité par Pagi ad ann. 1096. Il alla d'Angers à Sablé, pour engager le seigneur de cette dernière ville, Robert le Bourguignon, à prendre la croix. *Essai historique sur l'abbaye de Solesmes*, p. 22.

3. Nous croyons devoir tracer ici l'itinéraire d'Urbain II pendant son séjour en France, d'après la date de ses diplômes et les récits contemporains. C'est un renseignement précieux pour l'histoire monastique, comme pour celle de l'art. Nous suivrons les autorités citées par Mabillon dans ses Annales, et Pagi dans sa Critique des Annales de Baronius, comme nous l'avons fait dans tout le reste de cet ouvrage, en les complétant par les excellentes tables chronologiques que Stentzel a dressées au tome II de son *Hist. des emp. franconiens* et par divers autres renseignements.

1095. — La date précise de son arrivée en France est inconnue.

??? — Valence. — Urbain y consacra la cathédrale.

15 août. — Notre-Dame du Puy. Urbain y célèbre l'Assomption.

18 » A la Chaise-Dieu. — Dédicace de l'église abbatiale et proclamation de l'exemption.

Du 1er au 7 septembre. — A saint-Gilles. — Célébration de la fête de saint Gilles. — Privilège accordé à la Chaise-Dieu.

dédiant les églises cathédrales, abbatiales et autres qui s'élevaient de tous côtés, consacrant les autels

11 septembre. — A Tarascon. — Bénédiction d'un champ donné par la comtesse Stéphanie « la douce », pour y bâtir une église.

12 septembre. — A Avignon. — Diplôme aux chanoines de la cathédrale.

? Date incertaine. — A Mâcon.

18 au 25 octobre. — A Cluny. — Dédicace du maître-autel.

? — A Souvigny. — Il y passe huit jours et y reçoit Archambaud de Bourbon à résipiscence.

18 novembre. — A Clermont. — Ouverture du concile.

2 décembre. — Départ de Clermont.

3 » A Soucilanges. — Dédicace de l'église abbatiale.

? » A Brioude.

7 » A Saint-Flour. — Dédicace de l'église priorale. — Diplôme pour Marcigny et Soucilanges.

21 décembre. — A Uzerches. — L'évêque Humbald l'empêche de consacrer l'église abbatiale.

23 décembre. — A Limoges. — Déposition de l'évêque Humbald.

29 » A Limoges. — Dédicace de la cathédrale.

31 » A Limoges. — Dédicace de l'église abbatiale de Saint-Martial, fondée par Louis le Débonnaire.

2 janvier 1096. — A Limoges. — Privilège à l'abb. de Tulle.

10 janvier. — A Charroux. — Dédicace du grand autel de l'église abbatiale.

13 janvier. — A Poitiers. — Célébration de saint Hilaire.

21 » A Poitiers. — Dédicace de l'église abbatiale de Moutierneuf. Voy. l'inscription publiée par M. de Chergé dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, année 1844, p. 186.

(?) février. — A Loudun. — Dédicace de Sainte-Croix et de Saint-Nicolas, constatée par un diplôme rendu à Tours le 19 mars.

10 février. — A Angers. — Dédicace de l'église abbatiale de Saint-Nicolas.

14 février. — A Sablé. — Diplôme donné à Saint-Nicolas d'Angers

» A Solesmes.

réformant les abus, réconciliant les excommuniés pénitents, choisissant, parmi les religieux, les hom-

14 février. — A Glanfeuil.
» Au Mans.
26 » A Vendôme. — Dédicace de l'autel de la Sainte-Trinité et diplôme d'exemption contre l'évêque de Chartres.
Du 2 au 9 mars. — A Marmoutier, près Tours. — Séjour.
9 mars. — A Marmoutier. — Sermon sur le bord de la Loire.
10 » A Marmoutier. — Dédicace de l'église abbatiale.
14 » A Tours. — Concile. — Confirmation des privilèges de Saint-Martin.
23 mars. — A Tours. — Procession solennelle du dimance *Lœtare*. — Don de la rose d'or au comte Foulques d'Anjou.
29 mars. — A Poitiers. — Nouveau diplôme en faveur de Saint-Martin.
?? — A Saint-Maixent. — Diplôme pour Glanfeuil.
?? — A Saint-Jean-d'Angely. — Const. par lettres du pape à l'abbé.
7 avril. — A Saint-Jean-d'Angely — Bulle portant exemption de l'abbaye de Moutierneuf, à Poitiers. — Mab., l. LXIX, n. 59. Mss. de Fonteneau, t. XIX, p. 85.
13 avril. — A Saintes. — Fête de Pâques. — Le duc Guillaume VII d'Aquitaine menacé d'excommunication. — Dédicace d'un autel dans la crypte de Saint-Eutrope.
14 avril. — A Saintes. — Bulle en faveur de Moutierneuf contre les chanoines de Saint-Hilaire. — Mss. de Fonteneau, *l. c.*
1er mai. — A Bordeaux. — Dédicace de Saint-Étienne.
? » A Nérac. — Dédicace des SS. Thomas et Nicolas
7 » A Leyrac. — *Cella* de Cluny.
13 » A Moissac. — Lettre à Hugues de Cluny.
24 » A Toulouse. — Dédicace de Saint-Sernin.
29 juin. — A Maguelonne. — Bénédiction de l'île.
? ? A Montpellier. — Examen de l'affaire de l'élu de Paris.
12 juillet. — A Nîmes. — Concile. — Absolution du roi.
16 et 17 juillet. — A Saint-Gilles. — Diplôme pour deux monastères espagnols.

mes qu'il croyait destinés à rendre des services à l'Église dans la sphère la plus élevée[1]; déposant, comme à Limoges, les évêques prévaricateurs ; condamnant à la pénitence et à l'expiation les seigneurs les plus puissants, tels que le sire de Bourbon[2], le

22 juillet. — Avignon. — Diplôme en faveur de Saint-Gilles.

? ? A Cavaillon. — Confirmation des privilèges de Montmajour.

5 août. — A Apt. — Dédicace de l'église de Saint-Eusèbe.

En reportant à 1095 le diplôme du 11 septembre au sujet de la bénédiction du champ de la comtesse à Tarascon, comme le comporte l'énoncé : *anno Pontificatus octavo*, et comme l'a fait Mabillon, qui le répète deux fois à tort (l. LXIX, n[os] 21 et 41), on échappe à la contradiction reconnue par Pagi entre cette date, qu'il attribue à l'an 1096, et la donnée si précise de Bernold de Constance, qui dit que le pape célébra l'Exaltation de la sainte Croix (14 septembre) à Mortara, près Pavie. Il est certain qu'il était sur les bords du Rhône en septembre 1095 ; il est donc plus naturel de fixer à cette époque son passage à Tarascon. Nous n'avons pu trouver de renseignements sur la date précise de son passage à Vienne, où il ordonna de fonder une église pour les reliques de saint Antoine, ce qui a donné naissance à la belle église de Saint-Antoine en Dauphiné, depuis chef d'ordre. Fleury et Mabillon placent le passage du pape en l'an 1096.

1. Comme Milon, moine de Saint-Albin d'Angers, qui devint ensuite cardinal-évêque de Palestrine et légat en France en 1105. — En passant à Uzerches, Bernard, archevêque de Todèle, qui accompagnait le pape, emmena avec lui un moine distingué, nommé Maurice Burdin ; mais le choix ne fut pas heureux, car ce Maurice fut dans la suite antipape.

2. Urbain obligea Archambault de Bourbon à réparer les dommages qu'il avait faits à Souvigny, Foulques d'Anjou à remettre en liberté son frère Geoffroy qu'il tenait en prison depuis trente ans, et Guillaume d'Aquitaine à restituer à l'abbaye de Vendôme une église qu'il avait usurpée dans l'île d'Oleron.

comte d'Anjou, le duc d'Aquitaine ; enfin exerçant, dans toutes les grandes assises du pays[1], la fonction de juge suprême de l'Église et de la société. Les historiens du temps rapportent que le pontife s'appliquait surtout à confirmer les privilèges et exemptions accordés par ses prédécesseurs au clergé régulier, sans s'arrêter à ce qu'ils pouvaient avoir de contraire à l'autorité des légats apostoliques eux-mêmes. Il plaçait ces libertés sous la garantie des droits les plus solennels de son pontificat[2]. C'est ainsi, par exemple, qu'il attribua aux abbés de Saint-Martial de Limoges la part principale dans les droits d'élection au siège vacant et dans le gouvernement du diocèse durant l'absence de l'évêque[3].

S'étant trouvé, dans la ville de Vendôme, appelé à prononcer sur les droits contradictoires des deux plus saints et plus éminents prélats de l'Église, Yves de Chartres et Geoffroy de Vendôme, Urbain n'hésita point à donner raison à l'abbé Geoffroy, qu'il releva, en la déclarant nulle et non avenue,

1. Par exemple, celle qui dispensait les chanoines de Saint-Martin de Tours de recevoir les légats processionnellement, faveur qui était réservée au pape, au roi, et à l'archevêque une fois dans sa vie.

2. Voir les deux beaux diplômes accordés à Saint-Martin de Tours. Baron., *Ann.*, ad ann. 1096.

3. Par diplôme donné à Saintes, le jour de Pâques 1096.

de la promesse d'obéissance qu'il avait faite à Yves lors de son élection[1]. Le pape rétablit en faveur de cet abbé, qui l'avait intronisé au Latran, le privilège d'après lequel la dignité de cardinal devait être unie à celle d'abbé[2].

Urbain II affranchit Glanfeuil, le première fondation bénédictine de France, du joug des moines dégénérés de Saint-Maur-les-Fossés, près Paris[3]. Après avoir passé huit jours à Marmoutier, dont il consacra l'église et le cimetière, et où il dîna au réfectoire avec ses cardinaux, le pape se rendit sur le bord de la Loire, et là, dans une chaire en bois[4] dressée sur l'une des rives du fleuve, il fit entendre

1. Goffrid., I, 2, ep. 11, 27. Mabill., *Ann.*, l. LXIX, p. 34. Les évêques tenaient à ce que cette participation des principaux abbés de leur diocèse à leur élection fût strictement exécutée, parce qu'elle était pour eux une garantie de la soumission ultérieure de tous ces prélats en tout ce qui n'était pas l'objet d'une exemption particulière. Ainsi l'on voit, en 1098, l'évêque d'Autun cruellement persécuter l'abbé Hugues de Flavigny, parce que celui-ci s'était borné à envoyer un représentant à l'élection de l'évêque, au lieu de s'y rendre lui-même. Hugues finit par être expulsé de son abbaye, par la trahison de ses moines, et malgré le jugement favorable du concile de Valence en 1100. Il est l'auteur d'une chronique fort estimée sur l'histoire du onzième siècle.

2. Les abbés de Vendôme jouirent de ce privilège pendant trois cents ans : ils étaient, comme cardinaux, titulaires de l'église de Sainte-Prisque, à Rome.

3. A Fossatensium tyrannide libertati restituit. *Chron. Cassin.*, l. IV, c. 18. Ils étaient fort relâchés. Mabillon, l. LXIX.

4. In gradu ligneo. *Ibid.*

sa voix éloquente à la foule immense qui remplissait la ville de saint Martin et aux personnages des environs, qui faisaient cortège au duc.

En sortant de Marmoutier, Urbain II tint un nouveau concile à Tours, où il refusa d'absoudre le roi Philippe, et il écrivit aux évêques de France pour blâmer l'opinion de ceux d'entre eux qui croyaient pouvoir encore communiquer avec le prince excommunié et l'absoudre eux-mêmes[1]. Cette persévérance dans la sévérité apostolique ne le rendait nullement injuste; car, d'après le conseil d'Yves de Chartres, qui l'accompagnait partout, il approuva l'élection au siège épiscopal de Paris du jeune Guillaume de Montfort, frère de cette célèbre Bertrade dont l'amour avait entraîné le roi Philippe dans le péché. Guillaume n'avait pas encore atteint l'âge voulu par les canons; mais Yves, l'adversaire inflexible de Bertrade, avait reconnu dans son frère une âme si zélée pour le bien de l'Église, qu'il décida le souverain pontife à sanctionner ce choix.

Cependant vers l'expiration du temps fixé par la sentence de Clermont, le roi avait fini par s'humilier et s'était enfin décidé à rompre son union adultère. L'absolution de Philippe, tant différée, suivit

1. Coletti, *Conc.*, XII, 756.

immédiatement : elle eut lieu pendant la réunion du concile de Nîmes, le 8 juillet 1096[1].

Avant de retourner en Italie, Urbain II reporta sa sollicitude sur l'Espagne, où la lutte entre les chrétiens et les Sarrasins continuait sans interruption. C'est pendant cette même année (1096)[2] qu'Avesca tomba sous les coups des deux rois d'Aragon, dont l'un, Sanche Ramirez, atteint sous les murs de la place d'un coup mortel, avait fait jurer à son successeur de ne jamais consentir à lever le siège. Pendant ce temps, le cluniste Bernard, archevêque de Tolède, était venu rejoindre Urbain en France, pour prendre part, comme ses compatriotes, à la croisade; mais le pape le renvoya en Espagne pour y organiser la guerre contre les infidèles[3]. Enfin, Urbain ayant glorieusement ter-

1. BERNOLD. CONST., ad ann. 1096.

Dans ce même concile, le pape publia un canon qui maintenait aux moines le droit d'exercer des fonctions sacerdotales, conformément au décret du concile de Rome, sous Boniface IV, en 604. Ce canon ne dérogeait en rien à celui de Clermont qui leur interdisait le gouvernement des paroisses. Fleury l'attaque avec amertume. On verra toujours marcher de front, dans un esprit comme le sien, une triple hostilité contre l'autorité du saint-siège, contre l'indépendance des moines et contre le culte de la sainte Vierge. Signe certain d'une connivence plus ou moins prononcée avec les ennemis de l'Église.

2. PAGI, *Crit.* in BARON., 1094, n. 21.

3. Outre le futur antipape, Maurice Burdin, moine d'Uzerches, Bernard ramena avec lui en Espagne un moine de Moissac, Gérard,

miné sa mission au delà des Alpes, reprit le chemin de l'Italie, où l'empereur s'était maintenu, grâce à l'appui des évêques lombards.

La cause de l'Église venait de subir la défection du duc Welf et de son fils, le mari de Mathilde. Trompés, paraît-il, dans leur attente, au sujet des biens de la Grande Comtesse, dont l'intention persistante était d'en faire 'abandon au saint-siège, ils avaient déserté leur parti pour adopter celui de l'empereur Henri[1]; mais l'héroïque Mathilde leur tint tête à tous les trois, et elle réussit à conserver au pape la possession de tout le territoire qu'elle lui avait concédé.

Urbain se rendit d'abord à Milan, qu'il retrouva dans les mêmes dispositions anti-impérialistes. Il y canonisa, en qualité de martyr, le chevalier Herlembald, qui, tenant en main la bannière de saint Pierre, était tombé sous le couteau des prêtres simoniaques et concubinaires de Rome (1075).

Le pape voulut, en outre, prêcher lui-même

qui devint archevêque de Braga, et mourut en 1110; il est honoré comme un saint.

1. Bern., ad 1095. Selon Stentzel, t. I, p. 553, et Labbe, *Chron.*, II, 258, la défection des Welfs daterait du commencement de 1095· mais on n'en voit aucun symptôme avant le départ du pape pour la France.

contre la simonie devant une immense multitude entassée *in pulpito Sanctæ Theclæ* et à laquelle il déclara que le dernier des clercs inférieurs comptait plus dans l'Église de Dieu que le plus grand des monarques[1].

De là le souverain pontife se rendit à Rome, dont la plupart des habitants avaient reconnu son autorité, et où le pape célébra solennellement les fêtes de Noël, bien que le château Saint-Ange fût encore occupé par l'antipape Guibert, l'adversaire persévérant de toute expédition en terre sainte[2]. C'est vers ce temps que Godefroy de Bouillon traversa toute l'Allemagne, au milieu des acclamations de la multitude, qui croyait fermement que Charlemagne allait ressuciter pour la conduire contre les ennemis du Christ[3]. Ce fut alors aussi que le cri français de *Dieu le veut!* retentissant pour la première fois en Italie[4], vint distraire les Normands de leurs conquêtes à peine achevées dans l'Apulie et la Sicile, et les précipiter sur l'Orient.

Le fils aîné de Robert Guiscard, Bohémond, partit avec l'élite de l'armée du comte Roger, et,

1. Land. de S. Paul, *Chron. Mediol.*, c. 28, ap. Muratori.
2. Raumer, *Hist. des Hohenstaufen*, t. I, c. 3.
3. *Ibid.*
4. *Chron. Cass.*, l. IV, c. 11. Order. Vit., l. IX. Guill. Tyr., l. II, c. 20.

malgré son ardent désir de venger, sur sa route, les injures prodiguées à sa race par les perfides Byzantins, il fut obligé de se diriger tout droit vers Jérusalem, entraîné par le zèle ardent de ses compagnons et surtout de l'héroïque Tancrède.

Un certain nombre de princes français, Hugues de Vermandois, frère du roi, Robert, duc de Normandie, Étienne, comte de Blois, choisirent la voie d'Italie, afin de passer par Berne avant de gagner la ville sainte[1]. En arrivant à Lucques, ils apprirent que le pape était dans le voisinage, et aussitôt tous allèrent lui demander sa bénédiction[2], heureux, dit le chroniqueur, de pouvoir continuer leur chemin avec un tel viatique.

Henri IV sembla vouloir fuir le contact de ces légions catholiques : repassant les Alpes, il quitta précipitamment l'Italie, qu'il ne devait plus revoir[3], cédant ainsi le territoire où il avait le plus de partisans à l'énergique action de Mathilde et à l'ascendant moral du pape.

Urbain se retrouva donc tout à fait victorieux à

1. ANON., *Hist. belli sacri*, in MAB. *Mus. Ital.*, I, 2.

2. FULCHER. CARNOT., *Hist. Hierosol.*, I, 2. Il faut lire dans cet écrivain le récit des affronts que faisaient subir aux croisés les partisans de l'antipape Guibert à Rome : rien ne démontre mieux l'antipathie que la croisade inspirait aux schismatiques.

3. Il était de retour en Allemagne le 15 mai 1097. STENTZEL, *Tabl. Chron.*

Rome, et plus disposé que jamais, selon les exhortations de son fidèle ami l'évêque Yves de Chartres, à lutter comme saint Pierre et à régner comme lui[1].

1. Yvon. Carnut., *Ep.* 43.

CHAPITRE V

La royauté et l'indépendance de l'Église.

Un grand contemporain d'Urbain II et de Pierre l'Ermite. — Anselme d'Aoste et sa philosophie. — Influence d'Anselme sur les intelligences au moyen âge. — L'abbé du Bec est aussi populaire en Angleterre qu'en France. — Ses amis non moins nombreux dans le siècle que dans le cloître. — Le cœur d'Anselme débordait de tendresse pour ses amis et de charité pour ses ennemis. — Anselme est arraché tout à coup à la solitude du cloître. — Le roi Guillaume le Roux et Raoul Flambard son ministre. — Hugues le Loup, comte de Chester, attire Anselme en Angleterre. — Maladie subite du roi, son repentir, ses vaines promesses. — Anselme est violenté afin qu'il accepte la primatie d'Angleterre. — L'archevêque de Rouen ordonne à Anselme d'obéir au désir du roi. — Sacre d'Anselme par saint Wulstan. — Guillaume le Roux est infidèle à toutes ses promesses. — Belles paroles de saint Wulstan. — Anselme ne veut pas acheter à prix d'argent la faveur du roi. — L'évêque de Durham prend parti contre Anselme. — Paroles admirables d'un chevalier. — Intervention des barons en faveur d'Anselme. — Le roi Guillaume envoie à Rome deux clercs de sa chapelle. — Il refuse à Anselme l'autorisation d'aller à Rome. — Les évêques d'Angleterre abandonnent leur métropolitain.

Tandis qu'un moine français occupait si dignement le siège de saint Pierre ; tandis qu'un autre

moine devançait en Orient l'élite de la chevalerie européenne, que son éloquence avait fait courir aux armes, il y en avait un troisième, en Angleterre qui, forcé de lutter contre tous les abus et toutes les ruses du pouvoir temporel, préparait à l'Église et au monde une gloire encore plus éclatante, tant, à cette époque, le monde chrétien, l'Église et surtout l'Ordre Monastique étaient riches en hommes de cœur et de génie!

Né à Aoste, en 1033, d'une famille patricienne et très riche[1], Anselme avait de bonne heure subi ces épreuves où se forment souvent les grandes âmes. Enfant, il avait vu mourir sa mère, et, comme s'exprime le pieux auteur[2] de sa vie, « le

1. Eadm., *Vita S. Anselmi*, p. 2.

2. Eadmer, moine de Cantorbéry, et plus tard archevêque de Saint-André en Écosse, fut le compagnon d'exil et de voyage d'Anselme, qui s'astreignit envers lui à un vœu d'obéissance spéciale, d'après l'autorisation du pape Urbain. Il a raconté, *inconcussa veritate*, dit-il, la vie de son ami dans deux ouvrages, intitulés : *De vita S. Anselmi* et *Historia novorum*. L'un renferme les détails de la vie monastique et intime du saint, l'autre les événements de sa lutte avec le roi d'Angleterre. D. Gerberon les a publiés, avec des notes du savant Selden, à la suite des œuvres de S. Anselme. In-fol. 1721. Eadmer raconte qu'Anselme avait découvert un jour le travail dont il s'occupait, et, après l'avoir d'abord examiné et corrigé, il lui avait prescrit de détruire ce qu'il en avait déjà transcrit de ses tablettes de cire sur parchemin; mais Eadmer n'obéit qu'après en avoir fait secrètement une autre copie. *Supplément*, c. 68, p. 215. L'historien, du reste, se montre parfaitement d'accord avec Guillaume de Malmesbury, écrivain très favorable à la

vaisseau de son cœur avait perdu son ancre, et il était resté comme abîmé dans les flots du siècle[1], » objet d'aversion pour son père et forcé de quitter sa patrie.

La renommée de Lanfranc attira le jeune homme au Bec, où, avec un zèle infatigable, il se livra au travail. L'amour de l'étude le conduisit peu à peu à l'amour de la solitude et de la pénitence monastique. Après quelques efforts, il réussit à dompter la passion de la gloire littéraire, qui d'abord l'avait poussé à s'éloigner des lieux où la réputation de Lanfranc semblait rendre toute rivalité impossible[2]. Il triompha encore plus facilement des tentations que lui offrait la grande fortune laissée par son père : dès l'âge de vingt-sept ans, il alla se faire moine dans l'abbaye du Bec, où il devait bientôt remplacer Lanfranc comme prieur[3], puis, quinze ans plus tard[4], à la mort du vénérable Herluin, le fondateur du monastère[5], se voir nommé abbé par

dynastie normande. Parmi les modernes, nul n'a mieux raconté la vie d'Anselme que l'auteur anonyme de deux articles insérés dans les nos 66 et 67 du *British Critic*, recueil de la nouvelle secte anglo-catholique.

1. *Vita S. Ans.*, p. 2.
2. *Ibid.*, p. 3.
3. En 1063.
4. En 1078.
5. Voy. plus haut.

les cent trente-six moines de la communauté, malgré la plus vive résistance de sa part.

Le malheureux jeune homme s'était jeté tout en larmes aux genoux des moines, les suppliant de lui faire grâce d'une telle charge; mais eux, se prosternant tous devant lui, le supplièrent d'avoir pitié de leur âme et de leur maison[1]. Anselme vécut donc trente ans au Bec, tant comme religieux que comme supérieur, partageant son temps entre la pratique exacte des austérités monastiques[2] et la continuation de ses études. Il s'appliquait surtout à approfondir les problèmes les plus délicats et les plus difficiles de métaphysique, et, guidé par les lumières que donnent la foi et l'humilité, il ne craignait pas d'aborder des questions regardées jusque-là comme insolubles[3]. « Je crois, mais je désire comprendre[4], » disait le philosophe chrétien, et ces efforts pour arriver à l'intelligence des vérités imposées par la religion nous ont valu de magnifiques traités où l'écrivain, se constituant le disciple et le successeur de saint Augustin[5], a donné

1. Eadm., p. 9. L'archevêque de Rouen lui avait imposé l'obligation d'obéir au choix dont il serait l'objet.

2. *Id.*, p. 4.

3. *Id.*, p. 3.

4. Credo, sed intelligere desidero.... et il donna pour second titre à son *Proslogion :* Fides quærens intellectum. Procem.

5. Procem. *Monologii.*

sur l'essence divine, l'existence de Dieu, l'incarnation, la création, la Trinité, l'accord du libre arbitre et de la grâce, des solutions et des démonstrations qui ont conservé jusqu'à nos jours la valeur la plus haute aux yeux de la théologie et de la vraie philosophie[1], de la raison et de la foi. Par ces travaux, Anselme a mérité d'être regardé par les juges les plus compétents comme le père et le fondateur de la philosophie chrétienne du moyen âge. L'ar-

1. Ses traités les plus fameux (le *Monologium*, où se trouve la démonstration de Dieu par l'idée que nous avons de la perfection infinie, le *Proslogion*, le *Liber apologeticus*, les dialogues *De veritate*, *De libero arbitrio*, *De casu Diaboli*, etc.) ont été composés pendant les quinze années de son priorat, selon D. Gerberon. Pour se faire une idée juste de la véritable nature des tendances philosophiques de saint Anselme, il faut lire l'Essai sur sa théologie scolastique qui se trouve dans les *Gesammelte Schriften und Aufsätze* de l'admirable Möhler, auteur de la *Symbolique*, publiés, depuis sa mort, par le D[r] Döllinger. En dehors du point de vue orthodoxe, on peut consulter avec fruit la préface de la traduction du *Monologium* et du *Proslogium*, publiée en 1841 par M. Bouchitté, professeur à Versailles, sous le titre, du reste parfaitement inexact, de *Rationalisme chrétien*. En 1842, un protestant, M. Franck, a publié à Tubingen un essai sur saint Anselme, où il expose, pour le réfuter dans le sens rationaliste, la plupart des démonstrations du saint, tout en rendant justice à sa vie morale et publique. Il reconnaît en lui un *moine parfait*. Mais, ajoute le philosophe, Anselme partageait « beaucoup des faiblesses de sa mère », et il lui manquait notamment la liberté subjective de l'esprit : *die subjective Geistes Freiheit*. Avec cela tout est dit, et on a démontré sans beaucoup de peine l'infériorité du moine, fils de l'Église, comparé avec les docteurs du dix-neuvième siècle.

dente sincérité avec laquelle il soumettait tous les résultats de ses recherches aux règles de la foi, à l'infaillible autorité de l'Église[1], creuse entre sa tendance et celle des métaphysiciens modernes un abîme infranchissable. Il semble avoir voulu marquer, à l'avance, cette incommensurable distance, lorsque, parlant des rationalistes de son temps, il dit : « Ils cherchent la raison parce qu'ils ne croient « pas, et nous, nous la cherchons, parce que nous « croyons[2]. » Et il ajoutait : « Je ne cherche pas « à comprendre pour croire ; mais je crois pour « comprendre[3]. » — « Que si, ajoutait le grand « philosophe, l'autorité de l'Écriture sainte con- « tredit notre sens propre, il faut admettre, quelque « invincibles que nous puissent paraître les argu- « ments fournis par notre raison, qu'elle se trompe « radicalement[4]. Nul chrétien ne doit disputer sur « le fait même de l'existence des choses que l'Église « catholique croit et confesse ; il peut seulement, en « préservant sa foi de toute atteinte, et en y confor- « mant sa vie, chercher humblement le mode d'après « lequel elle est régie. S'il parvient à comprendre

1. Voir, entre autres, les humbles lettres par lesquelles il soumet ses traités au jugement de Lanfranc, déjà archevêque. *Ep.* I, 63, 68 ; IV, 103.

2. *Cur Deus homo*, l. I, c. 2.

3. *Proslog.*, c. 1.

4. *De concord. grat. et lib. arbit.*, quæst., III, c. 6.

« la chose, qu'il en rende grâce à Dieu, sinon qu'il « ne dresse pas la tête pour s'escrimer contre la « vérité, mais qu'il la courbe, au contraire, pour adorer[1]... »

« Il y a de faux savants qui, avant de s'être mu- « nis de renseignements sur la foi, dirigent leur vol « vers les plus hautes questions souveraines... ; ne « pouvant comprendre ce qu'ils croient, ils dispu- « tent contre la vérité de la foi que les Pères ont « confirmée. Comme si les hiboux et ceux qui res- « semblent à ces oiseaux et aux chauves-souris, « lesquels ne voient le ciel que la nuit, devaient « argumenter sur la lumière du jour contre les « aigles qui contemplent d'un œil ferme le soleil « lui-même[2] ! »

Anselme ne se bornait pas à composer des travaux métaphysiques : il écrivait, en outre, des méditations et des oraisons où sont prodigués tous les trésors de la piété ascétique[3] et de l'amour le plus profond envers Dieu, envers ses saints et surtout envers Marie[4], la mère de Celui qu'il ne craignait point d'appeler le frère aîné des chrétiens[5]. C'était

1. *De fide Trinitatis*, c. 2.

2. *Ibid.* Conçoit-on qu'on ait osé représenter l'homme qui a écrit ces belles paroles comme un rationaliste chrétien !

3. Eadm., p. 4.

4. Voir ses oraisons 45 à 60 et ses lettres à Gondulphe. *Ep.* I, 20.

5. *Orat.* 51.

la nuit qu'il consacrait principalement à ces travaux, comme à la transcription et à la correction des manuscrits[1]. Ses journées étaient absorbées par la direction spirituelle de tous ceux qui avaient recours à lui[2], par l'enseignement paternel qu'il prodiguait à la jeunesse[3] et par le soin assidu des malades. Les uns l'aimaient comme un père, les autres comme une mère, tant il savait gagner la confiance et consoler la douleur de tous[4]!... Un vieux moine paralysé par l'âge et la souffrance l'avait pour serviteur : c'était Anselme qui lui mettait les morceaux dans la bouche[5]. Il eût voulu ensevelir toute sa vie dans cette sainte obscurité, afin de se rendre digne de l'habit qu'il portait[6].

Lorsqu'on l'exhortait à faire connaître ses ouvrages, en lui reprochant de tenir la lumière sous le boisseau; lorsqu'on lui parlait de la gloire de Lanfranc et de Grutmond, moines comme lui et dans la même province, il répondait : « Les fleurs « qui ont les mêmes couleurs que la rose n'ont pas

1. Eadm., p. 4.
2. *Ibid.*
3. Eadm., p. 5 et 8. — Voir la leçon qu'il donna à un abbé coupable d'une sévérité exagérée envers ses élèves.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*
6. Il s'intitulait : Frater Anselmus vita peccator, habitu monachus.

« toutes le même parfum qu'elle[1]. » Peu à peu, cependant, sa renommée se répandit : ses traités, ses méditations passèrent de main en main et excitèrent une admiration universelle en France, en Flandre, en Angleterre. Du fond de l'Auvergne, les moines de la Chaise-Dieu lui écrivaient qu'à la seule lecture de ses écrits ils se figuraient voir couler les larmes de sa contrition et de sa piété, et que leurs cœurs étaient comme inondés d'une douce et rafraîchissante rosée[2]. Il eut bientôt autant d'amis dans le siècle que dans le cloître. Il y avait en lui un charme qui maîtrisait les âmes. Les chevaliers normands l'entouraient de la plus vive affection, le recevaient avec bonheur dans leurs châteaux, lui confiaient leurs enfants et le considéraient comme le premier-né d'entre eux[3].

En Angleterre, où le conduisaient souvent les affaires de son monastère, sa popularité était aussi grande qu'en Normandie ; le pays tout entier lui était dévoué, et il n'y avait comtes, chevaliers, châtelaines qui ne se crussent privés de tout mérite devant Dieu, si l'abbé du Bec n'avait reçu de leur part quelque preuve de dévouement[4]. Il usait de cet

1. *Ep.* I, 16.
2. *Ep.* I, 61.
3. Eadm., p. 8 et 33. *Ep.* I, 18, v. aussi 67 et *passim*.
4. Eadm., p. 11. On a vu plus haut comment Guillaume le Conquérant s'adoucissait avec Anselme.

ascendant pour prêcher aux riches et aux nobles des deux sexes la mortification et l'humilité. Sa volumineuse correspondance[1] porte partout l'empreinte de cette préoccupation, et lorsque la position de ceux à qui il s'adressait le permettait, il redoublait d'efforts pour les entraîner à embrasser la vie monastique. Il fit parmi eux de nombreuses et précieuses conquêtes[2] ; il y employait l'ardente charité qui l'animait et qui donnait à son éloquence une force invincible[3] : « Ames bien-aimées de mon « âme, écrivait-il à deux de ses proches parents « qu'il voulait attirer au Bec, mes yeux désirent « ardemment vous contempler ; mes bras s'éten- « dent pour vous embrasser, mes lèvres soupirent « après vos baisers, tout ce qu'il me reste de vie « se consume à vous attendre... J'espère en priant « et je prie en espérant... Venez goûter combien

1. Il nous reste de lui quatre cent cinquante épîtres, où il faut chercher la véritable clef de son caractère et de son histoire. Nous dirons, pour cette correspondance comme pour celle de Grégoire VII, qu'en la publiant sous une forme portative et en y ajoutant la biographie du saint par Eadmer, on rendrait à l'histoire et à la vérité religieuse un service essentiel.

2. V. le trésorier de Beauvais (*adolescens delicatus et pulcherrimus, valde dives et nobilissimus*), dont il parle, *Ep.* II, 19, puis les trois nobles dames. Basile de Gournay, Auffride sa mère, Eve de Crespin. *Chron. Becc. Mams.*, cit. par SELDEN ap. GERBER, p. 559.

3. Voir entre autres *Ep.* II, 25, 29, 39, *Lamberto nobili viro;* 40, à Ermengarde, dont le mari voulait se faire moine, mais qui ne voulait pas, elle, se faire religieuse.

« le Seigneur est doux : vous ne le pourrez savoir « tant que vous trouverez de la douceur à vivre « dans le monde... Je ne saurais vous tromper, « d'abord parce que je vous aime, ensuite parce « que j'ai l'expérience de ce que je dis. Soyons « donc moines ensemble, afin que, dès à présent « et pour toujours, nous ne fassions plus qu'une « chair, qu'un sang, qu'une âme... Mon âme est « soudée aux deux vôtres : vous pouvez la briser, « mais non la séparer des vôtres ; vous ne pouvez pas « non plus la disjoindre, l'entraîner dans le siècle. « Il vous faut dire : Ou vivre ici avec elle, ou la « briser. Mais Dieu vous préserve de faire tant de « mal à une pauvre âme qui ne vous en a jamais « fait et qui vous aime ! Oh ! comme mon amour « me consume ! Comme je voudrais faire pénétrer « en vous ces paroles ! Mais aucune parole ne suffit. « Que de choses je voudrais vous écrire ; mais le « temps me manque et je ne puis exprimer ce que « je sens. Parle-leur donc, ô bon Jésus, parle à « leur cœur, toi qui peux seul les amener à com- « prendre. Dis-leur de tout quitter et de te suivre. « Ne sépare pas de moi ceux à qui tu m'as en- « chaîné par tous les liens du sang et du cœur. « Sois mon témoin, Seigneur, avec ces larmes qui « coulent pendant que j'écris[1]. » Contrairement

1. *Ep.* II, 28.

aux préjugés de la multitude, le cœur d'Anselme, loin d'être desséché par l'étude ou les macérations de la pénitence, débordait de tendresse. Parmi les moines du Bec, il y en avait plusieurs qu'il aimait de l'affection la plus passionnée : d'abord le jeune Maurice, dont la santé lui inspirait une douloureuse anxiété[1]; puis Lanfranc[2], neveu de l'archevêque et à qui il écrivait : « Ne crois « pas, comme le dit le vulgaire, que celui qui est « loin des yeux soit loin du cœur : s'il en était ainsi, « plus tu resterais éloigné de moi, plus mon « affection pour toi s'affaiblirait, tandis qu'au « contraire, moins je puis jouir de ta présence, « plus mon âme en éprouve l'ardent désir[3]. » Un troisième jeune homme, nommé Gondulphe et destiné, lui aussi, au service des autels, avait su gagner, dans la paisible solitude du cloître, toute l'affection d'Anselme, qui mandait à son ami : « Pour toute salutation je t'écris ces simples mots : « A Gondulphe, Anselme. Et, en effet, cette courte « salutation te doit paraître suffisante en tête de ma « lettre, car que puis-je dire de plus à celui que

1. Voir les cinq lettres 24 à 28 du livre I, sur le mal de tête qu'avait Maurice, et les lettres 32 et 34, sur son rétablissement.

2. Celui-ci aussi souffrait d'une maladie analogue à celle de Maurice, et dont saint Anselme donne une description détaillée et curieuse. *Ep.* I, 31.

3. *Ep.* I, 66

« j'aime? Quand on connaît Gondulphe et Anselme, « peut-on ignorer tout ce qu'il y a d'amour sous-« entendu dans ces deux mots[1]? » Et ailleurs il ajoutait : « Comment pourrais-je t'oublier? Ou-« blie-t-on celui qu'on a placé comme un sceau « sur son cœur? Ton silence même m'apprend que « tu m'aimes, et, de ton côté, quand je me tais, tu « devines que je t'aime. Non seulement je ne doute « pas de toi, mais, en outre, je suis certain que, « toi aussi, tu as pleine confiance en moi[2]... Que « pourra t'apprendre ma lettre que tu ne saches « déjà, ô âme de mon âme? Descends dans les « profondeurs secrètes de ton cœur, vois quelle « tendresse il recèle pour moi, et tu comprendras « quelle est la mienne pour toi[3] ! »

Le jeune Gislebert, un autre ami d'Anselme[4], ayant été éloigné du Bec, ce dernier lui écrivait : « Tu savais, ami, combien je t'aime ; mais moi, « je ne le savais pas. Celui qui nous a séparés m'a « seul appris combien je te chéris... Non, je ne « savais pas, avant d'avoir subi l'épreuve de ton « absence, combien il m'est doux de t'avoir, com-

1. *Ep.* I, 7.
2. *Ep.* I, 4.
3. *Ep.* I, 14. Voy. aussi *Ep.* I, 33.
4. C'est peut-être Gislebert, de la maison de Crespin, si célèbre par ses largesses monastiques : après avoir été moine au Bec, il fut fait abbé de Westminster, en 1084.

« bien il m'est amer de ne t'avoir plus! Pour te « consoler là-bas, un autre ami est près de toi, et « tu l'aimes autant et plus que moi peut-être; « mais moi, je ne t'ai plus, et nul, sache-le, ne te « peut remplacer. Des consolations te sont offertes « là-bas; mais moi je suis seul avec ma souffrance. « Ceux qui se réjouissent de t'avoir auprès d'eux « s'offenseront peut-être de ce que je dis là; mais « qu'ils se contentent de leur bonheur, et qu'ils « me laissent pleurer celui qui m'a été enlevé et « que nul ne pourra remplacer[1]. »

La mort, pas plus que l'absence, n'éteignait dans le cœur du moine ces flammes d'un saint amour. A l'époque où Anselme avait été nommé prieur, un jeune religieux, appelé Osborn, jaloux, comme plusieurs autres, de cette promotion, s'était pris à haïr Anselme[2] et à lui témoigner son antipathie avec une sorte de frénésie. Anselme ne négligea rien pour gagner, à force d'indulgence et de bonté[3], le cœur de son ennemi : il le fit entrer dans la voie sainte du repentir; il le soigna nuit et jour, pendant sa dernière maladie; et, lorsqu'il reçut son dernier soupir, le malade était devenu presque un saint.

1. *Ep.* I, 75.
2. More canino. Eadm., p. 4.
3. Cœpit quadam sancta calliditate piis blandimentis delinire. *Ib.*

Durant toute une année, Anselme ne manqua pas de dire, chaque matin, la messe pour son ancien ennemi ; et il ne cessait d'écrire à ses amis pour obtenir des prières à la même intention.

« Je vous demande, mandait-il à Gondulphe, je « vous demande, à vous et à tous mes frères, de « toutes les forces de mon affection, de prier « pour Osborn : son âme est mon âme, j'accepterai « tout ce que vous ferez pour lui durant ma vie, « comme si vous le faisiez pour moi-même ; et, « quand je serai mort, lorsque vous penserez à « moi, oh ! n'oubliez pas, je vous en conjure, l'âme « de mon bien-aimé Osborn. Que si je vous étais « trop à charge, eh bien, je vous en prie, je vous « en supplie, oubliez-moi, mais souvenez-vous de « lui [1]... O vous qui m'entourez, et qui l'avez aimé, « gardez-lui, comme à moi-même, votre souvenir, « et que ce souvenir reste vivant dans votre cœur « comme dans le mien [2] ! »

Tel était l'homme qui, après avoir vécu trente-trois ans d'une telle vie, devait être, à soixante ans, à l'âge de la retraite, arraché par la main de Dieu à la profonde solitude du cloître, pour aller livrer parmi les hommes du siècle l'un des plus grands combats contre le despotisme royal.

1. *Ep.* I, 4.
2. *Ep.* I, 7.

L'histoire rapporte qu'après la mort du pape Grégoire VII, suivi de près dans la tombe par Guillaume le Conquérant, ce dernier, repassant, sur son lit de mort, toutes les violences de la conquête normande, suppliait la sainte Vierge Marie, mère de Dieu[1], de daigner lui faire miséricorde en souvenir des nombreuses fondations monastiques[2] qu'il avait faites de l'un et de l'autre côté du détroit. Ces fondations furent en effet un bienfait pour le peuple.

La couronne d'Angleterre échut alors, on le sait, à Guillaume le Roux, au détriment de son aîné, Robert, qui n'eut en partage que le duché de Normandie. Pour se faire reconnaître roi, Guillaume dut jurer, entre les mains de l'archevêque Lanfranc, de garder la justice et la miséricorde, et de défendre la paix et la liberté de l'Église envers et contre tous[3]. Mais, Lanfranc mort[4] et Guillaume affranchi de tout frein, celui-ci se livra sans tarder

1. 9 septembre 1087.

2. ORDER. VIT., l. VIII, p. 659 à 661. Dominæ meæ, sanctæ Dei genitrici Mariæ me commendo.

3. EADM., *Hist. nov.*, I, p. 33.

4. Le 27 mai 1089. L'un des derniers actes de cet illustre moine, ui s'intitulait : « Lanfranc, pécheur et indigne archevêque de la sainte Église de Contorbéry, » fut d'écrire à deux rois d'Irlande pour leur recommander de veiller à l'inviolabilité des mariages dans leur pays. Il leur renvoyait l'évêque Patrice, *monasticis institutionibus a pueritia enutritum*, qui était venu se faire sacrer par lui. BARON., *Ann.*, ad ann. 1089.

aux mauvais penchants de sa nature dépravée. L'Église et le peuple d'Angleterre eurent également à souffrir sous son joug. Le zèle du Conquérant pour la régularité ecclésiastique et sa haine contre la simonie ne l'avaient point empêché d'introduire dans son nouveau royaume des innovations[1] abusives et incompatibles avec la liberté de l'Église comme avec sa mission sociale. Il avait revendiqué le droit d'accepter ou de rejeter, selon son bon plaisir, la nomination du pontife romain, d'examiner, au préalable, toutes les lettres pontificales adressées à l'Église d'Angleterre ; de soumettre à la censure royale les décrets des conciles nationaux; enfin d'interdire aux évêques de fulminer, sans sa permission, des peines ecclésiastiques contre les barons ou les officiers royaux coupables même des plus grands crimes[2]. De plus, le Conquérant avait rigoureusement maintenu l'usage, invétéré en Angleterre, de forcer les évêques et abbés à recevoir l'investiture, par la crosse, de la main du roi, et à lui rendre hommage[3]. Mais le roi Roux[4] ne s'en tint par là : non seulement il

1. Eadm., p. 29. — 2. *Ibid*

3. Per dationem virgæ pastoralis. Ead., in *præf. Hist. nov.* Eadmer soutient que l'investiture par la crosse ne datait que de la conquête; mais Selden (in Eadm. *Not.*, p. 104) cite plusieurs autorités qui prouvent qu'elle était plus ancienne.

4. In curia Rupi Regis. Ord. Vit., VIII, 682.

empêcha l'Église anglaise de se prononcer en faveur du pape légitime contre l'antipape, pendant que toute l'Europe, excepté les partisans de l'empereur, reconnaissait Urbain II[1] ; mais, de plus, à la différence de son père, il scandalisa tout le pays par ses débauches, remit en honneur la simonie, que le Conquérant, sur son lit de mort, s'était vanté d'avoir extirpée, et fit de l'Église la victime d'une rapacité sans exemple. Un fils de prêtre, Raoul Flambard, qui avait été valet de pied à la cour de Normandie[2], et qui devait son surnom à la brutale ardeur de ses extorsions[3], avait toute la confiance du jeune roi et le guidait dans ses rapines. Dès qu'il mourait un prélat, les agents du fisc royal se précipitaient sur le diocèse et sur l'abbaye qui vaquaient, s'en constituaient les administrateurs souverains, bouleversaient l'ordre et la discipline, réduisaient les moines à la condition de salariés, et entassaient dans les coffres de leur maître les revenus des biens que la piété des anciens rois avait assurés à l'Église[4]. Tous les domaines étaient mis successivement à l'encan, et le dernier enché-

1. Simeon Dunelmensis, ann. 1091. Pagi, *Crit.*, ad ann. 1089.
2. Ord. Vit., *l. c.* Il fut fait, par Guillaume, évêque de Durham.
3. *Ibid.* — Saint Anselme dit de lui : *Publicanorum princeps infamissimus*..... opter crudelitatem similem flammæ comburenti pronomine Flambardus. *Ep.* IV, 2.
4. Order., p. 679 et 763.

risseur n'était jamais sûr de ne pas voir ses offres dépassées par quelque nouveau venu à qui le roi avait passé le marché [1]. On se figure la honte du clergé et la misère du pauvre peuple [2], lorsque cette ignoble oppression vint tout à coup se substituer à la maternelle administration de l'Église! Le roi maintint, contre toutes les plaintes, cet état de choses, et, quand il lui prenait fantaisie de pourvoir aux vacances, il vendait les abbayes ou les évêchés aux clercs mercenaires qui peuplaient sa cour [3].

L'infâme Flambard devint, de cette façon, évêque de Durham. L'Angleterre descendait au niveau de l'Allemagne au temps de la jeunesse de Henri IV: il fallait un nouveau Grégoire VII pour la sauver. Lorsque l'archevêque de Cantorbéry mourut, Guillaume n'eut garde de laisser échapper une aussi bonne occasion de s'enrichir aux dépens de Dieu et des églises; il prolongea la vacance du siège pendant près de quatre années, livrant ainsi l'Église primatiale de son royaume à des exactions et à des désordres tels, que plus de trente paroisses virent leurs cimetières transformés en pâturages [4].

1. Eadm., l. c.
2. *Ibid.*
3. Order., p. 763.
4. *Vita Anselmi* ex *Ms. Victorin.* in edit. Gerber.

Aucune église n'échappait aux extorsions royales. Le roi déclarait hautement que, tôt ou tard, il aurait toutes les crosses épiscopales ou abbatiales de l'Angleterre entre les mains[1]. Il prenait goût au métier, et disait en riant : « Le pain du Christ est vraiment un pain qui engraisse[2]. »

Sur les entrefaites, Hugues le Loup, comte de Chester, l'un des barons les plus belliqueux et les plus puissants de la noblesse anglo-normande[3], écrivait à Anselme pour lui annoncer son intention de fonder un monastère dans son comté, et pour le prier d'y conduire une colonie de moines du Bec. Hugues le Loup avait passé sa vie à guerroyer contre les Gallois, qui n'avaient point encore subi le joug normand : c'était un homme très riche, très prodigue, aimant le luxe et la bonne chère, traînant partout avec lui une armée de serviteurs, de bouffons, de chiens; très adonné aux femmes et à toutes sortes d'excès. Mais, dans le cœur du chevalier, le bien reprenait souvent le dessus. Il avait pour chapelain un saint prêtre d'Avranches, qui le sermonnait, le grondait sans relâche[4], lui rappelant les histoires des saints de

1. Will. Thorn., p. 1704, ap. Mabill., *Ann. Ben.*
2. *Ms. Vict.* l. c.
3. Order. Vit., IV, 522, et VI, 598.
4. *Ibid.* — Il réussit si bien, que le comte Hugues finit par

l'Ancien et du Nouveau Testament, et surtout celles de nombreux guerriers irréprochables sous la cuirasse, tels que saint Georges, saint Démétrius, saint Maurice, saint Sébastien et surtout Guillaume, le fameux duc qui avait fini par se faire moine[1]. Le comte de Chester était, depuis longtemps, étroitement lié d'amitié avec Anselme[2], et il est probable qu'au milieu de la douleur qu'excitait, dans toute l'Angleterre, la vacance prolongée du siège primatial de Cantorbéry, il avait dit au roi que l'abbé du Bec lui semblait le candidat le plus convenable pour remplacer l'illustre Lanfranc. Déjà, dans la Normandie, l'on se répétait tout bas que, si Anselme passait la mer, il serait, à coup sûr, nommé archevêque à la place de Lanfranc[3]. Et, cependant, rien n'était moins probable. Comment le roi, qui conservait les investitures et refusait de reconnaître Urbain II, pourrait-il songer à Anselme? D'ailleurs, l'abbé du Bec avait non seulement reconnu Urbain II, l'ami de la France, mais de plus obtenu du pape la faveur de l'exemption pour son abbaye[4]. Ajoutez à cela qu'il s'était, en toute occasion, associé aux efforts de

mourir moine à l'abbaye de Saint-Walpurge, comme nous l'avons dit plus haut.

1. Eadm., p. 34.

2. *Ibid.*

3. *Ep.* II, 32, 33.

Grégoire VII contre les investitures, la simonie et le concubinat, et qu'il avait reçu du pontife, objet de haine pour tous les princes de la catégorie du roi Roux, cet éloge magnifique : « Le parfum de tes « vertus est venu jusqu'à nous; nous en rendons « grâce à Dieu; nous t'embrassons de cœur dans « l'amour du Christ, nous tenons pour certain « que tes exemples fortifieront l'Église, et que tes « prières peuvent, par la miséricorde de Dieu, « l'arracher aux périls qui la menacent[1]. »

Cependant, malgré toutes les incompatibilités dont il a été parlé, l'opinion désignait Anselme comme le successeur de Lanfranc. Effrayé de ces espèces de pressentiments publics, l'abbé du Bec refusa de se rendre au vœu du comte de Chester; mais celui-ci, tombé gravement malade, renouvela son invitation, en jurant à Anselme qu'il n'était nullement question de l'archevêché, mais seulement du salut de sa pauvre âme, à lui.

Anselme ayant refusé de nouveau, le comte écrivit une troisième fois, en disant : « Si tu ne viens pas, « sache que, pendant toute l'éternité, tu auras à « te le reprocher[2]. Anselme dut céder. Il vint fonder, selon le désir du malade, l'abbaye de Sainte-

1. Ans., *Ep.* II, 31, et Coletti, *Concil.*, XII, 692.
2. Eadm., p. 34.

Walpurge[1] et passa cinq mois en Angleterre, occupé à diverses affaires. Comme on ne lui soufflait mot de l'archevêché, il avait fini par se rassurer complètement. Cependant, à Noël 1092, les barons du royaume, réunis autour du roi à l'occasion de la fête, se plaignirent vivement de l'oppression inouïe et du veuvage sans fin où gémissait l'Église mère du royaume, ainsi qu'ils appelaient l'Église de Cantorbéry[2]. Pour mieux exprimer leurs regrets, ils demandèrent au roi l'autorisation de faire prier, dans toutes les églises d'Angleterre, pour que le Seigneur lui inspirât le choix d'un digne primat[3].

Guillaume, fort irrité, leur dit : « Faites prier « tant que vous voudrez, mais soyez sûrs d'une « chose, c'est que toutes vos prières ne m'empê« cheront pas d'en agir à ma guise[4]. » On le prit au mot, et les évêques, que la chose regardait tout spécialement, chargèrent l'abbé Anselme, qui ne s'en souciait nullement, d'arranger ou de rédiger les prières demandées. Il le fit de manière à exciter les applaudissements de toute la noblesse[5], et les églises retentirent bientôt de ces

1. L'abbaye de Sainte-Walpurge, où Hugues prit l'habit monastique avant de mourir, était située à Chester.

2. *Ibid.*

3. Quod posteris mirum dictu fortasse videbitur, ajoute Eadmer.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

solennelles supplications. A ce propos, il arriva un jour qu'un seigneur, causant en particulier avec le roi, lui dit : « Nous n'avons jamais connu d'homme « aussi saint que cet Anselme, abbé du Bec. Il n'aime « que Dieu, il ne désire rien en ce monde. — Vrai- « ment? répondit le roi en raillant, pas même l'ar- « chevêché de Cantorbéry? — Encore moins l'arche- « vêché de Cantorbéry qu'autre chose, répliqua le « seigneur; c'est du moins mon opinion et celle de « beaucoup d'autres. — Eh bien! moi, dit le roi, « je vous soutiens qu'il travaillerait des pieds et « des mains s'il voyait quelque chance de l'obtenir; « mais, par le saint voult de Lucques! ni lui ni per- « sonne autre ne le sera, et il n'y aura pas, de mon « temps, d'autre archevêque que moi[1]. »

A peine avait-il prononcé ces paroles, qu'il tomba malade, et malade à mourir[2]. Dieu semblait vouloir prendre sa revanche. Les évêques, les abbés, les barons, s'assemblèrent autour du lit du moribond, à Glocester, pour recevoir son dernier soupir[3]. On envoya chercher Anselme, on l'introduisit auprès du roi, et on le pria d'aviser à ce qu'il y avait à faire

1. Eadm., p. 35. Le *saint voult* de Lucques était un crucifix très ancien, attribué à Nicodème, et apporté miraculeusement de Palestine à Lucques, où on le vénère sous le nom de *Volto santo*.
2. *Ibid.*
3. Nihil præter mortem ejus præstolantes.

pour le salut de cette âme[1]. Anselme exigea trois choses : une confession complète, la promesse solennelle et publique qu'il se corrigerait, et enfin l'exécution immédiate des mesures réparatrices que les évêques lui avaient déjà suggérées. Le roi consentit à tout et ordonna de déposer sa promesse sur l'autel. Un édit fut immédiatement dressé et revêtu du sceau royal, qui promettait la délivrance de tous les prisonniers d'État, la remise de toutes les créances royales, l'annulation de toutes les poursuites, une exacte administration de la justice, et enfin l'établissement, pour tout le peuple anglais, de bonnes et saintes lois. On ne s'arrêta pas là : tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens alla se plaindre au roi du veuvage de l'Église primatiale. Guillaume ayant répondu qu'il voulait bien, on lui demanda sur qui porterait son choix. Alors, chose étrange, lui qui avait juré qu'Anselme ne serait jamais archevêque fut le premier à désigner l'abbé du Bec, dont le nom fut accueilli par des acclamations unanimes.

A ce bruit, Anselme pâlit, et refusa absolument son consentement[1]. Les évêques le prirent à part : « Que fais-tu? lui dirent-ils; ne vois-tu pas qu'il « n'y a presque plus de chrétiens en Angleterre;

1. Ingreditur ad regem, rogatur quid consilii salubrius morientis animæ judicet.

« que la confusion et l'abomination sont partout ; « que nos églises sont menacées; que nous-mêmes « nous sommes en danger de mort éternelle par « suite de la tyrannie de cet homme ? Et toi, qui peux « nous sauver, tu ne daignerais pas le faire ! A quoi « penses-tu donc? L'Église de Cantorbéry t'appelle, « t'attend ; elle te demande le sacrifice de ta liberté ; « est-ce que, refusant de t'associer aux périls de « tes frères, tu resterais dans ton stérile repos? »

A tout cela Anselme répondait : « Mais remar- « quez donc, je vous en prie, que je suis vieux et « impropre à tout travail... D'ailleurs, moine, j'ai « toujours détesté les affaires séculières. — Nous « t'aiderons, dirent les évêques ; occupe-toi de nous « réconcilier avec Dieu, et nous nous occuperons « pour toi de toutes les affaires séculières. — « Non non, c'est impossible, reprenait Anselme, « je suis abbé d'un monastère étranger, je dois « obéissance à mon archevêque, soumission à mon « prince, secours et conseil à mes moines. Je ne « puis rompre tous ces liens. — Enfantillages « que tout cela, » répliquaient les évêques, et ils entraînèrent Anselme au lit du roi, à qui ils racontèrent le refus obstiné de l'abbé[4]. « Anselme, « dit alors le malade, me veux-tu donc livrer « aux peines éternelles ? Mon père et ma mère t'ont « toujours beaucoup aimé, et tu veux laisser périr

« l'âme et le corps de leur fils! Oublies-tu que « je suis perdu si je meurs ayant en ma possession « le siège primatial[1]? »

Les assistants s'indignaient contre Anselme et lui criaient que tous les crimes, toutes les oppressions qui pèseraient désormais sur l'Angleterre seraient imputés à son obstination. Dans son angoisse, l'abbé du Bec se tourna vers les deux moines qui l'accompagnaient, et leur dit : « Ah! mes frères, pour- « quoi ne m'aidez vous pas? » L'un deux répondit en sanglotant[2] : « Si telle est la volonté de Dieu, « père, qui sommes-nous pour lui résister? — Mal- « heureux! dit Anselme, tu es bien prompt à te « rendre à l'ennemi[3]. » Les évêques, voyant que tout était inutile, se reprochèrent leur mollesse, et ils se mirent à crier : « Une crosse! une crosse[4]! » Puis, saisissant le bras droit du prélat, ils l'approchèrent du lit où gisait le roi, qui voulut placer la crosse dans les mains d'Anselme; mais, comme ce dernier tenait les doigts serrés de toute sa force, les

1. Il dit plus tard, en rappelant cette scène, que, dans ce moment, la mort lui eût semblé mille fois plus douce que l'épiscopat. Eadm., p. 36.

2. Quæ verba lacrymæ, et lacrymas sanguis ubertim mox e naribus illius profluens secutus....

3. Væ! quam cito baculus tuus confractus est! — Nous avons traduit comme Fleury.

4. Virgam huc pastoralem, virgam, clamitant, pastoralem!

évêques durent employer tant de violence pour les ouvrir, qu'ils firent crier le patient ; enfin, la crosse fut maintenue dans la main fermée du nouvel élu, pendant que tout le monde criait : *Vive l'évêque!* et que le *Te Deum* était entonné[1]. Ensuite le prélat fut porté dans une église voisine, où se firent les cérémonies accoutumées. Anselme protestait toujours que tout ce qu'on faisait était nul[2]. La douleur le rendait comme insensé ; ses pleurs, ses cris, ses hurlements même, finirent par inquiéter les assistants : pour le calmer, ils lui jetèrent de l'eau bénite et lui en firent même avaler[3]. De retour auprès du roi, Anselme déclara qu'il ne mourrait pas de cette maladie, mais qu'en revanche il aurait à réparer ce qui venait d'être fait par violence[4]. Comme il se retirait, accompagné par les évêques et par toute la noblesse, il se retourna vers eux et leur dit : « Savez « vous ce que vous voulez faire? Vous voulez atteler « sous le même joug un taureau indompté et une « pauvre vieille brebis... Et qu'en arrivera-t-il? le « taureau furieux traînera la brebis à travers les « ronces et les broussailles, et la mettra en pièces,

1. Tous ces détails, donnés par Eadmer, p. 35 et 36, sont confirmés par la lettre d'Osborn, moine de Cantorbéry, à Anselme. *Ep.* III, 2.

2. Eadm.

3. Ans., *Ep.* III, 1.

4. Eadm., l. c.

« sans qu'elle ait été utile à rien. L'Apôtre vous a « dit que vous étiez les laboureurs de Dieu. L'Église « est donc une charrue, et cette charrue est traînée, « en Angleterre, par deux grands bœufs, le roi et « l'archevêque de Cantorbéry : l'un travaille pour la « justice et la puissance séculière, l'autre pour la « doctrine et la discipline. L'un des deux, Lan- « franc, est mort ; il ne reste que l'indomptable « taureau avec lequel vous voulez m'atteler. Si vous « n'y renoncez pas, votre joie d'aujourd'hui sera « changée en tristesse, vous verrez l'Église retom- « ber dans le veuvage, même du vivant de son pas- « teur ; et comme aucun de vous n'osera lui résis- « ter après moi, le roi vous foulera tous aux pieds « comme il lui plaira[1]. »

Le roi fit aussitôt investir l'archevêque de tous les domaines de l'archevêché, et exigea qu'il y demeurât, jusqu'à ce que les réponses demandées en Normandie fussent arrivées. Elles ne tardèrent pas. L'archevêque de Rouen ordonnait au nouvel élu, au nom de Dieu et de saint Pierre, de ne pas résister[2]. Les moines du Bec eurent beaucoup plus de peine à consentir au sacrifice qui leur était demandé.

1. Cette scène, si importante pour faire juger le caractère d'Anselme et celui de l'époque, se passa le 6 mars 1093.

2. Voy. sa lettre dans Eadm., p. 36. Elle se termine ainsi : *Valete, viscera mea.*

C'étaient eux surtout que regrettait Anselme, qui n'aimait rien au monde autant que son abbaye[1]; il regrettait surtout les jeunes moines, ces beaux nourrissons qui, disait-il, allaient être sevrés, avant le temps, du lait de son amour[2]. Ces jeunes néophytes qui, pour la plupart, avaient été attirés au Bec par la pensée d'y vivre avec Anselme[3], ne lui rendirent sa liberté qu'après de très vives discussions et à une très faible majorité[4].

Pour rendre plus complète l'épreuve réservée au noble vieillard, et, comme il n'est rien de si pur au fond d'un cœur chrétien que la basse jalousie n'éprouve le besoin de calomnier, le bruit se répandit en France que la résistance d'Anselme n'était qu'une feinte, et qu'au fond il avait convoité, comme bien d'autres, la primatie de Cantorbéry. Anselme retrouva des forces pour repousser avec énergie cette imputation[5], car il regardait comme un devoir de préserver l'honneur d'un évêque appelé à servir d'exemple au prochain[6]. Il conservait encore, du

1. Quia nihil in hoc mundo purius dilexi nec diligo. *Ep.* III, 9.
2. *Ep.* III, 21. Voy. aussi *Ep.* III, 22, et la charmante lettre adressée à ces jeunes gens. *Ep.* III, 17.
3. Multi propter me et fere omnes Beccum venistis. *Ep.* III, 7.
4. D'après leur lettre, *Ep.* III, 6, il n'était même pas sûr que cette majorité eût été acquise.
5. *Ep.* III, 1, 7, 9, 10 et 11.
6. *Ep.* III, 12.

reste, l'espoir d'être délivré du fardeau dont on voulait le charger. Le roi s'était rétabli; oubliant aussitôt ses promesses, il avait fait ressaisir tous les accusés ou prisonniers restés en Angleterre et recommencer, avec un redoublement de cruauté, tous les procès, toutes les poursuites antérieures[1]. En vain l'ami d'Anselme, Gondulphe, ancien moine du Bec, monté sur le siège de Rochester, multiplia-t-il les exhortations pour ramener son souverain à Dieu : — « Par le saint voult de Lucques! répondait « Guillaume, Dieu m'a trop fait de mal pour que « jamais il ait lieu d'être satisfait de moi[2]. »

Anselme alla trouver le prince à Douvres, et, comme condition *sine qua non* de son acceptation, il exigea la restitution immédiate des biens du siège de Cantorbéry qu'avait possédés Lanfranc et que lui-même avait réclamés : il revendiqua, de plus, le droit d'exercer son autorité archiépiscopale dans toutes les affaires religieuses et enfin la pleine liberté de ses relations avec le pape Urbain II, qu'il s'était empressé de reconnaître et à qui il voulait témoigner, en toute occasion, son obéissance[3].

Le roi n'ayant fait à Anselme qu'une réponse

1. Eadm., p. 37.
2. *Ibid.*
3. Eadm., l. c. Voyez aussi la lettre d'Anselme au légat Hugues. *Ep.* III, 24.

incomplète et équivoque, le saint homme espéra qu'il allait être délivré du fardeau qu'il redoutait; et, comme il avait déjà renvoyé sa crosse abbatiale au Bec, en demandant qu'on lui donnât le plus tôt possible un successeur[1], il se flatta de pouvoir passer le reste de ses jours dans la pauvreté et l'obéissance monastique, sans avoir charge d'âmes et à l'abri des dangers spirituels contre lequels il ne se croyait pas assez fort pour lutter[2]. Mais, après six mois de résistance et d'incertitudes, le roi, poussé à bout par les réclamations de tous les bons catholiques[3], se décida à souscrire aux engagements qu'exigeait Anselme, et ce dernier fit hommage à Guillaume, à l'exemple de son prédécesseur, en prenant possession du siège de Cantorbéry[4]. Il fut sacré le 4 décembre 1093, par Wulstan de Worcester, le dernier évêque et le dernier saint de l'Église anglo-saxonne, celui-là même dont nous avons raconté l'héroïque résistance à Lanfranc et à Guillaume.

Cependant la douleur d'Anselme n'en persévérait pas moins : longtemps encore il intitulait ses

1. Ce successeur fut Guillaume, de la maison des seigneurs de Montfort-sur-Rille, et neveu du comte Roger de Beaumont.

2. *Ep.* III, 11.

3. Eadm., l. c.

4. Le 25 septembre 1093. Il fut sacré le 4 décembre de la même année.

lettres : « Frère Anselme, moine du Bec par le cœur, « archevêque de Cantorbéry par la violence[1]. »

« Quand vous m'écrirez pour moi seul, man- « dait-il à ses anciens confrères, que votre écri- « ture soit aussi grosse que possible, car j'ai tant « pleuré, le jour et la nuit, que mes yeux peuvent à « peine lire[2]. »

En vain le saint vieillard avait-il essayé, pour calmer ses anxiétés, de reprendre ses chères études métaphysiques et de défendre la réputation de Lanfranc et la sienne contre les imputations du sophiste Roscelin, qui prétendait les rendre tous deux comptables de ses propres erreurs sur la Trinité[3]. L'orage qu'il avait trop bien prévu ne tarda pas à éclater. Guillaume avait besoin d'argent pour faire la guerre à son frère Robert. Anselme, malgré la misère de ses ouailles et le désordre où il avait trouvé les biens de son Église, offrit gracieusement un présent de cinq cents livres d'argent. Mais des courtisans rapaces firent entendre au roi que la somme était trop faible ; que le premier prélat du royaume devait donner au moins mille ou deux mille

1. *Ep.* III, 26, 39.
2. *Ep.* III, 15.
3. Voy. son *Liber de fide Trinitatis*, et *De Incarnatione Verbi contra blasphemias Ruzelini*, cap. 1 (Cf. *Ep.* II, 35, 41). Il commença aussi alors le traité *Cur Deus homo*.

livres, et que, pour effrayer l'archevêque et lui faire honte, il fallait lui renvoyer son argent : ce qu'on fit en effet. Anselme, indigné, alla trouver le roi, auquel il représenta que mieux valait cent fois obtenir peu d'argent, mais de bonne volonté, que d'en extorquer beaucoup par violence, et il ajouta que « si par affection et de plein gré, il était prêt à « beaucoup concéder, jamais il n'accorderait rien « à qui prétendrait le traiter en vassal de condition « servile[1]. — Garde ton argent et tes biens, et « va-t'en[2], » répondit Guillaume furieux.

L'archevêque se retira en disant : « Béni soit Dieu « qui a sauvé ma réputation ! Si le roi avait pris « mon argent, on aurait dit que je lui payais ainsi « le prix de mon épiscopat. » Et, à l'instant même le prélat fit distribuer aux pauvres les cinq cents livres qu'il s'était proposé d'offrir en don à son souverain[3].

Le vieux moine Wulstan, le dernier des évêques saxons, vivait encore[4] : ce saint prélat, dont nous avons raconté la fermeté d'âme à l'encontre de Guillaume le Conquérant, devait mieux que tout autre comprendre et apprécier Anselme : « Votre

1. Eadm., p. 38.
2. *Ibid.*
3. Præsignatum munus pro redemptione animæ suæ pauperibus Christi dabo, non illi.
4. Il mourut peu après, le 19 janvier 1095.

« Sainteté, lui écrivait-il, est placée au sommet « de la citadelle pour défendre la sainte Église « contre l'oppression de ceux dont le devoir serait « de la protéger, ne craignez donc rien : qu'aucune « puissance séculière ne vous humilie, en vous fai- « sant peur, ou ne vous séduise, en vous prodiguant « la faveur ; commencez vigoureusement et ache- « vez, avec l'aide de Dieu, ce que vous avez com- « mencé, en réprimant les oppresseurs et en sau- « vant notre sainte mère de leurs mains[1]. »

Quelque temps après, le roi étant venu à Hastings, où il devait s'embarquer, tous les évêques d'Angleterre s'y rendirent pour bénir le royal voyageur. Mais le vent restant contraire, force fut au prince de séjourner dans la ville pendant un mois. Anselme profita de l'occasion pour lui remontrer qu'avant d'aller conquérir la Normandie, il ferait bien de rétablir dans son royaume la religion menacée de ruine, et d'ordonner le rétablissement des conciles interdits depuis son avènement : « Je « m'occuperai de cela quand il me plaira de le « faire, à ma volonté et non selon la tienne! » répondit le roi ; et il ajouta en raillant : « Au sur- « plus, de quoi parlerais-tu dans ces conciles? » Anselme répondit qu'il s'y occuperait de réprimer

1. Eadm., l. c.

les mariages incestueux et les débauches sans nom qui menaçaient de faire de l'Angleterre une autre Sodome. « Et qu'est-ce que cela te rapportera? « reprit le roi. — Rien à moi, mais beaucoup à « Dieu et à vous! — Cela suffit, reprit le prince, « parlons d'autre chose. »

Anselme changea alors de conversation, et rappela combien il y avait d'abbayes vacantes, où le désordre s'était introduit parmi les moines, et combien le roi compromettrait son salut s'il n'y nommait des abbés. Mais Guillaume, ne pouvant plus se contenir, dit en colère : « Que t'importe cela ? Ces ab- « bayes ne sont-elles pas à moi ? Quoi ! tu fais ce que « tu veux de tes domaines, et moi je ne pourrais pas « disposer de mes abbayes comme je l'entends! — « Elles sont à vous, répliqua Anselme, pour que « vous les gardiez et défendiez comme leur avoué, « mais non pour les envahir et les ruiner. Elles sont « à Dieu pour que ses ministres en vivent et non « pour défrayer vos guerres. Vous avez assez de « domaines et de revenus pour subvenir à tous vos « besoins. Rendez, s'il vous plaît, à l'Église ce qui « est à elle. — Jamais, dit le roi, ton prédéces- « seur n'aurait osé parler ainsi à mon père. »

Anselme se retira : puis, comme il voulait avant tout la paix, il fit demander au roi, par les évêques, de lui rendre son amitié ou du moins de lui dire

pourquoi il la lui avait ôtée. Guillaume répondit : « Je ne lui reproche rien ; mais je n'ai nulle raison « pour lui accorder ma faveur. » Les évêques conseillèrent alors à Anselme d'essayer d'apaiser le prince en lui donnant, sur-le-champ, d'abord les cinq cents livres déjà offertes, et, secondement, en lui promettant, pour un peu plus tard, la même somme à prélever sur les vassaux du domaine archiépiscopal. Mais, à ces mots, le saint homme se récria : « A Dieu ne plaise, dit-il, que je « suive un tel conseil ! Ces pauvres gens n'ont « été que trop dépouillés depuis la mort de Lan- « franc : ils n'ont plus sur eux que leur peau, et « l'on veut que je la leur arrache ! On veut que « j'achète la faveur du seigneur à qui je dois foi « et hommage comme j'achèterais un cheval ou « un âne ! Au surplus, quant aux cinq cents li- « vres, je ne les ai plus, je les ai déjà données « aux pauvres. »

La réponse ayant été tout de suite rapportée au roi, celui-ci chargea ses courtisans de transmettre à l'archevêque les paroles suivantes : « Hier, je te « haïssais beaucoup ; aujourd'hui ma haine est « encore plus vive et demain et les jours suivants « sa violence s'accroîtra. »

Au retour du roi, Anselme se rendit à la Tour, pour annoncer à Guillaume son intention d'aller

à Rome solliciter du pape le pallium[1]. « A quel « pape[2] ? » demanda le roi, faisant allusion à l'antipape Guibert, qui s'appelait Clément III. Et comme Anselme répondait que c'était à Urbain II, le roi courroucé dit qu'il n'avait point reconnu Urbain, et que l'accepter pour pape, en de telles conjonctures, c'était pour ainsi dire abdiquer.

En vain Anselme rappela-t-il les conditions qu'il avait mises à son acceptation, conditions formellement acceptées par le roi ; ce dernier, de plus en plus irrité, déclara que l'archevêque ne pouvait être à la fois son fidèle et celui du saint-siège. Anselme alors proposa de soumettre la question aux évêques, aux abbés et aux barons du royaume, convoqués en parlement. L'assemblée se réunit, en effet, au château de Rockingham[3]. Là, en dehors de la présence du roi, mais devant un nombreux auditoire de moines, de clercs et de nobles du pays, Anselme exposa l'état des choses aux prélats et aux pairs laïques. Il leur raconta tout ce qui s'était passé entre le roi et lui ; il pria instamment les évêques de lui indiquer le meilleur parti à

1. Il expose les motifs de cette résolution et de toute sa conduite dans sa lettre au légat, Hugues, archevêque de Lyon. *Ep.* III, 24.

2. A quo papa illud requirere cupis? Eadm., p. 40.

3. Le dimanche de mi-carême, 11 mars 1195

prendre pour bien remplir son devoir envers le pape et envers le roi d'Angleterre. Après quelques hésitations, les prélats l'engagèrent à se soumettre purement et simplement à la volonté royale, lui déclarant qu'il ne devait compter en aucune façon sur eux, puisqu'ils ne pourraient l'aider en rien s'il persistait à résister au roi. Cela dit, ils s'inclinèrent, comme pour prendre congé d'Anselme, qui, levant les yeux au ciel, leur dit avec émotion : « Puisque vous, les pasteurs et les directeurs du peuple chrétien, vous me refusez un « conseil, moi, qui suis votre chef, bien qu'on « le conteste peut-être, je recourrai à l'ange du « grand conseil, au pasteur, au prince de tous les « hommes, et je suivrai l'avis qu'il me donnera « dans une affaire qui est à la fois la sienne et celle « de son Église. Il a été dit au B. Pierre : « *Tu es* « *Pierre*, etc.... *tout ce que tu lieras sur la terre* « *sera lié dans le ciel*, etc. » Et à tous les apôtres « en commun : « *Qui vous écoute m'écoute, et qui* « *vous méprise me méprise.* » Nul d'entre nous ne « peut contester non plus que cela n'ait été dit au « vicaire de Pierre et aux évêques vicaires des apôtres ; mais Jésus-Christ n'a dit ces choses à aucun « empereur, roi, duc ou comte ; c'est lui-même qui « nous a enseigné nos devoirs envers les puissances « terrestres en disant : « Rendez à Dieu ce qui est à

« Dieu et à César ce qui est à César. » Or, de ces « conseils donnés par Dieu même, je ne veux point « me départir, et je vous déclare qu'en tout ce qui « est de Dieu, je rendrai obéissance au vicaire de « saint Pierre, et qu'en tout ce qui est de l'ordre « temporel, je servirai fidèlement et de mon mieux « le roi mon seigneur. »

Ces paroles excitèrent une grande émotion dans l'assemblée ; et, comme personne n'osait les aller redire au roi, Anselme se chargea de les lui porter lui-même. Le roi, exaspéré, passa la journée à délibérer avec ses courtisans sur les moyens de confondre le primat. Divisés par petits groupes, nobles et clercs cherchaient entre eux comment on pourrait calmer le roi sans s'écarter par trop de la loi divine.

Anselme rentra seul dans l'église, calme, fort de son innocence, plein de confiance en Dieu. Or, étant fatigué de ces luttes interminables, il appuya sa tête contre le mur et s'endormit doucement. Les évêques, accompagnés de plusieurs barons, vinrent le réveiller et recommencèrent de nouveau à lui prêcher la soumission : « Réfléchissez bien, « lui dirent-ils, à la gravité de votre situation et « renoncez à toute obéissance au pape Urbain, qui « ne peut ni vous servir, si le roi vous est hostile, « ni vous nuire, si le roi vous est favorable. Se-

« couez ce joug-là, et demeurez libre comme il « convient à un archevêque de Cantorbéry, jusqu'à « ce que le roi vous ait signifié ses ordres. »

Guillaume, évêque de Durham, était le plus acharné de tous ; il s'était fait fort, auprès du roi, d'amener Anselme soit à se déshonorer par une honteuse soumission, soit à se démettre de sa dignité. Le prélat insistait donc pour que l'archevêque répondit sur-le-champ, afin d'éviter, disait-il, d'être condamné comme coupable du crime de lèse-majesté. Et tous ajoutaient : « Ce que nous te « disons-là, n'en doute pas, est chose on ne peut « plus sérieuse. »

L'archevêque leur répondit : « S'il existe quel- « qu'un qui puisse prouver que j'aie violé mon « serment au roi d'Angleterre, parce que je ne « veux point renoncer à l'obéissance due au pon- « tife romain, qu'il se montre, et il me trouvera « prêt à répondre comme je dois et où je dois. » Les évêques se regardèrent et se turent, car ils savaient bien que l'archevêque ne pouvait être jugé que par le pape.

Cependant, témoins de tant de faits iniques, les nombreux assistants commençaient à s'indigner et à faire entendre des murmures. Alors un chevalier, sortant de la foule, se mit à genoux devant Anselme et lui dit : « Mon seigneur et mon père, vos enfants

« vous supplient, par ma bouche, de ne point vous « laisser troubler par ce qui vient de vous être dit, « mais de vous souvenir du bienheureux Job, le- « quel, sur son fumier, a vaincu le démon qui, « dans le paradis, avait vaincu Adam. »

Ce noble cri, parti du cœur d'un soldat, fut pour le saint confesseur une consolation inattendue et comme un gage de la sympathie populaire[1]. La nuit mit fin aux débats; mais, le lendemain, ils recommencèrent. Le roi ne se montrait pas moins exaspéré contre ses évêques, qui, disait-il, n'aboutissaient à rien, que contre l'archevêque toujours inébranlable. Alors Guillaume de Durham fit la proposition de déposer Anselme et de le chasser du royaume; mais les barons repoussèrent cette idée. Le roi, mécontent, leur dit: « Si cela ne vous « plaît pas, qu'est-ce qui vous plaira donc? Tant « que je vivrai, je ne souffrirai pas d'égal dans « mon royaume. Maintenant, délibérez entre vous « comme vous l'entendrez; mais par la face de « Dieu! si vous ne condamnez cet homme selon mon « gré, moi, je vous condamnerai, soyez-en sûrs. »

L'un des favoris du prince, nommé Robert, se prit à dire: « Mais que veut-on que nous fassions « avec un homme qui s'endort tranquillement

1. On voit qu'Eadmer, le narrateur de toutes ces scènes, en était le témoin oculaire.

« tandis que nous nous épuisons en discussions,
« et qui, d'un mot, détruit toutes nos objections,
« comme des toiles d'araignée? »

Après de longues discussions, où l'on en vint à reconnaître l'impossibilité de juger un primat des îles Britanniques, le roi donna l'ordre aux évêques de rompre toutes relations avec lui et tout lien d'obéissance à son égard, déclarant que lui, souverain d'Angleterre, il refuserait au métropolitain toute confiance, toute paix, toute sûreté. Les évêques consentirent encore à porter la notification à l'archevêque, qui leur répondit :

« Votre conduite me semble blâmable, mais je
« ne vous rendrai pas le mal pour le mal. Je vous
« considère toujours comme mes frères, comme
« les enfants de l'Église de Cantorbéry, et je m'ef-
« forcerai de vous ramener au bien. Quant au roi,
« je suis prêt à lui rendre tous les services que je
« pourrai, et à lui prodiguer, quand il le voudra,
« les soins les plus paternels ; mais je n'abdique-
« rai point la dignité et l'autorité de mon épisco-
« pat. »

Après cela, le roi voulut obtenir des pairs laïques, comme des évêques, la promesse de renoncer à toute relation avec Anselme. Mais les barons ne voulurent point imiter la lâcheté des prélats
« Nous n'avons jamais été, dirent-ils, les vassaux

« des archevêques, et nous n'avons point à abjurer « un serment que nous n'avons point prêté ; mais « Anselme est notre métropolitain : il lui ap- « partient de gouverner la religion dans ce pays, « et c'est pourquoi nous, qui sommes chrétiens, « nous ne pouvons nous soustraire à son autorité, « d'autant plus qu'il n'y a pas une tache dans sa « conduite. »

Le roi eut peur d'irriter son baronnage en insistant. Quant aux évêques, leur confusion n'avait pas de bornes. Ils étaient l'objet de l'indignation universelle : chacun d'eux portait un surnom injurieux : celui-ci était appelé Judas le traître, celui-là Pilate, un troisième Hérode[1]. En fin de compte, toutes les discussions n'ayant abouti à rien, on convint, de part et d'autre, de remettre jusqu'à la Pentecôte la décision définitive, toutes choses restant d'ailleurs en l'état.

Cette situation n'était rien moins que consolante pour Anselme, qui avait dû retourner à Cantorbéry, où, selon l'usage, il vit infliger les plus odieux traitements aux vassaux de son Église, lesquels mau-

1. Eadmer ajoute que, le roi ayant interrogé un à un les évêques sur leur renonciation à l'autorité d'Anselme, il y en eut quelques-uns qui répondirent qu'ils n'y renonçaient pas absolument et sans réserve, mais seulement en tant qu'il prétendait exercer cette autorité sur eux en vertu de sa soumission au pape. Ceux-là furent disgraciés et obligés de racheter la faveur du roi à prix d'argent.

dissaient l'héroïque résistance de leur pasteur[1]. Le roi fit expulser d'Angleterre le moine Baudouin, l'ami et le conseiller intime de l'archevêque, celui qu'il avait chargé de toutes les affaires séculières, dont le souci lui était insupportable. C'était frapper le prélat à l'endroit le plus sensible de son âme[2]; car, au milieu de ses épreuves, il ne trouvait d'appui et de consolation qu'auprès de ses anciens amis du cloître. De tous les évêques anglais, depuis la mort du Saxon Wulstan, un seul n'avait pas lâchement trahi l'archevêque[3], c'était Gondulphe, évêque de Rochester, celui-là même avec qui nous l'avons vu si tendrement lié pendant qu'ils étaient tous deux moines au Bec. Anselme ne respirait un peu que lorsqu'il pouvait s'enfermer dans le cloître des moines de Cantorbéry et présider à leurs exercices.

« Je suis comme le hibou, leur disait-il ; quand « il est dans son trou, avec ses petits, il est heu- « reux ; mais, quand il sort, entouré de corbeaux « et d'autres oiseaux, on le poursuit à coups de « bec, et il s'en trouve très mal[4]. » Souvent le

1. Eadm., 14 et 43. Voy. encore p. 85.

2. *Ibid.*

3. Eadmer le dit expressément : Rofensi solo excepto (p. 7). Mais Guill. de Malmesbury, *De gest. Pontif.*, II, p. 257, désigne encore l'évêque Raoul de Chichester, *qui contuitu sacerdotalis officii Wilhelmo in faciem pro Anselmo restitit.*

4. Eadm., 14.

saint vieillard pleurait en songeant au danger que courait son âme au milieu de ces luttes continuelles, et il s'écriait : « Ah! combien j'aimerais mieux « être maître d'école dans un monastère que pri- « mat de la Grande-Bretagne! » Aussi ses ennemis, comme ses meilleurs amis, lui reprochaient-ils son amour excessif pour la retraite : ils disaient qu'il était plutôt fait pour demeurer enfermé dans un couvent que pour remplir l'office de primat[1] d'une grande nation. Anselme en était plus convaincu que personne[2]; mais Dieu le connaissait et le jugeait autrement que ne le faisaient ses critiques.

Cependant le roi Guillaume avait envoyé secrètement deux clercs de sa chapelle à Rome, pour savoir quel était le pape qu'il fallait reconnaître, et pour l'engager à envoyer le pallium, non pas à Anselme, mais au roi lui-même, qui le remettrait à un archevêque quelconque. Ces envoyés comprirent qu'Urbain était le vrai pape, et ils obtinrent de lui l'envoi en Angleterre d'un légat, de Gauthier, évêque d'Albano, qui apportait le pallium demandé. La conduite de ce prélat fut très équivoque : il traversa Cantorbéry sans même voir Anselme, et ne fit aucune

1. Eadm., 15.
2. Lettre au pape. *Ep.* III, 37.

démarche en faveur du primat persécuté[1]. Le bruit se répandit qu'il avait promis au roi qu'à l'avenir aucun légat ne viendrait en Angleterre sans son ordre, et que nul ne pourrait y recevoir de lettres du pape à l'insu du roi[2]. Tout le monde en murmurait, et on se disait : « Si Rome préfère l'or et « l'argent à la justice, que peuvent donc en espérer « les opprimés qui n'ont rien à lui donner[3]? »

Toutefois le légat, lorsque le roi eut reconnu Urbain II, refusa absolument de déposer Anselme, malgré les grosses sommes que Guillaume s'engageait à payer s'il obtenait ce qu'il désirait.

Cependant, comme la Pentecôte approchait, le roi tenta d'extorquer au moins quelque argent à l'inflexible prélat : les évêques vinrent lui proposer de payer au prince la somme que coûterait un voyage à Rome pour aller chercher le pallium. L'archevêque repoussa la proposition avec indignation. Guillaume était exaspéré; mais, d'après l'avis des barons, il finit par céder : il reconnut encore Anselme pour archevêque, et lui permit de prendre le pallium sur l'autel de l'église métropolitaine[4].

1. Voy. la lettre assez sévère d'Anselme au légat. *Ep.* III, 36.
2. Mabill., *Ann.*, l. LXIX, n. 27.
3. Eadm., 44.
4. Quelques jours avant cette cérémonie, les évêques de Salis-

La paix conclue ne pouvait être toutefois qu'une trêve. Anselme le sentait bien, et cette conviction dominait dans la lettre qu'il écrivait au pape pour le remercier du pallium et s'excuser de n'être pas encore allé à Rome : « Saint-père, lui disait-il, « je regrette d'être ce que je suis et de n'être plus « ce que j'étais. Je regrette d'être évêque, parce « que mes péchés ne me laissent pas en remplir « tous les devoirs.... Je succombe à mon fardeau, « car je manque de force, de science, d'habileté, « de tout! Je voudrais fuir ce poids insupportable : « la crainte de Dieu seule me retient... Nourris- « sez ma misère par l'aumône de vos prières, je « vous en conjure. Si mon naufrage s'accomplit, et « si l'orage me force à me réfugier au sein de la « mère Église, par l'amour de Celui qui a donné « son sang pour nous, faites que je trouve en vous « un asile et une consolation[1]. »

Mais au bout de quelques mois la guerre éclatait de nouveau.

En 1096, Robert, voulant se rendre à la croisade, avait cédé la jouissance de la Normandie, pendant

bury et de Hereford vinrent lui demander pardon de l'avoir abandonné, à Rockingham, avec les autres prélats. Il leur donna l'absolution *quadam ecclesiola quæ se nobis obtulit ambulantibus proposita via*. Eadm., 45.

1. *Ep.* III, 37.

trois ans, à son frère Guillaume, moyennant dix mille marcs d'argent[1]. Pour se procurer cet argent, le roi, suivant son habitude, se mit à piller les églises d'Angleterre[2]. Anselme donna, pour sa part, deux cents marcs. Plus tard, le roi entreprit une expédition contre les Gallois. Anselme y envoya les soldats qu'il devait fournir ; mais le roi les trouva mal instruits, mal équipés, et lui fit dire qu'il le citerait devant sa cour pour répondre du délit. C'était, chaque jour, quelque nouvelle vexation, quelque exigence contraire à la loi de Dieu[3]. La spoliation des églises et des abbayes, la corruption des mœurs désolaient de plus en plus le royaume. Anselme résolut d'aller trouver le pape, afin de le consulter sur ce qu'il devait faire pour sauver son âme[4]. Il eut soin d'avertir de son projet le roi, qui tenait sa cour à Windsor, et il lui fit demander l'autorisation de sortir du royaume. Guillaume refusa en disant : « Il n'a « rien fait qui rende nécessaire une absolution du « pape, et il est bien plus capable de donner des « conseils au saint-père que d'en recevoir de lui. » Anselme, après avoir essuyé ce refus, s'en revenait de Windsor à l'un de ses domaines, lorsqu'un lièvre,

1. Guill. Gemetic., VIII, 7.
2. Eadm., 45.
3. Lettre d'Anselme à Pascal II. *Ep.* III, 40.
4. *Ibid.*

poursuivi par des chasseurs, vint se réfugier entre les jambes de son cheval. L'archevêque arrêta les chiens, et, comme tout le monde riait, il se mit à pleurer en disant : « Cette pauvre bête ne rit point : « c'est l'image de l'âme chrétienne que les démons « poursuivent sans cesse pour la précipiter dans la « mort éternelle. Pauvre âme tourmentée qui cher- « che partout avec un ineffable désir la main qui « la sauvera !... »

Et aussitôt il ordonna de lâcher la pauvre bête, qui fut ainsi sauvée[1].

Anselme renouvela deux fois sa demande de partir : la dernière fois c'était dans une assemblée qui se tenait à Winchester, le 15 octobre 1097. Le roi, impatienté, déclara que, si le primat allait à Rome, il réunirait à son domaine tous les biens de l'Église de Cantorbéry, laquelle cesserait ainsi d'avoir un archevêque.

Anselme répondit qu'il aimait mieux obéir à

1. Eadm., 17. — Cette anecdote reproduit deux traits distinctifs du caractère d'Anselme : son excessive bonté, et son goût pour tirer des analogies spirituelles des incidents ordinaires. Eadmer raconte d'autres traits de la même nature, celui de l'oiseau attaché par un fil et retenu par un enfant, et celui de la sollicitude de l'archevêque pour ses convives, qui mangeaient à leur aise, pendant que lui les attendait patiemment, *affabili vultus jucunditate super eos aspiciebat et adgaudens, levata modicum dextra, benedicebat eis dicens : Benefaciat vobis* (p. 15).

Dieu qu'aux hommes[1], et, faisant sortir du conseil du roi les quatre évêques qui s'y trouvaient, il leur dit à part : « Mes frères, vous êtes évêques et chefs « de l'Église de Dieu. Promettez-moi de consulter, « dans mon intérêt, les droits de Dieu et sa justice, « avec autant de soin et de fidélité que vous en « mettriez à consulter les droits et les coutumes « d'un homme mortel, dans l'intérêt du prochain. « Alors je vous exposerai, comme à des fils et à des « féaux de Dieu, quel est mon but; et je suivrai « les conseils que votre confiance en Dieu me don« nera. » Ils se retirèrent à l'écart pour conférer sur ce qu'ils devaient répondre, et, en même temps, ils dépêchèrent l'un d'entre eux au roi pour lui demander des instructions. Les ayant reçues, ils revinrent auprès de leur métropolitain et parlèrent ainsi : « Nous savons que vous êtes un homme « religieux et saint, tout occupé des choses cé« lestes. Mais nous, enchaînés au siècle par nos « parents que nous soutenons, et par beaucoup « d'objets terrestres que nous aimons, nous ne « pouvons nous élever à votre hauteur et dédaigner « le monde, comme vous. Si vous voulez donc vous « mettre à notre niveau et marcher dans la même

1. Occurrit animo episcopos æquius esse in suo, quod erat Dei, quam in consilio regis terreni. C'étaient les évêques de Winchester, de Lincoln, de Salisbury et de Bath.

« voie que nous, nous nous occuperons de vos inté-
« rêts comme des nôtres. Mais, si vous avez résolu
« de vous en tenir à Dieu, comme par le passé,
« vous resterez seul et sans nous ; car nous ne vou-
« lons pas manquer à la fidélité que nous devons
« au roi.

— « C'est bien, répondit Anselme ; retournez vers
« votre seigneur : moi je m'en tiendrai à Dieu. »
Et il resta seul, avec quelques moines parmi lesquels se trouvait Eadmer, de qui nous tenons tous ces détails. Il était écrit que, dans cette mémorable histoire, le caractère inviolable de l'épiscopat serait à la fois élevé par Anselme à la plus haute majesté et traîné dans la boue par ses confrères. Ceux-ci, en effet, s'en revinrent bientôt et lui dirent : « Le roi vous fait savoir que vous avez
« manqué au serment que vous avez prêté de garder
« les lois et usages du royaume, en menaçant d'aller
« à Rome sans sa permission : il exige donc que vous
« juriez ou de ne jamais en appeler, pour quelque
« cause que ce soit, au saint-siège, ou bien que
« vous sortiez à l'instant même de sa terre. » Anselme alla lui-même porter sa réponse au roi :
« Je le reconnais, dit-il, j'ai juré de garder vos
« *us et coutumes*, mais celles-là seulement qui sont
« selon Dieu et la justice[1]. »

1. Eadm., 48.

Le roi et les barons objectèrent, en jurant, qu'il n'avait été question ni de Dieu ni de justice. « Comment! reprit l'archevêque, et de quoi donc « aurait-il été question, sinon de Dieu et de la jus- « tice? A Dieu ne plaise qu'aucun chrétien garde « des lois ou des coutumes contraires à Dieu et à la « justice! Vous dites qu'il est contraire à la coutume « de votre royaume que j'aille consulter le vicaire « de saint Pierre pour le salut de mon âme et le « gouvernement de mon Église; et moi, je déclare « qu'une telle coutume est contraire à Dieu et à la « justice, et que tout serviteur de Dieu doit la mé- « priser. Toute foi humaine n'a pour garantie que « la foi due à Dieu. Que diriez-vous, roi, si l'un « de vos vassaux riches et puissants prétendait em- « pêcher l'un des siens de vous rendre le service « qui vous est dû?

— « Oh! oh! interrompirent le roi et le comte « de Meulan, il prêche; c'est un sermon qu'il veut « nous faire; mais il ne vaut pas la peine d'être « écouté. »

Les seigneurs cherchèrent à étouffer sa voix par des cris. Il attendit, sans s'émouvoir, qu'ils fussent fatigués de crier, puis il reprit:

« Vous voulez que je jure de ne plus en ap- « peler au vicaire de Pierre? Jurer cela, ce serait « renier saint Pierre; renier saint Pierre, c'est

« abjurer le Christ ; et abjurer le Christ par égard « pour vous, serait un crime dont le jugement de « votre cour ne saurait m'absoudre[1]. »

Tant de calme et de courage finit par l'emporter : le roi permit à Anselme de partir.

L'archevêque, avant de quitter Guillaume, lui dit : « Je ne sais quand je vous reverrai. Rien ne me « fera cesser d'aimer votre salut, comme un père « spirituel aime celui de son fils bien-aimé; arche-« vêque de Cantorbéry, je voudrais donner au roi « d'Angleterre la bénédiction de Dieu et la mienne, « à moins toutefois qu'il ne la refusât.

— « Non, dit le roi, je ne la refuse pas. » Et il baissa humblement la tête pour recevoir cette bénédiction.

1. Eadm., 49.

CHAPITRE VI

Distinction des deux puissances.

Anselme attaqué par le duc de Bourgogne. — Il est vénéré dans toute la chrétienté. — Le pape Urbain II défend à Anselme de renoncer à son siège. — Anselme intervient auprès du pape en faveur du roi d'Angleterre. — Concile à Rome et discours de Reinger, évêque de Lucques. — Sévères paroles du pape contre les investitures laïques. — Marguerite d'Écosse y affermit le christianisme. — Martyre de saint Canut en Danemark. — Scandale à la cour du roi de France. — Yves de Chartres fulmine contre l'archevêque de Tours. — Assaut et prise de Jérusalem par les croisés. — Mort du pape Urbain II. — Avènement de Pascal II. — Les trois adversaires de Guillaume le Roux. — Ses violences contre Hildebert, évêque du Mans. — Mort tragique de Guillaume le Roux. — Anselme retourne en Angleterre, où il ne trouve pas la paix. — Le roi d'Angleterre oublie ses promesses dans la prospérité. — Menaces adressées au pape par le roi d'Angleterre. — Machiavélisme des ambassadeurs de Henri d'Angleterre à Rome. — Belle conduite de l'évêque Giffard. — Anselme quitte l'Angleterre pour aller à Rome. — Il s'arrête à Lyon chez l'archevêque Hugues. — Tendre sollicitude d'Anselme pour son troupeau. — Ses exhortations à la reine Mathilde d'Angleterre. — Réponse d'Anselme aux lettres du roi. — Anselme refuse de revenir en Angleterre. — Retour du primat après trois ans d'exil. — Le roi déclare que nul en son royaume ne recevra l'investiture, par la crosse et l'anneau, des mains d'un laïque. — La longue résistance d'Anselme contre le despotisme royal est une gloire pour l'Église.

— L'évêque Gondulphe de Rochester précède Anselme au tombeau. — Les fréquentes maladies de l'archevêque. — Sa mort et sa gloire.

Anselme partit immédiatement pour Cantorbéry, où, ayant rassemblé ses chers moines autour de lui, il s'efforça de les consoler de son départ en faisant luire à leurs yeux l'espoir que son voyage ne serait point inutile à la liberté future de l'Église[1]. Après un touchant discours d'adieu, où il comparait la vie religieuse à la chevalerie temporelle, Anselme voulut donner à tous le baiser de paix. Cela fait, il prit sur l'autel le bourdon et la panetière du pèlerin, pour aller s'embarquer à Douvres. Là, une nouvelle injure l'attendait. Un clerc, nommé Guillaume, l'arrêta sur le rivage, et, au nom du roi, fit fouiller devant lui les malles de l'archevêque, pour s'assurer s'il n'emportait pas d'argent. On ne trouva rien : le fisc royal ne recueillit que les malédictions de la foule indignée. Le roi s'en dédommagea en faisant saisir aussitôt tous les domaines de l'archevêché, qui furent exploités à son profit[2].

1. Eadm., 18.

2. Veut-on savoir comment les philosophes de nos jours jugent ces luttes? Qu'on écoute M. Franck, qui, dans l'ouvrage déjà cité, se croit obligé d'excuser Anselme de sa *révolte* contre le roi : car c'est là ce que les protestants et les rationalistes nomment

A peine Anselme avait-il mis le pied sur le sol de la France, que l'enthousiasme populaire éclata. Ce fut la première récompense de sa fidélité à Dieu et à l'Église; c'était en même temps, pour l'histoire, une incontestable preuve de la puissante sympathie qui animait alors tous les peuples chrétiens, et qui, malgré la publicité restreinte de l'époque, les réunissait en un seul corps dès qu'il s'agissait de partager les joies ou les épreuves de leur mère commune la sainte Église catholique. Hommes et femmes, riches et pauvres, se précipitaient au-devant du pontife-confesseur, de l'exilé volontaire que sa renommée avait devancé. Partout où il arrivait, le clergé, les moines, le peuple, bannières déployées, accouraient au bruit des cantiques et avec toutes les marques d'une joie excessive[1]. Il exerçait déjà tout l'ascendant de la sainteté : il entraînait les uns, il dominait les autres. Comme il arrivait en Bourgogne, le duc de cette province, tenté par la riche

révolte. Il dit que cette révolte était beaucoup moins la faute personnelle d'Anselme que celle de son époque, et que, comme toutes les *collisions tragiques* de ce genre, elle ne doit pas être jugée d'après les *lois de la moralité ordinaire*, DIE GEWOHNLICHE MORALISCHE MAASTAB REICHT HIER NICHT AUS (p. 73). C'est toujours la même prétention chez ces docteurs de liberté et d'égalité, celle de créer, pour les grands hommes et les grands événements, une morale exceptionnelle, théorie que confondent également et les doctrines et la conduite des grands hommes du catholicisme.

1. EADM., 19, 49.

proie qu'offrait un primat d'Angleterre se rendant à Rome, courut intercepter le chemin des pèlerins pour les piller. Mais il y avait alors, au fond des cœurs même les plus envahis par la cupidité, une porte toujours ouverte aux lumières de la foi! Lorsque le duc, arrivant au galop, atteignit les voyageurs, il leur cria de toutes ses forces : « Qui « de vous est l'archevêque? » Mais à peine eut-il regardé Anselme, qu'il rougit, baissa les yeux, balbutia quelques mots sans suite et garda le silence. L'archevêque, comme s'il ne se doutait de rien, offrit le baiser de paix au duc, qui l'accepta en se recommandant humblement aux prières du prélat, dont il disait en se retirant : « Je viens de voir le « visage d'un ange du ciel, et non celui d'une « créature comme nous[1]. » La conscience égarée du guerrier venait d'être éclairée par un rayon de la grâce : il se fit croisé, alla mourir glorieusement en défendant le tombeau de Jésus-Christ, et son corps, rapporté chez les moines de Cîteaux, fut enterré sous le porche de leur église, où les pas de saint Bernard, de ses frères et des fidèles le foulèrent longtemps[2].

1. Eadm., 49.

2. Ce duc était Eudes, dit Borel, qui régna de 1078 à 1102 et contribua à la fondation de Cîteaux en 1098, l'année qui suivit le passage d'Anselme par ses États.

Anselme, poursuivant sa route, arriva à Cluny, où le saint abbé Hugues et son armée de moines le reçurent avec bonheur. Il y passa les fêtes de Noël (1097), et alla ensuite attendre à Lyon, chez son ami le cardinal-archevêque Hugues, la réponse à la lettre qu'il avait écrite au pape, d'abord pour exposer l'incompatibilité de sa situation en Angleterre avec l'exercice de la liberté épiscopale, et, en second lieu, pour obtenir la permission de se démettre du fardeau qui pesait sur lui et de servir Dieu plus librement[1].

Urbain écrivit à Anselme de le venir trouver sans délai. L'archevêque partit aussitôt, malgré son état de maladie et malgré les dangers de la route[2], qui étaient grands alors.

La cause de Guillaume le Roux était à peu près celle de l'empereur Henri IV. Aussi, les partisans italiens de celui-ci, comme ceux de l'antipape, attendaient-ils au passage les évêques et les religieux orthodoxes, avec l'intention de les piller, de les outrager, et même de les égorger. Au bruit du voyage de l'archevêque, qu'ils supposaient chargé d'or et d'argent, la cupidité schismatique s'était allumée, et la route que devait suivre le vénérable voyageur était rigoureusement surveillée. Mais Anselme dé-

1. *Ep.* III, 166.
2. Eadm., 50. Le mardi avant les Rameaux, 16 mars 1098.

joua toutes les machinations en voyageant comme un simple religieux, accompagné seulement de deux autres moines, ses amis, c'est-à-dire de Baudouin et de son biographe Eadmer. Le primat recevait l'hospitalité dans les monastères qu'il rencontrait sur sa route, sans se faire connaître. Souvent les moines, ses hôtes, lui parlaient de l'archevêque de Cantorbéry et de son prochain voyage[1]. A Aspera, on lui conta que le primat était arrivé jusqu'à Plaisance, mais que là il avait prudemment rebroussé chemin. A Suse, l'abbé, apprenant que les voyageurs étaient des moines du Bec, leur dit : « Frères, « apprenez-moi, je vous en prie, s'il est encore « vivant, cet Anselme que vous aviez autrefois pour « abbé, ce grand ami de Dieu et des hommes de « bien ? — Oui, dit Baudouin, il vit, mais il a été « forcé de devenir archevêque dans un autre pays. « — Je l'ai su, reprit l'abbé ; mais comment va- « t-il maintenant ? — On dit qu'il va bien, répon- « dit Baudouin. — Dieu le garde, ajouta l'abbé, « je prie sans cesse pour lui ! »

En ces occurrences, Anselme rabattait le capuchon de son froc sur sa tête et gardait le silence[2]. Mais le regard doux et fort qui avait vaincu le sau-

1. Voy. la conversation entre les voyageurs et les moines d'Aspera, à cinq journées de Lyon. Eadm., 51.

2. Eadm., 20.

vage duc de Bourgogne révélait aux étrangers le grand serviteur de Dieu, et, dans les auberges italiennes, les hommes et les femmes, après avoir examiné le voyageur inconnu, se mettaient à genoux et lui demandaient sa bénédiction.

Arrivé à Rome, le pape reçut le primat au Latran, entouré de la noblesse romaine : il l'embrassa, au milieu des acclamations de toute la cour pontificale, et, prenant la parole, il fit un magnifique éloge du prélat, déclarant qu'il regardait comme son maître par la science, presque comme son égal par la dignité, ce patriarche d'une île lointaine[1], qui s'était exilé pour conserver la fidélité due à saint Pierre[2]. Après avoir recueilli les récits d'Anselme, le souverain pontife écrivit au roi d'Angleterre une lettre où il le priait et même lui commandait de réparer le mal commis[3].

L'archevêque ne séjourna que dix jours au Latran ; le mauvais air de Rome le força d'aller attendre la réponse de Guillaume dans une abbaye de l'Apulie, près de Télèse, que dirigeait un ancien moine du Bec[4]. Établi dans un domaine appelé Schlavia et situé sur le sommet d'une montagne,

1. Eadm., 20.
2. *Id.*, 51.
3. Monet, hortatur, imperat.
4. Jean, abbé de S. Salvatore. Télèse est entre Bénévent et Capoue.

Anselme s'y plut tellement, qu'il s'écria : « Voici « le lieu de mon repos[1]. » Il y reprit aussitôt ses anciennes habitudes monastiques, ses anciens travaux, et y acheva un traité d'une remarquable profondeur sur les motifs de l'incarnation divine[2].

Cependant les Normands, dont quelques-uns avaient été ses compagnons au Bec, ne le laissèrent pas longtemps en repos : le duc Roger, dont les troupes assiégeaient Capoue, supplia le saint de le venir visiter afin de l'aider à marcher d'un pas plus ferme dans la voie du salut. Suivi de tous ses chevaliers, le prince se rendit au-devant du prélat, l'embrassa tendrement et lui fit dresser des tentes à quelque distance du gros de l'armée, non loin d'une petite église où il venait trouver chaque jour l'archevêque et converser avec lui[3].

Le pape Urbain, de son côté, ne tarda point à se rendre au camp normand, auprès d'Anselme. Tous ceux qui venaient visiter le pape ne manquaient jamais, en même temps, de se présenter devant le primat, dont l'humble douceur attirait tout le monde, même les voyageurs qu'une condition infé-

1. Hæc requies mea, hic habitabo.

2. C'est le traité intitulé *Cur Deus homo*, qu'il avait commencé en Angleterre.

3. Eadm., 51 et 21.

rieure tenait d'ordinaire éloignés de la majesté pontificale.

Les Sarrasins, qui servaient en grand nombre sous le comte Roger de Sicile, oncle du duc, n'échappèrent point eux-mêmes à la séduction qu'exerçaient les vertus du saint. Quand il passait dans leur camp, les infidèles lui baisaient les mains, à genoux, et appelaient les bénédictions d'en haut sur sa tête.

Cependant Guillaume le Roux, loin de céder aux injonctions du pape, cherchait toujours, par ses lettres et ses présents, à indisposer contre Anselme le souverain pontife et surtout le duc Roger. Mais celui-ci n'en avait cure et offrait en don au prélat tout ce qu'il possédait de mieux, aussi bien en terres qu'en villes et châteaux, afin de décider l'exilé à se fixer auprès de lui. Mais l'archevêque ne répugnait point à manger le pain de la pauvreté. Les dernières nouvelles d'Angleterre, en lui apprenant les nouvelles impiétés et les atroces cruautés commises par le roi, avaient redoublé son désir de renoncer au siège de Cantorbéry et à la primatie d'Angleterre, où personne, excepté quelques moines, ne voulait se laisser convertir par lui [1]. Anselme fit part de son dessein au pape, qui

1. Eadmer raconte plusieurs traits infâmes de Guillaume.

ne l'accueillit point : « O évêque, ô pasteur, lui « disait-il, tu n'as pas encore versé ton sang, et « déjà tu veux abandonner la garde du troupeau « chrétien ! Le Christ a éprouvé saint Pierre en « lui faisant garder ses brebis, et Anselme, le « grand Anselme, affamé de repos, ne craindrait « pas de livrer les brebis du Christ à la dent « des loups ! Non seulement je ne te permets pas « de te retirer, mais je te le défends de la part « de Dieu et du bienheureux saint Pierre. Si la « tyrannie du roi actuel t'empêche de retourner à « Cantorbéry, tu n'en es pas moins son archevêque, « de par le droit chrétien, et revêtu du pouvoir de « lier et de délier, tant que tu vivras et partout où « tu habiteras. Et moi, que tu accuseras peut-être « d'être insensible à tes injures, je te convoque au « concile que je veux tenir à Bari, devant le corps « de saint Nicolas, afin d'y examiner, d'y peser ce « que je dois faire du roi anglais et de ses pareils, « insurgés contre la liberté de l'Église. »

Ce concile, en effet, s'assembla le 1er octobre 1098. Cent quatre-vingt-cinq évêques y assistèrent en chape, sous la présidence du pape, qui seul était revêtu de la chasuble et du pallium. An-

M. Thierry en reproduit un dans son *Histoire de la conquête des Normands*, t. III, p. 336, où il n'a d'ailleurs pas trouvé de place pour un seul mot sur les épreuves d'Anselme et de l'Église.

selme, à qui le souverain pontife n'avait point songé en prenant séance, était allé se placer, avec son humilité accoutumée, parmi les autres prélats[1]. On commença par discuter, avec les évêques grecs, la question de la procession du Saint-Esprit. Comme la dispute s'échauffait, et que la question devenait de plus en plus confuse, le pape, qui déjà s'était servi de quelques arguments tirés du traité d'Anselme sur l'Incarnation, fit faire silence et s'écria d'une voix retentissante : « Notre père et notre maître, « Anselme, archevêque des Anglais, où es-tu ? » Anselme se leva et dit : « Saint-père, me voici. » Alors le pape reprit : « C'est maintenant, mon fils, « qu'il nous faut ta science et ton éloquence ; viens « donc, et monte ici ; viens défendre ta mère et la « nôtre contre les Grecs. C'est Dieu qui t'a envoyé « à son secours[2]. »

Au milieu du grand désordre produit dans l'assemblée par le changement des places, et au milieu de l'étonnement des assistants qui cherchaient à deviner quel était et d'où venait ce vieillard, le pape donna l'ordre à Anselme de venir s'asseoir au pied du trône pontifical, et fit connaître à l'auditoire les talents, les malheurs et les

1. Guill. Malmesb., *De gest. Pontif.*, I, 229.
2. Eadm., 53.Cf. Guill. Malmesb., l. c.

vertus du docteur étranger. Anselme, après cette présentation, traita d'une façon si claire et si victorieuse la question controversée, que les Grecs furent confondus, et que le souverain pontife prononça l'anathème contre tous ceux qui n'accepteraient pas la vraie doctrine, telle que le primat l'avait exposée[1].

On en vint ensuite à l'affaire du roi d'Angleterre. Anselme garda le silence ; mais les accusations ne manquaient point. Après le récit des attentats horribles commis par Guillaume contre Dieu et contre les hommes[2], le pape ajouta : « Telle est la vie de ce « tyran. En vain avons-nous cherché à le ramener « par la persuasion. La persécution et l'exil du « grand homme que vous voyez là, devant vous, « montre assez combien peu nous avons réussi. « Mes frères, que décidez-vous ? »

Les évêques répondirent : « Puisque vous l'avez « averti trois fois, sans qu'il vous ait obéi, il ne « reste plus qu'à le frapper du glaive de saint « Pierre, afin qu'il demeure sous le coup de l'ana- « thème jusqu'à ce qu'il se corrige[3]. »

Le pape allait fulminer l'excommunication,

1. Anselme a écrit lui-même toute cette discussion dans le traité intitulé *De processione Spiritus sancti*, dont il envoya des copies dans divers pays, à la demande de ses amis. Cf. Hildeberti, Ep. Cenoman., *Ep.* 9, éd. Beaugendre, et Eadm., p. 53.

2. Guill. Malmesb., l. c.

3. Eadm.

quand Anselme, se levant avec vivacité, s'agenouilla devant le pape et le supplia de ne pas prononcer tout de suite la redoutable sentence. La victime demandait la grâce du bourreau.

A la vue d'une telle charité, dit Guillaume de Malmesbury, le concile put se convaincre que les vertus d'Anselme étaient encore supérieures à sa renommée[1]. Après l'assemblée, l'archevêque dut retourner avec le pape à Rome, où peu de jours après arrivait, en qualité d'envoyé du roi d'Angleterre, ce même Guillaume qui jadis avait fouillé les bagages du primat sur la plage de Douvres. Guillaume prétendit que le roi son maître avait agi de la sorte parce qu'il croyait que l'archevêque n'avait pas le droit de sortir du royaume sans son autorisation. Urbain se montra très irrité d'une prétention inouïe jusqu'alors et qui transformait en crime la visite d'un primat à la mère Église[2], et il répondit à l'envoyé que le roi serait certainement excommunié dans le concile qui allait s'ouvrir à Rome après Pâques. Mais Guillaume réussit à fléchir le saint-père, à la suite d'audiences secrètes, et en distribuant force présents et promesses à divers personnages qui pouvaient servir la cause de son maître,

1. Guill. Malm., l. c.
2. Eadm., 54.

à qui le pape finit par accorder un nouveau délai jusqu'à la Saint-Michel de l'année suivante.

On était alors à Noël 1098 : Anselme fut retenu à Rome, malgré lui, par Urbain, qui lui rendait toujours les plus grands honneurs. Tout le monde considérait le primat comme la seconde personne de l'Église et comme un saint canonisé[1]; les Anglais qui venaient à Rome baisaient les pieds à leur métropolitain comme au pape lui-même. Aussi les impérialistes, qui formaient la majorité du peuple romain, voulurent-ils enlever le primat, à main armée, un jour qu'il allait du Latran à Saint-Pierre ; mais la seule puissance de son regard les arrêta et les réduisit à implorer sa bénédiction.

Au concile qui se tint dans l'église de Saint-Pierre, quinze jours après Pâques 1099, cent cinquante évêques renouvelèrent les décrets de Plaisance et de Clermont contre les simoniaques et le mariage des prêtres. Anselme occupait l'une des places les plus distinguées, par l'ordre formel du pape. Au moment où Reinger, évêque de Lucques, proclamait les canons du concile d'une voix forte, pour dominer le bruit de l'assemblée, il s'interrompit tout à coup, et, promenant sur ses confrères un regard empreint d'un mécontentement profond[2],

1. Eadm., 21.
2. *Id.*, 55.

il s'écria : « Mais que faisons-nous donc, mes frè-
« res? Nous prodiguons les conseils à des enfants
« dociles, et nous nous taisons sur les crimes des
« tyrans! Tous les jours on vient dénoncer au saint-
« siège leurs oppressions et leurs pillages, mais
« qu'en résulte-t-il? Rien; tout le monde le sait,
« et en gémit. En ce moment ne vois-je pas, dans
« cette assemblée, un homme modestement assis
« parmi nous et dont le silence crie, dont la pa-
« tience et l'humilité montent jusqu'au trône de
« Dieu et nous accusent[1]? Or voici déjà deux an-
« nées qu'il vient ici demander justice au saint-
« siège; et qu'en a-t-il obtenu? Que si quelqu'un,
« parmi vous, ignorait de qui je parle, qu'il sache
« que c'est d'Anselme, archevêque de Cantorbéry,
« en Angleterre! »

En terminant ce discours, le prélat, dont l'indignation débordait, frappa trois fois de sa crosse le pavé de l'église. Le pape, qui se rappelait que le délai accordé à Guillaume avait encore six mois à courir, arrêta l'évêque Reinger en disant[2] : « Assez, frère Reinger, assez! Il sera mis bon « ordre à tout cela! — Il le faut bien, saint-père, « reprit Reinger, sans quoi la cause serait portée

1. Eadm., l. c. Cf. Guill. Malmesb., l. c.
2. Eadm. et Guill. Malmesb.

« au tribunal du juge qui, lui, ne s'écarte jamais « de la justice. »

Anselme, qui n'avait pas dit un mot de ses malheurs à l'évêque de Lucques, fut étonné de cette intervention; mais il continua à se taire.

A la fin du concile, le pape, de l'avis unanime des prélats, fulmina l'excommunication contre tous ceux qui donneraient ou recevraient l'investiture laïque de biens ecclésiastiques, et aussi contre ceux qui feraient hommage à des laïques pour des dignités ecclésiastiques : « Car, disait-il, il est « abominable que des mains auxquelles est ac- « cordé l'honneur suprême, refusé aux anges eux- « mêmes, de créer le Tout-Puissant et de l'offrir en « sacrifice pour le salut du monde, soient réduites « à l'ignominie d'être les servantes d'autres mains « qui, jour et nuit, sont souillées d'attouchements « impurs, de rapines et de sang. »

Toute l'assemblée s'écria : « Ainsi soit-il! ainsi « soit-il[1]! »

Le lendemain de la clôture de l'assemblée, Anselme, persuadé qu'il n'obtiendrait pas justice de sitôt[2], alla rejoindre à Lyon son ami le cardinal

1. Eadm. Cf. Roger Hoved, ad ann. 1099.

2. Eadm. 55. — Guillaume de Malmesbury accuse directement le pape de s'être laissé gagner par les présents du roi; mais Eadmer, qui écrivait sur les lieux mêmes et qui ne reculait de-

Hugues, après s'être fait donner pour supérieur, par le pape, le moine Eadmer, son compagnon de voyage. Placé sous cette tutelle, le prélat se consolait de l'exil en travaillant : il composait des traités de théologie, de philosophie ; il aimait à se figurer que, rentré dans la règle d'obéissance monastique, il remplissait scrupuleusement la tâche imposée par son supérieur. Il se montrait, du reste, si docile envers celui-ci, qu'il ne se permettait point un mouvement sans sa permission[1]. Anselme montrait par là qu'il était toujours resté moine; chacun sentait que c'était à cette sévère discipline qu'il retrempait son courage et son génie.

Urbain mourut avant l'expiration du délai qu'il avait accordé à Guillaume le Roux. Auprès d'autres rois du Nord il trouva plus de consolations. En Irlande, les relations entamées par Lanfranc avec les petits chefs provinciaux, dans l'intérêt de la discipline ecclésiastique et de l'inviolabilité des mariages[2], avaient été continuées et fortifiées

vant aucune vérité, n'accuse que des individus de sa cour. Baronius et Möhler ont justifié victorieusement Urbain de ces reproches.

1. Guill. Malmesb., *De gest. Pontif.*, I, 229. — Anselme passa près de deux ans à Lyon, traité par l'archevêque non pas en hôte, *sed sicut indigena et vere loci dominus*. Il y reprit ses travaux philosophiques et y écrivit les deux traités *De conceptu virginali* et *De humana redemptione*. Eadm., 55 et 22.

2. Voy. ses belles épîtres dans Baronius, ad ann. 1090. — Il

grâce à l'éloquence persuasive d'Anselme, qui était le primat non seulement de l'Angleterre, mais encore de toutes les Iles-Britanniques[1]. Un moine irlandais, nommé Patrice comme le premier apôtre de sa patrie, et sacré évêque à Cantorbéry, fut le principal instrument de ce retour à l'Unité. Pendant qu'au midi de la grande île de Bretagne, le roi normand foulait aux pieds les droits du peuple et de l'Église, au nord, en Écosse, une sainte et royale femme, Marguerite, issue de l'antique race des princes saxons et ramenée du fond de la Hongrie, où sa famille avait été exilée, pour devenir la femme du roi Malcolm III, s'occupait d'achever la conversion de ce royaume, encore à moitié sauvage, par l'influence de ses vertus et grâce au concours de son pieux mari. Pendant un

n'y est pas dit un mot du pape ni de la royauté normande, ce qui n'empêche pas M. Thierry de les traduire ainsi :

« Après la conquête de l'Angleterre, les intrigues du primat « Lanfranc, homme dévoué à l'agrandissement simultané de la puis- « sance papale et de la domination normande, se dirigeant d'une ma- « nière active sur l'Irlande, commencèrent à faire un peu fléchir « l'esprit national des prêtres de cette île. » *Hist. de la conquête*, t. III, l. IX, p. 201.

Cet esprit national, s'il mérite ce nom, consistait à tolérer les mariages incestueux et les divorces, et à payer aux évêques les ordinations à prix d'argent. — Lanfranc, dans ses lettres, ne combat pas autre chose.

1. S. Anselm., *Ep.* III, 142-147. — Eadm., *Hist.*, *nov.*, l. II, 45.

long règne, les deux époux y fondèrent, on peut le dire, la vraie civilisation chrétienne, en affranchissant les femmes d'un joug brutal[1]. A la reine Marguerite appartient l'honneur d'avoir préparé, par une sorte de réparation faite à Dieu et à son sexe, l'avènement de cette brillante chevalerie qui devait jeter, dans l'île de Bretagne comme ailleurs, un si pur éclat[2]. Le glorieux titre de patronne de l'Écosse, décerné par le pape Clément X à la noble princesse, était bien mérité.

Tous les jours Marguerite servait elle-même à manger à trois cents pauvres : devenue veuve, elle abandonna tous ses biens aux malheureux; et, quand sa dernière maladie l'eut épuisée, elle se faisait transporter dans l'église pour entendre la messe. Un jour qu'elle venait de recevoir la communion, elle exhala son dernier souffle, dit Orderic Vital, au sein de la prière, comme une vraie reine catholique. L'hagiographe ajoute que sur

1. Selon une tradition rapportée par Buchanan dans son *Histoire d'Écosse*, elle fit abolir le droit infâme de *marquette* et de *prélibation*, hideux vestige de la servitude païenne et de ce mépris de la femme dont les Écossais avaient été surtout infectés. Voy. la fameuse lettre de S. Jérôme.

2. Robert Bruce, les Douglas, Wallace et tant d'autres héros, jusqu'à Marie Stuart, époque où la Réforme vint altérer profondément le caractère des Écossais.

3. Orderic Vital, *op. cit.*, lib. VIII, p. 701. — Elle mourut en 1093.

le visage de la sainte princesse, amaigri par l'âge et la souffrance, on vit aussitôt reparaître l'éclatante beauté et la fraîcheur de la jeunesse[1].

Avant de quitter la Grande-Bretagne, mentionnons la fondation, par le même roi Malcolm, de l'abbaye de Dumfortine, en Écosse, l'an 1070, à la prière de la reine Marguerite et au lieu même où ils s'étaient mariés. On sait que Dumfortine fut longtemps, comme Westminster en Angleterre, un lieu de sépulture pour les rois et de réunion pour les parlements nationaux.

En Danemark, vers la même époque, le roi saint Canut périssait martyr de son zèle pour les droits de l'Église et en essayant d'établir la dîme[2]. Le prince avait su profiter des leçons que saint Grégoire VII lui avait données[3] : ayant doublé l'étendue de son royaume par ses conquêtes sur les rives de la Baltique, il avait assuré aux évêques le rang et les immunités de leur charge. Le premier parmi les souverains du Nord, il avait ouvert les portes de

1. Breviar. Roman., die 10 junii.

2. 10 juillet 1087. Voy. Fleury, *Hist. ecclés.*, l. LXIII, c. 37. Ce saint Canut ne doit pas être confondu avec son neveu du même nom (le duc Canut), également martyr, et dont l'Église célèbre la fête le 7 janvier. Le roi Canut fut le père de Charles, comte de Flandre, qui périt aussi martyr, comme on le verra plus loin.

3. Fleury prétend qu'il est le même que Kacon ou Haquin, à qui Grégoire VII a adressé ses épîtres VII, 5, 21.

son royaume à des moines appelés de cette même Angleterre où ses ancêtres avaient détruit tant de monastères et égorgé tant de religieux.

Après la mort de Canut, une vaste abbaye, fondée sur sa tombe où de nombreux miracles ne cessaient de se produire, permit aux Danois, encore à demi barbares, de connaître et d'admirer les enfants de Saint-Benoît[1]. Ainsi le sang du royal martyr cimentait le triomphe du Christ dans la patrie de ces mêmes Normands qui, pendant tant d'années, avaient été les plus terribles fléaux de la chrétienté. Un peu plus tard, Magnus, fils du roi Olaüs de Norvège, y fondait les premiers évêchés et les premiers monastères[2]. Le successeur de saint Canut, Éric II, jaloux d'affranchir le nouveau royaume chrétien de la juridiction du métropolitain de Hambourg, grand fauteur du schisme impérialiste, alla lui-même à Rome solliciter du pape Urbain l'érection d'une métropole en Danemark[3]. Le pape lui promit d'exaucer ses vœux; et, quelques années plus tard, un cardinal-légat, après avoir visité toutes les villes scandinaves, choisissait celle de Lund pour y constituer la nouvelle mé-

1. Order. Vit., l. VII, p. 650.
2. *Id.*, l. X, p. 767.
3. Saxo Grammat., l. XII. — Ce voyage eut lieu après 1095, selon agi, *Crit. in Baron.*, ad ann. 1092.

tropole des trois royaumes de Danemark, Suède et Norvège[1].

Éric, qui s'était croisé, se mit en route presque immédiatement pour Jérusalem; mais il mourut pendant le trajet. Cet hommage empressé d'une royauté lointaine, à peine entrée dans le bercail de l'Église, dut consoler le grand cœur d'Urbain, qui, dans ce moment, avait à lutter contre les trois plus puissants souverains de l'Occident : l'empereur, le roi d'Angleterre et le roi de France.

Dans la résistance de l'Église contre le roi Philippe, l'évêque Yves de Chartres paraît avoir été appelé à remplir, sauf quelques différences, le même rôle que l'évêque Anselme de Cantorbéry en Angleterre. Au prélat français appartenait la direction des principales affaires de l'Église dans son pays. Vers la même époque, une contestation regrettable avait éclaté entre Yves et l'archevêque-légat Hugues de Lyon, au sujet de l'élection qui avait fait monter, en 1097, sur le siège métropolitain de Sens, un seigneur nommé Daimbert, savant très estimé, et grand ami des moines[2]. Hugues, ayant interdit aux évêques de la province de considérer comme légitime le nouvel

1. Saxo, Gramm., l. c. — Cette érection ne fut consommée qu'en 1103, sous Pascal II. Éric mourut à l'île de Chypre en 1101.

2. Selon le témoignage du chroniqueur de Saint-Pierre-le-Vif, qui écrivait de son temps

élu, avant qu'il eût reconnu les droits de la primatie de Lyon, méconnus, d'après lui, par les précédents archevêques de Sens, Yves, suffragant de Sens, protesta énergiquement contre l'interdiction[1]. Daimbert agit comme l'avait fait Yves de Chartres injustement poursuivi : il se rendit à Rome et se fit sacrer par le pape[2]. Au fond, toutefois, la raison était tout à fait du côté de l'évêque de Chartres[3]; mais, dans sa lettre au légat Hugues, il avait émis, sur le droit des investitures et sur la conduite des ministres du pape, des opinions qui lui attirèrent de vives censures : « Je voudrais, avait-il « écrit au légat, et beaucoup d'autres âmes pieuses « voudraient comme moi, que les ministres de l'É- « glise romaine s'appliquassent, en médecins expé- « rimentés, à guérir les grands maux, et ne fissent « pas dire par leurs ennemis : *Vous vous arrêtez « au moucheron et vous avalez le chameau*[4]; nous « voyons, en effet, les plus grands crimes ouverte- « ment commis dans le monde, mais nous ne vous « voyons pas employer la faux de la justice pour « les retrancher. » Un pareil reproche ne pouvait

1. *Ep.* 60, éd. Juret et Souchet, 1645.

2. En mars 1098. PAGI, *Crit.*, ad ann. 1099, c. 3.

3. Baronius se déclare contre Hugues de la façon la plus prononcée. Ad ann. 1099.

4. Excolantes culicem, camelum autem glutientes. MATTH., XXIII, 24.

certes pas s'appliquer à l'archevêque Hugues, qui s'était distingué par son zèle à promulger l'excommunication contre l'empereur et contre le roi des Français. Mais, chose grave, c'était la justification des investitures royales qu'Yves proclamait dans les paroles que voici[1] : « Le pape Urbain, si « nous avons bien compris sa pensée, n'exclut les « rois que de l'investiture corporelle, non de l'élec- « tion en tant que chefs du peuple, ou par droit « de cession[2]. Et qu'importe que cette cession se « fasse par la main, ou par un signe de tête, ou par « la bouche, ou par la crosse, puisque les rois ne « prétendent rien donner de spirituel, mais seule- « ment consentir à l'élection ou accorder à l'élu « les terres et les autres biens extérieurs que les « églises ont reçus de leur libéralité[3] ? »

Le légat dut transmettre ces étranges déclarations au pape, qui manifesta beaucoup d'indignation contre l'évêque. Yves alors se hâta d'en écrire à Urbain : « Je suis, lui mandait-il, le dernier de « vos fils ; mais je ne crois pas qu'il y ait personne, « en deçà des monts, qui ait souffert autant d'af- « fronts et d'injustices que moi pour vous de- « meurer fidèle et obéir à vos commandements.

1. Yvon. *Ep.*, n. 60.
2. *Ibid.*
3. Traduction de Fleury, l. LXIV, n. 44.

« Mais, puisque mes paroles vous ont irrité, il ne « m'appartient pas d'entrer en jugement avec vous, « et je préférerais renoncer à l'épiscopat que de « m'exposer à vos reproches, justes ou injustes. « Si cette satisfaction vous suffit, recevez-la; s'il « vous en faut d'autres, dites ce que je dois faire « de plus. Que si je cesse d'être votre serviteur, « que je ne cesse pas au moins d'être votre fils [1]... « Ce que je veux faire avec votre autorisation, je de- « vrai le faire par nécessité, à cause de l'inimitié « toujours plus profonde du roi de France contre « moi. »

Cette inimitié avait pris naissance depuis la rechute de Philippe, dont l'évêque avait si vigoureusement poursuivi l'adultère. Le monarque avait en effet rappelé près de lui cette même Bertrade enlevée à son mari, le comte Foulques d'Anjou, alors que la femme légitime du ravisseur était encore vivante; mais ce dernier, frappé d'excommunication, avait été obligé de renvoyer Bertrade, qui exerçait autour d'elle un empire tellement extraordinaire, qu'elle s'était fait pardonner son double adultère par son mari, le comte Foulques, qui poussait la complaisance jusqu'à s'asseoir pu-

1. *Ep.* 67. — Baronius, Fleury et l'*Histoire littéraire de la France* placent cette lettre en 1099. Mais Pagi a démontré qu'elle doit être du commencement de 1098.

bliquement aux pieds de cette reine souillée de bigamie[1].

Un tel retour au scandale auquel on croyait avoir mis fin, força naturellement l'Église à renouveler le châtiment redoutable qui avait déjà frappé Philippe de France. Lorsque ce prince, violateur de la loi divine, arrivait dans un diocèse, les cloches de toutes les églises se taisaient, les chants ecclésiastiques cessaient, le culte du Seigneur ne se célébrait plus publiquement; partout le deuil des âmes se manifestait ainsi. Pendant les quinze années de sa vie où son ardente et funeste passion pour Bertrade le retint hors de la communion de l'Église, le roi Philippe eut du moins assez de conscience pour respecter, jusqu'à un certain point, la douleur publique : il se contentait d'entendre la messe en secret quand les prélats dont il était le seigneur temporel le lui permettaient ; il s'abstenait de toutes les pompes de la royauté, alors confondues avec celles de l'Église, et aussi de porter solennellement sa couronne aux grandes fêtes de l'année[2]. Toutefois, le jour de Noël de l'an 1097, malgré la défense formelle du légat apostolique[3], un archevêque se rencontra,

1. Suger, *Vita Lud. VI*, c. 17.
2. Order., Vit., VIII, 699.
3. Contra interdictum legati vestri. Yvon, *Epist. ad pap.*, l. c.

Raoul de Tours, qui ne craignit pas, à l'occasion de la solennité, de ceindre publiquement la couronne au monarque adultère. Cet acte de coupable faiblesse valut, dès le surlendemain, au prélat prévaricateur une nomination d'évêque au siège d'Orléans pour l'une de ses créatures, nommée Jean, et dont l'extrême jeunesse et la vie débauchée faisaient scandale dans toute la cité. Yves de Chartres, avec sa vigueur habituelle, dénonça le honteux marché au pape et au légat Hugues[1]. Il accusa le nouvel élu et son protecteur des plus honteux excès[2], et se plaignit amèrement de la conduite de l'archevêque de Tours, qui disait hautement qu'il n'avait que faire de se munir de bons clercs et de recourir aux canons, puisqu'il avait dans sa bourse[3] de quoi se procurer tout cela. « Quoi qu'il puisse arriver, quel que soit le « parti que vous preniez, mandait au pape l'évêque « de Chartres, j'ai mis ma conscience en repos, j'ai « délivré mon âme, j'ai élevé la voix pour la vérité « et pour la charité, pour le bien de l'Église et « pour votre honneur[4]. »

1. *Ep.* 66, 67, 68.
2. *Ep.* 66.
3. *Ibid.*
4. *Ep.* 66 et 68.

Il faut ou que Jean se soit repenti complètement de ses crimes, ou qu'Yves ait reconnu l'injustice de ses accusations, puisqu'on le

Cependant les différends d'Yves de Chartres avec l'archevêque Hugues avaient laissé si peu de trace dans le cœur de ce grand évêque que, vers la même époque, il priait le saint-siège de renouveler au prélat l'office de légat qu'il était, disait-il, plus capable que nul autre de remplir[1]. La vive contestation qui, depuis si longtemps, régnait entre les métropoles de Lyon et de Sens, et qui avait divisé les deux principaux prélats de l'Église de France, l'archevêque Hugues et l'évêque Yves, fut réglée[2], en avril 1099, à la satisfaction de tous, dans ce même concile de Rome où l'on a vu Anselme de Cantorbéry entouré des hommages de l'épiscopat, et défendu, comme il le méritait, par l'évêque de Lucques. Ce fut aussi le même jour que le pape prononça, au milieu des acclamations de toute l'assemblée[3], une nouvelle et définitive sentence contre les investitures conférées par des laïques, et contre les hommages qu'exigeaient les princes des dignitaires ecclésiastiques. A ces acclamations, qui attestaient le maintien de la liberté spirituelle des catholiques en Occident, vinrent bientôt répondre

voit plus tard entrer en relations avec ce même Jean, qui occupa d'une manière satisfaisante le siège d'Orléans pendant vingt ans.

1. *Ep.* 109.

2. *Ep.* Urb. ad Hug. Pagi, *Crit.*, ad ann. 1099, c. 5.

3 Roger Hoveden., ad ann. 1099.

celles qui saluèrent la nouvelle du triomphe merveilleux obtenu par les croisés en Orient. Après mille épreuves cruelles, les débris de l'armée catholique étaient enfin arrivés en Syrie, avaient pris Antioche et constitué une principauté chrétienne au profit du Normand Boémond. Le légat Adhémar du Puy étant mort, les croisés demandèrent au pape Urbain de venir lui-même se mettre à leur tête, dans cette ville d'Antioche où saint Pierre avait établi sa première chaire et où les Galiléens avaient pris, pour la première fois, le nom de chrétiens. « Nous avons vaincu les Turcs et « les païens, disaient les chefs de la croisade, il « nous sera facile de vaincre les hérétiques, Grecs, « Arméniens, Syriens, jacobites ; venez donc, nous « vous en conjurons, ô saint-père, venez remplir « les fonctions de vicaire de saint Pierre ; venez « siéger sur la chaire de l'apôtre ! Par votre auto« rité, par votre courage, vous déracinerez toutes « les hérésies, vous nous ouvrirez les portes des « deux Jérusalem[1], vous affranchirez le tombeau « du Christ, vous exalterez le nom de chrétien « au-dessus de tout, et le monde entier vous « obéira. »

1. Lettre du 11 septembre 1098, apud REUBER, *Scriptores rerum Germanicarum*, p. 399. — GUILLAUME DE TYR, l. VII, c. 1, etc.

Mais, pour se rendre à leurs vœux, il eût fallu qu'Urbain abandonnât la défense de l'Église contre l'hérésie laïque, la plus dangereuse de toutes, car elle revendiquait la domination spirituelle. L'armée chrétienne continua donc, sans son chef, sa marche héroïque, et Jérusalem fut arrachée aux mains des infidèles, par un assaut victorieux, le 15 juillet 1099, à trois heures de l'après-midi, heure où Notre-Seigneur Jésus-Christ était mort pour tous les hommes. Sur le tombeau délivré du Sauveur, une royauté chrétienne fut immédiatement proclamée par les vainqueurs. Godefroy de Bouillon, qui n'avait pris aucune part au massacre des infidèles, fut élu roi; mais il ne fut point couronné, ne voulant point, disait-il, porter une couronne d'or là où le divin Maître en avait porté une d'épines[1].

Fidèle aux habitudes de la chevalerie dont il devenait le chef, Godefroy fonda aussitôt, dans la vallée de Josaphat, un monastère où s'établirent les moines qui l'avaient accompagné à la croisade, et il introduisit le rite latin dans l'église du Saint-Sépulcre, à laquelle il donna pour grand chantre un chanoine de Paris, voulant marquer, par cette réforme liturgique, l'éloignement de l'Occident victorieux pour

1. Guill. Tyr., l. IX, c. 9.

tout ce qui tenait à l'Église dégénérée de l'Orient[1].

Après avoir assisté à l'élection qui fit de Daimbert, archevêque de Pise et légat d'Urbain II, le premier patriarche latin de Jérusalem, Godefroy de Bouillon voulut recevoir de ce prélat l'investiture de son nouveau royaume. Rien, assurément, ne pouvait mieux démontrer combien le nouveau roi catholique était revenu des opinions qui l'avaient autrefois conduit dans les rangs des champions de l'impérialisme.

Urbain II alla rendre compte à Celui dont il était le vicaire sur la terre quinze jours après le glorieux accomplissement de l'œuvre qu'il avait prêchée à Clermont. Il mourut non dans l'exil, comme Grégoire VII, mais au sein d'une double victoire. Le

1. C'est ce qui a été parfaitement compris par M. Didron, en ce qui touche aux arts : « On croit, dit-il, mais c'est une grave erreur, que les croisés ont rapporté en Europe et en France les arts de l'Orient : c'est le contraire exactement qui est la vérité. — Il n'y a pas en France une seule église que les croisés aient bâtie dans le style ou sur le plan des églises d'Orient ; en Grèce au contraire, à Mistra, à Chalcis, les croisés champenois, devenus seigneurs de Morée, etc., ont bâti des églises françaises et champenoises.... à Jérusalem, les croisés ont rebâti le Saint-Sépulcre en ogive, absolument comme s'ils eussent été en France.... Loin d'emprunter à l'Orient un système musical, les croisés avaient porté le leur jusque sur la pierre du saint sépulcre, sur le tombeau même de Jésus-Christ. *Nous avons tout donné à l'Orient, et nous n'en avons rien reçu.* » Didron, *Annales archéolog.*, t. V, p. 77-79.

successeur de saint Pierre était rentré dans Rome en même temps que la croix dans Jérusalem. Le double despotisme de César et de Mahomet, établi depuis tant de siècles, reculait devant les clefs de l'apôtre et devant l'épée des chevaliers catholiques. Ce n'était pas là sans doute un succès complet et durable : il ne saurait y en avoir de tels dans l'Église ici-bas ; mais avant de retourner vers le divin Maître, Urbain II put jouir d'un de ces moments glorieux et sublimes qui récompensent largement de siècles de luttes douloureuses et qui illuminent, on le peut dire, tout l'avenir. Lorsque le corps du pontife, qui venait d'expirer à quelques pas de la prison de saint Pierre[1], eut été descendu dans les caveaux de la basilique vaticane, pour y être placé à côté des reliques du premier des papes[2], on put proclamer, en toute vérité, dans la chrétienté, que les onze années d'apostolat du pontife n'avaient été qu'un combat héroïque et sublime contre les ennemis de Dieu. Plein de dévouement pour saint Pierre, n'ayant jamais tremblé devant personnne, ni jamais laissé porter la moindre atteinte à la liberté de l'Église, ardent propagateur du culte de la Reine du ciel, à laquelle il avait consacré spécialement

1. *Cod. Vatic.*, ap. Baron., ad ann. 1099, 24.
2. Mabill., t. V, l. LXIX, n. 108.

le samedi[1], Urbain méritait certes d'être associé aux saints du paradis comme un des leurs[2].

Les contemporains de l'illustre pontife ont dit de lui que c'était un pape d'or, profondément dévoué à saint Pierre, qui jamais n'avait laissé amoindrir entre ses mains l'indépendance de l'Église romaine, et dont les vertus n'avaient jamais été inférieures aux talents.

Ce fut encore un moine, et un moine de Cluny, qu'on lui donna pour successeur. Trois papes[3] du même Ordre tels que Hildebrand, Didier du Mont-Cassin et Odon de Cluny, devaient naturellement encourager les cardinaux[4] à faire un quatrième choix dans les rangs monastiques. Ce choix s'arrêta sur le Toscan Régnier, qui, après avoir embrassé la vie religieuse à Cluny, sous la crosse de saint Hugues, en avait été retiré par Grégoire VII, était devenu cardinal, et plus tard abbé du monastère des Saints-Laurent-et-Étienne hors des murs de Rome.

A peine instruit de son élection, Régnier prit la fuite et courut se cacher; mais on parvint à dé-

1. Ce fut lui qui consacra spécialement le samedi à la sainte Vierge et qui institua, ou du moins rendit beaucoup plus fréquent, l'usage du petit office de Notre-Dame. Mabill., *Ann.*, l. c.

2. Domnizo, *Vita Math.*, l. II, c. 11.

3. Grégoire VII, Victor III et Urbain II.

4. Pand. Pisan., ap. Baron. et Pabebroch. Conat. *Act. SS.* maii t. VII.

couvrir sa retraite et on lui fit accepter de force la pourpre, la tiare, et la ceinture où pendaient les sept clefs, symboles des sept dons du Saint-Esprit[1].

Le nouveau pontife reçut le nom de Pascal II. Il se hâta d'annoncer cet avènement aux princes catholiques et à la comtesse Mathilde, sans oublier d'en informer, comme l'avait fait Urbain II, son père spirituel, le saint abbé Hugues de Cluny, qui voyait en lui un second fils digne du trône pontifical[2]. Pascal II voulut ensuite adresser des félicitations solennelles aux croisés dont l'héroïsme avait affranchi la terre sainte et reconquis, avec la lance encore rougie du sang divin, une grande portion de la croix sur laquelle le Rédempteur était mort pour nous.

En même temps, Pascal leur envoyait un nouveau légat, chargé de veiller à la pureté et au salut de leurs âmes : « Que Dieu, disait le pape « en terminant, vous absolve de tous vos péchés et « qu'il vous récompense de votre exil en vous ou« vrant les portes de l'éternelle patrie[3]. »

Il signalait, en même temps, son zèle pour les libertés monastiques au sein desquelles il s'était

1. Pand. Pisan., l. c. — Il fut élu le 3 août 1099.
2. Mabill., *Ann.*, l. c.
3. Pasch., *Epist.*, n. 1, in *Concil.* Labb., éd. Coletti, XII, 966.

lui-même formé[1]. Il reçut, presque immédiatement après son avènement, des lettres d'adhésion et d'avertissement de la part d'Yves de Chartres[2] et d'autres lettres d'Anselme de Cantorbéry, où le prélat lui racontait ses épreuves et lui demandait des instructions[3]. Enfin, manquant d'argent pour subvenir aux besoins les plus impérieux, il en parlait un jour avec les cardinaux, lorsqu'il vit s'approcher des envoyés du comte Roger de Sicile, qui, venant le saluer au nom du prince normand, déposèrent à ses pieds un tribut de mille onces d'or[4].

Cependant la lutte que le nouveau pape avait à soutenir contre les ennemis du siège apostolique ne perdait rien de son intensité. L'antipape Guibert, qui, sous le nom de Clément III, tenait tête, depuis vingt ans, aux papes légitimes et se faisait gloire de leur survivre, mourut peu après l'avènement de Pascal, destiné à n'avoir que d'insignifiants successeurs dans sa dignité usurpée[5]. Mais l'empereur Henri, auteur du schisme et patron de

1. Voir ses lettres en faveur des exemptions de Montierender contre l'évêque de Châlons, et d'Ély contre l'évêque de Lincoln, in Mabill., *Ann.*

2. Yvo, *Ep.* 81.

3. S. Anselme., *Ep.* III, 40.

4. Pand. Pisan., l. c.

5. Voir leur destinée in *Vita Paschal.*, ap. *Conc.* Coletti, XII, 963, et Pagi, *Crit.*, ad ann. 1100.

l'antipape, non seulement s'était relevé de ses défaites multipliées; mais il voyait même, depuis quelque temps, ses forces s'accroître en Allemagne, de façon à pouvoir envahir de nouveau l'Italie.

Pendant ce temps, le roi Philippe, en France, était retombé dans ses anciens désordres, qui le poussaient, presque toujours, à se révolter contre l'Église.

En Angleterre, depuis la mort du Conquérant, les rois normands foulaient impunément aux pieds les droits du clergé et des fidèles. A ses trois redoutables adversaires l'Église opposait trois champions à qui devait rester la victoire : l'immortelle Mathilde, que Dieu, dit un historien, avait placée sur le seuil de l'Italie pour confondre l'orgueil et la tyrannie impérialistes[1] ; Yves de Chartres, l'évêque au caractère de fer[2], mais, en même temps, plein de modération, qui savait résister au roi de France; Anselme, le moine qui refusait de subir le joug de Guillaume le Roux.

Lorsque Guillaume le Roux apprit la mort d'Urbian II, dont il avait, disait-on, acheté la bienveillance, il s'emporta jusqu'à prononcer contre le pontife les paroles suivantes : « Que la haine de

1. Baron., ad ann. 1100, c. 7.
2. *Ibid.*

« Dieu frappe quiconque s'affligera de cette mort! » Mais tout aussitôt : « Que pense-t-on, dit-il, du « nouveau pape? Comment est-il? » Et, comme on lui répondait que, sous plusieurs rapports, il ressemblait à Anselme : « Par le voult-Dieu, reprit « le prince, s'il en est ainsi, il ne vaut rien. Mais peu « m'importe, car je jure bien que, cette fois, « sa primatie ne pèsera point sur moi. Je suis « libre maintenant, et je compte bien agir comme « il me plaira[1]. » Et, en effet, il ne voulut pas reconnaître le nouveau pape et continua d'opprimer l'Église et son peuple. Dans une expédition contre son vassal Hélie de la Flèche, comte du Mans, lequel était un chevalier aussi pieux et charitable que brave, et aussi aimé de ses sujets que le roi Roux était haï des siens[2], Guillaume, ayant pris et brûlé le Mans, traita comme un criminel l'évêque de la cité, Hildebert, l'un des plus illustres prélats de son temps, l'ami d'Yves de Chartres et d'Anselme de Cantorbéry. Le crime de ce prélat, si digne, à tous les points de vue, de l'affection des deux grands théologiens de France et d'Angleterre[3],

1. Eadmer, *Hist. novorum*, l. I, p. 56.

2. Order. Vital, l. X, p. 769 et 774. — Orderic ajoute qu'il était : *instar presbyteri bene tonsus*, ce qui indiquait la régularité des mœurs. Voir *Opera* S. Anselmi, Yvonis Carnot., Order. Vital. et passim.

3. Il avait été élève et admirateur de Bérenger, mais était revenu

c'était d'avoir été élu par le clergé sans autorisation royale[1]. Guillaume, voyant le vénérable évêque en son pouvoir, s'avisa de l'accuser de trahison, lui donna l'ordre de détruire les tours de la cathédrale, qui dominaient le château, et, sur le refus du prélat, mit tous ses biens au pillage, sans lui laisser même une mitre.

Bien qu'il eût coutume de se moquer du jugement de Dieu par l'épreuve du fer chaud, lorsqu'il supposait que cette épreuve tournerait au profit des victimes de son despotisme[2], Guillaume exigea qu'Hildebert se soumît à ce genre de jugement, malgré les canons de l'Église, et, pour l'y contraindre, il le tint enfermé dans un cachot, les pieds et les mains enchaînés, pendant plus d'un

de bonne heure à l'orthodoxie. Noël, évêque du Mans, l'avait placé à la tête des écoles de son diocèse. Dans sa jeunesse, on l'avait accusé de diverses irrégularités de mœurs, comme le prouve une lettre d'Yves de Chartres; mais Pagi et Beaugendre, éditeurs de ses œuvres (in-folio, 1708), ont réfuté ces reproches. On croit qu'il a été moine ou du moins élève de Cluny.

1. En 1097. Le comte Hélie, au contraire, quoiqu'il eût désigné un autre candidat, respecta le choix de Hildebert, *quia Deum timebat et ne lethale in membris Ecclesiæ schisma fieret*. Order. Vit., X, 770.

2. Il se plaignait que Dieu se laissât gagner par les prières du premier venu : Quid est hoc? Deus est justus judex? Pereat qui deinceps hoc crediderit. Quare per hoc et hoc meo judicio amodo respondebitur, non Dei quod pro voto cujusque hinc inde plicatur, Eadm., p. 52.

an[1]. Ce dernier forfait combla la mesure : la justice de Dieu allait frapper : les peuples, éclairés par les mystérieuses lueurs de la foi, éprouvaient un frémissement prophétique, avant-coureur de leur délivrance. Un moine[2] de Glocester vit en songe le Seigneur assis sur son trône de gloire au milieu de la milice céleste ; à ses pieds était prosternée une vierge d'une éclatante beauté, qui disait : « O toi qui es « mort sur la croix pour le salut du genre humain, « regarde avec clémence ton peuple écrasé sous le « joug de Guillaume. O vengeur de tous les crimes, « venge-moi de Guillaume, et arrache-moi des « mains qui m'ont indignement tourmentée et « souillée. » — Et le Seigneur répondait : « Patiente « encore un peu, la vengeance est proche et sera « complète[3]. » A ces mots, le moine se réveilla, tout tremblant, mais convaincu que la vierge représentait la sainte Église, et que Dieu s'apprêtait à punir le roi de ses excès. Instruit de ce qui venait de se passer, l'abbé Serlon en écrivit immédiatement à Guillaume pour l'avertir de la sinistre prédiction[4]. Le mercredi 1er août 1100, fête de saint Pierre aux

1. Yvo Carnot., *Ep.* 74. Baron. ad ann. 1107. Pagi, *Crit.* in eumd. Beaugendre, *Vita Hildeb.*, xix.

2. Order. Vit., l. IX, 781.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

Liens, un autre moine, nommé Foucher, abbé de Shrewsbury, montait en chaire, et, après avoir dépeint l'état désespéré de l'Angleterre, il annonçait en ces termes un prochain changement : « Voici « une révolution qui approche : les mignons ne « régneront pas toujours. Le Seigneur Dieu va venir « juger les ennemis de son Épouse. Déjà l'arc de « la colère divine est tendu contre les méchants ; « déjà la flèche est sortie du carquois : elle part, « elle va frapper![1] »

Le lendemain du jour où le moine Foucher prêchait de la sorte, une flèche lancée par une main inconnue frappait au cœur le roi Roux, tandis qu'il chassait dans la fameuse *forêt neuve*, que son père avait fait planter en dépeuplant trente-six paroisses. Ce jour-là, dès le lever du soleil, un religieux de Glocester était venu remettre au roi la lettre où l'abbé Serlon racontait la vision menaçante qu'avait eue le moine de son couvent. A cette lecture, le roi, qui venait de faire un copieux repas avec ses courtisans, se mit à rire aux éclats et s'écria : « Je ne sais « vraiment pas comment ce dom Serlon, que je « croyais un sage abbé, a pu avoir l'étrange idée « de me raconter de telles rêveries et de me les « envoyer de si loin par écrit! Me prend-il donc pour

1. Order., l. c.

« l'un de ces Anglais qui remettent à un autre jour « leurs voyages et leurs affaires parce qu'une vieille « femme, la nuit précédente, a rêvé ou éternué[1] ? »

A ces mots, le roi partit au galop pour la chasse. Sa dernière parole adressée à l'un de ses compagnons, Gauthier Tyrrel, fut : « Tire donc, de par le « diable ! » Et, au même instant, une flèche, soit celle de Gauthier, soit celle d'un autre, vint lui traverser la poitrine[2]. Le corps du prince, placé sur une voiture de charbonnier, d'où le sang dégouttait sur la route, fut transporté à Winchester ; mais les cloches des églises, qui annoncent les obsèques du plus infime des chrétiens, du dernier des mendiants, ne sonnèrent point pour le monarque, et de tous les trésors qu'il avait amoncelés, aux dépens de son pauvre peuple, il ne fut pas employé une obole pour le salut de son âme[3]. Lorsque cet acte terrible de la justice divine s'accomplit, Anselme visitait plusieurs monastères de la Bourgogne et de l'Auvergne. A Marcigny, le saint abbé Hugues de Cluny lui raconta que, la nuit précédente, dans un rêve,

1. ORDER. VITAL., l. c.

2. Trahe, trahe arcum, ex parte diaboli. HENRICUS KNYGHTON, p. 2373, ap. THIERRY, II, 340. L'abbé Suger rapporte que Tyrrel, qui passait pour l'auteur de cette mort, lui avait souvent juré qu'il n'avait même pas aperçu le roi dans la forêt. *Vita Lud.*, passim. ap. SELDEN, *not.* in EADMER, p. 190.

3. WILL. MALM., p. 126, ap. THIERRY. ORD., l. c.

il avait vu le roi Guillaume comparaître, comme accusé, devant le tribunal de Dieu, où il avait été jugé et condamné[1]. A la Chaise-Dieu, l'archevêque apprit la mort du roi : il pleura beaucoup, et d'une voix entrecoupée de sanglots il déclara qu'il aurait mille fois préféré mourir lui-même que voir le roi périr de cette façon.

Cependant, bientôt arrivèrent des messagers de la part du nouveau roi d'Angleterre et de ses barons, qui suppliaient Anselme de revenir au plus vite, lui déclarant que toutes les affaires du royaume souffraient de son absence[2].

Henri, frère puîné de Guillaume, s'était hâté de s'asseoir sur le trône paternel, au détriment de son aîné, Robert de Normandie : mais le jour de son sacre, il avait dû jurer de garder les bonnes et saintes lois du roi Édouard, et de réparer toutes les iniquités du règne précédent. Le nouveau roi avait donc fait publier, dans tout le royaume, une charte imposée par les barons et où la liberté des successions, des mariages et des tutelles était garantie. Anselme crut alors pouvoir se rendre au vœu de son peuple et retourner en Angleterre. Mais il y trouva

1. Eadm., 23.

2. *Id.*, 57. Voir in *Epist.* Ans. III, 41, la lettre du roi où il s'excuse de s'être fait sacrer par d'autres évêques, en l'absence du primat.

non le repos, mais au contraire une lutte nouvelle à soutenir sur un terrain plus difficile que tous les autres. Après avoir subi les brutales violences d'une sorte de bandit couronné, le primat allait se trouver placé entre son devoir nettement défini de primat et la politique artificieuse d'un prince d'une habileté et d'une finesse telles, qu'elles lui avaient mérité le surnom de *Beau clerc*.

Pour tout autre la position eût été dangereuse; mais Anselme revenait d'un exil de trois années, plus ferme, plus résolu que jamais. Armé de cette douceur qui, racontait-il lui-même, ne l'avait abandonné qu'une fois depuis qu'il était moine[1], il possédait en outre cette héroïque fermeté que puise un grand cœur dans l'humilité et le profond sentiment du devoir[2]. L'archevêque avait fait part de ses intentions au nouveau pape[3]: « Je suis sorti, « lui avait-il dit, pour l'amour de Dieu et l'hon- « neur de l'Église, je n'y rentrerai jamais pour « une autre cause[4]. »

1. Guill. Malmesb., op. cit.

2. *Fortezza ed umiltate e largo core.*

Voir l'admirable article du recueil anglican *the British critic* t. XXXIV, p. 101.

3. *Ep.* IV, 40.

4. *Suppl. Ep.* II. — Elle est intitulée : *Anselmus, Dei gratia archiepiscopus Cantuariensis, exul.*

Dès son arrivée en Angleterre[1], et le jour même de sa première entrevue avec le roi, Anselme déclara qu'il ne se soumettrait plus à l'investiture et à l'hommage qu'antérieurement Guillaume lui avait imposés, et il justifia son refus en communiquant au roi les décrets prohibitifs qu'avait rendus le concile de Rome, en sa présence, l'année précédente. « Si le seigneur roi ne les accepte pas, ajoutait le « primat, il n'y aura ni avantage ni honneur pour « moi à rester en Angleterre, où je ne suis point venu « pour voir le roi désobéir au souverain pontife ; je « ne saurais rester en communion avec quiconque « recevra l'investiture de main royale. »

Henri crut devoir temporiser, et il obtint d'Anselme un délai pour consulter le saint-siège. Le roi avait besoin de mettre de son côté l'autorité et l'ascendant moral du primat pour deux motifs importants : d'abord il voulait faire approuver son mariage avec Mathilde, fille de sainte Marguerite d'Écosse, et issue de la race des anciens rois anglo-saxons[2]; et, en second lieu, il sentait la nécessité de défendre sa nouvelle royauté contre son frère aîné, Robert, revenu de la croisade, et qui réclamait la couronne.

1. Il débarqua à Douvres le 23 septembre 1100.

2. Voir dans Thierry, *Hist. de la conq. des Normands*, t. II, p. 345, l'importance politique de cette alliance pour le roi normand.

Mathilde, avant la mort de Guillaume, s'était réfugiée dans un monastère afin de se mettre à l'abri des violences de la conquête normande, et elle y avait reçu le voile noir des mains de l'abbesse, sa tante; mais elle affirmait que ç'avait été contre sa volonté formelle. Après avoir pris l'avis d'un concile d'évêques, de seigneurs et de moines, Anselme jugeant que Mathilde était en effet absolument libre, bénit son mariage et la couronna comme reine, mais non sans prendre de solennelles précautions pour faire constater la validité de ses motifs[1]. Il n'en fut pas moins accusé de complaisance coupable pour le roi[2].

Après cela, comme le duc Robert était sur le point de débarquer en Angleterre[3], Anselme, en qualité de représentant de la noblesse et du peuple d'Angleterre, reçut les serments de Henri[4], qui jura de nouveau de gouverner toujours son royaume selon de justes et saintes lois, et promit en particulier à l'archevêque de lui laisser pleine liberté d'exercer tous les droits de l'Église et d'obéir au pape. Anselme non seulement se joignit à l'armée

1. Eadmer, 59.
2. *Id.*, 58.
3. On voit, par la lettre du pape Pascal II à Anselme (*Ep.* III, 42), que le pontife favorisait assez Robert, en sa qualité de croisé.
4. Eadmer.

royale, de sa personne avec ses vassaux, mais encore il exerça, par son influence et ses exhortations, tant d'influence sur les principaux seigneurs, que Robert, se voyant sans appui, dut renoncer à ses prétentions [1].

Le danger passé, Henri, selon sa coutume, oublia tous ses serments et recommença ses attaques contre l'Église. Anselme eut à subir toute la série d'épreuves qu'il croyait avoir épuisées sous Guillaume, et cela sans rencontrer plus d'appui et de fermeté qu'alors parmi ses collègues dans l'épiscopat. Le roi, après avoir restitué au siège de Cantorbéry les biens usurpés par Guillaume, ne cessait de se plaindre, avec amertume, de l'innovation qu'on avait introduite, disait-il, en prohibant les investitures et l'hommage. C'en était une en effet [2], ou plutôt c'était un retour nécessaire à l'indépendance primitive de l'Église, trop longtemps méconnue, surtout en Angleterre, où la prépondérance abusive de la royauté avait acquis force de loi depuis un temps immémorial.

Anselme avait reçu pour mission d'achever, en Angleterre, l'œuvre entreprise, dans l'Église uni-

1. Eadmer.

2. Divers passages d'Orderic Vital (surtout l. III, p. 125, éd. Leprév., l. VIII, p. 698, éd. Duch.) prouvent que l'investiture par la crosse fut pratiquée en Normandie, comme en Angleterre, pendant tout le onzième siècle.

verselle, par saint Grégoire VII. La réponse du pape Pascal à la première consultation du roi, après le retour de l'archevêque, avait été décisive. Voici ce qu'il disait : « Le Seigneur a tenu le langage « suivant : C'est moi qui suis la porte : *Ego sum* « *ostium*. Et celui qui entrera par moi sera sauvé. « Mais, si les rois prétendent être la porte de l'É- « glise, ceux qui entreront par eux dans l'Église « ne seront pas des pasteurs, mais des voleurs. »

Et, après avoir rappelé la résistance de saint Ambroise à l'empereur Théodose, le saint-père ajoutait : « La sainte Église romaine a vigoureusement « résisté, en la personne de nos prédécesseurs, à « l'usurpation royale et à l'abominable investiture, « malgré les cruelles persécutions des tyrans. Nous « avons la pleine confiance que le Seigneur ne per- « mettra pas que Pierre perde de sa force en notre « personne..... Ne croyez pas, ô roi, qu'en renon- « çant à une puissance usurpée, toute profane, vous « affaiblirez votre autorité ; loin de là, cette auto- « rité n'en acquerra que plus de vigueur, de respect « et de gloire, lorsque le Seigneur Jésus régnera « dans votre royaume[1]. »

Mais, tentatives vaines ! le roi n'en persista pas moins à réclamer d'Anselme soit l'hommage, soit

1. Ap. Eadm., 60.

la consécration des évêques qu'il avait investis, sous peine de sortir du royaume : « Je n'ai souci de « ce qu'on pense à Rome des protestations d'An- « selme, répondit le monarque. On ne me fera pas « renoncer aux us de mes prédécesseurs, et je ne « souffrirai personne dans mon royaume qui ne « dépende de moi[1]. » Malheureusement, parmi les évêques anglais, c'était à qui se prêterait le plus servilement aux volontés du roi. Anselme lui déclara formellement qu'il ne sortirait point du royaume et qu'il attendrait qu'on lui vînt faire violence dans son église.

En une telle occurrence, on convint d'envoyer à Rome une nouvelle ambassade composée de personnages considérables, pour notifier au pape qu'Anselme serait exilé et l'Angleterre soustraite à l'obéissance pontificale, si le *statu quo* n'était point maintenu. L'archevêque chargea deux de ses moines de le représenter, et le roi confia ses intérêts à trois évêques[2]. L'un de ces derniers put apprécier, à ses propres dépens, quelle impression profonde le premier exil du primat avait laissée en France, même parmi les moines les plus étrangers aux événements du monde; car, ayant été arrêté, en traversant le Lyonnais, et dépouillé par un seigneur pillard

1. Eadm., 60.
2. L'archevêque d'York, et les évêques de Norwich et de Chester.

nommé Guy, celui-ci ne consentit à le relâcher qu'après avoir obtenu de lui, sous la foi du serment, la promesse expresse qu'il ne ferait rien à Rome contre l'honneur ou l'intérêt de l'archevêque Anselme[1].

Le pape, on le pense bien, n'accueillit point la requête des évêques, et repoussa avec indignation la proposition qu'on lui faisait de sacrifier les décrets des saints-pères aux menaces d'un homme[2]. C'est dans ce sens que fut rédigée la réponse adressée au prince et à l'archevêque de Cantorbéry[3]. Dans la lettre à ce dernier, le saint-père rappelait que, pendant le concile qu'il venait de tenir au Latran, il avait renouvelé les anciens décrets portés contre l'investiture et les hommages rendus aux souverains, et il ajoutait en terminant : « Grâce à Dieu, « l'autorité épiscopale n'a pas défailli en toi ; placé « au milieu des barbares, ni la violence des tyrans, « ni la faveur des puissants, ni le fer, ni le feu « n'ont pu t'empêcher de proclamer la vérité. Nous « te conjurons de continuer d'agir et de parler « comme tu l'as fait. Tu peux compter que nous « serons avec toi. L'esprit de nos pères est tou-

1. Guill. Malmesb., l. c. Eadm., 61.
2. Eadm.
3. Voir sa lettre au roi ap. Eadm., 61.

« jours le nôtre, et la parole de Dieu n'est pas « encore enchaînée [1]. »

Quand les envoyés furent de retour, le roi convoqua son parlement à Londres, le jour de la Saint-Michel de l'an 1102, et il somma de nouveau Anselme de lui obéir ou de sortir du royaume. L'archevêque s'en référa aux lettres récemment arrivées de Rome : « Qu'il montre les siennes, « s'il le veut, répondit le roi ; mais cette fois-ci, je « ne donnerai point communication des miennes ; « il ne s'agit pas, d'ailleurs, de correspondance ; « il suffit que le primat dise, oui ou non, s'il veut « m'obéir. »

Anselme s'empressa de communiquer à l'assemblée les lettres que le pape lui avait écrites [2] ; mais, pour en détruire l'effet, les trois ambassadeurs du roi déclarèrent, sur leur parole d'évêques, que le saint-père les avait chargés, de vive voix et en secret, de dire au roi que, tant qu'il vivrait en bon prince, il n'eût pas à s'inquiéter des investitures, et que, si cette concession n'avait pas été accordée par écrit,

1. S. Anselm., *Ep.* III, 44, du 15 avril 1102.

2. Outre la lettre dont nous venons de donner un passage, Anselme en produisit une autre, du 12 décembre 1101, exactement citée par Eadmer, où Pascal lui rappelait la condamnation des investitures au concile de Bari, auquel ils avaient l'un et l'autre assisté. Fleury, l. LXV, n. 21.

c'était uniquement pour que d'autres princes n'eussent pas la tentation d'usurper le même privilège. Le moine Baudouin, l'envoyé d'Anselme, toujours zélé et courageux, nia formellement que le pape eût parlé autrement qu'il n'avait écrit. Les barons étaient très perplexes : les uns disaient qu'il fallait s'en rapporter aux lettres scellées du sceau papal, et qui s'accordaient avec la parole des moines ; les autres soutenaient, au contraire, qu'on devait ajouter foi au témoignage des trois évêques, plutôt qu'à des parchemins noircis d'encre et scellés de plomb, et ils ajoutaient que, dans des affaires séculières, les affirmations de moinillons (*monachellorum*) étrangers au siècle devaient être tenues pour nulles.

« Mais, s'écria le moine Baudouin, il ne s'agit « nullement ici d'affaires séculières !

« — Vous êtes, lui fut-il répondu, un homme « consciencieux et docte ; mais la convenance exige « que nous en croyions plutôt un archevêque et « deux évêques qu'un simple moine comme vous ! »

Baudouin insista : « Des lettres du pape, vous « ne tenez donc aucun compte ? dit-il.

« — Eh quoi ! répliquèrent les hommes du roi, « nous repoussons le témoignage des moines contre « les évêques, et nous nous rendrions à celui de « ces porteurs de peaux de mouton !

« — Hélas ! hélas ! répondirent les moines pré-

« sents, l'Évangile aussi est écrit sur des peaux de « mouton ! »

Anselme, qui redoutait le scandale, ne voulut pas démentir publiquement les assertions des trois évêques. Il se borna à demander l'envoi d'une troisième ambassade à Rome, pour éclaircir l'équivoque, et il écrivit au souverain pontife une lettre qui renfermait les paroles suivantes :

« Je ne crains ni l'exil, ni la pauvreté, ni les « tourments, ni la mort ; mon cœur est préparé à « tout endurer, avec le secours de Dieu, pour ne « point désobéir au siège apostolique, et pour con- « server la liberté de ma mère, l'Église du Christ. « Je ne m'inquiète que de remplir mon devoir et « de respecter votre autorité. J'ai entendu, dans le « concile de Rome, le seigneur Urbain, de véné- « rable mémoire, excommunier les rois et les « laïques, sans exception, qui donneraient l'inves- « titure des églises, et ceux qui la recevraient de « leurs mains. Daigne Votre Sainteté dispenser « l'Angleterre de cette excommunication, afin que « je puisse y demeurer sans péril pour mon âme, « ou bien me faire dire que vous voulez la main- « tenir, quoi qu'il puisse en arriver[1]. »

En attendant la réponse, le primat tint à West-

1. *Ep.* III. 73.

minster, avec la permission du roi et le concours des prélats et des barons, un concile national, le premier depuis la mort de Lanfranc. Les principaux barons y assistèrent, à la prière d'Anselme. On y déposa six abbés convaincus de simonie ; on y rendit plusieurs décrets pour assurer le célibat du clergé et réprimer une foule de désordres. On y défendit de vendre les hommes comme des bêtes, ainsi que cela s'était pratiqué jusqu'alors en Angleterre ; enfin on y prononça l'anathème contre les débauchés infâmes dont les déportements avaient rendu nécessaire la prohibition de porter les cheveux plus bas que l'oreille[1].

1. Hume, cet oracle de l'histoire philosophique d'Angleterre, et les autres écrivains de son bord ont plaisanté sur l'importance attachée par Anselme, pendant toute sa vie, aux prohibitions contre les *criniti* ou jeunes gens à longue chevelure ; ils ont affecté de méconnaître la cause qui faisait alors de ce genre de coiffure le signe des excès les plus monstrueux. V. ORDERIC VITAL, l. VIII, p. 682. — Ceux qui ont été de nos jours en Orient savent à quoi s'en tenir. Plusieurs autres évêques illustres et sortis des rangs monastiques se signalèrent, comme Anselme, par leur zèle contre les *criniti*. Godefroi, évêque d'Amiens, célébrant la fête de Noël à Saint-Omer, et rejetant les offrandes de ceux qui étaient *intonsi*, porta le comte de Flandre et ses chevaliers à se couper les cheveux avec leurs épées et leurs poignards, faute de ciseaux. Serlon, évêque de Séez, après avoir été abbé de Saint-Evroul, prêchant pour la fête de Pâques à Carentan, où le roi Henri 1er *satis humiliter inter cistas rusticorum in imo loco sedebat*, tira tout à coup des ciseaux de son manteau et coupa les cheveux du roi et des seigneurs qui l'accompagnaient. Son sermon à ce sujet est cité par ORDERIC VITAL, l. XI,

L'archevêque avait promis, pendant la trêve rendue nécessaire par la nouvelle mission à Rome, de ne pas excommunier ceux que le roi investirait des évêchés, mais aussi de ne les point sacrer. Henri s'empressa de conférer l'épiscopat à son chancelier et à son *lardier*, ou garde-magasin[1]. Sur le refus d'Anselme, le roi voulut les faire sacrer par l'archevêque d'York, en même temps que Guillaume Giffard, nommé précédemment à Winchester et accepté par le clergé métropolitain. La cérémonie venait de commencer, lorsque Giffard, à qui l'iniquité faisait horreur, déclara qu'il était prêt à tout subir plutôt que de se prêter à une telle profanation. La multitude qui remplissait l'église s'écria d'une voix unanime que Guillaume Giffard était vraiment un homme de bien, tandis que ses confrères leur semblaient non des évêques, mais des prévaricateurs.

Les évêques, pâles d'effroi et tout confus, s'en

p. 816. Il en voulait encore plus à la barbe qu'aux cheveux : *In barba prolixa*, disait-il des élégants de son temps, *hircis assimilantur.... In nutrimento autem comarum mulierum sequaces æstimantur. Barbas suas radere devitant, ne pili suas in osculis amicas præcisi pungant.*

1. *Larderarium.* Ce lardier, comme le chancelier, s'appelait Roger. Le premier, nommé à Hereford, mourut immédiatement après son élévation et fut remplacé par Reinalin, chancelier de la reine, qui, voyant qu'Anselme ne voulait pas le sacrer, renvoya sa crosse au roi, qui le punit de sa noble conduite en le faisant chasser de la cour.

allèrent dénoncer au roi le digne prêtre. Guillaume dut comparaître devant le prince. Debout, seul, parmi les courtisans dont les menaces et les injures arrivaient jusqu'à lui, il resta inébranlable. Dépouillé de tout ce qu'il possédait, il fut expulsé du royaume. Anselme intercéda, mais en vain, pour le condamné, dont il allait bientôt lui-même subir le sort. Le primat, du reste, ne fit entendre aucune plainte : écrivant à une abbesse du même diocèse que le courageux exilé, il disait : « Il est plus glo-
« rieux pour lui, devant Dieu et devant les gens de
« bien, d'être ainsi spolié et proscrit pour la jus-
« tice, que d'être doté, par les mains de l'iniquité,
« de toutes les richesses de la terre. Que ses amis
« soient donc joyeux et fiers, puisqu'il est resté in-
« vinciblement attaché à la vérité[1]. »

En parlant ainsi, le vénérable prélat faisait à l'avance son propre panégyrique, car le moment approchait où lui aussi allait être frappé.

A la mi-carême de l'an 1103, la réponse du pape aux assertions des évêques étant arrivée, le roi refusa, selon son habitude, d'en prendre connaissance : « Ai-je, dit-il, à m'inquiéter du pape en

1. *Ep.* III, 70. Voir encore l'épître III, 105, à Guillaume, pour l'exhorter à persévérer dans la bonne voie : Vos scitis quia Dominus reprobat consilia principum; consilium autem Domini manet in æternum.

« affaires qui me concernent particulièrement[1] ? »

Anselme, de son côté, refusa d'ouvrir les lettres de Rome sans le concours du roi, afin que celui-ci ne l'accusât point de les avoir altérées. Tous deux, d'ailleurs, en savaient d'avance le contenu. La difficulté semblait donc inextricable. Les discussions recommençaient avec plus de véhémence que jamais; les hauts barons du royaume, les principaux conseillers du roi pleuraient à la pensée des maux que l'avenir réservait à l'Angleterre : les gens pieux priaient avec ardeur. Tout à coup le roi proposa à Anselme de l'envoyer lui-même à Rome pour terminer le litige. Le parlement applaudit vivement à cette idée. Mais l'archevêque comprit tout de suite que c'était un détour pour le faire sortir du royaume[2]. Il accepta néanmoins, malgré sa faiblesse et son grand âge, car il avait alors soixante-dix ans, et il

1. Quid mihi de meis cum papa? — Hæc si quis mihi auferre voluerit, quod inimicus meus sit, omnis qui me diligit certissime noverit. Anselme répondait : Nihil eorum quæ ipsius esse scio ipsi tollo aut tollere volo. Verumtamen noverit quod nec pro redemptione capitis mei consentiam ei de iis quæ præsens audivi in Romano concilio prohiberi, nisi ab eadem sede, etc.... Eadm., 65.

2. L'écrivain anglican du *British critic* croit avec raison, ce semble, que Henri craignait l'influence croissante d'Anselme sur le reste de l'épiscopat, et que cette crainte était justifiée par la noble conduite des deux évêques démissionnaires, Reinelme et Guillaume. Le roi voulait donc faire sortir l'archevêque du royaume, mais non le laisser arriver jusqu'à Rome. Cf. *Epist.* III, 86.

dit à ses familiers : « Soyez bien certains que, si « je puis arriver jusqu'au pape, je ne conseillerai « rien de contraire à mon honneur ni à la liberté « des églises. »

Le 27 avril 1103, Anselme s'embarquait. A peine à terre, il se rendit à sa chère abbaye du Bec, où il ouvrit les lettres du pape. Là, comme il s'y attendait, se trouvaient le désaveu foudroyant du mensonge commis par les trois évêques et la sentence d'excommunication fulminée par le pape contre les parjures.

Les chaleurs de l'été passées, le primat s'achemina vers Rome, où il fut logé par Pascal, de même qu'il l'avait été par son prédécesseur, au palais du Latran. Il y rencontra, comme au temps d'Urbain II, Guillaume Warewast[1], qui avait été l'agent de Guillaume le Roux et qui venait maintenant, évêque d'Exeter nommé par Henri Ier, plaider la cause de celui-ci. Ce Warewast savait mêler les menaces aux arguments[2], et, ainsi qu'autrefois, il réussit à capter les suffrages de plusieurs personnages de la

1. Notus jam Romæ. Guill. Malmesb.

2. Il était d'ailleurs chargé d'une lettre très menaçante de Henri, où il disait au pape que jamais, de son vivant, la dignité de la couronne d'Angleterre ne serait amoindrie; que, s'il y consentait lui-même, les barons et le peuple ne le souffriraient pas, qu'il ne fallait donc pas le forcer, malgré lui, à sortir de l'obédience du pape. Brompton, ap. Twysden, *Hist. anglic. script.*, I, p. 999.

cour romaine, qui disaient tout haut, après avoir entendu l'habile plaidoyer de l'Anglais, « qu'il fallait « se rendre aux vœux d'un si puissant souverain « que le roi d'Angleterre. »

Anselme ne disait rien, ni le pape non plus. Encouragé par leur silence, Guillaume termina sa harangue en s'écriant : « Quoi qu'on puisse dire, « que les personnes ici présentes le sachent bien, « monseigneur le roi d'Angleterre ne consentira « jamais à renoncer aux investitures, dût-il lui en « coûter la couronne !

« — Et moi, répondit aussitôt le souverain pon« tife, je déclare devant Dieu que le pape Pascal ne « permettra jamais à ton roi de posséder ce droit « d'investiture, dût ce refus lui coûter la tête ! »

Les Romains applaudirent à ce discours. Quant au pape, tout en persévérant dans son refus, il crut devoir adresser au roi une lettre conciliante, où il déclarait l'exempter de l'excommunication personnelle qu'il avait encourue, mais la maintenir rigoureusement contre les évêques investis par lui[1].

1. Ap. Eadmer, 67. Il lui disait, entre autres arguments : Dices itaque : Mei hoc juris est. Non utique, non est imperatorium, non est regium, sed divinum. Solius Illius est qui dicit : *Ego sum ostium*. Unde pro ipso rogo te, cujus hoc munus est, ut ipsi hoc reddas. Ipsi dimittas cujus amori etiam quæ tua sunt debes. Nos autem cur tuæ obniteremur voluntati, cur obsisteremus gratiæ, nisi Dei

Anselme quitta donc l'Italie, muni de lettres pontificales qui confirmaient tous les droits de sa primatie. La grande comtesse Mathilde qui, plusieurs fois, avait vivement recommandé le prélat au saint-père, escorta l'archevêque à travers les Apennins[1]. Arrivé à Lyon, vers Noël, Warewast, qui avait rejoint Anselme en route, lui communiqua le message dont le roi l'avait chargé pour lui dans le cas où le pape n'aurait rien accordé : « Le roi, dit « Warewast, verra très volontiers votre retour en « Angleterre, si vous voulez vivre avec lui comme « vos prédécesseurs ont vécu avec les siens.

« — Est-ce là tout? demanda le primat.

« — Je parle à un homme intelligent, répondit Guillaume.

« — Très bien, j'ai compris, » dit Anselme ; et, dès ce moment, il prit la ferme résolution de rester à Lyon, où son ancien ami, l'archevêque Hugues, lui offrait de nouveau le plus honorable asile.

Le primat y séjourna seize mois[2]. Le roi ne manqua pas de faire saisir et d'employer à son profit tous les revenus du siège de Cantorbéry, et il fit parvenir

in hujus negotii consensu sciremus voluntati obviare, gratiam amittere.... Revoca pastorem tuum, revoca patrem tuum, etc.

1. Nos, ductu gloriosæ comitissæ, per Alpes euntes. EADMER, 67. S. ANSELM., *Epist.* IV, 442. — V. l'ép. IV, 57, où il la remercie de ce service et lui envoie ses *Méditations*.

2. Décembre 1103–avril 1105.

à Anselme la défense écrite de rentrer en son diocèse avant d'avoir promis d'observer les anciennes coutumes. Ce nouvel exil de l'archevêque fut comme le signal d'un véritable débordement de maux en Angleterre : les rapines, les sacrilèges, l'oppression des pauvres par les barons, la violation des asiles, le rapt des vierges, les mariages incestueux, surtout le concubinage des prêtres, tous ces désordres reprirent un libre cours et désolèrent tout le pays[1]. De bons catholiques s'en prenaient à Anselme, lui reprochant d'avoir abandonné son troupeau et lâché pied devant une parole d'un « certain Guillaume », tandis que ses brebis étaient sous la dent des loups. On le menaçait du jugement dernier ; on lui rappelait avec amertume l'exemple d'Ambroise résistant en face à l'empereur Théodose ; on lui déclarait qu'il était responsable de la ruine et de la honte de l'Église d'Angleterre, qu'il sacrifiait à des misères.

Les moines de Cantorbéry n'étaient pas les moins ardents à se plaindre. Aucune épreuve n'était épargnée au grand archevêque, et peut-être n'en connut-il pas de plus cruelle que cette injustice des honnêtes gens. Il lui était facile de se justifier, et il le fit avec conscience, avec énergie[2] : « Il

1. Eadmer, *Hist. nov.*, l. IV, p. 69.
2. *Ep.* III, 89, 90, 91, 100, 101.

« y a des gens, écrivait-il à l'un de ses moines, qui « disent que c'est moi qui interdis les investitures « au roi, que c'est moi qui laisse les églises en « proie à des clercs pervers, sans leur résister. « Dites-leur qu'ils mentent[1]. Ce n'est certes pas « moi qui ai inventé la prohibition relative aux in- « vestitures ; mais j'ai entendu le pape excommu- « nier, en plein concile, ceux qui donneraient ou « qui recevraient cette investiture ; or, je ne veux « pas, en communiquant avec ces excommuniés, « devenir moi-même un excommunié. Quant à ré- « sister aux mauvais clercs, je l'ai si souvent fait, « que c'est pour cela que je suis exilé, dépouillé « de tout, ruiné. »

Du sein de son exil, le primat veillait avec une tendre et active sollicitude sur les intérêts de son diocèse et de ses moines, sur l'éducation des jeunes élèves du cloître, sur les pauvres qu'il avait l'habitude de soulager[2]. Il se reposait principalement, pour ces soins divers, sur Gondulphe de Rochester, l'évêque le plus voisin de la métropole, et qui n'avait jamais trahi leur vieille amitié du Bec. A ce fidèle ami, le seul des évêques anglais qui

1. Dic eis quia mentiuntur. *Ep.*, III, 100.

2. *Ep.* IV, 33. — Voir sa correspondance très active sur ces sujets avec le prieur Ernulphe de Cantorbéry, et GONDULPHE, lib. III et IV *passim*.

n'eût point failli, Anselme traçait en ces termes *la ligne où il fallait persévérer* :

« Que nulle menace, nulle promesse, nulle ruse « ne vous arrache ni hommage ni serment quel« conque. Quand on vous y voudra contraindre, ré« pondez : *Je suis chrétien, je suis moine, je suis* « *évêque, et c'est pourquoi je veux rester fidèle à* « *mes obligations envers tous, sans m'écarter de* « *mon devoir envers chacun. Rien de plus, rien de* « *moins*[1]. » Et, pour ce qui le concernait, il ajoutait : « Sachez bien que j'espère bien et que je veux « ne rien faire jamais contre mon honneur épis« copal, pour rentrer en Angleterre : j'aime bien « mieux rester brouillé avec les hommes, que de « me brouiller avec Dieu pour me réconcilier avec « eux. »

Cependant, on pressait vivement Henri de revenir à des sentiments meilleurs et de rétablir l'ordre en rappelant Anselme. La reine Mathilde, princesse pieuse et instruite[2], que le peuple appelait *la bonne reine*[3], se montra pleine de zèle pour amener un rapprochement. Elle aimait ten-

1. *Ep.* III, 92.

2. Guill. Jemmetic., VIII, 10. Guill. Malmesb., *De gest. reg.*, l. I. Selden., *Not. in Ans.*, 576.

3. Mold the god queen. Rob. of Glocester. Rob. of Brunne, ap. Thierry.

drement Anselme, qui l'avait mariée et couronnée ; elle admirait ce grand athlète de Dieu, ce vainqueur de la nature[1]; elle avait naguère tremblé pour sa vie, en le voyant s'épuiser par des jeûnes quotidiens[2]. « Il vous faut manger et boire, lui « écrivait-elle à ce sujet, parce que vous avez en- « core un grand chemin à parcourir, une grande « moisson à rentrer dans les greniers du Seigneur, « et très peu d'ouvriers pour vous aider. Souvenez- « vous que vous tenez la place de Jean, l'apôtre « chéri du Seigneur, qui dut lui survivre pour « prendre soin de la Vierge Mère. Vous avez à pren- « dre soin, vous, de notre mère l'Église, où chaque « jour sont menacés de périr les frères et les « sœurs du Christ, qu'il a rachetés de son sang et « qu'il vous a confiés[3]. »

Ce n'était point par des complaisances séniles qu'Anselme avait ainsi gagné le cœur de la princesse : il répondait en effet à ses lettres caressantes par des exhortations où le devoir de la royauté était énergiquement exposé : « Vous êtes reine, non par « moi, mais par le Christ. Voulez-vous le remercier

1. *Ep.* III, 55.
2. *Ibid.* — Elle voyait avec peine sa voix s'affaiblir : *Vox spiritualium ædificatrix vanescat, et quæ canorum et dulce Dei verbum*, etc. On ne pouvait déjà plus l'entendre de loin quand il prêchait.
3. *Ibid.*

« dignement de ce don ? Alors, considérez quelle « est la reine qu'il s'est choisie dans ce monde pour « épouse, et qu'il a aimée jusqu'à donner sa vie pour « elle. Voyez-la exilée, errante, presque veuve ; « voyez comme elle soupire, avec ses enfants légi- « times, après le retour de l'époux qui reviendra « un jour de son lointain royaume et qui rendra à « chacun le bien et le mal qui aura été fait à sa « bien-aimée. Ah ! qui l'aura honorée sera honoré « avec elle ; qui l'aura foulée aux pieds, sera foulé « aux pieds loin d'elle ; qui l'aura exaltée, sera « exalté avec les anges, et qui l'aura opprimée, « sera opprimé avec les démons[1] ! »

Pénétrée de ces enseignements, Mathilde ne se consolait pas de l'exil d'Anselme ; elle écrivait au pape pour le supplier de rendre à l'Angleterre son père et son consolateur[2] ; elle écrivait surtout à Anselme, avec toute l'effusion et la simplicité d'une tendre fille : « Mon bon seigneur, mon vénéré père, « laisse-toi donc fléchir ; fais ployer ce cœur que « j'ose appeler un cœur de fer. Viens visiter ton « peuple et ta servante qui soupire après toi. J'ai « trouvé un moyen par lequel ni tes droits de pas- « teur suprême ni ceux de la majesté royale ne

1. *Ep.* III, 57.
2. *Ibid.*, 99.

« seront sacrifiés, quand même ils ne pourraient « s'accorder ; qu'il vienne du moins ce père vers sa « fille, ce maître vers son esclave, et qu'il lui ap- « prenne ce qu'elle doit faire. Oui, viens avant que « je meure, car je te le confesse, non sans crainte « de mal faire, si je meurs sans te voir, je sens « que, même dans le ciel, je serai sans joie. C'est « toi qui es ma joie, mon espérance, mon refuge. « Mon âme sans toi est une terre sans eau; c'est « pourquoi je tends vers toi mes mains suppliantes, « tes, pour que tu daignes la ranimer par la douce « rosée de ton cœur[1]. »

La réponse d'Anselme, quoique négative[2], procura la plus vive joie à la reine : « Tes paroles, « lui écrivait-elle, ont chassé le nuage de tristesse « qui m'entourait, comme les rayons du matin chas- « sent les ombres de la nuit. Je baise cette lettre « de mon père, je la serre, autant que je puis, « contre mon cœur, je relis et je médite sans cesse « cette chère écriture qui me parle en secret et qui « promet le retour du père à la fille, du seigneur « à l'esclave, du berger à la brebis[3]. »

1. *Ep.* III, 93.

2. Je pense que cette réponse est l'épître 107 du livre III.

3. *Ep.* III, 96. — Elle ajoute que son mari est moins irrité qu'on ne le dit, et qu'elle fera de son mieux pour l'adoucir encore. Anselme lui répond que Dieu ne rend pas la femme responsable des

Le pontife septuagénaire recevait aussi des lettres du roi, mais d'une teneur moins tendre et qui lui valurent la réponse suivante :

« Votre lettre témoigne de votre amitié et me dit « que si je voulais être avec vous comme Lanfranc « était avec votre père, vous m'aimeriez plus volontiers que tout autre mortel en votre royaume. « Pour ce qui est de votre amitié, je vous en rends « grâce ; mais, en ce qui concerne votre père et Lanfranc, je réponds que ni dans mon baptême ni « dans aucune de mes ordinations, je n'ai promis « d'obéir aux lois de Lanfranc ou de votre père ; « c'est à la loi de Dieu, c'est aux préceptes divins que « je dois soumission. Certes, j'aimerais mieux vous « servir qu'aucun autre prince mortel. Mais à aucun « prix je ne veux renier la loi de Dieu. Et de plus, « je ne puis ni ne dois vous taire que Dieu vous demandera compte non seulement de la royauté, « mais encore de la primatie d'Angleterre. Ce double fardeau vous écrasera. Il n'y a pas d'homme « au monde à qui il convienne mieux qu'à un roi « d'obéir à la loi de Dieu, car il n'y en a pas qui « coure plus de danger à s'y dérober. Ce n'est pas « moi, c'est l'Écriture sainte qui dit : *Potentes po-*

iniquités de son mari. *Ep.* III, 97. — Voir encore les lettres également tendres de la reine. *Ep.* III, 119 ; IV, 74, 76.

« *tenter tormenta patientur, et fortioribus fortior* « *instat cruciatus*. Je ne vois dans votre lettre « qu'une temporisation qui ne convient ni à votre « âme ni à l'Église de Dieu. Si vous différez en- « core, moi qui défends non pas ma cause, mais « celle que Dieu m'a confiée, je n'oserai plus différer « d'en appeler au Seigneur. Ne me forcez donc pas « à dire malgré moi à Dieu : Lève-toi, et juge ta « propre cause[1]. »

C'était la première fois que le doux Anselme parlait ainsi. On était en avril 1105. Le pape s'était borné jusqu'alors à excommunier le comte de Meulan, le principal ministre du roi[2]. Anselme vit bien qu'il n'avait pas à espérer de mesures plus décisives de ce côté[3]. Les rois de France, Philippe et son fils Louis qui avait été associé à la royauté paternelle en 1099, l'archevêque de Reims, Manassès, invitaient l'archevêque, de la façon la plus affectueuse, à venir en France[4]. Il partit donc de

1. *Ep.* III, 95.—*Les lois de Lanfranc !* C'est ainsi qu'on dit, de nos jours, *les doctrines de Bossuet*. Comme on le voit, les ennemis de l'Église ne changent guère de système : les conquérants normands cherchaient, comme font les légistes gallicans, à s'armer de l'autorité individuelle et toujours mal interprétée d'un docteur contre l'autorité générale et perpétuelle du chef de l'Église. Anselme ne s'y trompait pas.

2. Au concile de Latran. Voir sa lettre du 26 mars à Anselme.

3. EADMER, 70.

4. *Ibid.*, *Ep.* IV, 50, 51.

Lyon pour se rendre à Reims. Arrivé à la Charité-sur-Loire, il apprit la maladie grave d'Adèle, comtesse de Blois[1], sœur du roi Henri, qui l'avait toujours secouru pendant son exil, et il n'hésita point à se détourner de sa route pour aller la consoler. Mais, à son arrivée, il la trouva presque guérie, et il ne lui dissimula pas que son intention était d'excommunier le roi d'Angleterre, son frère. Le bruit de ce projet se répandit aussitôt, et réjouit singulièrement les nombreux adversaires du roi Henri[2], qui guerroyait en ce moment pour enlever la Normandie au duc Robert, son frère aîné. Comme les rois de France ne pouvaient manquer de profiter d'une telle occasion d'affaiblir leur redoutable rival, Henri d'Angleterre s'en effraya et pria sa sœur de lui servir de médiatrice. Et, en effet, une entrevue eut lieu le 22 juillet 1105, à Laigle, où le roi se montra plein de prévenance et d'humilité envers Anselme : il s'engagea à rendre à l'archevêque non seulement ses bonnes grâces, mais, en outre, les revenus du siège de Cantorbéry. Malgré cette apparente réconciliation, Anselme ne

1. Cette pieuse princesse, fille du Conquérant et tige de la célèbre race des comtes de Champagne, se fit plus tard religieuse à Marcigny, que saint Hugues de Cluny avait fondé pour y recevoir les femmes de grande noblesse. Voir livre I.

2. Eadm., 71.

voulut point rentrer en Angleterre avant qu'une dernière ambassade, envoyée à Rome, y eût réglé définitivement, d'un côté comme de l'autre, les divers points en litige entre le roi et le primat. Mais, avec sa mauvaise foi ordinaire, Henri ne redoutant plus l'excommunication, ne manqua pas d'employer toutes sortes de moyens dilatoires afin d'amener l'archevêque à communiquer avec les évêques qui avaient reçu l'investiture des mains royales[1]. De plus, comme il fallait de l'argent pour continuer la guerre en Normandie, le roi, après avoir eu recours, dans le but de s'en procurer, aux indignes extorsions habituelles à sa race, s'avisa de transformer en ressource fiscale le canon du dernier concile de Londres qu'Anselme avait fait promulguer contre l'incontinence des prêtres. Il ne s'arrêta pas là : prenant en main la défense des bonnes mœurs ecclésiastiques, il frappa de grosses amendes tous les prêtres qui, en l'absence de l'archevêque, avaient pris des concubines. On commença d'abord par faire payer les coupables. Mais, pour se procurer les sommes nécessaires, on confondit les innocents avec les coupables, les prêtres irréprochables avec les concubinaires. Enfin les cu-

1. Eadmer, p. 72, rapporte la lettre par laquelle Henri cherche à faire excuser ses délais, et les réclamations énergiques d'Anselme tant auprès du roi qu'auprès du comte de Meulan.

rés furent tous taxés et l'on emprisonna, l'on tortura tous ceux qui ne voulurent ou ne purent pas payer. C'était une chose lamentable, et la misère était au comble. Deux cents prêtres, en aube et en étole, allèrent, un jour, pieds nus, implorer la miséricorde du roi ; mais il les fit chasser de sa présence. Le mal en vint à ce point que les évêques eux-mêmes, qui pourtant avaient livré la liberté de l'Église au roi, furent obligés de réclamer l'appui d'Anselme [1]. Après avoir subi tous les genres d'épreuves, le courageux pontife devait connaître tous les genres de réparations : six évêques, parmi lesquels se trouvaient les trois prévaricateurs dont il est parlé plus haut, et qui avaient falsifié les pièces du procès qui se jugeait dans la ville éternelle, écrivirent à l'éloquent champion de l'Église pour implorer son assistance : « Il n'y a plus de « pain pour nous, disaient-ils, lève-toi comme Mathathias... Tes enfants combattront avec toi ; nous « sommes prêts, non seulement à te suivre, mais « même à te précéder, si tu le commandes... Nous « te promettons, dans la nouvelle lutte qui va s'ouvrir, de ne consulter que les intérêts de Dieu et « non les nôtres [2]. » Anselme leur répondit : « Je « plains vos souffrances, mais je vous félicite sur-

1. Eadm., 73.
2. *Ep.* III, 121.

« tout de la constance épiscopale que vous me pro-
« mettez d'avoir. Vous voyez enfin à quoi vous ont
« réduits vos complaisances, pour ne rien dire de
« plus[1]. Mais je ne puis vous rien répondre de pré-
« cis, jusqu'au retour de nos envoyés de Rome,
« car le roi ne me veut supporter en Angleterre
« q 1'autant que je consentirai à violer les décrets
« apostoliques. » Néanmoins, Anselme écrivit encore au roi pour lui représenter qu'il était inouï qu'un prince voulût usurper le droit des évêques, en infligeant à des prêtres des peines temporelles pour crimes commis contre les lois de l'Église : le primat ajoutait que la connaissance et la punition de tels délits ressortissaient à sa juridiction et qu'il ne pouvait lui suffire qu'on lui restituât ses possessions territoriales et ses revenus sans lui restituer son autorité spirituelle[2]. Henri lui promit satisfaction, tout en prétendant qu'il n'avait agi que dans l'intérêt de l'archevêque.

Les envoyés de Rome revinrent enfin, au printemps de 1106. C'étaient toujours Guillaume Warewast pour le roi, et, pour Anselme, le moine Baudouin, qui avaient reçu mission de débattre ce long procès entre la royauté despotique d'Angleterre et l'antique liberté de l'Église[3]. Ils étaient chargés

1. *Ep.* III, 122.
2. *Ibid*,, 109. — 3. *Ep.* IV, 48.

de remettre à Anselme la sentence du pape, qui, sans céder, voulut répondre à la soumission du roi par quelque condescendance : « Celui qui « tend la main à un homme couché ne le peut « faire qu'en s'inclinant; mais, quelque bas qu'il « s'incline, il ne perd pas pour cela sa taille na- « tive. » Le saint-père maintint la prohibition des investitures, mais il autorisa Anselme à absoudre et à ordonner ceux qui feraient hommage au roi, jusqu'à ce que, la grâce de Dieu opérant, l'archevêque eût réussi à persuader au prince de renoncer à une prétention si déraisonnable[1].

Anselme, qui ne demandait qu'à obéir au droit, ne s'opposa point à cette concession provisoire et n'insista pas sur la question de l'hommage, quoique cette formalité eût été, en même temps que l'investiture, interdite aux conciles de Clermont et de Rome par Urbain II[2]. Le roi alla trouver le prélat au Bec; ils y fêtèrent ensemble l'Assomption, et y scellèrent leur réconciliation. Le roi renonça à sa taxe arbitraire sur les curés, aux revenus des églises vacantes, au cens que Guillaume le Roux avait imposé à toutes en général. Anselme retourna ensuite en Angleterre, après un second exil de plus de

1. Cette lettre est du 23 mars 1106.

2. Le roi tenait surtout aux hommages. Voir la lettre d'Anselme à Hugues de Lyon. *Ep.* III, 123, sur ce sujet, et la réponse de Hugues.

trois années; il fut accueilli par des transports de joie : la reine Mathilde, qui voyait enfin ses vœux exaucés, alla au-devant du primat, dont elle avait fait préparer le logement. Les agents du fisc disparurent aussitôt des églises et des monastères.

Henri était resté en Normandie : il y remporta peu après la victoire éclatante de Tinchebrai, qui le rendit maître du duché et de la personne de son frère. La voix publique attribua cette victoire à la réconciliation du roi avec le primat[1]. Au concile de Londres (1er août 1107), les clauses du traité furent solennellement débattues entre Henri, les évêques, les abbés et les barons. Il s'y trouva plus d'un courtisan et plus d'un clerc mal famés pour pousser le roi à revendiquer comme un droit, à l'exemple de son père et de son frère, les investitures par la crosse; mais les dispositions des principaux conseillers du prince avaient subi un heureux changement. Warewast lui-même était revenu de son dernier voyage de Rome tout dévoué à la cause de la liberté de l'Église[2]. Le comte de Meulan, frappé d'excommunication, puis éclairé, sous le coup de cette sentence, par les remontrances

1. Eadm., 76. — Robert ne valait guère mieux que Henri, en ce qui touchait aux droits de l'Église, d'après les plaintes d'Yves de Chartres contre lui.

2. Eadm., 75.

vigoureuses d'Yves de Chartres[1], s'était rapproché du pape et d'Anselme, et avait obtenu de rentrer dans la communion des fidèles, sous la condition qu'il pousserait le roi à se soumettre aux décisions du saint-père[2]. Le ministre tint parole et se montra depuis, dans le conseil du roi, l'ardent défenseur des libertés ecclésiastiques[3].

Déterminé par ses avis et par ceux de Raoul de Rivers[4], le roi proclama, devant Anselme et devant le peuple transporté de joie[5], qu'à l'avenir personne ne recevrait de la main du prince ou de quelque autre laïque que ce fût l'investiture d'un évêché ou d'une abbaye par la crosse et l'anneau[6] : et Anselme déclara, de son côté, qu'on ne refuserait la consécration à aucun prélat qui aurait rendu hommage au roi[7], comme lui-même avait cru le devoir faire sous Guillaume.

Le roi pourvut ensuite, d'après les mêmes règlements, et d'après l'avis d'Anselme et des barons,

1. Yvo, *Ep.* 154, éd. Juret

2. *Ep.* III, 110 : IV, 73.

3. Eadm., 78. — Vers cette même époque, il introduisit à Meulan des moines du Bec. Mabill., *Ann.*, l. LXX, c. 9.

4. *De Redueris?* Anselme dans sa lettre à Pascal, leur rend à tous deux le même témoignage.

5. Eadm., 76. Petr. Bles., in *Contin.* Ingulphi, p. 126.

6. Eadm., 76.

7. On voit, par plusieurs exemples (Eadm., 79), que les nouveaux évêques prêtaient hommage au primat comme au roi.

aux églises d'Angleterre restées vacantes et à plusieurs de celles de la Normandie qui se trouvaient dans le même cas. Anselme sacra en un jour cinq évêques, parmi lesquels se trouvaient Guillaume de Winchester et Remelin de Hereford, qui, comme lui et à cause de lui, avaient subi la disgrâce et l'exil, pour avoir fait opposition aux volontés du roi.

Ainsi donc le vieux moine avait vaincu. La vieille brebis, comme il disait de lui-même, avait fini par l'emporter sur les taureaux indomptés attelés avec elle à la charrue du gouvernement de l'Angleterre. Le roi Roux et le roi Beauclerc avaient en vain dressé contre le primat toutes les batteries de la violence et de la politique. Le vieux moine, sans reculer d'un pas, avait survécu à l'un et amené l'autre à composition.

Belliqueux barons, clercs rusés, plaideurs infatigables, évêques serviles et prévaricateurs, tous avaient échoué, comme les rois dont ils étaient les dociles instruments. Il avait fallu se décider à déposer les armes de Guillaume le Conquérant aux pieds du religieux étranger qui, jeune encore, avait su, par sa seule présence, contenir le prince normand. Quatorze années de luttes, de persécutions, d'exil, de spoliations, d'intrigues, de mensonges, de bassesses et de cruautés n'avaient point épuisé

l'héroïque vieillard : il avait tout enduré, à peine appuyé par les conseillers du pape, trahi par ses collègues dans l'épiscopat, sans qu'une seule fois aucune épée eût été tirée pour sa défense. Il faut dire que cette question en litige, bien que sérieuse, était si peu claire que la sagesse moderne a osé la déclarer presque aussi puérile qu'inintelligible.

Au dernier jour de la bataille, Anselme disait encore, tout comme au début de la lutte : « J'aime « mieux mourir, ou croupir tant que je vivrai, « dans l'exil et la misère, que de voir souiller l'hon- « neur de l'Église de Dieu pour ma cause et par « mon exemple[1]. » La victoire resta, comme c'était justice, à l'archevêque de Cantorbéry, sinon complète, du moins éclatante, considérable[2], populaire.

1. Recommandation donnée à son agent à Rome en 1106. *Ep.* IV, 48.

2. Telle était, du moins, l'opinion d'Eadmer, esprit très peu porté à la concession (*Victoriam de libertate Ecclesiæ, pro qua diu laboraverat, Anselmus adeptus est*, p. 25), et du cardinal Hugues de Lyon, le plus zélé champion de l'Église et l'instrument dévoué de Grégoire VII : Comperio quod illud propter quod assequendum tantopere hactenus laborastis.... per Dei gratiam jam tandem ex magna parte asseculi estis. Ad Ans., *Ep.* III, 124. Il le supplie de ne pas tenir ferme sur les questions de l'hommage. L'historien gallican Saint-Marc dit : « Pascal, dans sa lettre, n'accordait pas au roi le droit d'obliger les évêques et les abbés à lui rendre hommage de leurs fiefs; il conseille seulement à l'archevêque de ne pas consacrer ceux qui se trouveraient avoir rendu cet hommage, et le charge

Le fait seul d'une pareille lutte et sa durée devait être pour l'Église un véritable triomphe : en effet, elle était glorifiée non seulement parce que le traité de Londres était le premier exemple, depuis le commencement de la lutte entamée par Grégoire VII, d'une concession faite par un adversaire vaincu; non seulement parce que le plus puissant des rois de l'Europe renonçait aux symboles dont ne voulait pas se départir l'empereur d'Allemagne; non seulement parce que les évêques prévaricateurs étaient réduits à implorer l'absolution, et les évêques fidèles admis à recevoir la consécration des mains du plus fidèle des champions du saint-siège; mais elle triomphait, surtout, par la leçon que donnaient au monde contemporain, pour être léguée à la postérité catholique, l'héroïque patience, l'invincible douceur, l'indomptable énergie d'un pauvre moine d'Italie qui, abbé en Normandie, puis primat en Angleterre, avait rempli tout l'Occident de l'éclat de sa gloire et du renom de son courage. Sans doute, même après l'abandon des investitures, l'influence de la couronne sur les élections resta prépondérante; mais il était impossible que cet

de persuader au roi de ne le plus exiger. Par là, le décret d'Urbain II subsistait sans atteinte.... Ainsi Rome parut, dans cet accommodement, consentir à reculer, et ne recula point cependant. » *Hist. d'Italie*, t. IV, p. 969.

abandon même ne rendît pas à la fois aux chapitres et aux monastères le sentiment de leurs droits, aux rois la conscience de la terrible responsabilité qui pesait sur eux[1].

Anselme ne survécut que peu de temps au concile de Londres. Il consacra le reste de sa vie à guérir les plaies faites au pays pendant la lutte de l'Église et de la couronne. Il s'associa aux mesures prises par le roi pour réprimer les faux monnayeurs ainsi que les odieuses oppressions dont les agents royaux accablaient le peuple. Le roi l'appuya énergiquement dans ses résolutions pour la réforme de la discipline, le rétablissement du célibat et le maintien des droits de la primatie de Cantorbéry, méconnus par la métropole d'York[2]. Pendant ses absences d'Angleterre, Henri confiait à Anselme le gouvernement du royaume et de sa famille[3]. Par

1. « In personis eligendis nullatenus propria utitur voluntate, sed religiosorum se penitus committit consilio », écrivait Anselme au pape en 1108. *Ep.* III, 181. Rex antecessorum suorum usu relicto, nec personas quæ in regimen Ecclesiarum sumebantur per se elegit, nec, etc. EADM., *Vita Anselmi*, 25. Electiones prælatorum omnibus collegiis libere concessit. PETR. BLESENS., in *Contin.* INGULPHI, p. 126. M. Franck et même le docteur Lingard prétendent qu'il n'y eut aucun changement essentiel. Le *British critic* a victorieusement réfuté cette assertion, t. XXXII, p. 122, 26. Nous renvoyons une dernière fois à ce recueil comme la meilleure appréciation que nous connaissions des résultats de cette lutte.

2. EADM., 78 à 84.

3. *Ep.* IV, 93.

l'une de ses dernières lettres l'archevêque prévenait le pape Pascal que le roi d'Angleterre s'étonnait de ne pas voir le chef de l'Église excommunier le souverain de l'Allemagne, au sujet des investitures maintenues dans l'empire. L'archevêque, à ce propos, conseillait au souverain pontife de ne pas détruire d'un côté ce qu'il avait édifié de l'autre[1].

Le fidèle ami d'Anselme, Gondulphe de Rochester, précéda le primat dans la tombe, et ce fut Anselme qui célébra ses obsèques[2]. Atteint lui-même, depuis plusieurs années, de maladies fréquentes et très douloureuses, le saint vieillard n'en persévérait pas moins dans la pratique de l'oraison et des austérités monastiques. Petit à petit il tomba dans un affaissement complet, et au commencement de la semaine sainte de l'an 1109, il était à toute extrémité. Les souverains du moyen âge avaient coutume de tenir cour plénière à Pâques et d'y présider, couronne en tête. Le matin du jour des Rameaux, un moine dit au prélat : « Père, il « nous semble que vous allez quitter le siècle pour « vous rendre à la cour pascale de votre Seigneur[3]. — Je le désire, répondit Anselme; cependant, je « lui serais reconnaissant s'il voulait bien me lais-

1. *Ep.* III, 182.
2. Mabill., l. LXXI, c. 69.
3. Eadm., 25.

« ser encore parmi vous assez longtemps pour terminer un travail que je roule dans mon esprit « sur l'origine de l'âme. » Lorsque l'agonie commença, l'on coucha le moribond sur un cilice et sur des cendres. Il y rendit le dernier soupir, entouré de ses moines, le mercredi saint, 21 avril 1109, à l'âge de soixante-seize ans. Le dernier vœu du prélat, son regret de ne pouvoir finir une étude philosophique, ne peint-il pas au vif l'actif esprit et le ferme caractère de l'immortel philosophe? L'histoire n'offre pas un autre exemple d'un homme mêlé à des luttes si multipliées, si terribles, et restant néanmoins dévoué à des spéculations métaphysiques qui semblent exiger le repos intérieur et la calme uniformité de la vie extérieure[1]. Au milieu de tant de luttes et d'embarras, Anselme menait de front ses recherches théologiques et philosophiques et une correspondance immensément étendue. La droiture et la simplicité de l'âme doublaient sans doute les forces de l'intelligence chez un tel homme. Sa pensée était aussi vaste que son courage indomptable. La sollicitude pour le bien des âmes individuellement ne le cédait en rien, chez lui, au zèle le plus ardent pour les grands intérêts de l'Église univer-

1. Depuis son retour d'exil, il avait composé un traité sur l'accord du libre arbitre avec la grâce, la présence divine et la prédestination.

selle. Au plus fort de tribulations de toutes sortes, Anselme dirigeait, avec la plus scrupuleuse attention, la conduite de sa sœur, de son beau-frère, de son neveu qu'il eut le bonheur de conquérir à la vie religieuse[1]. Avec la tendresse de cœur dont son époque possédait le secret, il ne se renfermait ni dans la sphère étroite de la famille ni dans celle d'une Église particulière. Il gouvernait la conscience d'une foule de femmes pieuses, de moines, d'étrangers[2]. Il écrivait tantôt à l'archevêque de Lund, en Danemark, pour l'éclairer sur des points de discipline[3]; tantôt à l'évêque de Saint-Jacques, en Galice, pour lui promettre ses prières contre les Sarrasins[4]; tantôt à l'évêque de Naumbourg, en Allemagne, pour lui reprocher de suivre, en opposition contre le saint-siège, le parti du successeur de Néron et de Julien l'Apostat[5]. Il intervenait au

1. Voir ses lettres touchantes à sa famille. *Ep.* III, 63, 66, 67, etc.

2. Voir *Ep.*, *passim,* surtout l. c. III, 133, 137, 138. — Dans cette dernière on trouve cette belle pensée : Vita præsens via est. Nam qnamdiu homo vivit, non facit nisi ire ; semper enim aut ascendit, aut descendit : aut ascendit in cœlum, aut descendit in infernum.

3. *Ep.* IV, 90, et *Suppl. Ep.*, 10, éd. Gerberon.

4. *Ep.* IV, 19.

5. *Ep.* III, 134, en lui envoyant une consultation sur la différence entre l'Église romaine et l'Église grecque. Cet évêque de Naumbourg est le même Valéran dont nous avons vu plus haut le plaidoyer impérialiste, adressé au comte Louis de Thuringe. Il se convertit et

près des rois d'Irlande et d'Écosse dans l'intérêt du droit et des mœurs[1]. Il envoyait à la grande comtesse Mathilde des prières et des méditations[2]; il guidait les pas de la comtesse Ida de Boulogne dans la voie de la perfection, et, chaque jour, disait-il, il la contemplait en souvenir[3]. Au nord, il recommandait au comte des îles Orcades le soin des âmes de ses sujets[4]; au midi, il prêchait au marquis Humbert le respect des droits maternels de l'Église[5]. Il félicitait le comte Robert de Flandre d'avoir renoncé spontanément aux investitures, et de s'être ainsi mis à part de ceux qui, désobéissant au vicaire de Pierre, ne pouvaient compter dans le troupeau que Dieu lui avait confié. « Que ceux-là cherchent, disait-il, quelque au-« tre porte du ciel, car ils n'entreront certaine-« ment pas par celle dont l'apôtre saint Pierre tient « les clefs[6]. » Puis, franchissant les mers, la pensée du pontife allait saluer la nouvelle royauté chrétienne qui s'élevait près du saint sépulcre affran-

devint secrétaire du collège des cardinaux : il en fit part à Anselme, qui le félicita, en lui envoyant un second opuscule.

1. *Ep.* III, 132, 142, 147.
2. Vide supra.
3. *Ep.* III, 56. — Voir en outre, l. II, 24, 27; l. III, 18, 56.
4. *Ep.* IV, 92.
5. *Ep.* III, 65.
6. *Ep.* IV, 13.

chi, et rappeler au roi Baudouin de Jérusalem cette vérité trop oubliée : « Dieu n'aime rien plus au « monde que la liberté de son Église ! Il ne veut « point d'une servante pour épouse[1]. » Ces paroles étaient en quelque sorte la devise du grand moine qui a été regardé, pendant sa vie, comme la fleur des honnêtes gens du moyen âge, comme le héraut du Tout-Puissant[2], qui lui devait donner pour cinquième successeur à Cantorbéry saint Thomas Becket, le martyr du treizième siècle.

1. *Ep.* IV, 9.

2. Flos bonorum.... heros sacer. ORDER. VIT., l. XI, 839. — Très peu de temps après sa mort, il devint l'objet d'invocations habituelles dans les cas de danger. Voir l'exemple du comte Roger de Montgommery, cité par EADMER, p. 214, in *Suppl.* ad calc., ed. Gerberon.

CHAPITRE VII

Lutte de l'Église contre les mauvaises passions des rois.

Concile de Poitiers rassemblé pour condamner le roi de France. — Héroïsme de Bernard, abbé de Saint-Cyprien, de Robert d'Abrissel et du légat Jean. — Repentir et pénitence du duc d'Aquitaine. — Énergie indomptable d'Yves de Chartres. — Sa franchise hardie dans ses relations avec le pape. — Modération et fermeté d'Yves de Chartres dans la lutte entre les deux pouvoirs. — Il osait faire des représentations au pape. — Ce que devinrent Jérusalem et les croisés après la mort de Godefroy de Bouillon. — Bohémond, prince d'Antioche, épouse la fille du roi de France et prêche la croisade à N.-D. de Chartres, puis en Espagne et en Italie. — Concile de Poitiers, où le moine Bruno et Bohémond, prince d'Antioche, prêchent la croisade. — Influence des moines de la Grande-Sauve sur la chevalerie d'Espagne.

On a vu, pendant l'exil d'Anselme, quelle vive sympathie le roi Philippe de France témoignait au pontife persécuté. Il serait difficile de déterminer dans quelle mesure se mêlait à la sympathie royale le sentiment jaloux que devait naturellement inspirer au monarque français la position d'un prince qui, étant à la fois son rival comme roi d'Angleterre

et possesseur du duché de Normandie, sur le continent, était beaucoup plus puissant que son suzerain. Toutefois, avant d'offrir un asile au primat « défenseur et victime de la liberté de l'Église », Philippe avait dû se courber lui-même sous la verge maternelle de cette Église. On se rappelle comment, emporté par sa passion pour la comtesse d'Anjou, le roi de France, d'abord excommunié au concile de Clermont, puis absous après s'être séparé de sa maîtresse, était retombé dans l'adultère public; on n'a pas oublié avec quelle énergie Yves de Chartres avait dénoncé le scandale. Dès son avènement, Pascal II avait en effet chargé deux cardinaux-légats, Jean et Benoît, d'aller juger de nouveau cette grande cause. Yves félicita tout d'abord l'un des prélats de s'être abstenu de toute communion avec le roi, à la différence d'autres évêques qui n'avaient pas craint de le couronner, depuis la mort du pape Urbain II, comme si la justice était morte avec celui qui devait en être le héraut[1]. D'accord avec Yves, les prélats convoquèrent un concile à Poitiers, afin de siéger hors des contrées directement soumises au roi, et où l'on n'aurait pu sans scandale faire entendre certaines dépositions des témoins[2]. Le

1. Yvo Carnot., *Ep.* 84.
2. *Ibid.*

concile se célébra à l'octave de la Saint-Martin de l'an 1100, en présence d'un grand nombre d'évêques et d'abbés[1]. Après la déposition de l'évêque d'Autun, convaincu de simonie, et après avoir réglé diverses affaires, on en vint à celle du roi. Philippe avait conjuré le duc Guillaume d'Aquitaine, comte de Poitou, d'empêcher, à tout prix, qu'on prononçât l'excommunication contre lui dans une ville qui relevait de son autorité[2]. Or, Guillaume devait être d'autant plus porté à se rendre au vœu du prince, que sa propre conduite était encore plus scandaleuse que celle de son suzerain, et qu'il devait craindre un châtiment analogue[3]. Le légat Jean comprenait tout le danger d'une telle situation ; chaque soir, on le voyait agenouillé et priant, dans l'église de saint Hilaire, le grand évêque qui avait si noble-

1. Il y en avait quatre-vingts, suivant Hugues de Flavigny, et cent quarante, selon Gauffridus Grossus, *Vita Bernardi Tironensis*.

2. *Append. ad Vit. B. Hilarii*, *Script. rer. Gallic.* t., XIV, p. 108, Fleury et les Bénédictins désignent ce prince sous le titre de Guillaume VII, comme comte de Poitiers, sous celui de Guillaume IX, comme duc d'Aquitaine. Il fut père de Guillaume X, dernier duc d'Aquitaine, dont la fille Éléonore porta cet héritage successivement à Louis VII et à Henri II. Il était célèbre par son esprit caustique, son talent poétique et son amour désordonné des femmes. V. GUILL. DE MALMESBURY, l. V, p. 170.

3. GAUFF. GROSS., *Vita Bern. Tir.*, l. c. Il faut dire que tous les contemporains ne le traitaient pas si sévèrement : l'abbé Geoffroy de Vendôme le loue ouvertement, et Mabillon doute de tous les excès qu'on lui impute. *Ann. Bened.*, l. LXIX, n. 137.

ment tenu tête à un empereur arien. La veille du grand jour, Jean avait conjuré, avec larmes, l'illustre patron de l'Église de Poitiers de lui venir en aide dans la lutte du lendemain. Or, au moment où il s'endormait en priant avec ardeur, saint Hilaire lui était apparu et avait promis de l'assister et de le faire triompher de tous les ennemis de la foi.

Cependant, le jour d'après, tandis qu'on lisait les actes du procès, on vit tout à coup le comte de Poitiers entrer dans le concile, entouré d'une bande de soldats furieux comme lui[1], et qui, interrompant la lecture, dit à haute voix : « Le roi mon seigneur m'a mandé que vous vouliez l'excommunier, à sa honte et à la mienne, dans cette ville que je tiens de lui[2]. Il m'a donc ordonné de ne pas le souffrir, en raison de la féauté que je lui dois, et je viens vous défendre d'entreprendre de rien pareil. »

Comme le comte joignait à ces paroles la menace de faire main basse sur tous ceux qui désobéiraient, plusieurs prélats se rangèrent de son côté[3]; tout le monde était effrayé, surtout les évêques et les abbés du domaine royal[4], qui s'échappèrent de l'as-

1. Gauff. Gross., l. c. *Script. rer. Franc.*, t. XIV, p. 108.
2. *Ibid.*
3. Fleury, l. LXV, n. 8.
4. *Script. rer. Franc.*, l. c.

semblée, suivis par beaucoup d'autres assistants[1]. Mais, dans le désarroi, deux religieux, Bernard, qui venait d'être élu abbé de Saint-Cyprien, à Poitiers même, et Robert d'Arbrissel, le futur fondateur de Fontevrault, restèrent impassibles au milieu de tous les dangers[2]. Le légat Jean, ancien moine de Pavie[3], le légat, plus intrépide que nul autre, arrêta les pères, en s'écriant : « Quand le seigneur « comte se montre si fidèle aux ordres de son roi « temporel, combien plus ne devons-nous pas, « nous, obéir aux ordres du Roi céleste, dont nous « sommes les vicaires ! Que les mercenaires s'ef- « frayent et s'enfuient devant le loup ; mais que les « bons et vrais pasteurs restent ici, avec nous, et « sachent endurer la persécution pour la justice[4]. » Puis, se retournant vers le comte, Jean lui dit à haute voix : « Le bienheureux Jean-Baptiste a eu la « tête coupée par Hérode, dans des circonstances « analogues; moi aussi, je suis prêt à laisser tran- « cher la mienne par toi, si cela te convient. » Puis, tendant le cou : « Frappe si tu l'oses, dit-il, « je suis prêt à mourir pour la vérité[5]. »

1. Gauff. Gross., l. c.
2. *Ibid.*
3. Fleury, l. LXV, c. 10.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*

Le duc Guillaume vivait en un temps où le courage d'un prêtre était compris et où « quelque « lumière venait toujours d'en haut » ; il se reconnut donc vaincu, et sortit à la hâte de l'église pour ne pas assister à l'excommunication de son suzerain[1].

Le légat reprit alors la parole et dit aux pères : « Ne craignez point les menaces du prince, car « son cœur est entre les mains de Dieu, qui ne « permettra pas qu'on sévisse contre aucun de « vous rassemblés ici en son nom. D'ailleurs, sachez « que nous avons pour appui, dans cette lutte, le « bienheureux Hilaire, patron de la ville. Cette « nuit même le saint m'est apparu, et il m'a an- « noncé qu'il combattrait avec nous et que nous « triompherions[2]. »

Ces paroles ramenèrent la paix et la confiance ; on apporta des cierges allumés, pour les éteindre au moment où serait prononcée la sentence d'excommunication, qui fut promulguée, sans autre opposition, contre le roi et contre Bertrade. Mais la démarche du duc avait excité les esprits contre le concile : la foule s'était amassée et le tumulte augmentait toujours. Au milieu des acclamations par lesquelles se terminent de pareilles assemblées, un homme du peuple, qui se tenait aux

1. Fleury, l. LXV, c. 10.
2. *Ibid.*

galeries supérieures de l'église, lança contre les cardinaux-légats une pierre qui ne les atteignit point, mais qui alla casser la tête à un clerc de leur suite. La vue du sang versé dans l'église augmenta l'excitation et le tumulte. Alors les deux légats, ôtant leurs mitres, restèrent tête nue, afin de montrer qu'ils ne craignaient ni les pierres qu'on pourrait encore leur lancer, ni la mort, sous quelque forme qu'elle leur vînt[1]. Tant de calme et de courage finit par désarmer les fureurs de la foule, et bientôt on vit le duc lui-même venir confesser sa faute. Prosterné devant les cardinaux, il leur demanda pardon, et jura de ne plus enfreindre la liberté de l'Église à l'avenir[2]. L'année suivante, en effet, il partit pour la croisade, où se rendait aussi Eudes, ce duc de Bourgogne que le regard de saint Anselme avait arrêté dans sa violence, vaincu dans sa révolte contre les lois divines, et poussé vers la croisade, comme le duc d'Aquitaine, par l'irrésistible ascendant du génie catholique.

Quant au roi Philippe, la terrible sentence produisit sur lui l'effet accoutumé ; elle lui fit comprendre qu'il ne comptait plus dans l'Église. Étant venu peu après à Sens, avec Bertrade, toutes les

1. HUGO FLAVIN., *Chron. Virdun.*, *Script. rer. Franc.*, t. XIII, p. 626.

2. *Append. ad Vit. S. Hilar.*, l. c.

églises se fermèrent pendant les quinze jours qu'ils y passèrent. Bertrade, irritée, envoya briser la porte d'une des chapelles où la messe devait être dite par un prêtre qui avait eu la lâcheté d'obéir[1]. Philippe, furieux, fit publier qu'il irait à Rome, et qu'il saurait bien obtenir du pape l'absolution de la sentence dont les légats l'avaient frappé, comme cela s'était déjà fait sous Urbain II. Mais Yves de Chartres crut devoir prévenir le pape de ce qui se tramait : « Soit qu'il vienne, soit qu'il en-« voie, écrivit-il à Pascal, ayez soin, pour vous et « pour nous, de le serrer ferme sous les chaînes « et les clefs de saint Pierre[2]. Que si, après avoir « été absous, il retournait à son vomissement, « comme cela lui est arrivé déjà, que tout de suite « il soit renfermé sous les mêmes clefs, lié par les « mêmes chaînes, et qu'il en soit donné connais-« sance, par des lettres de votre main, à toutes les « Églises. C'est ainsi seulement que vous échapperez « à la dent des critiques, et que vous satisferez à « la justice. Mais si, par hasard, Dieu ramenait son « cœur au repentir, souvenez-vous de nous qui « avons porté le poids du jour et de la chaleur, « et faites-nous part de la consolation, puisque

1. Fleury, l. LXV, c. 28.
2. Yvo, *Ep.*, CIV.

« nous avons eu une si grande part à la tribula-« tion[1]. »

Philippe ne mit point sa menace à exécution ; mais, vers le même temps, Yves dut s'élever contre un nouveau scandale du fait de ce prince. L'Église de Beauvais étant devenue vacante, on y avait élu pour évêque, à la recommandation du roi et de Bertrade[2], un clerc de grande naissance, Étienne de Garlande, qui était fils du sénéchal de France et autrefois avait été chassé de l'Église par l'archevêque de Lyon, par suite d'un adultère public. Yves, plein d'une tendre sollicitude pour l'Église de Beauvais, dont il était sorti, dénonça aux légats Jean et Benoît, puis au pape lui-même, cette élection scandaleuse[3]. Elle fut cassée à Rome, et la partie saine du chapitre, de l'avis des seigneurs du diocèse, élut, avec le consentement du peuple, un religieux nommé Galon, de naissance obscure, mais qui, outre qu'il était très instruit et le disciple d'Yves, menait la vie la plus exemplaire[4]. Les autres chanoines, gagnés par les présents de Garlande, protestèrent

1. Yvo, *Ep.* CIV.
2. *Ep.* 87.
3. *Ep.* 87, 89, 94, 95. — On voit qu'Yves, tout en combattant l'élection d'Étienne de Garlande, avait eu la faiblesse de lui accorder une lettre de recommandation pour le pape, lettre assez équivoque, mais que le pape lui reprocha avec raison.
4. *Ep.* 104 et 89

contre l'élection et dénoncèrent Galon au roi comme un élève d'Yves de Chartres et une créature du pape. Philippe et le jeune roi Louis[1] jurèrent que jamais ils ne le reconnaîtraient pour évêque de Beauvais : « Si un tel serment, écrivait Yves au « pape, pouvait annuler une élection canonique, il « n'y aurait plus désormais en France d'autre élec- « tion que des intrusions par violence ou par si- « monie[2]. » L'évêque prit donc avec chaleur le parti de Galon, tant auprès du souverain pontife que de l'archevêque de Reims, et, se justifiant des objections qu'on faisait contre l'humble naissance de son protégé, « s'il plaît à Dieu, dit-il, de choisir, « selon son usage, les humbles et les faibles pour « confondre les forts, qui osera lui résister? David « n'était-il pas berger avant d'être roi, et Pierre pê- « cheur avant d'être prince des apôtres? Dieu tire « sans cesse les pauvres de la poussière et les place au « faîte des grandeurs, pour montrer qu'il n'a souci « ni de la puissance ni de la sagesse d'ici-bas[3]. »

Saint Anselme écrivit aussi à Pascal[4] en faveur de l'élu de Beauvais, qui, tenu éloigné de son dio-

1. En rapprochant les deux ép. 105 et 144 d'Yves, on voit que le même serment fut fait par les deux rois.

2. *Ep.* 105.

3. *Ep.* 102.

4. *Ep.* III, 69.

cèse par l'obstination du roi, alla chercher à Rome l'asile que devait lui garantir l'affectueuse protection du primat d'Angleterre et du plus zélé des évêques de France. Le pape l'employa avec fruit comme légat en Pologne[1]. A son retour à Rome, et, quoique absent de France, il fut nommé évêque de Paris, par le clergé et par le peuple, tout d'une voix. Le roi ne s'opposa point à cette translation, et de son côté, Galon obtint du pape qu'il consentît à absoudre le roi, sous certaines conditions. Yves lui-même, au bout de quelque temps, réclama pour la faiblesse du prince tous les tempéraments qui pouvaient être compatibles avec le salut de son âme[2]. Un nouveau légat fut envoyé, et, après deux conciles tenus à Troyes (2 avril 1104) et à Beaugency (30 juillet), le roi fut définitivement absous à Paris, le 2 décembre 1104, selon les règles prescrites par le pape.

En présence d'Yves, de Galon, de huit autres évêques, et d'une foule de clercs et de laïques, Philippe vint, pieds nus, avec tout l'extérieur de l'humilité et de la dévotion, jurer sur l'Évangile de renoncer à ses relations illicites avec Bertrade, et de ne plus la voir qu'en présence de témoins non sus-

1. Baron., ann. 1104. — Pagi, *Crit.*, in eumd.
2. *Ep.* 144.

pects. Bertrade fit le même serment. Tous deux furent alors réconciliés avec leur mère l'Église par le saint prélat Lambert, évêque d'Arras, chargé par le pape de le représenter[1].

Yves se faisait remarquer dans toutes les contestations, comme dans l'administration générale des affaires de conscience, par son zèle pour la discipline et le bien des âmes. Consulté de tous les côtés, il était considéré comme la lumière et l'oracle de l'Église de France; ses réponses se distinguaient par le double caractère de la sagesse et de la justice[2]. Il réprouvait l'usage des combats judiciaires[3], poursuivait avec ardeur la réforme des abus dans les monastères comme dans toute l'Église[4], et montrait surtout, dans toutes les affaires relatives à la pureté et à la liberté des mariages, une persévérante sollicitude pour les droits des femmes et le maintien des prohibitions ecclésiastiques à l'endroit des *alliances trop rapprochées*[5].

1. Ms. Ignacens. et Ms. Corbeiens., apud LABBE, *Concil.*, t. X, 668 et 742. — Cf. PAGI, *Critic.*, in 1104.

2. Voir la collection de ses épîtres, au nombre de deux cent quatre-vingt-sept, remises dans un ordre nouveau et publiées avec des notes, par JURET, chanoine de Langres, et SOUCHET, chanoine de Chartres. In-fol. Paris, 1647.

3. *Ep.* 247, 252 et passim.

4. *Ep.* 70, 110 et passim.

5. *Ep.* 134, 166, 183, 221, 242, 243, etc.

Quoiqu'il fût le plus ferme appui des papes légitimes, et, parmi les évêques de France, le plus dévoué au saint-siège, on remarque, dans toute sa correspondance avec les souverains pontifes, une énergique franchise et la liberté la plus complète. Il ne leur épargnait ni les conseils ni les remontrances. Il recommandait, par exemple, au pape Pascal de *dominer* par la vertu aussi bien que par l'autorité[1]. « Ma conscience, lui écrivait-il, me dit que « je suis le vrai fils sorti des entrailles mêmes de « l'Église romaine ; *ses scandales me brûlent* ; ses « tribulations sont les miennes, et les mauvaises « langues qui la déchirent me brisent le cœur[2]. » Il s'armait de cet amour filial pour reprocher au pape sa tolérance à l'égard de certains légats à esprit superficiel[3]; pour blâmer les appels trop fréquents[4]; pour réclamer contre la crédulité avec laquelle on accueillait à Rome les calomniateurs du clergé, et contre la protection qu'on y accordait à des rebelles[5] ; pour critiquer avec sévérité la vénalité des camériers et autres officiers inférieurs de la cour

1. *Ep.* 109.
2. *Ep.* 89.
3. *Ep.* 109.
4. *Ep.* — Le cardinal Baronius répond à ce reproche avec justesse : « Aditus iste non potest nec debet ita occlud malis, ut non pateat bonis adversus malos. » *Ann.* 1104, c. 12.
5. *Ep.* 110.

romaine, lesquels prélevaient des droits sous tous les prétextes et jusque sur les plumes et le papier[1]. « en Je sais comment répondre à ces récriminations, « ajoutait le prélat, si ce n'est en citant cette pa-« role de l'Évangile : *Faites ce qu'ils disent, et non* « *ce qu'ils font*[2]. » Il laissait voir que le silence des honnêtes gens sur ces sujets de scandale lui semblait une véritable prévarication. « Si la honte de mon « père, disait-il, est de nouveau découverte, ce qu'à « Dieu ne plaise! nous ne nous en moquerons pas, « comme des fils de perdition, mais nous cesserons « de donner des avis inutiles. Que Votre Sainteté ne « s'indigne pas de ce que je lui parle ainsi, comme « un fils à son père, car il est beaucoup d'amis de « la justice qui, s'apercevant qu'on a pardonné ou « dissimulé trop de crimes, en arrivent à prendre « le parti du silence, par désespoir[3]. »

Tout en réclamant sans cesse la rigueur des lois ecclésiastiques contre les prévaricateurs, de quelque condition qu'ils fussent, Yves voulait que toutes les procédures fussent conduites avec la plus stricte

1. *Ep.* 133.
2. Matth., xxiii, 3.
3. *Ep.* 89. — On ne voit pas que le pape se soit jamais irrité de la rude franchise de ce langage, et le cardinal Baronius, cet ardent défenseur des droits de la papauté, dit en citant cette lettre même : « Ilas litteras dedit, tanto viro dignas, et cui scriberentur valde utiles » *Ann.*, 1101, c. 10.

observation des formes et des droits, en faveur de l'accusé. Déjà saint Grégoire VII avait flétri l'abus des excommunications extrajudiciaires, en répétant à l'évêque de Prague les paroles de saint Grégoire le Grand : « Celui qui lie des innocents souille « entre ses mains le pouvoir de lier et de délier[1]. »

Lorsque Rotrou, comte du Perche, qui avait envahi les terres d'un chevalier engagé dans la croisade[2] et, par conséquent, placé sous la protection du siège apostolique, se fut attiré l'excommunication que, par l'ordre du pape, l'archevêque de Sens avait fulminée contre lui, Yves, qui était l'un des suffragants du prélat, s'opposa avec persévérance à ce que la sentence fût promulguée avant que le comte eût fait entendre sa défense : « Je ne veux « pas, disait-il, frapper quelqu'un sans l'entendre, « à la façon des assassins; je ne veux pas livrer à « Satan celui qui ne veut ni se dérober à la justice « ni la mépriser[3]. » Il apportait la même conscience à l'octroi des absolutions aux pécheurs publics : « Si j'étais forcé, écrivait-il à son métropolitain, « d'admettre à la réconciliation un impénitent, je « lui dirais publiquement : Voici le seuil de l'É-

1. Voir plus haut.
2. Hugues, vicomte du Puiset.
3. *Ep.* 169. — Rotrou trancha la question en en appelant directement au saint-siège.

« glise visible, je te permets de le franchir, à tes « risques et périls; mais je ne puis t'ouvrir ainsi « la porte du royaume des cieux[1]. »

Ses actes dans la grande lutte de son siècle entre les deux pouvoirs furent toujours remarquables par leur modération. Quoique la nécessité de la défense l'ait condamné à être, pendant la plus grande partie du pontificat d'Urbain II, en guerre ouverte contre le prince dont il avait dénoncé les désordres et qui l'avait mis en prison pour se venger, il n'en avait pas moins conservé un affectueux respect pour la royauté française, si dévouée au saint-siège. Mais, s'étant lui-même soumis à l'investiture royale, il lui répugnait de déclarer, avec Grégoire de sainte mémoire[2], que l'usage constituait une hérésie au même titre que la simonie[3]. Cependant, il finit par admettre et proclamer formellement, sur ce point, la doctrine de Grégoire et d'Urbain[4]. Mais il eût désiré servir de médiateur entre les deux forces rivales, et concilier, par la prudence, par l'indulgence, par tous les tempéraments permis, leurs droits réciproques. « Quand la royauté et le sacer- « doce sont d'accord, écrivait-il au pape, le monde

1. *Ep.* 171.
2. *Ep.* 24.
3. *Ep.* 236 et passim.
4. *Ep.* 235.

« marche mieux et l'Église fleurit et fructifie ; mais, « lorsque la discorde les sépare, ce qui est faible « ne peut plus se fortifier et la plus grande force « est détruite[1]. » Mais cet esprit de conciliation n'altérait en rien, chez lui, la foi au droit, à la puissance, à la suprématie de l'Église, ni son courageux attachement à l'inviolable légitimité des droits de l'Église sur les âmes et sur elle-même : « Que « Dieu ait d'abord dans son Église, par un droit « supérieur (*principaliter*) ce qui lui appartient, et « qu'après cela (*posteriori ordine*) le roi obtienne « ce qui lui est concédé par Dieu[2]. » Telle était son intèrprétation du texte : *Rendez à César*. Il écrivait au comte de Meulan, principal ministre du roi Henri d'Angleterre : « Si la puissance royale « entreprend quelque chose contre le Christ et son « Église, tu dois te rappeler que tu as été racheté « par le sang de ce Christ, initié (*initiatus*) aux « lois de ce Christ, régénéré par les sacrements de « l'Église ; que tu es l'affranchi de Celui qui s'est « fait serf pour toi, et que tu ne dois aucune

1. *Ep*. 238. — Ce passage a été pris par l'illustre archevêque de Cologne, Clément de Droste, pour épigraphe du livre où, captif et exilé pour la foi, la liberté de l'Église et la sainteté du mariage, il a si sagement établi les limites des deux puissances. C'est ainsi qu'au sein de la vérité catholique s'unissent, à travers les siècles, les âmes des grands évêques pour la défense de leur mère commune.
2. *Ep*. 102.

« espèce de soumission à qui voudrait offenser la « majesté divine ou restreindre la liberté de l'É« glise... Les rois sont faits pour punir les violateurs « des lois, et non pour les violer eux-mêmes[1]. » Au roi lui-même, l'archevêque écrivait en ces termes, pour le féliciter de son avènement : « Nous « invitons Votre Altesse à laisser un libre cours « à la parole de Dieu dans le royaume qui vous est « confié, et à toujours songer que cette royauté « terrestre est soumise à la royauté céleste, confiée « à l'Église. Comme les sens sont soumis à la raison « et le corps à l'âme, ainsi la puissance terrestre « doit être soumise au pouvoir ecclésiastique.... Et, « comme le corps n'est tranquille que lorsque la « chair ne résiste pas à l'esprit, ainsi le royaume « de ce monde n'est paisible que lorsqu'il cesse de « résister au royaume de Dieu. Pensez à cela et « comprenez que vous êtes non pas le seigneur, « mais le serviteur des serviteurs de Dieu, et que « vous devez être un de ces cèdres du Liban que le « Seigneur a plantés pour que les oiseaux du ciel « y trouvassent leurs nids, c'est-à-dire pour que les « pauvres du Christ vécussent en paix sous votre « ombrage, en priant pour vous[2]. »

1. *Ep.* 154.

2. *Ep.* 106. — Lettre bien digne, disait Baronius en la citant, en 1607, d'être lue et relue à tous les rois, surtout de nos jours où

Il ne reculait, en ce qui concernait sa personne, devant aucune des conséquences de ses doctrines, et il les manisfestait dans les termes suivants au seigneur de son diocèse, Étienne, comte de Blois et de Chartres : « A quiconque osera envahir l'Église « confiée à ma faiblesse, je saurai résister de toute « la force que Dieu m'a donnée, jusques et y com- « pris la ruine et l'exil, et je le frapperai du glaive « spirituel jusqu'à ce que satisfaction ait été ac- « cordée. Or, ce glaive détruit les cidatelles, ren- « verse les murailles, et tout ce qui s'élève contre « l'humilité du Christ, et tout ce qui envahit l'hé- « ritage acheté par son sang. C'est un glaive que « la pauvreté retrempe, que l'exil ne saurait briser, « que nulle prison ne saurait enchaîner[1]. »

Ainsi parlait aux princes de la terre cet évêque qui, fort de son dévouement à Dieu et à l'Église, se permettait, quand il y avait lieu, d'adresser des représentations aux papes eux-mêmes. Anselme et bien d'autres n'agissaient pas autrement, et on verra saint Bernard les dépasser tous en franchise et en courage. Dans ces heureux siècles et parmi ces grands cœurs, au sein des plus éclatantes splen-

l'exécrable hérésie des politiques, sous le voile des droits de l'État, pénètre dans le cabinet des rois et s'y met à l'abri de leur gloire. *Ann.*, ad ann. 1100, c. 59.

1. *Ep.* 49.

deurs et des plus terribles dangers, la papauté trouvait mille champions, mais pas un seul courtisan. La lutte des deux puissances, au sein de la chrétienté, semble avoir été, à toutes les époques, la condition inséparable de la vitalité de la foi catholique. Elle n'a jamais été suspendue qu'aux rares moments où le pouvoir temporel se trouvait entre des mains tout à la fois puissantes et irréprochables, ou durant les époques malheureusement trop prolongées où l'affaissement de la foi et du zèle chez les catholiques préparait et consommait leur asservissement. Au temps dont nous parlons, cette lutte éclatait jusqu'au sein du nouveau royaume fondé autour du saint sépulcre par les croisés victorieux, royaume qui était, à vrai dire, la création directe du pontificat romain et comme la conquête même de Dieu et de l'Église. Godefroy de Bouillon venait de mourir après un an de règne [1], trop tôt pour le salut de sa nouvelle patrie chrétienne, et son frère, Baudouin I[er], élu à sa place par les chevaliers et les prêtres, Baudouin, brave et généreux comme lui, était engagé dans une longue série de contestations avec le patriarche de Jérusalem Daimbert[2],

1. 18 juillet 1100.

2. Ou Théobert, archevêque de Pise, envoyé légat auprès de l'armée croisée par Urbain II, en remplacement d'Adhémar, évêque du Puy, mort à Antioche.

au sujet des possessions anciennes et nouvelles de cette Église affranchie. Les intrigues et la jalousie de l'archidiacre Arnoul, candidat malheureux à la dignité dont les croisés avaient jugé plus digne le légat Daimbert, paraissent avoir beaucoup contribué à entretenir la funeste scission[1]. Baudouin finit même par expulser Daimbert de son siège, pour le remplacer par un certain Cremar, qui fut à son tour déposé comme intrus par jugement du légat Gibelin[2]. Mais ces discordes ne diminuaient en rien l'ardente foi ni le pieux dévouement qui armaient les croisés contre les forces sans cesse renaissantes de l'islamisme. Les musulmans d'Égypte, de Syrie, d'Arabie et de Perse se précipitaient tour à tour sur les nouveaux établissements des chrétiens, et leur faisaient essuyer les pertes les plus cruelles, les plus sanglantes défaites, sans pouvoir ébranler leur constance.

La prise de Jérusalem, quoique achetée si cher, ne servit qu'à surexciter les esprits dans tous les royaumes chrétiens[3]. Ce fut, pendant les premières

1. On peut voir le détail de cette lutte dans Guillaume de Tyr (lib. X, c. 14; XI, c. 1 et seq.; XII, c. 26, ap. *Gesta Dei per Francos*) et comparer ce récit avec celui d'Albert d'Aix dans le même recueil. Albert est défavorable au patriarche.

2. Guill. Tyr., XI, c. 4.

3. *Chron. Ursperg.*

années du onzième siècle, une croisade perpétuelle, un mouvement permanent des peuples de l'Occident vers l'Orient; et, quoique la terre sainte fût devenue comme le vaste ossuaire des générations disparues, chaque année amenait sur ces plages de nouvelles armées de pèlerins avides de contempler les saints lieux, et de combattre dans les rangs de la poignée de héros qui, sous la conduite du roi Baudouin, des Normands Tancrède et Bohémond, du comte Raymond de Toulouse et de Baudouin du Bourg, défendaient leurs nouvelles seigneuries incessamment assaillies par les musulmans. En 1101, une flotte génoise aida le roi Baudouin à prendre d'assaut Césarée, et put rapporter en triomphe, comme principal trophée, le vase sacré où Notre-Seigneur avait consacré son sang dans la nuit de la Cène[1]. Mais ces triomphes n'étaient réservés qu'au très petit nombre. La plupart des croisés ne recueillaient qu'une mort glorieuse, assimilée par la foi des contemporains à celle des martyrs. Cent mille Lombards, sous la conduite de l'archevêque Anselme de Milan et de plusieurs seigneurs, se mirent en route à travers la Thrace et l'Asie Mineure. L'archevêque portait devant eux un bras de

1. *Il sacro calino*, transporté à Paris sous l'empire, et restitué aux Génois en 1815. CAFFARI, *Annal. Genuens.*, ap. MURATORI., *Script. rer. Italic.*, t. VI, p. 248.

son illustre prédécesseur saint Ambroise, bras sans cesse levé pour bénir les croisés. Ces pèlerins furent suivis et rejoints par une armée de chevaliers allemands, à la tête desquels figuraient le duc Welf de Bavière, l'archevêque Thiémon, de Salzbourg, et la margrave Ida d'Autriche, que sa beauté et la faiblesse de son sexe n'empêchèrent pas de s'exposer aux périls d'une expédition où elle devait trouver la mort[1]. Enfin une troisième armée se mit en route, composée de Français et dont faisaient partie le duc Guillaume d'Aquitaine, le comte de Poitou, le duc Eudes de Bourgogne, le comte de Nevers[2] et le comte Harpin de Berry, qui, pour subvenir aux frais de l'expédition, avait vendu jusqu'à son comté au roi Philippe. L'indignation publique contraignit les princes que les premiers malheurs de la croisade avaient éloignés de l'armée, à rejoindre leurs compagnons. Parmi ces guerriers figuraient Hugues de Vermandois, frère du roi, et Étienne de Blois

1. Lüden, *Geschichte des Deutschen*, etc., t. IX, p. 289. — Eckhard, abbat., *libell.* in *Ampl. Coll.*, t. V, p. 507. — Alb. Aquen. in *Gesta Dei per Francos*.

2. Guillaume II, le même qui fut déposé par S. Bernard comme régent du royaume avec Suger, lors de la seconde croisade. Il avait rassemblé, à lui seul, quinze mille hommes à Nevers, et avait reçu, avant de partir, la bénédiction de S. Robert, abbé de Molesmes, au prieuré de Saint-Étienne de Nevers. Crosnier, *Tableau chronol. et synopt. du Nivernais et du Donziais*.

que les reproches de sa femme Adèle, l'amie d'Anselme et la fille de Guillaume le Conquérant, avaient ramené en terre sainte. Ces trois grandes armées, où l'on comptait plus de cinq cent mille pèlerins[1], périrent presque en entier dans les défilés de l'Asie Mineure, avant même d'avoir pu voir Jérusalem, par suite de l'odieuse perfidie des empereurs byzantins et aussi de la funeste influence du climat. Le duc de Bourgogne et le comte de Blois, qui purent arriver jusqu'en Palestine, trouvèrent la mort sur le champ de bataille de Ramla. Le duc Guillaume d'Aquitaine, le fier et brillant comte de Poitou, qui était parti à la tête de trente mille Poitevins armés de cuirasses, sans compter la foule de gens de pied, revint en Aquitaine presque seul de tous les siens[2].

Cependant, l'enthousiasme avait survécu. Après tant d'affreux revers, quand Bohémond, le prince d'Antioche, échappé des prisons musulmanes après quatre ans de captivité, revint en France[3], il enflamma tous les cœurs par les récits de la croisade.

1. *Chron. Ursperg.*

2. *Ibid.* — *Annal. Sax.*, ad 1102. — Orderic Vital. — Selon une autre version, il conduisait cent quatre-vingt mille combattants. — *Conc.* Coletti, t. XII, p. 1223.

3. En mars 1106. Orderic Vital, XI, 816. — Cet écrivain attribue sa délivrance à l'amour qu'il avait su inspirer à la fille de l'émir dont il était prisonnier.

En digne fils de Robert Guiscard[1], Bohémond avait pris le parti du patriarche Daimbert, revenu à Rome avec lui. Pascal fit don au vaillant chevalier du gonfanon de saint Pierre, et lui associa, pour prêcher la croisade, l'évêque Bruno de Segni, l'ami et le légat de Grégoire VII, qui venait de se réfugier au Mont-Cassin[2], d'où le pape le retira pour accompagner Bohémond. Celui-ci se rendait en France pour accomplir le vœu qu'il avait fait, dans sa prison, de visiter en pèlerin le tombeau du moine saint Léonard, dans l'église de ce nom, en Limousin[3]. Le prince y fit l'offrande des chaînes d'argent dont les Turcs s'étaient servis pour le lier dans son cachot. Le roi Philippe accorda au héros sa fille Constance, et, à Chartres, au milieu des fêtes du mariage, Bohémond monta dans une tribune dressée devant l'autel de Notre-Dame et, faisant appel aux guerriers qui l'entouraient, il leur inspira le désir de le suivre en Palestine, par le récit de ses aventures et la promesse de la gloire et des hautes des-

1. Daimbert lui écrivait : Tu autem, nisi paternæ gloriæ vis esse degener filius, qui tyrannica crudelitate clausum ab impia manu dominum apostolicum Gregorium de urbe Roma eripuit, unde memorabile oculis omnibus nomen meruit. GUILL. TYR., l. X., c. 14.

2. PETR. DIACO, *Chron. Cassin.*, l. IV, c. 33.

3. Cette église monastique, qui a donné naissance à la petite ville de Saint-Léonard, subsiste encore : elle est, dans sa forme actuelle, à peu près contemporaine de Bohémond ; on peut en voir une représentation assez exacte dans l'*Ancien Limousin*, de M. TRIPON, t. I.

tinées qui les y attendaient[1]. De là, le prince alla à Poitiers, où le saint moine Bruno tint un concile au nom du pape[2], et où tous deux haranguèrent la nombreuse assemblée[3]. Loin que l'exemple des échecs subis et du funeste retour de Guillaume d'Aquitaine, c'est-à-dire du prince même dont Poitiers était la capitale, eût découragé l'auditoire, on vit au contraire les chevaliers du Limousin, de l'Auvergne et du Poitou se disputer l'honneur de s'associer au héros normand et d'accompagner à Antioche le prince de cette cité[4]. Le nombre des guerriers qui se présentèrent était si grand qu'on qualifia les levées de Bohémond de troisième croisade[5].

Le prince voulut en outre aller lui-même faire appel à l'Espagne, où la guerre contre les infidèles avait précédé de trois siècles la première croisade et où le roi Alphonse VII de Castille, dit le *Vaillant*, continuait contre les Almoravides une lutte glorieuse qu'il devait couronner par la prise de Cordoue[6] (1108).

1. *Chron. Malleac.*, ann. 1106. — Cf. Fleury, l. LXV, n. 48.
2. 26 juin 1106.
3. *Plenum et celebre concilium*, dit l'abbé Suger, qui y assista lui-même. *Vita Lud. Crass.*, c. 9.
4. Michaud, *Hist. des croisades*, t. II, p. 47, éd. 1825.
5. Ord. Vit., 589.
6. Guill. Tyr., l. XI, c. 14. — Torf., *Hist. rer. Norvegicar.* p. III, c. 18.

Bohémond en ramena de nouveaux soldats de la croix et il en trouva d'autres en Italie, avec lesquels il entreprit de châtier la longue perfidie des schismatiques grecs à l'égard des Latins; mais l'expédition échoua. Il en ressortit du moins un merveilleux témoignage de l'union de tous les peuples chrétiens sous la main des papes, dans cette grande et longue guerre contre les infidèles. Et, en effet, l'année même où mourut Bohémond, on vit une flotte norvégienne débarquer sur la plage de Syrie des auxiliaires inattendus, et Sigurd, le fils du roi Magnus, avec dix mille des siens, venir aider le roi de Jérusalem à conquérir Sidon (19 décembre 1111), puis s'en retourner au fond de la Baltique sans autre récompense qu'un morceau de la vraie croix.

Cependant le roi d'Aragon et de Navarre, Alphonse le *Batailleur*, entretenait toujours la croisade en Espagne et méritait son surnom par un grand nombre de combats livrés aux infidèles et de victoires remportées sur eux. Les moines étaient, là comme partout, plus ou moins directement mêlés à l'action des peuples catholiques, et entretenaient dans les cloîtres ces foyers de vie spirituelle où les rois et les chevaliers venaient se retremper et puiser la force qui armait leurs bras et leurs cœurs.

Nous avons raconté comment les moines de

Cluny avaient été pour ainsi dire associés à la fondation des royaumes de Castille et d'Aragon, sous Sanche le Grand et sous Ramire Ier[1]. A la fin du onzième siècle, ces royaumes subirent la nouvelle influence de la congrégation de Notre-Dame de la Grande-Sauve, en Guienne, dont on a vu plus haut l'origine toute chevaleresque[2]. Sanche Ramire Ier, qui, comme son grand-père Sanche le Grand, réunit la Navarre à l'Aragon, franchit les Pyrénées et alla visiter, dans leur solitude entre la Gironde et la Dordogne, ces preux sortis de leur terre natale pour venir exercer la chevalerie chrétienne au fond d'incultes forêts : frappé de la profonde pauvreté de ces serviteurs de Dieu[3], le prince espagnol leur accorda d'abondantes concessions de territoires dans son royaume et demanda qu'en échange de ces dons un pauvre fût nourri à perpétuité dans l'abbaye, comme représentant la personne du roi d'Aragon, dans le présent et dans l'avenir, avec la seule obligation pour les donataires de prier pour leur bienfaiteur. Le prince leur donna de plus, par

1. Voir ci-dessus.
2. *Ibid.*
3. .... Qui de patria progressi in silva Majori, dignam Deo exercebant militiam.... cum postea ad eos gratia visendi venissem, eorumque nimiam cognovissem potestatem, etc. Diplôme du roi Sanche, in ACT. SANCTORUM ORDINIS BENEDICTINI, t. IX, p. 846, ad ann. 1095.

avance, toutes les dîmes du territoire d'Exea, avec ses mosquées à convertir en églises, lorsqu'il s'en serait rendu maître[1]. A la faveur de ces bienfaits, de nombreuses maisons dépendantes de la congrégation de la Sauve s'établirent en Espagne, et il y eut même un ordre spécial de chevaliers soumis à cette abbaye, qui se distinguèrent par leurs prouesses contre les infidèles[2]. Sanche fut tué d'un coup de flèche en faisant le siège d'Huesca[3]; mais sa promesse fut exécutée par son fils Alphonse le Batailleur, qui dut son surnom au grand nombre de combats livrés par lui aux infidèles. Comme il assiégeait Exea, en 1107, et que le siège traînait en longueur, le comte de Bigorne et d'autres seigneurs gascons qui lui servaient d'auxiliaires lui rappelèrent la parole de son père, et lui conseillèrent de s'engager, devant Dieu, la sainte Vierge et saint Gérard, le fondateur de la Grande-Sauve, à remplir les intentions du roi défunt. Don Alphonse fit le serment demandé : le lendemain, toute l'armée se confessa, puis, s'étant recommandée à saint Gérard, courut à l'assaut. La ville fut prise, et Alphonse y fonda aussitôt une abbaye, qui fut longtemps célèbre en Espagne. Le prince se rendit ensuite, accompagné de toute

1. Cirot, *Hist. de la Grande-Sauve*, t. I, p. 348.
2. *Ibid.*
3. En 1094.

la noblesse de Gascogne, au monastère de la Sauve, où de solennelles actions de grâces furent rendues à Notre-Dame et à saint Gérard[1].

1. Voir Cirot, *Hist. de la Grande-Sauve*, t. I, p. 437 et 523. — Cf. Marten., *Thesaur. anecdot.*, I, 265, et D. Bouquet, *Hist. de France*, t. XII, p. 384.

CHAPITRE VIII

L'Allemagne, où le schisme dominait, ne s'associe pas à l'élan des croisades. — Les chevaliers allemands éprouvent le désir de prendre part à la croisade. — Robert II, comte de Flandre, accomplit de tels exploits en terre sainte, que les Sarrasins le prennent pour saint Georges. — Belles paroles de l'abbé Udalric au pape Urbain II. — L'abbaye de Saint-Hubert dans les Ardennes. — Graves accusations contre Albert de Liège. — Le fils de Henri IV se révolte contre son père. — L'empereur veut négocier avec son fils, qui s'y refuse. — Le vieil empereur est abandonné par ses lieutenants. — Entrevue de Henri IV avec son fils à Coblentz. — Henri V est élevé à l'empire. — Mort imprévue de l'empereur. — Concile général de Guastalla.

De tous les pays de l'Occident, l'Allemagne était celui qui avait le moins partagé l'élan de la croisade. On y avait traité de folie le mouvement qui arrachait à leurs foyers tant de chevaliers et de soldats, tant de pauvres paysans, de femmes et d'enfants des campagnes, pour les lancer, malgré les périls d'une route si longue, à travers des contrées inconnues et barbares[1].

1. Eckhard. abbat., *libell.* qui dicitur Ierosolymita, in *Ampl. Collect.*, t. V, 507.

Les excès commis par les premières bandes des croisés avaient excité partout une vive répulsion. Mais l'obstacle réel à toute grande expédition d'outre-mer se trouvait dans l'expansion du schisme impérialiste[1], qui dominait dans tout le pays. En effet, s'engager dans une croisade prêchée par le pape, n'était-ce pas accepter son autorité et reconnaître son orthodoxie? Tous ceux qui repoussaient cette autorité se trouvaient donc, de fait, exclus de la guerre sainte, et, d'un autre côté, les défenseurs de l'Église romaine n'étaient ni assez forts ni assez nombreux en Allemagne pour abandonner leur patrie en laissant le champ libre aux schismatiques.

L'empereur, qui s'était retiré de l'Italie au moment où les croisés français y arrivaient et où le pape revenait de France, employa les trois années que dura la première croisade, à fortifier son ascendant dans ses États. Henri, s'il manquait des vertus supérieures qui font les grands hommes, possédait du moins la plupart des qualités qui font les souverains habiles, et il savait en user pour réparer ses échecs et rétablir ses affaires au moment même où elles paraissaient le plus désespérées. Les catholiques, au contraire, semblent avoir

1. Eckhard. abbat.

cédé, vers la fin du onzième siècle, à un accès de découragement. La défection de Welf leur avait porté un coup sensible. On vit le plus notable des princes catholiques, Berthold de Zahringen, abandonner la possession du duché de Souabe au neveu de l'empereur, Frédéric de Hohenstaufen, moyennant la reconnaissance par Henri de son titre ducal et de ses droits en Brisgau et dans la Suisse occidentale. Il y eut comme une suspension tacite d'hostilités, et la paix fut à peine troublée par la rupture entre l'empereur et l'archevêque de Mayence. Ruthard[1]. Ce dernier, après avoir été longtemps partisan de l'antipape Guibert, s'indigna d'une accusation injuste de l'empereur, quitta sa métropole et se réfugia dans un château de l'Eichsfeld, refusant toute relation ultérieure avec le prince excommunié. Henri lui reprochait de n'avoir pas veillé sur les biens des juifs massacrés par les premiers croisés, à leur passage, et qui lui appartenaient, disait-il, « comme serfs de la chambre « impériale ». L'empereur fit saisir les revenus de l'archevêque et vendre les biens de ses parents[2]. Au commencement de 1099[3], il fit élire et couronner roi, à Aix-la-Chapelle, son fils puîné,

1. Il avait succédé à l'archevêque Wecilon en 1088.
2. *Chron. Ursperg.*, ad ann. 1098.
3. 5 janvier 1099.

Henri, après avoir fait déposer et exclure de sa succession son fils aîné, Conrad, qui, rattaché au parti de l'Église et marié à la fille du comte normand de Sicile, avait été reconnu par les catholiques comme roi d'Italie. Ce jeune Conrad, qui, du reste, avait toujours conservé pour son père un grand respect extérieur[1], mourut quelque temps après, à Florence[2], au bout de neuf ans d'un règne irréprochable.

La sentence d'excommunication qui pesait, depuis si longtemps, sur l'empereur impénitent, sans nuire à sa prospérité, perdait graduellement de sa force, aux yeux du peuple, et l'on voyait quelques moines passer du côté du plus fort[3]. Cependant les princes des deux partis, qui invitaient toujours l'empereur à traiter avec le saint-siège, redoublèrent d'efforts dans ce but, en apprenant la mort de l'antipape Guibert[4]. Henri se laissa persuader et promit d'aller à Rome se faire juger par un

1. *Annal. Sax.*, ad ann. 1099.

2. Juillet 1001. — Stentzel (t. I, p. 568) rapporte une rupture entre Conrad et la comtesse Mathilde, suivie d'une réconciliation, antérieure à sa mort; mais il ne cite point d'autorité pour ces faits, et le passage où il les mentionne contient une falsification si audacieuse du texte de Landulphe junior (c. 1) sur les relations de Conrad avec Luitprand, qu'il est impossible de croire à cette assertion sans preuves.

3. Bernold, ad ann. 1100.

4. Octobre 1100.

concile. Mais il ne tint point sa promesse, retenu par ses évêques intrus[1], qui craignaient qu'un accommodement ne leur fît perdre leurs sièges.

Cependant le succès de la première croisade et la délivrance du saint sépulcre ayant retenti en Allemagne, l'on vit le duc Welf de Bavière, repentant d'avoir fait défection au parti de l'Église, prendre la croix et s'en aller, de concert avec Thiémon, l'archevêque orthodoxe de Salzbourg, chercher la mort en Orient[2].

Le désir de s'associer à la croisade et de ne pas rester en arrière de tous les autres peuples catholiques, ne tarda point à enflammer la chevalerie allemande. L'empereur, voulant assurer sa domination sur les esprits, annonça lui-même l'intention de se croiser, et il en fit la déclaration publique à la diète de Mayence, pendant la grand'messe de Noël[3]. Il proclama, à cette fin, la *Trêve de Dieu* et une paix générale pendant quatre années. Il conquit ainsi tous les cœurs[4].

1. Stentzel, I, 571.

2. Après la destruction de l'armée allemande en Asie Mineure, Welf mourut dans l'île de Chypre, et Thiémon périt sous le fer des Sarrasins.

3. Noël 1102. Il écrivit en même temps une lettre sur ce sujet à son parrain, l'abbé Hugues de Cluny, lettre d'apparat, qui, selon Lüden, ne pouvait tromper personne.

4. *Ann. Sax.*, 1103.

Mais lorsqu'on le vit différer sans cesse l'exécution de sa promesse, et puis s'y refuser complètement, l'indignation des princes éclata de nouveau. C'était toujours le même Henri, expert dans le mensonge, et d'une mauvaise foi incurable.

Le zèle du parti catholique put alors se ranimer. Le concile, auquel Henri avait faussement promis de se rendre pour y faire juger sa cause canoniquement, se tint à Rome, à la fin du carême de 1102. Au milieu de tous les évêques d'Italie et en présence des envoyés de la plupart des évêques d'au delà des monts, Pascal renouvela l'anathème prononcé déjà par ses prédécesseurs Grégoire et Urbain, contre le prince qui avait déchiré et souillé l'Église par ses rapines, ses parjures et ses homicides[1]. Le pape fulmina la sentence, de sa propre bouche, le jeudi saint, dans l'église du Latran, devant une assistance immense de diverses nations, afin que la nouvelle en fût portée et tenue pour avérée au delà des Alpes. La grande comtesse Mathilde, toujours inébranlable dans son dévouement à la sainte faiblesse de l'Église, renouvela, en cette même année, à Canosse, entre les mains du

1. Quia, inquit, tunicam Christi scindere, id est Ecclesiam rapinis et incendiis, luxuriis, perjuriis atque homicidiis non cessavit. *Récit d'un témoin oculaire, revenu de la croisade à Rome*, et inséré dans *Chron. Ursperg.*, ad ann. 1102.

cardinal Bernard, abbé de Valombreuse et légat du saint-siège, la donation solennelle de tous les biens, présents et futurs, qu'elle avait déjà faite à saint Grégoire VII et dont elle ne voulait plus jouir que comme feudataire de l'Église[1]. Un nouvel et précieux auxiliaire du saint-siège se montra, en même temps, dans les provinces belges. Robert II, comte de Flandre[2], avait commencé par être hostile aux immunités ecclésiastiques; mais, ayant pris la croix en expiation de ses méfaits, il s'était distingué parmi les croisés par sa constance et sa sagesse. Robert accomplit des exploits si prodigieux, que les Sarrasins le prenaient pour saint Georges, ce patron de la chevalerie qu'ils entendaient toujours invoquer par les chrétiens. Revenu de la croisade, après la prise de Jérusalem, le comte se déclara le champion de la liberté de l'Église contre les schismatiques et les intrus. Il renonça volontairement aux investitures qu'il accordait; il essaya de rétablir le droit dans l'Église de Cambrai, dont l'évêque intrus Gaucher avait été dé-

1. Le texte de l'acte se trouve dans MURATORI, t. V, p. 384, après le poème de DOMNIZO, et LEIBNITZ, *Scr. Brunsw.*, I, 687, et SAINT-MARC, *Hist. d'Italie*, t. IV, p. 1280.

Mathilde fit, vers la même époque, de nombreuses donations aux abbayes de Valombreuse, Polirone, etc., etc. V. MABILLON, *Ann.*, t. V, passim.

2. Fils de Robert II le Frison; il devint comte en 1093.

posé par Urbain II au concile de Clermont, mais où le schisme impérialiste s'était depuis longtemps enraciné. Il s'allia, dans ce but, avec les bourgeois de Cambrai, amenés à établir l'indépendance de leur commune en expulsant leur évêque[1].

L'empereur, assisté, on ne sait trop pourquoi, du comte Hugues de Troyes, marcha au secours de sa créature assiégée dans Cambrai et força le comte de Flandre à la retraite. Mais il dut lui-même se retirer devant la rigueur de l'hiver. Le pape Pascal félicita Robert de son zèle : « Béni soit le Seigneur, dit-il, « de ce qu'après votre retour de la Jérusalem de « Syrie, vous marchiez vers la céleste Jérusalem « par les œuvres d'une vraie chevalerie, car il est « d'un vrai chevalier de poursuivre vigoureuse- « ment les ennemis de son roi. » Puis, exhortant le comte à agir contre le clergé excommunié de Liège avec l'énergie qu'il avait déployée contre celui de Cambrai, mais surtout à poursuivre partout et avec toutes ses forces le chef des hérétiques, le pontife ajoutait : « Tu ne pourras offrir à Dieu un « sacrifice plus agréable que de combattre celui « qui s'est élevé contre Dieu, qui s'efforce d'en- « lever à l'Église sa couronne, qui a érigé dans

1. Augustin Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France*, lettre XIV, p. 262. — Cet auteur ne voit dans l'entreprise du comte Robert que le désir de s'agrandir *aux dépens de la puissance impériale*.

« le lieu saint l'idole de la simonie, et qui s'est « vu chasser de l'Église par les serviteurs de « Dieu, par les saints apôtres et leurs vicaires. Nous « vous ordonnons cela, à vous tous, chevaliers, « pour la rémission de vos péchés, et afin de vous « conduire, par ces labeurs et ces triomphes, à la « céleste Jérusalem[1]. » Anselme de Cantorbéry adressait aussi, vers le même temps, au comte Robert des éloges et des encouragements : « Vous donnez aux « autres princes, disait-il, le bon exemple et vous « invitez par là tous les serviteurs de Dieu à prier « pour vous... Je suis le féal de votre âme et je « vous en conjure, ô mon ami bien-aimé dans le « Seigneur, ne croyez jamais que vous puissiez « amoindrir votre dignité en aimant et en défen- « dant la liberté de l'Église, épouse de Dieu et « votre mère ; ne croyez jamais que vous puis- « siez vous humilier en l'exaltant, ou vous affai- « blir en la fortifiant[2]. » Robert, qui recevait ces exhortations d'un pape et d'un primat sortis tous deux des rangs monastiques, savait bien que l'É-

1. *Lettre* du 21 janvier 1103. Nous parlerons plus tard de la réponse que les Liégeois publièrent contre cette lettre pontificale.

2. S. Anselm., *Ep.* IV, 13. — La suite de cette lettre semblerait indiquer qu'elle a été écrite après la catastrophe de l'empereur Henri : Videte, circumspicite, exempla sunt in promptu, considerate principes qui illam impugnant et conculcant, ad quid proficiunt, ad quid deveniunt ? Satis patet : non eget dictu.

glise pouvait opposer à ses ennemis une force encore plus sûre que l'épée des chevaliers catholiques, c'est-à-dire la régularité et la ferveur des monastères. Là, mais surtout dans les anciennes provinces austrasiennes, en Belgique et en Lorraine, se maintenait, comme sous Grégoire VII, un ardent foyer de résistance au schisme et à l'oppression laïque. De là s'élevaient, de temps à autre, des paroles d'adhésion au souverain pontife, comme celles d'Udalric, abbé de Saint-Michel-sur-Meuse, lequel, au milieu de la défection générale qui signala, en Allemagne, les dernières années d'Urbain II, écrivait au pontife : « Tout ce que tu aimes, nous « l'aimons ; tout ce que tu rejettes, nous le re-« jetons; tout ce que tu souffres pour le Christ, « nous le souffrons avec toi. Nous avons peu « d'amis dans ce pays, car la peur du tyran a « fait aller à sa communion ceux qui naguère « t'obéissaient. Mais nous savons que tu as la « parole de vie, et avec toi nous ne redoutons ni « de vivre rudement ici-bas, ni de mourir glo-« rieusement[1]. »

Robert de Flandre voyait grandir auprès de lui la noble et illustre abbaye de Saint-Bertin réformée par les soins de l'abbé Lambert. Or, ce dernier, n'ayant

1. Baluz., *Miscell.*, t. IV, p. 452.

trouvé que douze moines dégénérés dans son monastère, était allé en demander douze autres à Cluny et faire profession de soumission entre les mains du saint patriarche Hugues; puis de retour, il avait bientôt compté cent cinquante religieux vivant sous sa crosse. La bienfaisante influence de Cluny et de son saint patriarche Hugues produisit le même changement heureux à Saint-Remy de Reims, à Saint-Médard de Soissons, à Anchin, à Afflighem, et dans une foule d'autres maisons du nord de la France et de la Flandre[1]. A Afflighem, en Brabant, l'abbé Fulgence gouvernait deux cent trente moines et religieuses avec autant de sainteté que de sollicitude[2]. La grande abbaye de Saint-Martin de Tournay avait été restaurée de fond en comble et placée au premier rang des maisons les plus régulières[3] par Eudes ou Odon d'Orléans, savant professeur fort célèbre d'abord dans le siècle, puis converti par la lecture de saint Augustin. Lorsque, plus tard, après avoir fait de nombreux prosélytes dans la noblesse flamande, il voulut se retirer dans une solitude plus profonde encore, tout le Tournésis se souleva pour s'opposer à ce projet; et soixante mille hommes

1. Hermann., *De inst. S. Mart. Tornac.* in *Spicileg.*, t. XII, p. 443.
2. Mabillon., *Ann.*, l. LXVIV, c. 59.
3. *Ibid.*, et Mabillon, l. V, c. 69.

allèrent au-devant de lui pour fêter son retour. Ce fut à lui que le comte Robert demanda des disciples pour réformer Saint-Vast d'Arras, Saint-Pierre de Gand, et pour refaire de ces abbayes des citadelles orthodoxes[1]. Lorsque le comte Robert se mit en devoir d'obéir au pape, en réduisant les Liégeois, dont l'évêque Albert, l'un des plus chauds partisans de l'empereur excommunié, venait de publier un long et virulent manifeste contre les droits et les doctrines du saint-siège[2], il put compter sur l'appui de plus d'une de ces citadelles situées dans le diocèse

1. La réforme ne fut introduite dans Blandin, près Gand, qu'en 1117 et par l'influence de saint Bertin.

2. Cette lettre, dont la rédaction est attribuée au moine Sigebert de Gemblours, est reproduite dans la *Collection des conciles* (éd. Coletti, t. XII, p. 975-985) et analysée par Fleury (l. LXV, n. 40). L'Église de Liège se plaint des exhortations adressées par le pape au comte de Flandre (V. plus haut) pour l'engager à faire la guerre à l'empereur et aux schismatiques de Liège. L'auteur reconnaît Pascal comme pape légitime, ainsi que Grégoire VII. En principe, il dénie à l'Église le droit du glaive, lui conteste le droit d'excommunier les rois, approuve les serments prêtés par les évêques aux princes, soutient qu'on doit obéir même aux souverains hérétiques.

Il dit que Hildebrand a été le premier auteur d'un nouveau schisme et qu'il a le premier dirigé la lance sacerdotale contre le diadème royal. Il triompha de la défaite des papes jusqu'alors, et dit : « Le seigneur Pascal ferait bien de se rappeler comment les excès inouïs de Hildebrand ont été réprimés, comment les faux papes ont été condamnés et déposés, et comment la force impériale a plus valu que l'excommunication de Hildebrand, d'Odon, d'Ur-

même de Liège et contre lesquelles s'acharnèrent le schisme et la tyrannie. Au sein des Ardennes, que de premiers moines avaient autrefois défrichées, l'abbaye de Saint-Hubert, gouvernée successivement par deux abbés du nom de Thierry, dont le premier était un intime ami de Grégoire VII, et le second, le protégé d'Urbain II, s'était ouvertement déclarée contre Henri IV : les cruelles persécutions et les pillages de l'évêque Albert, l'expulsion violente du second abbé Thierry, ne purent ébranler le courage des religieux[1]. Du fond de la Bourgogne une voix pleine d'autorité vint les fortifier. Jarenton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, avait été formé, comme Thierry, à l'école de Grégoire VII; et depuis, il avait été chargé par Urbain II de négocier avec Guillaume le Roux. En 1092, il était venu installer à Metz un évêque orthodoxe, au péril de sa vie[2]. Un tel homme était fait pour donner des leçons de courage et de persévérance aux moines de Saint-Hubert : « Nous vous souhaitons, leur « écrivait-il au nom de son couvent, nous vous « souhaitons l'esprit de Moïse en face de Pharaon

bain II et de Pascal : Ibi plus valuit virtus imperialis quam excommunicatio.... »

Ce qui ne l'empêche pas de les accabler d'injures : *Evomuit cor domini Paschalis vile convicium prout vetulæ et textrices faciunt.*

1. *Chron. Andagin.*, ap. Martenn., *Ampl. Coll.*, IV, 978-1019.

2. Hugo Flaviniac., *Chron.*, ad ann. 1092.

« et de tous ses esclaves... La trompette de Satan « retentit autour de nous et menace nos biens ter- « restres de ruine, et de tourments notre chair pé- « rissable. Mais qu'importe à la charité chrétienne, « pourvu que ni la mort ni la vie ne nous fassent « abandonner la défense de la vérité, perdre le zèle « de la justice, déserter le giron de notre mère et « nous écarter du sentier de Rome? Réjouissez-vous « donc du pillage de vos biens. Mais si vous craignez « d'être dévorés ou troublés dans votre humble « existence, la maison de Saint-Bénigne est là pour « recevoir avec bonheur les enfants fugitifs de l'É- « glise[1]. » Mais il ne fallut pas en venir à cette extrémité. L'énergique intervention de la noblesse du pays força l'évêque Albert à rétablir non seulement l'abbé Thierry à Saint-Hubert, mais encore celui de Saint-Laurent de Liège dans sa ville épiscopale[2], d'où on l'avait chassé. Les mauvais évêques intrus ou schismatiques redoutaient avec raison ces saintes maisons où se maintenait le zèle de la justice et de la vérité. De là sortaient généralement les pasteurs légitimes qui parvenaient à maintenir un certain nombre de sièges à l'abri du schisme ou remplaçaient les schismatiques sur leur trône

1. *Cod. S. Viton.*, ap. MABILL., *Ann. Ben.*, l. LXX, c. 35.

2. Voir le curieux récit de l'*Hist. Andaginensis* in *Ampliss. Collect.*, t. IV, sur lequel nous reviendrons ailleurs.

usurpé. Au concile de Reims, en 1105, l'abbé Eudes, le réformateur de Tournay, fut élu évêque de Cambrai, au grand désespoir de ses moines, par les évêques de la province qui le substituèrent au schismatique Gaucher, toujours obstiné dans sa révolte contre le pape[1]. Au concile de Troyes, l'année précédente[2], le siège d'Amiens, dans la même province de Reims, avait été confié à un moine très connu par son zèle à défendre le célibat ecclésiastique. Ce moine, nommé Godefroy et abbé de Nogent-sous-Coucy, avait aussi réformé son abbaye qui était réduite à six moines, et il l'avait repeuplée de religieux fervents. Il resta toujours moine de cœur comme de nom au sein de sa nouvelle dignité[3].

L'année suivante[4], Albert de Liège fut à la veille d'éprouver le même sort que Gaucher de Cambrai :

1. Mais il ne put être installé à Cambrai qu'après la mort de Henri IV, en 1106, Gaucher ayant résisté par les armes aux décrets du concile. HERMAN., *De inst. S. Mart. Tornac.*, in *Spicil.*

2. Avril 1104.

3. *Vita S. Godefr.*, *ap.* SURIUM, 8 nov. GUIB. NOVIG. *De vita sua*, c. 22. Il s'intitulait toujours : FRATER GODEFRIDUS, Dei gratia Ambianiensium episcopus. MABILL., *Ann.*, l. LXXI, n. 65. Il obtint d'Enguerrand, comte de Boves, le rétablissement de l'abbaye de Saint-Fuscien. Appartenant par sa naissance à la noblesse du pays, il intervint avec succès dans les luttes des seigneurs de la Picardie entre eux, notamment lorsqu'il obtint la délivrance d'Adam de Saint-Omer, en excommuniant le vidame de Picquigny, qui l'avait emprisonné en l'arrachant au cortège de l'évêque.

4. Au commencement de 1106.

accusé, devant le concile provincial d'Aix-la-Chapelle, par son archidiacre et au nom de tout son clergé[1], d'avoir bouleversé tous les droits tant ecclésiastiques que civils, d'avoir vendu les abbayes, foulé aux pieds les libertés garanties par les ancêtres[2], il fut sévèrement réprimandé, puis suspendu de sa charge. Il obtint néanmoins un délai pour venir à résipiscence ; mais il n'en profita que pour lier plus étroitement sa cause à celle de Henri, qui, poursuivant le cours de sa politique, portait gravement atteinte à l'indépendance de l'Église, en substituant des créatures de son choix aux prélats sortis des rangs monastiques et dévoués au saint-siège. Fidèle à son système, l'empereur, en 1102, expulsa du siège d'Osnabrück Marquard, auparavant abbé de Corbie et zélé catholique[3]; puis, en 1103, il remplaça par un intrus sur le siège de Constance[4]

1. *Totius cleri Leodiensis*, ce qui doit être une exagération; car il est difficile de croire que ceux d'entre le clergé liégeois qui adoptaient les doctrines impérialistes de la lettre de Sigebert de Gemblours, se soient ainsi prononcés contre Albert, le principal partisan de l'empereur.

2. *Hist. Andaginens. monast.*, n. 126, in *Ampliss. Collect.*, t. IV, p. 1020.

3. Mabill., l. LXX, c. 34.

4. Arnoul, moine de Saint-Gall. — Nous avons déjà fait remarquer que Saint-Gall était du petit nombre des abbayes entachées de schisme et que Hirschau était, au contraire, le foyer de l'orthodoxie en Allemagne L'abbé de Saint-Gall, Udalric, avait été fait par Henri patriarche d'Aquilée.

le saint et courageux Gebhard, ce grand moine de Hirschau à qui Pascal II avait continué les pouvoirs de légat dont il avait si vigoureusement usé sous Urbain II. Le pape se montra particulièrement ému de ce dernier attentat. Écrivant le 10 février 1103 au duc Welf de Bavière, à Berthold de Souabe et aux autres princes et seigneurs de cette dernière province, il leur reprocha leur lâcheté et leur complicité avec l'ennemi acharné de l'Église. Or, ce crime était d'autant plus inexcusable chez les seigneurs, qu'ils avaient été jadis les défenseurs et les fils dévoués de cette mère outragée. Le saint-père terminait sa lettre en exhortant les coupables à revenir au bien et à suivre les instructions de Gebhard, qu'il appelait l'œil de l'Église. S'ils agissaient ainsi, il leur promettait l'absolution de toutes les censures qu'ils avaient pu encourir, et qu'il se proposait de fulminer de nouveau contre l'intrus qui venait d'être rejeté, comme un membre pourri, hors de l'unité catholique[1].

Le même jour, le pape adressa aux moines de Hirschau et à tous les abbés et religieux catholiques[2] de la Souabe l'ordre de prendre Gebhard

1. NEUGART., *Codex diplomaticus Alemanniæ*. S. Blasii, 1798, t. II, p. 833.

2. Dilectis G. Hirsaugiensi et cæteris catholicis abbatibus per Sueviam (*Ibid.*, n. 832).

pour modèle, de l'entourer de leur amour, et de chercher auprès de lui les secours dont ils avaient besoin au milieu de leurs tribulations. « Mais, « ajouta-t-il, ces tribulations sont votre gloire. Le « monde sévit plus que jamais contre vous, les « persécutions s'accroissent, les flots de cet océan « grossissent et semblent vouloir vous engloutir, « Mais ces flots, le Seigneur les a foulés sous ses « pieds. Sachons imiter nos pères, sachons nous « réjouir au milieu des angoisses. Votre tristesse « sera bientôt changée en joie. Bientôt par les « mérites des saints apôtres, un terme sera mis « à vos persécutions par Celui qui a dit : *J'ai « vaincu le monde*[1] .» Cette dernière prédiction du pontife allait bientôt s'accomplir : le terme des péripéties traversées par l'*ennemi personnel* de l'Église approchait ; ses propres évêques, ceux du moins dont la vie répondait à leur haute dignité, lui échappaient ; Bruner lui-même, seigneur franconien plein de talents et de courage, qu'il avait fait archevêque de Trèves et à qui il avait donné l'investiture par la crosse et par l'anneau, voulut, au bout de trois ans, obtenir la confirmation du pape, et se rendit à Rome où le souverain pontife, dans son concile annuel[2], le réprimanda sévèrement de ce

1. Neugart, *Codex dipl.*
2. Pagi, ad ann. 1104, c. 11.

qu'il avait reçu l'investiture laïque. Le prélat dut se démettre de sa dignité, que le pape, en considération des services qu'il pouvait rendre à l'Église[1], lui restitua trois jours plus tard, à la prière des évêques, après lui avoir imposé une pénitence publique.

Il y avait encore à la cour impériale un gentilhomme de la Souabe, peu riche, mais très pieux et très instruit, nommé Otton, dont Henri avait fait son chapelain, et à qui il imposa, en 1102, l'évêché de Bamberg, malgré sa violente résistance. Cet Otton redoutait la responsabilité de l'investiture laïque et il ne fut pas plus tôt installé à Bamberg, où il entra pieds nus, marchant sur la neige et la glace[2], qu'il courut à Rome, et là, déposant aux pieds du pape la crosse et l'anneau, il lui exposa l'affaire, lui demanda pardon de son imprudence ou de son erreur, et s'engagea d'avance à se soumettre au châtiment canonique[3]. Le pape non seulement lui fit grâce, mais voulut le sacrer lui-même[4]; puis il le renvoya dans son diocèse, comme un ministre dévoué du saint-siège[5]. Ces défections ecclésiastiques n'é-

1. *Chron. hist. Trevir.* in *Spicileg.*, II, 12, et *Conc.* Coletti, t. XII, p. 1115.

2. *Vita S. Otton.*, in Canis. *Thes. antiq. lection.*, c. 5, par un témoin oculaire.

3. *Ibid.*

4. A la Pentecôte de 1105.

5. Baronius l'appelle transfugam a schismaticis ad catholicos

taient que les avant-coureurs de l'orage qui allait fondre sur l'empereur. Les princes laïques se détachaient aussi graduellement. Ils lui imputaient l'assassinat de deux des plus considérables d'entre eux, Conrad de Beichlingen et Siéghart de Bavière[1]. Il ne leur manquait qu'un chef pour diriger leurs efforts, et ce chef se trouva dans le fils même de l'empereur, dans ce jeune roi Henri qu'il avait fait couronner et au profit duquel il avait déshérité Conrad, son aîné. Les compagnons habituels des plaisirs et des chasses du prince l'excitaient à se soulever contre l'empereur, que l'Église, lui disaient-ils, avait rejeté et que tous les seigneurs s'accordaient à détester[2]. Henri se laissa facilement entraîner par ces conseils : il n'est pas sûr, du reste, qu'il en eût besoin pour prendre un tel parti. Il avait vingt-quatre ans, et déjà sa conduite prudente, ses qualités extraordinaires, lui avaient concilié de nombreux suffrages. Sa situation faisait naître les espérances de ceux qui voulaient sincèrement la réconciliation de l'Église avec l'empire, et qui comprenaient l'impossibilité d'arriver à ce résultat avec le vieil empereur sur le trône[3]. Celui-ci, en

Annal., adann. 1103, c. 1. — Cf. *Epist.* Otton. et Pasch., papæ, *ad Eccles. Babenberg. Ibid.*

1. *Chron. Ursperg.*, ad ann. 1103 et 1104.

2. *Vita Henrici*, p. 387, ap. Urstis., *Script. rer. German.*

3. Les chroniques contemporaines l'appelaient souvent ainsi : *Hen-*

effet, pendant cinquante ans de règne, avait toujours foulé aux pieds non seulement les droits de l'Église, mais encore les libertés traditionnelles qui constituaient le droit public de l'empire. Le jeune roi se montrait, au contraire, animé du plus vif désir de rétablir chacun dans son droit, et humblement dévoué à l'Église. Il est à croire que son âme avait été révoltée de la persistance de son père à s'enfoncer dans le schisme et à braver l'excommunication[1] ; mais un intérêt politique excitait aussi le jeune prince : déjà reconnu roi et successeur de son père par tout le parti impérialiste, il lui importait de ne pas laisser le parti catholique élire encore une fois un autre chef, tel que Rodolphe de Souabe et Herman de Luxembourg ; il lui importait de faire concourir à la succession de l'empire l'universalité des princes, des évêques et le pape lui-même[2]. La rupture entre le père et le fils éclata à Fritzlau, en décembre 1104. Le jeune roi s'y sépara brusquement de l'armée que l'empereur conduisait contre un vassal insurgé, et, déclarant qu'il ne communiquerait plus avec l'empereur tant que

ricus senior, non pas tant à cause de son âge, car il n'avait guère plus de cinquante ans, mais pour le distinguer de son fils.

1. *Ann. Sax.*, ad ann. 1104.

2. C'est ce qui a été parfaitement démontré par Gervais, *Politische Geschichte Deutschlands unter Heinrich V und Lothar III.* Leipzig, 1841.

celui-ci resterait excommunié, il envoya aussitôt notifier au pape qu'il était prêt à faire sa soumission et lui demander conseil sur le serment qu'il avait prêté de ne jamais se saisir du gouvernement sans la permission de son père. Pascal chargea le légat Gebhard de recevoir le prince dans le giron de l'Église et de lui donner sa bénédiction apostolique, en lui promettant l'absolution au jugement dernier, s'il s'engageait à être un roi juste et à réparer envers l'Église les torts de Henri IV[1].

L'empereur voulut bien entrer en négociation avec son fils; mais ce dernier refusa de communiquer avec son père tant que l'excommunication ne serait pas levée. Toute la Bavière se prononça pour

1. *Ann. Sax.*, ad 1105.

Fleury dit (l. LXV, n. 37) : « L'excommunication de l'empereur « fut le prétexte de la révolte de son fils Henri, et ce jeune prince *y* « *fut excité artificieusement* par les lettres du pape Pascal, qui l'ex- « hortait à secourir l'Église de Dieu. C'est ainsi qu'en parle un « moine, auteur du temps, qui ajoute que le fils, ambitieux et « ravi de se voir autorisé, s'arma fièrement contre son père. » Ici la malice calomniatrice du prêtre gallican, contemporain de Louis XIV, dépasse celle des chroniques impérialistes contemporaines de Henri, et celle même des historiens protestants et rationalistes de nos jours. La *Vita Henrici* (p. 387), la source la plus favorable à Henri, dit expressément que le jeune roi fut poussé à s'insurger contre son père par les jeunes gens de sa cour : *Frequenter eum venatum secum abducebant, conviciorum illecebris inescabant, jocis in dissolutionem animi mulcebant... denique, ut fit inter adolescentes*, etc... Stentzel et Lüden, ces apologistes modernes de Henri, parlent de même ; celui-ci dit seulement que Pascal était sans doute

le jeune prince; les villes et les seigneurs de la Saxe, trop justement hostiles au vieil Henri, reconnurent son successeur à l'unanimité. De concert avec le légat Gebhard et l'archevêque Recthard de Mayence, il s'occupa de faire rentrer les Églises de la Saxe et de toute l'Allemagne dans l'unité romaine[1]. Il rétablit dans leurs abbayes les moines exilés pour avoir défendu la cause de l'Église[2]; il obligea les évêques impérialistes à abdiquer le schisme, ou à faire place soit aux titulaires légitimes, soit aux nouveaux élus imbus de l'esprit romain[3].

Henri V se fit remarquer par sa piété en marchant nu-pieds à la procession du jeudi saint, à Quedlin-

informé des plans du jeune Henri, mais sans citer la moindre preuve de cette supposition. — L'abbé Fleury, au lieu de suivre les autorités compétentes, a préféré, pour accuser d'artifice l'un des papes qui s'en sont toujours montrés le moins capables, suivre la version de Hermann de Tournay, auteur étranger aux événements, dont il parle, en passant, dans sa narration du rétablissement de l'abbaye de Saint-Martin, in *Spicil.*, t. XII, n. 83. Stentzel lui-même reconnaît l'inexactitude du récit de Hermann (t. I, p. 600, note 44). Il n'y a rien de mieux démontré, dans cette affaire, que l'absence totale de toute initiative de la part du pape.

1. *Ann. Sax.*, ad 1105.

2. A Isenburg notamment, où était mort l'évêque martyr Burkhard de Halberstadt.

3. Ainsi à Halberstadt, Minden, Paderborn, Hildesheim, Magdebourg, Wurtzbourg, Ratisbonne et Spire. Ce dernier siège fut donné à Gebhard, abbé de Hirschau, l'abbaye si souvent citée comme le principal foyer de la résistance catholique.

burg, et il acheva de gagner les cœurs de ses sujets par son humilité au concile provincial de Nordhausen[1], où furent renouvelés les décrets des assemblées orthodoxes, et où s'était rendue une foule immense d'évêques, d'abbés, de moines, tous ayant soif du rétablissement de l'unité[2]. Le jeune roi s'abstint d'entrer jusqu'à ce que les pères du concile l'eussent appelé; et alors il parut vêtu d'un costume des plus modestes, confirma tous les décrets des princes ses prédécesseurs, et parla, d'une façon si touchante et si pieuse, de son zèle pour le salut de son père, de sa résolution de lui obéir comme le moindre serf, s'il voulait seulement se soumettre au vicaire de Pierre, que toute l'assemblée, les yeux en larmes, éclata en applaudissements, puis entonna les litanies pour la conversion du père et la prospérité du fils[3].

Lorsque l'empereur eut marché contre son fils et que les deux armées se trouvèrent en présence, sur les bords de la Regen, il renouvela ses protestations, déclara qu'il ne voulait pas être parricide et qu'il entendait être non pas l'agresseur, mais le défenseur[4]. Et comme l'empereur se disposait au

1. 29 mai 1105.
2. *Chron. Ursperg.*, ad 1105, etc.
3. *Ibid.*
4 *Ibid.* et *Ann. Sax.*, ad ann. 1105.

combat, ceux des princes qui se trouvaient sous ses drapeaux refusèrent de donner bataille et se retirèrent. Le vieil Henri se sauva d'abord en Bohême, puis sur le Rhin, où les bourgeois des villes lui étaient favorables[1]. Son fils le suivit de près, rétablit le primat Ruthard sur le siège de Mayence, et y convoqua une diète solennelle pour Noël. Dans cette extrémité, l'empereur se rappela qu'il y avait à Rome un pape qu'il n'avait jamais reconnu, et contre lequel il avait soutenu trois antipapes successifs : de l'avis de ses partisans, il écrivit à Pascal une lettre où, en le reconnaissant, il le priait d'agir paternellement avec lui et d'envoyer un nonce qui pût servir de médiateur entre son fils et lui[2]. Mais, avant l'arrivée de cette lettre à Rome, tout était consommé. Les deux princes s'étant rencontrés à Coblentz[3], le vieil empereur se jeta à genoux

1. Il alla de Mayence à Hammerstein, forteresse dont on voit encore les restes sur le Rhin, entre Andernach et Bonn ; puis à Cologne, dont l'archevêque Frédéric lui était hostile, mais dont les bourgeois le soutenaient. Ceux de Mayence s'armèrent, au nombre de vingt mille, pour sa cause (*Udalr. Cod. Epist.*, n. 213, in Eckhard., t. II), ce qui ne les empêcha pas d'ouvrir leurs portes au jeune roi et de recevoir avec enthousiasme le primat Ruthard. *Ann. Sax.*, ad ann. 1105.

2. Voir le texte de la lettre dans Urstis., *Script. rer. Germ.*, p. 395 ; Baron., *Ann.*, ad ann. 1105, c. 6. Il s'y plaint de la sévérité des prédécesseurs de Pascal, depuis Nicolas II et Alexandre II, dont il vante la charité.

3. 21 décembre 1105.

devant son fils et le conjura de se rappeler que, si Dieu voulait le frapper, ce n'était pas à un fils qu'il convenait de punir la faute de son père. Le jeune roi se prosterna à son tour et jura d'obéir comme un chevalier à son seigneur, comme un fils à son père, si celui-ci consentait à se réconcilier avec le saint-siège[1]. L'empereur ayant déclaré qu'il y consentait, tous deux se mirent en marche pour se rendre au prochain concile de Mayence, où la diète se tenait : tous les princes d'Allemagne, excepté le seul duc de Saxe, s'étaient rendus dans cette ville ; un nouveau légat du pape, Richard, cardinal-évêque d'Albano, vint s'y joindre à Gebhard de Constance, afin de promulguer de nouveau la sentence d'anathème contre l'empereur. Les deux prélats reçurent le désaveu solennel du schisme, prononcé par tous les assistants.

En présence d'un tel fait, Henri IV, que son emprisonnement effrayait singulièrement, demande à comparaître devant la diète ; mais les princes, redoutant un mouvement populaire à Mayence en faveur du prisonnier[2], décidèrent que l'assemblée se tiendrait à Ingelheim, l'ancienne résidence de Charlemagne, ce glorieux fondateur du Saint-Empire

1. *Ep. Henr. ad reg. Franc.*, ap. Urstis., 396.; Baronius, l. c.
2. *Ann. Sax.*, 1106.

romain. C'est là que fut amené, captif et désolé, le successeur du grand empereur. On le somma d'abdiquer en le menaçant de mort ; il y consentit, à condition qu'on épargnât sa vie, déclarant qu'il ne se sentait plus capable de tenir les rênes du commandement, et qu'il était grand temps qu'il songeât à son âme. Le prince alla plus loin : se jetant aux pieds de son fils, il le supplia de lui épargner de nouvelles avanies. A ce spectacle, l'assemblée se sentit profondément émue ; quelques-uns pleurèrent : le jeune Henri fut le seul à rester insensible[1] ; le cardinal Richard intervint alors, et dit au prisonnier que son seul moyen de salut était de confesser publiquement qu'il avait injustement persécuté le pape Grégoire, le saint-siège et toute l'Église[2]. Henri sollicita, pour se justifier, un délai qui lui fut refusé. Alors, s'agenouillant aux pieds du légat, il le conjura de lui obtenir la faveur que, sa confession faite, l'ab-

1. *Hist. de vita Henrici IV*, apud Urstisium, *German. Histor.*, p. 389.

2. Il semblerait qu'il y a eu deux discussions successives, l'une avec les princes, sur l'abdication, et l'autre avec le cardinal, sur la rétractation et l'absolution. L'empereur, dont nous suivons la version donnée dans sa lettre au roi de France, dit : « Legatus qui ibidem aderat (non dico qui omnia hæc audierat) respondit. » Les Annales de Hildesheim, etc. disent : Cardinalis qui inopinate ad hæc facta convenerat.... Il en résulte qu'il ne prit aucune part aux menaces relatives à l'abdication, ce qui ne le justifie pas d'avoir usé d'une grande dureté envers le captif.

solution lui fût donnée immédiatement[1]. Les princes, émus de pitié[2], étaient d'avis qu'on accédât cette prière ; mais le légat répondit qu'il n'avait pas le pouvoir d'absoudre un si grand criminel, en l'absence du pape[3]. L'infortuné empereur, ne pouvant rien obtenir, consentit à tout : il abdiqua la couronne impériale, confessa son iniquité, et resta seul, dépouillé, désespéré, et toujours excommunié[4]. L'expiation, si dure qu'elle fût, était méritée par trente ans d'attentats contre l'Église, la famille, la justice et l'honneur ; mais il est à jamais regrettable qu'elle ait été infligée par un fils, avec une apparente sanction de la part de l'Église[5].

1. *Vita Henrici,* ap. Urstisium, l. c.
2. *Chron. Ursperg.*, ad ann. 1106.
3. *Ann. Sax., Epist. Henr. ad regem Franc.*
4. *Ibid.*
5. Loin de nous la pensée de nous associer aux falsifications systématiques des historiens gallicans, protestants et rationalistes, qui ont tous à l'envi représenté Henri IV comme une victime innocente, comme un vénérable vieillard indignement persécuté par un fils parricide et un clergé fanatique, et qui se gardent bien de rappeler les crimes atroces qu'il avait commis, pendant tout son règne, contre les papes, contre l'honneur des femmes et de la sienne propre, contre tous les droits politiques et sociaux de l'Allemagne ! Pour nous, Henri IV n'est qu'un odieux tyran qui méritait mille fois d'être déposé par la double autorité de l'Église et des seigneurs de la nation allemande. Mais, après un examen attentif des différentes versions de ce grand événement, nous trouvons que le jeune roi (bien différent en cela de son frère aîné Conrad) agit avec une mauvaise foi révoltante et digne de son père envers celui-

Les princes élurent alors pour roi le jeune Henri, en dehors de toute intervention paternelle, et l'archevêque de Mayence lui remit la couronne, le sceptre, la croix, la lance, l'épée qu'avait rendus son père, en lui disant : « Si vous ne gouvernez pas « le royaume avec justice et si vous ne défendez pas « l'Église de Dieu, puissiez-vous subir le sort de « votre prédécesseur[1] ! »

Malgré une chute aussi profonde, Henri IV eut un instant l'espoir de se relever. Un peu remis de la condamnation qui l'avait frappé et craignant qu'on ne l'emprisonnât pour le reste de ses jours, il s'é-

ci ; nous croyons aussi que le légat Richard ne montra pas, au moment de la victoire, cette compassion qui est l'apanage spécial et exclusif de l'Église. Il nous en coûte de nous éloigner ici de l'avis de Baronius, qui, après avoir reproduit, avec une impartialité que les ennemis de l'Église n'ont jamais imitée, toutes les imprécations de l'empereur contre son fils, conclut ainsi : « Inter quos si arbiter sedeas quod ad persecutionem, captivitatem, atque privationem imperii spectat per filium procuratas in patrem, cum ex animi affectu ista pendeant, nihil habes in quo damnes filium magis quam si vehementi febre phrenetico, deliranti, insanienti, furentique pius filius injiciat vincula patri, si vero intuitu pietatis, ut facere præ se tulit, ea omnia præstitit. Certe quidem furor Henrici senioris toto vitæ suæ tempore majoribus in dies accessionibus auctus in Ecclesiæ catholicæ detrimentum, et cladem assiduam occidentalis imperii, ejusmodi plurimis experimentis cognitus est, ut aliter curari non posset, nisi hujusmodi vinculis.... Cæterum (quod exclamat pater) si ea ex malis artibus, nempe perjuriis offensæ præstitæ fidei, fieri contigerunt, laudari minime possunt. *Ann.*, ad ann. 1106, c. 14.

1. *Ann. Sax.*, ad ann. 1106.

tait réfugié à Cologne, qui lui était très dévouée, puis à Liège, où se trouvait un clergé excommunié, ouvertement hostile à l'Église, et un évêque, Albert, qui s'arma aussitôt pour défendre le souverain déchu. Ce n'est pas tout : d'autres villes du Rhin, excitées par l'évêque de Liège, puis le duc de Lorraine et plusieurs autres princes, se prononcèrent à leur tour pour le vieux monarque. Henri se hâta d'adresser aux rois de France, d'Angleterre, de Danemark et d'autres royaumes, le récit détaillé du traitement qu'on lui avait fait subir, en leur faisant observer qu'il y allait de l'intérêt commun de tous les rois de la chrétienté[1]. Il écrivait en même temps à son parrain, le saint abbé Hugues de Cluny, qu'il priait d'intervenir en sa faveur auprès du pape, et à qui il donnait plein pouvoir de traiter en son nom[2]. Il promettait de se dévouer désormais exclusivement à la restauration de l'Église, et d'aller à la croisade dès que la paix serait conclue.

Les partisans de l'astucieux prince reprirent de l'audace ; les bourgeois de Trente, et un certain comte Adalbert, arrêtèrent, dans les défilés du Tyrol, les évêques et les princes que la diète de Mayence en-

1. *Ep. ad reg. Franc.*, ap. *Chron. Ursperg.* et *Cod. Udalr.*, *Epist.* n° 226, in *Ecc. corp. hist.*, t. II., Baron., 1106. Cf. *Resp. princip. Ibid.*

2. In *Spicilegio*, III, 443.

voyait en ambassade auprès du pape pour le prier de venir en Allemagne; tous ces personnages furent dépouillés et emprisonnés[1]. Le jeune roi, ayant marché contre Liège, vit son avant-garde mise en déroute par les Lorrains du parti impérial, à Vésel, sur la Meuse; il s'efforça vainement d'assiéger Cologne, dont les bourgeois avaient chassé l'archevêque orthodoxe et tenaient pour le vieil Henri. Celui-ci se trouva bientôt à la tête d'une armée avec laquelle il put bloquer celle des assiégeants. Reprenant le titre impérial, dont il s'était depouillé à Ingelheim, il publia deux manifestes, adressés, l'un aux princes et aux évêques, l'autre à son fils, auquel il reprochait son manque de foi et les violences dont il s'était rendu coupable envers un père. Il ajoutait, dans ce même document, qu'il était prêt à remettre sa cause au jugement d'un conseil composé de princes, de religieux, et dont ferait partie Hugues de Cluny[2]; qu'il demandait la suspension des hostilités et qu'il en appelait au pape et à la sainte Église romaine[3]. Le jeune roi fit donner lecture à son armée, par l'archevèque de Magdebourg, de la réponse des

1. Excepté le seul Gebhard, évêque de Constance, qui reussit à gagner des passages plus détournés, et put rejoindre la comtesse Mathilde et Otton de Bamberg, dont cet Adalbert était vassal.
2. *Chron. Ursperg.*, ad ann. 1106; Baron., eod. anno.
3. *Ibid.*

princes, qui commençait ainsi : « Après quarante « ans de discordes, de sacrilèges, de parjures et de « crimes, qui ont réduit notre royaume presque à « l'apostasie et au paganisme[1], nous, les fils de « l'épouse du Christ, par la grâce du Saint-Esprit, « nous sommes revenus à l'unité de la foi et nous « avons rejeté le chef incorrigible du schisme, « Henri IV, qui se dit notre empereur, par zèle « pour Dieu et par obéissance pour la foi aposto- « lique, et nous nous sommes donné un roi catho- « lique quoique sorti du même sang. Or, après « avoir abdiqué volontairement, voici que l'empe- « reur déchu se prétend violenté, et dénonce cette « injure à tous les rois du monde, qu'il cherche à « exciter contre nous. Son seul but est de dissoudre « l'armée du Christ, de ravager de nouveau la vigne « du Seigneur, et de crucifier encore le Christ à « peine ressuscité. Aussi, pour lui ôter tout pré- « texte de plainte, nous, le roi, de concert avec les « princes du royaume et avec l'armée orthodoxe, « nous accordons à Henri l'autorisation de venir en « ce lieu, sous telle garantie qu'il voudra, pour « plaider sa cause devant le sénat et le peuple as- « semblés, pour rendre et pour recevoir justice sur « tout ce qui s'est passé depuis le commencement

1. *Chron. Ursperg.*

« du schisme, pour que justice soit faite au père « comme au fils, et que l'on termine tout de suite « et non dans les délais sollicités, les contestations « qui agitent l'Église et le royaume[1]. »

Mais le vieil empereur, avec le sentiment de sa force, avait repris toutes ses habitudes de ruse; les commissaires qui lui portèrent le message furent maltraités au point de courir risque de la vie, et il les renvoya sans autre réponse qu'une sommation de déposer les armes sur-le-champ, et d'indiquer une conférence ultérieure pour traiter de la paix.

Pendant ces délais, les forces impériales grossissaient chaque jour. Le jeune roi se vit forcé de lever le siège de Cologne, et il fit proposer à son père ou d'en venir aux mains sur-le-champ ou d'avoir une conférence dans huit jours. Henri répondit par un nouveau manifeste où il déclarait que le délai était trop court, qu'il lui fallait la présence des princes les plus éloignés, tels que le duc de Bohême, le comte de Bourgogne et autres; qu'il en appelait de nouveau au saint-siège, et, à son défaut, qu'il confiait sa cause à la sainte Trinité, à la sainte Vierge, à saint Pierre et à saint Lambert, patron de Liège, où il se trouvait alors[2]. Une bataille semblait donc

1. *Chron. Ursperg.*, l. c.

2. Cette troisième lettre se trouve avec les autres dans Urstisius; *Script. Germ. rer.*, p. 399, et dans Baronius.

inévitable, lorsque Erkenbold, chambellan fidèle de Henri, et Burkhard, évêque de Munster, qu'il retenait prisonniers, vinrent apporter au jeune roi l'épée et le diadème de son père[1], qu'une mort imprévue venait d'enlever, à Liège, le 7 août 1106. Il n'avait pas encore cinquante-cinq ans, et régnait depuis cinquante. Son corps, d'abord enterré dans la cathédrale de Saint-Lambert par l'évêque Olbert, fut exhumé, de l'avis des princes, en attendant qu'on eût obtenu de Rome l'absolution du défunt[2]. On le déposa dans une île de la Meuse, sous la garde d'un seul moine revenu de Jérusalem, lequel psalmodiait jour et nuit pour le repos de l'âme de l'empereur décédé. Le corps fut ensuite transporté à Spire, où les souverains de sa maison avaient leur sépulture; mais le moine de Hirschau placé sur le siège de Spire refusa d'admettre le corps dans la cathédrale, au grand mécontentement des bourgeois de la ville que Henri IV avait spécialement aimée et embellie.

Ce prince, étant mort sous le coup de l'excommunication, ne pouvait recevoir les honneurs dus à un empereur catholique : son cadavre resta donc

1. *Ann. Sax.*, *Annal. Hildeshem.*, ad ann. 1106, ap. Leibnitz, *Script. rer. Brunsw.*, t. I.
2. *Ann. Sax.*, l. c.

dans un sarcophage de pierre[1], sous le porche, parce que, même mort, il n'appartenait pas à la grande communauté chrétienne.

Ainsi finit, à cinquante-cinq ans, et après un demi-siècle de règne, le plus redoutable ennemi que l'Église eût peut-être rencontré depuis sa sortie des catacombes. Il était en effet d'autant plus redoutable que, au lieu d'être étranger à l'Église, comme les anciens persécuteurs, il occupait le premier rang parmi ses enfants, et que, d'ailleurs, nul ne pouvait contester que de nombreuses qualités se mêlaient chez lui aux dispositions les plus perverses et les plus funestes. Ses adversaires n'hésitaient point à reconnaître que nul n'eût été mieux fait pour régir l'empire, si son âme n'avait été dépravée et comme étouffée par ses passions[2].

La joie des catholiques fut immense. La justice

1. In sarcophago lapideo. *Chron. Usperg.* — Ce refus de sépulture a été un sujet de grandes déclamations pour tous les écrivains protestants et philosophes. Il n'en était pas moins obligatoire, à moins que l'Église ne voulût reconnaître que l'excommunication était une formalité dérisoire, et que tous les hommes n'étaient pas égaux devant Dieu.

2. Nemo videretur fascibus imperialibus ipso aptior, si tamen in conflictu vitiorum homo non degeneraret vel succumberet interior. *Chron. Ursperg.*, ad ann. 1106. Ce jugement d'un moine du douzième siècle se rapporte exactement à celui que portait, un siècle et demi plus tard, le Franciscain Salimbeni sur le plus brillant émule de Henri IV, l'empereur Frédéric II : « Homme accompli, s'il eût aimé son âme ! »

divine avait enfin prononcé : l'Église était vengée du Pharaon, du Nabuchodonosor qui l'avait opprimée pendant un demi-siècle; le Galiléen avait vaincu une seconde fois[1]. Les âmes les plus saintes et les moins vindicatives cherchèrent à tirer de ce grand exemple des leçons utiles au prochain : « Voyez, « écrivait saint Anselme au comte de Flandre, « regardez autour de vous, et considérez le sort « des princes qui attaquent l'Église et la foulent « aux pieds[2]. »

De son côté, l'abbé Hugues de Cluny, que le défunt empereur avait tant de fois invoqué dans ses derniers temps, prit sujet de cette mort pour exhorter le roi Philippe de France à terminer ses jours sous l'habit monastique à Cluny[3].

Henri V, par la mort de son père, se trouva pos-

1. *Chron. Ursperg.*, ad ann. 1106. — On sait que l'importante chronique qui porte le nom de *Urspergense* (Auersperg) n'a pas été entièrement rédigée par l'abbé Conrad de Lichtenau, dont elle porte le nom et qui l'a terminée en 1126. La première partie, et notamment tout le règne de Henri IV et de Henri V, est l'œuvre d'un contemporain de ces princes qui parle sans cesse comme témoin oculaire, et qu'on croit avoir été un moine de Bamberg. Voy Pagi, in *Crit. Baron.*, ad ann. 1102, 1105; Stentzel, t. II, p. 106. Celui-ci reconnaît que cette chronique forme la source la plus authentique avant le règne de Henri V. Elle a eté presque littéralement transcrite par l'annaliste Saxo.

2. S. Anselm., *Ep.* IV, 13.

3. In *Spicileg.*, t. II, ep. 18, p. 400.

sesseur incontesté de la royauté allemande; il ne lui manquait plus que la sanction de l'Église romaine.

Pascal II, qui s'était avancé vers les Alpes, tint à Guastalla, sur les bords du Pô, un concile général, le 22 octobre 1107, avec l'assistance de l'infatigable comtesse Mathilde. Il y reçut les ambassadeurs du jeune Henri, qui venaient lui demander la confirmation de l'élection du prince, lui promettre que le successeur de Henri IV serait le féal du saint-siége, et qu'il se soumettrait à l'Église comme à sa mère, au pape comme à son père[1]. Pascal rendit une suite de décrets nécessaires pour consolider la victoire de l'Église[2]; il sacra et récon-

1. Quærens ut jus sibi regni
Concedat, sedi sanctæ cupit ipse fidelis
Esse velut matri, subjici sibi vel quasi patri.
Domnizo, *Vita Math.*, II, 17.

Stentzel traduit *jus regni* par « le droit de donner l'*investiture* aux évêques »; c'est une version qui paraît en contradiction directe avec tous les antécédents de la situation et avec le décret rendu immédiatement après par le pape. Ce qui démontre ce contresens, c'est que la *Vie de Mathilde*, en prose, par un anonyme, publiée dans Muratori (*Script.*, t. V, p. 396), dit expressément : Petens ut sibi *regnandi jus* concederet. Stentzel remarque, du reste, avec raison, l'espèce de dérision que contenait la promesse du jeune roi, puisque sa mère était morte et qu'il avait trahi et déposé son père. Entendue dans ce sens-là, sa promesse fut tenue.

2. Ravenne, siége de l'antipape Guibert, fut privée de son droit de métropole sur les villes de la province Émilienne,

cilia plusieurs prélats, en déposa d'autres, donna pour évêque à la ville de Parme, sur la demande des Parmesans, le cardinal Bernard Uberti, abbé de Valombreuse, qui, deux ans auparavant, avait été arraché de la cathédrale, blessé, battu, et jeté en prison par ces mêmes Parmesans, alors tout dévoués à l'empereur[1]. Par amour pour la paix, et vu le petit nombre de membres du clergé restés orthodoxes en Allemagne[2], le pape reconnut les évêques ordonnés pendant le schisme, à l'exception des intrus et des simoniaques ; mais, en même temps, et pour saluer, comme dit le canon du concile, le retour de l'Église à sa liberté naturelle[3], il confirma formellement la prohibition absolue des investitures laïques. Les Allemands croyaient qu'il allait ensuite franchir les Alpes pour répondre à leurs pressantes invitations et célébrer la fête de Noël avec le roi et les princes à Mayence[4]; mais une émeute à Vérone[5] et d'autres symptômes significa-

1. Domnizo, *Vita Math.*, II, 14, 17.
2. *Chron. Ursperg.*, l. c.
3. *Cod. Conc.*, ap. Baron., ad ann. 1106, c. 35.
4. *Chron. Ursperg.*, l. c.
5. Beaucoup de faits démontrent qu'alors, comme pendant le pontificat de Grégoire VII, il avait encore en Lombardie, à cause des évêques simoniaques, un foyer d'opposition au saint-siège et de vives sympathies pour le schisme impérialiste. Les choses ne s'acheminaient que lentement vers cette union entre la papauté et les villes lombardes qui produisit de si grands résultats dans la seconde

tifs le portèrent à douter de l'accueil qu'il y recevrait après la promulgation de son dernier décret[1]. Il préféra donc se diriger vers la Bourgogne, et alla passer les fêtes de Noël sous le toit toujours hospitalier de ses anciens frères de Cluny[2].

moitié du douzième siècle. Si l'espace ne nous manquait, il faudrait raconter les nobles efforts faits à Milan par le prêtre Luiptrand, à qui les schismatiques avaient coupé le nez et les oreilles, et qui subit l'épreuve du feu comme S. Pierre Igné, pour obtenir l'exclusion de l'archevêque simoniaque Grossulanus. (Landulph. *junior*, in Murator., *Script.*, t. V; Pagi, *Crit. in Baron.*, 1100, 1103, 1105). Nous voulons seulement, à cette occasion, relever encore une fois une de ces altérations que les historiens protestants et philosophes se permettent dès qu'il s'agit d'hommes dévoués à la cause de l'Église. — Stentzel (t. I, p. 568), parlant de ce Luitprand, lui applique la qualification de *sauvage*, qui convenait non pas à la victime, mais aux schismatiques qui lui avaient coupé le nez et les oreilles : ainsi c'est la victime qui est *sauvage*, et non pas le bourreau. Puis, racontant une entrevue entre le prêtre et le jeune roi Conrad, Stentzel dit que ce prince, alors insurgé contre l'empereur son père, lui répondit *avec amertune*, et il cite en renvoi *Landulphi junior*. cap. I; or, quand on consulte cet auteur dans Muratori, t. V, on trouve que Conrad parle à Luitprand *cum devotione*. Voilà ce que Stentzel traduit : *avec amertune* (*mit Bitterkeit*). C'est une minutie, si l'on veut ; mais elle atteste la disposition générale de l'auteur et de son école.

1. *Chron. Ursperg.*
2. *Ibid.*

CHAPITRE IX

La France toujours orthodoxe et Cluny toujours sans rivale.

Dans la guerre des investitures, les vainqueurs comme les vaincus se tournaient toujours vers la France. — Le culte de saint Benoît chez les descendants de Hugues Capet. — Voyages du pape Pascal II dans diverses régions de la France. — Pascal à la Charité-sur-Loire et à Saint-Denis. — Le vieil arbre planté par saint Benoit étend ses rameaux sur la France. — Fondation de Robert d'Arbrissel. — Bernard de Tiron en Perche. — Conversions opérées par saint Vital. — Mort de l'abbé Hugues de Cluny. — Vision de Fulgence d'Afflighem. — Bernard de Cluny en Espagne.

Ainsi, dans cette grande lutte, vainqueurs et vaincus, l'empereur Henri et le pape Pascal, dirigeaient également leurs pensées et leurs vœux vers la France et vers Cluny, vers le royaume toujours orthodoxe et vers l'abbaye toujours sans rivale. C'était l'appui du roi de France que Henri IV invoquait surtout pour venger les droits outragés de la royauté, c'était le saint abbé Hugues de Cluny qu'il demandait pour médiateur entre les princes et lui.

Et c'était encore sous l'égide de la France, sous la crosse de saint Hugues, que Pascal II allait chercher des hommes pour le seconder dans la solution définitive de la question des investitures[1], au lieu de se rendre en Allemagne, où venait de succomber le redoutable ennemi de l'Église.

Depuis la réconciliation de Philippe Ier avec l'Église, en 1104, la royauté française était rentrée dans ses voies naturelles et avait repris, aux yeux des peuples, ce caractère habituel de tendre et ardente dévotion envers l'Église, et spécialement envers l'Ordre Monastique, qui distinguait les princes capétiens, lorsque la passion amoureuse ne venait point les égarer[2].

Quand Philippe Ier mourut[3], après quarante-huit ans de règne, il invoqua avec confiance, comme son bisaïeul Hugues Capet, la puissante assistance de saint Benoît. Il voulut qu'on l'enterrât auprès des reliques du grand moine, à l'abbaye de Fleury-sur-Loire : « Je sais bien, disait-il, que la sépulture

1. Suger le dit expressément : Ut regem Francorum et filium regem designatum et Ecclesiam Gallicanam consuleret super quibusdam molestiis, et novis investituræ ecclesiasticæ querelis quibus eis infestabat et magis infestare minabatur Henricus imperator. *De vita Ludovici Grossi*, c. 9.

2. Robert et Berthe. — Philippe Ier et Bertrade. Voir de sages réflexions à ce sujet dans MICHELET, *Hist. de France*, t. II, p. 149, etc.

3. 30 juillet 1108.

« des rois français est à Saint-Denis ; mais, comme « je reconnais avoir été un pécheur endurci, je « n'ose pas me faire enterrer auprès d'un si grand « martyr. Je redoute, en raison de mes fautes, « d'être livré à Satan et de partager le sort de « Charles Martel... Mais, confiant en saint Benoît, « j'invoque le vénérable père des moines, et je « désire être enterré dans son église, sur la Loire, « car Benoît est plein de clémence et je sais qu'il « réserve un accueil propice à tous les pécheurs « qui, voulant amender leur vie, ont recours à sa « règle pour se réconcilier avec Dieu[1]. »

Déjà, l'année précédente, Louis, fils aîné du roi de France et associé par son père à la royauté, était venu assister à la levée du corps du patriarche monastique, dont les reliques avaient été placées dans une châsse plus riche; le souvenir des larmes de joie et de dévotion versées, à la vue de ce précieux trésor, par le jeune roi et par les seigneurs français, avait été fidèlement relaté dans les annales du monastère[2]. A peine monté sur le trône, Louis annonça solennellement son intention de chercher, avant tout, le royaume de Dieu et sa justice, en défendant la religion et en protégeant les

1. Order. Vital, l. XI, p. 835, éd. Duchesne.
2. *Chron. S. Petri Vivi Senon.*, ad ann. 1107.

Églises et les moines[1]. Le clergé payait le roi de son dévouement filial, en lui prêtant l'appui le plus dévoué.

A la mort du vieux roi, Yves de Chartres s'était hâté de réunir l'assemblée des barons, pour faire confirmer, par une nouvelle élection, le droit héréditaire de Louis à la couronne qu'il avait déjà portée du vivant de son père[2]. Le prélat convoqua tous les évêques qui, comme lui, étaient suffragants de Sens, et, malgré les réclamations de la métropole de Reims, qui revendiquait le droit exclusif de procéder à la cérémonie, il fit sacrer à la hâte le jeune roi à Orléans[3], afin de couper court à toutes les prétentions hostiles à sa royauté[4]. Louis fut heu-

1. *Diplom. pro monast. S. Quintini de Monte*, in *Ampl. Collect.* p. 623.

2. On sait qu'alors et jusqu'à l'époque de saint Louis, la succession héréditaire des rois en France n'était constatée que par le sacre, cérémonie où l'échange des serments et le consentement des évêques et des barons rappelait l'ancien droit électif dont découlait l'héridité royale. Il y avait donc alors assez peu de différence entre le droit de succession à l'empire et à la royauté allemande et le droit reconnu en France. Philippe I[er] avait fait élire son fils de son vivant, comme l'avait fait Henri IV, ce qui n'empêcha pas Louis le Gros et Henri V d'avoir tous deux besoin d'une nouvelle élection en succédant à leur père.

3. SUGER, *De vita Ludov. Grossi*, c. 12.

4. Voyez la grande lettre d'Yves à Pascal II pour repousser la prétention de Reims, qui en avait appelé au pape. Il y dit : « Si consecratio regis differreretur, regni status et Ecclesiæ pax graviter periclitaretur. — Le siège de Reims était alors occupé par un Bé-

reux d'invoquer alors le concours de ce Galon, évêque de Paris, qu'il avait autrefois juré de ne jamais laisser arriver à l'épiscopat. Le cœur du prince avait subi d'heureux changements. Il se regardait maintenant comme ceint non seulement du glaive temporel, mais encore du spirituel, en ce qui concernait la défense des pauvres et des églises[1].

Le roi profita longtemps encore des sages avis d'Yves de Chartres[2]. Non content de l'appui moral que lui donnaient les évêques, il sut se servir, avec succès, des contingents qu'ils lui fournissaient, comme seigneurs terriens, pour combattre les vassaux laïques dont les violences et les brigandages

nédictin assez célèbre, Raoul le Vert, ami de saint Bruno, que celui-ci s'était efforcé en vain d'attirer dans son ordre nouveau, mais qui s'était fait moine à Saint-Remy. Il fut élu archevêque en 1108 et gouverna seize ans.

1. Les termes dont se sert Suger sont remarquables : Qui (archiepiscopus).... sacratissimæ unctionis liquore delibatum regem.... abjectoque secularis militiæ gladio, *ecclesiastico ad vindictam malefactorum eum accingens*, diademate regni gratanter coronavit, necnon et sceptrum et virgam, et per hæc ecclesiarum et pauperum defensionem, et quæcumque regni insignia, approbante clero et populo, devotissime contradidit. *De vita Ludov. Grossi*, l. c.

2. Voir les lettres qu'Yves lui adressait pour le détourner d'un mariage inégal qui aurait fourni aux grands vassaux l'occasion de renoncer à leur obéissance (*Ep.* 209) ; pour l'engager à épouser la nièce du comte de Flandre (*Ep.* 239) ; pour lui demander la grâce de la commune de Beauvais (*Ep.* 263 et 264) ; pour lui reprocher durement son avarice (*Ep.* 202).

désolaient les populations[1]. Le roi d'Angleterre Henri I[er], devenu duc de Normandie, grâce à sa réconciliation avec Anselme de Cantorbéry, et après la défaite de son frère aîné Robert[2], avait également, par sa vigueur contre les pillards, gagné la sympathie des évêques et des monastères du pays[3], en même temps que l'appui des barons, qui tenaient à ce que les abbayes ne fussent pas dépouillées des biens dont leurs pieux ancêtres les avaient dotées[4].

Les deux rois étaient ainsi engagés dans la même œuvre chrétienne, la défense de l'Église et du peuple. Malheureusement leurs succès ne profitaient guère aux populations, car, s'il faut en croire un juge impartial, les officiers royaux, qui s'étaient substitués aux seigneurs, empirèrent, par leurs

1. Order. Vital, lib. XI, p. 836.

2. A Tinchebrai.

3. Order. Vital, l. XI, p. 821. — Et c'est malgré lui que le pape pencha vers Robert, qui avait d'abord compromis son duché par son zèle pour la croisade.

4. C'est ainsi qu'Élie de la Flèche, comte du Mans, dans la discussion avec Robert de Bellesme, qui faisait valoir le droit d'aînesse du duc Robert, lui objecta l'*ignavia* de celui-ci, en ajoutant : « Hinc turbæ pauperum pulsæ sunt in exilium.... et rebus ac prædiis, quæ pii barones antea dederant, spoliata sunt monachorum cœnobia. Order. Vital, XI, 822. — Les comtes du Mans d'Évreux, de Meulan, les sires de Conches et de Montfort, Guillaume de Warenne et Robert de Grantemesnil, c'est-à-dire les principaux seigneurs de Normandie, étaient pour Henri. Robert n'avait de son côté que Robert de Bellesme, Grand Billard, le comte de Morteuil et Robert d'Estouteville.

exactions et leurs poursuites arbitraires, le sort des paysans, pour qui le joug des sergents et des légistes de la royauté était autrement dur que celui des nobles[1].

Tel était l'état de la France lorsque, dans la dernière année du règne de Philippe, le pape Pascal voulut entreprendre, à l'instar de son prédécesseur Urbain II, un de ces pèlerinages apostoliques où un moine devenu pape s'en venait réchauffer la ferveur des populations, régénérer la discipline ecclésiastique, réprimer les usurpatious locales et confirmer les droits et les libertés des monastères. Partout, en France, on accueillit le pontife avec une vénération profonde, comme un législateur céleste, et partout il montra une sollicitude vraiment apostolique pour les fidèles et les églises[2].

Après avoir passé l'hiver de 1106 à 1107 à Cluny, Pascal se dirigea vers Paris, en consacrant, sur son chemin, les grandes églises monastiques nouvellement achevées[3]. A Saint-Bénigne de Dijon, le pape

1. Order. Vital, l. XII, p. 876.

2. *Chron. Ursperg.*, ad ann. 1107.

3. L'itinéraire de Pascal II, pendant son voyage en France, n'est pas aussi facile à établir que celui de son prédécesseur Urbain II ou de ses successeurs Calixte II et Innocent II. Voici les seules données que nous ayons pu recueillir :

1106. — 25 décembre. — A Cluny, célébration des fêtes de Noël.

1107. — 8 février. — A Saint-Hippolyte. Diplôme de confirmation

dédia l'admirable basilique qui existe encore, et que l'abbé Jarenton avait ouverte, comme un asile assuré, aux moines de la Lorraine persécutés

des biens et immunités de Cluny. *Ep. Pasch.* n° 69, in *Conc.*, t. XII.

16 février. — A Dijon. Dédicace de l'église Saint-Bénigne. Ms. S. Ben. in CHIFFLET., *De g. ill. S. Ben.*

18 février. — A Bèze. Dédicace de l'église abbatiale. PAGI, *Crit.*, in 1107.

. . . . — A Langres. Confirmation de l'élection de Laon.

15 mars. — A la Charité-sur-Loire. Dédicace de l'église abbatiale. *Chron. Fiscann.*, in LABBE, *Bibl. ms.*, t. I.

. . . . — A Déols-en-Berry. Dédicace de l'église abbatiale.

24 mars. — A Tours, dimanche de *Lætare.* Le pape officie pontificalement à Saint-Martin de Tours. SUGER, *De vit. Lud. Grossi*

14 avril. — A Chartres. Fête de Pâques célébrée par Pascal avec Yves de Chartres. ORDER. VITAL, l. XI, p. 810.

. . . . — A Saint-Denis. Entrevue avec les rois Philippe et Louis. SUGER, l. c.

. . . . — A Châlons-sur-Marne. Entrevue avec les ambassadeurs de Henri V. *Ibid.*

23 mai. — A Troyes. Concile et condamnation nouvelle des investitures. *Chron. Ursperg. Ibid.*

25 mai ? — A Souvigny. Diplôme en faveur de Cluny. *Ep.* 71, in *Concil.*, t. XII, éd. COLETTI, p. 1028, et *Bibl. Cluniac.*, p. 550.

4 août. — A Aiguebelles (*Aquam Bellam*). Nouveau diplôme en faveur de Cluny. *Ep.* 70. *Ibid.*

1er septembre. — A Modène.

18 septembre. — A Fiésole.

24 septembre. — A Florence.

Il est impossible de concilier la date du diplôme rendu à Souvigny le 25 mai, selon la *Bibliotheca Cluniacensis*, et l'édition des *Conciles* de Coletti, avec la tenue du concile à Troyes le jour de l'Ascension, qui tombait cette année-là le 23 du même mois. Le pape n'aurait jamais pu se rendre à Souvigny, en Bourbonnais, le len-

pour la cause de l'Église[1]. A Bèze, antique et célèbre abbaye de Bourgogne, où, depuis vingt ans, l'abbé Étienne[2] travaillait à réformer ses moines, en décuplait le nombre et créait une pépinière de pieux abbés, à Bèze, Pascal passa trois jours pleins, ravi du bon ordre, du beau site et de l'exacte discipline du monastère ; il y tint lui-même le chapitre monastique, y prêcha aux religieux la vertu de patience, qui leur était le plus nécessaire, et, après son discours, il entonna, sur la prière de l'abbé, le psaume *Miserere*, et leur donna l'absolution solennelle et la bénédiction pontificale. Après quoi il consacra l'autel des saints Pierre et Paul, en pré-

demain de son départ de Troyes. On sait cependant qu'il vint à Souvigny, et que Hildebert du Mans s'y trouva avec lui, car il est cité parmi les évêques témoins des diplômes, puisque ce fut là qu'il détourna Hildebert de son projet d'abdiquer l'épiscopat. V. D. Beaugendre, *Not. in Epist. Hildeberti*, l. III, n. 7, p. 17. — Dans la *Vie de Hildedert* (p. xxii), D. Beaugendre dit que la rencontre eut lieu à *Savigny;* mais cette abbaye, dans le Lyonnais, était encore plus éloignée de Troyes que Souvigny. La difficulté ne pourrait être levée qu'en supposant une faute d'impression dans les deux recueils de Marrier et de Coletti, et en substituant *juillet* à *juin* dans la date du 8 des kalendes de juin, qu'ils indiquent tous deux, ou bien en admettant, avec la *Chronique de Saint-Bénigne* (in Labbe, t. I), que le concile de Troyes eut lieu aux ides de mai, le 15.

1. Voir plus haut les relations de Saint-Bénigne avec Hirschau, (Saint-Vanne.... ?)

2. C'est celui qui, né d'une race chevaleresque, avait quitté le métier des armes pour se faire moine, à l'instar du comte Simon de Valois. Voir plus haut.

sence de cinq cardinaux, de cinq évêques et d'une foule d'abbés, de clercs et de fidèles[1]. A la Charité-sur-Loire, dépendance de Cluny, — mais dépendance gigantesque et presque rivale de sa métropole, — à la Charité-sur-Loire, le pape accomplit la même cérémonie, au milieu d'un grand concours d'évêques et de barons, parmi lesquels se trouvait un moine de Saint-Denis, de basse naissance, nommé Suger, lequel devait rapporter de précieux souvenirs de son voyage dans le royal monastère qu'il était appelé à gouverner comme abbé, avant de gouverner la France elle-même[2].

De la Charité, le souverain pontife se rendit à Tours, puis, aux fêtes de Pâques, dans la ville de Chartres où le conviait le grand évêque Yves, qui, avec la respectueuse mais complète franchise des hommes de ce temps-là, fit entendre au chef de l'Église les plus vives observations critiques, et en même temps, les témoignages du dévouement le plus pur et le plus absolu. La comtesse Adèle de Blois, fille de Guillaume le Conquérant, avait voulu

1. *Chron. Besuense*, in *Spicileg.*, t. II, p. 444.

2. SUGER, *De vita Lud.* VI, c. 9. — Il était né à Saint-Denis. Son origine obscure est attestée par lui-même quand il dit qu'il a été élu « contra spem meriti, morum et generis.... » et dans plusieurs autres passages ap. DUCHESNE., *Script.*, t. V, p. 343, 354 et passim

pourvoir elle seule à toutes les dépenses du pape[1].

Pascal alla visiter ensuite la grande et royale abbaye de Saint-Denis, qu'il regardait comme l'apanage spécial de saint Pierre en France[2], et il y scella de nouveau l'alliance de la papauté avec la royauté française. Le pape édifia tous les assistants par sa fervente dévotion devant les reliques de l'apôtre des Gaules, et par le désintéressement « assez peu romain », dit Suger, avec lequel il dédaigna tous les trésors du riche monastère, n'ayant voulu recevoir, pour tout présent, qu'une portion des vêtements épiscopaux de saint Denis, qui portaient encore la trace du sang de l'apôtre[3].

Après le public hommage rendu par le chef de l'Église militante au pontife-martyr, à l'élu de l'Église triomphante, les deux rois vinrent à leur tour, pleins d'amour pour Dieu, humilier leur couronne devant le successeur de Pierre le pêcheur[4]. Pascal implora leur assistance contre les tyrans, les suppliant de tenir la main à la défense de l'Église, comme il convenait à des successeurs de Charlemagne et des pieux rois de France[4]. Les deux souverains jurèrent de prêter aide et assis-

1. ORDER. VITAL, l. XI, p. 810.
2. SUGER, l. c.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.* — 5. *Ibid.*

tance, et ils mirent leur royaume à sa disposition[1]; puis ils sollicitèrent au monastère plusieurs prélats, entre autres Adam, l'abbé de Saint-Denis que Suger avait accompagné à Tours, de les suivre à Châlons, où ils devaient avoir avec les ambassadeurs du roi Henri une entrevue décisive.

Pascal trouva de plus, en France, un secours encore plus efficace que celui de la bienveillance royale, dans la ferveur et le zèle toujours plus vifs de l'Ordre Monastique, où se recrutaient, comme sous Grégoire VII, presque tous les champions de l'Église. Le vieil arbre planté par saint Benoît, loin de se dessécher, poussait en France, plus qu'ailleurs, de vigoureuses branches, qui, dirigées par des hommes habiles, prenaient à leur insu un aspect nouveau. C'est ainsi qu'on vit naître l'Ordre de Grandmont et celui des Chartreux ; c'est ainsi qu'on vit, tout à coup, resplendir l'Ordre de Cîteaux, né dans un coin obscur de la Bourgogne. A l'époque où Pascal II visitait la province qu'honoraient, à un si haut degré, les vertus d'Yves de Chartres et d'Hildebert du Mans, trois nouvelles fondations, dues à trois saints amis, commençaient à attirer le respect des fidèles, et promettaient de nouvelles consolations à l'épiscopat gallican.

1. Suger, l. c.

Le Breton Robert d'Arbrissel, dont on a vu éclater le courage au concile de Poitiers[1], en 1100, après avoir été archiprètre de Rennes et écolâtre d'Angers, avait quitté le monde pour vivre en ermite dans la forêt de Craon, en Anjou, où il dirigeait une abbaye de chanoines réguliers. Urbain II l'en avait tiré pour l'obliger à prêcher dans les diocèses voisins. Robert parcourut la Normandie, la Bretagne, l'Anjou, la Touraine. Il remplit sa mission avec un éclatant succès, entraînant sur ses pas de grandes troupes de pénitents de l'un et de l'autre sexe, qui campaient dans les bois afin d'être plus à portée d'entendre le saint prédicateur. Robert, avec une hardiesse inouïe, dénonçait tous les désordres, même ceux de certains supérieurs ecclésiastiques. Quelques imprudences commises par la foule errante d'hommes et de femmes au milieu desquels vivait nuit et jour l'ardent missionnaire, et surtout le zèle parfois excessif qu'il mettait à poursuivre la conversion des filles perdues[2], attirèrent au missionnaire de vifs reproches de la part de Geoffroy, abbé de Vendôme, et aussi du savant Marbode, évêque de

1. Voir plus haut. — Il était né en 1047.

2. Cf. Baldric., *Vita S. Roberti*, ap. Act. SS. Bolland., t. II, Februar. — Guillelm. Neubrig., *De rebus Anglicis*, l. I, c. 15. — *Clypeus Fontebraldensis*, t. II, p. 132; Massion, *Notice sur Robert d'Arbrissel*.

Rennes[1]. Robert dut alors chercher un désert où son étrange troupeau pût vivre sans faire scandale. Un jour, dans une forêt, sur les confins de l'Anjou et de la Touraine, il rencontra des bandits, dont le chef, nommé Évrault, lui demanda son argent. — « Volontiers, répondit l'apôtre, mais en « échange, vous me donnerez vos âmes pour Dieu. »

Le saint les convertit, et, dès lors, il établit dans cette forêt le centre de sa nouvelle fondation, qu'il appela, d'après le nom du chef des brigands, Fontevrault[2]. Là bientôt se trouvèrent réunis plus de trois mille[3] convers des deux sexes, lesquels, du reste, y vivaient absolument séparés. Nobles et paysans, lépreux et courtisanes, vieux et jeunes, habitaient des huttes de feuillages, sous la direction unique de Robert[4], et ils y demeurèrent jusqu'au

1. Mabillon, dans ses *Annales* (l. LXIX, n° 139), admet l'authenticité de ces deux fameuses lettres dont on s'est armé pour jeter le ridicule sur le vénérable fondateur; mais il montre qu'elles sont antérieures à la création de Fontevrault, et qu'on n'en peut d'ailleurs tirer aucune conclusion contre les mœurs de Robert. (Cf. Acta SS. Bolland. du 25 février, t. II, p. 601.) Noël Alexandre, dans une très savante et impartiale dissertation (in *Hist. ecclesiast.*, sec. xi et xii, dissert. 5, tomo VI), arrive aux mêmes conclusions, si ce n'est qu'il n'admet pas que la lettre attribuée à Marbode soit de ce prélat.

2. Une noble dame, nommée Aremburge, lui fit donation du fonds.

3. Selon d'autres, il y en eut cinq mille. *Clypeus Fontebraldensis.*

4. Baldric., c. 4 et 2, loc. cit.

jour où la générosité des seigneurs environnants eut mis leur fondateur à même de construire un grand monastère, qu'il divisa en quatre quartiers séparés. Pascal approuva, en 1106, cette fondation, dont Robert d'Arbrissel devint le supérieur général, et à laquelle furent rattachées plusieurs autres maisons créées par lui en diverses provinces. Mais, à sa mort, il voulut, afin de rendre hommage à la Vierge Marie, qu'il avait choisie pour protectrice spéciale de ce rameau de l'Ordre bénédictin, il voulut, disons-nous, que les frères de toutes ses maisons reconnussent la suprématie de l'abbesse du monastère de Fontevrault[1], où se trouvaient réunies, du temps de Suger, quatre et cinq mille religieuses. Dans la forêt de Craon, où Robert s'était d'abord retiré, il avait été rejoint par un moine picard, nommé Bernard, qui avait fui la dignité abbatiale

1. La première abbesse fut, selon Mabillon, Hersende de Clairvaux, veuve de Guillaume de Montsoreau, et, selon Fleury (l. LXVI, n. 34) et l'*Hist. littér.* (t. X, 162), Pétronille de Craon. Baronius (ad ann. 1117) énumère onze filles, petites-filles ou sœurs de rois qui ont été abbesses du célèbre monastère. Fontevrault est aujourd'hui, comme le Mont-Saint-Michel et Clairvaux, transformé en maison centrale de détention pour les deux sexes. La tour dite d'Évrault et le chœur de la magnifique église ont seuls été épargnés : nous y avons vu, en 1851, les tombeaux de Richard Cœur de lion et de Henri Ier dans le plus honteux abandon. Depuis, ces tombes ont été enlevées et transportées à Versailles, où elles se trouvent confondues avec d'autres débris du même genre.

dont les religieux de Saint-Savin voulaient l'honorer. Mais, plus tard, le bon religieux ne put se dérober au choix des moines de Saint-Cyprien de Poitiers. Une fois abbé, Bernard sut remplir avec énergie ses nouveaux devoirs. Au concile de Poitiers, il se distingua, à l'exemple de son ami Robert, par la plus intrépide résistance aux violences du duc Guillaume. Comme l'abbaye de Cluny prétendait que celle de Saint-Cyprien était de sa dépendance, Bernard se démit de ses fonctions et alla s'associer à Robert d'Arbrissel et à ses collaborateurs, pour prêcher, au péril de sa vie, contre les prêtres scandaleux de la Normandie, dont les concubines essayèrent plusieurs fois de le faire périr[1].

Cependant, les moines de Saint-Cyprien, qui luttaient de toutes leurs forces contre les prétentions de Cluny, avaient arraché de leur ancien abbé la promesse d'aller plaider leur cause à Rome. Il y fit deux voyages, monté sur un âne, et vêtu d'un pauvre habit d'ermite. D'abord bien accueilli, puis repoussé dans ses demandes, mais fermement convaincu de la justice de sa cause, Bernard soutint sa thèse contre le pape lui-même et ne craignit pas de le citer au tribunal de Dieu[2]. Pascal,

1. Gaufr. Gross., *Vita S. Bernadi Tiron.*, ap. Bolland., die 14 april., c. 6.
2. Order. Vital, l. VIII p. 715.

d'abord irrité, se laissa bientôt adoucir par les deux cardinaux-légats Benoît et Jean, qui, moines eux-mêmes, avaient apprécié au concile de Poitiers le mérite et le courage de Bernard. Ce dernier put donc recommencer, devant le pape et devant le conseil pontifical, son plaidoyer où il soutint que Saint-Cyprien florissait longtemps avant la naissance de Cluny; que l'abbé Hugues convoitait une épouse qui n'était point sienne, et usurpait, sans aucun fondement, le titre inconnu jusqu'alors d'archiabbé[1]. Bernard gagna sa cause. Pascal confirma la liberté de Saint-Cyprien et voulut garder l'abbé comme cardinal auprès de lui. Mais Bernard demanda, pour toute grâce, d'être déchargé de son abbaye, ce qui lui fut accordé. De retour en France, après avoir traversé de dures épreuves et même ces persécutions qui sont, en ce monde, la condition de tout véritable succès dans les œuvres bénies de Dieu, il découvrit enfin à Tiron, dans une forêt du Perche, une retraite à sa convenance. Le comte Rotrou lui en abandonna la propriété, et Yves de Chartres l'y vint installer[2]. Bientôt cent moines furent réunis autour de lui, et cent *cellæ*[3], ou prieu-

1. Mabill., *Ann.*, l. LXXI, c. 17.
2. Le jour de Pâques 1109.
3. Centum cellæ. Gaufr. Gross., *Vita S. Bernardi*, n° 52. — Fleury, d'après *Gall. Christ.* (t. IV, p. 864), ne compte que 12 abbayes, 48 prieurés et 22 paroisses.

rés, ne tardèrent pas à constituer une nouvelle congrégation, qui, placée sous la règle de Saint-Benoît, porta désormais, comme Bernard lui-même, le nom de Tiron. Les habitants du pays, à la vue de cette nouvelle espèce de cénobites vêtus encore plus pauvrement que les anciens moines, s'imaginèrent que c'étaient des Sarrasins venus par-dessous terre et ensuite des prophètes, à la façon de saint Jean-Baptiste. Bernard se servit de la curiosité de ces demi-barbares pour les convertir : il aimait à recruter son troupeau monastique parmi les ouvriers et les artistes, à qui il faisait continuer leur métier dans son monastère. Et, tandis que charpentiers et maçons, peintres et sculpteurs, orfèvres et forgerons, laboureurs et vignerons, trouvaient à Tiron le travail qui leur était propre[1], la renommée de la nouvelle fondation se répandait au loin et touchait si profondément le cœur des hauts barons, qu'au bout d'une année, une grande disette étant survenue, le comte Guillaume de Nevers envoya généreusement un grand vase d'or à l'abbé Bernard, pour qu'il le fît vendre et en consacrât le produit à nourrir ses religieux et ses pauvres. C'est ainsi que, à défaut de routes et de canaux, la charité chrétienne savait

1. Order. Vital, l. VIII, p. 715.

se frayer un chemin depuis les confins de la Bourgogne jusqu'au fond d'une solitude inexplorée du Perche[1] !

Un autre saint, destiné à devenir le père d'une troisième congrégation, sortit aussi de la forêt de Craon, où l'amour de la pénitence l'avait réuni à Robert d'Arbrissel et à Bernard de Tiron. Ce troisième personnage était Normand de race et s'appelait Vital[2]. Lui aussi était d'humble origine[3]. Plus austère encore que ses deux compagnons, Vital attira bientôt plus de cent quarante disciples autour de lui, et Raoul, vicomte de Fougères, leur abandonna toute la forêt de Savigny, près Avran-

1. Mabill. *Ann.*, l. LXXI, c. 40. — Dès 1113, Bernard de Tiron put envoyer une colonie monastique jusque dans le pays de Galles. On verra plus loin le fils du roi d'Écosse y venir chercher des religieux.

2. La Vie manuscrite du B. Vital, composée au douzième siècle par Étienne de Fougères, évêque de Rennes, et que les continuateurs de l'*Hist. littér. de France* croyaient perdue, a été retrouvée par M. L. Delisle, élève de l'École des chartes, qui a bien voulu nous en communiquer une copie. L'évêque déclare qu'il écrivait d'après des Mémoires rédigés *en français* par les disciples du saint : Hæc enim, sicut Romane scripta referimus, Latino eloquio fideliter transferentes litteris evidentioribus tradidimus.

3. Ses parents, qui étaient du diocèse de Bayeux et du bourg de *Tirgerii*, avaient cependant quelque bien, qu'il vendit pour en donner le prix aux pauvres. Dès son enfance, il était si grave, que ses camarades l'appelaient *le petit abbé*. Il avait commencé par être chapelain de Robert, comte de Mortain, frère utérin de Guillaume le Conquérant. Fleury, l. LXVI, c. 19; Étienne de Fougères, *Vita* ms. passim.

ches, avec les débris d'un vieux château qu'ils transformèrent en monastère[1]. Cette nouvelle fondation devint, à son tour, le berceau et le chef-lieu de trente et une grandes abbayes, tant en France qu'en Angleterre. Vital, qui possédait le don d'une vive éloquence, quittait souvent sa solitude pour aller faire retentir le parole de Dieu parmi les nobles de la Normandie, lesquels, depuis la conquête de l'Angleterre par l'un des leurs, s'abandonnaient aux entraînements de l'ambition et souvent s'écartaient de la voie tracée par les anciens preux[2]. A son éloquence, Vital joignait beaucoup de hardiesse et de courage. Sa parole austère n'épargnait personne; il effrayait d'abord; mais ceux qui venaient l'entendre, attirés par la curiosité, s'en retournaient ordinairement pâles, émus, tout confus d'avoir entendu dévoiler publiquement des méfaits qu'ils croyaient avoir mieux dissimulés. L'apôtre, ajoute l'hagiographe, faisait trembler les seigneurs les plus orgueilleux, comme les rustres les plus grossiers, les filles des champs comme les nobles dames. A ces

1. Vital s'était retiré dans la forêt de Savigny dès l'an 1105; mais l'acte de donation par Raoul de Fougères n'eut lieu qu'en 1112; il fut confirmé par Henri Ier et par bulle de Pascal II du 23 mars 1113. Cf. Fleury, l. LXVI, c. 19; Mabillon, l. LXX, c. 95; Order. Vit., p. 715.

2. Antiqui optimates. Order. Vit., l. VIII, p. 708.

dernières il reprochait le luxe effréné de leurs soieries et de leurs fourrures. Les plus grands seigneurs, et le roi lui-même, n'en estimaient que davantage le saint homme[1]. Comptant sur cette indulgence, le hardi prédicateur ne craignit pas de se présenter, avant la bataille de Tinchebrai, comme médiateur entre les deux frères ennemis, le roi Henri et le duc Robert, qu'il ne put toutefois réussir à réconcilier[2].

Quelque fécondes et populaires que fussent les nouvelles fondations, l'éclat de Cluny ne pâlissait pas devant elles. Trente-cinq abbayes du premier ordre recevaient ses lois et lui étaient complètement soumises[3]; onze autres, les principales de la France, comme Vézelay, Moissac, Saint-Gilles, avaient accepté ses coutumes, sans entrer dans les liens de sujétion qu'elle maintenait si serrés, comme l'atteste le soulèvement de Saint-Cyprien contre elle[4]. C'est là que venaient de préférence se réfugier les puissants

1. Order. Vit., l. XI, p. 820.

2. *Ibid.*

3. Præcipua monasteria, d'après la première bulle de Pascal II, en 1099.

4. Quelques années plus tard, en 1112, l'abbé Lambert de Saint-Bertin, qui avait introduit dans son abbaye la réforme de Cluny, alla demander à Rome une sauvegarde contre l'abbé Pons de Cluny, qui prétendait, en sa qualité de père spirituel, y venir avec un cortège de cent mules et y célébrer la Pâque *tanquam in proprio.* Mabill., *Ann.*, l. LXXII, c. 44.

du siècle et de l'Église, quand Dieu touchait leurs cœurs : c'est là qu'un comte de Bourges, après avoir engagé au roi Philippe son comté, pour subvenir aux frais de la croisade, s'arrêtait à son retour de la guerre sainte et d'une affreuse captivité. Le brave chevalier se fit moine à Cluny, d'après le conseil du pape[1]; mais lui n'hésita point à détourner Hildebert, évêque du Mans, le digne rival d'Yves de Chartres par la science et la sainteté, du projet qu'il avait conçu d'abdiquer sa dignité pour se réfugier à Cluny, où il espérait échapper aux vexations des rois normands et des comtes du Mans[2].

Peu de temps après avoir donné l'hospitalité au troisième des moines de Cluny appelés par la Providence à monter sur le trône de saint Pierre[3], le grand et saint abbé Hugues, qui, pendant soixante ans, avait présidé aux destinées de l'abbaye souveraine, et recruté plus de dix mille religieux pour

1. Order. Vital, l. X, p. 795.

2. Hildebr., *Epist.*, l. III.— Cet illustre évêque avait été chercher Pascal à Rome pendant que celui-ci passait en France, et revint sur ses pas pour le rejoindre enfin à l'abbaye de Souvigny en Bourbonnais. En Italie, il avait été parfaitement accueilli par le comte Roger de Sicile, par Geoffroy de Mayenne, et les autres Normands, qui, fidèles à leurs anciennes prédilections, l'avaient comblé de présents pour les églises de son diocèse, et surtout pour sa cathédrale de Saint-Julien, qu'il reconstruisait et qui fut dédiée en 1120.

3. Grégoire VII, Urbain II, Pascal II

l'armée du Seigneur[1], alla rejoindre dans le ciel ses prédécesseurs Odilon, Maïeu, Odon, et l'un de ses plus chers amis, saint Anselme, mort huit jours avant lui. Ces deux admirables saints, si unis pendant la vie, devaient l'être également après la mort. Anselme était allé *à la cour de Pâques de son Seigneur*[2] le mercredi saint de l'an 1109 : Hugues mourut le mardi de Pâques, après avoir célébré une dernière fois, sur son lit de mort, les offices de la grande semaine et lavé, une dernière fois, les pieds des pauvres. Or, comme ses yeux, qui semblaient ne plus voir, et sa langue alourdie indiquaient la perte du sentiment, on lui demanda, en lui administrant le viatique, s'il reconnaissait bien la chair vivifiante du Seigneur : « Oh ! oui, je « la reconnais, dit-il, et je l'adore. » On le porta à l'église, on le posa sur un lit de cendres, où le vieux champion du Christ rendit le dernier soupir, à quatre-vingt-cinq ans[3], laissant à sa nombreuse famille la joie de son triomphe, l'exemple de sa vie et l'espoir de son intercession[4]. Cette nuit même, le pieux abbé Fulgence d'Afflighem, vit en

1. Order. Vit., l. XI, p. 839.
2. Eadm., *De Vita Anselmi*, p. 25.
3. 29 avril 1109.
4. Hildeb., *Lib. de ejus Vita*, in *Bibl. Clun.*, p. 435-436. — Order. Vit., l. c.

songe deux lits d'or (*lectuli*) portés au ciel par les anges, et on lui dit que l'un était destiné à saint Anselme, l'autre à saint Hugues de Cluny[1].

Le roi Alphonse VI de Castille, ce grand bienfaiteur de l'église de Cluny, fidèle et reconnaissant ami de l'abbé Hugues qui avait autrefois brisé ses fers, le suivit de près dans la tombe[2]. Il voulut être enterré chez les Bénédictins de Sahagun (San Facundo)[3].

L'intrépide fermeté d'un moine de Cluny, de Bernard, archevêque de Tolède, défendit, à cette époque, contre une invasion d'Arabes du Maroc, la capitale et le royaume que la mort d'Alphonse venait d'ébranler si profondément[4].

Les droits de dona Urraca, l'héritière du prince défunt[5], furent contestés par Alphonse d'Aragon. La princesse crut tout pacifier en épousant son cou-

1. *Chron. Affligh.* in *Spicil.*, loco sup. cit. — Le saint moine Godefroy, évêque d'Amiens, qui était alors en Italie pour plaider devant le pape la cause de son Église contre les moines de Saint-Valery, eut également, dans la même nuit du 29 avril, la vision d'une procession de saints qui allaient au-devant de leur nouveau commensal. *Bibl. Cluniac.*, p. 463.

2. Voir plus haut.

3. 30 juin 1109.

4. Mariana, *Hist. Hispan.*, l. X, c. 8. — Pagi, *Crit.*, ad ann. 1109-1110.

5. Veuve du comte Raymond de Bourgogne et mère d'Alphonse VII, qui s'intitula *empereur des Espagnes.*

sin ; mais Pascal lui ordonna de renoncer à cette alliance, sous peine d'excommunication et de déposition[1].

Bernard de Tolède et l'abbé de Sahagun furent arrachés de leurs sièges, emprisonnés et exilés, à la suite de l'usurpation aragonaise; mais toutes ces discordes et ces violences, auxquelles Pascal s'efforça de mettre fin, en envoyant en Espagne, comme légat un Bénédictin abbé de Cluse[2], n'affaiblirent pas l'ardente confiance dans les prières monastiques qui enflammait les cœurs castillans et qui dictait à une autre Urraca, sœur de l'ami de saint Hugues, ces paroles qu'on lit dans sa charte de restauration de l'abbaye de Saint-Pierre de Estoncia[3] :

« Reçois, Seigneur, toi qui es immensément « grand jusque dans les moindres choses, reçois ces « humbles présents, et daigne les agréer assez pour « que, quand j'arriverai devant toi, tu me veuilles « accorder l'immense joie de ton royaume. C'est à « toi, mon Dieu, que j'offre ce monastère construit « en l'honneur de Pierre, le prince des apôtres, et

1. *Ep. Pasc.*, n. 21, ap. Coletti, *Concil.*, XII, 993.

2. Mabill., *Ann.*, l. LXXII, n. 27, et dans les détails l'*Append.* n° 82 du tome V.

3. Fondée en 909 par le roi Garcias, et restaurée en 1099 par D. Urraca, fille du roi Ferdinand de Castille et de Léon.

« de Paul, le vase d'élection... Oui, oui, mon bien-
« aimé Rédempteur, ô Christ, je te consacre cette
« maison, pour l'expiation de mes péchés, et quand
« tu viendras, avec ces mêmes apôtres, pour juger
« l'univers, que leurs prières te rendent un juge
« clément envers moi, chétive créature, rachetée
« de ton sang précieux : qu'elles m'arrachent aux
« flammes de l'enfer, et m'introduisent, purifiée,
« dans la gloire du paradis[1]. »

1. *Hist. de l'Ordre de Saint-Benoît*, t. IV, sc. 35. — Mabill., *Ann.*, t. V, l. LXIX, n. 13.

CHAPITRE X

Le pape et l'empereur à Rome.

Henri V rétablit sur leurs sièges tous les évêques expulsés. — Un concile à Troyes. — Mariage du roi Henri V avec Mathilde d'Angleterre. — Sac de Novare. — Dangereuse proposition faite par le pape. — L'Église est placée en Allemagne dans une situation analogue à celle des Églises de France. — Serment prêté au pape par l'empereur. — Fourberie de Henri V. — Protestations des évêques et des abbés. — Le pape est livré aux soldats. — Violences contre le pape. — Il est fait prisonnier. — Pascal II cède à la volonté de l'empereur pour sauver ses serviteurs. — Il traite avec l'empereur et le couronne à Rome. — Henri V visite la comtesse Mathilde.

L'Église avait grand besoin de renforcer ses armées, car elle était à la veille de subir une épreuve inconnue pour elle pendant les mille ans de son histoire antérieure, et de courir des dangers plus graves que tous ceux qui avaient été jusque-là son partage. Elle devait expier cruellement le malheur d'avoir accepté, contre un père odieux, le concours d'un fils dénaturé. Celui-ci se disposait à retourner contre sa mère le glaive qu'elle avait béni, et, ce

à quoi nul autre n'avait encore réussi, il allait lui être accordé, pour un temps, d'opprimer la liberté de l'Église jusque dans son plus auguste sanctuaire.

Henri V avait commencé à rétablir sur leurs sièges tous les évêques orthodoxes dépouillés par les amis de son père, y compris les moines Eudes de Cambrai et Gebhard de Constance, l'infatigable légat d'Urbain et de Pascal[1]. Mais, à peine son autorité était-elle reconnue du grand nombre, que cet homme, qu'on avait vu si humble à l'assemblée de Nordhausen, ne voulant prendre part aux délibérations des évêques que sur leur expresse invitation, et ne demandant que le retour de l'empire à l'unité et à la soumission apostolique, changea tout à coup de conduite et de langage, et prétendit investir les nouveaux évêques, qui s'y prêtèrent pour la plupart. Le moine Eudes de Cambrai refusa d'accepter d'un laïque la crosse et l'anneau qu'il avait déjà

1. On pourrait croire à un refroidissement dans le zèle de cet illustre évêque, d'après une lettre du pape, que rapporte Neugart (*Cod. dipl. Aleman.*, n° 834) en l'attribuant à l'an 1107, et où le pontife reproche vivement à Gebhard de ne pas s'être rendu au concile de Guastalla, lui déclarant que le souvenir de ses anciens services a seul pu détourner de lui la sentence d'interdit dont l'archevêque de Mayence et ses suffragants avaient été frappés par suite de leur absence du concile : Nolumus enim, dit Pascal, ut juventutis certamina tempore, quod absit, senectutis omittas.

reçus d'un évêque, lors de son sacre au concile de Reims[1]. Henri marcha contre Cambrai, força Eudes de se réfugier au monastère d'Anchin[2], rétablit l'excommunié Gaucher, et détruisit la commune que les bourgeois avaient jurée en recevant leur évêque légitime[3]; puis il s'avança jusqu'aux frontières de la France et de la Lorraine, pendant que ses ambassadeurs allaient sommer le pape de lui concéder les investitures. Cette ambassade se composait de plusieurs prélats et seigneurs, qui semblaient venir plutôt pour intimer des ordres que pour discuter raisonnablement[4] : les plus marquants étaient le duc Welf, lequel faisait porter partout une épée devant lui et élevait la voix très haut[5], et l'archevêque de Trèves, qui parlait le français[6] avec facilité. Le pape les reçut à Châlons-sur-Marne. L'archevêque de Trèves réclama formellement pour l'empereur, en vertu de l'an-

1. Odo, *De blasph. in Spir. sanct.*, ap. Pagi, in ann. 1109.

2. Où il mourut en 1113. On grava ces mots sur sa tombe :

Fuit exul, Deo fidus,
Fulget cœlo sicut sidus.

On l'honore comme bienheureux. Act. SS. Boll. du 19 juin.

3. *Chron. de Cambrai*, in *Script. rer. Franc.*, t. XIII, p. 455; et Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, XIV.

4. Sug., *De vita Lud. Grossi*, c. 9.

5. *Ibid.* — C'était le mari de la comtesse Mathilde, mais qui s'était séparé d'elle et de sa cause.

6. *Ibid.*

cien droit de l'empire, non seulement la faculté d'approuver ou de rejeter tous les candidats élus à l'épiscopat, mais encore le droit d'investiture et d'hommage, condition inséparable de la possession des régales, c'est-à-dire des villes, châteaux, péages relevant de l'autorité impériale[1]. A cela le pape fit répondre en ces termes par l'évêque de Plaisance : « L'Église, rachetée par « le précieux sang de Jésus-Christ et constituée « en liberté, ne peut plus redevenir esclave : si « l'Église ne peut plus élire un prélat sans le con- « sentement de l'empereur, elle n'est plus que sa « servante, et la mort du Christ est mise à néant. « Si le prélat élu est investi par la crosse et l'an- « neau, qui appartiennent à l'autel, c'est une usur- « pation des droits de Dieu ; et si ce prélat soumet « ses mains, consacrées par le corps et le sang de « Notre-Seigneur, aux mains d'un laïque ensan- « glantées par l'épée, il déroge à son ordre et à son « onction sacrée[2]. »

Les Allemands, furieux et à peine contenus par la présence des Français, s'écrièrent : « Ce n'est « pas ici, mais à Rome et à coups d'épée que se « videra cette querelle[3]. » Et ils s'en retournèrent auprès de leur seigneur[4].

1. Suger, l. c. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*
4. Suger, témoin oculaire de toutes ces discussions, ajoute que

De Châlons-sur-Marne le pape alla tenir un concile à Troyes[1]. Comme pour mieux répondre à l'ambassade de Henri, on y confirma de nouveau plusieurs élections ecclésiastiques et la condamnation des investitures ; on y affermit, de plus, la trêve de Dieu, dans l'intérêt de la croisade, que le pape avait surtout à cœur d'encourager. Au milieu de ses luttes avec l'usurpation laïque, l'Église ne perdait pas de vue les intérêts du pauvre : l'un des canons du concile défendit de brûler les maisons, ou d'enlever les brebis et les agneaux dans les guerres particulières[2]. De l'avis du synode, le pape sévit contre les évêques d'Allemagne qui s'étaient rendus complices des prétentions de Henri. Il excommunia les intrus de Liège, de Cambrai et de Verdun, en disant de celui-ci : « Richard de Verdun s'est livré au « roi, et nous le livrons à Satan[3]. » Il n'épargna pas même les deux principaux adhérents de l'Église romaine, Ruthard de Mayence et l'ancien légat Gebhard de Spire, lesquels avaient eu la faiblesse de conserver des cures dont l'investiture avait été

le pape envoya de nouveaux agents auprès du chancelier Albert, ministre confidentiel de l'empereur, qui était resté en arrière pour traiter plus tranquillement avec lui.

1. Universale concilium honorifice celebravit. *Ibid.* — C'était à la fête de l'Ascension, 23 mai 1107.

2. *Chron. Malleac.*, ad ann. 1107, in Labbe, *Bibl. nova ms.*

3. Laurent. Leod., *Hist. episc. Virdun.* in *Spicil.*, t. XII.

accordée par le roi. Mais une simple menace de suspension ramena ces prélats au devoir[1]. Pascal assigna ensuite à Henri un délai d'un an pour venir discuter la grande cause dans un concile général à Rome, vers laquelle il se dirigea lentement[2] et où les Romains le reçurent, cette fois, avec transport[3].

Henri sembla d'abord se préoccuper assez peu de ces dispositions énergiques de la cour de Rome. Il consacra les années 1108 et 1109 à des expéditions assez peu glorieuses contre la Hongrie et contre les princes slaves de la Bohême et de la Silésie, qui ne reconnaissaient qu'avec peine la suzeraineté de l'empire. Vers la fin de 1109, il envoya au pape une nouvelle ambassade, composée des archevêques de Cologne et de Trèves, du chancelier Albert et d'autres seigneurs, pour traiter d'un accommodement qui devait nécessairement précéder la collation de la dignité impériale, dont les rois d'Allemagne ne pouvaient être revêtus qu'après avoir été couronnés par le souverain pontife. Pascal répondit, sans démentir en rien son langage antérieur et avec autant de persévérance que de bonne foi, qu'il

1. Pour ces différentes sentences, cf. Coletti, *Conc.*, t. XII, p. 1135, 1136; Martène et Durand, *Ampliss. Collect.*, t. I, præf., et p. 618.

2. Cum amore Francorum, dit Suger, qui multum servierant, et timore Theutonicorum.

3. *Ann. Sax.*, ad 1107.

recevrait le roi avec l'affection d'un père s'il se présentait à Rome en souverain catholique, en fils et défenseur de l'Église, en ami de la justice[1].

Dans une diète tenue à Ratisbonne[2], Henri annonça aux princes son intention de passer en Italie pour s'y faire couronner empereur, et en même temps pour y arranger, au gré du souverain pontife, tout ce qu'exigeait la défense de l'Église[3]. Les princes, ravis de ces intentions pieuses et patriotiques, lui assurèrent par serment leur concours[4]. Il obtint aussi l'appui des seigneurs de la partie occidentale de l'empire dans une autre assemblée tenue à Utrecht[5], où il célébra ses fiançailles avec la jeune Mathilde, fille du roi Henri Ier d'Angleterre. Henri contractait ainsi une alliance intime avec le plus puissant des souverains étrangers à l'empire, avec un prince qui avait été lui-même longtemps en lutte contre l'Église dans la question des investitures, et qui venait à peine de se soumettre. Or, ce pouvait être un danger sérieux au cas où Henri V manquerait aux promesses faites à Ratisbonne.

Cependant, le pape, pour ne laisser aucun doute

1. *Chron. Ursperg.*, ad ann. 1109.
2. 6 janvier 1100.
3. *Ibid.*, ad ann. 1110.
4. *Ibid.*, *Ann. Sax.*, etc.
5. A Pâques, 10 avril 1110.

sur sa résolution, malgré les préparatifs du roi, renouvela, dans le concile tenu au Latran le 7 mars, la condamnation formelle des investitures et de toute intervention laïque dans la disposition des choses ou des biens de l'Église[1]. Il y confirma, de plus, le canon, souvent renouvelé pendant les siècles catholiques, qui plaçait les naufragés sous la garde de l'Église et frappait d'excommunication, comme des voleurs et des meurtriers, ceux qui s'appropriaient les débris d'un naufrage[2]. Pascal n'oublia point ceux qui avaient été les dévoués champions de ses prédécesseurs dans les moments les plus critiques : il se rendit en Apulie, où il réunit le duc Roger, le prince de Capoue, tous les comtes normands vassaux de l'Église, et leur fit prêter serment de lui porter secours contre Henri, en cas de besoin. Les chefs de la noblesse romaine prirent[3] envers lui le même engagement. Cela fait, le pape attendit tranquillement dans Rome l'arrivée du roi, trompé sans doute par les protestations de dévouement au siège apostolique, qui, à Ratisbonne, avaient produit tant d'effet[4].

1. *Conc.*, t. XII, p. 1150, éd. Coletti.
2. *Ibid.*
3. PETR. DIACO, *Chron. Cassin.*, l. IV, c. 37.
4. Le protestant Lüden, ne sachant trop comment se rendre compte de cette tranquille confiance du pape, déclare qu'il devait exister quelque plan profond et secret, tramé contre Henri par le

Au mois d'août, Henri passa les Alpes, à la tête d'une armée immense[1], où l'on comptait une élite de trente mille cavaliers[2]. Le roi avait en outre avec lui bon nombre de clercs et de docteurs lettrés, tout prêts à argumenter au profit de la puissance laïque contre les docteurs de l'Église[3]. Depuis son aïeul Henri III, c'est-à-dire depuis plus d'un demi-siècle, l'Italie n'avait pas vu un déploiement de forces aussi formidables. Les villes du Piémont et de la Lombardie avaient profité de l'affaiblissement du pouvoir des empereurs allemands, pendant la lutte contre les princes catholiques, pour accroître leur liberté politique : elles se faisaient la guerre entre elles comme autant de seigneuries indépendantes. Mais il n'y avait pas encore, entre leur cause et celle

pape et son confident Pierre de Léon. Malheureusement il est obligé d'avouer qu'il ne peut pas deviner en quoi cette trame pouvait consister. Tome IX, p. 383.

1. Immenso coacto exercitu. Petr. Diaco, l. c.

2. Circiter triginta millia equitum electorum. *Vita S. Conradi*, ap. Canis., *Thes. anecd.*, t. VI.

3. Literatis viris, paratis scilicet ad rationem omni poscenti reddendam. *Chron. Ursperg.*, ad ann. 1110. — Parmi eux il avait un Écossais nommé David, qualifié d'historiographe impérial (il rédigea l'histoire de cette expédition en trois livres ; *in regis gratiam magis quam historicum deceret, proclivem*, dit de lui Guillaume de Malmesbury), et depuis évêque de Bangor. Guill. Mylmesb., t. V, p. 167. — *Chron. Ursperg.* — On voit que l'empereur ne comptait négliger aucun moyen de faire triompher ses prétentions ; mais la Providence les déjoua dans les grandes comme dans les petites choses, et le récit de son narrateur officiel a péri.

de l'Église, cette fusion, cette solidarité qui valut plus tard à l'une et à l'autre de si éclatants triomphes. Quelques-unes de ces cités belliqueuses firent mine de résister à l'invasion du prince allemand. Mais le sac de Novare, première ville qui lui refusa l'obéissance, effraya les autres. Elles lui ouvrirent leurs portes sans résistance, et toutes lui envoyèrent des présents, sauf la fière Milan, où le prêtre Luitprand, mutilé pour la foi, entretenait depuis longtemps un foyer de résistance orthodoxe : cette ville ne voulut pas lui donner d'argent[1]. Ayant passé le Pô dans la plaine de Roncaglia, où il campa pendant six semaines, Henri reçut l'hommage de tous les feudataires de cette partie de l'Italie. Seule la grande comtesse Mathilde ne s'y présenta pas[2]. Cependant elle ne chercha point à s'opposer au passage des Allemands, soit qu'elle se sentît trop faible, soit qu'elle se trompât, comme le pape, sur les intentions du roi. Comme il importait à Henri de s'assurer au moins la neutralité de la princesse, il lui envoya des ambassadeurs, qu'elle reçut dans son château de Bibianello, près Canosse, en même temps que la visite d'une foule de barons d'au delà des monts, curieux de voir cette femme extraordinaire.

1. Domnizo, *Vita Math.*, II, 18.
2. *Ibid.*

Il y eut une sorte de raccommodement entre la comtesse et le prince; mais elle ne lui promit aucune assistance qui pût préjudicier à l'indépendance de l'Église[1]. Le roi continua sa route vers Rome, par la Toscane : il mit six semaines à traverser les diverses chaînes des Apennins. Son armée souffrit cruellement du froid dans ces montagnes : les violences qu'elle y exerça, spécialemeut contre les églises et les zélés catholiques, n'indiquaient que trop l'esprit de l'entreprise[2].

D'Arezzo, qu'il avait assiégée et incendiée, Henri envoya au pape une ambassade présidée par son chancelier Albert, archevêque élu de Mayence. Une négociation fut entamée avec les plénipotentiaires pontificaux, dont le chef était Pierre, fils de Léon[3].

Les discussions avaient lieu dans le parvis de

1. Domnizo, II, 18. La *Chron. Ursperg.* dit : Comitissam per internuntios sibi subjectam, gratia sua propriisque justitiis, donavit.

2. Pandulph. Pisan., in *Vita Pasch. II.* — Order. Vit. (lib. X, p. 728) parle aussi des ravages exercés par Henri, mais en supposant qu'ils s'étendaient sur les possessions de Mathilde, ce qui paraît improbable après le traité.

3. Léon, père de Pierre, grand-père de l'antipape Anaclet II, et tige d'une famille très influente, était d'origine judaïque et s'était rendu très puissant par ses richesses et son dévouement au saint-siège. Il avait su s'allier avec la plus ancienne noblesse de Rome; *satis alto sanguine materno nobilitatis erat*, dit son épitaphe composée par l'archevêque Alfano de Salerne.

Saint-Pierre[1]. Le pape se refusait à couronner Henri comme empereur jusqu'à ce qu'il eût garanti la paix de l'Église, en renonçant aux investitures. Henri soutenait, lui, qu'il ne pouvait amoindrir et sa couronne et l'empire, en renonçant à un droit exercé depuis plus de trois cents ans et confirmé par le consentement de soixante-trois papes[2]. Alors le pontife proposa une solution aussi nouvelle qu'importante, et qui témoignait hautement de sa bonne foi et du désintéressement absolu de l'Église dans cette question vitale. Il proposa de renoncer, au nom de l'Église, à toutes les possessions et régales qu'elle tenait des anciens empereurs[3], et de se contenter, modestement, des dîmes et des oblations, en interdisant à toujours aux évêques d'Allemagne, sous peine d'anathème, d'occuper désormais les villes, duchés, comtés, monastères, péages, marchés, avoueries, manoirs, châteaux et droits quelconques qui dépendaient de l'empire, et qui

1. In porticu S. Petri (Petr. Diaco, *Chron. Cassin.*, l. IV, c. 37). Il y eut, du reste, une interruption. Les premiers ambassadeurs envoyés d'Arezzo revinrent au-devant de Henri jusqu'à Acquapendente, emmenant avec eux les nonces romains; puis il en renvoya d'autres qui traitèrent à Rome et vinrent lui apporter le résultat des négociations à Sutri, jusqu'où il s'était avancé à petites journées, au commencement de février 1111.

2. *Epist. Henr. ad Parmenses*, *Cod. Udalr.*, n° 261, apud Eckhard, *Corp. histor.*, t. II.

3. *Ibid.*

étaient compris sous le nom de régales[1]. Moyennant cette concession, le futur empereur, que le pape s'engageait à couronner en cette qualité, devait à son tour renoncer, par écrit et en public, le jour de son couronnement, à tout ce qu'il avait usurpé sur l'Église (c'est-à-dire aux investitures), déclarer libres les églises, avec leurs dîmes et celles de leurs possessions qui n'appartenaient pas manifestement à l'empire; enfin, restituer et garantir le patrimoine de Saint-Pierre, ainsi que la sécurité personnelle du souverain pontife, contre tout attentat, violence ou emprisonnement[2].

L'empereur obtenait ainsi mille fois plus qu'il n'avait jamais pu demander et même espérer. Les vastes fiefs[3] des évêchés qui, indépendamment des domaines donnés à l'Église, constituaient en Allemagne des principautés presque aussi considérables que celles des plus grands vassaux laïques, auraient ainsi fait retour au domaine royal, et il en serait résulté, pour la royauté allemande, un accroissement démesuré de puissance, qui, joint au prestige de l'autorité impériale dont elle se serait presque toujours revêtue, lui aurait fourni

1. *Epist. Henrici*, in *Cod. Udalr.*, n° 262. — Cf. Petr. Diaco, *Chron. Cassin.*, IV, 37.
2. Petr. Diaco, l. c.
3. *Reichslehne*, fiefs d'empire tout à fait distincts des *Kirchengüter* ou biens d'Église. Gervais, I, 40.

des moyens de triompher facilement de la résistance des princes séculiers, et de fonder cette monarchie absolue qui toujours avait été le rève de Henri III et de Henri IV. Il était donc naturel qu'une pareille concession excitât la plus vive opposition, non seulement parmi les évêques allemands, qu'elle dépouillait, mais encore chez les princes laïques, qu'elle plaçait sous la formidable prépondérance du pouvoir impérial. Quant au pape, il n'était tenu d'avoir en vue que les droits et les intérêts spirituels de l'Église, lesquels étaient complètement garantis. L'Église d'Allemagne, en vertu de cet arrangement, allait être placée dans une situation analogue à celle des Églises de France et d'Angleterre, où les évêques, quoique possesseurs de domaines assez vastes, et, à ce titre, astreints au service féodal, étaient loin de compter dans leurs fiefs d'aussi vastes territoires et des cités aussi importantes que dans l'empire, mais où, en revanche, l'investiture par la crosse et l'anneau n'existait plus [1]. Dans ce système, l'Église allemande devait conserver la liberté de ses élections; elle se réservait le domaine absolu de la dîme, outre les bénéfices fonciers proprement dits, tributs de la piété et de la charité sous la forme d'oblations ou

1. En Angleterre, seulement depuis la paix de Henri II avec saint Anselme. Voir plus haut.

de donations[1]. Enfin elle échappait à cette servitude des intérêts temporels qui la détournait de son auguste mission. « En votre royaume, disait Pascal « dans le projet de traité (*in charta conventionis*) « qu'il lui transmit[2], les évêques et les abbés sont « astreints par leurs possessions à fréquenter les « cours de justice et à faire sans cesse la guerre. Les « ministres de l'autel sont devenus les ministres « de la cour[3], pour avoir accepté de la main des rois « les cités (les duchés et tout ce qui appartient au « service du royaume), et il en est résulté cet usage

1. Qui étaient alors, naturellement, le plus souvent territoriales et qui lui auraient rapidement recomposé un vaste domaine.

2. *Cod Udalr.*, n° 263, et Coletti, *Concil.*, t. XII, p. 993. — Nous traduisons par *projet de convension* les termes dont se sert l'empereur : *charta conventionis*, quoique dans sa forme actuelle elle paraisse avoir été consommée ; mais il est évident qu'elle n'était destinée à être rendue que le lendemain du couronnement de Henri, puisqu'on y lit : « Porro Ecclesias.... liberas decernimus, sicut in die coronationis tuæ omnipotenti Domino in conspectu totius Ecclesiæ *promisisti.* » Cette promesse était, aussi bien que le couronnement, une des stipulations du traité ; et le pape la supposait remplie. Mais Henri ne fut couronné que deux mois après et sans faire aucune promesse de ce genre ; d'un autre côté, il avait déjà une copie de cette lettre, qu'il envoie aux Parmesans en leur disant : « Petii ab eo ut sicut in *charta conventionis* ejus scriptum est, mihi adimpleret. Hæc est charta conventionis ejus ad me. » — Suit le texte que nous citons. Cf. *Cod. Udalric*, nos 261, 262 et 263. Fleury s'est trompé en rapportant cette lettre du pape au concile du Latran en 1112. Saint-Marc (*Hist. d'Italie*, IV, 982) a déjà relevé cette erreur étrange.

3. *Cod. Udalr.*, n. 263.

« intolérable, que les évêques élus ne peuvent être « consacrés avant d'être investis par la main royale. « De là et la simonie et les usurpations violentes des « sièges. C'est pourquoi nos prédécesseurs, d'heu-« reuse mémoire, Grégoire VII et Urbain II, ont sans « cesse condamné dans les conciles les investitures « laïques, déposé et excommunié ceux qui les re-« cevaient. Il faut donc que les évêques, libérés des « charges temporelles, n'aient plus souci que de « leurs peuples et ne s'éloignent plus de leurs « Églises : il faut qu'ils veillent, selon l'apôtre « Paul, pour rendre compte de toutes ces âmes qui « leur sont confiées. »

Si l'on en croit une version très suspecte[1], les plénipotentiaires impériaux, tous laïques comme ceux du pape[2], à l'exception du chancelier Albert[3], se bornèrent à présenter quelques objections au plan de Pascal, déclarant que le roi ne voulait pas faire violence à l'Église ni encourir la peine du sacri-

1. Nous n'hésitons pas à désigner ainsi l'épître de Henri aux Parmesans écrite pour justifier la captivité du pape, et où la contradiction et la mauvaise foi éclatent de toutes parts. Aucune autre source contemporaine ne parle de ces objections.

2. Ce caractère laïque des plénipotentiaires du pape est remarqué dans la lettre du cardinal Jean de Tusculum à l'évêque d'Albano, ap. Baron., l. IV, c. 13.

3. Leurs noms se trouvent en tête du serment cité par les *Acta Sutrina*, ap. Baron., ad ann. 1111, et *Cod. Udalr.*, n° 262.

lège en la dépouillant[1]. Mais il est certain qu'ils acceptèrent le traité, tout en sachant parfaitement, comme leur maître le déclara depuis[2], que le traité était inexécutable. Ils n'hésitèrent point à déclarer que leur roi, moyennant la concession offerte par le pape, renoncerait aux investitures[3], et ces préliminaires furent confirmés par le serment réciproque des négociateurs des deux parties[4], prêté au parvis de Saint-Pierre, le 5 février 1111. Les ambassadeurs de Henri lui portèrent à Sutri le traité, qu'il accepta sans hésiter, sous la réserve de la confirmation authentique et solennelle des princes ecclésiastiques et séculiers[5]. Il jura, de plus, d'accepter toutes les conditions du traité[6], et fit le serment

1. *Cod. Udalr.*, 261.

2. Nostris tunc idem firmantibus, si hæc uti præmissum est, complesset (papa), *quod tamen nullo modo posse fieri sciebant.* Lettre de Henri V lui-même aux Parmesans. *Cod. Udalr.*, 261.

3. Me quoque investituras Ecclesiarum, uti quærebat, refutaturum. *Ibid.*

4. Voy. aux *Pièces justificatives.*

5. C'est-à-dire, probablement, d'une diète où se trouveraient tous ceux des évêques ou des princes qui ne l'accompagnaient pas. Præbuit rex assensum, sed eo pacto quatenus hæc transmutatio firma et authentica ratione, concilio quoque vel concordia totius Ecclesiæ ac regni principum assensu stabiliretur. *Chron. Ursperg.*, an. 1111. — On conçoit qu'il ne pouvait stipuler sur un objet si important pour la constitution de l'empire, sans le consentement de tous les intéressés.

6. *Chron. Cassin.*, IV, 37.

solennel de protéger la vie du pape contre tout attentat ou emprisonnement[1].

Frédéric, duc de Souabe, le chancelier Albert, le comte Hermann de Saxe, et neuf autres seigneurs, tous comtes et margraves, garantirent aussi, et sous la foi du serment, la sécurité personnelle du pape[2]. On échangea, en outre, des otages, qu'on devait garder jusqu'à l'entier accomplissement du traité. Frédéric, le neveu de l'empereur, avec quatre autres seigneurs, furent envoyés au pape : le roi choisit, lui, Pierre de Léon et sa famille. Pascal alors écrivit en termes très affectueux à Henri pour s'excuser de ce que la rudesse de la saison l'empêchât d'aller au-devant de lui[3].

Le roi, saisi d'un retour assez imprévu de piété filiale, demanda la sépulture ecclésiastique pour le corps de son père excommunié; mais le pape répondit par un refus péremptoire, conçu en ces

1. *Acta Sutr.*, ap. Baron., an. 1111.

2. *Ibid.* — Le pape pouvait donc se croire garanti par trois serments : 1° celui du chancelier et des quatre comtes qui avaient négocié avec Pierre de Léon, à Rome; 2° celui du roi; 3° celui des dix seigneurs et du chancelier encore, qui juraient de se mettre à la disposition de l'Église romaine si « rex juramentum hoc et ea quæ in charta conventionis scripta sunt non observaverit ». Ces deux derniers serments furent prêtés à Sutri, le jeudi 9 février.

3. *Chron. Cassin.*, IV, 38.

termes : « Les martyrs de Dieu, qui sont dans la « gloire céleste, nous ordonnent, sous des peines « terribles, de rejeter de leurs basiliques les corps « des criminels, car nous ne pouvons avoir de com- « munauté dans la mort avec ceux qui en ont été « privés pendant la vie[1]. »

Ce refus n'arrêta pas Henri : arrivé aux portes de Rome, le samedi 11 février, à l'endroit appelé Mont-de-la-Joie, d'où l'on aperçoit la basilique de Saint-Pierre, il y renouvela son serment de renoncer aux investitures, de veiller à la sécurité, à la liberté du pape et de lui garantir le patrimoine de Saint-Pierre, l'Apulie, Capoue, la Sicile et la Calabre, en un mot, toutes les provinces occupées par les Normands[2]. Le lendemain 12, dimanche de la Quinquagésime, Henri, ainsi qu'il avait été convenu entre les négociateurs, entra dans la ville, où il fut reçu avec la pompe la plus triomphale, et, ayant trouvé le pape sur les marches de Saint-Pierre[3], il se

1. *Chron. Cassin.*, IV, 38.

2. *Ibid.*, c. 39.

3. Saxo dit qu'il y renouvela pour la troisième fois son serment : In porticu vero manu propria imperatoris et optimatum triplicatur juramentum (l. c.). — Pour abréger, nous omettons les détails curieux de la pompe extraordinaire avec laquelle Henri fut reçu à Rome (voir *Acta Sutr.*, ap. Baron., l. c.), et la contestation sanglante qui éclata entre ses soldats et le peuple romain, avant son arrivée à Saint-Pierre, qu'il qualifie de trahison, mais dont il fit fort peu

prosterna, lui baisa les pieds et lui servit d'écuyer pour descendre de sa monture[1]; puis, après s'être embrassés trois fois, sur la bouche, sur les yeux et le front, ils s'avancèrent ensemble, au milieu des acclamations du peuple, vers la porte d'argent. Là, Henri prêta le serment de protéger l'Église romaine en qualité d'empereur, et le pape le qualifia de la sorte, en l'embrassant encore pendant qu'un évêque lisait la première oraison de l'office du sacre[2].

La cérémonie ainsi commencée, le pape et l'empereur entrèrent dans la basilique et, suivis de leur double cortège, ils allèrent prendre séance à l'endroit appelé la roue de Porphyre. Alors, le pape réclama l'exécution des renonciations réciproques stipulées dans la convention[3]. Mais Henri se retira à l'écart[4] avec ses évêques et ses princes pour en délibérer, comme si c'était là le lieu et le moment de délibérer sur un traité accepté par l'empereur depuis trois jours[5] et garanti par les princes les plus

de cas : « Ego tamen quasi pro levi causa non motus. » *Epist. Henr. ad Parm.*, l. c.

1. *Chron. Cassin.*, *Acta Sutr.*, l. c.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. In partem juxta secretarium. *Acta Sutr.*, ap. Baron., l. c.

5. Le traité avait été conclu à Rome le 5 février, accepté par l'empereur, à Sutri, le 9. Ces dates sont bien établies par Stentzel, II, 316. On était alors au 12. Du 9 au 12, Henri avait eu le temps de demander l'assentissement des évêques, ou, ne pouvant l'obtenir,

puissants de l'empire. Il n'y avait parmi ces derniers que trois évêques italiens, dont deux, Bernard de Parme et Aldo de Plaisance, fussent connus par leur zèle pour l'Église[1]. On ne sait pas les détails précis relatifs à cette fatale conférence; mais, quand

d'en prevenir le pape. Quant aux princes laïques, le duc de Souabe et autres principaux vassaux s'étaient rendus garants des otages du traité, ce qui impliquait évidemment leur assentiment. Le pape, en voyant Henri se présenter pour être couronné, devait donc croire le traité accepté ; et l'opposition des évêques allemands, manifestée seulement dans Saint-Pierre, a toutes les apparences d'un coup monté d'avance avec l'empereur pour obtenir le couronnement sans traité. Gervais croit que Henri et le chancelier Albert avaient cherché à cacher aux évêques allemands le traité conclu avec le pape, jusqu'au moment où le pape en réclamait l'exécution, de manière à faire retomber sur celui-ci toute l'explosion du mécontentement des prélats (t. I, p. 200, n. 1). Raumer reconnaît que Henri avait certainement l'intention de tromper le pape, mais qu'il n'a pu trouver aucune preuve d'une intention analogue chez Pascal. *Hist. des Hohenstaufen*, t. I, l. II, c. 2. — Lüden, au contraire, prétend que le pape avait désiré et espéré cette scène, et luttait de ruse avec Henri; il est vrai qu'avec cette extrême mauvaise foi dont cet auteur donne tant de preuves, il supprime complètement dans son récit le fait important de la révolte des évêques allemands contre la confiscation de leurs fiefs. *Geschichte der deutschen Volks*, t. IX, l. XX, p. 391. — L'abbé Suger, dont l'autorité est un peu plus imposante, comme contemporain et comme.... (*sic*) n'hésite pas à accuser la mauvaise foi de l'empereur : Inire callens pacem simulat, querelam investiturarum deponit, multa et hæc et alia pollicetur, et ut Urbem ingrediatur, quia aliter non poterat, blanditur nec fallere summum pontificem et totam Ecclesiam, immo ipsum Regem regum, veretur. Voir p. 290.

1. Voir, plus haut, l'entrevue de Châlons. Le troisième était Bensignore de Reggio.

les Allemands sortirent de la basilique, après avoir été invités à se hâter par un message du pape[1], un tumulte effroyable éclata subitement[2]. Les évêques et les abbés[3] reprochèrent vivement au souverain pontife d'avoir rendu un décret hérétique, qui les spoliait de leurs biens, et ils refusèrent ouvertement d'obéir. Les princes laïques ajoutèrent de véhémentes protestations à celles des évêques, car la spoliation de ces derniers les privait des nombreux domaines qu'ils tenaient en arrière-fief des évêchés[4].

1. *Acta Sutr.*, l. c.

2. Il paraît cependant que les évêques allemands commencèrent par rendre au pape les honneurs qui lui étaient dus. Tunc episcopi Transalpini corruerunt et ad oscula surrexerunt. Sed post paululum, la discussion commença. Suger n'y voit qu'une feinte : Inopinata nequitia ficta litis occasione furor Theutonicus frendens debacchatur (l. c.).

3. Universis ei in faciem resistentibus et decreto suo plenam hæresim inclamantibus, scilicet episcopis, abbatibus tam suis quam nostris et omnibus Ecclesiæ filiis. *Epist. Henr. ad Parm.*, *Cod. Udalr.*, 262. — On ne sait qui Henri prétend désigner par ces mots : *tam suis;* puisqu'il fit ensuite arrêter, en même temps que le pape, les trois évêques lombards, une foule de cardinaux et de prêtres, il est évident que le clergé romain ne se prononçait pas contre le pape. C'est donc un mensonge de plus.

4. Tumultuantibus in infinitum principibus, pro ecclesiarum spoliatione et per hæc beneficiorum spoliatione. *Chron. Ursperg.*, ad ann. 1111. — Nous suivons en traduisant la version de Stentzel (I, p. 638, n. 33), sans être bien persuadé que le terme *principibus* s'applique à d'autres qu'aux évêques. Henri ne parle pas des prin-

Les officiers placés près du roi commencèrent à se plaindre, eux aussi, de l'injustice d'un pareil traité : on leur répondit, de la part du pape, en citant les textes si souvent invoqués par les ennemis de la liberté de l'Église, portant qu'il faut rendre à César ce qui est à César, et que celui qui combat pour Dieu ne doit pas se mêler aux affaires du siècle[1]. Pour bien expliquer les motifs de sa conduite, Pascal II voulut lire le diplôme ou, si l'on aime mieux, la bulle qu'il avait adressée à Henri et qui contenait toutes les stipulations du traité[2]; mais Henri l'interrompit, en jurant devant Dieu et devant saint Pierre qu'il refuserait toujours de retirer aux évêques et aux abbés les concessions faites par ses prédécesseurs[3]. Il lut, il signa le nouveau serment qui détruisait la base même de la convention[4], puis il somma le pontife de souscrire à un traité ana-

ces séculiers dans sa lettre aux Parmesans, et la plupart d'entre eux avaient d'ailleurs déjà garanti le traité, comme on l'a dit.

1. Familiares regis dolos suos paulatim aperire cœperunt, dicentes.... Quibus evangelica et apostolica auctoritas objiceretur scilicet quia *reddenda sunt Cæsari*, etc.... et *nemo militans Deo*, etc.... *Acta Sutrin.*, ap. Baron., l. c. — Nous croyons que Fleury, qui passe assez légèrement sur cette crise si vitale pour l'Église, a commis un contresens en mettant ces objections dans la bouche des partisans de Henri. *Hist. ecclés.*, l. LXVI, n. 3.

2. *Epist. Henr. ad Parm.*, l. c.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

logue en ce qui avait trait au couronnement[1]. Dans ce moment, l'un des courtisans qui accompagnaient Henri se leva et s'écria : « A quoi bon tant « de discours? Apprends, pape, que notre seigneur « l'empereur veut recevoir la couronne impériale « comme l'ont reçue, avant lui, Charles, Louis et « Pépin[2]. » Pascal refusa de la donner ainsi; mais Henri, d'après le conseil du chancelier Albert et de l'évêque Burckhard de Münster, fit avancer des soldats et, au mépris de ses serments solennels[3], il leur livra la personne du pape et celle de tous les amis et serviteurs qui l'accompagnaient. La journée était déjà avancée, le soir approchait : les cardinaux conseillèrent donc au saint-père de couronner Henri ce jour-là même, et de remettre au lende-

1. *Epist. Henr. ad Parm.* — Nous ne savons précisément où placer le détail curieux du récit de Pierre Diacre : Interea imperator.... Volo, inquit, ut discordia quæ inter nos et Stephanum Normannum hactenus fuit, jam finem recipiat (multa enim imperatoris gratia pericula Stephanus....); ipse ad hæc pontifex : Dies, inquit, magna ex parte præteriit, officiumque prolixum erit hodie, ideoque, si placet, quod vestrum est prius impleatur. *Chron. Cassin.*, IV, 40.

2. *Chron. Cassin.*, IV, 40.

3. Le cas de *mala captione* avait été prévu formellement dans tous les serments prêtés par l'empereur et par ses garants. Il y avait ajouté la clause : Si dominus papa proxima die Dominica sic adimpleverit mihi, sicut in conventionis chartula scriptum est; mais il est évident que le pape ne demandait qu'à accomplir la convention et ne pouvait être responsable du refus des prélats allemands d'y adhérer.

main la discussion des points en litige. Mais les Allemands s'y opposèrent[1]. On put à grand'peine dire la messe. C'était le dimanche de la Quinquagésime, et lecture fut donnée de l'évangile du jour, où Jésus-Christ annonce à ses disciples qu'il sera livré, moqué, conspué, flagellé, crucifié, mais qu'il ressuscitera le troisième jour[2].

Après la messe, on arracha le pontife de son trône, et on le fit asseoir devant la Confession de Saint-Pierre, où il resta jusqu'à la nuit sous la garde des soldats[3]. Deux Allemands protestèrent seuls contre la conduite de leur roi et de leurs compatriotes : Conrad[4], archevêque de Salzbourg, l'improuva hautement, et un favori de l'empereur, Henri, burgrave de Messnie, surnommé Capet[5], fut tellement indigné, qu'il mit l'épée à la main et menaça de frapper le prince. L'archevêque, qui

1. Illi id quoque adversati sunt. *Acta Sutr.*, l. c.

2. Eadem die Dominica quo legebatur evangelium : Assumpsit Jesus duodecim.... Hæc sicut in Christo et in ejus vicario sunt impleta usque adhuc. *Récit d'un témoin oculaire* in ms. Vatic., ap. Baron., ad ann. 1111, c. 9.

3. *Ibid.*

4. On le nomme aussi Gebhard. *Vita S. Gebhardi*, ap. Canis., *Lect. antiq.*, t. VI, p. 1240.

5. Henricus Caput *ou* cum Capite. On trouve des détails sur lui et sa carrière ultérieure dans Gervais, t. I, p. 202, note 4. — Une chronique monastique contemporaine l'appelle *Henricus quidam regiæ tyrannidis capitaneus;* Lüden le qualifie d'homme héroïque. T. IX, p. 478.

était prêt à mourir pour la justice et qui avait horreur de l'attentat commis sur le vicaire de Dieu, tendit le cou au meurtrier[1]. Il ne fut point frappé; mais il expia son courage par neuf ans de persécution et d'exil[2]. Dieu choisit ce moment pour toucher le cœur d'un homme qui devait compter plus tard parmi ses grands serviteurs. Norbert, alors chapelain de l'empereur, et depuis fondateur de l'ordre de Prémontré, se prosterna devant le pontife prisonnier, lui demanda l'absolution de ses péchés, et, renonçant au monde, alla se cacher dans une profonde solitude[3]. Norbert et Conrad commençaient aux pieds d'un pape enchaîné devant la Confession du premier pape martyr, la carrière au bout de laquelle tous les deux devaient être canonisés par un successeur de Pascal II.

La nuit étant arrivée, le pape fut conduit dans une maison auprès de l'église, avec les cardinaux, un nombreux clergé, et beaucoup de laïques, prisonniers comme eux[4]. Henri lança ses soldats sur la foule d'hommes, de femmes et d'enfants, venue

1. Otto Frising., *Chron.*, VII, 14.

2. Il fut obligé de se cacher dans une caverne près d'Admont, en Styrie, où il fonda ensuite un célèbre monastère.

3. Herimann, *De restaur. S. Martini Tornac.*, in *Spicileg.*, t. II, p. 915.

4. *Acta Sutr.*, l. c.

avec des fleurs, des rameaux, et dont plusieurs furent dépouillés, battus, enchaînés et même égorgés[1]. Les Allemands mirent au pillage les ornements et les vases sacrés qui avaient servi à la procession[2]. Le peuple de Rome, au bruit de ces indignités et de la captivité du pape, s'arma et fit main basse sur tous les Allemands qu'il put rencontrer dans la ville. Le lendemain, les Romains, de plus en plus enflammés, allèrent attaquer le camp impérial au parvis de Saint-Pierre ; l'empereur, renversé de cheval, courut les plus grands dangers ; le comte Otton de Milân fut mis en pièces. On combattit pendant toute la journée ; les Romains, d'abord vainqueurs, puis repoussés, finirent par forcer les Allemands à rentrer dans leurs retranchements[3]. Deux cardinaux, Léon, moine du Mont-Cassin, évêque d'Ostie, et Jean, évêque de Tusculum, avaient réussi à échapper aux geôliers du pape, en se déguisant en hommes du peuple[4]. Vers la nuit (lundi 13 février), le cardinal Jean, se constituant le vicaire du souverain pontife[5], con-

1. *Acta Sutr.*, l. c.

2. *Rodulf. Chron. abb. S. Trudonis*, p. 697, ap. Stenzel, I, 639 ; Domnizo, II, 18.

3. Voir les détails. *Chron. Cassin.*, IV, 41.

4. *Ibid.*

5. *Ep. ad Rich. Alban.* Papyr. Masse, in *Not. ad Yvon. Carnot. Epist.*, ap. Baron., l. c.

voqua le peuple romain et l'exhorta vivement à combattre pour la vie, la liberté, la défense et la gloire du saint-siège (*pro defensione, pro gloria sedis apostolicæ*). Il leur fit prêter serment de lutter à outrance contre l'empereur; il écrivit aux évêques voisins de venir en aide au saint-siège et de faire prier partout *pour la liberté du pape et de l'Église*[1].

Informé de ces préparatifs, Henri jugea à propos d'évacuer, pendant la nuit, le parvis de Saint-Pierre; mais il emmena Pascal avec lui. Au bout de deux jours, l'empereur ordonna d'enlever au pape ses vêtements sacrés, et le remit à quelques chevaliers de sa suite, qui lui lièrent les mains et le traînèrent à leur suite au delà du Tibre et de l'Anio, jusque dans la Sabine[2].

1. *Epist. ad Rich. Alban.*, l. c. — Nous avons pensé que cette lettre du cardinal Richard, évêque d'Albano, écrite immédiatement après la captivité du pape, n'était qu'une circulaire; mais il faut observer que bien probablement Richard n'était pas dans son diocèse : depuis longtemps il exerçait les fonctions de légat en France et on l'y retrouve ensuite après la délivrance de Pascal.

2. Voici comment M. de Saint-Marc, gallican conséquent du dernier siècle, qualifie la conduite du roi : « Henri, plus fier et plus impétueux encore que son père, ne voyant alors, j'oserai même dire *ne devant voir dans le pape et son conseil que des sujets séditieux, qui s'étaient joués de leur souverain*, fit arrêter Pascal et ceux des cardinaux qui ne surent pas s'évader promptement... La conduite de Henri trouve sa justification dans *la politique la plus saine et la raison la plus épurée.* » *Hist. d'Ital.* Paris, 1766, avec approbation et privilège du roi. p. 891 et 972. — L'abbé Suger,

Les cardinaux, les évêques, les clercs et les laïques arrêtés en même temps que le pontife suivaient dépouillés de leurs vêtements les plus indispensables, et attachés, comme leur maître, par des cordes. On enferma Pascal, avec six cardinaux, dans le château de Trabico. Défense fut faite à aucun Italien de lui parler : il était gardé et servi par des seigneurs allemands[1].

Cependant, le cardinal Jean, évêque de Tusculum, redoublait d'efforts pour soutenir le courage des Romains et les porter à profiter de la retraite de l'empereur. Mais, sans le secours des anciens auxiliaires de l'Église, de Mathilde et des Normands, que pouvait-on espérer? Mathilde ne bougeait point, et les Normands se trouvaient hors d'état de remplir leurs obligations de vassaux de saint Pierre. En apprenant l'arrivée de Henri aux portes de Rome, le pape avait écrit à ses vaillants auxiliaires pour les engager à persévérer dans leur

dont la politique n'était pas aussi épurée, quoique qu'il écrivît étant premier ministre d'un roi de France, dit: Imperator pessimæ conscientiæ et facinoris facti perterritus cruciatu, Urbem quantocius exivit, prædam a christiano christianis inauditam, dominum videlicet papam, etc. adudcens. *De vita Lud. Grossi*, p. 290.

1. *Chron. Cassin.*, l. IV, c. 42. — Suger, l. c. — Pand. Pisan., *Vita Pasch. II.* — Comment ne pas involontairement se rappeler les traitements subis, sept cents ans plus tard, par Pie VI, Pie VII, et les cardinaux *noirs*, à Savone et à Fontainebleau?

fidélité envers l'Église[1]. Mais, avant d'avoir reçu cette lettre, qui l'eût fait voler au secours de son suzerain, le duc d'Apulie et de Calabre, le fils de Robert Guiscard, venait de mourir[2]. Pour comble de malheur, Bohémond, prince de Tarente, avait aussi cessé de vivre[3], et la Sicile se trouvait dans les mains d'un mineur, le jeune Roger, le fils du grand comte et que sa mère gouvernait. Sans chef qui pût les mener au combat, les Normands étaient donc réduits à l'impuissance, et ils avaient tout lieu de craindre que leurs conquêtes italiennes ne leur échappassent. Les Lombards, qu'ils avaient remplacés en Apulie, comptaient, en effet, sur une revanche prochaine[4]. les troupes de Roger durent se retrancher, dans l'attente d'une prochaine invasion. Le prince Robert de Capoue put seul envoyer trois cents chevaliers au secours de Rome : mais ceux-ci rencontrèrent à Jeventino le comte de Tusculum, prince d'une maison éternellement hostile à la liberté de l'Église, lequel, réuni à d'autres chefs du parti impérial, mit en déroute cette poignée de fidèles serviteurs du saint-siège, dont le chef fut réduit à solliciter la paix[5],

1. *Chron. Cassin.*, l. IV, c. 38.
2. 21 février 1111.
3. 7 mars 1111.
4. *Chron. Cassin.*, IV, 41. — 5. *Ibid.*

Henri passa le carême à Albano et fit ravager cruellement les environs de Rome, dans l'espoir d'intimider les Romains, qu'il cherchait d'un autre côté à gagner par des offres d'argent. Mais ces derniers, sous l'impulsion de l'évêque de Tusculum, ne voulurent traiter qu'à la seule condition que le pape et les cardinaux seraient mis en liberté. L'empereur, alors, fit ramener le pape dans son camp[1], et là lui déclara solennellement que si les conditions proposées n'étaient point acceptées, la moitié des nombreux captifs[2] qu'il traînait à sa suite serait égorgée, l'autre moitié mutilée, et qu'en outre les cardinaux subiraient le même sort[3]. Ces menaces furent vaines : Pascal II persista dans son refus, déclarant qu'il aimerait mille fois mieux sacrifier sa vie que les droits sacrés de l'Église romaine[4]. Henri eut alors recours à d'autres moyens : il fit obséder le souverain pontife de sollicitations sans cesse renouvelées, par des évêques et des seigneurs allemands, qui le conjuraient de traiter avec le roi et d'accorder quelque créance à ses promesses, pour obtenir la paix[5]. Des citoyens de Rome ob-

1. *Chron. Cassin.* — Pagi a démontré que la captivité du pape ne dura que cinquante-six jours. *Crit. in Baron.*, an. 1111. On ne sait comment ce temps fut réparti entre la forteresse et le camp.

2. Copiosa multitudo; uti supra.

3. *Chron. Cassin.*, l. c.

4. *Ibid.* — 5. *Chron. Sax.*, an. 1111.

tinrent même l'autorisation de venir exposer au pape les souffrances que subissaient les captifs, la désolation de l'Église, et le danger imminent d'un schisme[1]. Henri lui-même se prosterna devant son prisonnier et lui demanda pardon, en jurant de lui obéir s'il consentait seulement à lui accorder la jouissance du droit impérial dont avaient usé ses prédécesseurs[2]. Le pape répondit : « Dieu « me préserve de sacrer jamais un homme souillé « de tant de crimes et du sang de tant d'innocents « égorgés par ses ordres[3] ! » Poussé à bout, Henri recommença ses menaces, et donna l'ordre de faire exécuter les captifs en présence de Pascal[4], mais après leur avoir fourni le moyen de communiquer avec lui et d'essayer de le fléchir. Ce fut seulement alors que le malheureux vieillard, vaincu par les pleurs et par les supplications de ses enfants[5], s'écria, en fondant en larmes : « Voici « qu'on me condamne à subir, pour la paix et « la délivrance de l'Église ce que j'aurais voulu « éviter au prix de tout mon sang[6]. »

1. *Chron. Cassin.*, l. c.
2. *Ann. Sax.*, an. 1111.
3. Trithemius, ap. Mabill., V, 559.
4. Voir *ibid.*
5. *Chron. Cass.*, l. c.
6. *Ibid.* — Nous avons cherché à concilier les détails donnés sur ces violences par Pierre Diacre, dans sa *Chronique du Mont-*

On se mit donc à traiter, au Ponte Mommolo, sur les bords de l'Anio, qui séparait l'armée impériale des troupes romaines, le 11 avril 1111. L'empereur promit de mettre en liberté, le lendemain ou le surlendemain, le pape, les cardinaux et tous les captifs, de restituer ce qu'on avait pris du patrimoine de l'Église romaine, et d'obéir au pontife, sauf l'honneur du royaume et de l'empire, comme les empereurs catholiques avaient coutume d'obéir aux papes catholiques[1].

Pascal, à son tour, jura de ne jamais inquiéter l'empereur ni l'empire au sujet des investitures d'évêchés ou d'abbayes, de pardonner tous les maux, tous les outrages que ses amis et lui avaient subis, de ne jamais prononcer d'anathème contre l'empereur, enfin de le couronner sans délai et de l'aider de bonne foi à maintenir en paix son empire[2].

Cassin, par l'annaliste Saxon et par Trithemius, en suivant le même ordre que Mabillon, *Ann. Bened.*, l. LXXII, c. 2.

1. Cette promesse fut jurée par quatre évêques, le chancelier Albert, sept comtes et le marquis Wemer. — On est étonné d'y voir figurer, en première ligne, Frédéric, archevêque de Cologne, dont la conduite ultérieure démentit si hautement sa participation à cet acte.

2. Guillelm. Malmesb., l. V, ex *Chron. David. Scott. Bancor. episc.* — Cf. Baron., an. 1111, et *Concil.*, éd. Coletti, t. XII, p. 1174. — La stipulation relative à l'anathème n'est pas reproduite dans l'acte du serment pontifical donné par Baronius (ex *Act. vitæ Pasc.*), mais peut être comprise dans les termes généraux : « Non inquietabit regem nec ejus regnum et imperium. »

Cette promesse fut jurée par les seize cardinaux captifs[1]; mais Henri ne s'en contenta pas : il exigea, avant de mettre le pape en liberté et de le laisser rentrer à Rome où le sceau pontifical était resté, que Pascal rédigeât et lui remît la bulle qui devait reconnaître le droit des investitures.

Le lendemain donc, 12 avril, dans le champ des Sept-Frères, pendant qu'on levait le camp, la bulle fut préparée, et le soir, lorsque l'armée eut passé le Tibre au Ponte Salaro, on fit venir de Rome, avec le sceau pontifical, un secrétaire, qui, pendant la nuit, libella la bulle, que Pascal signa aussitôt sous le titre de *privilège*[2]. Il y était dit que le pape confirmait à l'empereur la prérogative accordée par ses prédécesseurs à ceux de Henri; que les évêques et abbés élus sans violence ni simonie seraient investis par l'empereur de la crosse et de l'anneau, et que nul évêque élu sans le consentement de l'empereur ne serait consacré avant d'avoir été

1. Dont deux évêques suburbicaires et trois diacres.

2. Die igitur altero, in eodem campo qui Septem Fratrum dicitur, dum castra moverent, illud dictari oportuit.... Jam locatis castris, accitus ex urbe scriniarius, scriptum illud inter tenebras nocturnas exaravit, cui invitus licet pontifex subscripsit, quod sic se habet : Privilegium Paschalis PP. quod fecit, etc. Ainsi s'exprime l'auteur des *Acta Sutrina* ou *Acta PP. Paschalis*, cité par Baronius, et qui était témoin oculaire, ainsi qu'il le raconte en finissant : Hæc sicut passi sumus, et oculis nostris vidimus, mera veritate conscripsimus.

ainsi investi[1]. L'anathème était prononcé contre quiconque enfreindrait les dispositions de ce privilège, qui ne fut, du reste, garanti ni contresigné par aucun cardinal.

Enfin, le jeudi 13 avril, Pascal II et Henri V entrèrent dans la cité Léonine[2], et se rendirent à Saint-Pierre, où, pendant que les portes de Rome étaient fermées pour empêcher le peuple romain d'y venir[3], le pape couronna l'empereur et lui fit la remise solennelle du privilège des investitures. A la communion, le pontife ayant brisé l'hostie, en donna une parcelle à l'empereur, en disant : « Seigneur empereur, ce corps du Seigneur, que l'Église « catholique affirme être né de la Vierge Marie, et « mis en croix pour nous, nous vous le donnons « comme un gage de paix et de concorde entre vous « et moi, entre l'empire et le sacerdoce. Comme « cette partie est séparée du corps vivifiant, ainsi « soit séparé du royaume de Jésus-Christ quiconque « violera ce traité[4]. »

1. Le texte du privilège se trouve dans Baronius, ad ann. 1111; *Cod. Udalr.*, n° 265, et *Conc.*, XII, 1176.

2. On sait qu'on désignait ainsi, au moyen âge, le quartier de la rive droite du Tibre qui comprend Saint-Pierre, et qui était alors regardé comme en dehors de la ville de Rome.

3. *Chron. Cassin.*, l. c.

4. Cette dernière phrase, citée seule par Pierre Diacre, ne se trouve pas dans les versions de l'allocution du pape que donnent Guillaume de Malmesbury, d'après le recueil du chapelain de l'em-

Pascal rentra ensuite dans Rome, où le peuple le reçut avec joie. L'empereur, après avoir comblé de présents le pape et son clergé, partit le même jour pour le Nord[1]. Préalablement, il était allé visiter la comtesse Mathilde[2], dont il voulait se concilier la faveur, et à la prière de laquelle il avait immédiatement délivré les évêques de Parme et de Reggio, faits prisonniers en même temps que le saint-père[3]. C'est dans le château de Bibianello que se virent les deux illustres personnages, et passèrent trois jours ensemble[4], pendant lesquels ils n'eurent pas besoin d'interprète, car elle savait parfaitement l'allemand. Henri déclara qu'il n'avait jamais vu une femme aussi extraordinaire, il lui donna le

pereur, David de Bangor, le codex Udalr. n° 264, et Papyrus Masson dans ses *Notes sur Yves de Chartres*. Lüden (t. X, l. XX, c. 4, n° 11, p. 636) paraît indigné de cette communion à deux, qu'il appelle une profanation. La confraction de l'hostie lui semble surtout incroyable et l'autorise à appeler le pape *non pontifex, sed carnifex*. Il est clair, d'après ces observations, que l'historien *ne sait pas* que, tous les jours, dans toutes les messes dites par tous les prêtres catholiques, cette confraction a lieu. Voilà pourtant par quels *savants* l'Église catholique est, chaque jour, jugée et condamnée !

1. *Chron. Ursperg.*, l. c., 18.
2. Domnizo, II, 18.
3. Pergere nec Cæsar sapiens usquam cupiebat
Respicere faciem, nisi dictæ comitissæ.
Ibid.
4. Du 3 au 6 mai 1111.

nom de mère et la constitua vice-reine d'Italie.

Henri se rendit ensuite à Vérone, où il célébra la fête de la Pentecôte et renouvela l'alliance de l'empire avec la république vénitienne; après quoi, franchissant les Alpes, il alla, pour réhabiliter la mémoire du père qu'il avait détrôné, lui faire célébrer les plus magnifiques obsèques qu'on eût encore vues. Usant de l'autorisation qu'il avait obtenue du pape, l'empereur fit enterrer le corps de l'excommunié[1] dans la cathédrale de Spire. A cette occasion, des immunités furent accordées aux bourgeois de la ville et à ceux de Worms, pour les récompenser de leur fidélité envers le souverain si cruellement traité par son fils, mais dont celui-ci célébrait maintenant la « bienheureuse mémoire[2] ». Enfin, à l'Assomption, il tint une diète à Spire, près de la tombe glorifiée de sa victime. Là, comme pour mettre le sceau à sa victoire, le prince investit de l'archevêché de Mayence, le premier siège de l'empire, son chancelier Albert, celui-là même qui avait été le principal instrument de ses violences, de ses fourberies et de ses succès à Rome, dans sa lutte contre le pape Pascal II.

1. D'après la *Chron. Ursperg.*, l. c., on pourrait croire qu'il avait encore obtenu cette concession du pape captif.

2. *Ludwig. Reliquiæ* ms., II, 180, ap. Stentzel, I, 653. — Cf. Gervais, I, 49.

CHAPITRE XI

Victoire de la puissance temporelle.

Bruno, évêque de Segni, invite le pape à casser sa bulle. — La lettre de Bruno mécontente le souverain pontife. — Les évêques français protestent à leur tour. — Intervention de Geoffroy de Vendôme. — Exaspération des moines de Hirschau. — Manifeste des moines réfugiés à Saint-Bénigne de Dijon. — Pascal II rassemble un concile au Latran. — Humilité du souverain pontife. — Profession de foi de Pascal devant le concile. — Sentence des Pères du Latran. — Hildebert du Mans et Yves de Chartres apologistes de Pascal II. — Joceran répond à Yves. — Concile de Vienne, où l'empereur est excommunié. — La mauvaise foi de l'empereur éclaire les princes sur les dangers dont ils sont tous menacés. — Henri V, devenu plus puissant que Henri IV, ne ménage plus rien. — Défection du chancelier Adalbert de Mayence. — Adalbert est enfermé dans sa propre forteresse de Trifels. — Mariage de Henri V avec Mathilde d'Angleterre, à Mayence. — Insurrection contre l'empereur. — Victoire des confédérés. — Thomas de Marle est excommunié et déchu des prérogatives de chevalier. — Concile tenu à Saint-Géréon de Cologne. — Adalbert sort de captivité. — Erlung de Wurtzbourg abandonne l'empereur Henri V.

La puissance temporelle avait donc vaincu, et jamais victoire n'avait paru plus complète, plus

éclatante. Dans le spectacle de ce pape prisonnier devant la Confession de Saint-Pierre, traîné, les mains liées, dans une forteresse, et de là dans le camp impérial, pour y souscrire un traité dicté par l'empereur, il y avait une revanche plus que complète de l'humiliation que ce prince prétendait avoir subie à Canosse. Sorti vainqueur d'une lutte qui durait depuis quarante années, Henri, le fils de l'excommunié, revenait pour réhabiliter la mémoire paternelle et célébrer un double triomphe, tenant à la main le privilège des investitures, signé par le pontife même qui les avait tant de fois proscrites. Les auxiliaires laïques de l'Église voyaient courber, à la fois, sous l'ascendant de l'empire, et la puissance de l'Église et l'indépendance des serviteurs laïques dont l'épée l'avait si souvent préservée. Les Normands tremblaient pour eux-mêmes dans leurs montagnes, et, pour la première fois, la grande Mathilde avait pactisé avec l'empereur allemand. Le successeur de Grégoire VII n'avait su ni vaincre ni mourir, ni même garder le silence. Il restait dans sa ville de Rome sans alliés, sans ressources et sans gloire. Mais c'était de cet excès même d'abaissement que l'Église allait sortir aussi forte et aussi libre qu'auparavant, et que l'esprit de Grégoire VII allait se montrer plus vivace et plus fécond que jamais.

Lorsque Grégoire avait pris en main le gouvernement de l'Église, il lui avait fallu créer seul et entretenir un foyer de résistance contre l'usurpation laïque; il lui avait fallu former et discipliner l'armée dont put disposer l'Église un quart de siècle après sa mort. Cette armée se trouvait si forte, si nombreuse, si enflammée par le génie de l'immortel pontife, que la coupable faiblesse d'un successeur ne put rien compromettre. Tout fut sauvé, parce que Dieu dirigeait tout.

Pascal II aurait pu répéter à son geôlier impérial les paroles du pape Vigile, captif de l'empereur Justinien et sommé de signer un décret impie : « Je vous préviens que, si vous me tenez pri-« sonnier, vous ne tenez pas saint Pierre captif. »

L'indignation des catholiques éclata d'abord par la bouche d'un moine, d'un saint, et du haut de la sainte montagne qui avait été le berceau de l'Ordre Monastique. Le Mont-Cassin était alors gouverné par le Piémontais Bruno, issu d'une des plus nobles familles d'Asti[1], que Grégoire VII avait fait évêque de Segni, que Urbain II avait conduit au concile de Clermont, que Pascal II avait nommé son légat en France[2]. Ayant quitté son évêché pour redevenir simple moine, Bruno s'était réfugié

1. Celle de Soleri.
2. Voir plus haut.

dans une cellule du Mont-Cassin ; mais Pascal ne lui avait permis d'y habiter qu'à condition de ne point cesser de gouverner son diocèse. Lorsqu'il fut élu abbé de la grande abbaye mère, Pascal le félicita en disant que, non seulement il était digne de remplir cette fonction, mais encore d'occuper la sienne sur le saint-siège[1]. Ce fut Bruno qui, le premier, protesta contre le traité signé entre le pape et l'empereur. Au nom de plusieurs évêques et cardinaux réfugiés au Mont-Cassin, il invita le pontife à casser sa bulle et à excommunier Henri V[2]. Une telle démarche fit naître la division à Rome. Ceux qui avaient partagé la captivité du pape étaient résolus à condamner les investitures comme auparavant[3]. Mais d'autres, au contraire, faisaient l'apologie de tout ce qui s'était passé. Bruno, averti qu'on le dénonçait comme un fauteur de discorde et de scandale, se crut obligé d'écrire au pape dans les termes suivants : « A Pascal, souverain « pontife, tout ce qui est dû à un tel seigneur et père, « Bruno, pécheur, évêque et serf du bienheureux « Benoît. — Mes ennemis disent que je ne t'aime « pas, que je parle mal de toi ; mais ils mentent. « Je t'aime comme mon seigneur et père, et je

1. *Chron. Cassin.*, l. IV, c. 31.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

« n'en veux point reconnaître d'autre, toi vivant...
« Mais si je dois t'aimer, je dois aimer encore plus
« Celui qui nous a créés, toi et moi, et auquel il ne
« faut rien préférer. Or donc, ce traité si perfide,
« si honteux, si peu libre, si contraire à toute re-
« ligion, je ne l'approuve pas, ni toi non plus, à
« ce que plusieurs me disent. Et qui pourrait, en
« effet, louer un traité qui viole la foi, anéantit la
« liberté de l'Église, détruit le sacerdoce, ferme
« l'unique porte pour y entrer, et en ouvre beau-
« coup d'autres pour les voleurs et les larrons? Nous
« avons les canons et les constitutions des saints
« Pères, depuis les apôtres jusqu'à toi. Il faut mar-
« cher dans cette voie royale, et ne s'en détourner
« ni à droite ni à gauche. Tu avais établi une
« excellente constitution, identique à celle des apô-
« tres, qui condamne et excommunie tous ceux
« qui reçoivent l'investiture de la main des laïques.
« Cette constitution est sainte et catholique, et par
« conséquent nul n'y doit contredire. Confirme-la
« de nouveau, vénérable père, proclame-la devant
« tous. Cette hérésie, que tu as si souvent pour-
« suivie, dénonce-la encore aujourd'hui, et bien-
« tôt tu verras l'Église réconciliée avec toi, et tous
« accourir à tes pieds pour obéir avec joie à leur
« père et seigneur. Aie pitié de l'Église de Dieu,
« aie pitié de l'Épouse du Christ, et rends-lui, par

« ta prudence, cette liberté qu'elle paraît avoir « perdue par ta faute. Quant à l'obligation, quant « au serment que tu as prêté, je n'en tiens nul « compte, et quand tu l'aurais violé, je ne t'en « obéirais pas moins[1]. »

Pascal, profondément irrité de cette lettre, s'écria : « Si je ne lui ôte le gouvernement de son « monastère, avec ses arguments il m'ôtera le gou- « vernement de l'Église[2]. » Bruno, par nomination de Pascal II, était bien l'évêque de Segni. Mais le pape, dans les circonstances présentes, crut devoir lui défendre d'être à la fois évêque et abbé, et il envoya en même temps, par le cardinal Léon d'Ostie, moine et bibliothécaire du Mont-Cassin, l'ordre aux religieux du monastère de ne plus reconnaître Bruno, et de lui donner un successeur[3]. Les frères répondirent qu'ils obéiraient à Bruno tant qu'il consentirait à les gouverner, et refusèrent d'accepter le successeur que l'évêque-abbé déclarait vouloir leur imposer par force et même à l'aide de gens armés. Alors Bruno, les ayant assemblés, leur parla dans ces termes : « Ne voulant

1. Baron., an. 1111. — Il écrivit en même temps au cardinal-évêque de Porto, qui avait signé le traité, pour lui rappeler que ceux qui défendaient une hérésie condamnée par l'Église devenaient par cela seul hérétiques et excommuniés.

2. *Chron. Cassin.*, l. IV, c. 44.

3. *Ibid.*

« pas être la cause d'un scandale entre vous et le « saint-père, je vous remets la crosse que vous « m'avez confiée[1]. » Et il la déposa sur l'autel et se retira dans son évêché[2]. — Mais cette retraite ne calma point l'opposition qui, chaque jour, grandissait contre Pascal. Le cardinal-moine du Mont-Cassin, qui avait été l'interprète de l'indignation papale contre Bruno, Léon, évêque d'Ostie, se joignit au cardinal-évêque de Tusculum pour convoquer une assemblée d'évêques et de cardinaux afin de confirmer les anciennes condamnations prononcées contre les investitures, et de déclarer nulles et non avenues les concessions du pape. Celui-ci, retiré à Terracine, reprocha aux prélats leur conduite irrégulière; mais en même temps il promit de revenir sur le consentement qu'il avait donné dans l'unique but de sauver d'une ruine certaine la ville et ses frères[3]. Le pape com-

1. *Chron. Cassin.*, l. c.

2. Il ne mourut que le 24 août 1125, et fut canonisé par le pape Lucius II en 1182.

3. *Reg. Pasch.*, n° 23, in *Conc.*, t. XII. — Baronius et Fleury placent cette réunion des cardinaux avant la protestation de Bruno, en quoi ils se trompent manifestement : la lettre de Pascal aux cardinaux, pour leur reprocher leur conduite, étant du 5 juillet, tandis que la démission de Bruno des fonctions d'abbé du Mont-Cassin, motivée par sa protestation, doit être du mois de mai, puisqu'il fut élu le 1er octobre 1107, et gouverna l'abbaye trois ans et sept mois, au dire de Pierre Diacre. *Chron. Cass.*, l. IV, c. 31, 44.

prenait parfaitement que les vrais catholiques ne voulaient point consentir à périr avec lui ; il savait que l'Italie orthodoxe lui adressait, de tous côtés, des paroles telles que celles-ci qu'un contemporain plaçait dans la bouche de saint Pierre : « O pape « Pascal, sache veiller à la liberté de l'Église et « fonder ta volonté sur le Crucifié qui est mort « pour son Épouse, qui te l'a confiée pour que « tu la maintiennes toujours digne de lui. Sache « mourir, ô pontife, plutôt que de la laisser violer « par l'ennemi ou séduire par de faux amants, « car le Seigneur Christ sait que si tu résistes à « outrance, nul ne prévaudra contre la liberté de « son Église[1]. »

En France, l'indignation des catholiques éclata avec une force plus vive encore, et le pape cessa d'être estimé par le grand nombre[2]. Les évêques Robert de Paris, Gualon de Léon, le nouvel abbé Pons de Cluny et une foule d'autres prélats déclarèrent que toutes les concessions faites à l'empereur étaient nulles de plein droit, et que Pascal aurait dû plutôt mourir que de livrer le droit et les décrets des Pères au pouvoir séculier. Le moine Joceran, abbé d'Ainay, qui avait remplacé sur le siège primatial de Lyon le fameux Hugues, ami de

1. Domnizo, II, 16.
2. Multis postmodum vilior exstitit. Order. Vital, l. X, p. 762.

Grégoire VII et longtemps légat, rassembla en concile non seulement ses suffragants, mais encore les évêques des provinces voisines ; de sorte que le bruit se répandit qu'on y jugerait et condamnerait Pascal[1]. Un prélat aussi éminent par son zèle que par sa haute naissance, allié du roi de France et à qui Dieu réservait la glorieuse conclusion de la grande lutte du sacerdoce et de l'empire, Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne, écrivit au pape pour savoir la vérité sur les faits et connaître ses futures dispositions[2].

L'abbé Geoffroy de Vendôme, celui qui avait réinstallé Urbain II dans la chaire du Latran, reconquise sur l'antipape Guibert[3], intervint, de son côté, pour reprocher au pape sa faiblesse. Geoffroy était loin d'avoir des opinions outrées sur les investitures[4], car c'est lui qui avait prononcé cette parole tant de fois citée par les catholiques modérés : « Il faut que l'Église soit libre, mais il lui « faut aussi prendre garde de ne pas frotter le « malade jusqu'au sang, et de ne pas briser le

1. Voir la lettre d'Yves de Chartres à l'archevêque, épître sur laquelle nous reviendrons plus loin.

2. *Ep. Paschal. ad Guidon.*, ap. Baron., an. 1112, c. 3.

3. Voir plus haut.

4. Voir ses explications sur les diverses natures d'investitures et sur celles qu'il regardait comme légitimes, in *Opusc. IV*, édit. Sirmond., ou in *Not. Jureti ad Yvon. Carnot.*, p. 197.

« vase en essayant d'en ôter la rouille[1]. » Mais, à la vue de l'humiliation de l'Église romaine, le zèle du prélat ne connut plus de limite : « L'Église, « mandait-il à Pascal, vit par la foi, la chasteté « et la liberté : sans elles, elle languit, elle meurt « (*separatur a vita*). La foi est son fondement, la « charité sa parure, la liberté son bouclier. Mais « quand, au lieu d'interdire l'investiture (qui est « une hérésie, d'après le jugement des Pères), elle « l'autorise; quand elle se laisse corrompre par des « présents, quand elle se soumet à la puissance sé-« culière, elle perd, en même temps, la foi, la « charité, la liberté, et elle passe, non sans rai-« son, pour morte... Celui qui, assis sur la chaire « des Apôtres martyrs, a renversé leur glorieuse « destinée, celui-là, en agissant autrement qu'eux, « doit casser ce qu'il a fait et le corriger en pleu-« rant comme un autre Pierre. S'il a bronché par « peur de la mort, qu'il applique son esprit à ré-« parer cette infirmité d'une chair qui mourra, bon « gré, mal gré, et dont il pouvait triompher en ga-« gnant l'immortalité. Si c'est plutôt parce qu'il « craignait la mort de ses enfants qu'il a consenti à « ce que le Christ, saint Pierre et les canons ré-« prouvent, sa plaie n'en est pas moins profonde,

1. *Opusc.*, ap. SIRMOND., t. III, p. 889.

« puisqu'au lieu de sauver ses fils, il a mis un « obstacle à leur salut. Les saints ne nous ont ja- « mais appris à soustraire à la mort des hommes « qui, condamnés à la subir tôt ou tard, pou- « vaient entrer tout de suite dans la vie éternelle « que Dieu leur préparait dans l'intérêt de l'Église « universelle. Quand même ils auraient été assez « lâches pour s'écarter de la porte du paradis en « renonçant à la vérité, c'était à toi de les sou- « tenir par tes exhortations et tes exemples, en « mourant le premier pour la bonne cause. Et, « comme cette faute est inexcusable, comme « en essayant de l'excuser on ne peut que l'ag- « graver, il faut l'expier sans retard; de la sorte, « l'Église, qui semble prête à rendre le der- « nier soupir, ne succombera pas. On peut to- « lérer le pasteur s'il a de mauvaises mœurs, « mais non s'il erre dans la doctrine. Alors, le « dernier des fidèles, fût-ce même un pécheur « public, un infâme, a le droit de s'élever contre « lui. Et, comme nous croyons évidemment que « notre Lucifer est tombé du ciel, il faut, par tous « les moyens, lui révéler son iniquité, afin de « n'être pas précipités avec lui dans l'abîme du « désespoir. Si j'ai dit moins que je ne devais « dire, qu'on le pardonne à mon ignorance : si « j'en ai dit trop, qu'on le pardonne à ma haine

« profonde de l'iniquité, à mon amour extrême « pour la justice[1]. »

Ainsi parlait Geoffroy au moine de Cluny devenu le successeur de Grégoire VII.

En Allemagne, il y avait des religieux dont l'exaspération dépassait encore celle de Geoffroy de Vendôme. Les religieux de Hirschau, s'il faut en croire la dénonciation de leurs rivaux de Lorsch à Henri V, prétendaient qu'il fallait déposer et excommunier non seulement l'empereur, mais le pape lui-même[2]. Tous les moines avaient protesté contre le triomphe impérial sanctionné par l'épiscopat. Gérard, évêque de Constance, qui avait si longtemps dirigé, comme légat, la résistance catholique en Allemagne, était mort avant l'expédition de l'empereur à Rome. L'archevêque de Salzbourg, le seul parmi les prélats allemands qui eût protesté à Rome contre les violences impériales, était réduit à se cacher dans une caverne des montagnes de son diocèse[3]. Henri avait envoyé à toutes les Églises de l'empire une copie du privilège extorqué à Pascal, avec ordre de l'observer fidèlement[4]. Richard, évê-

1. Goff. Vind., lib. I, ep. 7.

2. Goldast., *Apolog.*, I, p. 223. — Stentzel cite encore comme source *Chron. Laurishamense*, p. 224, in *Cod. Laurish. diplom.*, t. I.

3. Voir plus haut.

4. *Hist. episc. Virdun.*, in *Spicil.*, t. II, p. 248.

que intrus de Verdun, excommunié au concile de Troyes, en 1107, ne manqua pas de porter triomphalement cet écrit à l'abbaye de Saint-Vanne, qui était le foyer principal de l'esprit catholique en Lorraine. Ayant fait assembler les moines, le prélat leur donna lecture de la concession papale, et leur dit ensuite : « Voyez à quel résultat ont abouti vos « tribulations, vos exils, tout ce que vous avez voulu « endurer depuis plus de trente ans : tout cela est « tombé dans la boue[1]! » Sur quoi ceux qui accompagnaient l'évêque se mirent à disserter sur l'étendue de la puissance royale, à soutenir que le roi était, lui aussi, pontife, et qu'il lui appartenait de créer et de déposer les évêques[2]. Les moines, voyant que la citadelle de la foi romaine avait capitulé, rougirent et restèrent silencieux[3]. Mais bientôt, encouragés par la nouvelle de la résistance que l'archevêque de Vienne[4] et d'autres prélats, hors d'Allemagne, opposaient à l'empereur, ils protestèrent à leur tour, et, quoique seuls de leur parti dans cette province, ils refusèrent de communiquer avec les impérialistes.

L'évêque intrus et ses chanoines déployèrent

1. *Hist. episc. Virdun.*, in *Spicileg.*, t. II, p. 248.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. Vienne et le Dauphiné relevaient encore alors de l'empire.

alors contre les moines tous les moyens de violence à l'usage des schismatiques. Les laïques que la dévotion attirait auprès de ces prélats furent publiquement fouettés; des religieux furent souffletés, insultés, volés, privés de leur bibliothèque, troublés dans tous leurs offices. Les riches bénéficiaires du chapitre les traitaient de rustres, de gardeurs de bêtes, et de misérables étrangers que la misère avait réunis[1]. Alors, les dignes religieux reprirent le chemin de l'exil, qu'ils connaissaient déjà. Sous la conduite de leur abbé, Laurent, ils allèrent de nouveau chercher un asile à Saint-Bénigne de Dijon, que le saint et zélé Jarenton leur avait autrefois ouvert[2] et où venaient d'être recueillis les moines de Saint-Hubert, exilés, eux aussi, par les violences d'un évêque schismatique[3]. Ce fut le dernier service que ce modèle des abbés put rendre à la cause de l'Église et aux doctrines dont Grégoire VII l'avait constitué l'apôtre[4]. Du sein de ce refuge béni, les moines fugitifs adressèrent à leurs persécuteurs un manifeste où se peint au vif la double

1. *Epist. Laurent. abb. S. Viton., ad can. Virdun.*, in Mabill., *Ann.*, t. V, *Append.*, n. 80, où l'on trouve les détails curieux de cette persécution.

2. En 1085.

3. Voir plus haut, c. 14.

4. Il mourut le 10 février 1112, et les moines de Verdun étaient partis après la fête de saint Vanne, le 9 novembre 1111.

expression de leurs tristesses et de leur inébranlable foi : « Voici les traditions des Pères pour lesquelles « nous voulons vivre et mourir : garder avant tout « la foi catholique ; l'orner de bonnes œuvres ; obéir « au siège apostolique comme à la mère de toutes « les Églises : nous abstenir de toute relation avec « les excommuniés ; distribuer les dignités ecclé- « siastiques sans simonie ; interdire aux prêtres « la souillure du concubinage, et garder l'Église, « notre mère, libre de toute servitude laïque[1]. »

Enfin, à l'extrémité du monde catholique, dans le nouveau royaume de Jérusalem, il y avait un seigneur allemand, Conon, comte d'Urach[2], qui, après avoir fondé l'abbaye d'Arrouaise[3], était de-

1. *Epist. Laur.*, l. c. — Cette lettre, qui est un des monuments les plus éloquents de l'esprit catholique de cette époque, commence ainsi : Frater L. Catholicus, Domino miserante abbas, Deo disponente abbatia pulsus, homine persequente, clericalis Virdunensibus quod merentur. — L'abbé Hugues de Flavigny, connu par la chronique qui porte son nom, fut nommé abbé de Saint-Vanne par Richard, et accepta, ce qui lui valut l'excommunication de Jarenton. Quant à l'intrus Richard, il se repentit au bout de trois ans et mourut en Italie, en sollicitant du pape le pardon de ses fautes.

2. Ce seigneur était fils d'Éginon, comte d'Urach, dans le Wurtemberg, et parent, par son aïeule, du pape saint Léon IX. *Hist. littér. de France*, t. XIII, p. 30. Neugart, *Cod. dipl. Alemann.*, II, n. 834.

3. Cette maison, fondée en 1090 par le B. Heldemar et Conon, devint ensuite le chef-lieu d'une congrégation célèbre de chanoines régulires.

venu cardinal-évêque de Palestrine, et légat du pape en terre sainte. Au bruit des attentats commis contre le saint-siège et contre la liberté de l'Église, il convoqua un concile, et y fulmina le premier une sentence d'excommunication contre l'empereur[1]. Et c'est ainsi, dit le plus illustre historien de la papauté, que, dans ce grand naufrage de l'Église romaine, Dieu permit que la vigueur faisant défaut dans la tête fût compensée par l'union et la vigueur des membres[2].

Chose remarquable, cette protestation de la catholicité retentit jusqu'au sein du schisme grec. L'empereur de Byzance, Alexis Comnène, envoya lui-même une ambassade à Rome pour témoigner de la douleur qu'il avait éprouvée en apprenant l'injure et la captivité du pape, et pour féliciter les Romains de leur résistance à l'empereur allemand[3].

Au milieu de ce soulèvement général des âmes catholiques contre les actes sacrilèges de l'empereur, le pontife resta longtemps flottant et indé-

1. *Chron. Ursperg.*, ad ann. 1116; Coletti, *Conc.*, XII, 1161.

2. Baron., *Ann.*, ad ann. 1111.

3. *Chron. Cassin.*, IV, c. 46. — Les Romains nommèrent pour aller à sa rencontre une ambassade de six cents personnes, dont les chefs sont dénoncés à l'empereur Henri par l'abbé de Farfa dans sa lettre ap. *Cod. Epist. Udalr.*, n. 259. — On ne voit pas quelles furent les suites de cette curieuse négociation.

cis. Il se plaignit d'abord à Henri V des insultes qui lui étaient adressées, non seulement de loin, mais même par ceux qui l'entouraient, et, « ne pouvant, disait-il, obtenir d'eux satisfaction, il les abandonnait au jugement de Dieu, pour ne pas troubler gravement l'Église[1]. »

Rome acceptait donc avec résignation, le blâme énergique des évêques de France[2]. Mais bientôt, le flot toujours montant de l'indignation catholique, qui menaçait de submerger l'autorité suprême, inspira d'autres pensées à son représentant[3]. Le pape fit savoir aux évêques les plus influents, et spécialement à Yves de Chartres et à Guy de Vienne, qu'il avait cédé à la violence[4]; que, revenu à lui-même, il cassait, annulait, condamnait à jamais toutes les concessions qu'on lui avait arrachées dans le camp impérial, et qu'il maintenait et maintien-

1. *Cod. Udalr.*, n. 271. — Cette lettre est datée du 26 octobre, sans mention de l'année. Nous pensons qu'elle est plutôt de 1111 que de 1112, parce qu'en la renvoyant à cette dernière année, elle serait postérieure au désaveu prononcé par Pascal dans le concile de Latran (mars 1112). D'un autre côté, ces évêques, dont se plaignait Henri, pourraient bien être ceux du concile de Vienne qui le déposèrent le 11 septembre 1116.

2. Orderic Vital, l. X, p. 762. — Le terme de *sophiste* s'employait alors en bonne part, comme synonyme de *sage, savant*. Pagi, *Crit. in Baron.*, an. 1111, n. 7.

3. *Chron. Ursperg.*, an. 1112.

4. Yvon. *epist.*, 233 et 235.

drait toujours toutes les condamnations, toutes les décisions prononcées par les canons apostoliques, par les conciles, et surtout par Grégoire VII et Urbain II, d'heureuse mémoire[1]. Après quoi, pénétré de douleur et de confusion, le saint-père se retira dans une solitude où, reprenant son froc de moine, il fit connaître son désir de passer le reste de ses jours dans l'île déserte de Ponza[2].

Cependant, comme les réclamations incessantes des évêques de toute la chrétienté appelaient une réparation solennelle, Pascal se crut obligé de convoquer un concile général qui s'assembla au Latran, à la mi-mars de l'année 1112[3]. Le légat Conon, revenu de Palestine, y siégeait avec tous les chefs de la résistance catholique, c'est-à-dire avec le car-

1. *Reg. Pasch.*, n. 24.

2. Renuntians omnibus, ad secreta migravit. HILDEB... — Ad eremum solitudinis confugit, moramque ibi perpetuam fecisset, si, etc. SUGER, *De vita Ludov. Grossi*, c. 9. — Deponere se a papatu promiserat et ad Poncianas insulas religioso habitu exul ire.... *Hist. episc. Engol.*, ap. LABBE, *Bibl.*, II, 249.

3. Sur la foi d'une lettre de Frédéric, élu de Liége au chapitre de Malines, publiée dans l'*Amplissima Collectio*, t. Ier, p. 655, Martène, et après lui Coletti, dans ses *Conciles*, t. XII, p. 1155, ont cru à l'existence d'un concile à Capoue avant celui de Latran, et où le pape aurait fait un premier désaveu de son traité avec Henri V. Nous pensons que si ce concile eût été tenu, Pascal en aurait fait mention dans ses lettres à Yves ou à Guy de Vienne, et qu'il y a évidemment confusion, dans la lettre de l'élu de Liége, entre Capoue et Rome.

dinal Léon d'Ostie, Guy, archevêque de Vienne[1], Gérard, évêque d'Angoulême et légat d'Aquitaine, Gualon, évêque de Léon, chargé des pleins pouvoirs des archevêques de Vienne et de Bourges, et une foule d'autres prélats. Le pape raconta ses malheurs et les promesses qu'on lui avait arrachées; puis, il ajouta : « Quoique Henri et les siens « n'aient nullement tenu leurs serments[2], moi, « je tiendrai les miens; je n'anathématiserai point « l'empereur et je ne l'inquiéterai jamais au sujet « des investitures, que Dieu jugera dans sa souve« raine équité. Quant à l'écrit que j'ai fait par « contrainte, non pour sauver ma vie, mais en vue « seulement des nécessités de l'Église, quant à cet « écrit, qui n'a été ni conseillé ni signé par mes « frères[3], je reconnais et je confesse qu'il a été « très mal fait, et je désire, avec l'aide de Dieu, « qu'il soit corrigé. Je m'en remets, pour le mode

1. Guillaume de Malmesbury dit que l'évêque de Léon avait ses pouvoirs, mais son nom se trouve parmi les signataires du concile. Coletti, t. XII, p. 1116. — Il dit également que Jean de Tusculum et Bruno de Segni, quoiqu'ils fussent à Rome, n'assistèrent pas à la délibération papale, mais qu'ils approuvèrent les actes du concile aussitôt après.

2. Voir in *Cod. epist. Udalr.*, n°s 265 à 270, une série de réclamations adressés par le pape à l'empereur.

3. Le serment du pape avait été garanti par les cardinaux; mais l'écrit ou privilège que l'empereur avait fait dresser dans son camp n'avait été signé que par le pape. Voir plus haut.

« de cette correction, au jugement de mes frères « ici rassemblés, afin que ni l'Église ni mon âme « n'en souffrent dommage[1]. »

Pascal fit ensuite connaître son intention de renoncer au pontificat, déclarant qu'il s'en reconnaissait indigne, qu'il prononcerait lui-même sa déposition et qu'il laissait à l'Église le droit de juger à sa place. A ces mots, le pape ôta sa mitre et sa chape[2]. Mais le concile, après lecture des pièces, refusa d'accepter la démission du saint-père, et le força de reprendre les insignes de sa dignité[3].

On arrêta que ceux des évêques qui avaient reçu en partage de Dieu le plus de sagesse et de science délibéreraient mûrement sur le parti à prendre, d'après l'inspiration de l'Esprit-Saint[4]. Comme les

1. *Acta Conc.*, ap. Coletti, t. XII, p. 1164.

2. *Godefr. Viterbiensis*, *notar. imper.*, ap. Murat., t. VII, et Coletti, l. c.

Ce récit est confirmé par le passage de la lettre de Hildebert du Mans que l'on trouvera en entier aux pièces justificatives: Si se cleri plebisque judicio sic commisit ut ex eorum sententia pendeat, an nova capitula cudat, an vetera destruat, aut quæ constituit roboret, aut temporum ratione sic inconvulsa permaneant, in cathedra commoretur, aut deportetur exsilio.

3. Scripta legunt cleri. . . . .
Copia pontificum non ita, dixit, erit.
. . . .
Tolle, pater, mantum, curia tota monet.

4. Tel est le sens que suit Fleury (l. LXVI, c. 12); mais je ne sais si le texte ne signifie pas plutôt que *tous les évêques en délibé-*

Pères cherchaient un moyen d'excommunier l'empereur sans que Pascal violât son serment, l'évêque Gérard d'Angoulême les tira d'embarras en proposant de condamner non pas la personne de l'empereur, mais *le privilège* qu'il avait extorqué au pape. Tout le monde l'approuva, en disant que l'Esprit-Saint avait parlé par sa bouche[1]. Le lendemain donc, le pontife pour se justifier du soupçon d'hérésie dont on accusait quiconque approuvait les investitures, fit sa profession de foi en présence de tout le concile, et protesta de son respect absolu pour les saintes Écritures, les quatre conciles œcuméniques, qu'il vénérait à l'égal des quatre Évangiles, pour les décrets des pontifes romains, et spécialement pour ceux des papes Grégoire VII et Urbain II, de bienheureuse mémoire[2]. « J'approuve, « ajouta Pascal, je maintiens, je confirme, con« damne, rejette, interdis et prohibe respective« ment tout ce que ces autorités ont approuvé, « maintenu, confirmé, condamné, rejeté, interdit « et prohibé, et j'y persévérerai toujours[3]. » Après

reraient : Tunc enim communi favore laudatum est ut fratres omnes qui donum a Deo sapientiæ scientiæque perceperant, maturius super hoc consilium communi collatione susciperent. *Acta*, l. c. Il est clair seulement qu'on délibéra hors de la présence du pape.

1. *Hist. pontif. Engol.*, c. 35, ap. Labbe, l. c.
2. Fleury, l. c.
3. *Act. Conc.*, l. c.

quoi l'évêque d'Angoulême, assisté du cardinal d'Ostie, de deux autres cardinaux, et de l'évêque de Saint-Pol de Léon[1], lut la sentence arrêtée dans la délibération en ces termes : « Quant à ce *privilège*, « qui n'est pas un privilège mais un sacrilège, « lequel a été extorqué par la violence de Henri au « pape Pascal II, qui voulait assurer la délivrance « des captifs et de l'Église, nous tous, assemblés « avec le même seigneur pape en ce saint concile, « par l'autorité ecclésiastique et le jugement du « Saint-Esprit, nous déclarons le condamner, nous « le tenons pour de nulle valeur, nous le cassons « absolument, et défendons, sous peine d'excom- « munication, qu'il ait aucune force ou autorité[2]. »

Tout le concile confirma cet acte, en criant : « Amen, amen ! Ainsi soit-il[3] ! »

Ce grand acte fut souscrit et approuvé par les cent vingt-six évêques et cardinaux qui composaient l'assemblée, sans compter beaucoup d'abbés, de clercs et de laïques[4]. En même temps,

1. C'étaient peut-être là les membres de la commission chargée de préparer l'arrêt.

2. *Acta Conc.*, l. c.

3. *Ibid.*

4. On remarque parmi les signataires les cinq évêques suburbicaires, le patriarche de Venise, treize cardinaux-prêtres et huit cardinaux-diacres, dont deux abbés : Qui in damnationem consenserunt cum abbatibus aliis et innumerabili multitudine tam clericorum

l'Église de Milan protestait, de son côté, contre l'intervention impériale, en déposant l'archevêque Grossulanus, et en élisant à sa place le diacre Jourdain, dont l'élection fut confirmée par le pape[1], malgré la vive résistance des partisans de l'empereur[2]. Les principaux agents de celui-ci en Italie, c'est-à-dire l'évêque d'Acqui et l'abbé de Farfa, lui écrivirent ce qui se passait à Rome et en Lombardie, et l'invitèrent à revenir en toute hâte, avant que l'incendie se fût étendu partout[3]. Mais déjà l'évêque Gérard d'Angoulême avait été chargé par le concile d'aller notifier ses décrets à l'empereur, et de l'inviter à renoncer aux investitures[4].

Le prélat français s'acquitta avec un zèle si courageux de cette mission, en présence de Henri V, que les gens de la cour impériale, en entendant son

quam laicorum. *Ibid.* — Fleury, par une étrange bévue, mais trompé par un intitulé de la *Collection des Conciles* (Coletti, t. XII, p. 993), rapporte à ce concile le projet de bulle dressé par Pascal lors du traité de Sutri, et que nous avons cité plus haut à sa place convenable.

1. Voy. les détails de cette élection dans Landulph. jun. *Chron.* c. 23, 25, ap. Murat., t. V.

2. *Epist. Anzonis Acquensis*, in *Cod. Udalr.*, n. 258. — La suscription seule de cette lettre montre de quel esprit servile cet évêque était imbu : Excellentissimo domino suo Henrico, etc. A.... Majestatis suæ et Aquensis Ecclesiæ servus....

3. *Ibid.* Cf. *Ep. Farfensis abbat.*, in *Cod. Udalr.*, n. 258.

4. *Hist. Engol. pontif.* l. c. — Stentzel croit qu'il faut lire *deponeret.*

discours traduit par le chancelier Albert, en ressentirent la plus violente colère. Mais l'empereur, plus généreux, combla le prélat de présents, tandis que l'archevêque de Cologne, qui avait été élève de Gérard et le recevait chez lui, se montrait très irrité : « Maître, s'écria-t-il, vous avez affligé notre « cour d'un grand scandale ! » L'évêque d'Angoulême, indigné, répondit : « Ce peut être un grand « scandale pour vous ; mais, sachez-le, pour moi « c'est l'Évangile même qui a parlé[1] ! »

Cependant, beaucoup d'évêques français n'étaient point satisfaits du moyen terme que le concile avait adopté sur la proposition d'un des leurs. Ils auraient voulu que l'empereur fût excommunié, et ils reprochaient au pape sa mollesse. Mais Pascal trouva parmi eux deux apologistes dans la personne des deux évêques de France les plus distingués par leur savoir et leur éloquence, Hildebert, évêque du Mans, et Yves, évêque de Chartres. La conduite de Hildebert était d'autant plus méritoire que, victime, vers la même époque, d'un attentat analogue,

1. « Magister, maximun scandalum generasti in curia nostra. » Indignans autem Gerardus : « .... Tibi sit scandalum, mihi est Evangelium. » *Ibid.* Les Bénédictins dégénérés qui ont écrit l'*Hist. litt. de la France* (t. XI, 602) traduisent : « Que le scandale, soit pour vous, l'Évangile est pour moi », et ajoutent : *Il faut entendre l'Évangile commenté par les Décrétales.* Ils écrivaient en 1759, sous la censure du chancelier de Louis XV.

il avait fait preuve, lui aussi, de la plus héroïque constance. Le sénéchal du comte Rotrou de Mortagne s'étant emparé de la personne du prélat, par un lâche guet-à-pens, l'avait retenu enchaîné dans une étroite prison pendant plusieurs années[1]. Rien n'eût été plus facile que de le faire racheter à des conditions plus ou moins onéreuses pour son Église ; mais il n'y avait point voulu consentir, et voici dans quels termes il en avait écrit à son clergé : « Priez pour moi et plaignez-moi, mais ne « vous occupez pas de ma rançon. Racheté une fois « déjà par le sang du Christ, je n'ai pas besoin de « l'être encore une fois. Ce sang-là, voilà ma ran- « çon. Comment me laisserai-je racheter à prix « d'argent, moi qui le suis déjà par une rançon « sans prix ? D'ailleurs, c'est une rançon infâme « que celle qui tue la liberté de l'Église et lui « vaut la servitude, car il faut que tous les mem- « bres servent lorsque le chef est ployé sous le « joug d'un tribut.... Certes, je n'estime pas assez « la vie pour la racheter à ce prix. J'aime mieux « courir le risque de la perdre que de fouler aux « pieds, pour elle, la liberté commune. Que ma « mort du moins profite à l'Église, qui a si peu

1. Pour se venger de l'emprisonnement du comte de Mortagne, au Mans, par le comte d'Anjou, Hildebert ne sortit de prison qu'en 1118, *Vita Hild.*, ap. Beaugendre, p. xxxv.

« profité de sa vie. Il est d'un évêque de mou-« rir pour la cause de tous, lorsqu'il ne peut plus « vivre pour son Église[1]. »

Yves de Chartres se constitua plus ouvertement encore qu'Hildebert, le champion et l'apologiste de Pascal II. Il refusa, au nom de son métropolitain et de tous les évêques de sa province, de se rendre au concile que l'archevêque de Lyon avait convoqué à Anse, et où il supposait qu'on voulait mettre à nu la honte du chef de l'Église, et faire condamner celui qu'il n'était permis à aucun mortel de juger[2]. Dans le Mémoire qu'il publia pour motiver ce refus, Yves justifia le pape de n'avoir point usé contre le roi des Allemands de la sévérité qu'il méritait, à cause des dangers que cette sévérité aurait nécessairement

1. Nous avouons notre impuissance à rendre l'énergie laconique de l'original : Semel Christi redemptus sanguine, iterum redimi non requiro. Sanguis ille redemptio mea.... Præterea infamis est redemptio qua libertas perit Ecclesiæ, qua servitus comparatur. .. Ego certe tanti vitam non facio, ut brevem diligam et redemptam. Malo periclitari de ea quam pro ea communem conculcare libertatem. Prosit Ecclesiæ mea mors, cui dum vivens præfui, non profui. Pontificis est, si non vivere, mori saltem universis. Hildeb., *Epist.* III, 17.

2. Potius pudenda patris nostri nudabitis.... Concilia in quibus non possumus eas personas, contra quas agitur, condemnare vel judicare : quia nec nostro, nec ullius hominum probantur subjicere judicio. Plus loin il dit : Principales Ecclesiæ claves nolumus potestate sua privare, quæcumque persona vices Petri habeat, nisi manifeste ab Evangelica veritate discedat. Yvo, *Epist.* 236.

entraînés. Se fondant sur un texte de saint Augustin[1], il soutint qu'on ne doit employer l'anathème que quand il n'y a aucun danger de schisme et que le coupable n'a point pour complices un grand nombre de chrétiens[2]. Il alla même jusqu'à louer formellement Pascal d'avoir fait au roi des concessions contraires aux anciens décrets et à sa propre conviction, afin d'éviter, à ses dépens, le massacre de son peuple et de très grands malheurs, en imitant l'indulgence de Notre-Seigneur[3]. Enfin, il s'élevait contre ceux qui traitaient l'investiture d'*hérésie*, tout en déclarant que, d'après lui, cette investiture des laïques était une usurpation sacrilège, qu'il fallait, pour la liberté et l'honneur de l'Église, retrancher absolument, si on le pouvait sans préjudice de la paix, mais contre laquelle, en attendant, il fallait protester discrètement, de peur de faire naître un schisme[4].

« Mon Dieu ! quelle nouvelle et curieuse philo-
« sophie, répondit au prélat le moine Joceran, ar-
« chevêque de Lyon, que d'exhorter les chrétiens à
« être timides contre les forts ; que de prêcher aux

1. *Contra Parmenian.*, l. III, c. 2.
2. *Ibid.*
3. Yvo, l. c.
4. *Ibid.* — Yves écrivit encore plusieurs autres lettres (*Ep.* 122, 233) sur la nécessité de ménager le pape, et de procéder avec charité et condescendance envers l'empereur.

« gens la pusillanimité devant la guerre et l'audace « dans la paix, la sécurité au milieu des dangers et « la prudence quand il n'y a plus rien à faire! Quel « détestable pilote que celui qui déploie toutes les « ressources de son art dans le calme, et qui, dès « que la tempête arrive[1], abandonne le gouvernail! « On nous oppose le danger des temps, la multitude « et la force de nos adversaires, la faiblesse et le « petit nombre des adhérents à notre parti; mais, « plus les temps sont dangereux, plus les servi- « teurs de Dieu doivent lutter pour que la charité « ne s'éteigne pas dans le cœur du petit nombre de « disciples à qui le Christ a dit : Ayez confiance, j'ai « vaincu le monde! En prêchant la défiance, tu pro- « clames la victoire du monde et tu anéantis la vic- « toire du Christ[2]... En essayant de soustraire les « rois et les empereurs au jugement des évêques, « veux-tu donc t'élever contre l'avis du grand em- « pereur Constantin, qui, au concile de Nicée, a « reconnu la juridiction des évêques? Prétends-tu « condamner aussi Ambroise, qui excommunia « Théodose, et Grégoire VII, qui a condamné l'em- « pereur d'Allemagne? »

L'archevêque se défendit d'avoir voulu soit juger le pape, soit découvrir la honte de son père. Il admit,

1. Ap. *Ep.* Yvon., n° 237.
2. *Ibid.*

avec Yves, que le fait de l'investiture n'est pas en soi une hérésie, mais qu'il y a hérésie indubitable à maintenir et approuver comme un droit cette coutume[1]. Joceran terminait en invitant Yves à continuer la discussion; mais l'évêque de Chartres préféra garder le silence[2]. On ne sait si le concile d'Anse eut lieu; mais Guy, l'archevêque-légat de Vienne, muni des instructions du pape[3], et avec l'appui formel du roi Louis de France[4], convoqua en concile à Vienne, le 15 septembre 1112, les prélats de la Bourgogne, du royaume d'Arles et de plusieurs autres provinces. Deux saints évêques se distinguaient parmi eux : Godefroy d'Amiens, l'ancien abbé de Nogent, à qui le légat céda la présidence du concile[5], et Hugues de Grenoble, que Grégoire VII avait obligé de quitter la vie monastique pour entrer dans l'épiscopat. Ce dernier, si renommé par sa douceur et par sa charité, se montra le plus ardent de tous à exiger la condamnation de l'empereur[6]. Les Pères du concile firent droit à ses in-

1. Ap. *Ep.* Yvon.

2. Baronius remarque qu'Yves a consacré cette réponse mémorable dans sa Collection.

3. *Litt. synod. ad Pasch. pap.*, ap. *Concil.*, t. XII, p. 1184.

4. Suger, *De vita Ludov. VI*, c. 9.

5. A cause de l'embarras qu'il éprouvait à parler : quod impeditioris fuerit linguæ. *Hist. vitæ S. Godefr. Ambian.*, III, 7.

6. Guig. Carth., *De vita S. Hug.*, c. 5.

stances, et ayant lié le tyran, dit l'abbé Suger, du nœud de l'anathème, ils le percèrent du glaive de saint Pierre[1]. Henri leur avait pourtant envoyé des ambassadeurs avec des lettres bullées du souverain pontife, où le désir de la paix et de l'union était vivement exprimé, et qu'on affirmait audacieusement avoir été expédiées depuis le dernier concile de Rome; mais les Pères n'y attachèrent aucune importance[2], et, convaincus que les déclarations du pape aux légats Guy et Gérard méritaient toute créance, alors qu'elles affirmaient que l'investiture laïque était une hérésie, et que l'écrit extorqué par le roi à la simplicité du souverain pontife était nul[3], les Pères prononcèrent, solennellement et à l'unanimité, la sentence d'anathème contre Henri dans les termes suivants[4] : « Comme il est certain « que Henri, roi des Allemands, venu à Rome pour « signer la paix, après avoir prêté au pape Pascal « le serment de garantir sa vie, sa personne, sa « liberté, et de renoncer aux investitures, n'a « rempli aucun de ces engagements solennels; « mais qu'au contraire, ayant baisé les pieds, la « bouche et le visage du souverain pontife, ledit

1. Suger, l. c.
2. *Litt. synod. ad Pasch. papæ*, l. c.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

« roi s'est saisi, par trahison, parjure et sacrilège, « comme un autre Judas, de la personne du sou« verain pontife, dans sa chaire apostolique, devant « le corps du bienheureux Pierre, avec les cardi« naux, les évêques et beaucoup de nobles Romains ; « comme il est certain que ledit pontife a été traîné « dans le camp impérial, où il a été dépouillé de « ses insignes apostoliques, en butte à toutes sortes « d'indignités et de dérisions, et que le roi Henri a « extorqué au pape, par violence, un écrit abomi« nable, nous excommunions ledit roi, nous l'ana« thématisons, nous le séparons du giron de notre « sainte mère l'Église, jusqu'à ce que, renonçant à « tout ce qu'il a fait, il lui ait donné pleine satis« faction[1]. »

Les Pères demandèrent aussitôt à Pascal la confirmation, par acte public, des décrets rendus, afin de pouvoir en donner communication à leurs frères[2], et ils terminèrent en adressant à Pascal la requête que voici : « Comme la très grande majorité des « seigneurs du pays et presque tout le peuple « pensent comme nous sur cette affaire, nous vous « prions de leur enjoindre, pour la rémission de « leurs péchés, de prêter, en cas de besoin, leur « appui à nous et à la patrie[3], vous représentant

1. *Conc.*, t. XII, p. 1183.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

« encore, avec le respect convenable, que si vous « confirmez notre décret, si désormais vous vous « abstenez de toute correspondance, entretien ou « échange de présents avec le très cruel tyran « ou avec ses envoyés, nous serons tous, comme « nous le devons, vos fils et vos fidèles. Mais que « si, contrairement à nos espérances, vous jugiez « à propos de suivre une autre voie, et refusiez de « confirmer, nous supplierons Dieu de nous venir « en aide, car vous nous auriez rejetés de votre « obéissance[1]. »

Un mois plus tard[2], Pascal confirmait solennellement tous les actes du concile, en rendant grâces à Dieu, mais sans faire aucune mention de l'empereur[3].

1. *Concil.*, XII, 1183.

2. Diplôme donné au Latran, le 20 novembre 1112. *Conc.*, t. XII, 1186.

3. *Ibid.* — Baronius, qui n'avait pas eu connaissance de ce diplôme, croit que Pascal différa sa confirmation jusqu'en 1116. Il en blâme sévèrement le pape en ces termes : Sic papa Paschalis.... apostolicæ constantiæ succisis nervis, visus est languescere et hebescere, cum nec tot undique stimulis agitatus in Henricum sacrilegum insurrexerit, eumque anathemate condemnaverit, nimis tenax præstiti, immo per vim et metum extorti juramenti. Sed et quod ejusdem proditoris usum amicitiæ retinuerit, et quod ex adverso undique magno animo insurgentes, et zelo catholicæ Ecclesiæ libertate læsæ æstuantes papa represserit, magnam ipse sibi notam incussit. *Ann.*, an. 1112, c. 17. — Pascal ne méritait pas une telle sévérité, mais il est certain que sa correspondance avec Henri, constatée in *Cod. Epist.* Udalr., n°s 266 à 271, prouve une attitude équi-

Henri sembla d'abord se préoccuper assez peu de ces dispositions énergiques du saint-siège, et, faisant appel à l'autorité des conciles, il consacra quelques années à diverses expéditions peu brillantes contre la Hongrie, la Pologne et la Bohême. Mais, à mesure que sa politique se dévoilait, une résistance considérable se manifestait ; longtemps avant son expédition contre Rome, les princes allemands s'étaient aperçus, non sans surprise et sans indignation, que l'empereur songeait, comme son père et son aïeul, à transformer en monarchie absolue la puissance impériale, puissance de tout temps modérée par les droits de l'Église et par ceux des grands vassaux séculiers ou ecclésiastiques. De jour en jour, Henri V laissait deviner davantage ses ambitieux desseins : le masqne d'humilité et de religion qu'il avait pris pour tirer paisiblement profit des mesures à la fois despotiques et schismatiques de Henri IV ne trompait plus personne. Mais, actif, persévérant, et surtout rusé comme son père, le jeune monarque se flattait de réussir là où son père avait échoué. Ce fut l'insigne mauvaise foi de Henri V à l'égard de l'Église qui fit comprendre

voque de sa part. Nous avons d'ailleurs reproduit cet extrait du plus illustre défenseur de l'autorité et de l'infaillibilité pontificales, imprimé à Rome même, pour montrer quelle était, au dix-septième siècle, la haute indépendance des écrivains ultramontains.

aux princes tout le danger qui menaçait leur indépendance. Petit à petit ses perfidies, qui finissaient toujours par se dévoiler, détachèrent de lui la plupart des grands vassaux de l'empire, trop souvent trompés pour pouvoir l'être longtemps. Avec tout autre, il eût peut-être été facile d'établir solidement la paix et la dignité de l'empire sur d'anciennes et légitimes bases. Mais Henri V sacrifiait sans scrupule l'avenir et la véritable force de l'autorité impériale au rêve d'un despotisme pour lequel le monde catholique n'était pas encore mûr[1]. Il avait indisposé surtout les esprits par l'arrestation du comte palatin Sigefroy (premier prince laïque de l'empire), lequel, emprisonné à Wurtzbourg en 1109, sous prétexte de trahison, dut être relâché trois ans après, faute d'aucune espèce de preuves[2]. L'empereur s'était d'ailleurs créé presque en même temps un rival redoutable dans la personne de Lothaire, comte de Suplingenberg[3], beau-frère du comte palatin. Celui-ci, selon la tradition, descendait de Witikind, et, d'après l'histoire, d'une race très

1. *Politische Geschichte Deutschland unter der Regierung der Kaiser Heinrich V und Lothar III, von D*r Eduard Gervais. Leipzig, 1841, t. I, p. 20-22. Ouvrage précieux, malgré de nombreuses concessions faites à l'idolâtrie rationaliste, et qui a jeté la plus vive lumière sur cette époque méconnue de l'histoire d'Allemagne.

2. *Chron. Ursperg.*, ad 1109; Gervais, I, p. 55.

3. Château près de Helmstætt, dans le pays de Brunswick.

belliqueuse et très chevaleresque. Le père avait péri glorieusement en combattant pour l'Église et pour la liberté de l'empire contre Henri IV[1]. Quant à Lothaire, il avait lui-même débuté avec éclat, à quatorze ans, au combat de Gleichen, et il venait de se distinguer contre les Slaves de l'île de Rügen et du Brandebourg. Aussi, le duché de Saxe, le plus important de l'empire, venant à vaquer par la mort du dernier mâle de la race des Billungs, Henri V s'empressa-t-il d'en investir Lothaire[2], pour éviter de consacrer le principe de l'hérédité, qui appelait à la succession un parent du dernier duc dans la ligne féminine. L'empereur, en agissant ainsi, comptait bien détourner à son profit la haute influence dont jouissait Lothaire, moins encore par suite de ses grandes richesses qu'en raison de sa parenté considérable du côté maternel et de son alliance avec Richenza, l'héritière, pour moitié, du grand comté de Brunswick et de la puissante maison de Nordheim[3].

Au retour de la triomphante expédition de l'em-

1. A Hohenburg, en 1075. — 2. En 1106.

3. Sa mère Hedwige avait épousé en secondes noces le duc Thierry de Lorraine, dont elle avait eu Simon, duc de Lorraine, et deux filles, mariées au comte Sieghart de Bavière et au comte de Hollande. Par son père, Lothaire représentait la maison de Walbeck. Sa grand'mère était nièce de saint Bruno, martyr et apôtre de la Prusse. Voy. Gervais, I, 9-18.

pereur à Rome, expédition à laquelle les princes et les seigneurs du nord de l'Allemagne n'avaient pris aucune part, le mécontentement de ces derniers devint de plus en plus manifeste. L'empereur, au comble de ses vœux et par la conquête des investitures et par l'acquisition d'une puissance toujours refusée à son père, ne ménageait plus rien. Tantôt directement, tantôt par quelques vassaux d'un ordre inférieur, qui lui étaient dévoués, il empiétait sur les droits et les héritages des seigneurs les plus puissants, prononçant des confiscations arbitraires, dans le but évident d'agrandir son domaine immédiat, et d'affaiblir ceux qui pouvaient un jour devenir ses rivaux[1]. Une première guerre entre l'empereur et Lothaire avait eu lieu au sujet du comté de Stade, que le duc, encore mineur, s'était néanmoins fait adjuger, bien qu'il eût pour concurrent une créature de l'empereur[2].

1. Des quatre grands duchés de l'Allemagne, Henri s'était déjà assuré la Souabe en la donnant à son neveu Frédéric de Hohenstaufen. Plus tard, en 1116, il donna celui de la Franconie à son autre neveu Conrad. Ces deux frères étaient fils de sa sœur Agnès et de Frédéric Ier de Hohenstaufen; l'empereur avait remarié cette Agnès, après la mort de Hohenstaufen, à Léopold, margrave d'Autriche, chef de la maison de Babenberg. Le duc Welf de Bavière, depuis longtemps rallié à la cour impériale, tenait sous sa dépendance toute la haute Allemagne, depuis l'Alsace jusqu'à la Hongrie. Il cherchait, en outre, à s'assurer les villes par des concessions faites au détriment des évêques et seigneurs, comme à Spire et à Worms.

2. Les princes de la Saxe furent surtout indisposés par les usur-

Une rupture plus sérieuse éclata en 1112 au sujet de la succession de la maison de Weimar Orlamunde, que réclamait le comte palatin Sigefroy, tout récemment sorti de prison, à la suite d'énergiques protestations de la part de ses voisins[1]. Sigefroy ayant réussi, par l'éloquent récit des maux qu'il avait soufferts en captivité, à soulever la Saxe tout entière, vit se grouper, pour défendre sa cause, le landgrave Louis de Thuringe, les comtes Wiprecht de Groïtsch, père et fils, le palatin Frédéric de Sommerschenburg, le margrave Rodolphe du Nordmark, l'évêque de Halberstadt, et enfin le duc Lothaire, qui, beau-frère de Sigefroy, se trouva naturellement placé à la tête de cette coalition des princes du Nord contre les usurpations incessantes de Henri V. Celui-ci fut frappé d'un coup plus sensible encore par la défection de l'archevêque Adalbert de Mayence[2], son chancelier, son ministre, son confident le plus

pations de Frédéric, comte de Stade, créature de l'empereur, d'origine obscure et incertaine, fils d'une Anglaise naufragée (et par conséquent réduite en servitude, d'après le droit barbare contre lequel le pape et les conciles avaient si souvent protesté). On lui reprochait le meurtre de trois évêques danois. Mais le duc Lothaire, et le margrave Ludolphe de Nordmark le renversèrent, malgré les efforts et les armes de Henri V. Gervais, p. 77-82, ex Alber. Stad. et Krantzus.

1. Gervais, I, 56-95. *Chron. Ursperg.*, an. 1112.

2. Il était de la maison des comtes de Saarbrück.

intime[1] depuis tant d'années, et qui partout, mais surtout en Italie, avait été l'instrument le plus intelligent, le plus actif, le plus hardi des violences, des ruses et des machinations impériales. Chose étrange! à peine ce politique sans conscience, qui passait pour le principal auteur de la captivité du pape[2], à peine ce ministre de l'iniquité triomphante venait-il d'être investi par son maître de la crosse primatiale de Mayence, qui avait été l'éclatante récompense de ses odieux attentats contre la papauté, qu'il devint tout à coup l'adversaire le plus implacable et le plus dangereux de Henri V. On a longtemps cherché, mais sans succès, à expliquer par des motifs temporels cette transformation surprenante[3]; mais les intelligences

1. Suger, *De vita Lud. Gr.*, c. 9.

2. Otto Frising., *Chron.*, VII, 14.

3. Ambitione magis quam pro justitia, dit la *Chron. Petershusdunn.* ap. Ussermann, *Germ. sacr. prodromus.* Mais quelle pouvait être cette ambition, si ce n'est celle de rendre à l'Église sa liberté et ses droits? Gervais (I, p. 101) pense qu'il faut attribuer ce changement au désir que devait éprouver Adalbert d'être sacré par le pape et d'obtenir le chapeau de cardinal. Mais on est stupéfait de voir un historien ordinairement sérieux s'arrêter à des raisons aussi futiles. Adalbert n'avait nul besoin du pape pour être sacré, et on ne voit pas qu'aucun de ses prédécesseurs immédiats ait eu recours au saint-siège pour l'être; quand lui-même se fit sacrer, après sa mise en liberté, il le fut par un de ses suffragants. D'ailleurs Pascal, qui avait consenti à couronner Henri, n'aurait probablement pas refusé de sacrer le premier ministre de celui-ci, s'il

catholiques sauront y retrouver une de ces révolutions merveilleuses par où Dieu se plaît à transformer des ennemis en serviteurs de sa miséricorde, soit par un coup foudroyant de sa grâce, comme saint Paul, soit par la grâce seule de l'épiscopat, comme saint Thomas de Cantorbéry et comme cet Adalbert dont nous allons raconter les vicissitudes[1].

Déjà plusieurs symptômes du changement de l'archevêque avaient inquiété l'empereur, qui lui reprochait une hauteur et des prétentions incompatibles avec ses antécédents[2]; puis, lorsque le bruit de la sentence d'excommunication prononcée à Vienne sur le territoire même de l'empire, eut été

l'avait fallu. — Quant au cardinalat (le chapeau de cardinal était inconnu alors et jusqu'au concile de Lyon en 1250), cette dignité était certainement inférieure à celle d'archevêque-primat de l'Allemagne, dont Adalbert était revêtu. A cette époque, les évêques siégeaient et signaient avant les cardinaux-prêtres, dans les conciles tenus à Rome même, et l'on ne voit jamais figurer un évêque étranger parmi les cardinaux-évêques. On remarque même que si les simples prêtres investis du caractère de légat étaient presque toujours cardinaux, les évêques-légats, comme Guy de Vienne et Gérard d'Angoulême, ne l'étaient pas. Richard, cardinal et abbé de Saint-Victor de Marseille, légat de Grégoire VII, après avoir été élu archevêque de Narbonne en 1106, ne prit plus le titre de cardinal. D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, II, 344.

1. Hic simul ut infulas accepit episcopales, mutatur in virum alterum.... Baron., *Ann.*, 1112, c. 19.

2. Voir la lettre où Henri énumère ses griefs contre lui. Raumer, *Hist. des Hohenstaufen*, t. Ier, l. II, c. 2; ex *Cod. Palat.*, ms n. 271; et conf. Lüden, IX, 638, n. 1.

répandu parles soins de l'archevêque Guy[1], l'attitude d'Adalbert devint si hostile, que l'empereur crut devoir le faire arrêter. Conduit devant Henri et sommé de s'expliquer sur ses intelligences avec les princes insurgés et sur diverses usurpations de territoire, l'archevêque répondit « qu'il n'avait « fait que défendre la cause de l'Église, qu'il ne lui « était pas permis d'abandonner, et qu'il ne per- « mettrait à personne de dépouiller cette Église[2]. »

L'empereur le fit enfermer dans sa propre forteresse de Trifels, où il lui fut donné de pouvoir témoigner, au milieu des tourments de la faim et des traitements[3] les plus indignes, son obéissance envers cette Église qu'il avait naguère si indignement trahie[4].

Le pape tenta vainement d'intervenir en faveur[5]

1. *Chron. Ursperg.*, an. 1112. — Gervais croit qu'Adalbert était d'intelligence avec les Pères du concile de Vienne, par cela seul qu'il ne fut pas compris dans le décret d'excommunication. La raison semble peu concluante. Helmold, dans sa *Chron. Slav.* (I, c. 40), dit expressément que ce fut l'excommunication qui souleva Adalbert contre l'empereur.

2. *Chron. Halberst.*, p. 131, in Lecbrut., *Script. Brunsw. rer.*, t. Ier.

3. Otto Frising., VII, 14.

4. Guden, *Coll. dipl.*, p. 118, ap. Gervais, p. 102.

5. Par lettre du 25 janvier 1113. Le ton amical de cette lettre ne s'accorde guère avec la ratification du décret du concile de Vienne rendu trois mois auparavant, et témoigne de l'attitude équivoque du pape.

du prélat et de faire cesser cet emprisonnement qui, décrété sans jugement des pairs de l'accusé, constituait une nouvelle et flagrante violation des libertés de l'empire et du droit des princes[1], dans la personne du premier d'entre eux[2]. Il fallut se résoudre à recourir aux armes[3]. Mais la prise et l'incendie de la ville épiscopale de Halberstadt par l'empereur, la victoire remportée par son lieutenant Roger de Mansfeld, sur les princes ligués, à Warnstädt[4], où le comte palatin Sigefroy fut mortellement blessé et le comte de Groïtsch fait prisonnier, mirent fin à tous ces faits dès la première période de l'insurrection. Henri courut ensuite en Lorraine, pour y défendre son partisan, l'évêque Richard de Verdun, contre les attaques du jeune comte Regnaud de Bar. Celui-ci, fait prisonnier par l'empereur, fut mené devant la forteresse imprenable de Mouzon, que défendait la jeune comtesse. Henri fit élever une potence en vue de la place, et déclara à la comtesse que, si elle ne lui en ouvrait les portes le lendemain, son mari serait pendu. Or, la nuit même où ces choses se pas-

1. Raumer, t. Ier, l. II, c. 2.

2. L'archevêque de Mayence, comme archichancelier, avait le pas sur tous les autres princes ecclésiastiques et laïques ; il fut, depuis, le premier des sept électeurs.

3. *Ann. Sax.*, an. 1112.

4. 28 février 1113.

saient, la comtesse accouchait d'un fils : la garnison, touchée de cette situation, s'empressa de faire le serment de foi et hommage à l'enfant nouveau-né, et fit savoir à l'empereur que, quand même il pendrait leur seigneur, il leur en resterait un autre, pour lequel ils conserveraient la forteresse jusqu'à la mort[1]. L'empereur fut forcé de lever le siège, et, dans sa fureur, il aurait fait exécuter son prisonnier, si les princes qui entouraient le cruel monarque ne l'avaient menacé de la colère céleste[2].

Cependant, la nouvelle de l'excommunication dont venait d'être frappé l'empereur se répandait de plus en plus, et détachait graduellement les populations d'un pouvoir qui pesait déjà si durement sur tout le monde. Comme le saint évêque de Bamberg, Otton, qui avait toujours eu à cœur de se maintenir en union avec Rome[3], ne voulait plus venir à la cour, Henri prit le parti d'aller célébrer les fêtes de Noël à Bamberg même, soit afin de cacher au public un dissentiment qui ne pouvait manquer de lui faire grand tort, soit afin d'éprou-

1. Voir les détails dans Otto Frising., *De gestis Frid.*, l. I, c. 11 ; dans Alberic. Trium Fontium....

2. Il leur répondit, turbato suæ iræ oculo : « Cœlum cœli Domino, terram autem dedit filiis hominum. » Otto Fris., *De gest. Frid.*, l. I, c. 11.

3. Voir plus haut.

ver la fidélité du prélat[1]. Henri, en même temps, jugea le moment favorable pour consommer son union, depuis longtemps arrêtée, avec Mathilde, fille à peine nubile de Henri I[er], roi d'Angleterre. Cette alliance devait rapprocher intimement le chef de l'empire et le souverain le plus puissant de l'Occident. Ce dernier, lui aussi, avait longtemps lutté contre l'Église romaine pour maintenir les investitures, et, depuis la mort d'Anselme de Cantorbéry[2], il renouvelait tous les errements de son indigne père, Guillaume le Roux, en laissant vaquer le siège primatial de Cantorbéry, et en refusant l'entrée de son royaume aux légats apostoliques[3]. Le mariage fut célébré à Mayence, le jour de l'Epiphanie 1114, avec une pompe extraordinaire.

L'empereur avait voulu que tous les princes assistassent à cette cérémonie[4], et ils y vinrent en frémissant[5]. Au milieu de cette réunion solen-

1. *Chron. Ursperg.*, an. 1114. — On ajoute que l'évêque se conduisit avec tant de prudence et de magnificence, qu'il vint à bout de l'animosité du roi.

2. On se rappelle l'anxiété qu'il éprouvait, dès 1107, en voyant Pascal tolérer sans excommunication chez Henri V les investitures qui lui étaient refusées. Anselme en avait fait part au pape, qui répondit : Investituras Ecclesiarum.... nec tolerasse nos aliquando, nec toleraturos scias. Ap. *Epist.* Anselmi, III, 153.

3. Eadmer, *Hist. novor.*, p. 86-91.

4. *Chron. Ursperg.*, l. c.

5. *Chron. S. Petr. Erf.*, p. 207, ap. Raumer.

nelle, Henri obligea le duc Lothaire à venir, pieds nus, en robe de bure, se mettre à sa disposition pour obtenir le pardon de sa révolte[1]. Non content d'imposer une telle humiliation au plus redoutable de ses rivaux, Henri fit saisir et jeter en prison le comte Louis de Thuringe, qui croyait n'avoir rien à redouter de lui, à l'abri de l'hospitalité impériale[2]. Les princes de l'empire furent exaspérés par ce nouvel attentat contre leur dignité ; mais la terreur les contint[3].

Henri semblait et surtout se croyait au sommet de la fortune et de la puissance. Son mariage lui valait l'appui de l'Angleterre et de la Normandie ; tous ceux qui avaient osé lui résister expiaient leur hardiesse dans ses cachots, ou tremblaient, vaincus, devant lui. Muni du droit d'investiture, il disposait à son gré des diocèses et des abbayes ; la puissance séculière et ecclésiastique était, on le peut dire, à ses pieds. Mais ce moment de splendeur suprême fut l'aurore de son déclin et de sa chute.

Les princes comprirent qu'il y allait du sort

1. Otto Frising., *Chron.*, l. VII, c. 15. — Aucun des historiens qui trouvent si atroce l'humiliation volontaire de Henri IV, à Canosse, devant celui qu'il croyait vicaire de Dieu, ne s'élève contre cet abaissement du plus puissant prince de l'empire devant la puissance temporelle.

2. *Chron. Ursperg.*, l. c.

3. *Ibid.* et Otto Frising., l. c.

même de la constitution germanique et féodale. Ils comprirent aussi, comme l'avaient déjà fait leurs pères sous Henri IV, à quel point la cause de l'Église était inséparable de la leur. Il était évident, en effet, que Henri V, en triomphant de la résistance du saint-siège au droit d'investiture qu'il s'arrogeait, avait détruit la garantie la plus solide de leur indépendance. Au lieu de princes ecclésiastiques indépendants par l'élection, comme les laïques l'étaient par l'hérédité, il n'y aurait eu bientôt plus, dans les évêchés et les métropoles, que des créatures de l'empereur, des instruments de sa royauté prépondérante. Au lieu d'un roi élu d'abord par l'assemblée des princes, selon le droit immémorial de la nation, puis confirmé et sacré par l'Église, qui devait préalablement recevoir les serments du souverain; au lieu d'un chef responsable, envers l'Église et envers la noblesse, de l'ordre, de l'honneur du pays et de la paix des fidèles, l'Allemagne et tout ce qui relevait de l'empire était menacé de subir la domination d'un César de l'ancienne Rome ou de la Byzance dégénérée, qui foulerait aux pieds les libertés de la noblesse et confisquerait à son profit la puissance morale et les richesses de l'Église. Un despotisme païen allait remplacer l'autorité chrétienne, tempérée, partagée, limitée : voilà ce qu'avait produit l'orgueilleux triomphe de Henri à

Mayence, voilà ce qui, tôt ou tard, devait identifier encore la cause de l'Église avec celle de la constitution germanique, avec celle de l'indépendance des seigneurs; et cette union, qui garantissait la victoire aux confédérés, devait durer jusqu'à l'issue de la lutte[1].

Le soulèvement dont le plan se combinait à Mayence[2] fut aussi général que formidable. Les Saxons, qu'on est habitué à voir se jeter les premiers, comme du temps de Grégoire VII, dans la lutte en faveur des vieilles libertés contre le despotisme impérial, furent devancés, cette fois, par les princes de la Lorraine, de la Westphalie et des bords du bas Rhin. Cologne, la ville la plus puissante de l'empire, se joignit à eux, et son archevêque, Frédéric, se plaça à la tête de l'insurrection. Henri, surpris, furieux, voulut d'abord assiéger Cologne; il échoua, et, avant la fin de cette année 1114, commencée au sein de tant de splendeur, il fut deux fois battu complètement par les

1. Gervais, dans son *Histoire de Henri V* (3e et 4e sect., p. 123 et 153-155), a parfaitement démontré la légitimité de la cause des princes et les motifs qui les amenèrent à reconnaître la nécessité de s'allier avec l'Église. Dans ses excellentes réflexions sur l'essence de la constitution germanique, il pulvérise la prétention de ceux qui cherchent à y trouver l'origine des monarchies modernes avec leur bureaucratie.

2. Otto Frising., l. c.

confédérés, près de Bonn et près d'Andernach. Vaincu de la sorte sur le Rhin, l'empereur se retourna contre la Saxe, et voulut la réduire au cœur de l'hiver. Mais là, une déroute plus honteuse encore l'attendait. On en vint aux mains dans les bois de Welfesholz[1], près d'Eisleben, et on y combattit tout un jour; les insurgés, commandés par le duc Lothaire, quoique moins nombreux de moitié que les impériaux, remportèrent une victoire complète. Roger de Mansfeld, à qui Henri avait promis le duché de Lothaire, y périt, et l'empereur s'enfuit jusqu'en Bavière[2]. Les Saxons vainqueurs élevèrent une chapelle sur le champ de bataille où ils venaient d'anéantir les germes du despotisme autocratique[3], et ils y placèrent la statue d'un guerrier armé à la façon de leurs aïeux, dont ils maintenaient si glorieusement les franchises[4]. Et, ce qui détermina le nouveau caractère religieux de la guerre, ils refusèrent la sépulture ecclésiastique aux vaincus tués au service d'un excommunié[5].

Un nouveau personnage apparut alors en Alle-

1. 11 février 1115.
2. *Vita Viperti*, ap. Gervais, I, 135.
3. Gervais, I, 154.
4. Les paysans firent de cette statue un saint : quasi Saxones victoriam ipsius auxilio habuerint. Corner., p. 657. Dodectur, an. 1115. Krantz, *Hist. Sax.*, V, 36. Ap. Gervais, l. c.
5. *Chron. Ursperg.*, an. 1115.

magne pour confirmer ce caractère et donner une impulsion énergique aux efforts des catholiques. Le cardinal Conon, évêque de Palestrine, qui, des rives de la Syrie et pendant que l'Europe se taisait encore, avait osé le premier lancer contre l'empereur la sentence de l'excommunication, obtint, en 1114, les pouvoirs de légat, et s'en servit pour pousser à outrance la guerre contre Henri. Par sa naissance, il appartenait à la haute noblesse de l'empire, et, par la vie monastique qu'il avait longtemps menée, il tenait à l'élément le plus pur et le plus actif de l'Église. Il commença ses fonctions dans la France septentrionale, et tint d'abord un concile à Beauvais[1], où se trouvèrent presque tous les évêques des provinces de Reims, Bourges et Sens. Il y promulgua, pour la seconde fois, et en leur nom, la sentence d'anathème contre l'empereur. Puis il régla divers graves intérêts de l'Église et du pays, pourvut à la sécurité des biens ecclésiastiques[2], remettant en vigueur les décrets les plus importants de Grégoire VII et d'Urbain II. La création des communes bourgeoises dans les princi-

1. 6 décembre 1114.

2. On remarque, dans les actes de ce concile, cet aveu curieux: Cum viderent multos laicos non solum Ecclesiis nil conferre, imo, quod nequius est, quæ a fidelibus et Deum timentibus collata sunt, violenter, si liceat, auferre. D'Achery, *Spicileg.*, t. I[er], p. 634, in-fol.

pales villes épiscopales de la province de Reims agitait cruellement ces contrées[1]. L'évêque de Laon venait d'être massacré et sa cathédrale brûlée[2] par les bourgeois exaspérés par la suppression de leur nouvelle commune. Le saint évêque d'Amiens, Godefroy, qu'on a vu présider à la condamnation de l'empereur au concile de Vienne, avait concédé une commune à sa ville épiscopale; mais désespéré des désordres et des sacrilèges qui en résultaient[3], il renvoya son anneau et ses sandales au métropolitain de Reims, et, retournant à la vie religieuse qu'il avait quittée à regret, alla se réfugier à Cluny d'abord, puis à la Grande-Chartreuse. Un seigneur aussi sanguinaire que perfide, Thomas de Marle, fils d'Enguerrand de Coucy, s'était mêlé à toutes ces discordes, tantôt pour protéger les assassins, tantôt pour brûler, dans Amiens, une église toute remplie d'innocents, et toujours pour opprimer la justice, les pauvres, les monastères. Le légat Conon frappa ce félon du glaive de saint Pierre, l'excommunia et le déclara déchu du droit de porter

1. Nous reviendrons plus loin sur la nature de cette révolution communale dans ses rapports avec l'Église.

2. A Pâques 1112.

3. Guibert de Nogent, ennemi juré des communes, dit de lui : Turbam moverat quam sedare non poterat. *De vita sua*, III, 14. — Mais son biographe et compagnon Nicolas dit : Quod tot sæcularium tumultuum tempestates ferre non posset. Ap. MABILL., l. LXXII, n. 60.

le bouclier de la chevalerie, « attendu qu'il était « un scélérat infâme et un ennemi du nom chré- « tien[1]. »

A ce même concile, des députés d'Amiens redemandèrent leur évêque, quoique celui-ci eût écrit de sa chère solitude qu'il était indigne de l'épiscopat. Les prélats réunis de nouveau à Soissons[2], envoyèrent aux Chartreux l'ordre de restituer leur novice à l'Église. Godefroy se jeta aux genoux des moines, les suppliant, avec larmes, de ne pas souffrir qu'on l'arrachât de leur monastère. Tous pleuraient comme lui ; mais ils n'osèrent le garder. Godefroy les quitta donc, et, en s'en allant, dit l'hagiographe, il ne cessait de se retourner, les yeux pleins de larmes, pour apercevoir encore la pieuse Chartreuse où il s'était flatté de finir ses jours[3]. Mais Conon connaissait tout le prix d'un saint évêque en ces jours d'orage, et, lorsque Godefroy, exténué par ses austérités monastiques, reparut devant ses frères assemblés en concile à Reims, le légat lui reprocha sévèrement d'avoir abandonné le dépôt que Dieu lui avait confié et négligé le salut de plusieurs pour ne songer qu'au sien propre[4].

1. Suger, *De vita Lud. Grossi*, p. 306, ap. Duch.
2. 6 janvier 1115.
3. *Vita S. Godefr.*, auct. Nicolao, ap. Surium, 8 nov.
4. *Ibid.* — Godefroy retourna à Amiens, où il fut reçu avec joie,

Dans ce même concile très nombreux de Reims[1], Conon promulgua, pour la troisième fois, la sentence d'excommunication fulminée contre Henri. Laissant à ses colégats, Guy de Vienne et Gérard d'Angoulême, le soin de veiller, dans plusieurs autres conciles, à la discipline et à la liberté de l'Église de France, l'évêque de Palestrine se dirigea vers le Rhin pour rejoindre l'archevêque Frédéric de Cologne. Celui-ci devait avertir ses suffragants de ne tenir aucun compte des paroles de certains évêques qui soutenaient qu'un archevêque ne pouvait excommunier un roi quand celui-ci n'appartenait point à sa circonscription spirituelle. A l'appui de son opinion, le légat citait Théodose excommunié par Ambroise[2]. Frédéric, à la nou-

mais où les gens de la commune lui firent subir bien des afflictions : il fut forcé d'assiéger leur tour, de concert avec le roi. Voir A. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 336,337. Mabill., *Ann.*, l. LXXII, n. 107. — On croit généralement qu'il mourut cette même année 1115; mais M. Guérard, conseiller auditeur à la cour d'Amiens, dans un remarquable Mémoire inséré au tome VI des *Mém. de la Société des antiq. de Picardie*, a prouvé qu'il vivait encore en 1121, et il fixe sa mort au 8 novembre de cette année.

1. 28 mars 1115.

2. In Mart., *Ampliss. Coll.*, I, 664 : Denuntiamus vobis in nomine Domini ut non cito moveamini a vestro sensu, tam dictis pseudofratrum nostrorum.... quibus ex ore domini papæ efficaciter respondemus, quia etsi nobis parochiali jure commissus non fuerit, auctoritate tamen Spiritus sancti et SS. Patrum, pro tanto scelere merito excommunicare debuimus.

velle de la promulgation, à Beauvais, de l'anathème fulminé contre Henri, s'était adressé, à plusieurs reprises, à l'évêque Otton de Bamberg pour l'exhorter à s'élever contre l'oppression où gémissait l'Église. « Si le zèle de la maison de Dieu, lui disait-il, ou « si l'amour de l'Église, la vraie maison de Dieu, « dévore la moelle de vos os, ne dissimulez plus, « par excès de patience, la désolation et la cruelle « profanation de l'héritage de Dieu. Voici que, par « la miséricorde divine, une grande porte s'ouvre, « pour que la vérité trop longtemps silencieuse se « fasse jour, pour que notre liberté trop longtemps « supprimée relève la tête : voici que la sainte « Église romaine élève la voix pour elle-même et « pour nous. La France se joint à nous; la Saxe, « vous avez pu l'entendre, proclame la vérité à grands « cris : qui pourrait donc rester insensible quand « toute la puissance de l'Église n'est employée qu'au « profit des gens de cour et de palais; quand les « synodes diocésains, les conciles annuels et tous « les degrés de l'administration ecclésiastique sont « transformés en tribunaux royaux pour remplir « les bourses des créatures du prince; quand deux « sièges épiscopaux sont livrés à des fermiers royaux « qui, étrangers à toute pensée de gain des âmes, « ne songent qu'à remplir la gueule insatiable du « fisc impérial ? C'est à nous, colonnes de l'Église

« de Dieu, nous, obligés de gouverner la barque de « Pierre à travers les flots orageux du siècle, de « tenir le gouvernail de manière qu'elle n'aille « pas, par suite de notre torpeur, se briser sur le roc « d'une tyrannie impie, et que nous ne méritions « pas la honte d'être comptés parmi ceux que le « prophète appelle des chiens muets, qui ne savent « plus aboyer. Quant à moi, très cher frère, je vous « promets, avec la grâce de Dieu, que ni la tribula- « tion, ni l'angoisse, ni la mort, ne me détacheront « de cette libre confession de la verité que j'ai em- « brassée. Notre devoir, vous le savez, est d'affronter « la mort pour la cause de Jésus, afin que la vie « de Jésus soit un jour manifestée dans notre chair « mortelle[1]. »

L'épître se terminait par l'annonce des décrets rendus par le légat Conon. Otton, qui était le proche parent du légat[2], ne fut pas sourd à cet appel[3] et seconda le prélat de tout son pouvoir. Tous deux, sans perdre de temps, convoquèrent à Cologne un concile[4], et là, le lundi de Pâques, dans l'église de Saint-Géréon, ils fulminèrent contre Henri V

1. *Cod. Epist.* Udalr., n° 277, écrit entre les conciles de Beauvais et de Reims.

2. Salutat vos dominus Chuono, pronepos tuus. *Ibid.*

3. A Noël 1115, il était à Cologne.

4. 19 avril 1115.

la quatrième sentence d'excommunication prononcée contre lui depuis le concile de Vienne[1]. Alors, laissant la continuation de son œuvre à son collègue le cardinal-légat Dietrich, qui arrivait de Hongrie, Conon revint en France pour y tenir un cinquième concile, convoqué par lui à Châlons-sur-Marne[2]. Les évêques et abbés normands qu'il y avait invités, en vertu de son autorité apostolique, ayant été retenus par le roi Henri Ier, beau-père de l'empereur, le légat déposa plusieurs de ces prélats plus enclins à obéir à leur suzerain temporel qu'à leur chef spirituel[3], et après cela fut renouvelée, pour la cinquième fois, la sentence d'excommunication fulminée contre Henri V; de sorte que les deux plus puissants souverains de l'Occident étaient à la fois frappés par l'Église, qui défendait son droit et sa liberté.

La redoutable sentence, une fois publiquement promulguée dans toute l'Allemagne, devait naturellement donner une nouvelle impulsion à la guerre[4]. Elle fut aussi promulguée, par le cardinal

1. Mais pour la première sur le sol allemand.

2. 12 juillet 1115.

3. Le roi d'Angleterre en fut outré et s'en plaignit au pape amèrement. EADMER, *Hist. novor.*, l. V. SIMÉON DUHELM., *Hist. de gest. reg. Ang.*, ad ann. 1115.

4. *Chron. Ursperg.*, an. 1115.

Théodoric, à l'assemblée de Goslar (8 sept. 1115), par ce cardinal que le pape avait chargé de réconcilier à l'Église l'archevêque de Magdebourg et d'autres prélats qui avaient prêté les mains aux investitures.

Le duc Lothaire d'un côté, l'archevêque Frédéric de Cologne de l'autre, serraient chaque jour de plus près les lieutenants et les alliés de l'empereur[1]. Henri, voyant son étoile pâlir, essaya de traiter : il convoqua une diète générale à Mayence pour la Toussaint, promettant d'y faire droit à toutes les plaintes et d'y réparer tous ses méfaits au gré des princes[2]. Mais comme personne ne pouvait avoir confiance en lui, personne ne répondit à l'appel[3].

A Mayence, où se tenait l'empereur en attendant la réunion annoncée, le peuple se souleva, soutenu par les chevaliers vassaux du siège métropolitain, et exigea, les armes à la main, la délivrance de son archevêque[4]. Henri dut céder, pour sauver sa propre vie[5]. Adalbert, après trois ans de la plus

1. *Chron. Ursperg.*, *Ann. Sax.*, ad ann. pass. — Fredericus.... totis viribus insequitur eum et fautores ejus, oppida et castella expugnat, et omnia ad eum pertinentia ferro et igne vastat. ALBERIC. TRIUM FONTIUM, *Chron.*, ann. 1115.

2. *Chron. Ursperg.*, l. c.

3. *Ibid.*

4. *Chron. Ursperg.*, *Ann. Hildesh.*, ad ann. 1115. — Cf. : LUDEN, t. IX, l. XX, c. 6, not. 19; GERVAIS, I, 145, not. 1.

5. Dans sa lettre aux Mayençais (in *Cod. Udalr.*, n° 319), Henri

dure captivité, sortit de son cachot pâle et maigre comme un squelette[1]. Sa première démarche fut un acte de soumission au légat Théodoric, qu'il convoqua pour Noël à un nouveau concile à Cologne. Le légat mourut en route; mais Adalbert, qui possédait toutes les qualités nécessaires, devint bientôt l'âme et la tête de la ligue dont le duc Lothaire était le bras[2].

Entouré des quatorze évêques allemands déjà détachés du schisme, il fut sacré à Cologne, le lendemain de Noël, par le saint évêque de Bamberg, Otton, son suffragant; et, dans cette imposante assemblée, où assistaient Lothaire et beaucoup d'autres seigneurs laïques, l'excommunication fut de nouveau fulminée[3].

affirme qu'il ne le relâcha qu'après avoir prêté serment et donné des otages en garantie de sa tranquillité future. Il nous est permis d'en douter, surtout en rapprochant cette lettre de celle qui la précède dans la même collection (n° 318), où Henri affirme que le pape, en présence de tous les cardinaux, avait désavoué le concile de Vienne, condamné les légats Théodoric et Conon, avec les archevêques de Cologne, de Mayence, de Salzbourg, et déclaré que tous ceux qui faisaient la guerre à l'empereur étaient païens et sacriléges. On peut bien croire à des démarches équivoques de la part de Pascal à l'égard de l'empereur; mais des actes de cette nature sont en contradiction avec tous ceux qui ont été conservés par les monuments contemporains et cités en partie par nous.

1. Vix ossibus hærentem. *Ann. Sax.*, an. 1115; Otto Frising., VII, 14.

2. Voir Stentzel, I, 666.

3. *Ann. Sax.*, an. 1116.

Pendant ce temps, l'empereur, qui célébrait les fêtes de Noël à Spire avec un petit nombre de princes, crut devoir tenter une nouvelle démarche et envoya à Cologne, vers les chefs confédérés, Erlung, évêque de Wurtzbourg, qui lui était resté fidèle. Mais ces chefs ennemis ne voulurent même pas recevoir l'ambassadeur, à qui ils déclarèrent qu'on n'aurait aucune relation avec lui tant qu'il ne se serait pas réconcilié avec l'Église et n'aurait pas renoncé à toute communication avec l'excommunié.

De retour à Spire, l'évêque, qui se repentait de ses erreurs, ne voulait plus communiquer avec l'empereur. Mais Henri le força, en le menaçant de mort, de célébrer la messe devant lui. Le malheureux prélat, après avoir subi cette violence, se sauva de la cour, se fit absoudre encore une fois, en pleurant sa chute involontaire, et il abandonna Henri sans retour[1]. Pour châtier l'évêque fugitif, Henri détacha le duché de Franconie de l'évêché de Wurtzbourg et le donna à son neveu Conrad de Hohenstaufen. Mais la défection d'Erlung de Wurtzbourg fit comprendre à l'empereur que l'Allemagne n'était plus tenable pour lui. Il prit la résolution de tenter de nouveau la fortune en Italie, où elle lui avait été

1. *Ann. Sax.*, an. 1116.

si favorable et où l'appelait d'ailleurs un intérêt nouveau et pressant, la succession de la grande comtesse Mathilde, qu'il allait avoir à disputer à l'Église.

CHAPITRE XII

Les épreuves de la papauté.

Henri V met la main sur les domaines et les forteresses de la comtesse Mathilde. — Concile de Latran, où le pape Pascal raconte ses douleurs et celles de l'Église. — Pascal s'indigne qu'on prononce à son sujet le mot d'hérésie. — Pascal II approuve les actes de Conon de Palestrine. — Lettre de Frédéric de Cologne aux consuls et aux habitants de Milan. — Henri essaye de tromper l'Allemagne. — L'empereur est condamné au concile de Bénévent. — Jean de Gaëte élu pape sous le nom de Gélase II. — Gélase devient un courageux défenseur de la liberté apostolique. — Le pape trouve un refuge au château de Saint-Paul d'Ardée. — Henri V crée un antipape. — Gélase retourne à Rome, puis visite la France.

Mathilde termina sa longue et glorieuse vie le 24 juillet 1115, à l'âge de soixante-neuf ans, en baisant le crucifix. Avant d'expirer, elle avait voulu reconnaître le dévouement de ses nombreux serviteurs en leur accordant à tous la liberté[1]. Aussi, d'une commune voix la chrétienté proclama-t-elle

1. Anon., *Vita Mathild.*, c. 17, in Muratori, t. V, 397.

qu'avec la grande comtesse venait de disparaître non pas seulement la plus riche et la plus puissante des princesses, mais encore la plus pieuse, la plus sainte des femmes dont le monde laïque pût alors se glorifier[1]. Peu de temps avant d'expirer, la comtesse avait reçu la visite de l'abbé Pons de Cluny, qu'elle avait comblé de faveurs et de respects[2]. Son dernier acte public[3] fut une donation à l'abbaye de Polyrone[4], d'où était sorti son guide spirituel, l'évêque saint Anselme de Lucques. Elle-même y avait choisi un emplacement pour sa sépulture, voulant, disait-elle, confier la garde de son corps à ces pieux fils[5] de Saint-Benoît, car toujours

1. *Ann. Sax.*, an. 1115.

2. Anon., *Vita.*, l. c. Domnizo, l. II, in fine. — Mathilde fut saisie d'un froid mortel en assistant, quoique malade, aux offices de le nuit de Noël avec l'abbé Pons.

3. 4 mai 1115.

4. Polyrone dépendait de Cluny. Mathilde s'y était rendue en décembre 1115, pour visiter l'abbé Albéric, malade aussi. C'est ce que raconte la princesse elle-même dans son dernier diplôme : Cum ego, Mathildis...., apud S. Benedictum veniremus... illam sanctam congregationem vidimus et super mortificatione eorum compatiens, compunctione misericordiæ, devotione caritatis, ad eorum sustentationem quædam transferre ex nostra largitate curavimus. Itaque coram illo venerabili collegio super sanctum altare B. Benedicti investituram posuimus, condonantes albergariam (jus hospitandi), etc.

5. Te, Benedicte pater, moriens hæc curat amare ;
Cœnobiumque tuum ditatur corpore cujus ;
Cui prece demonstra cœli cognoscere portas.
Domnizo, l. c.

elle les avait trouvés au premier rang des défenseurs de l'Église, qu'elle avait aimée et servie avec tant de passion. Les dépouillés de l'héroïne y reposèrent pendant cinq cents ans, jusqu'au jour où la reconnaissance d'un pontife fit décider que l'illustre poussière serait enfermée dans le tombeau des papes et des martyrs, à Saint-Pierre de Rome[1].

On se rappelle que deux fois Mathilde avait fait don au saint-siège de ses vastes domaines, qui comprenaient presque tout le nord de l'Italie jusqu'au Tibre[2]. C'était une trop riche proie pour que Henri V la laissât échapper sans retour. Il se croyait un droit acquis sur la portion des biens de la comtesse qui relevait de l'empire[3], et, de plus,

1. Cette translation eut lieu en 1635, sous Urbain VIII, cinq cendix-sept ans après la mort de la grande comtesse.

2. Elle possédait toute la Toscane, le patrimoine de Saint-Pierre entre Radicoloni et le Tibre, les duchés actuels de Parme, Plaisance, Modène, Mantoue, une grande partie du Piémont et de la Ligurie, et beaucoup de domaines épars dans les villes de Toscane et de Lombardie, ce qui lui assurait dans les affaires de ces pays une influence souveraine.

3. Voici les propres termes employés par Mathilde : Omnia bona mea jure proprietario tam quæ nunc habueram quam ea quæ inantea acquisitura eram, sive jure successionis, sive alio quocumque jure ad me pertineant. Acte du 17 juillet 1102, ap. Leibnitz, *Script. Brunsw.*, et Mur., V. — Il est probable qu'elle n'appliquait pas les termes « jure proprietario et pertineant » aux fiefs impériaux, mais il est impossible de distinguer, parmi ces vastes territoires, ceux

il revendiquait les alleux et les biens propres de la princesse, en vertu de sa parenté, qui cependant était fort éloignée et ne pouvait, en aucune façon, prévaloir contre la volonté de la testatrice[1]. Henri se rendit donc en Italie au commencement de 1116. Il disposait de forces peu considérables, mais il sut s'attirer beaucoup de partisans par le contraste de sa modération actuelle avec les violences d'une première expédition[2].

Pour mieux s'assurer l'héritage qu'il convoitait, le prince resta quelque temps immobile dans le nord de l'Italie; mais, un peu plus tard, il mit la main sur Canosse et sur les forteresses de l'Apennin, où Mathilde avait si longtemps bravé la puissance impériale.

Le pape, à cette époque, avait reconquis une partie de son ascendant en Italie; de leur côté, les

qui avaient cette qualité. Le terme de « propres » est encore employé avec soin par Domnizo :

Propria clavigero sua subdidit omnia Petro.

Ailleurs :

Cui proprie telluris sortem subdidit omnem.

1. Voir *Table généalogique*, ap. GERVAIS, I, 160, ex BÜNAN, *Hist. de Frédéric Barberousse*, p. 382. — Raumer déclare que cette prétention de l'empereur aux alleux et aux biens propres de Mathilde est absurde et inique. *Hist. des Hohenst.*, l. II, c. 3.

2. Il fut surtout bien reçu à Venise. *Chron. Dandol.*, ap. MURATORI, XII, 236-266. GERVAIS, l. c.

Normands, dont le jeune duc Guillaume, petit-fils de Robert Guiscard, avait reçu de Pascal l'investiture de l'Apulie, de la Calabre et de la Sicile[1], les Normands s'étaient relevés. Dociles aux exhortations du pape, les Pisans avaient dirigé une expédition sur les îles Baléares, pour y anéantir la piraterie sarrasine, et ils s'étaient glorieusement emparés d'Iviça et de Majorque[2]. Toutefois, l'appui de ces étrangers et des naissantes républiques municipales ne suffisait pas pour que le saint-siège osât disputer à l'empereur la succession formellement léguée par Mathilde à saint Pierre. Aussi, dans les écrivains du temps, n'est-il fait mention d'aucune tentative à ce sujet de la part de l'Église. En ce moment, du reste, Henri manifestait les intentions les plus conciliantes envers le souverain pontife, à qui il envoyait, comme ambassadeur, Pons, abbé de Cluny[3], pour plaider

1. Octobre 1114. Il y règle, en outre, diverses contestations entre les Normads et les Béméventins, et, au concile de Troja (août 1115), il fait reconnaître aux princes normands la trêve de Dieu pour trois ans. L'investiture de la Sicile donnée à Guillaume n'impliquait que la suzeraineté sur cette île, qui était tenue en arrière-fief de l'Église par Roger II, fils de Roger dit le Grand, comte de Sicile et frère de Robert Guiscard. Roger II réunit plus tard toutes les conquêtes de la maison et fut le premier roi des Deux-Siciles.

2. Pandulp. Pisan., *Vita Pasch. II.* Laur. Veron., *Poem. de bello Balearico*, ap. Ughelli, *Ital. sacra*, t. III. Pagi, *Crit.*, in ann. 1114 et 1115. — Voir lettre de Henri à Pascal.

3. *Cod. Udalr.*, nº 275. — Qui et inter utramque partem pro

la cause de l'empire dans le concile général assemblé au Latran, en mars 1116.

Le légat Conon, revenu de France, y assistait aussi avec une foule d'évêques, d'abbés, de ducs, de comtes, d'envoyés, venus de tous les pays catholiques[1]. Les premiers jours furent consacrés à l'examen de diverses affaires locales. Dès l'une des premières séances, un évêque se leva et dit au pape qu'après avoir affronté, par terre et par mer, toutes sortes de dangers, les Pères de la nombreuse assemblée priaient le souverain pontife de leur faire connaître son opinion personnelle et la doctrine qu'ils devraient enseigner dans les Églises à leur retour[2].

Pascal leur raconta d'abord les scènes douloureuses dont il avait été le témoin et les maux infligés à l'Église et au peuple de Dieu pendant sa captivité; puis il s'exprima de la sorte : « Lorsque le Seigneur

ponendis pacifice rebus fidelis et impiger apocrisiarius in.... studuit. *Ann. Sax.*, l. c.

1 *Chron. Ursperg.*, an. 1116.—On ne saurait dire si c'est à ce concile ou à celui de 1112 qu'assista Suger, et auquel s'applique le passage de la Vie de Louis le Gros ainsi conçu : Quod (privilègiumt idem dominus papa in magno concilio trecentorum et eo amplius episcoporum judicio Ecclesiæ nobis audientibus conquassavit (p. 290.) L'*Hist. litt.* (XII, 364) dit qu'il assista à ce concile de 1112 ; mais ce chiffre de trois cents évêques ne s'accorde pas avec celui de cent vingt-six qu'on lit dans les Actes de ce concile. Voir plus haut.

2. *Ibid.*

« m'eut abandonné, moi son serviteur, avec le « peuple de Rome, entre les mains du roi Henri, « je vis tous les jours commettre des pillages, des « incendies, des meurtres, des adultères, et je « cherchai tous les moyens de détourner de l'É- « glise et du peuple de Dieu ces calamités effroya- « bles. Ce que j'ai fait, je l'ai fait dans l'espoir « de délivrer le peuple de Dieu. Je l'ai fait comme « homme, car je ne suis que cendre et poussière. « Je reconnais avoir mal agi, et je vous supplie, « à cette heure, de demander à Dieu qu'il veuille « bien me le pardonner. Quant à ce fatal écrit, « dicté dans un cachot, je le frappe d'un ana- « thème perpétuel, afin que la mémoire en soit à « jamais odieuse, et je vous prie tous de l'oublier « aussi[1]. »

A ces mots, toute l'assemblée répondit : « Ainsi « soit-il! Ainsi soit-il! »

Bruno de Segni, toujours au premier rang des zélés, dit alors à haute voix[2] :

« Nous devons bénir Dieu d'avoir entendu le « pape Pascal condamner de sa propre bouche

1. Le pape ajoute ici quelques mots qui se retrouvent dans la plupart des décrets et récits sur cette matière et qui sont intraduisibles : Quod pro pravitate sua pravilegium dicitur. Ailleurs on lit : Non privilegium, sed pravilegium.

2. Altius exorsus est. *Chron. Ursperg.*, an. 1116. Il fut couronné en 1183, par le pape Lucius III.

« un prétendu privilège dans lequel se cachait, « avec l'hérésie, une grande scélératesse[1]. »

Ces paroles excitèrent une sorte de scandale : « Si « ce privilège contenait une hérésie, dit l'un des as- « sistants, celui qui l'a rédigé a donc été hérétique ? »

Mais le cardinal Jean de Gaëte[2] s'empressa de répondre à Bruno : « Eh quoi? c'est en plein con- « cile et devant des évêques que tu oses appeler le « pape hérétique! Certes, l'écrit qu'il a signé était « mauvais ; mais ce n'était nullement une héré- « sie. — Non seulement, reprit un autre Père, « il n'y a pas eu d'hérésie, mais il faut même re- « connaître que chercher à délivrer le peuple a « été un acte louable. »

Or, en entendant prononcer ce mot horrible d'hérésie, Pascal perdit patience. Imposant silence de la main, il s'écria : « Mes frères et mes sei- « gneurs, cette Église n'a jamais connu l'hérésie ; « c'est elle, au contraire, qui a combattu, renversé « toutes les hérésies. N'est-ce pas pour elle que le

1. *Chron. Ursperg.*, an. 1116.

2. C'est par erreur que le cardinal Jean se trouve qualifié d'évêque de Gaëte dans la plupart des réimpressions de la *Chronique d'Auersperg*. BARON., MANSI, COLETTI, etc. — Ce titre ne lui est pas donné dans l'édition primitive de 1609. Le cardinal Jean n'était qu'abbé et cardinal-diacre, comme le prouve sa signature au concile de Latran, en 1112. C'est lui qui fut pape depuis sous le nom de Gélase II.

« Fils de Dieu a prié dans sa Passion, en deman-
« dant *que la foi de Pierre ne défaillît jamais?* »

Le surlendemain, s'ouvrit une nouvelle et non moins vive discussion entre le cardinal Conon, de Palestrine, qui voulait promulguer encore une fois l'excommunication contre l'empereur, et l'abbé de Cluny, avec le cardinal Jean de Gaëte et Pierre de Léon, le négociateur de Sutri, qui de leur côté s'y opposaient de toutes leurs forces.

Le pape intervint de nouveau et dit : « l'Église « primitive, du temps des martyrs, a été florissante « devant Dieu, sinon devant les hommes. Plus tard « les empereurs et les rois se sont convertis et ont « honoré, en fils dévoués de l'Église, leur mère, à « laquelle ils ont donné des terres, des alleux, des « dignités séculières, les droits et les ornements « royaux, comme l'ont fait Constantin et autres. « Alors l'Église a été florissante devant les hom- « mes comme devant Dieu. Que cette sainte mère « conserve donc ce qu'elle tient des rois et des « princes, et qu'elle le dispense à ses fils comme « elle l'entend[1]. »

Après cela, Pascal renouvela la prohibition établie par Grégoire VII, sous peine d'anathème, contre ceux qui donneraient ou recevraient l'investi-

1. *Chron. Ursperg.*, an. 1116.

ture. Puis le cardinal Conon présenta la requête suivante : « Très saint père, dit-il, si je me suis « montré véritablement votre légat, et s'il vous « plaît de ratifier ce que j'ai fait, veuillez le dé- « clarer, de votre propre bouche, en présence de « ce saint concile, afin que tous sachent que j'avais « reçu mission. »

Le pape répondit : « Oui, tu as été véritable- « ment notre légat *a latere*, et tout ce que toi et « nos autres frères, cardinaux, évêques et légats, « vous avez fait, par l'autorité de ce siège, je l'ap- « prouve, je le confirme ; et je condamne tout ce « que vous avez condamné. »

Alors Conon énuméra les diverses sentences d'excommunication qu'il avait prononcées contre l'empereur, d'abord à Jérusalem, au premier bruit de son attentat, puis en Grèce, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine, en France, dans cinq conciles, à Rome et dans toutes ses églises ; et il finit en demandant que les Pères du concile confirmassent tous ses actes, comme venait de le faire le souverain pontife.

Les envoyés de l'archevêque de Vienne firent la même demande. Il s'éleva bien quelques réclamations parmi l'assistance, mais tous les évêques et abbés furent unanimes[1].

1. C'est le sens adopté par Fleury, Stentzel, Gervais, etc. Le texte de la *Chronique d'Auersperg*, seule version contemporaine,

Avant de se séparer, le concile mit fin à la controverse qui agitait depuis plusieurs années l'Église de Milan. C'est là qu'avaient commencé à poindre les semences d'orthodoxie et de régularité jetées sur le sol, durant de longues années de luttes contre la simonie, par l'héroïque Luitprand, ce prêtre lombard à qui les schismatiques avaient coupé le nez et les oreilles[1].

L'archevêque Grossulanus, que Luitprand avait toujours combattu, fut déposé, et son compétiteur, Jourdain de Cluse, élu par le parti hostile à l'empereur, reçut la crosse des mains du souverain pontife[2].

Comme la plupart des évêques lombards n'étaient pas moins dévoués à la cause impériale

est assez obscur. Aussi nous croyons devoir le reproduire en entier : Orare si demum, ut sicut D. papa legationem suam confirmasset, ita præsentis concilii patres et episcopi concorditer annuerent.... dum tali ratione et ordine tam variæ et dissonæ multitudinis assensus exquiritur; saniori parte veritati et apertæ rationi nihil contradictum; a paucis submurmuratum, ab episcopis vel abbatibus nullo modo reclamatum. — On voit que le pape persévérait, par un subterfuge assez peu utile, à s'abstenir de condamner nominativement l'empereur. Aussi Baronius dit : Sic videas *quali ambitu* opportuerit excommunicationem confirmari.

1. Il mourut en 1113. — Voir plus haut.

2. Landulph. junior, *Chron. Mediol.*, c. 30, ap. Murat., t. V. — Landulphe raconte fort en détail les longues luttes qui signalèrent tout le pontificat de Grossulanus. Elles sont analysées par Fleury, l. LXVI, n° 38. Cf. *Chron Ursperg.*, ad. ann. 1116; *Cod. Udalr.*, n. 258, 259.

qu'au temps de Grégoire VII, et que la noblesse suivait le même drapeau, il était de la plus haute importance pour l'Église de placer sur le siège de Milan, le plus important de l'Italie après celui de Rome, un homme dévoué à la liberté ecclésiastique et assez influent pour grouper autour de lui, au profit de la cause catholique, les éléments de force et de résistance qui grandissaient chaque jour dans les municipalités lombardes. Milan commençait dès lors à devenir le foyer de la grande lutte qui devait durer un demi-siècle et lui valoir tant de malheurs, mais aussi tant de gloire. Ce beau rôle convenait à cette vieille cité qui n'avait point cessé d'honorer la mémoire de son grand Ambroise, et de conserver le souvenir des salutaires humiliations infligées à l'empereur Théodose ; il revenait de droit à la ville illustre où, pour la première fois, s'était révélé le prestige de la puissance répressive, jusqu'alors inconnue dans le monde, mais dont Dieu avait investi l'Église à l'encontre de la puissance humaine.

A peine de retour du concile, le nouvel archevèque, à l'instar de Conon et de Guy de Vienne, promulgua la sentence d'excommunication contre Henri[1]. Les princes allemands insurgés contre

1. Landulph. jun., c. 31 ; Murat., V, 500.

l'empereur n'eurent garde de négliger l'alliance précieuse que leur offrait, au delà des Alpes, la petite république catholique. L'archevêque Frédéric de Cologne adressa aux consuls, aux capitaines, à la milice et au peuple de Milan, une lettre où il leur disait ceci : « Nous admirons la « grandeur et la miséricorde de Dieu qui a doté « votre ville de la liberté, à la grande joie du « monde entier; car vous résistez fièrement à « toutes les puissances de l'iniquité. Cité illustre, « conservez précieusement votre liberté : c'est la « condition de votre gloire; et, sachez-le bien, « aussi longtemps que vous résisterez aux puis- « sances ennemies de l'Église, aussi longtemps « vous jouirez d'une véritable liberté avec le « concours du Christ. Fondez donc votre con- « fiance, très chers amis, sur la justice de votre « cause, sur la gloire du nom que vous ont « transmis vos pères, et à laquelle nous ren- « dons tous hommage (*applaudens unanimitas*). « Et en effet, tous tant que nous sommes, « princes de Lorraine, de Saxe, de Thuringe et « de toute la France, nous sommes unanimes « pour vous aimer : nous ne faisons tous « qu'un corps, et vous nous trouverez toujours « prêts à défendre avec vous la justice et la « liberté légale. Demandez-nous tel concours que

« vous voudrez, et comptez sur notre diligence « à vous l'accorder[1]. »

L'Église et la cité de Milan persévérèrent dans la voie que lui traçaient ses traditions, et, lorsque, plus tard[2], les grands feudataires lombards[3] essayèrent, dans une conférence tenue dans la ville, de plaider la cause de l'empereur devant l'archevêque et ses suffragants, ceux-ci maintinrent avec vigueur les droits de l'Église et l'excommunication de Henri V[4]. Malheureusement ils ne réussirent point à empêcher les Milanais de consumer leur énergie dans une guerre sanglante, qui dura deux années, contre leurs voisins de Côme.

Cependant l'empereur, tout en s'occupant de réunir à ses domaines ceux de la comtesse Mathilde, rassemblait, de son côté, en concile les évêques lombards, dévoués pour la plupart à sa cause[5], et envoyait trois d'entre eux[6] au pape, dans le but d'obtenir une rétractation des sentences prononcées contre lui par plusieurs conciles.

1. Martène, *Ampliss. Collect.*, t. Ier, p. 640.

2. 1118.

3. Marchiones et comites Longobardiæ. Le philosophe Saint-Marc les qualifie de *sages militaires, amis du bien de l'État. Histoire d'Italie*, IV, 1057.

4. Landulph. jun., *Hist. Mediol.*, c. 34.

5. Voir sa lettre à Hartwig, évêque de Ratisbonne. *Cod. Udalr.*, 318.

6. Ceux de Plaisance, Acqui et Asti.

Pascal répondit que, fidèle au serment qui lui avait été arraché, il n'avait point fulminé lui-même l'anathème contre Henri, mais que cette peine, ayant été prononcée par les membres les plus éminents de l'Église, ne pouvait être remise que d'après leur conseil, dans un nouveau concile[1]. Le pape ajoutait que les lettres des ultramontains et surtout de l'archevêque Adalbert de Mayence l'encourageaient à résister énergiquement.

Henri essaya de donner le change à l'Allemagne par un récit tout à fait mensonger des dispositions pontificales[2], et qui encourageait dans leur mauvais esprit les habitants de Rome. Ceux-ci, mécontents du choix qu'avait fait le pape d'un nouveau préfet, s'étaient révoltés et avaient forcé le saint-père de quitter la ville[3]. A la suite de ces faits, Henri s'empressa d'annoncer à ses amis son prochain re-

1. *Chron. Ursperg.*, an. 1117.

2. *Cod.Udalr.*, *Ep.* 317, 318.— Il y affirme que le pape, en présence de tous les cardinaux, a désavoué Conon, Guy de Vienne, Adalbert, et condamné comme parjures et sacrilèges tous ceux d'entre ses vassaux qui lui feraient la guerre. GERVAIS, I, 170, 171. (Ceci démontre facilement la mauvaise foi de Henri dans ses lettres, que Stentzel et Lüden ont aveuglément suivies).

3. Voy. les détails de cette émeute, qui éclata le 26 mars 1116, dans FALCO BENEVENTANUS, *Chron.*,ann. 1116,ap. MURAT. t. V. Le pape voulait confier cette charge à Pierre de Léon, frère du cardinal de ce nom : le peuple voulait un autre Pierre, fils du dernier titulaire. Pascal, trahi par le comte Ptoloméo de Tusculum, fut contraint de céder.

tour à Rome[1]. Et, en effet, il y arriva au printemps de 1117. Cette fois, le pape ne l'attendit pas et se réfugia au Mont-Cassin, sous le protection de l'épée des Normands; mais il dépêcha à l'empereur, comme légat, Maurice Burdin, archevêque de Braga[2], lequel, trahissant la cause qu'il était chargé de défendre, consentit, lors des fêtes de Pâques, à couronner l'empereur[3]. Le traître fut aussitôt excommunié par Pascal dans un concile tenu à Bénévent; mais Henri ne s'en émut guère. Toujours à la recherche de nouveaux moyens d'asseoir sa domination en Italie, il donna sa fille en mariage au comte Ptoloméo de Tusculum, chef d'une maison et d'un parti dans tous les temps hostiles à la papauté. En même temps il faisait mettre à mort tous les Romains qu'on surprenait se rendant auprès du pape à Bénévent[4]. Quand arriva la Pen-

1. *Chron. Cass.*, IV, 60.

2. Burdin était Limousin, distingué par son éloquence et son savoir. Bernard, moine de Cluny, archevêque de Tolède et légat en Espagne, l'ayant distingué au concile de Clermont en 1095, l'emmena avec lui en Espagne, où il devint archevêque de Coïmbre, puis archevêque de Braga. Il était venu à Rome pour défendre les droits de sa métropole contre son ancien bienfaiteur, Bernard, qui comme archevêque de Tolède, revendiquait le primatie de toute l'Espagne. *Vita Mauritii*, ap. Baluzii *Miscell.*, t. Ier. *Chron. Mauriniac.* Pand. Pis., *Vita Pasch.*

3. 25 mars 1117.

4. *Epist. Gauffrid. Vendoc.*, ap. *Script. rerum Franc.*, t. XV, p. 297

tecôte, Henri V retourna dans la haute Italie[1], tandis que Pascal finissait l'année parmi les Normands, ses défenseurs aussi fidèles que vaillants.

Vers Noël, le souverain pontife put rentrer dans Saint-Pierre et dans la cité Léonine[2]. Il se préparait à faire attaquer la garnison impériale de Rome, lorsque Dieu mit un terme à son laborieux pontificat : il mourut le 21 janvier 1118[3]. Peu de jours auparavant, il avait fait assembler les cardinaux et leur avait instamment recommandé de persévérer dans la foi, dans la charité, dans l'exécration du schisme et des violences germaniques[4].

Les cardinaux résolurent de lui donner pour successeur Jean de Gaëte[5], diacre et chancelier de

1. A peine eut-il quitté Rome, que le prince de Capoue, à la prière du pape, envoya trois cents chevaliers normands, qui envahirent la campagne de Rome et pillèrent Pagliano. Henri revint sur ses pas, les mit en déroute, et reprit son voyage, coactus fervore æstatis, dit la *Chron. Cass.*, l. c.

2. *Vita Pasch.*, ap. Baron., an. 1117, c. 5.

3. Date fixée par Pagi, *Crit. in Baron.*, an. 1118.

4. Baron., an. 1118, l. c.

On voit par la lettre de l'archevêque de Cologne aux cardinaux et évêques italiens, après la mort de Pascal, que ce pontife avait tout à fait reconquis la bonne opinion du parti des zélés. Ap. Martène, *Ampliss. Collect.*, t. Ier, p. 641.

5. Il était originaire de Gaëte, d'une famille très noble, que quelques-uns ont crue être la même que la maison Gaetani, à laquelle appartenait Boniface VIII, et qui existe encore à Rome avec un titre ducal. Pandulph. Pis., *Vita Gelasii II*, cum not. D. Constant. Gaetani, ab Ord. S. B. Roma 1638, et ap. Murat., *Script.*, t. III, p. 1.

l'Église romaine, qui se trouvait alors au Mont-Cassin, où, depuis son enfance, il avait pris le froc bénédictin[1]. On envoya chercher le futur chef de l'Église, et, dans une réunion tenue dans une petite église près du Capitole, l'élection se fit à l'unanimité[2], malgré la résistance du vénérable religieux, qui prit le nom de Gélase II[3]. C'était le cinquième moine appelé, depuis Grégoire VII, au trône apostolique. Il avait été honoré de la confiance absolue d'Urbain II, qui l'avait tiré du Mont-Cassin pour le faire cardinal, puis nommé chancelier de Pascal II, à cause de sa rare éloquence.

Le nouveau pape jouissait dans le monde catholique d'une grande renommée d'honneur, de talent et de savoir; mais il avait été garant du serment funeste arraché à Pascal II par l'empereur, et, d'un autre côté, l'opposition qu'il avait manifestée au cardinal Conon de Palestrine et à l'évêque Bruno de Segni dans le dernier concile de Latran[4], l'avait rendu suspect à certains partisans

1. Eadm., *Hist. nov.*, l. V, p. 92.

2. Pandulph. Pis., l. c.

3. 25 janvier 1118. Pandulphe cite les noms de tous les cardinaux qui concoururent à l'élection, au nombre de quatre évêques, vingt-six prêtres et dix-huit diacres; il ajoute : Approbatur ab omnibus, necnon etiam ab episcopis, quorum nulla est prorsus alia in electione præsulis Romani potestas, nisi approbandi.

4. Industria et litterarum scientia excellentissime roboratus. *Chron. Moriniac.*, ap. Duchesne, IV, 366.

très ardents de la liberté de l'Église. Aussi, lorsque Conrad, archevêque de Salzbourg, exilé pour la foi, apprit en Allemagne l'élection de Jean de Gaëte, on dit qu'il s'écria : « Hélas ! on pouvait suppo- « ser que nul n'était plus mauvais que Jean, mais « peut-être que Gélase vaudra mieux[1] ! »

Du reste, les catholiques d'Allemagn eétaient fermement résolus à ne reconnaître pour pape qu'un pontife fidèle à la ligne tracée par Grégoire VII et par son successeur. L'archevêque Frédéric de Cologne signifia, en termes péremptoires, cette résolution aux évêques d'Italie : « Si le successeur « de notre père Pascal est légitimement ordonné, « dit-il, s'il suit la trace des saints Pères, nous « lui obéirons tous ; mais s'il prouve, par sa con- « duite, qu'il est non le ministre de Dieu, mais « celui d'un homme terrestre et excommunié, ni ses « séductions ni ses châtiments ne pourront avoir « raison de nous[2] ! »

1. Anon., *De vita Theotger. episc. Mett.*, ap. Mabill., *Ann.*, l. LXXIII, c. 31.

2. Toute cette lettre est très remarquable. Après un éloge de Pascal, indiqué plus haut, il dit : Sed quomodo.... vocatus est ad justitiæ coronam apud Deum repositam, vos, serenissimi Patres, sanctam ne deseratis Ecclesiam, sed ejus imitantes vestigia, omnes qui vestram libertatem imminuere tentaverint damnate sententia... Catholici conatus vestri fautores et adjutores inveniemur in ipso, non desistentes a vestra omniumque bonorum unitate et sacræ matris nostræ recuperanda libertate.... Si Patri nostro successor legitimus

Gélase ne trompa point les espérances de ceux qui croyaient à sa transformation. Celui qui, par un coup de la grâce, sut faire du plus acharné persécuteur de l'Église naissante l'Apôtre des nations, changea subitement aussi le ministre timide et vacillant d'un pontife sans fermeté, en courageux confesseur de la liberté apostolique. Au moment même où le pontificat suprême, avec son effrayante responsabilité, pesait de tout son poids sur lui, l'âme du pontife s'éleva à la hauteur de sa fortune; et le chancelier au caractère faible fit place au moine qu'Urbain II avait tiré du cloître pour le mêler aux grandes batailles de l'Église; et le captif de Sutri n'aspira plus qu'à donner sa vie, à l'exemple de saint Pierre, pour la liberté de l'Église[1].

Le premier acte de Gélase, comme pape, fut d'adresser une fraternelle salutation à ce même Conon qu'il avait si violemment combattu au concile de Latran et qu'il sollicitait maintenant de continuer sa légation[2], en attendant qu'il le dési-

Dei ordinatione est substitutus, qui ejus per omnia et sanctorum Patrum sectetur vestigia, omnium nostrum perfruatur obedientia; sin autem non Dei, sed hominis terreni et excommunicatorum, quod absit! se fere factis probet antistitem, nullam seductionis suæ vel damnationis nostræ in nobis inveniet subjectionem. MARTÈNE, *Ampliss. Coll.*, t. Ier, p. 641. MABILL., *Annal.*, l. LXXIII, c. 30.

1. ANON, *vita Theolg.*, l. c.

2. *Ibid.* Conon, alors en Allemagne, demanda au porteur de la

gnât comme le plus digne d'être son successeur.

Les impérialistes ne s'y trompèrent pas : Cencio Frangipani, un de leurs chefs, en apprenant l'élection, courut, l'épée à la main, à l'église où elle s'était faite, enfonça les portes, saisit le nouveau pape à la gorge, et après l'avoir accablé de coups de poing, de coups de pied, au point de le mettre en sang, le traîna par les cheveux jusque dans son palais, où il le fit enchaîner[1]. A cette nouvelle, le préfet Pierre, Pierre de Léon, Étienne le Normand et d'autres seigneurs s'armèrent avec leurs gens, et, s'unissant aux Transtévérins et à tout le peuple de Rome, coururent délivrer le pape. Les Frangipani effrayés se hâtèrent de relâcher Gélase, qui fut presque aussitôt couronné à Saint-Jean de Latran[2]. Mais les épreuves du malheureux pontife n'étaient point terminées : avant qu'il eût pu être sacré, car il n'était encore que diacre, on vint lui dire, une nuit, que l'empereur était à quelques pas de Saint-Pierre, à la tête de ses troupes, et s'apprêtait à marcher contre lui. Gélase se leva à la hâte, et, malgré son grand âge, on le jeta sur un

lettre des détails sur l'élection, et, informé de l'unanimité des suffrages, il proclama aussitôt Gélase.

1. PANDULPH. PISAN., l. c. (Témoin oculaire.)

2. Il n'était pas encore prêtre, et ne pouvait être ordonné et sacré, selon l'usage du temps, qu'aux prochains Quatre-Temps. FALCO BENEV., n. 1118.

cheval; il alla ensuite s'embarquer sur le Tibre dans une galère qui le conduisit jusqu'à Porto. La mer y était en ce moment tellement grosse, qu'il était impossible de pousser au large sans risquer de périr. Les Allemands poursuivirent les fugitifs le long du rivage, faisant pleuvoir sur eux une grêle de flèches et les menaçant de mettre le feu à la galère si on ne leur rendait immédiatement le pontife[1]. Cependant la nuit et la tempête ayant arrêté les poursuites, le cardinal Hugues prit le pape sur ses épaules et l'emporta, à la faveur des ténèbres, au château de Saint-Paul d'Ardée, d'où il fut conduit, à moitié mort, à Terracine et enfin à Gaëte[1].

On voit combien coûtait cher au malheureux Gélase ce pontificat dont on l'avait investi malgré lui, et quels sinistres événements séparaient son couronnement de son sacre[2]!

Lorsque l'empereur apprit que sa proie lui était échappée, il eut de nouveau recours à la ruse : il invita Gélase à venir se faire sacrer à Rome, où, disait-il, il se ferait un grand plaisir d'assister à la cérémonie et de la confirmer par sa présence. Il ajoutait que si Gélase voulait bien sanctionner les conventions arrêtées avec Pascal, lui, Henri V, s'en-

1. *Epist.* GELAS. II *ad Gall.*, in *Conc.*, XII, 1240. PANDULPH. PISAN.
2. *Ibid.*

gagerait à prêter aussitôt au pontife le serment de fidélité; mais il osait déclarer que, dans le cas contraire, il ferait introniser un autre pape[1].

Gélase répondit qu'il était prêt à faire cesser, soit par un traité, soit par voie de justice, un différend qui troublait l'Église et la royauté; mais, ajoutait-il, il y a nécessité de remettre l'affaire à un temps plus opportun, c'est-à-dire à la Saint-Luc prochaine, époque où l'on se retrouverait à Milan ou à Crémone (villes alors insurgées contre l'empereur). Du reste, d'ici là le saint-père prendrait l'avis de ses frères institués de Dieu juges du différend[2].

Après cette déclaration, le pape se fit ordonner prêtre et sacrer à Gaëte, où l'étaient venus rejoindre, entre autres prélats, les archevêques de Capoue, de Bénévent, de Salerne, les abbés du Mont-Cassin, de la Cava, et les princes normands, qui lui prêtèrent tous le serment de fidélité. Après cela, Gélase donna l'investiture au duc Guillaume, dans la forme employée par Grégoire VII à l'égard de Robert Guiscard, aïeul du prince actuel[3].

1. FALCO BENEVENT., ad ann. 1118. *Chron. Cassin.*, l. IV. LANDULPH. junior, *Chron.*, c. 32. GERVAIS, I, 182. *Pacem et minis et terroribus postulavit*, dit le pape lui-même. *Epist. ad Gall.*, l. c.

2. *Epist.* GELAS., l. c.

3. PANDULPH. PISAN., l. c., qui ajoute : Ibi et me Pandulphum ostiarium, qui hæc scripsi, in lectorem et exorcistam promovit.

Cependant, au reçu de la réponse pontificale, Henri V l'avait fait lire dans la basilique de Saint-Pierre. Le rusé monarque sut tirer habilement parti, auprès des Romains, du mépris qu'on témoignait, prétendait-il, pour Rome, en fixant le lieu des négociations à Milan ou Crémone[1].

L'empereur n'avait pas seulement avec lui des hommes de guerre; il était accompagné de maître Irnérius, de Bologne[2], le restaurateur de la science du droit romain en Italie, et de plusieurs autres de ces légistes qu'on est toujours sûr de trouver au service des oppresseurs de la liberté et de la conscience. La mission de ces habiles gens consiste d'ordinaire à faire au populaire de longs discours où les anciens canons soient interprétés dans un sens favorable à la nouvelle élection pontificale[3].

Les esprits ainsi préparés, Henri fit proclamer pape par le peuple l'archevêque Maurice Burdin, qui prit le nom de Grégoire VIII[4]. C'était lui qui,

1. Landulph. junior, c. 32. Murat., V, 502.

2. C'est le fameux restaurateur de la science du droit romain en Italie ; on le retrouve, quarante ans plus tard, à la diète de Roncaglia, en 1188, où il fut un des quatre légistes qui promulguèrent en faveur de Frédéric Barberousse la belle maxime : *Tua voluntas jus esto : sicuti dicitur, quidquid principi placuit legis hat et vigorem* Otho Morena, in *Hist. rerum Laudun,* ap. Murat., l. c., n. 8.

3. Landulph. jun , l. c.

4. 10 mars 1118, le jour même ou le lendemain du sacre de

comme légat, avait jadis trahi Pascal II. Mais, quoique l'élection de l'intrus eût une apparence tout à fait populaire, un grand nombre de Romains furent profondément affligés d'une usurpation qui semblait devoir river leur Église à l'arbitraire impérial[1], et plusieurs seigneurs envoyèrent dire au pape qu'ils n'avaient pris aucune part à l'attentat qui venait de placer un excommunié dans la chaire de Saint-Pierre, que les machinations criminelles du roi seraient bientôt déjouées et que le pontife légitime, vainqueur de la malice des schismatiques, rentrerait prochainement dans Rome[2].

Gélase s'empressa de dénoncer l'élection sacrilège de Burdin par des lettres adressées aux prélats et aux fidèles de la France, dont l'antipape était originaire, et à ceux de l'Espagne, où il était archevêque; après quoi, dans un concile convoqué pour Pâques à Capoue, il excommunia et l'empereur et le pape que celui-ci venait d'introniser[3].

Gélase à Capoue. Les détails de son élection sont dans Landulphe, c. 32; on n'y voit intervenir que le peuple et un petit nombre de clercs. *Totus populus.... quidam de indutis habitu ecclesiastico.... cum cæteris astantibus clericis*. Gélase, dans sa lettre aux Français, dit qu'aucun membre du clergé romain ne prit part à l'élection, et désigne seulement des *Guibertins* ou schismatiques.

1. Falco Benevent., *Chron.* ad. ann. 1118, Muratori, V, 91.

2. *Ibid.*

3. *Epistol.* Gelas. *ad Conon.*, in *Cod. Udalr.*, n. 293. Elle est du 13 avril et manque dans le Receuil des conciles.

Le concile terminé, Gélase, à l'exemple de ses prédécesseurs, se retira au Mont-Cassin, qui était à la fois le berceau de sa vie religieuse et la citadelle de son parti. Là, les moines le reçurent avec bonheur, et il obtint des princes normands la promesse de pousser la guerre avec vigueur [1]. Cependant, de part et d'autre, l'on se battait mollement, et l'empereur se vit réduit à lever le siège du château de Torricella, dans les Abruzzes, qui appartenait aux moines de Saint-André. Cela n'empêcha pas le monarque de se faire couronner, à la Pentecôte, par son antipape, avant de s'en retourner dans le nord de l'Italie, où l'archevêque de Milan, Jordain, entretenait contre lui une énergique résistance [2].

Gélase, informé du départ de l'empereur, rentra secrètement dans Rome, plutôt en pèlerin qu'en

1. Pandulph. Pisan., l. c.

2. Voir plus haut le concile tenu à cette occasion à Milan.

L'Église de Ravenne, qui avait été un des foyers du schisme impérialiste, et dont l'archevêque, Guibert, avait été antipape, revint à cette époque à l'orthodoxie, comme le démontre la bulle de Gélase qui lui restitue les droits métropolitains dont Pascal II l'avait dépouillée au concile de Guastalla, en 1106. Filii ipsius, dit le pape dans sa bulle du 1er septembre 1118, delicta patrum corrigere probaverunt, ut qui præteritis temporibus per tyrannidem regiam præsules regibus placentes accipiebant, nunc demum secundum canonicas sanctiones episcopum Deo placentem eligerent, et schismate abdicato, in catholicæ congregationis gremium repedaret. *Reg.* Gelas. II, n. 4.

pontife[1], et il se cacha dans une petite église près des palais de deux Normands, Étienne et Pandulphe, qui appartenaient à son parti[2]. Le pape conférait avec le clergé orthodoxe sur les moyens de réduire l'intrus : mais, ayant commis l'imprudence d'aller officier, pour la fête de sainte Praxède[3], dans l'église de la sainte, il fut assailli par les Frangipani. Au milieu d'un combat sanglant, que le Normand Étienne et son neveu Crescenzio Gaëtani livrèrent pour lui et où les uns et les autres se l'arrachaient, il réussit à s'enfuir, faisant compassion aux femmes qui le voyaient, à demi vêtu de ses ornements sacrés, courir seul, par les champs, de toute la vitesse de son cheval. Le porte-croix tomba en suivant son maître. On retrouva le pape exténué, pleurant, dans les champs, près de l'église de Saint-Paul hors des Murs[4]. C'en était trop : le lendemain le vénérable pontife annonça sa résolution de suivre l'exemple de ses prédécesseurs et de fuir cette Rome qu'il appelait une Sodome et une Babylone.

« Je le dis devant Dieu et devant l'Église, s'écriait-il, mieux vaudrait un seul maître que « tant d'empereurs : un seul scélérat détruirait

1. Pandulph. Pisan., l. c.
2. *Ibid.*
3. Pandulphi nomine : en outre, et Petri Latronis Corserum.
4. Pandulph. Pis., l. c.

« les plus scélérats que lui, jusqu'à ce que l'em-
« pereur des empereurs se fît justice à son
« tour[1]. »

Après avoir délégué les différents ministères de l'Église à des cardinaux dont il était sûr, et constitué le preux Normand[2] Étienne gonfalonier de l'Église romaine, Gélase résolut de visiter la France, comme l'avaient fait Urbain II et Pascal II[3].

Le pape se rendit d'abord dans deux villes dont la puissance et la liberté croissantes assuraient à l'Église des auxiliaires précieux. Parti de Rome par eau[4], il débarqua à Pise, cité belliqueuse et fidèle, qui, docile à la voix de Victor III et de Pascal II, avait envoyé tour à tour ses galères contre les Sarrasins d'Afrique et des îles de la Méditerranée, et qui maintenait, depuis trente ans, une croisade perpétuelle contre les ennemis du Christ. Le saint-père fut reçu avec transport par une multitude innombrable, venue des campagnes de la Toscane, et devant laquelle il prêcha avec son éloquence accoutumée[5].

1. Pandulph. Pisan.

2. *Ibid.*

3. Bar., *Ann.*, 1118, c. 14. — Suger dit : Ad protectionem serenissimi regis Ludovici, et Gallicanæ Ecclesiæ compassionem, sicut antiquitus consueverunt, confugit.

4. 2 septembre 1118.

5. *Cod. ms.* in Ughell., *Ital. sacra,* t. III, 434.

Délivré des agitations de Rome, Gélase put jouir de la liberté complète du pontificat[1], et il en usa pour ériger le siège épiscopal de Pise en métropole, avec des privilèges extraordinaires[2], et pour consacrer en l'honneur de la Vierge glorieuse et toujours triomphante la nouvelle cathédrale[3] que les Pisans venaient de construire avec les dépouilles des Sarrasins. Ce monument, qui dépassait en magnificence tous ceux qui existaient en Italie, est encore debout, et les descendants de ceux qui l'ont construit y voient avec orgueil un témoignage de la splendeur des villes italiennes dans les temps catholiques.

De Pise, le souverain pontife se rendit à Gênes, qui rivalisait de gloire, de hardiesse et de puissance maritime avec la république toscane, et, là encore, il consacra une cathédrale en l'honneur des bienheureux martyrs Laurent et Syr[4]. Rien de plus intéressant pour l'histoire générale de l'époque que ces relations des papes avec les petites républiques

1. *Cod. ms.*, in Ughell., l. c.

2. Le décret d'Urbain II qui érigeait Pise en métropole n'avait pas reçu d'exécution. Pagi, *Crit.*, an. 1118, c. 11.

Ces privilèges ont été confirmés et perpétués jusqu'à nos jours, où l'archevêque et les chanoines de Pise ont un cérémonial et un costume presque analogue à celui du pape et des cardinaux.

3. Le 20 septembre 1118. *Cod.* Pis., ap. Ughell., l. c.

4. 10 octobre 1118. V. Pagi, l. c.

municipales dont l'Église encourageait la liberté naissante, en même temps qu'elle protégeait la liberté traditionnelle des princes et des seigneurs d'Allemagne.

LIVRE XXI

CALIXTE II

CHAPITRE PREMIER

Le triomphe du pouvoir spirituel.

Concile d'Angoulême. — Conciles à Dijon, Langres, Tournus, où le peuple afflue. — Les moines reçoivent Gélase II avec une grande libéralité. — Les décrets de plusieurs conciles salués par le peuple avec enthousiasme. — Le pape Gélase à Cluny. — La guerre recommence entre les princes allemands et l'empereur. — Henri V, excommunié de nouveau, retourne en Allemagne. — Mort de Gélase II; élection de Calixte II. — Confirmation à Rome de l'élection de Calixte. — Concile de Toulouse. — Diète générale à Fribourg; allocution de Guillaume de Champeaux. — L'empereur s'engage par serment à respecter le traité conclu avec le pape. — L'élection de Calixte II est solennellement reconnue à Tribur. — Concile de Reims (1119), les cinq cents chevaliers d'Adalbert de Mayence. — Harangue du cardinal Conon. — L'empereur à Mouzon. — Calixte II se retire dans un château. — Le pape lance contre l'empereur une excommunication solennelle. — La trêve de Dieu décrétée de nouveau. — Hildegarde, duchesse d'Aquitaine, porte devant le concile les graves sujets de plainte qu'elle avait contre son mari. — Calixte II, médiateur de paix entre le roi de France et celui d'Angleterre. — Le saint-père est reçu avec enthousiasme en Italie et à Rome. — Calixte arrache l'antipape Burdin à ses bourreaux.

De Gênes, Gélase dirigea sa marche, comme l'avaient fait Urbain II et Pascal II, vers ce noble

pays de France qui était alors le port où la barque agitée de saint Pierre trouvait toujours un asile assuré.

L'état général de ce royaume était alors satisfaisant. En effet, les troubles suscités, dans un petit nombre de villes du Nord, par l'institution des communes, les luttes entreprises par le roi Louis le Gros contre ses grands vassaux,—luttes où les nouvelles communes, conduites à la bataille par des évêques et des abbés, apportaient à la royauté un secours efficace[1]; — enfin, la guerre de Louis de France contre le roi d'Angleterre, et sa défaite à Brenneville, malgré le fâcheux retentissement qu'elle avait eu[2], n'avaient point porté d'atteinte sérieuse à la liberté et à l'action salutaire de l'Église. Mais celle-ci pleurait une perte immense, celle d'Yves de Chartres[3], l'une des lumières du clergé de France, l'ami de Pascal II, et que de nombreuses sympathies unissaient à Gélase. Il avait été suivi de près dans la tombe par son ami et son conseiller fidèle Robert d'Arbrissel[4], le fondateur de Fontevrault, et par Bernard

1. ORDER. VITAL, l. XI, p. 836.

2. ORDER. VITAL., l. XII, p. 855.

3. En janvier 1117, après vingt-sept ans de pontificat, date fixée avec soin par Pagi. Saint Pie V a autorisé son culte pour l'Ordre des chanoines réguliers, en 1570.

4. 21 ou 25 février 1117.

de Tiron[1]. Ces deux rivaux de sainteté féconde et d'austérité sublime consacrèrent leur derniers travaux à maintenir la liberté des élections ecclésiastiques, compromise à l'occasion du successeur d'Yves de Chartres[2]. La dernière prière que Robert éleva vers le ciel avait pour objet d'obtenir de Dieu qu'il maintînt le pape et les docteurs de la sainte Église dans la bonne voie jusqu'à la fin[3]. Dans la même année où moururent ces trois grands saints la France en perdit un quatrième, Anselme, dit le *docteur des docteurs*, et dont le père était un laboureur[4]. Anselme, depuis quarante ans, avait réuni autour de sa chaire, d'abord à Paris, puis à Laon, une foule d'élèves illustres de tous les pays de la chrétienté[5]. Il avait fait, de la

1. Le 25 avril 1117. Bernard avait formé cinq cents moines, dont il garda trois cents à Tiron, envoyant les deux cents autres en divers lieux, pour vivre douze dans chaque maison, où il les visitait de temps à autre. — Robert avait réuni plus de trois mille disciples des deux sexes à Fontevrault.

2. Fleury, l. LXVI, c. 33 et 34. — Le comte Thibaut de Blois et de Chartres ne voulut pas d'abord reconnaître l'élection faite par les chanoines, et saisit les biens de quelques-uns d'entre eux : il résista à la voix de Bernard, mais se laissa vaincre par Robert.

3. Act. SS. Bolland, t. II, febr., p. 615.

4. 1639, c. 47.

5. 15 juillet 1117. — Il forma une foule de prélats pour tous les pays : en Italie, Odalric et Anselme, tous deux archevêques de Milan ; en Belgique, Francon, abbé de Lobbe, Jean, abbé de Saint-Amand, Philippe, abbé de Bonne-Espérance, Wibald, abbé de Stevelot, Bernard, évêque d'Utrecht ; en Angleterre, Guillaume et Raoul,

petit ville de Laon, une véritable université, fréquentée par la jeunesse de toutes les contrées de l'Europe.

La France, malgré tant de pertes cruelles, possédait encore un certain nombre d'hommes d'élite : Hildebert, évêque du Mans; Geoffroy, abbé de Vendôme; Joceran, archevêque de Lyon, et bien d'autres zélés prélats et savants docteurs, parmi lesquels figuraient, au premier rang, les deux légats Gérard d'Angoulême et Guy de Vienne, qui pendant les dernières années de Pascal II, avaient continué de remplir, au profit de la liberté, de la discipline ecclésiastique, de la justice et du bon droit de tous, la glorieuse mission qu'ils s'étaient imposée depuis tant d'années. Gérard eut à réduire le comte

archevêques de Cantorbéry, les évêques de Hereford, de Rochester et de Londres, et l'abbé Gilbert de Sempringham, fondateur de l'Ordre qui porte son nom; en Allemagne, le B. Dittmar, écolâtre de Brême, Idunge de Ratisbonne, écrivain assez célèbre, le B. Wicelin, évêque d'Oldenbourg et apôtre du Holstein; en France, Raoul, son frère et son successeur comme écolâtre de Laon; saint Bruno, Matthieu de Laon, cardinal-évêque d'Albano, Hugues Melet, abbé de Saint-Léon de Toul; Gilbert de la Porrée et Guillaume de Champeaux; Raoul Levert, archevêque de Reims; Geoffroy le Breton et Hugues d'Amiens, archevêques de Rouen; un archevêque de Rouen, des évêques de Coutances et du Mans, et enfin Abélard (qui en dit beaucoup de mal) étaient tous sortis des écoles d'Anselme. *Hist. litt. de France*, t. X, 173, et DEVISME, *Hist. de Laon*, t, Ier, p. 231. — Cette énumération, bien incomplète d'ailleurs, indique assez l'unité et l'activité de la culture intellectuelle au douzième siècle.

Conan de Bretagne, qui, après avoir dépouillé les moines de Quimperlé d'une donation faite par ses ancêtres[1], voulait les empêcher d'en appeler au saint-siège. Gérard en vint à bout dans un concile qu'il réunit à Angoulême[2], et qu'avait précédé une correspondance animée où il disait au comte : « Nous « avons appris que vous aimez la justice et la paix, et « nous nous en sommes vivement réjoui, car c'est « ainsi que les bons princes se procurent la faveur « du Roi suprême ; mais, si vous empêchez vos su- « jets de recourir à la justice de l'Église romaine, « ce que nul autre roi ni prince n'ose faire, vous, « dont les ancêtres ont tenu la principauté de Bre- « tagne sous l'autorité du vicaire de saint Pierre, « sachez bien que, certainement, la sentence de « cette sainte Église et le glaive de saint Pierre « iront vous frapper, vous et votre principauté[3]. »

1. Il s'agissait de Belle-Isle en Mer, que l'abbé de Redon avait usurpée.

2. Au carême de 1118. Adversus pullulantia vitia et enormitates in Ecclesia et populo Dei emergentes, dit-il dans ses lettres de convocation.

3. *Annal. Bened.*, t. VI, *App.* n° 2. — Pascal II avait écrit, sur le même sujet, au comte Conon ces belles paroles : Nosse debes, fili carissime, quia non est potestas nisi a Deo. Per ipsum igitur potestate accepta, noli adversus eum cervicem cordis erigere, nec ejus Ecclesiam impugnare, sed potius ejus omnipotentiam cogita, et humiliter Ecclesiæ præcepta custodi, ut qui magna suscepisti, majora merearis suscipere. *Ibid.*

Pendant que Gérard d'Angoulême exerçait sa légation dans l'Ouest, son colégat, l'archevêque de Vienne, Guy de Bourgogne, tenait, de son côté, divers conciles à Tournus, à Dijon, à Langres, afin de régler les droits et de terminer les contestations de tout genre qu'on lui soumettait. Ce n'était pas seulement les évêques et les abbés, ni la noblesse, qui assistaient à ces assemblées : le peuple s'y portait avec ardeur et y intervenait en masse, car elles étaient toujours publiques[1]. Au sein de ces délibérations, où se faisaient entendre les plaintes et les accusations les plus diverses, où étaient réparées les injures faites aux pauvres et punis l'orgueil et la révolte des puissants, le peuple chrétien prenait part à l'administration de ses plus chers intérêts. Ces assemblées avaient remplacé les *plaids de Dieu* des anciens Francs. L'affluence y était si grande, qu'au concile de Luz, entre Langres et Bèze, tenu par le légat Guy[2], il fallut pour loger la foule innombrable qui s'y pressait, dresser un véritable camp, avec des tentes et des huttes de branchages, au milieu desquelles on plaça sous un vaste pavillon,

1. Presque tous les décrets des conciles sont rendus *approbante immensa clericorum et laicorum multitudine*. Voir *Collect. Concil.*, passim. — La publicité de leurs délibérations est prouvée par les incidents des conciles de Poitiers, de Rockingham et d'une foule d'autres dont nous n'avons pu parler.

2. 8 juillet 1116.

des châsses d'or et d'argent, qui contenaient les reliques de divers saints. Devant ces restes sacrés, on jugea les causes de nombreux plaideurs qui avaient à se plaindre de quelque injure, et on les vida à la grande satisfaction de la foule[1].

Les assemblées ne se séparaient guère sans avoir pris quelques mesures générales pour la protection du peuple des campagnes, comme le renouvellement de la trêve de Dieu ou l'interdiction, toujours sous peine d'anathème, de l'incendie des chaumières, du vol des agneaux et brebis pendant les guerres[2].

Cette intervention active, puissante, continue, des légats apostoliques devait nécessairement entretenir les provinces dans les sentiments de fidélité et d'attachement à l'Église romaine[3]. Aussi, quand le pape Gélase débarqua en France, y fut-il reçu, par les prélats, par la noblesse, par le peuple, avec les démonstrations du respect et de la

1. Vigner., *Chron. Lingon.*, veter. instrument. fide context. ap. Coletti, *Concil.*, XII, 1234.

2. Ibi (à Troyes, en 1107, decretum, ut per nullam guerram incendia domorum fierent nec oves aut agni raperentur. *Chron. Malleac.*, an. 1107. — Labbe, *Bibl. nov. ms.*

3. Cependant Baluze et Pagi (*Crit.*, in ann. 1120, c. 7) croient que Gérard d'Angoulême, toujours fidèle à Pascal II et depuis à Calixte II, ne reconnut pas Gélase II; mais la preuve qu'ils en donnent paraît tout à fait insuffisante.

joie la plus affectueuse[1]. Chacun se disputait à l'envi le droit de soulager la pénurie, la noble misère et les souffrances du pontife. Gélase arrivait très incommodé de son voyage par mer, dépourvu de tout, et dans un état voisin de l'indigence[2], ajoutant de la sorte les privations de la pauvreté aux outrages, aux violences, aux dangers, aux fatigues de l'exil, en un mot, à toutes les épreuves qui, depuis le commencement de son pontificat, couronnaient ses cheveux blancs de tous les mérites que peut ambitionner un digne vicaire du Dieu crucifié. C'était aux moines surtout que devait revenir l'honneur de subvenir aux besoins du chef de l'Église, moine comme eux. Le pape, d'abord logé à l'abbaye de Saint-Gilles, y fut traité avec la plus libérale hospitalité[3]. L'abbé Pons de Cluny, qu'il avait prévenu de son arrivée par un courrier expédié de Pise, comme à un fils particulièrement chéri de l'Église romaine, accourut au-devant du pontife et le mena dans le domaine de son père, le

1. Eadmer, *Hist. nov.*, l. V. Pandulph. Pis., l. c. Falc., *Benev. Chron.*, l. c. — Suger, *De vita Ludov. Grossi*, c. 21. — *Biblioth. Cluniac.*, p. 559.

2. Selon Suger, à Maguelonne, et selon son compagnon Pandulphe, à Saint-Gilles, situé à une lieue du Rhône et assez loin de son embouchure; mais selon la chronique de Maurigny, à Marseille (ce que confirme le diplôme daté de là, 26 octobre 1118). *Ann. Ben.*, l. LXXIII, c. 32.

3. Pandulph. Pisan., l. c.

comte de Melgueil, où il le combla de présents et le soigna jusqu'à ce que l'auguste vieillard fût remis de ses fatigues[1]. Là Norbert, ce jeune seigneur allemand, chapelain de l'empereur, que l'on avait vu, lors de l'arrestation de Pascal II, protester contre la conduite de son maître et de ses compatriotes, par un hommage public rendu à la victime, vint trouver Gélase, pieds nus, au milieu de l'hiver, afin d'obtenir de lui la permission de prêcher la parole de Dieu partout où il le voudrait; et le futur archevêque, le fondateur d'un grand ordre nouveau, le généreux jeune homme dont la vocation s'était révélée aux pieds d'un pape prisonnier, reçut alors d'un pape exilé sa mission définitive[2].

Là se rendit également un religieux destiné, lui aussi, à une grande célébrité, le moine Suger, de l'abbaye de Saint-Denis, qui avait été chargé par le roi Louis de France d'offrir au saint-père comme les prémices de son royaume[3], et de convenir avec lui d'une entrevue à l'abbaye de Vézelay.

L'abbé de Cluny donna au pape trente chevaux;

1. *Bibl. Cluniac.*, l. c.

2. Hugo, *Vita S. Norberti*, ap. Bolland., *Act. SS.* jun, VI, p. 821. — D'après un passage de la Chronique Ursperg., an. 1118, Norbert passait alors pour convers bénédictin, *noster conversus in peregrino habitu*.

3. Suger, l. c.

l'abbé Catalan de S. Concordio en ajouta dix[1], et, avec ce cortège, Gélase II se mit à parcourir le pays. Mais, avant de diriger ses pas vers le nord, le souverain pontife eut la consolation de recevoir l'hommage d'un peuple admirablement chrétien, qui, depuis quatre siècles, gardait, au milieu des combats contre les infidèles, un attachement inviolable et toujours plus ardent à l'Église. Tandis que les rois et les preux d'Espagne poussaient graduellement en avant la frontière des territoires enlevés par l'épée aux Maures et aux Arabes, derrière eux les évêques et les moines, après avoir pris une part éclatante à ces combats, fondaient, consolidaient l'ordre social et le droit chrétien au sein des pays reconquis. Ces admirables résultats des délibérations d'une série de conciles dont toute la noblesse aimait à sanctionner les décrets, portent l'empreinte à la fois du zèle le plus catholique et de cette sollicitude vraiment fraternelle pour les classes pauvres qui a toujours tant honoré l'Espagne catholique. A Palencia, en 1114, les Pères du concile jugèrent nécessaire de pourvoir à la restitution des biens usurpés pendant les guerres civiles[2]; à Compostelle, ils décidèrent que, lorsqu'un

1. Pandulphi. Pisan., l. c. *Ann. Bened.*, l. LXXIII, c. 32.
2. Ap. Coletti, *Concil.*, t. XII, p. 1205. Voir la longue liste des

pauvre aurait à plaider contre un riche, celui-ci serait tenu de se faire représenter par un inférieur[1], afin, dit le décret, qu'aucune majesté ne vînt étouffer la justice due au pauvre[2].

De même que des prélats français, au concile de Troyes, avaient veillé sur les brebis des paysans, de même les évêques et les seigneurs castillans, à Oviédo, après avoir sanctionné le droit d'asile dans les églises, interdisent sous peine d'excommunication et d'exil, à tous les chrétiens, de saisir ou de retenir les bœufs de labour, quand même ils appartiendraient à leurs serfs et à leurs domestiques[3]; et ces décrets, rendus par quinze évêques, seize comtes et deux cent soixante-trois seigneurs, furent salués par le peuple comme inspirés de Dieu même; et les juifs et les musulmans les admirèrent à l'égal des chrétiens[4]. Pendant ce temps, Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon, guerroyait contre les infidèles avec l'infatigable persévérance qui lui avait valu son surnom[5], et il leur arrachait pièce à pièce

signatures données par la noblesse de Galice au concile d'Oviédo. *Ibid.*, p. 1216-1219.

1. Coletti, *Concil.*, XII, 1202-1206.

2. *Ibid.*, 1206, 1207.

3. *Ibid.*, 1216.

4. *Ibid.*, p. 1219. Cf. Sandoval, *Vita Urracæ*, ap. Pagi, an. 1115, c. 17.

5. Il livra, dit-on, vingt-neuf batailles pendant son règne.

le royaume d'Aragon[1]. Ses compagnons et lui, qui assiégeaient en vain Saragosse depuis six mois, crurent pouvoir faire violence au ciel en envoyant des ambassadeurs au pape exilé et persécuté, pour lui demander des bénédictions spéciales et la consécration d'un évêque destiné à la ville qu'ils comptaient bientôt arracher aux infidèles. Gélase consacra l'évêque et accorda l'indulgence pontificale à tous ceux qui périraient dans cette guerre sainte. La bulle était adressée à toute l'armée campée devant Saragosse[2], et avait été dictée à Alais la veille même du jour[3] où la ville assiégée, après avoir gémi pendant quatre cents ans sous le joug des Arabes, succombait sous l'épée des héros[4] et entraînait, par sa chute l'affranchissement de tout l'Aragon. Gélase paraît avoir été si touché du dévouement des Espagnols à la cause du Christ, que le bruit courut, en France, qu'il songeait à franchir lui-même les Pyrénées[5]. Mais il n'en fut rien : après avoir convoqué les évêques de France

1. Prise d'Huesca et de Tudela, en 1114, avec le secours de Rotrou, comte du Perche, et d'autres Normands. ORDER. VIT., l. XIII. PAGI, *Crit. in Baron.*, an. 1114, c. 15.

2. *Ep.* VI, ap. BARON. et COLETTI.

3. 10 décembre 1118. — Voir, pour le rapprochement et la fixation des dates, PAGI, *Crit. in Baron.*, an. 1118, l. c.

4. *Epist. Petr. Cæsaraug. episcop. encyclica. Ibid.*

5. EADM., *Hist. nov.*, l. V.

et d'Allemagne à un concile qui devait se tenir à Reims, au printemps de l'année 1119, le saint-père se rendit, par le Puy, Lyon et Mâcon, à Cluny, la grande abbaye française, qui, comme le Mont-Cassin en Italie, était considérée comme la forteresse et le refuge naturel de la papauté. Gélase y reçut une hospitalité digne du premier des monastères d'outre-monts, et il y vit affluer les offrandes des prélats et de la plupart des seigneurs principaux du pays[1]. Les deux grands personnages ecclésiastiques du temps, l'archevêque de Vienne et Conon de Palestrine, s'y trouvèrent réunis, l'un mandé par le pape[2], l'autre accouru spontanément auprès du pontife, bien que, au sein de l'Allemagne comme en France, l'infatigable champion de la cause de l'Église eût à soutenir des luttes souvent heureuses, mais toujours acharnées, contre un ennemi dont la soumission n'était jamais qu'apparente. Le cardinal Conon venait tout récemment de se signaler, dans le pays de Metz, par des prodiges d'habileté, de courage et d'activité. Ce diocèse était, depuis longtemps, opprimé, déshonoré par les violences d'Alberon, parent de l'empereur[3],

1. Pand. Pis., l. c. — La *Chron. Ursperg.* et Fleury parlent d'un concile tenu par Gélase à Vienne; mais Pagi a démontré qu'il n'y en eut pas. An. 1119, c. 1, 2.
2. *Epist. Calixti*, in *Chron. Ursperg.*, an. 1119.
3. *Ann. Bened.*, l. LXXIII, n. 5.

lequel avait fini par usurper l'autorité épiscopale, qu'un courageux archidiacre nommé Albérius osait seul lui disputer. Naturellement, l'intrus finit par triompher, et l'archidiacre, dont la tête avait été mise à prix par l'empereur, dut aller, à travers mille périls, chercher un refuge à Rome. Là, le pape, bien informé, donna l'ordre au cardinal Conon de retourner, comme légat, au delà des Alpes, pour porter remède à une telle situation. Conon réussit à franchir heureusement les passages alpins, en trompant la surveillance des satellites impériaux; et, déguisé en écrivain public, il s'en alla, portant suspendus à l'épaule les instruments de cette profession, jusqu'à la cité de Reims[1]. Il s'y fit connaître, convoqua un synode et proclama la déposition d'Alberon. Sans perdre un instant, le légat courut ensuite chercher, en un coin désert de la frontière diocésaine, un pieux abbé nommé Théotger, qu'il fit élire évêque. Ce Théotger, qui venait de la Forêt-Noire, avait pourtant une ignoble origine : il était fils et petit-fils de prêtre, mais renommé par d'éclatantes vertus. En vain l'humble prêtre fit-il connaître la tache imprimée à sa naissance, pour éviter l'épiscopat; Conon usa de ses pleins pouvoirs et força Théot-

1. *Ann. Bened.*, l. c.

ger à accepter, sous peine d'excommunication. Le légat n'admettait pas, on l'a vu plus haut à propos de saint Godefroy d'Amiens, qu'un moine préférât les douceurs de la solitude au fardeau de l'épiscopat : « Nous t'ordonnons, écrivait-il à Théotger, « d'accepter sans aucune résistance la tâche difficile « de gourverner la sainte Église de Metz. Dresse-toi « comme un mur devant la maison d'Israël, et « apprête-toi à soutenir l'Église du Christ contre « la fureur déchaînée des flots qui la menacent, à « l'exemple de ces véritables pasteurs des anciens « jours qui ne craignaient jamais de s'exposer à la « mort pour défendre l'Église de Jésus-Christ [1]. »

Cette affaire terminée[1], Conon, dont l'énergie ne faiblissait jamais et dont le corps était de fer, alla rejoindre, sur le Rhin, les princes ligués pour la défense de l'Église et de leurs propres libertés. Ceux-ci étaient trop habiles pour n'avoir pas tiré parti du séjour prolongé de l'empereur en Italie.

1. Nougart., *Cod. diplom. Alemann.*, t. II, n. 83.

Par une seconde lettre, Conon redoubla ses menaces, mais il permit à Théotger de garder la direction de son abbaye jusqu'à ce qu'il eût trouvé un successeur convenable.

2. La nomination de Théotger fut proclamée solennellement au concile de Cologne en mai 1118 ; mais les impérialistes, maîtres de Metz, lui en fermèrent les portes. Il accompagna Calixte II au concile de Reims, en 1119, puis à Auxerre et à Cluny, où il resta quatre mois et où il mourut en 1120. Trithem. *Chron. Hirsaug.*, ann. 1087.

D'un autre côté, Frédéric de Hohenstaufen, le neveu et le principal lieutenant de Henri V, n'était pas de force, malgré son grand courage, à lutter avec succès contre l'alliance formidable des princes séculiers et ecclésiatiques que dirigeaient le duc Lothaire et les deux archevêques Adalbert de Mayence et Frédéric de Cologne. A ces puissants personnages venaient d'ailleurs de s'adjoindre l'archevêque de Magdebourg et Conrad de Salzbourg, récemment sorti de la retraite où il avait dû se cacher à la suite de sa courageuse protestation contre la captivité du pape, en 1111[1].

Malgré tout, cependant, la guerre se poursuivit, de 1116 à 1117, avec une animosité qui produisit d'affreux ravages, contre les églises et les monastères[2]. Le nouveau duc de Franconie, Conrad de Hohenstaufen, le frère du duc Frédéric de Souabe, se signala surtout par les violences dont il usa pour fonder son autorité dans cette province.

En dehors de ces deux princes, ses neveux, Henri V n'avait guère pour partisans déclarés que

1. Voir plus haut.

2. *Annal. Sax.*, 1116, 1117. — Nous devons renvoyer, pour le détail des combats et des négociations de ces deux années, au savant ouvrage de Gervais (*Histoire de Henri V*, t. Ier, sect. 5.), qui a approfondi et restauré cette époque de l'histoire d'Allemagne.

le comte palatin Godefroy et, parmi les princes ecclésiastiques, un petit nombre d'évêques[1], tels que Hartwig de Ratisbonne, lequel mandait à l'empereur, avec une basse servilité, qu'il devait compter sur lui non pas comme sur un évêque, mais comme sur un véritable domestique[2]. A la différence des populations indépendantes des petites républiques municipales de l'Italie, la bourgeoisie de la plupart des villes, surtout dans la vallée du haut Rhin, de Bâle à Mayence, était dévouée à la cause

1. Gervais, I, p. 228, n° 1, les énumère : le duc Welf de Bavière paraît être resté neutre pendant cette période de la lutte. Les chapitres de Spire, de Wurtzbourg, de Bamberg étaient en majorité impérialistes : le saint évêque Otton de Bamberg, placé au milieu de la Franconie, où dominait le neveu de l'empereur, garda une réserve qui excita le vif mécontentement du primat Adalbert, qu'il avait sacré, au commencement de l'insurrectirn. Voir *Cod. Udalr.*, n°s 284, 285, 286, 289, 290 et 291.

2. Domino suo Romano Imper. Aug. Henrico, suus omnimodo B. non episcopale, sed servile obsequium in omnibus. *Cod. Udalr.*, n° 280.

Cette initiale B indique l'un des quatre évêques suivants : Burkhard de Halberstadt († 1118) ; Bruno de Spire, vice-chancelier jusqu'en 1116; Bruno de Strasbourg, vice-chancelier de 1117 à 1123 ; ou enfin Burcard de Bâle, à qui Henri avait livré l'abbaye de Pfeffen.

D'après le passage suivant de la lettre : « Ubicumque possum in villis, civitatibus et oppiodis fautores vobis adquiro, ita ut nuper meo labore et consilio conjuraverint omnes a Wermatia usque ad Argentinam vobis terram illam et omnes homines retiaere atque tueri », on peut croire que ce devait être un évêque de la vallée du Rhin, et on voit quel intérêt les impérialistes attachaient à conquérir des partisans dans les villes.

de Henri V, comme elle l'avait été à celle de son père. Mais, en revanche, la plus grande partie de la noblesse combattait pour l'Église et pour la liberté[1].

Sous la direction du duc Lothaire et de l'archevêque Adalbert, qui réussirent à dompter et à contenir les diverses cités, les moines, de leur côté, formaient, comme autrefois, un foyer permanent de résistance contre les césariens. A Limbourg, les religieux virent même leur vie menacée[2]. Ceux des deux abbayes impériales[3] de Lorsch et de Fulda se révoltèrent contre les abbés que l'empereur leur

1. Lüden, t. IX, l. XX, c. 8, p. 478.

2. Comme la garnison impérialiste de cette ville d'Alsace bâtie autour d'une grande abbaye assiégée par Lothaire souffrait de la disette, un chevalier de Souabe, Ulric de Norningen, déclara qu'il fallait d'abord manger les moines, qui étaient bien gras, avant de rendre la place par famine : Melius fore ut pingues monachi ederentur quam castrum propter ciborum inopiam hostibus traderetur. Otto Frising., *De gest. Frid.*, t. Ier, l. I, c. 14. Cette menace obligea les moines à découvrir les magasins de vivres qu'ils voulaient soustraire aux ennemis de l'Église.

3. Il y avait dans l'empire quatre grandes abbayes dites *impériales*, dont les abbés étaient chapelains de l'empereur, devaient l'accompagner au couronnement de Rome et à la guerre, et siégeaient à ses pieds, dans les diètes, comme référendaires : Fulda, Hersfeld, Wissembourg et Lorsch. Plus tard Corvey, Kempten et Murbach eurent le même rang. Elles formaient une classe supérieure à celle des *regalia monasteria, quæ jura feudalia sive regalia tenebant ab imperio Romano, et ad communia regni obsequia per vices obligata erant*. Trithem., *Chron. Hirsaug.*, an. 1114. La troisième classe comprenait toutes les abbayes qui n'étaient ni impériales ni royales.

avait imposés malgré d'énergiques protestations[1].

La nouvelle de l'élection de l'antipape Grégoire VIII et de la renaissance du schisme, au printemps de 1118, ne servit qu'à raffermir le zèle du parti catholique, et l'arrivée du légat Conon en Lorraine eut pour résultat de lui imprimer une nouvelle activité.

Dans un concile tenu à Cologne[2]; Conon fulmina de nouveau l'excommunication contre l'empereur, contre ses neveux Frédéric et Conrad, contre le comte palatin et ses adhérents principaux[3]. Comme les princes et prélats de la basse Allemagne avaient pu seuls assister à ce concile, Conon et Adalbert en convoquèrent un autre à Fritzlar en Hesse[4], où la sentence fut renouvelée. Les princes y décrétèrent qu'une assemblée générale serait tenue à Wurtzbourg, que l'empereur y serait appelé à s'expliquer, et qu'on procéderait à sa déposition s'il refusait de comparaître au jour indiqué[5].

1. L'abbé impérialiste de Lorsch, fut vigoureusement combattu et enfin expulsé par le comte Berchthold, avoué du monastère. Gervais, I, 224.

2. Le 19 mai 1118.

3. *Chron. Ursperg.*, 1119. *Cod. Udalr.*, 291.

4. 26 juillet 1118. Ces dates ont été fixées avec sagacité par Stentzel (t. II, p. 329), qui a rectifié l'erreur où étaient tombés Pagi et la plupart des historiens en reportant ces conciles à l'an 1119.

5. Gervais (t. Ier, p. 248), croit que ce dernier décret ne fut pas rendu en effet, mais que le bruit en courut et suffit pour ramener

A la nouvelle de cette résolution menaçante, Henri comprit qu'il était urgent de renoncer aux manœuvres secondaires qui le retenaient en Italie. Il y laissa donc l'impératrice, avec une armée allemande, et, franchissant les Alpes, il parut à l'improviste sur les bords du Rhin, en novembre 1118[1].

Immédiatement la guerre recommença avec de nouvelles fureurs.

Le légat Conon n'avait pas attendu l'arrivée de l'empereur pour agir; se transportant, avec la rapidité de la foudre[2], partout où les besoins de l'Église le réclamaient, il était le 5 novembre à Rouen où il trouvait réunis en concile le roi Henri d'Angleterre, l'archevêque de Cantorbéry, avec les évêques et les abbés de Normandie. Le cardinal exposa, avec la vive éloquence qui lui était familière, les

l'empereur. Voici comment s'explique la Chronique d'Auersperg : *Alteram quoque synodum in Frileslar eadem pro causa indixit Chuno, qua et habita, eadem quam prius excommunicationem confirmavit. Imperator, his auditis, insuper etiam quod principum consensus generale vel curiale colloquium non multo post apud Wiurtziburg instituere proposuisset, ubi ipse aut præsens ad audientiam exhiberi aut absens regno deponi.* An. 1119.

Gervais prétend en outre que les princes laïques ligués contre Henri s'étaient détachés des prélats vers cette époque, et qu'un rapprochement s'était opéré entre eux et les chefs du parti impérial; mais il ne cite aucune preuve de cette double supposition.

1. *Chron. Ursp.*, l. c.

2. Baron., an. 1118, c. 20.

tribulations de l'Église, l'usurpation de Burdin et les indignes persécutions de l'empereur contre Pascal II et contre les catholiques orthodoxes. Il leur annonça la prochaine arrivée du pape légitime en France, et somma l'Église de Normandie d'assister le pontife exilé, par des prières et surtout par des subsides[1]. Il ne paraît pas que Henri d'Angleterre, quoique beau-frère de l'empereur, ait cru devoir mettre aucun obstacle à ce qui se préparait contre son gendre. Quant aux autres évêques de France, c'était à qui prêterait son concours au souverain pontife. Conon reçut les encouragements du noble Hildebert : le saint évêque du Mans l'appelait le représentant du saint-siège « en Orient comme en Occident »; il l'exhortait à persévérer, comme par le passé, dans son intrépidité, à braver tous les dangers, à rester désintéressé au milieu des séductions de toutes sortes, des offres d'argent qui, heureusement, ne pouvaient « ternir l'or pur d'une telle conscience » : « Vous êtes, disait le « grand évêque, de ceux à qui Satan viendra sou- « vent dire : *Je te donnerai tout ce que tu vois, si* « *tu te prosternes pour m'adorer* ; mais je vous « connais bien, vous êtes aussi de ceux qui ré-

1. Order. Vital, l. XII, p. 826. Voy. pour les dates Pagi, ad. ann. 1118, c. 14.

« pondent toujours au tentateur : « *Retire-toi,* « *Satan! retire-toi, Satan*[1] *!* »

De Rouen, Conon courut rejoindre le pape Gélase à Cluny; mais les deux anciens rivaux n'eurent guère le temps de jouir de leur réunion et de mettre en commun leur zèle pour la défense de l'Église. Le pape rivalisait maintenant de résolution avec Conon et méditait de vastes desseins pour continuer la lutte[2]; mais, accablé par l'âge, par les infirmités, par les fatigues d'un long voyage, il fut bientôt atteint d'une maladie mortelle[3]. Au sein de ce grand monastère de Cluny, qui lui servait d'asile, tout lui rappelait qu'il était moine[4]. et il voulut mourir en religieux, étendu par terre sur la cendre[5].

Ce fut autour de ce lit funèbre que le moribond convoqua les cardinaux qui l'avaient accompagné : il leur désigna pour son successeur le légat Conon qui, depuis la chute de Pascal, dirigeait la

1. *Epist.* HILDEB., t. II, n. 16, éd. Beaugend., p. 99.—La date de cette lettre est incertaine : l'intitulé pourrait indiquer l'époque où Conon revint d'Orient (en 1114). Nous avons cru pouvoir la placer au moment où Conon, se trouvant à Rouen, était le plus rapproché de Hildebert du Mans.

2. EADMER, *Hist. nov.*, l. V, p. 95.

3. PANDULPH. PISAN., ap. BARON., 1119.

4. *Bibl. Clun.*, p. 55.

5. PANDULPH. l. c. PETR. PICTAV., *Epist.* GELAS., ap. BARON., l. c.

résistance de l'Église contre l'empire. Le cardinal de Palestrine, dans cette occurrence, fit voir tout ce que son cœur renfermait d'élévation, d'humilité et de désintéressement, à côté de l'indomptable courage et de l'incomparable fermeté dont il avait donné tant de preuves. Interrompant le pontife mourant, Conon s'écria : « A Dieu ne plaise, saint-« père, que ce comble d'honneur et ce poids im-« mense retombe sur moi, indigne et misérable « que je suis! L'Église romaine a besoin, de nos « jours surtout, d'être défendue contre la persécu-« tion par l'influence et la richesse temporelles. « Si vous voulez en croire mes conseils, nous « élirons l'archevêque de Vienne, homme aussi « religieux que prudent, et, de plus, illustre et « puissant dans le siècle. Avec le secours de Dieu « et par les mérites de saint Pierre, il pourra dé-« livrer l'Église romaine depuis si longtemps op-« primée et menacée, et il la conduira à la paix « et à la victoire[1]. »

Le pape et les cardinaux acceptèrent la proposition ; on envoya sur-le-champ chercher l'archevêque dans son diocèse ; mais, avant qu'il pût arriver, Gélase avait rendu le dernier soupir[2], après

1. Falco Benevent., *Chron.*, an. 1119, ap. Baron. et Muratori., t. V.

2. Le 29 janvier 1119.

un pontificat de moins d'une année. Pendant ce court espace de temps, Gélase II, ses contemporains le disent tous, avait plus souffert qu'aucun de ses prédécesseurs depuis le temps des martyrs : combats, injures, violences, coups, exil, pauvreté, rien ne lui avait manqué de ce qui constitue, pour un vicaire de Jésus-Christ, le glorieux apanage de l'épreuve et de la souffrance.

Les moines de Cluny enterrèrent le pape-moine, mort en exil, dans leur nouvelle et immense église, à côté des grands et saints religieux qui avaient fondé la puissance de l'illustre abbaye, et parmi lesquels le moine exilé Gélase, pape et confesseur de la foi, était si digne de prendre place[1]. Rien ne manquait donc à la gloire de Cluny devenu la sépulture d'un souverain pontife et où l'élection de son successeur allait s'accomplir. L'archevêque de Vienne apprit, en se rendant à Cluny, la mort de Gélase; il continua sa route afin d'assister aux funérailles pontificales[2]. Dès le lendemain de son arrivée, Guy de Bourgogne, malgré la plus vive résistance, était élu pape par les cardinaux. L'élection fut confirmée d'enthousiasme par les évêques et par plusieurs centaines de clercs et de nobles laïques qui se trouvaient pré-

1. Petr. Pictaviens., *Epist.* Gelas. II.
2. *Epist.* Calixti, in *Concil.*

sents[1]. Guy prit le nom de Calixte II ; mais il ne voulut pas revêtir la chape rouge avant que les cardinaux restés à Rome, et à qui l'on s'empressa de faire connaître l'élection, l'eussent approuvée[2].

Guy de Bourgogne, bien qu'élu par l'influence du grand monastère de Cluny, n'appartenait cependant pas à l'Ordre Monastique, comme Grégoire VII, Urbain II et Pascal II[3]; c'était, depuis l'avènement de Hildebrand[4], le premier pape qui ne fût pas moine. Mais chez lui, dispositions d'esprit, genre de vie, austérité de mœurs, étaient d'un religieux. Ami dévoué, défenseur des monastères, l'archevêque de Vienne passait tout le temps que lui laissaient ses devoirs épiscopaux à l'abbaye de Bonnevau[5], qu'il avait fondée et d'où il fallait l'arracher. Dieu, d'ailleurs, lui réservait l'insigne honneur d'introduire dans l'Église un nouvel Ordre religieux destiné à éclipser, par sa splendeur, tout ce que le génie monastique avait enfanté jusqu'alors.

Loin de considérer le successeur de Gélase II

1. PANDULPH. PISAN., l. c.

2. Né à Quingey, en Franche-Comté.

3. Quelques auteurs ont cru qu'il était aussi de l'Ordre de Saint-Benoît, mais on n'en a pas de preuves. D. H. Ménard l'a pourtant placé dans le Martyrologe bénédictin.

4. Victor III et Gélase II étaient moines du Mont-Cassin.

5. MANRIQUE, *Ann. Cistercienses*, t. I[er], p. 101.

comme ayant dégénéré de l'austère ferveur de ses prédécesseurs, les cardinaux, en le plaçant sur le trône pontifical, voulurent, au contraire, récompenser en lui l'ardent courage, le dévouement désintéressé qui l'avaient porté à fulminer, le premier en Europe, l'anathème contre l'empereur Henri IV, son proche parent. Depuis lors, l'archevêque de Vienne avait toujours lutté, au premier rang, pour le maintien de la foi et pour l'indépendance de l'Église. C'est grâce à lui que la France et les deux Bourgognes surtout, étaient demeurées inaccessibles au funeste esprit qui avait triomphé de la papauté dans Rome. La haute naissance de Guy de Bourgogne, ses grandes alliances devaient nécessairement contribuer, comme l'avait pressenti Conon, à fortifier l'ascendant de Calixte II. Il était fils de Guillaume, surnommé le Grand ou Tête-Hardie, comte souverain de Bourgogne, l'un des princes les plus remarquables du onzième siècle et qui avait porté au plus haut point l'éclat de sa maison, en ajoutant à ses domaines les comtés de Vienne et de Mâcon[1]. Guy avait quatre frères, dont trois

1. Mâcon par succession de son cousin, et Vienne par son mariage avec la comtesse Stéphanie. Il régna sur le comté de Bourgogne, qu'on a depuis appelé la Franche-Comté, et qu'il avait réussi graduellement à détacher de la suzeraineté impériale de 1057 à 1087. Saint Grégoire VII lui adressa plusieurs épîtres.

taient morts sur le champ de bataille, en combattant pour le Christ en Orient[1]; le quatrième, Raymond, en épousant Urraca, la fille et l'héritière du roi de Castille[2], avait fondé en Espagne une dynastie de croisés d'où devaient sortir, plus tard, saint Ferdinand et Isabelle la Catholique. L'une des sœurs du prince avait épousé le duc Eudes de Bourgogne ; une autre, le comte de Flandre ; une troisième, le comte de Savoie, et enfin la dernière, le comte de Bar et de Montbéliard. La reine de France était la nièce du nouveau pape[3], qui, en outre, avait pour cousins l'empereur d'Allemagne[4] et le roi d'Angleterre.

Calixte II tenait donc, par le sang, aux princes les plus puissants de l'Europe. Ses neveux propres

1. Raynaud II, comte de Bourgogne en 1087, tué en 1100; Étienne, l'un des héros de la première croisade, dont les exploits ont été racontés avec tant d'éclat par Albert d'Aix et Foucher de Chartres, tué à Ramla en 1102; enfin Hugues, archevêque de Besançon, était mort également à la croisade.

2. Il s'était rendu en Espagne, à la tête d'une partie de la noblesse bourguignonne, pour y combattre les Sarrasins, dès 1095; il y mourut en 1108, après s'être couvert de gloire.

3. Louis le Gros épousa en 1115 Adelaïde, fille de Humbert, comte de Maurienne et de Savoie, et de Gisèle de Bourgogne, sœur de Calixte.

4. Par Agnès de Poitou, femme de l'empereur Henri III: *consanguinitatis lineam a regibus Alemanniæ, Franciæ atque Angliæ ducens.* PANDULPH. PISAN., MUR., III, 419. Voir aussi SUGER, ap. DUCHESNE, IV, 310.

possédaient la Franche-Comté[1], la Bourgogne[2], la Flandre[3], la Castille[4], et l'un des deux était archevêque de Besançon[5].

Pendant les trente-six ans qu'il avait passés sur le siège archiépiscopal de la vieille capitale du royaume de Bourgogne[6], Guy avait non seulement détaché sa propre famille de la cause impériale, mais en outre organisé la résistance catholique en Dauphiné et sur les rives du Rhône.

Dès son avènement, Calixte II s'empressa d'envoyer à Rome le cardinal-diacre Roscemann, moine du Mont-Cassin, pour y annoncer son élection, qui fut confirmée, à l'unanimité et avec enthousiasme, par les cardinaux des trois ordres, par tout le clergé, par le peuple romain[7] et même par beaucoup de partisans de l'antipape, qui reconnaissaient le doigt de Dieu dans une élection où la si-

1. Guillaume III, dit l'Allemand, fils de Raynaud II, régna de 1100 à 1124.

2. Hugues II Béret, duc de Bourgogne, de 1102 à 1142, fils d'Eudes et de Mathilde, sœur de Calixte.

3. Baudouin VII, fils de Robert le Frison et de Clémence de Bourgogne, sœur de Calixte († 1119).

4. Alphonse VII, roi de Castille, fils de Raymond de Bourgogne et de dona Urraca.

5. Hugues IV, fils de Guy, comte de Mâcon, et petit-fils de Guillaume Tête-Hardie.

6. Le roi Rodolphe III de Bourgogne avait joint à ce siège le comté de Vienne. Fleury, l. LXVII, c. 15.

7. Voir leurs lettres in *Cod. Epist. Udalr.*, n° 294 à 299.

monie et l'ambition n'avaient eu aucune part[1]. Après s'être fait couronner, par l'évêque d'Ostie[2], dans l'antique métropole de Vienne[3], le pape chargea Conon d'aller notifier la nouvelle au roi de France, son neveu, et il voulut écrire lui-même aux deux chefs du parti catholique en Allemagne, Aldabert de Mayence et Frédéric de Cologne[4]. L'événement y fut salué avec bonheur[5]. Le roi d'Angleterre et l'archevêque Raoul de Cantorbéry reconnurent, sans aucune difficulté, le nouveau chef de l'Église, bien qu'un assez grand nombre d'Anglais appartinssent au parti de l'antipape[6].

Le roi de France, de son côté, s'empressa d'envoyer le cardinal Conon, accompagné de deux autres prélats, pour féliciter[7] Calixte II, qui reçut cette ambassade en Auvergne, d'où il se rendit à Toulouse avec l'infatigable légat. Là se réunirent en concile les

1. C'est ce qu'on peut conclure, avec GERVAIS, t. Ier, p. 259, de la lettre donnée par MARTÈNE, *Ampliss. Collect.*, t. Ier, p. 649, où les évêques auxquels Calixte n'avait pas écrit déclarent qu'ils approuvent son élection : *quam neque lepra Simonis, neque tumor ambitionis infecit, tanquam a Deo datam amplexati sumus.*

2. Lambert, qui fut plus tard pape sous le nom d'Honorius II.

3. Le 9 février 1119. Lettre de Conon, ap. *Hist. Vizeliac.*, in *Spicileg.*

4. *Chron. Ursperg.*, an. 1119. *Hist. littéraire de la France*, t. X, p. 511.

5. GERVAIS, l. c. ANSELM. GEMBLAC., *Chron.*, an. 1119.

6. EADM., *Hist. nov.*, V, p. 93.

7. *Chron. Maurin.*, p. 369.

prélats de l'Aquitaine, du Languedoc, d'une partie de l'Espagne et de la Bretagne. On y décréta plusieurs canons destinés à maintenir la pureté et la liberté de l'Église, et à livrer au bras séculier les hérétiques manichéens dont le foyer se conservait toujours dans ces régions[1].

Le pape revint ensuite vers le nord, en traversant le Quercy, le Périgord, le Poitou, l'Anjou et la Touraine, signalant partout son passage, comme l'avaient fait ses prédesseurs Urbain II et Pascal II : redressant les griefs, terminant d'anciennes contestations, dédiant de nouvelles églises cathédrales et abbatiales[2], visitant les principaux monastères, tels que Fontevrault, Saint-Maur, Marmoutier, confirmant leurs privilèges et exemptions[3]. Pendant son séjour en Anjou, le saint-père étendit la protection de l'Église romaine sur les nouvelles créations monastiques de Fontevrault et de Savigny[4], qui avaient déjà porté des fruits si précieux.

Après avoir fait ainsi presque le tour de la France et avoir édifié tous les fidèles par son humilité,

1. *Concil.*, t. XII, p. 1283. Fleury, l. LXVII, c. 2.

2. Cahors, Fontevrault, Saint-Maur, Angers, Maurigny.

3. Voir son itinéraire, avec les dates de ses séjours et de ses diplômes, aux Pièces justificatives.

4. Bulles des 8 et 16 septembre 1118.

son énergie et l'excellence de son gouvernement ecclésiastique[1], Calixte II fut reçu dans la nouvelle abbaye de Maurigny, dont il allait dédier l'église, par le roi Louis de France et par les nobles, qui devaient l'accompagner jusqu'à Paris. Vers la mi-octobre, le souverain pontife se rendit de Paris à Reims, où devait s'assembler le concile déjà convoqué par Gélase et dont Conon avait dirigé les préparatifs[2].

Cependant l'empereur, malgré son retour inopiné en Allemagne et malgré les nouveaux combats qu'il y avait livrés, n'avait pu contrebalancer l'effet produit par l'élection du nouveau pape, qu'avaient reconnu avec empressement tous les évêques de l'empire[3]. Les forces du parti catholique prenaient un tel accroissement, que Henri V dut accéder au vœu unanime des princes et des prélats restés fidèles à sa cause, et consentir à la tenue d'une diète générale à Tribur, près Mayence. Là, les deux partis étant réunis, le monarque devait

1. C'est le témoignage qu'en porte Suger : *Gloriose humiliter sed strenue Ecclesiæ jura disponens.... aptius ecclesiasticis providebat negotiis.*

2. *Chron. Maur.*, p. 568, 569. — Il était déjà revenu auprès du pape à Maurigny, après son voyage de Reims. Le chroniqueur de cette abbaye l'appelle avec raison *totius Franciæ ac Teutoniæ, Alemanniæ ac Saxoniæ legatus.*

3. *Chron. Ursperg.*, an. 1119.

rendre compte de sa conduite devant les princes assemblés, en promettant de la conformer à leurs décisions[1]. En attendant, Henri ouvrit des négociations à Strasbourg avec les envoyés du souverain pontife. L'un de ceux-ci, Pons, abbé de Cluny, avait été longtemps l'ami de l'empereur et même son délégué auprès de Pascal II. L'autre, Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons et fondateur de la célèbre école monastique de Saint-Victor, passait pour le plus zélé et le plus savant des évêques français[2]. On l'avait choisi, à ce titre, pour porter la parole devant la diète, et il le fit en ces termes : « Voulez-vous, seigneur roi, conclure un véritable « traité de paix? Renoncez absolument, dans ce cas, « à l'investiture des évêchés et des abbayes. Pour « vous prouver que votre puissance n'en sera nulle- « ment amoindrie, je vous dirai qu'évêque élu de « France, je n'ai jamais reçu, avant ni après mon « sacre, aucune sorte d'investiture de la main de « mon souverain ; et, cependant, en ce qui concerne « les impôts, la milice, les péages, en un mot, « tout ce qui se référait anciennement à la chose

1. *Chron. Ursp.*, l. c. — Cette diète, qui avait d'abord été convoquée pour la Saint-Jean 1119, ne fut tenue qu'en septembre. La chronologie de ces divers événements a été savamment établie par Stentzel, t. II, p. 331, et confirmée par Gervais.

2. *Chron. Mauriniac.*, p. 373.

« publique, mais dont les rois chrétiens ont en-
« richi l'Église catholique, je m'acquitte de mon
« service tout aussi fidèlement que le peuvent faire
« les évêques de votre royaume par suite de l'in-
« vestiture, qui vous a valu tant de discordes et
« même l'excommunication[1]. » Sur cela, Henri leva les bras au ciel et s'écria : « Eh bien ! qu'il en soit
« ainsi, je n'en demande pas davantage[2]. »

L'évêque de Châlons reprit : « Si vous voulez
« abandonner les investitures, restituer les biens
« de l'Église et de tous ceux qui ont travaillé pour
« elle, et leur garantir une vraie paix, nous ferons
« de notre mieux, avec l'aide du Seigneur, pour
« mettre fin à la lutte[3]. »

L'empereur, après s'être concerté avec les siens, promit formellement d'accomplir les conditions stipulées s'il trouvait bonne justice chez le pape, et si l'on s'engageait à lui rendre, à lui et aux siens, toutes les possessions qu'ils avaient perdues pendant la guerre. Pour mieux garantir sa parole, Henri V offrit la main à l'évêque et à l'abbé, et jura, sur sa foi de

1. *Comment.* HESSONIS SCHOLASTICI *in Concil.*, t. XII, p. 1300, et *Cod. Udalr.*, n° 303. Cet auteur, auquel la Chronique d'Auersperg renvoie, comme à la source la plus digne de foi, termine son récit par ces mots : *Quod vidi et audivi, fideliter, et quanto brevius potui, pedestri sermone descripsi.*

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

chrétien, qu'il observerait lesdites conditions sans aucune fraude[1]. L'évêque de Lausanne, le comte palatin et les autres clercs laïques de la suite de l'empereur jurèrent avec lui. Guillaume et Pons s'en revinrent aussitôt de Strasbourg à Paris, pour y annoncer au pape le résultat de leur entrevue; Calixte les écouta avec joie et dit seulement : « Plût au ciel que ce fût déjà fait, si cela se peut « faire sans fraude[2]! » Le souvenir de la mauvaise foi dont Pascal II avait été si traitreusement la victime, ne pouvait sortir de la mémoire du pontife, pas plus que de celle des catholiques[3]. Le souverain

1. Hesso, *Comm. Mit. dem Handschlag*. Stentzel.

2. *Ibid.*

3. Gervais (I, 261) prétend que le pape préméditait cette fraude aussi bien que l'empereur. C'est une assertion purement gratuite, et à l'appui de laquelle il n'apporte pas l'ombre d'une preuve. Mais pour se conformer à cette impartialité prétendue des sophites modernes, il se croit obligé d'établir une sorte d'égalité factice entre les deux adversaires, et, ne pouvant nier la mauvaise foi chez Henri, de la supposer chez Calixte. Il oublie le terrible antécédent qu'élevait contre l'empereur sa conduite antérieure à l'égard de Pascal II. Il faut regretter de voir ce savant auteur s'éloigner, dans tout ce qui touche au concile de Reims et à l'entrevue de Mouzon, de l'équité qu'il manifeste dans l'ensemble de ses ouvrages. Il se plaît à soupçonner de partialité le récit du scolastique Hesson, témoin oculaire, auquel renvoie cependant la Chronique assez impérialiste d'Auersperg, en disant : *Ejusdem actionem concilii, si quis plenarie cognoscere quærit in literis cujusdam scholastici nomine Hessonis eleganter enucleatum reperiri poterit.* Ce récit est d'ailleurs conforme en tout point à celui d'Ordéric Vital, dont l'indépendance, quelquefois malveillante à l'égard de la cour de Rome,

pontife chargea sans retard ses deux plénipotentiaires, et avec eux deux de ses cardinaux, l'évêque d'Ostie et Grégoire, diacre de Saint-Ange[1], d'aller retrouver l'empereur et de lui promettre l'absolution s'il tenait parole. Ils devaient demander, en outre, qu'on mît par écrit les stipulations réciproques, et qu'on fixât le jour du prochain concile où elles seraient ratifiées, de part et d'autre.

L'empereur, après ces heureux préliminaires, put se rendre, avec confiance, à l'assemblée des princes à Tribur[2], où l'élection de Calixte fut solennellement reconnue et où tous les évêques d'Allemagne lui promirent obéissance[3]. Les princes établissaient, consolidaient ainsi une sorte de point d'appui pour leur conscience, en même temps que pour leur résistance contre Henri V : personne ne s'occupa de l'antipap eBurdin ; ce malheureux, qui avait trahi l'Église pour se faire l'instrument de l'empereur, se vit à son tour trahi, abandonné par la puissance même à laquelle il avait tout sacrifié.

ne saurait être soupçonnée ; et ce sont les deux seuls contemporains qui aient parlé en détail de ces événements.

1. Tous deux papes, le premier sous le nom d'Honorius II, et le second sous le nom d'Innocent II.

2. Au commencement de septembre. *Chron. Ursp.*, rectifiée par Stentzel et Gervais.

3. *Chron. Ursp.*, 1119.

Dans la diète, on arrêta, en principe, la cessation des hostilités, la restitution réciproque de tout ce qui avait été enlevé à l'empereur[1] ou aux princes, et on approuva d'avance la réunion du concile de Reims, où Henri promit de se rendre afin d'opérer dans l'Église[2] une réconciliation générale. L'empereur se mit ensuite en route, avec une armée de trente mille hommes, pour aller au-devant du pape. Entre Metz et Verdun, le prince rencontra les quatre ambassadeurs de Calixte, et, renouvelant, entre leurs mains, par écrit et sous la foi du serment, les stipulations déjà arrêtées à Strasbourg[3], il promit de les exécuter, en présence du pape, à Mouzon, le vendredi 23 octobre suivant. Le duc de Bavière, le comte palatin et les autres princes jurèrent après l'empereur, dont l'engagement écrit était ainsi conçu : « Moi, Henri, par la grâce de Dieu empereur auguste des Romains, pour l'amour de Dieu, du « bienheureux Pierre et du seigneur pape Calixte, je « renonce à l'investiture de toutes les églises, j'ac« corde une vraie paix à tous ceux qui, depuis l'ori« gine de la discorde, ont été en guerre pour

1. L'empereur s'engageait, en restituant tout ce qu'il avait usurpé sur les princes, à se contenter des anciens revenus de la couronne : *regum antiquorum fiscalia. Chron. Ursp.*, an. 1119.

2. *Ibid.*

3. Hesso Scholastic., l. c.

« l'Église : je restituerai aux églises, et à tous ceux « qui ont travaillé pour elles, celles de leurs pos- « sessions que je détiens, et je les aiderai loyale- « ment à récupérer celles que je ne détiens point « moi-même. »

L'écrit du pape, garanti par le serment de ses plénipotentiaires, portait ce qui suit : « Moi, Calixte « second, par la grâce de Dieu, évêque catholique « de l'Église romaine, j'accorde une vraie paix à « Henri, l'empereur auguste des Romains, et à tous « ceux qui ont été avec lui contre l'Église : je « restituerai ou ferai restituer leurs possessions « à tous ceux qui les ont perdues à cause de cette « guerre. »

Les deux engagements se terminaient par cette formule : « Toute contestation qui surgira sera « jugée par un jugement canonique, si elle est « ecclésiastique, et par un jugement séculier, si « elle est séculière. »

Le concile s'ouvrit à Reims le lundi 20 octobre 1119. A l'appel du pape s'étaient rendus, pour l'amour du Seigneur et pleins d'obéissance pour le saint-siège[1], les prélats non seulement de la France et de l'Allemagne, mais de la Bretagne, de la Bourgogne, de l'Italie, de l'Angleterre, de l'Es-

1. Ord. Vit., t. XII, p. 857.

pagne et des îles de l'Océan[1]. Le roi d'Angleterre avait permis à ses prélats normands et anglais de s'y rendre, mais en leur enjoignant de ne rapporter dans son royaume aucune nouveauté dangereuse[2]. Adalbert, archevêque de Mayence, qui voyait approcher le triomphe de la cause qu'il avait si vaillamment servie, arriva avec sept évêques allemands[3], et une escorte de cinq cents chevaliers. Le pape, ravi de la venue du grand champion de l'Église d'Allemagne, envoya au-devant de lui le comte de Champagne avec une nombreuse chevalerie[4]. Il y avait présents seize archevêques[5], plus de deux cents

1. *De insulis Oceani et cunctis occidentalibus provinciis*, dit Ordéric. A-t-il voulu désigner par là l'Irlande ou simplement les îles de la Méditerranée ?

2. *Ibid.*—Comme l'affaire des investitures était réglée depuis douze ans en Angleterre, cette réserve du roi ne devait s'appliquer qu'à la contestation entre les archevêques d'York et de Cantorbéry dont nous parlerons plus loin.

3. Cinq d'entre eux étaient ses suffragants. Il y avait en outre un suffragant de Cologne, deux de Trèves, deux de Magdebourg, et un de Besançon.

4. Ord. Vital, l. c. — L'archevêque Frédéric de Cologne ne vint pas en personne, mais envoya des ambassadeurs pour témoigner au pape sa soumission et son affection. *Ibid.*

5. Ordéric nomme ceux de Reims, de Bourges, de Sens, de Lyon, de Rouen, d'York, de Tours, de Dôle, *et alii octo archiepiscopi*, dit-il.

Un titre de Tours, cité ap. *Concil.*, XII, 1309, nomme ceux de Mayence, de Besançon, de Tarentaise et Tarragone. Parmi les évêques étaient Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons, Hildebert

évêques et un nombre égal d'abbés ; on comptait quatre cent vingt-sept crosses[1]. Le roi de France, Louis le Gros, quoique gravement indisposé, siégea avec ses principaux barons pendant les deux premiers jours, et il se déclara prêt à obéir aux décrets de l'Église comme il convenait au roi Très Chrétien[2]. La foule des moines, des clercs, des laïques de tous rangs qui assistaient au concile, était si grande qu'elle parut à plusieurs comme une image du jugement dernier[3]. La session se tenait dans l'église métropolitaine de Notre-Dame, devant le crucifix[4].

Après avoir chanté la messe, le pape se plaça sur le trône, ayant cinq cardinaux à ses pieds[5], et, debout auprès de lui, un cardinal-diacre, Chrysogone, bibliothécaire de l'Église romaine, qui te-

du Mans, Gérard d'Angoulême, les trois plus notables parmi les évêques français.

1. Roger Hoved, *Ann. Angl.* — Le scolastique Hesson, témoin oculaire, dit quatre cent vingt-sept.

2. *Epistol.* Ludovici., *ad Calixt.* in *Regest. ad fin. Concil.*, XII, 1309. Cf. Order., l. c.

3. Order., l. c.

4. Ante crucifixum : c'est-à-dire devant le jubé, qui était toujours surmonté d'un grand crucifix, comme le montre la dénomination anglaise de cette partie de l'église, *rood-loft*.

5. Conon de Palestrine, Lambert d'Ostie, Boson de Porto, Jean de Créma et Hotton de Viviers : ils étaient chargés d'examiner *præ omnibus aliis* les questions, et répondaient à tout avec une merveilleuse érudition. *Ibid.*

nait le livre des canons, pour faire connaître, en cas de besoin, les décisions des anciens[1].

Calixte II fit en latin un sermon sur le passage de l'Évangile où il est dit que Jésus ordonna à ses disciples de s'embarquer et de le devancer sur la mer orageuse[2]. Il montra la barque de l'Église agitée par les flots des tentations et des tribulations, et le souffle de l'impiété subitement apaisé par la venue du Sauveur, qui fit alors marcher Pierre sur les eaux. Puis, le cardinal Conon, se levant, harangua avec la plus grande éloquence les prélats sur leur devoir pastoral[3]. Le souverain pontife fit ensuite connaître au concile quelle avait été sa principale intention en appelant de si loin et en si grand nombre ses pères et ses frères[4] : c'était afin d'extirper, avec leur concours, l'hérésie simoniaque, qui empruntait toute sa force aux investitures. Après quoi, Calixte ordonna à l'évêque d'Ostie d'exposer

1. Order. Vital.

2. Matth., xiv, 22.

3. Il leur appliqua ce qui est dit dans la Genèse (xxxi, 38) du soin que Jacob prenait des troupeaux de Laban. Des quatre historiens protestants que nous avons sous les yeux, Raumer, Stentzel, Lüden et Gervais, pas un ne cite cet appel du pape et du premier des cardinaux à l'autorité de l'Écriture sainte, dans cette occasion solennelle.

L'érudition philosophique prétend que la Bible n'a été respectée et connue que depuis la Réforme!

4. Hesso Scholast., in *Cod. Udalr.*, p. 303.

en latin la suite des négociations avec l'empereur, et à l'évêque de Châlons de répéter ce récit en français, pour l'instruction des clercs et des laïques[1].

Le roi de France, la comtesse de Poitiers et diverses autres parties plaignantes exposèrent, à leur tour, les divers griefs dont ils demandaient justice au concile; mais le pape en renvoya la décision, et aussi celle de toutes les autres affaires, à la fin du concile[2].

Après avoir pris le conseil des évêques sur la question de savoir s'il convenait qu'il se rendît à l'entrevue stipulée avec l'empereur, et s'il pouvait se fier à la bonne foi d'un tel homme[3], Calixte II annonça sa résolution de partir pour Mouzon. Il fit défense à tous les prélats de s'éloigner pendant son absence[4], désirant les retrouver tous, afin de confirmer la paix, si Dieu permettait qu'elle fût accordée, d'annoncer tout de suite la nouvelle au

1. Hesso Scholast., l. c.
2. Order. Vital.
3. Hesso Scholast.
4. Il déclara qu'il n'exceptait pas même l'abbé de Saint-Thierry, dont l'abbaye était à la porte de Reims. Order. Vital.

Cet auteur ajoute que les prélats souffraient avec la plus grande impatience un retard qui prolongeait leur absence et augmentait leurs dépenses : *Ibi nihil agentes, infructuose sua distrahebant, suarumque curam domorum cum mœrore intermittebant.*

monde entier, ou bien, si Henri agissait en ennemi et avec sa ruse ordinaire, d'en appeler au jugement du Saint-Esprit et à celui des évêques, avant de brandir le glaive de saint Pierre contre le coupable[1]. Le pape enjoignit en outre aux Pères de consacrer tout le temps de son absence, et surtout le jour de la conférence, à offrir à Dieu des oraisons et des sacrifices, et à se rendre, pieds nus, en procession, de la métropole à Saint-Remy. Ces recommandations faites, Calixte partit, le 23 octobre, pour Mouzon[2], où il arriva le jeudi 24, extrêmement fatigué. Là, il appela dans sa chambre les évêques, les abbés et les docteurs qui l'avaient suivi en assez grand nombre[3], et leur fit lire les deux écrits rédigés au nom de l'empereur et au sien. Ces pièces furent examinées en détail, et les évêques dirent qu'il importait d'abord de bien déterminer la clause où Henri déclarait renoncer à toutes les investitures[4], afin qu'il ne vînt pas revendiquer les anciennes possessions de l'Église, et en investir encore des évêques. En

1. Order. Vital.

2. Mouzon, abbaye et château sur la Meuse, entre Sedan et Stenay, était une seigneurie de l'archevêché de Reims, et passait pour avoir été donnée à ce siège par Clovis. De la Haut, *Annales d'Yvois et de Mouzon*, p. 243, Paris, 1822.

3. C'étaient, entre autres, le cardinal Jean de Créma, les archevêques de Reims et de Rouen, les évêques de Châlons et de Viviers, l'abbé de Cluny, Hesso et Ordéric.

4. Hesso.

second lieu, les prélats crurent indispensable d'examiner sérieusement, dans le traité, la clause où le pape promettait une vraie paix à tous ceux qui avaient pris part à la guerre, de peur qu'on n'en inférât qu'il reconnaissait les évêques intrus ou canoniquement déposés[1].

Cependant, les compagnons de voyage du chef de l'Église avaient appris, non sans frayeur, que l'empereur était venu au lieu indiqué pour la conférence entre Mouzon et Yvois[2], à la tête d'une armée de trente mille hommes. Craignant de voir se renouveler l'attentat commis contre Pascal II, ils arrêtèrent que le pape ne sortirait point du château de Mouzon[3].

Au lieu de Calixte, ce furent les anciens plénipotentiaires, Guillaume de Champeaux, Pons de Cluny, et, avec eux, le cardinal Jean de Créma, qui allèrent trouver l'empereur dans son camp. Ils lui montrèrent les décrets, et en déterminèrent les clauses comme on était convenu[4]. L'empereur commença par nier qu'il eût rien promis de tout cela[5],

1. Hesso

2. Brévilly-sur-le-Chières, à une lieu et demie d'Yvois. Cette dernière ville s'appelle aujourd'hui Carignan. De la Haut, *Ann. d'Yvois et de Mouzon*, l. c.

3. *Discours du cardinal Jean*, ap. Orderic.

4. Hesso. Fleury, l. LXVII, n. 6.

5. *Ibid.*

Mais l'évêque de Châlons, enflammé d'un zèle[1] admirable, ceignit le glaive de la parole divine et répondit : « Seigneur roi, si vous contestez l'écrit « que nous avons en main, et l'explication que « vous venez d'entendre, je suis prêt à jurer, sur « les saintes reliques et sur l'Évangile, que vous « avez garanti toutes ces conditions devant moi, « et que je les ai acceptées dans ce sens[2]. » Henri, vaincu par ce témoignage et par celui de tous ceux qui se trouvaient là, ne put plus nier ; mais il leur reprocha amèrement de lui avoir fait promettre ce qu'il ne pouvait tenir sans porter atteinte à son autorité royale. Guillaume répéta les explications qu'il avait déjà données à Strasbourg ; il déclara que le pape ne voulait en rien diminuer la puissance de l'empire ou l'éclat de la couronne, qu'il prescrivait, au contraire à tous de servir fidèlement le souverain, à la guerre comme en temps de paix, et qu'au surplus, la puissance impériale ne pouvait que s'accroître par l'abandon de prétentions tout à fait contraires à la loi de Dieu. Henri se radoucit alors ; mais il demanda un délai jusqu'au lendemain, afin, disait-il, de conférer, pendant la nuit, avec les princes ; il témoigna surtout le désir de voir Calixte. Les envoyés du pape cherchèrent

1. Hesso.
2. *Ibid.*

à entretenir Henri V à part; mais toutes les fois qu'ils l'essayaient, ils étaient aussitôt entourés d'une foule de gens de cour qui brandissaient des lances et des épées pour les intimider[1], et ne rappelaient que trop à leur souvenir les scènes violentes de Rome huit ans auparavant. Aussi, les envoyés pontificaux eurent-ils grand soin de tenir le pape éloigné du lieu de la conférence, de peur qu'il n'eût à subir le sort de Pascal II.

Les officiers impériaux ne manquèrent pas d'élever des difficultés au sujet de l'absolution que leur seigneur devait recevoir, disant qu'il serait intolérable de voir un empereur se présenter nu-pieds, comme les autres pécheurs, pour demander l'absolution[2]. Les prélats promirent d'intervenir auprès du saint-père pour qu'il reçût Henri V secrètement et chaussé.

Après toute une journée passée en interminables pourparlers (vendredi 24 octobre), les prélats revinrent auprès de Calixte, qui, désespérant de la paix, voulait s'en retourner immédiatement à Reims. Mais, à la prière du comte de Troyes et d'autres seigneurs, le pape attendit jusqu'au lendemain, samedi 25, à midi.

Dès le point du jour, les prélats allèrent cher-

1. *Discours du cardinal de Créma au concile*, ap. ORDER.
2. HESSO, l. c.

cher la réponse de l'empereur. L'évêque de Châlons lui dit que dès la veille, ses collègues et lui auraient eu le droit de se retirer, puisque le prince avait juré d'exécuter ce jour-là même les stipulations arrêtées, mais qu'ils n'avaient pas voulu, à cause du retard d'une seule nuit, rendre impossible le bien qui se pouvait encore faire. Ils ajoutèrent que, si l'empereur voulait tenir sa promesse, le souverain pontife étaitprêt à accomplir la sienne[1]. A ces mots, Henri V s'écria avec colère qu'il consentait à la libre élection des évêques et des abbés, mais qu'avant de renoncer à l'investiture des biens ecclésiastiques[2], il était indispensable qu'il convoquât une diète générale des princes, pour obtenir leur consentement. Henri ne voulait pas se souvenir que la diète de Tribur venait tout récemment d'autoriser le prince à traiter d'après les préliminaires arrêtés à Strasbourg, préliminaires qui reposaient sur l'abandon des investitures. Convaincu de la mauvaise foi de Henri, l'évêque de Châlons lui dit donc : « Comme ces demandes de délais prouvent « que vous refusez de tenir vos promesses, qu'il n'y « ait plus désormais rien de commun entre vous et

1. Hesso, l. c.

2. Hesso ne mentionne pas cette distinction, que nous croyons cependant probable, et qui est formellement énoncée par Roger de Hoveden, *Ann. Anglic.*, ap. *Concil.*, XII, 1308.

« nous[1]. » Là-dessus, le prélat se retira, sans prendre autrement congé, et il rejoignit le saint-père, qui partit aussitôt de Mouzon pour gagner, en toute hâte, un autre château du voisinage, appartenant au comte de Champagne[2]. Henri, en apprenant le départ de Calixte, envoya supplier le comte de le retenir en ce lieu pendant la journée du dimanche, protestant qu'il accomplirait, sans faute, le lundi, la promesse qu'il avait tant de fois faite et retirée[3]. Mais le pape, indigné, répondit : « J'ai accompli, par amour « de la paix, ce qu'aucun de mes prédécesseurs, « que je sache, n'avait encore fait : j'ai quitté un « concile général assemblé, pour venir, avec une « grande fatigue, rejoindre cet homme en qui je « ne trouve aucune disposition à la paix. Je ne veux « donc plus l'attendre : je vais retourner le plus « vite possible près de mes frères ; mais, soit durant « le concile, soit après, si Dieu nous accorde une « vraie paix, je serai toujours disposé à recevoir « l'empereur à bras ouverts[4]. »

Comme les prélats craignaient que Henri ne voulût poursuivre Calixte II avec toute son armée[5],

1. Hesso.
2. Peut-être Vouziers. Le comte de Troyes, ou de Champagne, était Hugues Ier, qui se fit plus tard Templier.
3. Hesso.
4. *Id.*
5. *Récit du cardinal de Créma*, ap. Orderic, l. c.

le saint-père se mit en chemin dès le dimanche 16 octobre, avant le jour, et il marcha si vite qu'il arriva à Reims, après un trajet de vingt lieues, assez tôt pour célébrer la messe et sacrer, le même jour, évêque de Liège, le candidat repoussé par l'empereur[1].

Après deux jours de repos, pendant lesquels le cardinal Jean de Créma fit au concile la relation du mauvais succès de leur voyage, Calixte rouvrit les sessions, et, le mercredi 29 octobre, il fit lire les cinq canons ou décrets que le concile devait rendre et qui résumaient et confirmaient les conquêtes faites en faveur de la liberté et de la discipline de l'Église depuis Grégoire VII.

Le premier canon interdisait la simonie sous toutes les formes ; le second, les investitures ; le troisième maintenait l'inviolabilité des donations et oblations faites à l'Église ; le quatrième défendait de léguer les bénéfices comme par droit héréditaire et de rien exiger pour les baptêmes et les autres sacrements et la sépulture ; le

1. *Tanta festinatione Remos usque cucurrit, ut viginti leucis consummatis eadem die Remis missam celebraret.* HESSO. Il y a bien vingt lieues de Mouzon à Reims; mais le pape ne les fit pas dans la même matinée, puisqu'il avait passé la nuit du samedi au dimanche dans un château du comte de Champagne en deçà de Mouzon.

dernier imposait la continence à tous les clercs[1].

Chacun des canons prononçait l'anathème contre tout violateur de ses décisions. Lorsqu'on lut le décret relatif aux investitures, dont les termes interdisaient aux laïques celle des églises et des biens ecclésiastiques, il s'éleva un grand murmure[2] de la part de quelques ecclésiastiques et de nombre de laïques, car ils s'imaginaient que le pape voulait leur ôter les dîmes et bénéfices ecclésiastiques ou biens d'église dont ils jouissaient depuis longtemps. Il en résulta une discussion qui dura jusqu'au soir. Calixte remit la décision jusqu'au

1. Cette loi trouvait encore de la résistance dans certaines contrées, et surtout en Normandie, où l'archevêque Geoffroy de Rouen, ayant voulu proclamer ce canon dans un synode tenu dans cette ville en 1119, trouva une telle résistance chez ses curés, qu'il en résulta une émeute sanglante dans la métropole même. ORDER. VITAL, l. XII.

2. Tantum murmur.... insonuit. HESSO.

D'après Roger de Hoveden, cette opposition et la harangue du pape qui y mit fin furent motivées par la sentence d'excomunication contre l'empereur.... *Henricus excommunicandus. Quod cum quidam in concilio ægre ferrent, sententiam protulit Apostolicus ut qui in hoc scandalizarentur, exeuntes*, etc. Nous pensons qu'il vaut mieux suivre la version de Hesso, témoin oculaire. Henri avait été excommunié à plusieurs reprises, et la nouvelle promulgation de la sentence devait soulever bien moins de difficultés qu'une loi générale qui affectait les intérêts personnels des laïques assistant au concile. Noël Alexandre, très peu suspect de partialité pour la cause pontificale, conteste sous d'autres rapports l'exactitude du récit de Roger de Hoveden.

lendemain 30 octobre, dernier jour du concile. Ce jour-là, le saint-père ouvrit la séance en entonnant l'hymne du Saint-Esprit, qui fut achevée avec une grande ferveur par toute l'assemblée. Puis, inspiré tout à coup et enflammé par une éloquence surnaturelle, qui ne lui était pas habituelle[1], il dépeignit, en traits de feu et au milieu de l'admiration générale[2], l'action de cet Esprit-Saint, source de toute sagesse et de toute discipline, lien d'unité, de charité et de concorde. « Nous savons, très chers « frères, dit le pontife en finissant, nous savons « que le zèle qui vous a amenés de si loin pour « travailler avec nous à la liberté universelle de « notre sainte mère l'Église[3], a plu à Dieu et à « l'Esprit-Saint qui nous unit ; mais ce zèle a déplu « à l'esprit du mal, qui a su trouver des instru« ments de malice pour troubler notre fraternelle « concorde. Or, que dirait-on, si, après être venus « au concile avec tant de peine et à si grands frais, « vous vous en retourniez dans vos divers diocèses, « en n'y rapportant rien, parce que vous n'auriez « point voulu nous écouter[4]?... Quand, hier, nous « avons présenté nos propositions en faveur de la

1. Voir plus haut, au concile de Vienne.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

« liberté de l'Église, certaines personnes se sont « scandalisées. Aujourd'hui, nous disons avec « l'Apôtre : « S'il y a ici un infidèle, qu'il sorte et « qu'il laisse aux fidèles à traiter ce qui touche à « l'Église et ce qui est nécessaire à sa liberté. » Et « à vous qui tenez dans l'Église de Dieu la plac « des apôtres, nous dirons comme le Seigneur aux « douze : Vous aussi, voulez-vous donc m'aban- « donner? »

L'assemblée fut entraînée, et personne n'ouvrit la bouche pour réclamer[1], d'autant plus que le canon dont lecture venait d'être faite par ordre du pape, et qui avait trait aux investitures, avait subi une modification importante et ne s'appliquait plus qu'aux évêchés et aux abbayes[2]. Dans cette forme nouvelle, ce canon fut approuvé et adopté à l'unanimité, ainsi que les quatre autres. Après avoir fixé de la sorte le droit catholique, il fallait l'appliquer au fait. Alors, Odelgaire, moine catalan[3], évêque de Barcelone, maigre, chétif, mais aussi érudit qu'éloquent, Odelgaire que Pascal II avait nommé, malgré lui, évêque de Bar-

1. Hesso.

2. Investituram *episcopatuum et abbatiarum* per manum laicam fieri omni modo prohibemus. Le texte primitif portait : *Investituram omnium ecclesiarum per manum,* etc.

3. Il avait été abbé des chanoines réguliers de Saint-Ruf avant d'être évêque.

celone, fit un sermon très admiré sur la puissance royale et sacerdotale[1]. Après quoi, l'on apporta quatre cent vingt-sept cierges que l'on alluma et dont on donna un à chacun des quatre cent vingt-sept évêques et abbés portant crosse[2]. Tous alors se levèrent, le cierge à la main[3]; puis le pape, d'une voix émue, prononça la sentence d'excommunication solennelle, jusqu'à satisfaction complète, contre l'empereur Henri V, l'antipape Burdin, leurs principaux partisans et d'autres criminels endurcis. Au même instant, tous les cierges furent jetés à terre et éteints[4]. Le pape déclara aussi qu'en vertu de son autorité apostolique, il relevait du serment de fidélité tous ceux qui l'avaient prêté à Henri, jusqu'à ce qu'il eût fait pénitence[5] et donné satisfaction à l'Église de Dieu. Calixte donna ensuite l'absolution et la bénédiction à tous, et ce fut la clôture du concile.

Jamais, depuis l'établissement de l'Église, une aussi redoutable sentence n'avait été prononcée par une assemblée aussi nombreuse et dans une forme aussi solennelle.

La lutte du pape contre l'empereur et la doctrine

1. Order. Vital.
2. Hesson, témoin oculaire.
3. Order. Vital.
4. Tel était l'usage constant lors des excommunications solennelles.
5. Hesso.

des investitures ne furent pas, du reste, les seuls objets des délibérations du concile. Avant de partir pour Mouzon, le pape avait longuement déploré les misères et les dévastations qui résultaient des guerres privées, et, dans le but de protéger les membres de Jésus-Christ, c'est-à-dire le peuple chrétien racheté par le sang du Fils de Dieu fait homme pour rétablir la paix sur la terre[1], le pape décréta de nouveau la trêve de Dieu, celle qu'Urbain II avait établie au concile de Clermont, en y ajoutant des mesures propres à en rendre l'observation plus complète. Il fut ordonné, par exemple, sous peine de parjure et de déposition, aux chapelains de tous les châteaux forts et aux moines habitant les *cellæ* ou prieurés fondés par les seigneurs dans le voisinage des châteaux, de cesser le service divin dès qu'ils y verraient transporter du butin ou des prisonniers, et de maintenir l'interruption jusqu'à ce que les objets enlevés fussent restitués, ou bien justice faite d'une autre façon[2]. Tous les mercredis, au soleil couchant, les cloches de toutes les paroisses devaient sonner la paix jusqu'au soleil levant du lundi suivant; les hostilités étaient en outre interdites pendant l'Avent, le Carême, le Temps pascal, les Vigiles et Jeûnes, et toutes les fêtes

1. Order., l. c.
2. *Concil.*, t. XII, p. 1292.

de la sainte Vierge[1]. Les moines, les femmes et leur escorte, les marchands, les chasseurs et les voyageurs devaient jouir d'une paix perpétuelle[2].

Les institutions monastiques furent noblement représentées, dans ces grandes assises de la chrétienté, par les crosses de plus de deux cents abbés. Vital, chef de la nouvelle congrégation de Savigny, y prêcha avec tant de force, que le pape Calixte déclara publiquement que personne en deçà des monts ne lui avait, jusque-là, si bien fait connaître ses obligations et ses défauts[3]. Norbert, qui avait défendu Pascal II captif, et rendu hommage à Gélase II exilé, vint saluer Calixte II vainqueur à Reims : il y arriva pieds nus, selon son usage, et excita l'admiration des prélats assemblés par les rigueurs de sa pénitence et l'éloquence de ses discours. Le pape lui confirma le droit de prêcher partout, et le recommanda spécialement à l'évêque Barthélemy de Laon, dans le diocèse duquel Nor-

1. Le temps ordinaire réservé par la *trêve de Dieu* durait depuis le son des cloches des paroisses, le mercredi soir, jusqu'au lever du soleil, le lundi. *Concil.*, t. XII, p. 1292.

2. *Ibid.*

3. Étienne de Fougères, *Vie manuscrite*, l, II, c. 12. Fleury, *Hist. ecclés.*, l. LXVII, c. 10. — Il mourut trois ans après, en donnant le plus courageux exemple de son amour pour la règle. Mortellement atteint et après avoir reçu les derniers sacrements, il ne voulut pas moins se trouver le premier au chœur, et expira en chantant matines, le 24 septembre 1122. Order. Vit.

bert fonda l'année suivante le chef-lieu de l'Ordre de Prémontré[1]. L'Ordre de Cluny, en la personne de son chef, l'abbé Pons, était intervenu d'une façon trop marquante dans les plus graves affaires de l'Église pour que ses droits ne fussent pas scrupuleusement maintenus par le pape et par le concile. Aussi, quand l'archevêque de Lyon et ses suffragants, au nom de l'évêque de Mâcon, se furent levés pour porter plainte contre les immunités et les usurpations de Cluny, une vive émotion s'empara de l'assemblée[2]. L'abbé Pons se leva aussi, et avec lui une foule de moines. Après avoir repoussé avec beaucoup de calme les accusations portées contre sa maison[3], il termina en disant : « L'Église de Cluny « n'est soumise qu'à la seule Église romaine, c'est « un propre du pape.... Parce que nous défendons « vigoureusement ce que les fidèles nous ont donné « pour l'amour de Dieu, on nous appelle envahis- « seurs, et nous subissons injustement toutes sortes « d'opprobres. Je n'ai point à m'en occuper beau-

1. *Vita S. Norbert*, c. 4., ap. BOLLAND., *Act.*, *SS.* jun., t. Ier.

2. Beaucoup d'autres évêques, clercs et religieux d'autres Ordres, firent chorus avec ces plaintes, et il en résulta un très grand bruit dans le concile. *Cum vociferatione clamores fecerunt.... diuque perstrepentes, acerba quæ ruminaverant evomuerunt,* dit Orderic Vital, qui était moine d'une abbaye soumise à Cluny, et très grand partisan de l'abbé Pons. *Ibid.*

3. *Ibid.*

« coup. C'est l'affaire du seigneur pape : qu'il dé« fende son Église, si cela lui convient[1]. »

Après un jour d'examen, le cardinal Jean de Créma prononça, au nom de Calixte, le jugement, qui rappelait la fondation de Cluny, faite par Gérard de Roussillon à la condition expresse qu'elle ne relèverait jamais que de Rome, et qui ordonnait, par l'autorité de Dieu, à tous les fils de l'Église de maintenir la grande abbaye en paix dans son antique liberté et dans toutes ses exemptions et possessions[2].

Beaucoup d'autres plaintes et contestations furent portées devant le concile et jugées par lui d'après le rapport de quatre évêques français, Gérard d'Angoulême, Hatton de Viviers, Geoffroy de Chartres et Guillaume de Châlons, qui passaient pour des princes de la parole[3]. La vénérable assemblée fut surtout attentive et intéressée lorsque Hildegarde, duchesse d'Aquitaine et comtesse de Poitiers, s'avançant du milieu de l'enceinte, accompagnée de ses suivantes, y éleva la voix pour se plaindre avec

1. *Vita S. Norbeti*, l. c.

2. *Romana auctoritas Cluniacensium privilegia corroborat, et in virtute Dei omnibus Ecclesiæ filiis imperat, ne quis*, etc. *Ibid.* Orderic ajoute que plusieurs prélats furent très mécontents de ce décret, *quamvis aperte contradicere jussionibus papæ non auderent.*

3. Order. Vit

éloquence[1] de l'infidélité de son mari, le duc Guillaume, qui l'avait abandonnée pour vivre avec Malberge, vicomtesse de Châtellerault. C'était ce même duc d'Aquitaine qui, ayant repentir d'actes de violence contre les prélats du concile de Poitiers, en 1100, était allé expier ses torts à la croisade. Ce saint pèlerinage n'avait point toutefois amené de réforme dans les mœurs du guerrier. Il aimait avec tant de passion cette vicomtesse, qu'il portait toujours attaché à son écu le portrait de la dame, afin de l'avoir toujours présente dans les combats : et, comme le légat Gérard d'Angoulême l'avait excommunié à cause de cet adultère public, se moquant du prélat qui était chauve, il disait : « Vous ramènerez avec le peigne des cheveux sur « votre front, avant que je quitte mon amie la « vicomtesse[2]. »

1. Order. Vit.

2. Fleury, *Hist. ecclés.*, l. LXVII, c. 5, ajoute le récit suivant : Pierre, évêque de Poitiers, alla lui faire des remontrances sur le même crime, et comme il ne se rendait pas, Pierre commença à prononcer l'excommunication contre lui. Le duc, furieux, le prit aux cheveux, et, levant son épée, lui dit : « Je te tue à l'instant, si tu ne me donnes l'absolution. » L'évêque feignit d'avoir peur, et, dès que le comte l'eut lâché, il acheva hardiment la sentence d'excommunication, puis il tendit le col en disant : « Frappe donc, frappe ! » Alors, le duc, qui était célèbre par ses railleries, lui dit : « Je te hais trop pour t'envoyer en paradis de ma main. » Cependant, peu après, il condanna l'évêque à l'exil, où il mourut saintement. Il y eut des miracles sur sa tombe, et le duc en étant infor-

Après avoir écouté la plainte de la duchesse, le pape demanda si, conformément à son mandement, Guillaume s'était rendu au concile. Plusieurs prélats d'Aquitaine se levèrent et répondirent que leur duc était resté malade en chemin. Il lui fut alors accordé un délai pour se présenter à la cour du pontife et y reprendre sa femme, sous peine d'anathème[1].

Un personnage d'un rang plus élevé encore que la duchesse d'Aquitaine s'était présenté au concile dès le premier jour de sa tenue. Le roi Louis de France, accompagné de ses barons, montant sur l'estrade où s'élevait le trône pontifical, y avait porté plainte contre le roi Henri d'Angleterre[2]. Il l'accusait surtout d'avoir injustement dépouillé du duché de Normandie, qui relevait du royaume de France, son frère aîné, Robert, qu'il tenait en prison, et dont le fils Guillaume, accompagnait le roi. Ce dernier imputait en outre au monarque anglais la captivité de Robert de Bellesme, et surtout celle du comte Guillaume de Nevers, bon et loyal baron[3], que le comte Thibault de Blois, neveu du

mé, dit : « J'ai regret de n'avoir pas avancé sa mort, il m'en aurait obligation. »

1. On ne connaît pas la suite de cette affaire. Guillaume IX, duc d'Aquitaine, qui fut le premier des troubadours, mourut le 10 février 1127. *Hist. litt. de France*, t. XI, p. 42.

2. ORDER. VIT. — 3. *Ibid.*

roi d'Angleterre, mais vassal de la couronne de France, avait arrêté et emprisonné au retour de l'expédition ordonnée par le concile de Beauvais, en 1114, contre Thomas de Marle[1].

Tous les Français présents au concile confirmèrent la vérité des accusations portées par leur roi[2]; mais l'archevêque de Rouen, qu'appuyaient les évêques et abbés normands, prit la parole pour les réfuter, au milieu d'un grand tumulte. Le pape y mit fin en promettant d'aller, aussitôt après le concile, trouver le roi des Anglais, qui était son filleul et son parent, et qu'il engagea, ainsi que le comte de Blois, à soutenir le parti de la justice et de la paix, pour ne pas subir un terrible anathème. Calixte avait en effet le plus grand intérêt à rétablir la bonne intelligence entre deux rois auxquels l'unissaient tant de liens, et dont l'alliance était si utile à

1. *Mihi generalem inimicum peregrinorum et omnium simplicium obsidere præceperunt, et ipsi mecum, legitimique barones Galliæ.... Ibid.* On remarquera ici le sens normal attaché par Ordéric à l'adjectif *legitimus*, savoir, *legem timens*.

Une tout autre version des causes de la captivité de Guillaume de Nevers est donnée par René de Blois in *Contin. Hist. Croyland*, et par Jean de Marmoutier, dans son *Histoire de Geoffroy d'Anjou*, depuis gendre de Henri I[er] et tige de la maison de Plantagenet, in *Not. ad Yvonis Epist.*, p. 208. Il fut fait prisonnier par Geoffroy, dont il est dit : *Pictos leones præferens in clypeo, veris leonibus nulla erat inferior feritudo :* ces *pictos leones* sont les lions dont les Plantagenet ont fait les armes d'Angleterre.

2. ORDER. VIT.

la cause de l'Église. Il avait d'ailleurs diverses querelles ecclésiastiques à vider avec Henri d'Angleterre, qui était retombé dans plusieurs de ses anciens errements, et qui ne voulait ni consentir à recevoir les légats du saint-siège dans son royaume, ni permettre au pape de sacrer l'archevèque Turstan d'York au préjudice de l'Église primitiale de Cantorbéry[1]. Cependant, Calixte, après avoir accompli cette cérémonie à Reims, la veille de l'ouverture du concile[2], se rendit de Reims à Gisors, où il eut avec le roi d'Angleterre l'entrevue désirée. Henri le reçut avec les plus grands honneurs, et se prosterna devant lui. Le pape le releva, lui donna sa bénédiction et le baiser de paix[3], puis il l'invita, au nom du concile, à restituer à son frère le duché de Normandie, en lui rendant la liberté. Mais le roi fit un tel tableau de l'état de désordre et de misère où les églises et le peuple de la Normandie étaient tombés

1. Voir dans Eadmer, *Hist. nov.*, l. V, p. 88 à 95, le détail de ces contestations et les difficultés qu'essuya le légat Anselme, neveu du grand et saint archevèque de ce nom, moine comme son oncle, et abbé de Saint-Sabas, à Rome, puis plus tard abbé de Saint-Edmundsbury et évèque de Londres.

2. L'archevèque de Lyon, Humbauld, refusa d'assister à cette cérémonie, malgré les ordres du pape, ayant horreur, dit Eadmer (moine de Cantorbéry) de l'injure faite à cette Église, avec laquelle celle de Lyon, depuis qu'elle avait servi d'asile à saint Anselme, était liée par une fraternité spéciale.

3. Order. Vit., l. XII, p. 864.

pendant l'administration de Robert, par suite de l'incapacité totale de celui-ci, que le pape se rendit aux raisons du monarque et ajourna la question. Toutefois, le saint-père n'en mit que plus de zèle à amener une réconciliation entre les deux princes; la paix fut conclue, sous la médiation du souverain pontife, moyennant la restitution réciproque des prisonniers et des châteaux enlevés, et au milieu de la joie générale des peuples[1]. Calixte fut moins heureux en ce qui concernait les intérêts spéciaux de l'Église : il dut concéder au roi anglais la confirmation des coutumes que le Conquérant avait établies, et renoncer au droit d'envoyer en Angleterre d'autres légats que ceux dont le souverain aurait agréé la nomination[2]. Quoique des rois aient souvent réussi

1. Order. Vit., l. XII, 866.

2. Tel est le récit d'Eadmer (*Hist. novorum*, l. V, p. 95), avant tout moine de Cantorbéry, très irrité contre Calixte, à cause des décrets de ce pontife en faveur de l'indépendance du siège d'York.

Mais ce récit ne s'accorde guère avec le fait de la légation du fameux cardinal Pierre de Léon en Angleterre, deux ans après l'entrevue de Gisors. On peut voir, du reste, dans Eadmer même, toutes les ruses de Henri I[er] pour empêcher ce légat de communiquer avec les monastères et les églises pendant sa résidence en Angleterre. Le pape Calixte avait été lui-même légat en Angleterre, au commencement du règne de Henri I[er]. Il faut ajouter que saint Anselme, lui aussi, s'était déclaré contre toute autre légation que la sienne, comme archevêque de Cantorbéry et légat-né. (*Epist.*, IV, 2, ad Paschal.) Cette prétention anglaise de ne pas recevoir d'autre légat que leur primat était identique à celle qui surgit plus tard en Sicile sous le nom de *Monarchia Siciliæ*. Les rois de Sicile prétendaient,

à capter la faveur des légats pontificaux, on voit que ces derniers n'en étaient pas moins très redoutés. Henri osa pourtant opposer une longue résistance à l'admission de Turstan à l'archevêché d'York ; mais il se vit forcé de céder, lorsque Calixte, ayant établi par une bulle solennelle l'indépendance de cette métropole, menaça d'excommunier le roi et de déposer le primat, si, dans le délai d'un mois, Turstan n'était pas réintégré sur son siège[1].

Après avoir ainsi frappé l'empereur à Reims, rétabli la paix entre les deux rois de France et d'Angleterre, et consolidé par là son autorité dans les deux royaumes, le pape vainqueur se dirigea vers Rome, qu'il n'avait pas visitée depuis son élection et où trônait encore un fantôme d'antipape. Des deux côtés des Alpes, la marche du chef de l'Église fut un véritable triomphe : de toutes parts une innombrable affluence de fidèles se pressait sur ses pas pour vénérer avec amour le vicaire de Jésus-Christ[2]. Le roi de France le reconduisit jusqu'à

en vertu d'un décret d'Urbain II, dont Baronius a démontré la fausseté, être légats-nés dans leur royaume.

1. Roger de Hoveden, ap. Baron., in ann. 1119, c. 13. — La bulle fut donnée à Gap, le 3 mars 1120. Voir Th. Stubts, *Acta pontifica. Eborac*, in Selden, *Script. Angl.*, II, p. 1716.

2. *Vita Calixti*, in Murator., *Script.* t. III, p. 419.

Melun[1]. En passant à Saulieu, Calixte confirma solennellement, sous le nom de *Charte de charité*, la constitution du nouvel ordre de Cîteaux, qui devait, avec celui de Prémontré dont les fondements avaient été jetés à Reims, occuper le premier rang parmi les institutions monastiques. Le pape célébra, par des processions équestres[2], les fêtes de Noël à Autun et celles de la Circoncision et de l'Épiphanie (1120) à Cluny, au milieu de la nombreuse noblesse bourguignonne et des pompes réunies de la cour romaine et de la reine des abbayes[3]. Après avoir écouté publiquement les témoins encore vivants de la sainteté du grand abbé Hugues[4], le souverain pontife le canonisa, en ordonnant de célébrer sa fête tous les ans. Calixte décida, de plus, que l'abbé de Cluny occuperait partout le rang de cardinal[5], afin que son absolue et perpétuelle exemption fût parfaitement constatée. Deux archevêques, l'un Allemand, l'autre Anglais, accompagnaient le pape pendant ces voyages; ils obtinrent de lui, l'un et l'autre, la justice qu'ils demandaient.

Pendant son séjour à Cluny, Calixte fit écrire un

1. *Chron. Mauriniac.* Voir Itinéraire de Calixte et *Pièces justificatives*.

2. *Act. Pontif. Eborac.*, ap. Pagi., *Crit.*, an. 1120, c. 1.

3. *Biblioth. Cluniac.*, p. 560.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

diplôme pour rétablir l'archevèque Bruno de Trèves dans l'indépendance que lui contestait l'archevêque Adalbert de Mayence, comme primat et comme légat. Le souverain pontife sacrifiait ainsi à la justice la nécesité de ménager le principal chef du parti catholique en Allemagne[1].

A Gap, le pape affranchit à jamais, par une bulle analogue, l'archevèque d'York de la juridiction du primat de Cantorbéry[2]. Et cependant il venait d'ériger en primatie le siège de Vienne, en lui attribuant la juridiction sur les sept provinces ecclésiastiques qui s'étendent des Alpes aux Pyrénées[3].

En Italie, le saint-père fut reçu avec non moins d'enthousiasme qu'en France et en Bourgogne : les villes populeuses de la Lombardie et de la Toscane, Milan, Lucques, Pise surtout, rivalisèrent de zèle pour lui témoigner leur attachement[4] et leur

1. Bruno avait gardé des ménagements assez équivoques dans ses relations avec l'empereur. *Gest. Treviror.*, ap. Leibnitz, *Access.*, p. 110-118. Pagi, *Crit.*, an. 1120, c. 2.

2. *Acta pontif. Eborac.*, l. c.

3. Tarentaise, Aix, Embrun, Bourges, Auch, Narbonne et Bordeaux. Les archevêques de Bourges et de Narbonne étant déjà qualifiés de primats, ceux de Vienne en prirent occasion de se qualifier de *primats des primats*. Mais ce ne fut qu'un titre sans effet. Fleury, *Hist. ecclés.*, l. LXVII, c. 15.

4. Quem Francia, Longobardia, Tuscia, Apulia prædicat. *Epist. Eginh.*, ap. Baron.

Descendens ad populosas Lombardiæ civitates in quibus non minore honorificentia recipiebatur quam devotissima devotione trac-

admiration. Au bruit de son approche, l'antipape Burdin, désespéré de se voir abandonné par l'empereur, alla se réfugier dans la forteresse de Sutri, tandis que Rome ouvrait ses portes au pape légitime. Il y fut reçu avec une pompe et un élan populaire qui ne s'étaient jamais déployés ainsi pour aucun autre pontife[1]. Aussi, témoin de la marche glorieuse

tabatur. *Vita Calixti*, ap. MURAT. et BARON. On y trouve le détail de son entrée triomphale à Lucques et à Pise, où il consacra de nouveau l'église métropolitaine, *tota ibidem Tuscia concurrente*. Il est probable que Gélase II n'avait consacré que le chœur, et que Calixte dédia la nef ou bien quelques autels latéraux. SAINT-MARC, *Hist. d'Ital.*, t. IV, p. 1075.

1. PANDULPH., l. c. FALCO BENEVENT., an. 1120. — Cette entrée eut lieu le 5 juin 1120. On cite une bulle, datée du Latran du 1er juin (ce qui implique une erreur de trois jours au moins), par laquelle le pape accorde à Aynard, seigneur de Clermont en Dauphiné et tige de l'illustre maison de Clermont-Tonnerre, Montoison, d'Amboise, etc., en considération de ce qu'il l'avait conduit jusqu'à Rome, avec ses gens de guerre, malgré l'empereur et l'antipape, et en considération aussi des services rendus à l'Église par son père Sibald et son aïeul Aynard, le droit de porter de gueules à deux clefs d'argent posées en sautoir, avec une tiare pour cimier, et de toucher toutes reliques et choses consacrées (excepté les vases servant à la consécration), à la charge d'aller baiser le pied du pape et de ses successeurs, en disant les paroles de saint Pierre à Jésus-Christ : *Si omnes te negaverint, nunquam te negabo*, ou, selon d'autres : *Etiamsi omnes, ego non. Vraie et parfaite science des armoiries de* LOUVAN GÉLIOT, augmentée par PIERRE PALLIOT, Dijon, 1661, in-folio, p. 176. On sait quelle noble allusion fit à cette devise, en 1828, le dernier cardinal de Clermont-Tonnerre. Les exemples que nous avons cités du duc d'Aquitaine et de Geoffroy d'Anjou démontrent l'importance symbolique attachée dès lors à l'usage des armoiries.

du pape jusqu'au Latran, au milieu des chants latins, grecs et même hébraïques, d'un nombreux cortège de petits enfants portant des rameaux comme à l'entrée du Sauveur à Jérusalem, et de la chevalerie romaine accourue au-devant de Calixte à trois journées de la ville, un abbé allemand de la suite pontificale écrivait-il à ses compatriotes que César eût été indigné et que Cicéron serait peut-être devenu chrétien, s'ils avaient pu voir, l'un et l'autre, la bannière de la croix l'emporter tellement sur les trophées des consuls et des empereurs[1].

La veille de cette entrée triomphale, Calixte accorda à un chevalier dauphinois, tige de l'illustre maison de Clermont-Tonnerre, qui l'avait escorté des bords du Rhône jusqu'à Rome, la faveur de porter pour armes les clefs et la tiare, avec la fière devise : *Etsi omnes, ego non.*

Après avoir édifié Rome par sa douceur, par

1. *Epist.* Eginon., ap. Baron., *Annal. Benedict.* ad ann. 1120, et Canis., *Thesaurus anecdot.*, t. II, p. 240. — Cet Éginon était abbé de Saint-Ulrich, à Augsbourg : il avait eu à soutenir des luttes cruelles contre l'évêque schismatique d'Augsbourg, et, d'après l'avis d'Adalbert, était allé rejoindre Calixte en Italie. Le pape le mena avec lui à Rome, afin qu'il pût raconter en Allemagne le triomphe de l'Église : relaturi terræ nostræ (ut ipsius verbis utamur) triumphum Ecclesiæ. Il mourut cette même année, à Pise, pendant son voyage de retour et après avoir dicté la lettre ci-dessus.

l'austérité de sa vie[1] et par son désintéressement[2]; après avoir vengé les injures de Gélase et la dignité du pontificat outragé, en faisant raser les tours fortifiées des Cencio Frangipani, le pape alla, suivant la coutume de ses prédécesseurs, se reposer et se retremper au Mont-Cassin pendant deux mois[3].

A Bénévent, tous les princes normands vinrent prêter foi et hommage à Calixte, et, à Traja, leur chef, le duc Guillaume d'Apulie, servit d'écuyer au souverain pontife, dont il conduisit le cheval par la bride à son entrée dans la ville[4].

Au printemps de l'année 1122, les mêmes hommes de guerre accordèrent au pape leur concours pour mettre un terme aux excursions des schismatiques, lesquels, cantonnés à Sutri, ravageaient cruellement les environs de Rome, tuaient, mutilaient tous ceux qui se rendaient auprès du pape légitime s'ils refusaient de venir se prosterner devant l'antipape[5].

Le siège de Sutri fut entrepris par une armée moitié normande, moitié romaine, sous la conduite

1. *Epist.* EGINON., l. c.

2. GUILL. MALMESB., ap. BARON. — Il engageait les Anglais à aller plutôt en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle qu'à Rome.

3. PETR. DIACO, *Chron. Cass.*, l. IV, c. 70.

4. ROMUALD. PALERMIT., *Chron.*, ap. BARON., FALCO BENEVENT., l. c.

5. SUGER, *De vita Lud. Grossi*, p. 310.

du souverain pontife. Les habitants livrèrent Burdin aux assiégeants. Ce grand coupable eut à subir toutes les malédictions de la soldatesque : « C'est toi, « lui criait-on de toutes parts, qui as osé déchirer « la tunique du Christ, détruire l'unité catholique ; « sois donc maudit, mille fois maudit, pour avoir « donné un tel scandale au monde[1] ! » Puis, on le mit à rebours[2] sur le chameau qui portait la batterie de cuisine du pape légitime, en lui faisant tenir la queue au lieu de bride, et une peau de chèvre sanglante sur le dos, en guise de la chape rouge dont les papes étaient revêtus. C'est dans cet attirail que Burdin fit son entrée dans Rome, afin que l'Église fût vengée des ignominies passées, et que ceux qui voudraient, à l'avenir, imiter le crime de l'intrus fussent avertis[3]. Calixte arracha avec peine le malheureux à ses bourreaux, et prit le parti de le faire enfermer dans un monastère, où il finit ses jours[4]. Le pontife annonça l'événement

1. Card. Aragon., *Vita Calixti*, ap. Murat., t. III, p. 420.

2. Tortuoso animali tortuosum antipapam, anno antechristum, dit Suger, l. c. Super camelum qui ferebat calderias pontificis Calixti. *Vita Pontif.*, in *Spicileg.* Rom. ed. card. Maï, t. VI, p. 299.

3. Ignominiam Ecclesiæ Dei ulciscentes. Suger, l. c. In exemplum aliorum, ne similia quis ultra auderet tentare. *Vita Calixti*, l. c.

4. *Vix a manibus eorum domino Apostolico illum eripiente. Chron. Ursp.* an. 1121. Impetrante domino papa. Suger, l. c. — Croirait-on qu'en présence de ces deux témoignages contemporains si formels de l'in-

aux évêques de France, en les invitant à remercier Dieu, avec lui, de ce qu'il avait pu briser l'idole du roi des Allemands, et détruire son nid diabolique. Ensuite il s'appliqua à rétablir, dans Rome et dans les environs, l'ordre, la sécurité, l'inviolabilité des offrandes ; il vengea la dignité du pontificat en détruisant, comme il a été dit, les tours des Cencio Frangipani, par qui Gélase II avait été si indignement outragé[1].

Pendant qu'il domptait ainsi le schisme dont les conséquences avaient été si funestes en Italie[2], le saint-père maintenait, étendait son autorité dans

tervention clémente de Calixte, trois historiens protestants, Lüden (t. IX, p. 509), Stentzel (I, 699) et Gervais (I, 295), aient eut l'audace non seulement de les supprimer complètement, mais encore d'attribuer exclusivement à Calixte et à un besoin de basse vengeance les mauvais traitements que subit Burdin ! Qu'on se figure un moment que le pape impérialiste eût triomphé du pape catholique et fût intervenu pour sauver son rival du supplice, et qu'on se demande si les mêmes écrivains auraient ainsi présenté les faits ! Mais, contre l'Église et ses champions, le mensonge a toujours été de bonne guerre et le sera toujours. Ajoutons que ces historiens n'ont pas même l'apparence d'une source contemporaine pour justifier leurs calomnies. Le seul auteur dont les expressions sembleraient impliquer une intervention du pape dans le traitement que subit Burdin, est Guillaume de Tyr, l. XII, c. 8. Mais il est postérieur d'un demi-siècle, et, par conséquent, son témoignage sur ces faits ne peut avoir aucune valeur, puisqu'il prétend que Calixte vint à bout de Burdin avec le secours de l'empereur : ejus fretus auxilio !

1. Guill. Malmesb., *De gest. reg. Angl.*, l. V. Pand. Pisan., ap. Murat., III, p. 418.

2. Suger, l. c.

les autres royaumes chrétiens, par des légats zélés, dont l'expérience lui était si précieuse dans les luttes de l'Église[1]. Le cardinal Pierre de Léon[2], moine de Cluny, remplit ces fonctions dans une partie de la France[3] et dans les Iles Britanniques, y compris même les Orcades[4]. L'évêque Gérard d'Angoulême dut exercer la même mission dans les cinq provinces de l'Aquitaine et de la Bretagne, et Conon de Palestrine, depuis si longtemps le bras droit de la papauté légitime, continua d'exercer les mêmes attributions dans les provinces de la France proprement dite[5]. Pendant ses courses apostoliques, Conon se faisait accompagner[6] par Guillaume de Champeaux, l'évêque de Châlons, qu'on surnommait la *colonne des docteurs*[7], et qui avait été, dans les conférences avec l'empereur, la colonne de l'Église. Ils tinrent ensemble un concile provincial à Beauvais, où fut canonisé, sur le vu

1. Eadm., *Hist. novor.*, l. V., p. 99.
2. Celui qui fut depuis antipape sous le nom d'Anaclet II.
3. Dol, Tours, Bourges, Bordeaux et Auch, par bulle du 16 octobre 1120. Ap. Pagi, *Crit.*, c. 21.
4. Eadm., l. c.
5. Reims, Sens et Rouen.
6. Habens secum velut magnum auxiliatorem.... *Chron. Maurin.*, p. 372.
7. Columna doctorum. *Vita S. Arnulfi*, in Dachery, *Spicileg.*, et *Concil.*, t. XII, p. 1311, où on peut voir les très curieux détails de la procédure suivie par les évêques pour cette canonisation. Cf. Dachery, *Spicilegium*, t. I, p. 633, in not. ed. in-fol.

d'imnombrables miracles, le moine saint Arnould, de Soissons, si longtemps légat et auxiliaire de Grégoire VII en Flandre. Guillaume de Champeaux mourut peu de temps après[1] ; mais cette mort n'empêcha pas le légat Conon de tenir, au printemps de 1121, un nouveau concile à Soissons, où il frappa d'une première sentence ce Pierre Abélard, le célèbre et ingrat élève de Guillaume de Champeaux, dont l'apparition et les doctrines signalaient à l'Église un nouveau genre d'ennemis à combattre et à vaincre[2].

1. Janvier 1121.

2. On trouvera plus loin ce qui a rapport à ces commencements d'Abélard.

CHAPITRE II

La papauté se réconcilie avec l'empire.

Adalbert, nommé légat par Calixte, organise la résistance. — Armées en présence sur les bords du Mein, en 1121. — Une diète convoquée à Wurtzbourg. — Admirable conduite des princes confédérés. — Lettre de Calixte à Henri V. — Assemblée et traité de Worm. — Grand spectacle sur les bords du Rhin. — La joie de Calixte II aussi profonde que celle des peuples. — Concile œcuménique au Latran. — Conséquences de la paix conclue entre le pape et l'empereur. — Appréciation erronée du concordat de Worms. — Ce qui serait advenu si la papauté n'avait pas remporté la victoire. — Les grands champions de l'Église. — Rome païenne opposée à Rome chrétienne. — Vie privée des religieux dans les divers monastères. — Les moines du Bec étaient des philosophes, des grammairiens, des savants. — Guillaume de Champeaux et les écoles de Paris, où affluent les étrangers. — Fondation de l'université de Cambridge. — Jurisconsultes, médecins, historiens dans les monastères. — La vie du cloître recherchée surtout par les classes élevées de la société. — L'abbaye appelée le Mont-des-Anges, dans l'Unterwald. — Osmond, Mainsende et leur fils devenu leur biographe. — L'abbaye de Fontevrault refuge des veuves de haute naissance. — Baudouin, comte de Flandre, se fait moine à Saint-Bertin. — Fondation de l'abbaye du Kloster Neubourg, près de Vienne. — Otton, évêque de Bamberg, restaurateur et fondateur d'abbayes. — Les quêtes pour rétablir les monastères détruits. — Le duc de Lothian à Tiron. — Projets de l'empereur Henri V contre le royaume de France.

— La France, dès le temps de Louis le Gros et de Suger, reçoit le titre de reine des nations. — Gloire de l'abbaye de Cluny et du Mont-Cassin. — L'état religieux en butte à l'envie et à la haine des princes et même des évêques. — Un moine du Mont-Cassin prend la défense de l'Ordre Monastique, vengé, d'ailleurs, par le pape Calixte II.

La France et l'Angleterre, comme l'Italie entière, ne reconnaissaient donc plus que le grand pape qui venait de présider à Reims aux solennelles assises de la chrétienté. Le schisme avait perdu dans Burdin sa raison d'être. Il ne restait plus à réduire que l'empereur. Demeuré seul à Yvois (1129), après l'avortement de la conférence de Mouzon, sous le coup de la sentence d'excommunication de Reims, la plus solennelle qui eût encore été prononcée contre un souverain, Henri V alla passer tristement et solitairement les fêtes de Noël à Worms[1], ville très dévouée à sa cause. Les princes avaient déserté la cour impériale ; le nombre déjà très restreint des évêques restés avec l'empereur diminuait de jour en jour. L'évêque Burckhard de Munster, sa créature la plus dévouée, celui qui avait conseillé l'emprisonnement de Pascal, était mort en ambassade à Constantinople, où il était allé négocier en faveur de Henri auprès de la cour de Byzance[2]. L'archevêque de Trèves, neutre jusque-là, avait

1. *Chron. Ursperg.*, an. 1120.
2. *Ibid.*, an. 1121. Stentzel, I, 695.

rejoint Calixte[1]; l'évêque de Strasbourg, vice-chancelier de l'empire, s'était soumis au pape dès qu'il avait eu connaissance des décrets de Reims. L'empereur, au lieu de chercher à ramener le prélat, l'envoya en exil[2], où il ne fut mieux traité ni par les évêques pénitents de Welpire et de Worms[3] chassés de leurs sièges, ni par l'évêque de Liège. Ce diocèse était alors l'un des plus vastes de l'empire ; il possédait les écoles les plus florissantes[4] et passait pour le plus puissant par le nombre et la noblesse de ses feudataires. Il avait servi de refuge à Henri IV et avait toujours été considéré comme le principal foyer du schisme. Devenu vacant par la mort d'Albert, l'un des plus ardents partisans de la cause impériale, ce siège avait été donné par l'empereur à l'archidiacre Alexandre de Juliers, qui lui avait rapporté la crosse et l'anneau du défunt[5]. Mais le chapitre, encouragé par le métropolitain Frédéric de Cologne, ne reconnut pas le choix et élut son prévôt Frédéric, frère du comte de Namur, que le pape Calixte sacra au concile de Reims. Il en

1. Voir plus haut. — Cf. Gervais, I, 302.
2. Stentzel, *Ibid.* ex Martène, *Ampliss. Collect.*, I, p. 676.
3. *Chron. Ursperg.*, an. 1121.
4. *Ibid.*, an. 1117.
5. On prétend qu'Alexandre paya à l'empereur sept mille livres d'argent pour obtenir la dignité. Chapeauville, *Gest. episc. Leodensium*, t. II, c. 21, ap. *Conc.*, XII, 1308.

résulta une guerre sanglante, où se reproduisit la grande lutte qui déchirait tout l'empire. Le vaste diocèse de Liège, qui s'étendait en Brabant et en Lorraine, fut cruellement ravagé. Le duc de Brabant, les comtes de Düren et de Montaigu, la plus grande partie des vassaux immédiats de l'évêché[1], combattaient pour le candidat impérial. Mais les comtes de Namur, de Limbourg et de Fauquemont, presque toute la ville de Liège, l'immense majorité du clergé et toutes les abbayes[2] prirent parti pour l'élu, qui représentait la cause de la liberté ecclésiastique. L'abbé Rodolphe de Saint-Frond se distingua surtout par son zèle et sa constance contre les partisans d'Alexandre et de l'empereur : douze ans auparavant, il avait noblement lutté et enduré l'exil avec toutes sortes de périls pour défendre, dans son propre monastère, la liberté des élections contre le candidat excommunié que l'empereur voulait lui imposer. Cette fois, il brava de nouveau la persécution en soutenant la même cause dans son propre diocèse. Plutôt que de communiquer avec les impérialistes, il préféra abandonner son monastère et se réfugier à Cologne[3]. Frédéric, grâce à la vail-

1. Chapeauville, l. c.
2. *Ibid. Chron. Rudal. abb. S. Trudonis*, in *Spicileg.*, II, p. 698.
3. Voy. le récit très curieux et détaillé des épreuves de l'abbé Rodolphe, en 1107 et en 1119, dans la *Chronique de Saint-Frond*, rédigée par lui-même, in *Spicileg.*, t. II, p. 686 sqq.

lante épée de son frère le comte de Namur, triompha enfin et reçut à résipiscence publique son compétiteur, mais il périt peu après, empoisonné par les schismatiques et honoré comme martyr par tous les catholiques[1]. Ces luttes partielles se reproduisaient dans presque toutes les contrées de l'Allemagne, avec des succès divers, et au milieu d'hésitations, de tâtonnements qui firent espérer un moment une réconciliation entre l'empereur et les princes saxons fatigués de la guerre[2]. Mais le grand archevêque Adalbert, investi par Calixte des fonctions de légat, sut organiser et entretenir la résistance, entraîner, par son énergie et son éloquence[3], les évêques comme les princes, et imprimer à toute l'Allemagne du Nord un élan unanime contre l'empereur. D'accord avec le duc Lothaire et les autres princes saxons, l'archevêque s'occupa de faire élire canoniquement aux divers sièges vacants, et notamment à ceux de Magdebourg et de Munster, des hommes repoussés par les impérialistes à cause

1. *Acta SS. Bolland.*, 27 mai. — On est étonné de ne pas trouver un mot sur cette bulle dans les deux histoires publiées sur le pays de Liège par M. le baron de Gerlache et M. L. Polain.

2. Nous devons encore renvoyer, pour le détail des luttes et des négociations pendant les années 1120 et 1121, à Gervais, en faisant toutes nos réserves à l'égard des imputations calomnieuses et dénuées de l'ombre même d'une preuve, que cet historien se plait à porter contre Adalbert.

3. *Chron. Ursp.*, an. 1121.

leur indomptable dévouement à la liberté de l'Église, mais que le prélat s'empressait de sacrer lui-même[1]. Dans cette occurrence, Henri résolut de faire une dernière tentative : réunissant toutes ses forces, il entreprit le siège de Mayence, comme pour étouffer dans cette résidence métropolitaine le foyer de résistance entretenu par Adalbert. Mais l'archevêque redoubla d'efforts. Ayant réussi à intéresser toute l'Allemagne orthodoxe au salut de cette importante cité[2], il accourut du fond de la Saxe, à la tête de forces très considérables, pour la défendre. Les deux armées se trouvèrent en présence sur les bords du Mein, à la mi-juin 1121. Henri dut raconnaître alors l'impossibilité de prolonger la lutte : le temps était fécond en avertissements pour son orgueil : son rival détesté, l'objet principal de sa haine, Adalbert, était là avec la moitié de l'Allemagne rangée en bataille contre lui. Burdin, on ne l'a pas oublié, était tombé du trône pontifical où l'empereur l'avait fait asseoir. Guillaume, le fils unique du roi d'Angleterre, dont s'étaient déjà manifestées les dispositions les plus oppressives contre ses futurs sujets, avait péri, avec sa sœur et trois cents compagnons, sur un vaisseau brisé contre un écueil de la côte de Nor-

1. *Chron. Ursp.*, 1120-1121.
2. *Ibid.*

mandie au milieu de la mer la plus tranquille[1]. Le monde avait vu dans cette effrayante catastrophe un éclatant avertissement de la justice divine[2]. « Votre « Guillaume, écrivait un moine, rêvait la grandeur « de son futur royaume ; mais Dieu lui a répondu : « Non, impie, non, tu ne régneras pas ; et en effet, « au lieu d'être ceinte d'une couronne d'or, sa « tête a été broyée contre les rochers de la mer[3]. »

Pendant ce temps, dans toutes les Églises d'Allemagne, on jeûnait, on priait avec ferveur, en faisant des processions solennelles, pour le salut de Mayence et pour le rétablissement de la paix. Des envoyés du pape parurent sur ces entrefaites : Calixte, loin d'être enivré et d'abuser de son triomphe à Rome, se montrait, comme avant l'excommunication de Reims, toujours prêt à traiter ; il manifestait les dispositions les plus conciliantes, le plus ardent désir de donner, sous son pontificat, la paix à l'univers chrétien[4]. Deux de ses cardinaux, Lambert d'Ostie et Grégoire, qui tous deux devaient monter, après lui, sur le trône pontifical[5], et qui déjà s'étaient abouchés avec Henri V,

1. 25 novembre 1120.
2. Eadm., *Hist. nov.*, l. V, ad fin.
3. Henric. Huntingdon., *Epist. de contempt. mundi*, in *Anglia sacra*, II, 696, cité dans Thierry, *Conquête de l'Angleterre*.
4. *Epist.* Adalb. *ad Calixt.*, in *Ampl. Collect.*, t. I[er], p. 671.
5. Ils eurent pour collègue Saxo, card.-prêtre de Saint-Étienne

avaient été chargés, aussitôt après la prise de Burdin, de retourner en Allemagne[1] et de ne rien négliger pour arriver au résultat que poursuivait la noble ambition du pape. Leur influence contribua certainement à faire prévaloir les dispositions pacifiques qu'on vit se manifester parmi les plus grands seigneurs des deux armées et qui les portèrent, au lieu d'en venir aux mains, à se rapprocher et à chercher les conditions d'un accommodement[2].

L'empereur dut céder à cet irrésistible mouvement des esprits et consentir à ce que la solution des graves questions en litige entre l'Église et l'empire fût confiée à vingt-quatre princes choisis parmi les plus pieux : douze dans son parti, et douze dans celui de l'Église[3]. Une diète générale fut convoquée à Wurtzbourg pour la Saint-Michel (1121), afin d'y conclure cette paix tant désirée.

Quand les deux armées se retrouvèrent en présence, sur les bords de la Wernitz, campées à un jour de marche l'une de l'autre, il y eut bien quel-

1. Ils retournèrent à Rome à la fin d'août 1121. Cf. Pand. Pisan. et Falco Benev., ap. Pagi, *Crit.*, an. 1121, c. 6 et 9; d'où il est naturel de conclure qu'ils prirent part aux négociations des mois de juin et juillet en Allemagne. Gervais, qui, volontairement présente sous un faux jour la position de l'Église à la fin de la lutte, ne fait aucune mention de cette première mission des trois légats.

2. *Chron. Ursperg.*, an. 1121.

3. *Ibid.*

ques velléités de renouveler les hostilités[1], mais l'empereur resta, cette fois, fidèle à son serment, et consentit à ce que toutes les questions fussent vidées d'après la décision des princes[2]. Ceux-ci, tant laïques qu'ecclésiastiques, mais parmi lesquels les évêques occupaient la première place[3], se montrèrent dignes de leur haute mission : ils manifestèrent un esprit de justice, de modération et de générosité, qui témoigne de la grandeur de leur âme, de la hauteur de leur intelligence et prouve combien ils étaient dignes de fixer les destinées de leur patrie, et d'intervenir, en guise de médiateurs, entre l'Église et la royauté[4], qu'ils avaient l'une et l'autre si vaillamment servies. Fidèles à l'esprit des conventions arrêtées entre l'empereur et

1. *Chron. Ursperg.*, an. 1121.

2. *Ibid.*

3. Nous ne trouvons nulle part l'énumération de ces seigneurs ; admettre avec Gervais (t. Ier, p. 324, note 3) que les princes dont la décision fut reconnue souveraine étaient tous, ou en très grande majorité, laïques, ce serait contredire toutes les données de l'histoire et tous les usages de l'époque, surtout en Allemagne. D'ailleurs, nous voyons par Charton, t. Ier, p. 671, et *Chron. Urps.*, p. 1121, qu'Adalbert et Ollin de Bamberg y eurent un rôle important.

4. Stentzel (I, 701) et Gervais (I, 330) ont fort bien exposé l'importance et le mérite de l'intervention des princes dans cette occasion ; mais ils nous semblent avoir trop insisté sur la nouveauté d'une pareille intervention, dont l'histoire antérieure d'Allemagne et de tous les États de l'Europe fournissent des preuves nombreuses.

les plénipotentiaires du pape à Strasbourg, ils commencèrent par décréter, sous peine de la vie, l'établissement d'une paix générale, complète, la restitution réciproque de tous les domaines et héritages enlevés au fisc royal, à l'Église ou aux héritiers légitimes; le rétablissement des justices et des privilèges de chaque ordre[1]; la poursuite rigoureuse des pillards. C'était pourvoir avec sagesse et équité aux intérêts temporels de l'empire; mais il restait à résoudre la question spirituelle, la principale cause de la lutte. La pratique des investitures, pour la majorité des seigneurs laïques, était un apanage héréditaire de la dignité impériale, et quand l'archevêque Adalbert avait exposé le droit de l'Église, il s'était entendu qualifier, par plusieurs, de destructeur de l'empire[2]. Ces princes, auxquels l'empereur abandonnait sa prérogative, ces hommes de guerre tout-puissants, devenus les arbitres de l'avenir spirituel et temporel de l'empire, donnèrent alors les preuves les plus admirables de leur

1. *Chron. Ursp.*

2. *Epist.* ADALB. *ad pap.*, ap. MARTÈNE, l. c. — Il est évident que cette *unanimité* ne pouvait pas s'entendre *à la lettre*, ni s'appliquer à tous les seigneurs, puisque la moitié au moins d'entre eux se battaient depuis cinquante ans contre le droit d'investiture impériale. Si elle eût existé, le droit précité n'aurait pas été, à coup sûr, abandonné du consentement de tous par le concordat qui fut le résultat de ces négociations.

modération et de leur véritable sagesse, en s'abstenant de juger par eux-mêmes ce côté de la cause, et en renvoyant au pape, en concile général, la décision de tout ce qui touchait aux investitures et à l'excommunication impériale. Dominés par la crainte de Dieu, ils voulurent remettre au jugement de l'Esprit-Saint une question qu'ils trouvaient insoluble à l'aide de lumières purement humaines[1]. Ils se bornèrent donc, en ce qui dépendait d'eux, à recommander à l'empereur de ne jamais perdre de vue l'obéissance due au saint-siège[2], et à lui promettre solennellement que tous feraient les efforts les plus sincères pour le réconcilier avec l'Église, et pour que la solution de la querelle des investitures fût compatible avec l'honneur de la couronne impériale[3]. Ce n'est pas tout : ils ordonnèrent que les évêques légitimement élus et consacrés par Adalbert seraient maintenus ou rétablis dans leurs diocèses. Les catholiques étaient autorisés à communiquer provisoirement avec l'empereur, juqu'à ce qu'une réponse fût arrivée de Rome ; mais, préalablement,

1. *Chron. Ursp.*, l. c. *Chron. Hildesheim.*, an. 1121.
2. Cette *formula pacis* renferme les bases de l'accommodement, telles qu'elles furent sans doute soumises au pape et communiquées aux princes absents. Cf. Gervais, I. 329; Stentzel, I, 700.
3. *Formula pacis*, l. c.

les princes s'engagèrent à interposer leur autorité dans le cas où l'empereur entreprendrait de venger, sur qui que ce fût, les injures reçues pendant la guerre ; et ils ne se séparèrent qu'après avoir fait serment de maintenir les bases d'accommodement arrêtées entre eux, quand même l'empereur les violerait[1]. L'évêque de Spire et l'abbé de Fulda furent chargés de porter à Rome le résultat de la conférence ; ils revinrent au commencement de 1122, avec les trois cardinaux Lambert, Grégoire et Saxo, qui avaient déjà, l'année précédente, rendu témoignage des dispositions pacifiques de Calixte[2]. Ils arrivèrent à temps pour empêcher la paix d'être de nouveau troublée au sujet d'une élection contestée au siège de Wurtzbourg, où l'empereur s'était empressé d'user encore une fois de son droit d'investiture en faveur d'un candidat de sa façon, le comte Gebhard de Neisseberg. L'archevêque Adalbert, d'accord avec la plupart des princes, et même avec les deux neveux de Henri[3], opposa à son protégé un

1. On ne sait sur quoi Gervais (I, 331) se fonde pour prétendre qu'ils prirent un engagement semblable, à l'encontre du pape : c'est une affirmation certainement gratuite et en outre absurde, puisqu'ils s'en remettaient précisément à la décision même du pape.

2. Voir, sur le double voyage de ces trois légats, Pagi, *Crit.*, an. 1122, c. 9.

3. *Chron. Ursp.*, l. c. — C'étaient Frédéric, duc de Souabe, et

sujet plus digne, en la personne du diacre Rudiger[1], qui fut sacré dans l'abbaye de Schwartzach. Les légats reconnurent le nouvel élu, malgré l'empereur[2], qui dut subir cet échec, tempéré, du reste, par des lettres affectueuses qu'ils lui apportaient de la part du pape Calixte, et dans lesquelles il était dit qu'ils devaient traiter ensemble, non seulement de pontife à monarque, mais comme des parents[3] plus rapprochés par les liens du sang qu'aucun de leurs prédécesseurs. « L'Église, « ajoutait le pape, ne veut rien s'arroger des tes « droits, elle qui, comme une mère, fait don à « chacun de tout ce qui lui appartient. Elle ne pré- « tend rien enlever à la gloire de l'empire. Nous ne « voulons, en effet, que servir Dieu dans sa justice. « Rentre donc en toi-même, et réfléchis à ce que tu es « devenu. N'accorde pas confiance à la superbe des

Conrad, duc de Franconie, celui-ci spécialement intéressé à la question, puisque son duché lui avait été donné aux dépens de l'évêché de Wurtzbourg.

1. Gervais (I, 338) reconnaît que Rudiger était un sujet plus digne que Gebhard, et que les détails de cette contestation sont assez obscurs, ce qui ne l'empêche pas de suivre aveuglément la version intéressée du candidat impérialiste (in *Cod. Epist. Udalr.*, n° 335) et d'en profiter pour accuser de nouveau l'archevêque Adalbert.

2. *Chron. Ursp.*, l. c.

3. L'impératrice Agnès, grand'mère de Henri V, était nièce du comte Raynaud Ier, grand-père de Calixte II.

« méchants, car Dieu résiste aux superbes. Tu as « des soldats pour te défendre ; mais l'Église, elle, « a pour défenseur le Roi des rois, qui l'a rachetée « de son sang ; elle a, de plus, les saints apôtres « Pierre et Paul, qui sont ses seigneurs et ses pa- « trons. Abandonne donc ce qui n'est pas de ton « office, afin de mieux le remplir. Que l'Église « obtienne ce qui est au Christ, et que César garde « ce qui est à lui ! — Que chacun se contente de sa « part, et que ceux qui doivent rendre justice à « tous n'aillent pas empiéter l'un sur l'autre par « esprit d'usurpation. Si tu consens, de l'avis des « hommes les plus sages et les plus religieux, à « nous écouter et à nous obéir, tu procureras une « joie à Dieu et au monde, et tu joindras l'éternelle « gloire à ta couronne impériale. Tu nous enchaî- « neras, nous et toute l'Église, par les liens d'un « tel amour, que tu paraîtras à tous comme un « vrai roi et un véritable empereur. Mais si tu pré- « fères les conseils des fous et des flatteurs qui « veulent te dominer, si tu refuses à Dieu et à l'É- « glise l'honneur qui leur est dû, nous pourvoirons « à l'Église de Dieu par le ministère d'hommes « sages et religieux, mais à ton détriment, car les « choses ne peuvent rester ce qu'elles sont[1]. »

1. Lettre du 19 février 1122. Neugart, *Cod. dipl.*, II, 841.

Les légats apostoliques, après s'être concertés avec Adalbert à Mayence, et secondés par son zèle sincère pour la paix[1], parvinrent à calmer l'irritation produite de part et d'autre par l'affaire de Wurtzbourg[2], et convoquèrent, pour la fête de la Nativité de Notre-Dame, une assemblée générale, où avaient été conviés l'empereur, les prélats, les moines, les clercs instruits d'Allemagne et même de France[3], par des lettres qui respiraient le désir le plus sincère de la concorde et de la paix[4]. Cette assemblée se tint à Worms; et, pendant que les légats, l'empereur et les princes délibéraient dans la ville, la foule nombreuse qui formait leur cortège campait sur les bords du Rhin. La délibération dura plus d'une semaine, au milieu d'une anxiété générale[5]. Mais, enfin, Celui qui tient dans ses mains le cœur des rois fléchit, au delà de toute espérance, l'orgueil de

1. Stentzel, plus juste ici que Gervais, reconnaît qu'Adalbert fut le médiateur de cette paix tant désirée. T. Ier, p. 710, note 57.

2. Cf. *Epist. Adalb. ad Calixt.*, ap. Mart., l. c. *Chron. Ursp.*, l. c.

3. *Cod. Udalr.*, n. 331. — On ne voit pas qu'aucun prince ou prélat français ait répondu à cette invitation, et il nous paraît probable que le mot *Galliarum* provient de l'erreur d'un copiste qui aura complété ici l'initiale G placée pour *Germaniæ*. De telles erreurs ne sont pas rares dans les manuscrits.

4. *Cod. Udalr.*, p. 304, 331, 332.

5. *Chron. Ursp.*

l'empereur, et le courba sous le joug de l'obéissance apostolique[1]. Henri V renonça au fameux droit d'investiture, que ses prédécesseurs avaient si longtemps exercé et qu'il s'était tant de fois promis de n'abandonner qu'avec la vie[2]. Le 23 septembre 1122, le traité célèbre connu dans l'histoire sous le nom de *concordat de Worms* fut conclu par l'échange des deux engagements solennels rendus au nom du pape et de l'empereur, au nom de la sainte et indivisible Trinité. Voici l'engagement signé par l'empereur : « Moi, Henri, « par la grâce de Dieu empereur auguste des Ro- « mains, pour l'amour de Dieu, de la sainte Église « romaine et du pape Calixte, et pour le salut « de mon âme, j'abandonne à Dieu, à ses saints « apôtres Pierre et Paul et à la sainte Église catho- « lique, toute investiture par la crosse et par l'an- « neau; je consens à ce que, dans toute les églises « de mon empire, les élections soient canoniques « et les consécrations libres. Je restitue à la sainte « Église romaine toutes ses possessions et régales « qui depuis l'origine de cette discorde, du temps « de mon père ou du mien, lui ont été enlevées et « dont je suis détenteur ; et je lui ferai fidèlement

1. *Chron. Ursp.*
2. *Ibid.*

« restituer celles que je ne possède pas, d'après le « conseil et le jugement des princes. Je ferai de « même pour les possessions[1] des autres églises, des « princes, des autres clercs et laïques qui ont été sai- « sies dans cette guerre. Je donne une vraie paix au « pape Calixte, à la sainte Église romaine, à tous « ceux qui sont ou ont été de son parti ; je lui prê- « terai secours fidèlement quand elle me le deman- « dera ; et quand elle me portera plainte, je lui « rendrai la justice qui lui est due[2]. »

Cet acte portait immédiatement après la signature de l'empereur celle de son plus redoutable adversaire, Adalbert, archevêque de Mayence ; et il fut visé, puis revêtu du grand sceau d'or par celui-là même qui avait toujours si énergiquement lutté contre Henri, par Frédéric, archevêque de Cologne, en sa qualité de chancelier du royaume d'Italie[3].

L'écrit dressé au nom du pape était ainsi conçu : « Moi, Calixte, serviteur des serviteurs de Dieu, je « t'accorde, mon cher fils Henri, par la grâce de « Dieu empereur auguste des Romains, que les

1. Après avoir stipulé la restitution pure et simple des possessions et des régales (ou droits royaux de justice nommés milice, péage, etc.) à l'Église romaine, il se réserve, quant aux autres églises, les régales dont l'écrit du pape lui permettait de donner l'investiture par le sceptre.

2. Voir le texte dans l'Appendice.

3. *Autograph. Vatican.*, ap. Baron., an. 1122.

« élections des évêques et abbés qui font partie du « royaume germanique soient faites en ta présence, « sans simonie ni violence aucune, en sorte que, s'il « arrive quelque différend entre les compétiteurs, tu « donnes ton consentement et ta protection à qui les « mérite le plus, de l'avis du métropolitain et des « évêques comprovinciaux. Que l'élu reçoive donc « de toi les régales par le sceptre (excepté celles que « l'on sait appartenir à l'Église romaine), et qu'il « t'en rende les devoirs selon ton droit; que celui « qui aura été consacré dans les autres parties de « l'empire reçoive de toi les régales par le sceptre, « dans le délai de six mois[1]. Tu me porteras plainte « et je te prêterai secours, selon le devoir de ma « charge. Je donne une vraie paix à toi et à « tous ceux qui sont ou qui ont été de ton parti[2]. »

Ce grand acte fut consommé avec toute la publi-

1. C'est-à-dire du royaume germanique, et non pas des autres pays tels que l'Italie, la Bourgogne, le royaume d'Arles, qui relevaient également du Saint-Empire romain, mais sans faire partie de l'Allemagne.... L'empereur, au contraire, avait concédé la liberté des élections *in omnibus imperii mei partibus*. Cf. Gervais, I, 346.

2. Il semble résulter de ces diverses dispositions qu'en Allemagne ces prélats librement élus devaient recevoir l'investiture des régales par le sceptre avant d'être sacrés, mais du consécrateur la crosse et l'anneau. En Italie et ailleurs, les prélats devaient être sacrés avant d'être investis par le sceptre. Toutefois, on ne voit pas, selon Gervais, un seul exemple d'un prélat italien qui soit allé chercher cette investiture auprès de l'empereur.

cité que comportaient alors les événements de la vie politique, et avec le concours de tous les hommes libres qui constituaient la nation germanique[1].

Le monde a vu rarement un spectacle plus noble et plus touchant que celui dont les bords du Rhin furent témoins, lorsque princes, comtes, évêques, chevaliers, moines, prêtres, soldats et bourgeois se réunirent dans la vaste plaine où coule, près de Worms, le plus beau fleuve de l'Europe. Au mi-

1. Rappelons, à cette occasion, que la nation germanique se composait, au onzième et audouzième siècle, de sept catégories ou classes, désignées sous le nom de *Heerschilde* ou boucliers, et dont la réunion formait les diètes générales et d'élection :

1° Le *roi* électif, qui prenait le titre d'*empereur*, après avoir été sacré en cette qualité par le pape;

2° Les princes ecclésiastiques, évêques et abbés, qui, au temporel, ne pouvaient être vassaux que du roi;

3° Les ducs, qui pouvaient être vassaux des princes ecclésiastiques;

4° Les comtes et libres barons, égaux en rang aux ducs, mais qui pouvaient être leurs vassaux, lorsqu'ils tenaient quelque partie de leurs terres en fief. Les trois premières classes composaient la haute noblesse, *der höhere Adel*, ce qu'on a nommé depuis les princes et seigneurs *immédiats*. Il est probable qu'ils prenaient seuls part à l'élection des rois;

5° Les *Mittelfreie* ou bannerets, qui n'appartenaient pas, par leur naissance, à la haute noblesse, mais qui avaient des hommes libres pour vassaux : c'était la noblesse ordinaire;

6° Les simples chevaliers ou nobles, *ministeriales*, sans vassaux;

7° Les hommes libres, *ingenui*, vassaux de la haute et moyenne noblesse, mais non serfs. Il y avait beaucoup de nobles dans les villes;

lieu de cette innombrable multitude[1], l'empereur Henri V parut, et, s'humiliant en présence de tous pour l'amour du Christ, il remit au vice-gérant du pape[2], et, par cet intermédiaire, au Seigneur Jésus lui-même, l'acte par lequel il abandonnait pour toujours à l'Église son ancien droit, et recevait en échange la concession du souverain pontife[3]. Les deux documents furent lus à la foule assemblée[4] et aussitôt toute cette multitude, toute cette armée catholique, animée d'un même sentiment, tomba à genoux, dans un transport de joie indicible, pour

mais les bourgeois non nobles, quoique très influents déjà par leur richesse et leur esprit belliqueux, ne firent partie que plus tard du corps politique de l'empire, lors de la création des *villes impériales*. Le peuple des campagnes était en général attaché à la glèbe (*Leibeigener*) avec des droits, des services et une juridiction réglé, qui ne permet pas de confondre cet état avec le servage tel qu'on le voit exister en Russie. Il y avait aussi des paysans tout à fait libres. Les six *Heerschilde* se réunissaient, en général, autour du roi aux trois grandes fêtes de Noel, Pâques et la Pentecôte.

Les duchés qui représentaient les anciennes races dont se composait le peuple teutonique avaient en outre leurs diètes particulières. Il y en avait sept : la Franconie, la Saxe, la Souabe, la Bavière, la Carinthie, la haute et la basse Lorraine. Il y avait six archevêchés (Mayence, Cologne, Trèves, Magdebourg, Salzbourg, Brême) et trente-cinq évêchés. Giehhorn, *Deutsche Staats und Rechts Geschichte*, § 294. Stentzel, t. Ier, p. 727 à 753. Pleffel, *Abrégé du droit public d'Allemagne : remarques sur la 5e et la 6e périodes.*

1. *Chron. Ursp.*, l. c.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

louer Dieu de la conclusion de la paix, tandis que le cardinal Lambert d'Ostie donnait à l'empereur et à tous les siens l'absolution, puis le baiser de paix et la sainte communion[1].

Après que l'empereur eut juré entre les mains du légat d'observer toutes le conditions des traités, il reçut de nouveau le serment de fidélité des princes, serment dont ils avaient été dégagés par décret du concile de Reims, et il leur jura, à son tour, de respecter leurs personnes, leurs possessions et leurs justices particulières[2]. L'assemblée se sépara au milieu d'une satisfaction universelle, et l'empereur alla à Bamberg[3] recueillir les suffrages de ceux d'entre les princes qui n'avaient pu se trouver à Worms. Leurs votes furent unanimes, et, avec leur consentement, Henri donna, pour la première fois, l'investiture des régales par le sceptre, conformément au privilège apostolique, au nouvel abbé de Fulda, régulièremeut et librement élu par les princes[4]. De là l'empereur envoya une ambassade solennelle, avec de riches présents, à Calixte comme à son cher cousin[5]. Quant à l'antipape Burdin, il n'en fut

1. *Chron. Ursp.* Cf. Gervais, I, 348.
2. *Cod. Udalr.*, n° 309, expliqué par Gervais, I, 349.
3. 11 novembre 1122.
4. *Chron. Ursp.*, l. c.
5. *Ibid.*

point parlé; nulle réclamation ne fut élevée en faveur de ce malheureux qui avait consenti à servir d'instrument à l'asservissement de l'Église et au rétablissement de tous les abus détruits par Grégoire VII. Selon le mode d'équité ordinaire ici-bas, Burdin fut trahi et sacrifié par ceux-là mêmes pour qui il avait trahi et sacrifié l'Église.

La joie de Calixte ne fut ni moins vive ni moins légitime que celle qui transportait l'Allemagne. A l'active et indomptable énergie qu'il avait déployée contre les usurpations impériales, avant comme après son exaltation au trône papal, l'éminent pontife avait su à propos substituer un esprit de conciliation et de miséricorde, dont la victoire la plus complète fut la conséquence et le prix. Il répondit à Henri dans les termes les plus affectueux, en le félicitant d'être rentré, après une si longue résistance, dans le sein le l'Église et d'avoir humblement obéi à ses décrets salutaires[1]. «Nous t'ouvrons, lui disait-« il, comme à un fils de saint Pierre, les bras de « notre paternelle affection, et nous voulons d'au-« tant plus chérir ta personne et honorer ta cou-« ronne, que tu as obéi plus dévotement que tes « prédécesseurs à l'Église romaine, que tu nous es « plus étroitement uni par les liens du sang. Fais

1. Lettre du 13 décembre 1122, in *Conc.* XII, 1331.

« donc en sorte, très cher fils, que nous puissions « jouir l'un de l'autre dans le Seigneur, et réfléchis « combien cette longue discorde de l'Église et de « l'empire a nui aux fidèles de toute l'Europe et com- « bien notre univers sera fécond en biens, avec le « secours de Dieu... Nos frères les évêques, les cardi- « naux et tout le clergé romain se joignent à nous « pour te saluer, toi, tes princes et tes barons[1]. »

Ensuite, pour imprimer à cette paix le sceau de la confirmation la plus solennelle, Calixte II convoqua au Latran un concile œcuménique, le premier qui ait été tenu à Rome avec ce caractère[2]. Le concile s'ouvrit pendant le carême de 1123 (le 18 mars), et on y compta presque tous les prélats de la chrétienté[3], trente-deux cardinaux, plus de trois cents évêques et de six cents abbés[4], venus de toutes les contrées du monde chrétien. Dans cette auguste et immense assemblée, le pape fit lire le concordat de Worms, qui fut ratifié et approuvé par l'unani-

1. Lettre du 11 décembre 1122, in *Conc.* XII, 1331.

2. On le compte pour le neuvième des conciles œcuméniques et le premier de Latran en Occident. Fleury, l. LXVII, n° 31. — *Hist. litt.*, t. X, p. 527.

3. Voir leur nom au bas du diplôme sur la juridiction métropoli taine en Corse. *Conc.*, XII, 1342.

4. Siméon Dunelm., *De gest. Angl.*, an. 1122. Ultra montanos omnes fere episcopos, et archiepiscopos, et abbates, et totius ut ita dicam Italiæ ecclesiarum pastores. Falco Benevent., *Chron.*, ad ann. 1123.

mité des mille prélats présents[1]. Calixte, de l'avis du concile, prononça ensuite l'absolution de la sentence d'excommunication dont l'empereur avait été frappé par les quatre cent vingt-sept prélats du concile de Reims[2]; puis il canonisa le saint moine Gebhard, évêque de Constance, qui avait été si longtemps l'indomptable champion de la liberté de l'Église en Allemagne contre Heuri IV et Henri V[3] ; enfin il publia vingt-deux canons destinés, comme ceux de Reims, à consolider les nouvelles conquêtes faites au profit de la discipline et de l'indépendance de l'Église, à garantir les propriétés, à maintenir la liberté et la pureté de ses ministres. Par le vingt et unième de ces canons, le mariage des prêtres, de tout temps prohibé dans l'Église latine, mais que Grégoire VII le premier avait su déraciner, reçut un dernier coup : l'engagement dans les ordres sacrés fut déclaré empêchement dirimant au mariage[4]. Le plus nouveau de ces décrets assimilait, par une pensée digne d'une telle

1. Le nombre exact était de neuf cent quatre-vingt-dix-sept, selon Pandulph. Pisan.

2. Siméon Dunelm., l. c.

3. La bulle est dans Leibnitz, *Script. rer. Brunsw.*, t. II, p. 2, et dans *Concil.*, t. XII, p. 1340. Gebhard, ou Conrad, était moine de Hirschau, et mourut en 1110.

4. Can.— XXI. Jusqu'alors il n'y avait à cette prohibition d'autre sanction pénale que la déposition du prêtre prévaricateur : la nullité de ces mariages n'avait pas été explicitement prononcée.

époque et d'une telle assemblée, les expéditions faites en Espagne aux pèlerinages entrepris en terre sainte pour défendre le peuple chrétien et détruire la tyrannie des infidèles[1]. Chose remarquable, au milieu des grandes luttes intérieures où se décidait le problème du gouvernement de la chrétienté, elle était défendue, au dehors, par des armées sans cesse renouvelées de preux catholiques qui, en Palestine sous les deux Baudouin[2], en Castille et Aragon sous les deux

1. Can. II. — Cette disposition est rendue et confirmée dans la bulle de Calixte du 2 avril 1122 (in *Conc.*, t. XII, p. 1281), par laquelle il constitua son légat en Espagne *Oldegam*, archevêque de Tarragone, « quia exercitum vestrum, per nos, ut desideraremus, visitare nequimus ». Calixte prenait un intérêt particulier à l'Espagne : il était en effet oncle du jeune roi de Castille Alphonse VII et avait une dévotion extraordinaire pour saint Jacques de Compostelle, patron de l'Espagne; il avait érigé en métropole le sanctuaire de ce lieu, auquel il envoyait les pèlerins anglais qui venaient à Rome. (GUILL. MALMESB., 856.) On lui attribue même un livre sur les miracles de saint Jacques. (*Hist. littér. de France*, t X, p. 532.)

2. Baudouin Ier, frère et successeur de Godefroy de Bouillon, mort au sein de la victoire en 1118, et enterré dans le Saint-Sépulcre comme son frère Baudouin II du Bourg, troisième roi de Jérusalem, vainqueur dans la grande bataille du 14 août 1120, avec le bois de la vraie croix, tint la même année le concile de Naplouse pour appeler la grâce de Dieu sur les vainqueurs, et étendit, contre les abus de la force, la même protection aux femmes sarrasines qu'aux femmes chrétiennes (Can. V et XIII, in *Conc.*, XII, 1317). Il fut fait prisonnier en 1123 et délivré après la grande victoire d'Hiblin. Les Pisans et surtout les Vénitiens prêtèrent aux croisés le concours le plus efficace.

Alphonse[1], tantôt par leurs éclatantes victoires, tantôt par leur mort héroïque, étendaient le domaine de l'Église, et glorifiaient le drapeau du Crucifié.

Ainsi se termina, par une paix loyale et glorieuse, la guerre commencée cinquante ans auparavant par saint Grégoire VII. Cette paix ne fut qu'une trêve, parce que l'Église, il faut le répéter, ne peut connaître que des trêves ici-bas; mais elle constate, dans la constitution sociale et religieuse de la chrétienté, des conquêtes aussi précieuses que durables. Dans l'ordre temporel et en ce qui touchait à la grande nation allemande, qui se croyait la mission d'édifier, sur les souvenirs et les traditions de l'empire de Rome païenne, le grand édifice chrétien qu'on a nommé le *Saint-Empire romain*, la paix amenée par la volonté et la puissance des seigneurs coalisés donna une importance souveraine aux princes ecclésiastiques et séculiers : elle fut la véritable sanction de la constitution germanique, et maintint cette indépendance féconde des races provinciales et des dynasties locales

1. Alphonse VII de Castille et Alphonse VI d'Aragon furent tous deux aidés dans leurs guerres victorieuses contre les Arabes par des seigneurs français : Guillaume, duc d'Aquitaine; Gaston, vicomte de Béarn; Rotrou, comte de Perche; Robert d'Aiguillon, dit Burdet, et une foule de chevaliers normands.

qui a toujours caractérisé spécialement la nationalité allemande. Cette paix, en outre, assura définitivement l'alliance indispensable des petits États entre eux, et réunit les diverses fractions du corps politique sous l'égide de la royauté élective, responsable, telle que les peuples catholiques l'avaient partout comprise[1].

Ce régime assurait la durée de principautés ecclésiastiques, dans lesquelles, jusqu'à leur dernier jour, l'autorité fut si bienfaisante et le peuple si heureux[2]; et il sut donner pour frein au pouvoir des empereurs et pour auxiliaires à l'antique et légitime liberté des laïques, la liberté et l'indépendance des évêques et des abbés des monastères les plus influents.

Grâce à cette heureuse révolution, on rendit à jamais impossible le retour de cette souveraineté, absolue au spirituel aussi bien qu'au temporel, que les Ottons, Henri III, Henri IV et Henri V, monarques affamés d'absolutisme, avaient toujours tenté de s'attribuer, et qui, si elle eût malheureusement triomphé, aurait fini par n'être plus en rien distincte du monstrueux despotisme des Césars païens.

1. Cette idée est parfaitement développée par Gervais, I, 123 et 153.

2. Nous avons déjà cité le dicton si répandu en Allemagne jusqu'à la sécularisation : *Unter dem Krummstab ist es gut leben*, « Il fait bon vivre sous la crosse. »

L'organisation sociale de l'Allemagne se consolida sur ces bases conformes à la fois à la nature d'une société affranchie par le christianisme et au vieil esprit des anciens Germains, tel que Tacite nous l'a dépeint. Le système moderne de la tutelle exercée par l'État sur tous les faits et tous les droits de l'homme, n'avait pas encore été imaginé au préjudice des droits les plus inaliénables de chacun, et du libre développement des âmes. La liberté générale et l'autorité reposaient à la fois sur le pouvoir individuel et sur la féconde activité de chaque membre du corps politique dans sa sphère légitime[1].

En ce qui touchait l'Église, les conquêtes que la paix de Worms reconnaissait formellement, ou consacrait par son silence, étaient des résultats encore plus précieux, plus durables de la victoire remportée. L'indépendance totale de la papauté affranchie, pour toujours, de toutes les prétentions que les empereurs byzantins, et, depuis eux, les Carlovingiens, les Ottons et les Henri avaient fait valoir, soit comme empereurs, soit comme patrices romains; l'élection des souverains pontifes exclusivement confiée aux cardinaux et dérobée, depuis Grégoire VII, à toute ratification, à toute influence directe ou indirecte de l'autorité impériale; la liberté générale des

1. C'est ce que les Allemands modernes désignent quelquefois sous le nom d'autonomie.

élections épiscopales et monastiques, dans tout l'empire, garantie par la concession publique du chef de l'État et mise à l'abri des nominations faites à prix d'argent ou par le caprice des rois : tels étaient les immenses résultats obtenus. Si, en fait, l'obligation de faire les élections en présence de l'empereur (ou de ses commissaires) lui assurait une grande influence sur les choix, en droit, son intervention arbitraire était annulée, et l'origine divine de l'autorité ecclésiastique solennellement reconnue. En un mot, à la suprématie incontestée de l'empire dans la disposition du pouvoir ecclésiastique, telle que Henri III l'avait exercée, se trouvait substituée l'indépendance incontestée de l'Église, telle que Grégoire VII l'avait proclamée. On a essayé d'affaiblir la portée de ces résultats, en présentant le concordat de Worms comme une transaction, et en opposant à la renonciation des investitures consentie par l'empereur l'abandon supposé du droit que les papes se seraient arrogé de disposer souverainement des territoires et des droits ecclésiastiques.

Mais cette hypothèse, purement gratuite, repose sur une base tout à fait fausse : jamais le saint-siège n'avait, en effet, élevé de prétention sur la souveraineté des domaines ecclésiastiques ou des régales dans l'empire. Pascal II, au nom de l'É-

glise, se montra disposé, dans le traité de Sutri, à renoncer complètement à la possession de cet apanage dont on prétendait abuser comme d'un lien de servitude; mais aucun pontife n'eut jamais la pensée de s'en constituer l'arbitre absolu, de le soustraire à la sujétion politique de l'empire; et on peut défier le critique le plus érudit de trouver, dans la volumineuse collection des lettres et décrets de Grégoire VII ou de ses successeurs, un mot qui implique le projet ou seulement la pensée d'une telle usurpation.

Cependant, on a voulu voir, à toute force, une transaction là où n'existait qu'une distinction nécessaire. Le concordat de Worms ne sanctionnait en effet aucune transaction : il établissait seulement une distinction essentielle et trop longtemps méconnue entre l'évêque, en tant que pontife, et l'évêque prince ou vassal de l'empire, entre le devoir temporel et l'autorité spirituelle de l'un ou de l'autre. Et cette distinction fut marquée par l'introduction d'un nouveau symbole, c'est-à-dire du sceptre considéré comme instrument de l'investiture donnée par l'empereur; tandis que les symboles anciens et universellement reconnus, ceux de l'élection et de la consécration[1],

1. Le passage suivant de la Vie de l'archevêque Conrad de Salzbourg, ap. Pez, *Thesaur. anecdot.*, t. II, p. 3, n. 227, cité

la crosse et l'anneau, furent à jamais réservés à la souveraine indépendance de l'Église dans l'ordre spirituel. Le mariage spirituel du pontife avec son Église, le devoir du pasteur envers son troupeau, furent ainsi, et pour toujours, enlevés à la juridiction humaine : l'Église n'avait jamais prétendu à autre chose. Elle avait admis cette distinction quinze ans auparavant, lors de l'accommodement de saint Anselme et du roi d'Angleterre, lequel resta en possession de l'hommage des prélats. De même, cinquante ans plus tôt, au commencement de la lutte, et dans la première ferveur de son zèle, le parti catholique victorieux ne demandait rien de plus; car Rodolphe de Souabe, élu roi à Forschheim par les légats et les princes ligués, Rodolphe, après la déposition de l'empereur Henri, avait précisément

par Stentzel, montre quelle était la portée de l'usurpation impériale au moyen de ces symboles : Forma vero electionis quæ tunc fiebat episcoporum et regalium abbatum talis erat : defuncto ecclesiæ cujuslibet episcopo vel abbate, mox ad palatium proficisci non differunt præpositus, decanus, magister scolarum et prior monasterii, et cum eis majores et seniores concilii personæ de civitate, *annulum episcopalem* secum portantes et baculum, communicatoque concilio cum his quos in palatio circa imperatorem (esse opportebat) episcopis, cancellario et capellano, secundum beneplacitum et favorem imperatoris, cui sustinendus erat, eligebatur. — Or, comme l'archevêque Adalbert l'avait parfaitement défini, pendant les négociations qui aboutirent au concordat : *Solius enim consecratoris est dare annulum et baculum.* Ap. Martène, *Ampliss. Collect.*, I, 680.

reconnu et pratiqué cette même distinction, à l'égard d'un évêque librement élu, et cela par obéissance pour les décrets rendus par Grégoire VII dans le concile de Rome[1]. De plus, le droit d'investir de biens ecclésiastiques, par un signe spécial, les évêques déjà consacrés et investis par la crosse et l'anneau, avait été formellement reconnu par l'abbé Geoffroy de Vendôme, l'un des champions les plus zélés de l'Église pendant toute cette lutte[2], et qui soutenait que l'investiture en général était une hérésie. Le signe adopté fut, d'après le concordat de Worms, le sceptre, ce symbole de l'autorité temporelle des rois, de la protection qu'ils devaient à l'Église, qu'on leur remettait au pied des autels avec la couronne, lors de leur sacre. Le triomphe fut donc immense, — l'impression unanime des comtemporains[3] en fait foi, — et l'effet moral qui

1. Lors de l'élection de Wigold, évêque d'Augsbourg en 1078 : Cui rex post peracta legitime omnia quæ ad ordinationem ipsius pertinebant, videlicet annulo, virga pastorali et cathedra episcopali ab archiepiscopo Moguntino susceptis, ex sua parte *quicquid regii juris* fuerit *in procurandis bonis ecclesiasticis* diligenter commendavit. Carebat namque, ut obedientissimus erat in omnibus, quod Romana synodo nuper canonice definitum est, etc. BERNOLD. CONSTANT., in USSERMANN, *Germ. sacr. prodr.*, II, 82.

2. GODFR. VINDOC., ab *Opusc.* IV, ap. SIRMOND, *Ep.* III, c. 890 Cf. FLEURY, *Hist. ecclés.*, l. LXVII, n. 26.

3. PANDULPH. PISAN., *Vita Calixti.* OTTO FRISING., *Chron.*, VII, 24. GODEFRID VITERBIENSIS., *Chr.*, part. XVII, p. 509. Voir aussi les passages cités plus haut de la Chronique d'Auesperg. On ne sau-

en résulta réagit sur toute la suite du moyen âge.

Il en eût été tout autrement, si l'Église, vaincue dans la lutte, avait reçu la loi du vainqueur. Alors, on aurait vu se réaliser tout de suite l'état de choses que Geoffroy de Vendôme a caractérisé en ces termes dans la lettre qu'il écrivait au pape Calixte II avant sa glorieuse victoire : « Quand l'É- « glise est soumise à la puissance séculière, de « reine qu'elle était, elle devient esclave; elle « perd cette charte de liberté que le Seigneur « Christ a dictée du haut de sa croix et signée de « son sang[1]. »

Mais cette charte divine, qui ne sera jamais anéantie, fut alors sauvée par la papauté, telle que saint Grégoire VII l'avait léguée à des successeurs pénétrés de son esprit[2]. Des hommes

rait citer aucun auteur contemporain qui exprime le sentiment contraire. Pfeffel, qui se qualifiait de *jurisconsulte du roi*, plus franc que les historiens de l'école moderne en Allemagne, l'a dit sans détour : « Ce traité *honteux* qui renversa jusqu'aux fondements les restes de l'autorité que les empereurs avaient conservée. » T. Ier, p. 207 de l'édit. de 1766. Voir, du reste, les démonstrations de Bowden, *Life of Gregory* VII, II, 372, avec les aveux de Stentzel (I, 709, 739) et de Gervais (I, 336).

1. Godfr. Vindoc., *Epist.* in *Not. ad Yvon. Epist.*, p. 205.

2. Grégoire VII, Urbain II, Calixte II, Alexandre III. Tous ces papes ne furent pas les chefs d'un parti italien contre un autre, encore moins les chefs de la nation contre les étrangers : ils furent ce qu'ils devaient être, les chefs de la chrétienté, rien de moins, rien de plus. César, comte Balbo, *Della speranza d'Italia*, c. 7.

d'une trempe admirable, du plus grand caractère, comme Anselme de Cantorbéry, Bernard de Tolède, Yves de Chartres, Geoffroy de Vendôme, Guillaume de Hirschau, Adalbert de Mayence, Frédéric de Cologne, Conon de Palestrine, Guillaume de Champeaux, surgirent de toutes parts pour fortifier l'Église de leur concours. Appuyée par l'épée de ses auxiliaires normands et saxons, par un épiscopat que son influence avait régénéré, et surtout par les légions ferventes et innombrables de ses moines, la papauté livra bataille au génie du mal, et, après un demi-siècle de dangers, d'épreuves et de maux inouis, elle le mit en déroute. Tout homme qui a quelque teinture de l'histoire ne saurait donc méconnaître dans Rome le sanctuaire de la liberté spirituelle, le boulevard de la dignité humaine, l'inextinguible foyer de la vérité. La chrétienté, rassurée et sauvée, dut s'associer avec transport aux sentiments enthousiastes qu'un grand évêque de France, Hildebert du Mans[1], faisait proclamer

1. Évêque du Mans en 1098, alla à Rome en 1107 et 1116, et fut élu archevêque de Tours en 1125, l'année même du concile de Latran. Ses poésies étaient extrêmement recherchées et transportées à Rome par les cardinaux-légats, au dire d'Ordéric Vital, son contemporain, qui l'appelle *incomparabilis versificator*, et ajoute : Multa carmina priscis poematibus æqualia, vel eminentiora condidit. L. X, p. 770. Nous donnerons le texte de cette pièce sur Rome; je ne crois pas que jamais, en aucune langue, la grandeur

par la bouche de Rome convertie, célébrant elle-même ses triomphes sur Rome païenne : « Quand « j'adorais les idoles des faux dieux, j'ai été grande « par la guerre, grande par mon peuple, grande par « mes remparts. Mais un jour vint où, renversant « les idoles et leurs autels, je n'ai plus voulu « servir qu'un Dieu unique. Alors, mes citadelles « ont été prises, mes palais détruits ; alors, mes « guerriers se sont enfuis, et mon peuple est de-« venu esclave. A peine ai-je conservé la mémoire « de ce que j'étais ; à peine si Rome se souvient « de Rome et de sa ruine. Mais, cette ruine m'est « plus chère que toutes les gloires. Pauvre, je crois « valoir mieux que riche comme autrefois ; je suis « plus grande à terre que debout ; mes conquêtes, « je les dois maintenant bien plus à la bannière « de la croix qu'à mes aigles autrefois invincibles, « bien plus à Pierre qu'à César, bien plus à une « troupe désarmée qu'à mes anciens héros. Naguère, « quand j'étais puissante, j'ai dompté la terre ; « aujourd'hui, dans ma défaite, je dompte les « enfers ; debout, je régnais sur les corps ; abattue, « je gouverne les âmes.... Dieu, pour m'empêcher « de croire que j'ai dû l'empire aux Césars ou à la « gloire des armes, a fait évanouir la force de mes

chrétienne de Rome ait été célébrée en des vers si beaux ; et ils sont aussi inconnus que beaux.

« armées si longtemps victorieuses ; la gloire du « sénat n'est plus, mes temples, mes théâtres gisent « ruinés ; ma tribune est silencieuse, mes édits sont « oubliés, mon peuple n'a plus de lois, mes cam- « pagnes plus de laboureurs ; mes fiers plébéiens « portent le joug. Or, toutes ces choses sont arrivées « afin que le Romain ne fût plus tenté de placer « son espoir dans ce qui a cessé d'exister et d'oublier « la croix. La croix lui réserve d'autres palais, « d'autres honneurs : elle ouvre à ses soldats les « royaumes infinis. Les rois aussi servent la croix, « mais ils demeurent libres sous sa loi ; ils ont la « crainte de Dieu, mais aussi son amour. A qui « doit-on ce nouvel empire ? à l'épée de quel César ? « au génie de quel consul ? à l'éloquence de quel « orateur ? Jadis je leur ai dû la conquête de la « terre ; mais seule la croix m'a conquis le ciel ! »

Cet éclatant triomphe, ces immenses résultats n'eussent pas été possibles si l'Église n'avait pu disposer de l'énergie, de la discipline, de l'inépuisable fécondité de l'Ordre Monastique. Chaque page des récits qui précèdent a dû montrer combien l'intervention permanente des moines dans la lutte avait été salutaire. Jamais intervention ne fut plus fréquente, plus souveraine que celle-là pendant la crise où se décidèrent, pour plusieurs siècles, les destinées de l'Église et des peuples ca-

tholiques. Depuis Grégoire VII jusqu'à Calixte II, tous les papes, on l'a vu, sortirent de l'Ordre Monastique, et, dans ces grands conciles où se tranchèrent les questions en litige, le nombre des crosses abbatiales égalait, dépassait même le nombre des crosses épiscopales : on en compta, en effet, plus de deux cents au concile général de Reims, où la puissance impériale subit un dernier échec avant de capituler ; plus de six cents au concile œcuménique de Latran, où la paix et la victoire de l'Église furent enfin sanctionnées.

Mais ce n'est pas seulement dans les grandes assemblées et au milieu des affaires publiques de leur temps qu'il faut étudier les moines et les admirer : c'est encore, c'est surtout dans leur vie privée, dans l'intérieur de leurs monastères, où, par la fidélité aux saintes traditions de leur existence antérieure, par le maintien des principes qui avaient présidé à six siècles de leur histoire, ils conquirent le droit d'être comptés au premier rang des docteurs et des champions de l'Église. Si un relâchement graduel et quelques désordres inséparables de la faiblesse humaine vinrent parfois, durant les jours d'épreuve, ternir l'éclat de certaines abbayes célèbres, il ne manqua jamais, on a pu s'en convaincre, d'âmes énergiques et saintes pour rétablir l'ordre et la pureté primitive, pour relever les an-

ciennes maisons en décadence, ou pour en fonder de nouvelles dignes de leurs aînées.

Partout où régnait l'exacte discipline et la pratique fervente des vertus ascétiques, on voyait fleurir, en même temps, la culture des lettres, le progrès des sciences, l'amour des études. Dans ces siècles de prétendue ignorance, il n'y avait pas une ville, pas une bourgade qui n'eût son école publique[1]. La plus généreuse émulation régnait : les écoles monastiques rivalisaient avec les grandes écoles épiscopales, où, comme à Laon, sous l'écolâtre Anselme, à Liège, sous l'écolâtre Alger, à Reims, à Orléans, à Poitiers, à Angers, à Chartres, à Paris surtout[2], se pressait librement une foule de maîtres et d'étudiants venus de tous les pays et que réunissait en une seule nation le double lien de la foi et de la science. Des études brillantes se faisaient à Marmoutier, qui maintenait la splendeur et la pureté qu'elle devait à son glorieux fondateur, saint Martin de Tours; à Vézelay, où Pierre le Vénérable avait été professeur avant d'être abbé

1. Guibert. Novig., *Gest. Franc.*, l. I, p. 367-368, éd. d'Achery.

2. *Hist. litt. de Fr.*, t. IX, p. 30 et suiv. Landulph. jun., ap. Murat., *Script. Ital.*, t. V, p. 487. — Voir le tableau que trace Jean de Salisbury de ses études à Paris, dans le *Metalogicus*, I, 2 et 3. Il y a là de quoi étonner ceux qui ne savent pas quelle activité merveilleuse, quelle liberté féconde régnaient dans les intelligences au moyen âge.

de Cluny ; à Saint-Germain des Prés, à Moutier-la Celle, à Saint-Benoît-sur-Loire, à la Chaise-Dieu, à Saint-Nicaise, à Saint-Remy de Reims, enfin à Saint-Denis, où le roi de France Louis le Gros, avait étudié et mérité la réputation de savant théologien[1].

Tous ces monastères étaient autant de grands centres d'éducation et de littérature. Il en était de même des abbayes des Pays-Bas, et principalement de Liessies, Lobbe, Saint-Bertin, Saint-Frond, Afflighem, Gembloux[2]. A Saint-Laurent de Liège, les noms des moines auteurs composaient un catalogue qu'il serait trop long de citer[3]. Mais les abbayes de Normandie semblent avoir brillé, entre toutes, pendant cette période, par l'union persistante d'une exacte discipline avec la culture des lettres. Là, on admirait à l'envi Guillaume, abbé de Cormeilles[4]; l'abbé Richard de Préaux, dont

1. Suger qualifie Louis le Gros *litteratissimus theologus. Vita Ludov. Grossi*, p. 320, éd. Duchesne. — Thibaut de Champagne et Étienne de Blois, depuis roi d'Angleterre, furent élevés par l'abbé Gotfrid de Croyland.

2. Sous l'abbé Anselme, élu en 1113, et plein de zèle pour sa bibliothèque. *Hist. litt. de Fr.*, t. XI. Dans l'impossibilité de citer à chaque mot, nous renvoyons pour tous les faits de ce chapitre que n'appuie aucun texte, aux *Annales bénédictines* de Mabillon, l. LXX, LXXV, et à l'*Histoire littéraire de France*, t. IX, X et XI, surtout au discours préliminaire du t. XI par D. Rivet.

3. *Hist. litt.*, IX, 99.

4. Mort en 1109.

Yves de Chartres vantait la science et la piété[1]; l'abbé Guillaume de Troarn[2], ami intime de saint Anselme. Sous l'excellent abbé Guillaume de Ros[3], l'abbaye de Fécamp excitait la sympathie et l'admiration des voyageurs[4], et celle non moins florissante que régulière du Bec, restée digne de la noble renommée que lui avaient value Lanfranc et Anselme, servait toujours de pépinière d'évêques et d'abbés pour l'Angleterre[5] comme pour la Normandie. On y cultivait les sciences avec tant d'ardeur, qu'un contemporain, qui habitait le pays, n'a pas craint de dire que presque tous les moines de cette communauté privilégiée pouvaient passer pour des philosophes, et que les moins cultivés d'entre eux étaient capables d'en remontrer aux grammairiens les plus infatués de leur mérite[6].

Si la règle des nouveaux religieux de la Char-

1. 1101 à 1131. Yvo, *Epist.* 143.

2. Mort en 1110.

3. Mort en 1107. Order. Vit., passim. Mabill., *Ann.*, l. LXV, n. 67.

4. Balderic, archevêque de Dol, fait de cet abbé un grand éloge. Ap. Mabill., *Ann.*, l. LXXI, n. 33, et *Neustria Pia*, c. 33. Il y avait surtout un religieux célèbre par sa science, Adhelme, d'abord moine à Flaix ou Saint-Germer en Picardie : litteris liberalibus apprime eruditus. Order. Vit., l. VIII, p. 709.

5. Le plus célèbre des abbés qu'elle fournit à l'Angleterre, après saint Anselme, fut Gislebert Crespin, petit-fils du comte de Brionne et abbé de Westminster.

6. Order. Vit., l. IV, p. 246.

treuse s'opposait à ce qu'ils eussent des écoles, ils en dédomageaient la science par l'ardeur qu'ils déployaient à copier, à répandre les manuscrits. La bibliothèque qu'ils avaient formée était réputée une des plus riches de l'Ordre Monastique, où l'on en comptait pourtant un si grand nombre[1].

Les abbayes de filles elles-mêmes entretenaient non seulement des écoles, mais des bibliothèques, et l'on n'y donnait le voile qu'à celles qui savaient le latin[2].

Les chanoines réguliers, de plus en plus assimilés, dans cette période, aux enfants de Saint-Benoît, ne le cédaient en rien aux moines de cet Ordre. Aucune école en effet ne fut plus célèbre ni plus fréquentée que celle qui se forma autour de l'illustre Guillaume de Champeaux, lorsque, après avoir longtemps professé la dialectique et la rhétorique à

1. L'*Histoire littéraire* cite surtout pour cette époque les bibliothèques de Saint-Père de Chartres, de Fleury, Corbie, Vendôme, Saint-Victor de Marseille, Saint-Pierre-le-Vif de Sens et Saint-Remy de Reims. On peut en voir la longue énumération au t. IX, p. 140 et suiv. de cette *Histoire*.

2. *Hist. litt. de Fr.*, t. IX, p. 127-129. On vantait les religieuses d'Admont comme *valde literatæ et scientia S. Scripturæ mirabiliter exercitatæ*. (*Hist. Nigr. Silv.*, II, 91, ap. Hurter, III, 580.) Ce titre de *literatæ* était ordinairement employé pour distinguer les religieuses de chœur des *conversæ*, qui s'occupaient plus spécialement des travaux manuels de la maison. Mais, parmi celles-ci même, il s'en trouvait qui savaient écrire et copier des manuscrits. V. Hurter, l. c., note 412 et p. 526.

l'école de la cathédrale de Paris, il abandonna le monde pour fonder l'abbaye de Saint-Victor[1], où plus tard on le vint chercher pour le placer sur le siège épiscopal de Châlons et pour l'employer comme plénipotentiaire de l'Église dans la lutte de la papauté contre Henri V. Personne n'ignore que l'éclat jeté par l'enseignement du célèbre professeur de rhétorique et de dialectique avait attiré à l'école de Paris une telle multitude d'élèves, qu'il devint impossible de les conserver dans le cloître, où régnait, d'ailleurs, la ferveur la plus exemplaire. Ni la diversité des langues et des nations, ni les voyages lointains et dangereux, ni les guerres générales et privées, ni le contre-coup de tant d'événements contemporains si graves pour l'Église et la société, ne purent diminuer l'activité et l'intensité des études au sein de ces écoles diverses. On en voit une preuve frappante dans le curieux récit que nous a laissé de son voyage, en 1118, Rupert, alors moine de Saint-Laurent de Liège et

1. Cette célèbre abbaye, dont le dernier vestige a été détruit en 1842, par les soins de l'administration municipale de Paris, et malgré de nombreuses et énergiques réclamations, n'était en 1108, quand Guillaume de Champeaux s'y retira, qu'une *celle* dépendant de Saint-Victor de Marseille. Elle ne fut érigée en abbaye qu'en 1113, quand Guillaume fut élu évêque de Châlons. Elle devint plus tard chef de congrégation, et plusieurs monastères de chanoines réguliers en ont suivi l'observance. Mabillon, l. LXIX, n. 70. Fleury, l. LXVI, n. 25.

depuis abbé de Dentz près Cologne. C'était un des auteurs les plus féconds mais les plus contestés de son temps. Or, ayant appris, un jour, que sa doctrine sur l'origine du mal était attaquée par Anselme de Laon et par Guillaume de Champeaux, les deux grandes lumières des écoles françaises, Rupert prend sur-le-champ la résolution d'aller en France, et, monté sur un pauvre petit âne, avec un seul compagnon[1], il pousse jusqu'à Paris pour y réfuter ses redoutables adversaires, au pied de leurs propres chaires. La lutte terminée, le bon religieux s'empresse de rentrer, ce sont ces propres expressions, « dans sa solitude monastique par la porte de « l'obéissance[2]. »

En Angleterre, quatre moines normands, transplantés de Saint-Évroul à Croyland, avec l'éloquent et savant abbé Joffride[3], antérieurement professeur à Orléans, s'avisèrent d'ouvrir un cours public dans un grenier, qu'ils louèrent à la porte de la ville de Cambridge. Mais, comme ni ce grenier ni d'autres édifices plus vastes ne purent bientôt contenir la foule d'hommes et de femmes accourue

1. Ruperti Tuitiensis *Comment. in Reg. S. Bened.*, l. I.

2. Il trouva Anselme de Laon déjà mort ; mais il se rendit de Laon à Châlons, où il eut avec l'évêque *acerbum conflictum*. Les supérieurs de cet ardent polémiste l'envoyèrent de Saint-Laurent à Siegburg, où nous le retrouverons plus tard.

3. Mabillon, *Ann. Ben.*, l. LXXI, n. 88.

pour les entendre, les moines de Croyland imaginèrent d'organiser l'enseignement donné par les professeurs sur le modèle des exercices monastiques de la communauté. Ainsi, frère Odon était chargé d'expliquer la grammaire, dès le point du jour, d'après Priscien et Remy; frère Terric, à prime, la logique d'Aristote, avec les commentaires de Porphyre et d'Averroès; frère Guillaume, à tierce, la rhétorique de Cicéron et de Quintilien, tandis que le religieux le plus instruit de la communauté, frère Gislebert, expliquait, à chaque férie, les saintes Écritures aux prêtres et aux lettrés[1], et, de plus, prêchait tous les dimanches au peuple, malgré son peu d'habitude de la langue anglaise[2]. Tel fut le commencement de l'université de Cambridge, faible ruisseau devenu bientôt, selon l'expression d'un moine français, un grand fleuve qui féconda toute l'Angleterre[3].

Ce n'était donc pas seulement, comme on le voit, la théologie que les moines étudiaient et enseignaient. Ils embrassaient dans leurs études l'ensemble de ce qu'on nommait alors les sept arts libéraux[4],

1. Mabill., l. c.
2. Petr. Blesensis, ap. *Ann.*, l. c.
3. On sait que les trois premiers formaient le *trivium* ou enseignement primaire, et les quatre derniers le *quadrivium* ou enseignement secondaire.

c'est-à-dire la grammaire, la rhétorique, la dialectique, d'une part, et la musique, l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie, de l'autre[1]. Ils y ajoutaient l'étude du droit et de la médecine, et l'on vit se former au sein des cloîtres de savants jurisconsultes et des médecins renommés[2], dont on venait de très loin interroger la science et qui la prodiguèrent à tous jusqu'au jour où l'exercice public de ces deux professions fut interdit aux moines par le concile de Reims, en 1131[3].

Plus d'un des codes locaux connus sous le nom de Coutumes eurent alors des moines pour auteurs : c'est ainsi que la coutume de Saint-Sever fut rédigée par Suave, abbé de cette ville[4]; celle de Lavedan, par Pierre, abbé de Saint-Savin[5]; celle du Bigorre, par Grégoire d'Asten, abbé de Saint-Né[6]; et, plus tard, celle de Poperinghe, en Flandre, par Léon, abbé de Saint-Bertin[7]. En diverses contrées, ces interprètes des coutumes locales intervenaient comme la personnification vivante de la loi et de la justice;

1. *Hist. litt. de Fr* , t. IX, p. 218.
2. *Ibid.*, p. 194.
3. Ziegelbauer, *Hist. litt. O. S. B.* II, 249.
4. Martène, *Thes. anecdot.*, t. Ier, p. 277.
5. *Hist. litt.*, 614.
6. *Ibid.*, 568.
7. *Chronic. S. Bertini*, c. 43, ap. D. Martène, *Thes. anecd.*, t. III, p. 652.

et c'est à ce titre que Thieuffroy, abbé d'Echternach, fut appelé des bords de la Moselle pour pacifier les troubles de la Zélande, dont les habitants se figurèrent avoir retrouvé dans le pieux jurisconsulte leur premier apôtre saint Willebrod, le fondateur d'Echternach[1].

Les moines de la même époque recueillaient, avec non moins de zèle et de conscience que leurs devanciers, les récits de l'histoire. Aussi, n'est-ce que grâce à leurs labeurs que nous connaissons les événements du onzième et du douzième siècle.

Les chroniques de Saint-Hubert, écrites par des moines dont on ignore le nom[2]; celles qui furent composées à Auesperg par le moine Jean[3], à Bèze par Clarius[4], à Saint-Pierre-le-Vif par Léon le Marsique, et par le diacre Pierre au Mont-Cassin, par l'abbé Robert à Saint-Remy de Reims, par l'abbé Rodolphe à Saint-Frond[5], maintinrent sans inter-

1. *Ann. Bened.*, l. LXV, n. 46, p. 652.
2. Elle finit en 1106.
3. Cette chronique, qu'a publiée D. Martène, *Ampliss. Collect.*, IV, est la source la plus importante de l'histoire du onzième siècle; elle se compose de deux parties distinctes; la première, qui nous regarde et qui s'arrête à 1126, est l'œuvre d'un moine de Bamberg, comme l'a prouvé Stentzel, dans son excellente critique des historiens de cette époque (t. II, p. 106), en se fondant sur un travail antérieur de Schumacher, publié en 1770. Cf. avec Pagi, *Critic. in Baron.*, 1102 et 1105.
4. *Spicileg.*, t. Ier.
5. *Ibid.*

ruption la chaîne des annales catholiques. A cette liste il faut ajouter Hugues de Sainte-Marie[1], et Sigebert de Gembloux[2], dont le mérite historique doit être signalé, malgré l'opposition flagrante de leurs opinions, en matière de droit social et sur la politique catholique, avec la théorie et la pratique suivies par tous les pontifes et docteurs approuvés du moyen âge. Il importe surtout de ne pas oublier Guibert, abbé de Nogent, qui ne fut pas seulement le digne successeur de saint Godefroy sur le siège abbatial de Nogent[3], mais qui, de plus, nous a laissé le récit le plus animé de la première croisade, et, dans ses

1. Hugues de Sainte-Marie était moine de Fleury, et mourut en 1109. Outre la chronique très estimée qui s'arrête à Charles le Chauve, et qu'ont publiée Duchesne et D. Bouquet, il a laissé un traité intitulé : *De regia potestate et sacerdotali dignitate* (publié par Baluze, *Miscell.*, t. IV), où se trouvent la plupart des théories modernes sur la soumission due aux rois, même païens, sur l'obéissance absolue due à la souveraineté, etc. Naturellement, Hugues se montre favorable aux investitures.

2. Né en 1030, mort en 1112, Sigebert de Gembloux a laissé une réputation de science et de piété. On lui attribue la lettre du clergé de Liège à Pascal II en faveur du schisme et de l'empereur. Dans sa chronique, il dit que les décrets de Grégoire VII contre les simoniaques et les concubinaires sont contraires aux sentiments des saints Pères (V. ad ann. 1074). Aussi les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de France* n'ont-ils pas hésité à le qualifier de « bon citoyen dévoué à son prince légitime ». *Hist. litt.*, t. IX, p. 536.

3. Élu en 1104, mort en 1125, Guibert de Nogent est l'auteur de la chronique intitulée : *Gesta Dei per Francos*, et des trois livres *De vita sua*, édités par d'Achery en 1651.

propres mémoires, un tableau inappréciable de la vie domestique et religieuse de son temps.

Mais de toutes les sciences, celle qui s'enseignait et se pratiquait le mieux dans les écoles des monastères, c'était celle du salut. Voilà pourquoi l'on ne cessait d'y aller chercher des évêques exemplaires, comme Richard de Narbonne à Saint-Victor de Marseille[1], le grand et intrépide Conon de Palestrine à Arouaise, Raoul de Cantobéry à Saint-Martin de Séez[2], Serlon de Séez à Saint-Évroul[3]; voilà pourquoi tant d'autres et des plus illustres prélats, tels que Marbode, évêque de Rennes[4], et Guillaume de Champeaux[5], tenaient à finir leur vie sous le froc monastique. Voilà enfin ce qui explique l'attrait invincible exercé par la vie du cloître sur tant d'âmes d'élite au sein de cette généreuse noblesse qui ne se contentait pas de courir en masse à la délivrance du saint sépulcre, ou de combattre pour

1. En 1106.
2. En 1114.
3. En 1091 : il mourut en 1122. Voir le touchant récit que fait Orderic Vital (t. XII, p. 886, 887) de la mort de ce saint prélat pendant qu'il était occupé à recevoir les légats de Calixte II.
4. *Encycl. monach. S. Albini*, ap. *Ann. Benedict.*, l. LXXIV, n. 56. C'était un des plus savants docteurs du temps : il mourut à Saint-Albin d'Angers en 1123, après vingt-huit ans d'épiscopat, ayant été élu par Urbain II. Ses œuvres en prose et en vers ont été publiées par D. Beaugenet à la suite de celles d'Hildebert. In-fol., 1708.
5. A Clairvaux, en 1121.

l'Église sur tous les champs de bataille, mais qui peuplait à l'envi les monastères, à ce point qu'un aurait eu peine à citer une seule des grandes familles féodales qui ne comptât un ou plusieurs de ses rejetons dans le cloître.

Pendant toute la durée de la guerre des investitures, les conversions ne furent ni moins fréquentes ni moins exemplaires que dans les siècles précédents. Ici les noms se pressent en foule sous la plume. Cluny ne cessa point d'être la pépinière des saints. Godefroy, comte de Mortagne et de Perche, après une vie consacré à remplir tous les devoirs de son état, veut mourir sous l'habit monastique[1]. Harpin, comte de Bourges, au retour de la croisade et d'une longue captivité, se fait moine à Cluny, d'après le conseil de Pascal II[2]. En revenant de terre sainte, où il était resté longtemps prisonnier chez les infidèles, Geoffroy, seigneur de Semur[3], frère du grand et saint abbé Hugues, venait s'enfermer à Cluny avec un de ses fils et trois de ses filles. Celles-ci furent placées à Marcigny, dont leur père devint le prieur. Après sa mort, Geoffroy apparut

1. Order. Vit., l. XII, p. 890.

2. *Ibid.*, l. X, p. 795. — Il avait engagé son comté au roi Philippe de France, pour subvenir aux besoins de la croisade.

3. L'*Histoire littéraire* croit qu'il s'agit de Semur en Brionnais et non de Semur en Auxois, mais elle ne cite aucune preuve de cette opinion.

en songe à une religieuse de l'abbaye, pour la charger d'ordonner à son successeur de supprimer le droit onéreux dont il se repentait d'avoir, de son vivant, grevé les habitants. Ces droits frappaient les toiles et les tissus (qu'on avait coutume de laver dans les fossés du château de Semur) et qu'on venait, de toutes parts, faire blanchir dans cette ville.

Guillaume, comte de Mâcon, se plut à déclarer aux amis de la paix et de la vérité[1] qu'il confirmait à Cluny les donations faites à Marcigny, sa fille, par quatre générations de ses aïeux, notamment par son oncle et sa mère, religieuse du monastère. Le successeur de saint Hugues, Pons, dont l'administration fut si édifiante, et qui devait remplir un rôle si important dans les négociations entre l'empereur et l'Église, était fils du comte de Melgueil, neveu du comte d'Auvergne, filleul du pape et cousin de l'empereur[2]. Un autre chevalier, revenu, comme le comte de Bourges, de la première croisade[3], Guillaume Malet, sire de Graville, donna au Bec sa terre de Couteville, et y prit lui-même l'habit religieux[4]; vers le même

1. Petr. Vener., *De mirac.*, l. I, c. 26. *Bibl. Cl.*, p. 1289.
2. An. 1107. *Ann. Bened.*, l. LXXI, n. 44.
3. Voir le beau portrait que fait de lui Orderic Vital, l. XII, p. 887. — Sur Malet, voir Dumoulin, *Hist. de Normandie.*
4. *Chron. Beccens.*, *Hist. littér. de France*. t. XIV, p. 268.

temps, le comte Robert de Meulan, principal ministre du roi d'Angleterre, dont le père était mort sous l'habit religieux, installait les moines du Bec dans son comté de Meulan[1], que lui avait transmis par un sacrifice analogue le dernier héritier mâle de cette maison.

En Aquitaine, un noble Périgourdin, Gérard de Salis, s'étant fait moine et ayant entraîné son père et ses frères à suivre son exemple, consacra son patrimoine et sa vie à fonder les cinq monastères de Grandselm, Padouin, le Bournet, Dalen et les Chasteliers, où il mourut en 1120, laissant ce quintuple héritage à l'Ordre de Cîteaux et à saint Bernard[2].

En Allemagne, le comte Louis de Thuringe, surnommé le Sauteur, quatrième aïeul du mari de sainte Élisabeth, meurt, après une longue pénitence, dans l'abbaye de Reinhartsbrünn, qu'il avait fondée pour expier ses crimes[3]. Le jeune Bernard de Domnesleve, seul héritier d'une longue lignée de preux et possesseur d'une vaste étendue de territoire, se fait moine après avoir légué tous ses biens à Saint-Maurice et à Saint-Nicolas. Un autre jeune seigneur de la Souabe, Adalberon, aussi noble que riche et

1. En 1101.

2. *Ann. Bened.* Fleury, l. LXVI, c. 45.

3. En 1123, selon Mabillon, *Ann. Bened.*, l. LXVI, c. 85. *Histoire de sainte Élisabeth*, Append. nº 6 de l'éd. in-8.

instruit, se dégoûte de la vie des cours et se retire à Saint-Hubert[1]. Là, se prosternant devant les moines assemblés en chapitre, au milieu des larmes de l'assistance, touchée d'un si grand désintéressement, il se dépouille de ses riches vêtements et jette à terre l'anneau d'or qu'il avait au doigt, pour endosser le froc bénédictin. Mais l'évêque Barthélemy de Laon ne tarda pas à distinguer le jeune néophyte, dont il fit un abbé, qui devint, plus tard, le restaurateur de l'antique monastère de Saint-Vincent de Laon[2].

En Suisse, dans une gorge glacée et sauvage de l'Unterwald, le noble Conrad de Sellenburen fonde une grande abbaye qui ne doit relever que du saint-siège : le pape Calixte consent à la fondation et lui donne le nom de Mont-des-Anges[3], qu'elle conserve encore. Alors, Conrad renonce au métier des armes, se dépouille de toute fortune pour y vivre sous l'obéissance monastique, et périt peu après assassiné par des brigands, tandis que, par humilité, il gardait les troupeaux de l'abbaye,

1. Il meurt en 1117. Voir sa généalogie, ap. *Annal. Sax., ad.* ann. 1117.

2. *Hist. Andagin.*, ap. MARTÈNE, *Ampliss. Collect.*, t. V, p. 955. Il mourut en 1120.

3. *Litt. Calixti II* du 5 avril 1124, in *Ann. Bened.*, l. LXXIII, n. 116.

comme un pauvre berger, sur le sol dont il était naguère le seigneur et le maître[1].

D'un autre côté, Garnier de Montmorillon, l'un des plus renommés chevaliers du Poitou, fait don à un pauvre de gants richement brodés qui lui venaient d'une femme passionnément aimée, et il prélude, par ce sacrifice, à une profession de quarante années passées sous le froc, à la Chaise-Dieu, dans la plus austère régularité[2].

A Saint-Martin de Tournay, l'abbé réformateur Odon attire dans son monastère les plus puissants seigneurs du Hainaut. Parmi ces pénitents se faisait remarquer le noble Gauthier, qui s'employait humblement à porter de l'eau à la cuisine, à bluter la farine, à nettoyer les étables[3], le comte Louis de Thurin et, entre tous, Raoul d'Osmond, marié à Mainsende, fille de maison chevaleresque[4]. Ce dernier, désolé de voir son salut toujours exposé dans le monde par des rechutes continuelles, fut poussé

1. *Annal. Bened.*, l. c.

2. ORDER. VIT., l. VIII, p. 714. — Son frère Hildebert, qui étai aussi chevalier et se convertit en même temps que lui, devint nonce de Saint-Cyprien, abbé de Deols, depuis archevêque de Bourges. Orderic en parle sous la date de 1099. Sa conversion remonte vers 1078. Cf. MAB., *Ann. Bened.*, l. LXIV, n. 98.

3. *Herm. de instaur.*, S. MART. TORNAC., in *Spicileg.*, II, 906. — On a vu plus haut le dévouement analogue d'Osmond, ami et compagnon d'armes de ce Gauthier. Liv. II, c. 2.

4. *Ibid.* — Fille de Hermann, prévôt de Saint-Amand.

par un frère même de sa femme, lequel était moine de Saint-Amand, à demander à sa compagne l'autorisation de mettre son âme à l'abri dans un monastère. Or, le jour même où il avait reçu ce conseil, Osmond pleurait, assis sur son lit : Mainsende, qui survint, lui demanda la cause de son chagrin, et, l'ayant apprise, elle lui dit d'essuyer ses larmes, parce qu'elle désirait aussi pourvoir au salut de son âme. Tous deux offrirent donc à Dieu leurs personnes, leurs biens et jusqu'à leurs trois enfants, dont le dernier, encore au berceau, fut déposé par sa mère sur l'autel. C'est ce même enfant, grandi dans le cloître, qui nous a laissé le touchant récit d'un sacrifice dont l'histoire offre plus d'un exemple. Cet abandon de la vie conjugale, fait à Dieu par consentement mutuel, se reproduisit ailleurs sous des formes diverses. Ainsi, en Anjou[1], Gauthier de Nidoiseau, ayant fondé sur les bords de l'Oudon un monastère, auquel il donna son nom, y prit lui-même l'habit monastique avec sa femme, et, après y avoir saintement vécu tous les deux, ils y moururent le même jour[2].

1. L'hagiographe ajoute que tout le Tournésis fut ébranlé par cet exemple ; que bientôt plus de soixante femmes converties furent réunies dans la maison même de sa mère, Mainsende, qui, ayant tout donné à Dieu, gagnait sa vie en filant et en tissant.

2. En 1109. Mabill., *Ann. Bened.*, l. LXXI, n. 83.

Les veuves de haute naissance avaient coutume de finir leur vie dans les monastères : c'est ainsi que les deux illustres belles-sœurs Ida d'Avesnes, dame d'Orsy, et Agnès de Ribemont, comtesse d'Avesnes, se donnèrent, l'une à Saint-Martin de Tournay, et l'autre à Liessies, que le frère d'Ida avait fait restaurer et où le mari d'Agnès avait été enterré[1]. Le repentir et l'innocence recherchaient le même asile : la belle Bertrade, la veuve adultère de Foulques d'Anjou et du roi Philippe de France, Bertrade, convertie par un sermon de Robert d'Arbrissel, prenait en horreur les déréglements de sa vie, entrait, à la fleur de l'âge et de la beauté, dans l'Ordre de Fontevrault, et y menait une vie si austère qu'elle succombait bientôt à ses macérations[2].

Élisabeth, qu'on croit fille du comte de Crépy, et sœur de saint Simon de Valois, abandonnait l'abbaye de Chelles pour chercher une retraite plus austère, et, ayant trouvé un lieu désert et marécageux appelé Rosoy, près Courtenay, elle y demeura longtemps dans un arbre creusé par le temps, exposée d'abord à la risée des paysans, puis vénérée et entourée, de façon qu'on pût fonder sur le sol du vieil arbre un grand monastère doté par les sires de

1. Vers 1110. *Annal. Bened.*, l. LXIX, n. 12.
2. Will. Malmesb., *De gest. reg. Angl.*, l. V. — Elle mourut à Haute-Bruyère, maison qu'elle avait donnée à l'Ordre de Fontevrault.

Courtenay[1]. Julienne, fille naturelle de Henri Ier d'Angleterre, l'une des plus méchantes femmes de son siècle, et Mathilde d'Anjou, mariée à douze ans au fils aîné du même roi qui périt six mois après dans le naufrage de la *Blanche-Nef*, se firent toutes deux religieuses à Fontevrault, l'une pour y pleurer ses péchés, l'autre pour y « vivre avec l'Époux immortel[2] ». Ermengarde, duchesse de Bretagne, rendue libre par suite de la vocation monastique de son mari, y attendait déjà ses nobles compagnes. Beaucoup d'autres veuves de grands personnages se réfugièrent à Fontevrault sous Robert d'Arbrissel : Philippine, femme de Guillaume VII, duc d'Aquitaine; Hersende de Champagne, veuve du sire de Montsoreau; Pétronille de Craon, veuve du sire de Chemillé[3]. Adèle, com-

1. *Annal. Bened.*, l. LXX, n. 80. — Elle sortit de Chelles vers 1104 et mourut vers 1130.

2. Order. Vit., l. XII, p. 864 et 875.

3. Ermengarde était fille de Foulques d'Anjou et de sa première femme, par conséquent tante consanguine de Mathilde, qui était fille de Foulques V, fils de Foulques IV et de Bertrade. Le B. Robert d'Arbrissel mourut entre les bras d'Agnès, prieure d'Orsan en Berry. Nobilis monacha, quæ illi valde cara habebatur, eo quod ipsa consilio ejus, fallaces seculi divitias, quæ sibi multum blandiebantur, reliquerat, et pro Christo delegerat. Baldricus, *Vita B. Roberti*, ap. Act. SS. Bolland., t. II, febr., p. 612. Elle avait quitté son mari Alard, seigneur d'Orsan, qui vivait encore lorsque Robert mourut. *Ibid.* 615.

tesse de Chartres, fille de Guillaume le Conquérant, nièce du roi Étienne d'Angleterre et du comte Thibaut de Champagne, amie de saint Anselme, alla grossir le nombre des religieuses de noble naissance qui peuplaient Marcigny, cette illustre dépendance de Cluny[1]. La fille du Conquérant avait déjà donné à la grande abbaye l'un de ses fils, afin, disait-elle, qu'on ne pût lui reprocher de n'avoir mis au monde des enfants que pour le siècle[2]; et ce fils, depuis abbé et évêque, fut toujours un moine exemplaire.

Les races souveraines se croyaient obligées de fournir au cloître leur contingent, tout comme la noblesse ordinaire et les classes inférieures. Le mari d'Ermengarde, Alain Fergent, duc de Bretagne, qui avait conduit la fleur de la chevalerie à la croisade, qui s'était signalé par ses soins pour l'administration de la justice dans son duché[3], s'était longtemps montré hostile à l'abbaye de Redon, et il s'était attiré par là les anathèmes de l'abbé Hervé; en 1112, touché de repentir, il voulut se

1. Order., l. XII, p. 811.

2. Guill. Neubrigensis, l. I, c. 4. — Henri fut, en 1124, abbé de Glastonbury, puis de Reading, puis évêque de Winchester, et resta toujours fort lié avec Pierre le Vénérable, abbé de Cluny.

3. Il établit la sénéchaussée de Rennes et restaura l'ancien parlement de Bretagne. D'Argentré, ap. Courson, *Histoire des peuples bretons*, t. II, p. 169 à 171.

faire moine à Redon même, et il y vécut pendant sept années dans l'humilité[1] la plus profonde.

Le gendre d'Alain, Baudouin VII, comte de Flandre et neveu du pape Calixte II, Baudouin VII, dans tout l'orgueil de la jeunesse et de la puissance, s'était brouillé avec le roi d'Angleterre, duc de Normandie. Henri Ier lui fit dire de prendre garde à lui, parce qu'autrement il l'irait chercher jusqu'à Bruges. A quoi le comte répondit que le roi eût à s'épargner cette peine[2], parce qu'il irait d'abord le trouver à Rouen. Et, en effet, il partit sur-le-champ avec cinq cents chevaux, et alla enfoncer sa lance dans la porte fermée de Rouen, provoquant ainsi au combat le roi, qui se tenait emprisonné dans la ville. Henri ayant refusé la bataille, le comte s'en retourna en ravageant le pays pour témoigner au roi son mépris. Mais à peine revenu dans ses États, le comte reçut dans un tournoi une blessure dont il sentit qu'il ne guérirait pas[3]. Alors il prit le froc à Saint-Bertin, où il devait bientôt mourir dans la pénitence, en donnant aux moines un diplôme où il disait ceci :

1. De 1112 à 1119.
2. *Ann. Bened.*, l. LXXIII, n. 82.
3. Le respect de la vérité nous oblige de mentionner la cause qui rendit sa blessure incurable, selon Orderic Vital : ce fut parce que la nuit même où il la reçut « cum muliere concubuit ».

« Je sens que Dieu m'a justement flagellé et pater-
« nellement châtié à cause de mes péchés, et surtout « parce que je n'ai pas rendu aux églises des saints « l'honneur et la protection que je leur devais, « quoique Dieu m'eût constitué leur défenseur ; « usant donc des conseils des hommes pieux que la « bonté divine a portés à me visiter, je suis venu « me réfugier dans cet asile de contrition et de péni- « tence, et je veux qu'à l'avenir toutes les églises du « Seigneur jouissent, dans mes terres, de la liberté et « de la paix, afin qu'elles fassent prier avec ardeur « pour moi[1]. » Dix mois après, le comte mourait, et son oncle, le pape Calixte II, alors au concile de Reims, y demandait des prières pour le repos de l'âme du noble pénitent[2].

L'exemple de Baudouin entraîna dans la même voie, huit ans plus tard, son beau-frère Guillaume Cliton, héritier de Normandie et prétendant au comté de Flandre, lequel, blessé mortellement sous les murs d'Alost, voulut, lui aussi, aller mourir en habit de moine à Saint-Bertin[3]. Ces cheva-

1. *Ann. Bened.*, l. c.

2. Order. Vit., l. XII, p. 863. — Epistola Clementiæ sororis papæ pro Balduino, Flandrensium comite filio suo, recitata est. Pro quibus et pro cunctis fidelibus defunctis lugubris pastor cum venerabili cœtu Deum deprecatus est.

3. En 1127. Order, Vit., XII, p. 885,886. On lisait sur sa tombe :

liers, aux passions si vives, espéraient expier leurs fautes et purifier leurs âmes sous le froc. Leur confiance était partagée par leurs contemporains, qui tous croyaient, avec l'Église, à l'efficacité de la prière et à la toute-puissance du repentir. A ces vocations si nombreuses dans les rangs de la chevalerie, il fallut ouvrir de nouveaux asiles, et agrandir, en les reformant, les anciennes fondations où, par une loi aussi merveilleuse qu'invariable dans l'histoire des Ordres Monastiques, le nombre des néophytes s'est toujours d'autant plus élevé que la ferveur primitive s'était mieux conservée. Le fait put être en effet constaté pendant toute la période qu'on vient de parcourir. On a remarqué, dans le cours du récit, l'heureuse influence de l'esprit réformateur de Cluny sur les grandes abbayes des Pays-Bas[1], et admiré la fécondité des fondations nouvelles dues, en France, à Robert d'Arbrissel, à Bernard de Tiron, à Vital de Savigny, à Géraud de Salis; et cependant force nous a été de renvoyer à plus tard l'histoire des origines et de la propagation de l'Ordre de Cîteaux[2].

Miles famosus Guillelmus vir generosus marchio Flandrensis jacet hic monachus Sitiensis.

1. Voir plus haut.

2. Parmi les fondations purement bénédictines, qui devenaient plus rares, en France, à mesure que se développaient les Ordres

En Allemagne, la guerre entre l'Église et l'empire ne ralentit en rien le mouvement permanent qui portait la noblesse allemande à sanctifier sans cesse ses domaines par de nouvelles fondations religieuses, à enrichir sans cesse ses possessions de nouveaux monastères. La fille de l'empereur schismatique Henri IV, Agnès, d'abord mariée au duc de Souabe, puis au margrave d'Autriche, fonda elle-même, d'accord avec son premier époux, Lorch en Souabe[1], puis, avec le second, cette grande abbaye de Kloster Neuburg, qui a échappé, jusqu'à présent, à la sécularisation, et forme encore l'un des plus nobles monuments des rives du Danube.

Agnès se remaria dans la suite avec le margrave Léopold d'Autriche, qui a été depuis canonisé et auquel elle donna dix-huit enfants. Comme un jour ces deux époux, devisant ensemble sur l'opportunité de fonder un monastère en l'honneur de Marie et pour le salut des âmes, demandaient à Dieu de

nouveaux émanés de la règle primitive, il faut signaler Maurigny, près d'Étampes, doté en 1106 par Anseau fils, Arembert et Haimon de la Ferté-Baudouin, aux moines de Flavy, et bientôt comblé des donations de Philippe Ier et de Louis VI : parmi ses bienfaiteurs, elle compte Ermanric, bourgeois d'Étampes. La chronique de Maurigny est une des sources les plus importantes dans l'histoire de cette période : elle est dans les *Scriptores* de Duchesne, t. IV.

1. Vers 1106, au diocèse d'Augsbourg; ne doit pas être confondu avec l'abbaye de Lorsch beaucoup plus ancienne, au diocèse de Worms.

les éclairer sur le choix du site, un vent léger vint enlever le voile de la princesse et le porta au loin. Or, neuf ans plus tard, le margrave ayant, un jour à la chasse, retrouvé le voile de sa femme accroché à un arbre, n'hésita pas plus qu'elle à voir dans ce fait un indice de volonté divine; et tous deux fondèrent en cet endroit la grande abbaye de Kloster Neuburg qui, située aux portes de Vienne, a échappé jusqu'à présent à la confiscation, et compte encore cent paroisses sous son obéissance[1].

Le comte palatin Sigefroy, avant de tomber sous les coups de Henri V, et la comtesse Hedwige d'Altenarhr, installèrent une colonie d'Afflighem à Laach[2], dont l'église à six tours, au bord d'un lac

1. De l'Ordre des chanoines réguliers en 1114. Concordes animi et uno spiritu arbitrati rem gratam Altissimo fore.... B. Mariæ templum condere.... ob honorem Dei et animarum salutem.... et cum de loco ædis construendæ cogitarent, divina quasi voluntate ventus coercitus flammeolum Agnetis capite leviter sublatum.... Elapsis novem annis, marchio venationis actum exercens, flammeolum.... super frutice sambuci invenit integrum. *Oratio de S. Leopoldi et Summar. Canonizat. S. Leopoldi*, ap. Paz, *Script. rer. Austriac.*, t. I, p. 579 et 616.

2. Cette admirable église, commencée en 1093, par Henri, comte de Laach, fut terminée en 1112 : quand je l'ai visitée en 1833, elle servait de grange à un fonctionnaire prussien nommé Delius. On peut en voir une lithographie exacte dans l'ouvrage de M. Sulpice Boisserée intitulé : *Monuments du Bas-Rhin*. Voir pour les détails de la fondation Brouwer, *Ann. Trevir.*, lib. XIII, p. 7, et Mab., *Chron. Bened.*, l. LXXII, p. 47.

solitaire et pittoresque, forme encore un des monuments les plus précieux de l'architecture romane dans les contrées du Rhin.

Les comtes d'Andechis et de Spanheim fondaient l'un et l'autre, à la porte de leurs châteaux, des monastères qui ont perpétué leur nom jusqu'à nos jours[1]. Le comte Wiprecht de Svoitsels, l'un des plus redoutables adversaires de l'empereur, dota, en Saxe, Pagau et Reinersderf, avec le concours et d'après les conseils d'Otton, évêque de Bamberg[2]. Ce saint prélat, l'un des hommes les plus vénérés de cette époque et que se disputaient à l'envi les deux partis ennemis, portait à l'Ordre Monastique l'affection la plus dévouée et la plus active. Il voulut lui-même devenir moine à l'abbaye de Saint-Michel dans sa ville épiscopale; mais, après y avoir fait vœu d'obéissance, il fut contraint par l'abbé, en vertu de cette obéissance même, de reprendre ses fonctions épiscopales. Il s'en dédommagea en fondant ou en restaurant quinze abbayes[3] et six prieurés, tant dans son propre diocèse que dans les

1. Andulu, non loin de Munich, 1120, et Spanheim, près de Kreuznac, en 1124.

2. Mabill., *Ann. Bened.*, l. LXXI, n. 90. Vito Wipracht, c. 6-10, ap. Gervais, I, 88.

3. Michelsberg, Pharis, Bantz, Aarau, Michelwend, Entzders, Prüfening, Gengenbach, Sentauer, Stein, Regentsters, Arnolstein, Clunick, Biburg, Hosterhof. Mabill., *Ann.*, l. c.

contrées voisines. Et à ceux qui lui reprochaient de consacrer à cet usage tous ses revenus, et de n'en rien réserver pour le service de l'empereur, il répondait : « Ce sont des hôtelleries dont nous « n'avons que trop besoin, dans cet exil du monde, « où nous voyageons loin de Dieu. Le monde n'est « qu'un exil, et la vie qu'un voyage, où ceux qui « sont encore éloignés de Dieu ne sauraient ren- « contrer trop d'hôtelleries. »

Otton avait confié la principale de ses fondations, Prüfening[1], à un moine de Hirschau, Ermenold[2], non moins charitable que zélé. Or, dans une grande disette, le saint homme, ayant vidé les caves et celliers de sa maison pour nourrir les pauvres des environs, eut à souffrir lui-même, avec ses frères, d'une cruelle famine, jusqu'au jour où un seigneur du voisinage le vint secourir. Cependant, si les portes de Prüfening restaient toujours ouvertes aux pauvres du Christ, l'abbé savait les fermer à la majesté impériale. Lorsque Henri V vint visiter l'ab-

1. Près Ratisbonne. Il y a un ouvrage spécial sur ce monastère : *Fontilegium sacrum sive fundatio insignis monast. S. Georgii martyris Ord. S. Bened. vulgo Prüfening dicti*, etc. R. P. F. Melchiore Wexer, *ejusdem monasterii seniore*. Ingalstadii, 1626.

2. Il avait été d'abord abbé de Lorch, fondé par la sœur de l'empereur Henri V; mais, apprenant que celui-ci se vantait de lui avoir fait un beau cadeau en lui donnant cette abbaye et qu'il en espérait un retour, il eut horreur du soupçon de simonie et s'en retourna à Hirschau avec quarante de ses moines. Mabill., l. LXXI, c. 24.

baye, Ermenold ne voulut pas communiquer avec un excommunié[1], il refusa, malgré les prières de l'évêque Otton lui-même, et malgré les menaces du cortège impérial, de recevoir le monarque. L'empereur eut le mérite de respecter ce noble courage, qui devait valoir au vénérable religieux la palme du martyre.

En Angleterre, Henri Ier fonda plusieurs monastères, entre autres celui de Reading, qu'il soumit à Cluny et où il choisit sa sépulture. Cette abbaye, située au point de jonction des principales routes du royaume, et munie d'un hôpital et d'une léproserie, devint comme la plus grande hôtellerie d'Angleterre, et compta toujours, grâce à son infatigable hospitalité, plus d'hôtes que d'habitants[2]. Croyland, qui avait été, du temps des Saxons, le plus vénéré des monastères anglais, sortit de ses ruines par les soins de son savant abbé, Godefroy d'Orléans, que l'on a déjà vu présider à la fondation de l'université de Cambridge. Godefroy eut le bonheur d'achever cette œuvre, en employant un moyen très usité en ce temps-là[3] : des moines, porteurs de reliques et

1. *Acta S. Ermenoldi.*

2. Guillelm. Malmesb. XLVI, 2. *De pont. Angl.*, *Monast. Anglic.*, t. Ier, p. 419. *Ann. Bened.*, l. LXXIII, n. 143.

3. Voir le curieux récit du voyage des chanoines de Laon en France et en Angleterre, entrepris dans un but analogue, par le moine Hermann. *De mirac. S. Mar. Laudun*, l. I, imprimé par d'A-

d'indulgences, allèrent, au nom des évêques anglais, les offrir à tous ceux qui voudraient bien s'engager à leur venir en aide[1]. Ces quêteurs parcouraient non seulement l'Angleterre, mais encore l'Écosse, l'Irlande, la Flandre et la France; ils revinrent avec beaucoup d'argent, et, trésors bien préférables, avec un grand nombre de religieux étrangers[2], tant était sincère et profonde la confraternité qui unissait toutes les nations chrétiennes et dont l'Ordre Monastique était le principal ciment. La pose de la première pierre de la nouvelle église, en 1114, se fit avec une solennité et au milieu d'une affluence qui attestent la sympathie publique des hommes du onzième siècle pour de telles entreprises : pendant que quatre cents moines étrangers mangeaient au réfectoire des religieux, les comtes, les seigneurs et les chevaliers du voisinage dînaient dans la salle de l'abbé; plus loin, dans les cloîtres, étaient rangées six longues files d'hommes attablés, avec leurs femmes, et, en plein air, plus de cinq mille laboureurs, ouvriers, hommes de condition inférieure, étaient servis par les moines eux-mêmes. Deux princes qui avaient étudié à Orléans sous l'abbé Go-

chery, à la fin des œuvres de Guibert de Nogent, p. 536 à 542, et extrait par D. Lelong, *Hist. du dioc. de Laon*, et l'*Hist. littér. de France*, t. XII.

1. Mabill., *Ann. Bened.*, l. LXXI, n. 87.
2. *Ibid.*

defroy, Thibaut le Grand, comte de Champagne, et son frère Étienne de Blois, monté depuis peu sur le trône d'Angleterre, et l'un et l'autre neveux du roi Henri, mirent le sceau à la solennité en venant embrasser leur ancien maître, et en lui apportant, de la part de leur oncle, la confirmation royale des immunités octroyées à l'abbaye[1].

Tandis qu'un moine normand, Raoul[2], siégeait, à la place de saint Anselme, sur le siège primatial de l'Angleterre, les Écossais voulurent avoir un moine anglais pour archevêque de Saint-André et pour primat d'Écosse[3]. Eadmer, l'ami et l'historien de saint Anselme, que le roi Alexandre d'Écosse avait demandé à l'Église de Cantorbéry pour remplir cette charge, eut à subir de grandes traverses. Il advint, en effet, que le roi, après avoir désiré vivement la nomination du vénérable Eadmer, ne le trouva point assez docile à ses volontés. Comme la plupart des rois de ce monde, Alexandre voulait être tout dans son royaume et n'y rien tolérer qui ne dépendît exclusivement de son autorité[4]. Mais Eadmer, lui, était fermement résolu à ne point

1. Petrus Blesensis, ap. Mabill., *Ann. Bened.*, l. LXXII, n. 71.

2. Fils de Siffroy, seigneur de Scurris, avait été abbé de Séez et évêque de Rochester avant d'être élu en 1114 archevêque de Cantorbéry.

3. En 1120.

4. Eadm., *Hist. novor.*, l. V, p. 99, éd. Gerberon.

rompre tout lien avec son monastère, à se faire sacrer par son archevêque légitime et à lui demeurer subordonné; il déclarait, en outre, qu'au prix du don de toute l'Écosse, il ne renoncerait pas à sa qualité de moine de Cantorbéry. Convaincu qu'il ne pourrait vaincre la résistance du roi, Eadmer déposa sa crosse archiépiscopale sur l'autel où il l'avait prise, sans avoir voulu recevoir l'investiture ni prêter l'hommage, et il s'en retourna à son abbaye, témoignant ainsi, ce sont ses propres paroles, qu'il avait été formé à l'école de saint Anselme[1].

Le frère et le futur successeur d'Alexandre d'Écosse, David, duc de Lothian, fils de sainte Marguerite, et depuis canonisé comme sa mère, témoignait dès lors aux moines le plus ardent dévouement : enthousiasmé par le récit des vertus du fondateur de Tiron, il quitta sa patrie pour venir en France rendre visite au saint vieillard. Mais, ce dernier étant mort dans l'intervalle, le jeune prince ne put que s'agenouiller sur la tombe de celui dont il venait chercher la bénédiction. Toutefois le voyage du duc de Lothian ne fut point inutile : il ramena

1. Eadm., *Hist. nov.* lib. VI, p. 102. — Plus tard, il se montra moins inflexible et il écrivit au roi pour lui dire qu'il renonçait à la suprématie de primat de Cantorbéry. On ne voit pas quel fut le résultat de cette concession.

avec lui en Écosse douze disciples du maître vénéré, qu'il installa plus tard à Kelso[1].

Les relations des têtes couronnées avec les moines étaient alors aussi fréquentes que recherchées. Henri Ier d'Angleterre, malgré ses luttes avec Anselme et Calixte, avait conservé au fond du cœur un affectueux respect pour les habitants des monastères. Il choisit les deux abbés Joffrid de Croyland et Gislebert de Westminster[2] pour ses ambassadeurs, lorsqu'il voulut, en 1118, traiter avec Louis le Gros, roi de France. En 1113, on vit Henri se rendre à Saint-Évroul pour y célébrer la fête de la Purification : il s'assit pendant longtemps dans le cloître de l'abbaye, s'y fit rendre compte du genre de vie, des habitudes des moines, et manifesta une approbation sans réserve. Le lendemain, le prince entra au chapitre et demanda humblement d'être affilié à la Congrégation, ce qui lui fut accordé : en retour, Henri concéda au monastère une charte de garantie qu'il signa avec tous les seigneurs[3].

En 1124, ayant appris que le vieil abbé Guillaume, successeur de saint Anselme à l'abbaye du

1. Mabill., *Ann. Bened.*, l. LXXIII, c. 53. Act. SS. Bolland., die 14 april.

2. Ils étaient tous les deux Français. M. Thierry a relevé le passage d'Eadmer où il signale l'opposition systématique de Henri à l'élection des abbés de race anglaise.

3. Ord. Vit., l. XII, p. 840.

Bec, touchait à ses derniers moments après trente années d'abbatiat, Henri alla le voir, et le pria de désigner son successeur. Guillaume répondit que les canons ne lui permettaient pas de faire lui-même ce choix ; mais il supplia le roi de laisser choisir un moine d'un âge mûr et d'une vie irréprochable. A ces mots, Henri prit la main de l'abbé, et, l'ayant baisée, il la plaça sur ses yeux comme pour en être béni[1]; et plus tard, quand Guillaume eut rendu le dernier soupir et que son corps fut exposé dans l'église, le roi alla le contempler et dit : « Plût à Dieu « que mon âme habitât un jour là où repose à cette « heure celle du défunt[2] ! »

Cette émotion profita grandement à l'âme du prince et à la liberté du Bec. En effet, les moines de l'abbaye ayant élu pour abbé le prieur Boson, parce qu'il avait été disciple de leur grand abbé saint Anselme[3], le roi, très irrité, rejeta d'abord ce choix, précisément à cause du zèle que ce même Boson avait montré pendant les luttes d'Anselme contre lui[4]. Toutefois, sur la prière réitérée des moines, Henri finit par se laisser flé-

1. Milo Crispin., *Chron. Beccens.*, ad calc. Lanfranc, éd. d'Achery, et in *Not. S. Anselmi*, éd. Gerb., p. 580.

2. *Ibid.* et *Ann. Ben.*, l. LXXIV, c. 75.

3. *De libertate Beccensis monast.* in *Append.*, t. V. *Ann. Bened.*, n. 12.

4. *Ibid.*

chir. Mais Boson ne voulut pas accepter, et résista aux supplications de ses frères[1], comme aux exhortations de l'archevêque de Rouen, de peur que le roi ne lui demandât l'hommage, auquel il avait résolu de ne se pas soumettre, ayant promis au pape Urbain II, mort depuis vingt-cinq ans, qu'il ne ferait jamais un tel acte au profit d'aucun laïque[2]. Les évêques anglais furent indignés d'un pareil motif de refus : « Comment, disaient ceux d'É-« vreux et de Lisieux, nous qui sommes des évêques, « nous rendons bien hommage au roi, et voilà ce « moine qui dit qu'il ne fera point ce que fait « tout le monde[3] ! »

Mais ils eurent beau exciter le roi contre Boson, pendant qu'il chevauchait à ses côtés, depuis Brienne jusqu'à Rouen[4], Henri dispensa le nouvel élu de l'hommage, et en même temps de la profession solennelle d'obéissance à l'archevêque de cette ville[5].

Après l'installation de l'abbé, le roi l'exhorta à

1. *De libertate Beccens. monast.*, l. c.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.* Cf. Milo Crisp., *Vita abb. Becc. post Lanfr.*, p. 48.
4. *De libert. Becc.*, l. c.
5. *Ibid.* — Il s'agissait ici de certaine profession de soumission solennelle qui s'exprimait par la formule *profiteor*, car on voit que, lors de sa bénédiction, l'abbé consentit sans difficulté à promettre entre les mains de l'archevêque, d'être *subjectus* et *obediens* à l'Église de Rouen, en se servant du mot *volo*.

rester fidèle aux traditions d'hospitalité et d'austérité qui faisaient la gloire du Bec[1], et il lui promit, à cette condition, de protéger le monastère, en disant : « Tu seras l'abbé du dedans, et moi, l'abbé « du dehors. »

Vers l'époque où le roi d'Angleterre entretenait ces relations familières avec la grande abbaye de son duché normand, le roi de France, venait faire acte de fidèle et de vassal à Saint-Denis, la grande abbaye de son royaume, dont il reconnaissait tenir en fief le comté du Vexin[2]. Le mobile auquel obéissait le souverain français en cette occurrence était des plus sérieux : il savait que l'empereur Henri V nourrissait, depuis cinq ans, un profond ressentiment contre lui, à cause du concours qu'il avait prêté au pape pendant le concile de Reims[3]. En effet, Henri gardait rancune à cette ville, théâtre de sa honte, et, de concert avec son beau-père le roi d'Angleterre, il avait arrêté de l'assiéger et de la détruire, à la tête d'une puissante armée. Averti de ce projet d'agression, le roi convoqua sa noblesse[4], puis, se souvenant que le glorieux martyr saint Denis, apôtre de la France, était le pro-

1. *De libertate Beccens. monast.*, l. c.
2. Suger, *Vita Lud. Grossi*, p. 312.
3. Genebrard, *Chr.*, in *Concil.*, XII, 1308.
4. Suger, l. c.

tecteur spécial du royaume qu'il avait converti, il alla invoquer le saint dans l'antique abbaye où reposaient ses reliques, fit exposer ses restes sacrés sur le grand autel, comme c'était l'usage dans les grands dangers publics[1], et, prenant sur ce même autel, comme entre les mains de son seigneur, l'oriflamme qui servait de bannière au comté de Vexin, il courut à la défense de Reims[2]. Toute la France le suivit avec un élan unanime dont l'histoire n'avait guère offert d'exemple[3] : les vassaux les plus puissants et les plus éloignés, tels que les ducs de Bretagne et d'Aquitaine, les habitants des villes de Champagne, de Picardie et de l'Ile-de-France, se réunirent autour de Reims, où une armée formidable s'organisa, bien résolue à venger les injures de celle qu'ils appelaient déjà le reine des nations.

Un moine de basse naissance[4], nommé Suger, nouvellement élu abbé malgré le roi[5], y conduisait

1. Suger, l. c.

2. *Ibid. supra.*

3. Le récit de Suger, qui se trouva lui-même à Reims, porte l'empreinte du patriotisme le plus ardent.

4. Suger insiste, dans plus d'un endroit de son récit, sur son humble origine, comme nous le montrerons plus loin.

5. Le roi, n'ayant pas été consulté pour cette élection, fit emprisonner à Orléans les moines et les plus nobles chevaliers feudataires de l'abbaye, qui venaient la lui annoncer. Suger pensait à lutter contre cet arbitraire royal (Romanæ Ecclesiæ vigore et D. papæ Calixti qui me diligebat auctoritate), quand le roi fléchit, relâcha les prisonniers et le reçut avec joie. *Ibid.*, p. 310, 311.

les vassaux de l'abbaye de Saint-Denis, et ce fut parmi eux que se plaça le roi Louis VI, en disant: « C'est ici que je combattrai le mieux, sous la « protection des saints qui sont mes seigneurs, « et dans les rangs des compatriotes au milieu « desquels j'ai été élevé. » L'empereur, intimidé[1] par la belliqueuse attitude des Français, se retira sans avoir osé combattre. Immédiatement le roi revint rendre des actions de grâces solennelles à son seigneur suzerain le grand martyr de Saint-Denis; il voulut rapporter lui-même dans la basilique vénérée les reliques devant lesquelles les moines contemporains de l'abbé Suger avaient prié jour et nuit pour le succès de la France. Cependant, l'abbaye de Saint-Denis n'occupait pas le premier rang : elle ne venait qu'après Cluny, que Louis le Gros lui-même appelait le membre le plus noble de son royaume[3], dont l'abbé disputait à celui du Mont-Cassin le titre d'*abbé des abbés*[4], et dont la grandeur projetait sur tous les pays chrétiens un

1. SUGER, 313. — Comme ce n'étaient pas les bourgeois de Saint-Denis ni les chevaliers des environs qui avaient élevé le roi, il résulte de ce passage qu'il y avait des moines mêlés aux soldats. La présence de Suger lui-même est démontrée par cette phrase de son récit : Cum Remis undecumque convenissemus.

2. *Ibid.* — Il fit à cette occasion une foule de donations à l'abbaye.

3. In *Spicileg*,, t. XIII, p. 301.

4. Au concile du Latran, en 1116, où Pons, abbé de Cluny, était

éclat sans rival. En 1123, Pons, abbé démissionnaire de Cluny, portait la sainte lance[1] à la tête de l'armée chrétienne, qui, forte de trois mille hommes seulement, mettait en déroute, à Ybelin, soixante mille Sarrasins et sauvait la Palestine. L'année suivante, le successeur de Pons, Pierre le Vénérable, rendait la paix à l'Espagne catholique, libre alors de déployer toutes ses forces contre les Sarrasins, et qui, grâce à la médiation de l'abbé de Cluny auprès des rois de Castille et d'Aragon, voyait avec bonheur les deux princes conclure un traité dans l'abbaye cluniste de Najara[2].

C'est ainsi qu'aux deux extrémités de la chrétienté, deux abbés de Cluny se plaçaient au premier rang de la guerre et de la paix.

plénipotentiaire de l'empereur. Mais sa prétention fut repoussée par le cardinal chancelier de l'Église, qui obligea Pons à reconnaître que les Clunistes, comme tous les moines du monde romain, omnes in orbe Romano monachos, avaient reçu leur règle de S. Benoît, et du Mont-Cassin, et maintint ce titre à l'abbé de ce monastère : ut ipse solus, qui tanti legiferi vicarius est, abbas abbatum appellatur. *Chron. Cass.*, l. IV, c. 62.

1. Robert del Monte, in *App. Sigeb.* Cluny avait eu de tout temps des relations nombreuses avec l'Orient : l'archevêque d'Édesse était *confrater* de l'abbaye bourguignonne et avait été reçu en cette qualité par saint Hugues, en passant à Cluny pour aller de Flandre à Jérusalem. *Ann. Ben.*, l. LXXIII, n. 108. Pierre le Vénérable conféra cette dignité à l'empereur de Constantinople, Alexis Comnène, en réclamant l'abbaye de la Charité que l'empereur Jean Comnène avait donnée à Cluny. Petr. Ven., l. IV, epist. 35.

2. Sandoval, ap. Pagi, *Crit.*, in 1124, c. 18.

Tant de splendeurs, à peine ternies par quelques taches inséparables de l'humaine faiblesse, une si constante intervention dans les plus grandes affaires de l'Église et du monde, devaient naturellement exciter contre les moines clunistes de vives inimitiés et une jalousie redoutable. Les mauvaises passions se rencontraient, non seulement parmi les membres des communautés rivales, mais en outre parmi les laïques dévoués à la puissance temporelle et attachés à la personne de l'empereur, lesquels, indignés de voir fermer à leur maître excommunié les portes de l'abbaye de Prüfening, lui criaient en montrant du doigt les moines occupés à leur jardin[1] : « Voyez donc ces frocards, « comme ils traitent notre empereur! Ils ne dai- « gnent seulement pas respecter la dignité impé- « riale. Il faut les châtier de cet excès d'impudence « et leur apprendre qu'on n'insulte pas impuné- « ment le diadème des Césars[2]. »

Les clercs, eux aussi, se laissaient emporter par ces rancunes, et on en eut la preuve lorsque, pour la première fois depuis la conversion de l'Angle-

1. *Acta S. Ermenoldi,* apud Bolland., *Acta SS. Ordinis Benedict.*, 6 jan.

2. *Ibid.* — L'empereur, comme nous l'avons dit plus haut, ne voulut pas suivre leurs conseils et respecta l'indépendance de l'abbé Ermenold et de ses moines.

terre, un archevêque de Cantobéry fut choisi hors des rangs monastiques[1].

Nous avons fait connaître les inutiles réclamations des évêques de la province de Lyon contre Cluny, au concile de Reims[2]. Au concile œcuménique de Latran, dont un des canons interdisait aux abbés diverses fonctions épiscopales et pastorales[3],

1. Guillaume de Corbeil, chanoine régulier, élu en remplacement de Raoul, moine du Bec, mort en 1122. On voit ici que les chanoines réguliers, n'étant pas enfants de Saint-Benoît, ne comptaient pas parmi les moines. Déjà, en 1114, lors de l'élection de Raoul, les évêques avaient montré de la répugnance à reconnaître un moine pour successeur de saint Anselme, mais les antécédents les y avaient forcés. Stigand, seul archevêque non moine jusque-là, avait été déposé après la conquête et n'avait jamais reçu le *pallium*. Eadmer, *Hist. novor.*, l. V, p. 86. « Ecce », dit le moine Orderic Vital sur l'élection de Guillaume Secce. « antiquus mos pro invidia, qua clerici contra monachos urebantur, depravatus fuit.... Angli monachos, quia per eos ad Deum conversi sunt, indesinenter diligentes, honoraverunt : ipsique clerici reverenter et benigne sibi monachos præferri gavisi sunt : nunc autem mores et leges mutati sunt, et clerici, ut monachos confutent et conculcent, clericos extollunt. » *Ibid.*, XII, p. 873. Du reste, Guillaume de Corbeil fut remplacé à sa mort, en 1137, par un moine du Bec, Théodoric, quatrième archevêque de Cantorbéry tiré de ce monastère illustre.

2. Par bulle du 9 janvier 1121, Calixte II interdit l'évêque de Mâcon jusqu'à ce qu'il eût réparé le tort fait par lui à Cluny. *Thesaur. anecd.*, I, 347. Mais il ne faut pas croire que les papes donnassent toujours raison aux abbayes contre les évêques : on a un diplôme de Pascal II par lequel il blâme l'abbé de Cluny d'avoir consacré le saint chrême, et le lui interdit pour l'avenir. *Reg. Pasc.*, n. 75, in Coletti *Concil.*, XII, 1030.

3. Can. XVII.

des évêques élevèrent aussi la voix contre les envahissements du Mont-Cassin et probablement des moines en général[1].

« Il ne reste plus, disaient-ils, qu'à nous ôter « la crosse et l'anneau et à nous mettre aux ordres « des moines. A eux les églises, les villes, les châ« teaux, les dîmes, les oblations des vivants et des « morts. Les chanoines et les clercs sont tombés en « discrédit depuis que les moines qui passent pour « avoir abandonné ce monde et toutes ses concu« piscences, poursuivent avec une insatiable avidité « les choses du monde, et, dédaignant le repas que « leur offre saint Benoît, ne s'occupent nuit et jour « qu'à dérober aux évêques leurs droits[2]. » Un moine du Mont-Cassin répondit en s'adressant au pape : « Nous prions nuit et jour pour le salut du monde « entier, et la conduite de nos abbés envers le « siège apostolique n'a pas été telle que nous « ayons mérité de perdre, sous votre pontificat, ce « que tant d'empereurs, de rois, de ducs et de papes « ont offert à saint Benoît[3]. » Puis un évêque du nord de l'Italie prit la défense des moines, exposa

1. La suite du récit semble indiquer que ces plaintes n'étaient dirigées que contre le Mont-Cassin. Fleury (l. LXVII, n. 31), en retranchant la réplique de l'évêque ligurien, et la décision du pape a généralisé les accusations.

2. *Chron. Cassin.*, l. VII, c. 80.

3. *Ibid.*

les raisons qui avaient porté les anciens évêques à les doter, la coexistence perpétuelle de l'Ordre Monastique avec le clergé actif et séculier, et dit en finissant qu'il était du devoir des évêques d'aimer les moines, et non de les poursuivre[1]. Le pape Calixte mit fin à la discussion en déclarant que l'église du Mont-Cassin avait été fondée par l'ordre de Jesus-Christ lui-même, qui avait inspiré à Benoît d'en faire un sanctuaire vénérable pour la chrétienté et comme le chef-lieu de l'Ordre Monastique ; qu'elle avait été, en outre, un refuge assuré pour l'Église romaine dans ses adversités. « C'est pourquoi, ajoutait le pontife, suivant la « trace de nos saints prédécesseurs, nous décrétons « à perpétuité que ce monastère restera libre à « jamais de tout joug mortel, et sous la seule tu- « telle de l'Église romaine. Quant aux autres mo- « nastères, nous ordonnons de les maintenir tels « qu'ils ont été autrefois fondés[2]. »

Les temps n'étaient pas encore venus où l'inimitié contre les Ordres religieux pouvait espérer d'en triompher. Loin de s'éclipser, leur gloire resplendissait chaque jour davantage. Naguère le pape Calixte II, en confirmant l'Ordre de Saint-Jean

1. *Chron. Cassin.*, l. c.
2. *Ibid.*

de Jérusalem[1]. avait introduit dans les rangs de la chevalerie cet impérissable esprit de sacrifice et de dévouement chrétien qui s'est prolongé jusqu'au sein de la société moderne. En traversant la France, après le glorieux concile de Reims, le souverain pontife voulut ratifier la constitution de l'Ordre de Cîteaux, qui, grandissant dans la solitude depuis des années, devait surpasser en splendeur comme en fécondité toutes les merveilles passées de l'histoire monastique[2].

Avant de mourir, le grand pape à qui l'Église devait la paix, Calixte II, put voir sortir du sein de cet Ordre naissant et se lever à l'horizon, comme un astre sans rival, ce Bernard qui allait, pendant trente années, animer et purifier toute l'Église de son souffle, l'éclairer par sa doctrine, la transporter par son éloquence, parler au pape en docteur, aux rois en prophète, aux peuples en maître, venir en aide à la papauté de nouveau menacée, dissiper le schisme, confondre, dans Abélard, la raison insurgée, mériter le surnon de vengeur de la liberté ecclésiastique[3], et conduire l'héritier de Henri V, le

1. Par la bulle *Ad hoc nos disponente Domino*, du 19 juin 1120, selon Héliot, et du 6 juillet 1121, selon l'*Hist. litt.* t. X, p. 522.

2. S. Bernard parut pour la première fois aux yeux de l'Église au concile de Langres, à la fin du carême de 1124 : Calixte mourut le 13 décembre de la même année.

3. Vindex *ecclesiasticæ libertatis* : c'est l'inscription qu'on lisait

petit-fils de Henri IV, aux pieds d'un inébranlable champion de l'Église et de la société.

en 1837 sous sa statue à l'abbaye cistercienne de Wellingen dans la Suisse, aujourd'hui souillée par les sacrilèges d'Argovie.

APPENDICE

« ILS NE SAVENT PAS SIGNER, ATTENDU LEUR QUALITÉ DE GENTILSHOMMES. »

(Voir t. VI, p. 174 à 200.)

Certains écrivains du dernier siècle et du nôtre ont voulu faire croire (dans quel but, on le devine) que les moines, au moyen âge, n'instruisaient, dans les abbayes, que de jeunes enfants destinés à la vie religieuse, et que les classes nobles se faisaient honneur de demeurer étrangères à toute culture littéraire. Son Éminence le cardinal Pitra, dans sa belle *Histoire de saint Léger*, a prouvé la fausseté de l'assertion. Il y établit : 1° que, sous le roi franc Clotaire II, saint Chlodulphe, devenu plus tard évêque de Metz, avait été élevé avec saint Léger, à l'école des leudes et « comme c'était dans l'ordre, et *suivant l'habitude des fils nobles*, il est envoyé aux écoles et on le fait instruire dans les belles-lettres, *ut par erat et ut* NOBILIUM FILIIS FIERI SOLET, *scholis traditur et* LIBERALIBUS LITTERIS *docendus exhibetur.* » (*Vita S. Leodeg.*, c. 3. ACT. SS. O. B.);

2° Que saint Landebert, dès son enfance, *a prima fere ætate*, avait été remis « aux savants et aux historiens », *ad*

viros sapientes et storicos (*Vita S. Landb.*, c. 2. *Ibid.* sec. II);

3° Que saint Wandrille (*Vita*, c. 2. *Ibid.*), en sa qualité de noble, avait reçu l'éducation noble, celle où l'histoire militaire et les lettres antiques sont enseignées, et qu'il était imbu, des principes de la vie chrétienne aussi bien que de ceux des sciences profanes : *militaribus gestis de antiquis disciplinis*, QUIPPE UT NOBILISSIMUS, *nobiliter educatus, et crescentibus sanctæ vitæ moribus cunctisque mundanarum rerum disciplinis imbutus*, etc.

Ces faits, au surplus, sont attestés à chaque page de l'histoire du moyen âge, et, de nos jours, les preuves les plus fortes en ont été, on peut le dire, accumulées. Mais comme la ridicule formule : « Il ne sait pas signer, attendu sa qualité de gentilhomme, » est souvent reproduite, même dans les livres d'histoire adoptés pour la jeunesse, nous demandons la permission d'en faire justice ici, d'abord en indiquant les textes cités par les Mabillon et les Ziegelbauer, puis en faisant appel, sur la matière, à l'opinion des écrivains modernes les plus compétents.

Un passage d'Eckhard de Saint-Gall, mis en lumière par dom Pitra, établit qu'il y avait dans les monastères deux sortes d'écoles, les unes intérieures, pour les enfants destinés aux cloîtres (*oblati*), les autres extérieures, où venaient étudier les fils des nobles et des princes : *exteriorem in qua magnatum nobiliumque liberi fingebantur.* (BROUWER, *Antiquit. Fuldens.*, p. 36.) Voici, du reste, le texte d'Eckhard, qui marque très nettement la distinction qui existait entre les clercs envoyés par les évêques et les jeunes nobles appelés à rentrer dans le monde : « Après un court espace de temps, ils sont envoyés à l'école du cloître avec le B. Notker et les autres enfants qui suivent la règle monastique : *traduntur post breve tempus* SCHOLÆ CLAUSTRI *cum B. Notkero et cum cæteris* MONACHICI HABITUS *pueris. Exteriores vero, id est*

canonicæ, Isoni cum Salomone et ejus comparibus. (*Vita S. Notkeri*, c. 7.)

Les *nutriti*, dans les rangs desquels se trouvaient les fils de ducs, de comtes et de seigneurs, avaient le choix libre entre la vie du chevalier dans le siècle et celle du religieux dans le cloître. Or, dans l'une comme dans l'autre catégorie se trouvaient des hommes d'un mérite supérieur. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner, avec M. Charles de Rémusat, que des historiens du douzième siècle aient raconté que la jeune noblesse abandonnait en foule les châteaux paternels pour aller habiter des cahutes de branchages, au bord de l'Arjusson, où Abélard avait transporté son école. (V. Courson, *Hist. des peuples bretons*, t. II, p. 555.) Personne ne supposera, apparemment, que ces jeunes châtelains, réunis autour d'un théologien philosophe, fussent des hommes sans culture littéraire. Toutefois, sachant combien sont tenaces, en France, certaines faussetés historiques, M. Léopold Delisle, le savant directeur de la Bibliothèque nationale, a cru nécessaire de publier une dissertation pour établir qu'il est absolument faux que la noblesse féodale « ait jamais eu pour système de repousser jusqu'aux éléments de l'instruction ».

L'auteur commence par examiner quelques-uns des ouvrages importants composés, à cette époque, sur l'éducation de la noblesse. Or, que disent ces ouvrages? « Que les enfants des nobles *ont besoin d'acquérir des connaissances étendues*, et qu'il importe de les familiariser avec les lettres dès leur jeunesse » (Vincent de Beauvais); qu'il faut donner trois maîtres aux fils des seigneurs: l'un enseignant les mystères de la religion; le second, « suffisant en science et par espécial en science de grammaire, pour enseigner à parler latin, à lire, à ouyr, à entendre ce qui est moult expédient aux enfants des roys et des grans seigneurs » ; le troisième, de race noble et ancien chevalier, « qui les apreigne à estre et à converser entre gens grans et petiz, princes et prélats,

chevaliers, séculiers et religieux. » (GILLES DE ROMME.)

Voilà, certes, un programme qu'accepteraient, de nos jours, les pédagogistes les plus rigides.

Mais les faits sont-ils d'accord avec la théorie? Cela n'est point douteux pour M. Delisle. « La liste serait bien longue à dresser, dit-il, des barons et des seigneurs qui ont cultivé avec plus ou moins d'éclat, au moyen âge, l'histoire, la jurisprudence, la poésie. La multitude des personnages remarquables de ce temps, hommes d'État, guerriers, ministres, etc., recrutés dans les rangs de la noblesse, suffit à elle seule pour trancher la question. »

Cependant, comme des croix grossières tenaient lieu de signatures au bas des actes des onzième et douzième siècles, on en a conclu que les nobles de ce temps ne savaient pas écrire. C'est une grosse erreur à laquelle il est facile de répondre péremptoirement par le fait que voici : l'usage d'apposer sa signature sur les actes, les missives, etc., n'existait pas pendant la majeure partie du moyen âge : ainsi, pas une des nombreuses lettres de saint Louis n'est signée, et cependant il est certain qu'il savait écrire!

Le bon sire de Joinville, sénéchal de Champagne, écrivait fort bien, lui aussi, comme l'atteste un curieux document découvert par M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier.

Bertrand du Guesclin, qu'on a représenté comme le plus illettré des chevaliers, Talbot, Lahire, Dunois, et bien d'autres avec eux, ne méritent nullement la réputation d'ignorance qu'on leur a faite. L'usage de signer les actes est relativement moderne. C'est à partir de Charles V que les souverains commencent à le pratiquer, et Philippe de Mézières s'en plaignait avec amertume, déclarant qu'un souverain « ne doit adresser de lettres autographes qu'à ses parents, au pape et aux potentats étrangers ».

On le voit donc, quoi qu'on ait pu dire ou écrire, il faut

reconnaître la fausseté de la célèbre formule : « Il a déclaré ne savoir signer, attendu sa qualité de gentilhomme. » Au quinzième siècle, en Bretagne, les *notaires-passe*, qui apparemment devaient savoir écrire, étaient tous des gentilshommes, et il en était de même dans le Dauphiné. (La Roque, *Traité de la noblesse*, c. 148, éd. de 1710.)

M. Delisle n'hésite donc pas à conclure, comme l'avaient fait précédemment M. de la Borderie et M. A. de Courson, « que les nobles, au moyen âge, savaient écrire, et que, la portion savante du clergé mise à part, ils n'étaient pas plus ignorants que les membres des autres classes de la société. » (La Borderie, *Mélanges d'histoire et d'archéologie*, I, 60.)

CONDITION DES PAYSANS AU MOYEN AGE.

(Voir t. VI, p. 289.)

Nous ne résistons pas au plaisir de reproduire la lettre suivante d'un auteur dont l'écrit a recueilli les suffrages unanimes des juges les plus compétents, et qui a pénétré plus avant que qui que ce soit dans l'étude de la condition des paysans au moyen âge[1] :

« A part quelques faits isolés, nous avons vainement cherché dans la Normandie les traces de cet antagonisme qui, suivant des auteurs modernes, régnait entre les différentes classes de la société du moyen âge. Les rapports des seigneurs avec leurs hommes n'y sont point entachés de ce caractère de violence et d'arbitraire avec lequel on se plaît trop souvent à les décrire. De bonne heure les paysans sont rendus à la li-

[1] Léopold Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie au moyen âge*, 1851, p. xxxvi.

berté; dès le onzième siècle, le servage a disparu de nos campagnes ; à partir de cette époque, il subsiste bien encore des redevances et quelques services personnels ; mais le plus grand nombre est attaché à la jouissance de la terre. Dans tous les cas les obligations tant réelles que personnelles sont nettement définies par les chartes et les coutumes. Le paysan les acquitte sans répugnance : il sait qu'elles sont le prix de la terre qui nourrit sa famille; il sait aussi qu'il peut compter sur l'aide et la protection de son seigneur. Sans doute son travail est dur, ses fatigues incessantes, sa nourriture grossière. Mais aussi l'avenir ne lui inspire guère d'inquiétudes ; modeste dans ses désirs, il ignore les douleurs de la déception et du désespoir. En un mot, la féodalité du moyen âge (que nous distinguons bien de la féodalité des temps modernes) n'a point, au moins en Normandie, produit sur les paysans les effets désastreux qui lui sont imputés avec plus de passion que de justice. Nous avouons que de graves abus s'introduisirent ; nous convenons aussi que nos campagnes furent, pendant des siècles, le théâtre de guerres dévastatrices. Mais rejettera-t-on uniquement sur la féodalité la responsabilité de ces malheurs? N'oublions pas que ce régime a fait goûter à nos pères de longues années de calme et de prospérité : malgré l'accroissement du bien-être matériel, nos laboureurs, nos artisans, sont-ils réellement plus heureux que les laboureurs du siècle de saint Louis? »

LES ROULEAUX DES MORTS.

(Voir t. VI, p. 123-127.)

Extrait de Ch. LENORMANT. — Rapport à l'Académie des inscriptions, du 17 août 1849 (*Moniteur* du 17 mars 1850).

M. Léopold Delisle a envoyé un mémoire : *Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts*, inséré dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Il a apprécié d'une manière nouvelle, même *après les Bénédictins*, ces rouleaux, ou plutôt..... ces VOLUMES que, dans la ferveur des institutions du moyen âge, les communautés religieuses se transmettaient chaque année les unes aux autres. Qu'on se figure le cours des pieux exercices d'un monastère momentanément interrompu : un messager arrive : d'où vient-il? qu'apporte-t-il? C est l'envoyé de Cluny ou de Marmoutier : en tête du rouleau qu'il porte se trouve mentionné, ou le religieux célèbre, ou le bienfaiteur illustre que la communauté a inscrit récemment sur ses diptyques, et en faveur duquel elle invoque le concours fraternel de toutes les prières. Le rouleau, malgré sa prodigieuse étendue de cinquante ou soixante pieds, est déjà presque rempli ; car le messager a visité plus de deux cents églises, et à chaque station, les doctes et beaux esprits du lieu ont répondu à la requête qui leur était adressée, en inscrivant sur le rouleau, soit des vers en l'honneur du défunt, soit une demande en réciprocité de prières pour ceux de leurs propres frères dont ils ont à leur tour à faire connaître la perte. Il faut suivre un si bon exemple ; et de là de nouvelles recommandations et surtout de nouveaux vers, quelquefois même des essais d'écoliers, *versus pueriles*, livrés à cette publicité indulgente qui tient compte des bonnes intentions et des promesses d'avenir, mais parmi lesquels on peut découvrir,

avec un œil sagace comme celui de M. Delisle, des perles précieuses ; comme par exemple une pièce de quatorze vers latins, fort élégants, écrits par Héloïse, au monastère d'Argenteuil, en l'honneur du B. Vital de Savigny, dont le rouleau funèbre figure aujourd'hui parmi les monuments historiques les plus remarquables de nos archives nationales.

LES INVESTITURES, DE GRÉGOIRE VII A CALIXTE II.

(Voir t. VI et VII, *passim.*)

Charte très curieuse pour l'histoire des investitures dans les monastères, donnée par Mabillon, *De re diplomatica*, lib. VI, nº 165, sous le titre de *Notitia de libertate baculi pastoralis in cœnobio S. Michaelis ad Momsa.* Elle est de 1117, raconte les contestations antérieures, constate la concession faite par le comte Raynauld du droit d'investiture que ses ancêtres s'étaient arrogé, et établit les précautions nécessaires pour que les mêmes prétentions ne se renouvellent point : doublement intéressante pour l'époque de Grégoire VII et pour celle du triomphe approchant sous Pascal II.

In nomine sanctæ Trinitatis et individuæ unitatis. Deducente nos omnium honorum ductore Spiritu sancto, exultationem nostram fratribus nostris in hanc ecclesiam nobis successuris insinuemus, ut et ipsi scilicet habeant unde nobiscum exultent, et sibi caveant, ne reducto consuetudinis illicitæ jugo, seipsos pariter et fratres sibi successuros, unde nos exultemus, contristent. Igitur in hac ecclesia, sicut et in ceteris in quibus secularis dignitas suam exercere nititur potestatem, mos antiquus obtinuerat ut quo-

ties abbas moreretur, alter in loco illius, nisi baculum de manu advocati ecclesiæ susciperet, nullatenus substitueretur. Hæc illicita consuetudo inoleverat, ut quidam abbas, nomine SIGIFRIDUS, quamvis ceteris quos memoria nostra sibi revocare potuit religiosior, tamen de manu feminæ, vidilicet venerabilis comitissæ SOPHIÆ, suscepisset. Qui tandem ad se reversus, et melius sacrorum canonum institutionibus informatus, Romam pœnitentia ductus petiit, baculum beatæ memoriæ GREGORIO septimo, qui et HILDEBRANNUS, crimen suum confitens, reddidit. Quem tamen, cogente vix eodem Apostolico, quia ejusdem viri religio ad notitiam ejus pervenerat, iterum recepit; et sic abbas laudabilis vitæ usque in finem perseveravit. Sed venerabilis prædicta comitissa audiens se contemptam, se despectam, vehementer super hoc gratulabatur : hac deinceps in dilectione viri religiosi plurimum pro tali contemptu caritatis vinculis astringebatur. Sed et ipsa hoc exemplo se peccasse cognoscens, Romam perrexit, atque eidem Apostolico reatum suum confitens, absoluta repatriavit. Ista autem membris corporis exuta, ingens altercatio inter comitem THEODORICUM, *prædictæ Sophiæ filium*, et monachos exoritur : dum hic scilicet juxta consuetudinem dignitatis prædecessorum suorum abbatem substituere nitebatur; monachi autem sacrorum canonum decretis, quibus jam per prædictum abbatem edocti fuerant, obviare reverebantur. Sed utrarumque partium mediatoribus hanc litem sedare cupientibus visum est, ut baculus super altare a comite THEODORICO poneretur; et abbas ejus conductu ad eum suscipiendum adduceretur : satis in hoc decepti, ut quasi sic suam comes non amitteret dignitatem, nec monachi suam viderentur violare religionem. Cum sacri canones manum rarius nominent, quando catholicis prohibent accedere ad ecclesias per secularem potestatem : et frequentius (sicut in sequentibus videbitur) præcipiunt eorum omnino vitare in conductu dignitatem. Tali ergo

deceptus errore abbas Ornatus, necnon abbas Ulricus, baculum uterque super altare advocati conductu suscepit : et hæc illicita nec memoriæ digna conditio in hac Sancti Michaelis ecclesia usque ad electionem domini abbatis Lauzonis perseveravit. Igitur prædicto abbate Ulrico carnis claustra egresso, quidam fratrum spiritu ferventes, atque sacrorum canonum studiosi scrutatores, hujus miserandæ conditionis pestem diu in ecclesia lactatam, diu nutritam, diu roboratam, vehementer ingemuerunt; atque assumpto fidei clypeo, adversus eam pro posse suo decertare seipsos et universam Ecclesiam excitaverunt, sic scilicet, ut priusquam advocatus accurreret, abbatem sibi Lauzonem nomine præficerent, et ad altare absque ullo laicali conductu ad baculum suscipiendum deducerent, et soli sine seculari dignitate in sede collocarent. Sed his ita gestis, aures universorum, qui antiquæ consuetudinis Ecclesiæ et advocatorum notitiam habuerant, quasi re inaudita concutiuntur, corda omnium in stuporem vertuntur. Monachi hoc præsumpsisse ausi, nimia insipientia et etiam insolentia notantur. Comes etiam Raynaldus, prædicti comitis Theodorici filius, tunc temporis ecclesiæ advocatus, hoc audito furore commotus, cum principibus regionis ad ecclesiam venit, qui monachos dignitatem suam injuste sibi subtraxisse satis indignando conquerebatur. Quod nisi celeriter corrigeretur, sic scilicet ut abbas de se egrederetur, multis assertionibus affirmabat quod ecclesiam oppressionibus quibus posset, persequeretur. Sed tamen eo virorum prudentium consilio mitigato, dies determinatur in quo jus suum antiquum omnibus convenientibus recitaret, et injuriam quam a monachis perpessus fuerat, revelaret. Interim ab utraque parte consilium requiritur episcoporum. Die determinato fit conventus abbatum, monachorum, clericorum, laicorum. Res utriusque partis in judicio ponitur; sed monachi nihil superbe, nihil insolenter, sed religiose, sed prudenter fecisse quod fecerant, inveniuntur.

Auctoritas enim sacrorum canonum in medio deducitur, quæ sub anathemate prohibet ne quis per secularem dignitatem curam pastoralem aggrediatur. Sic enim in canone Apostolorum reperitur : « Si quis secularibus potestatibus usus Ec-« clesiam Domini per ipsas obtineat, deponatur, et abjiciatur, « omnesque qui illi communicant. » Item ex Antiocheno concilio : « Si quis per secularem dignitatem ecclesiam Domini « obtinuerit, abjiciatur, et ipse, et ordinator ejus; et modis « omnibus a communione separentur, et sint sub anathemate, « sicut Simon Magus a Petro. » Item ex synodo a CCXL Patribus habita sub Nicolao primo pontifice : « Quisquis secu-« larium principum aut potentum, aut alterius laicæ digni-« tatis adversus communem et consonantem atque canoni-« cam electionem ecclesiastici ordinis agere temptaverit, ana-« thema sit, donec obediat atque consentiat, quod ecclesia « de electione et ordinatione proprii pastoris se velle mons-« travit. » His atque plurimis aliis testimoniis, quæ prolixitas adhibere prohibuit, atque virorum religiosorum consiliis comes RAYNALDUS non tantum monachorum, sed et suum periculum discens, si quod jus circa pastoralem curam retentaret, indignationem tandem flexit : et quoniam *non malitiose, sed pro sua religione* monachos decertasse cognovit, jus illud antiquum quod a progenitoribuss uis retinere quærebat, inspirante sibi Spiritu sancto guirpivit. Erunt forte qui judicent, nos ista supervacue retulisse. Sed noverint nos, qui laborem certaminis sustinuimus, circa fratres in hanc ecclesiam nobis successuros piam sollicitudinem suscepisse, et eorum utilitati dilectionis studio deservisse : ut in his percipiant quanta servitute hoc cœnobium olim depressum fuerit, cum quoties abbas moreretur, non solum comites, sed et comitissæ capitulum ingrediebantur, ut eorum potestate alter subrogaretur. Sit igitur deinceps cautela fratrum religiosorum ut quoties abbas eligendus fuerit sine seculari pompa, sine conventu omnino laicorum, clericorum, soli capitulum

habeant soli patrem sibi cum timore Dei eligant; electum soli ad altare ad suscipiendum baculum deductum constituant, constituto obedientiam promittant. His expletis, abbas ad publicum exeat, et fidelitates suas, juxta consuetudinem, a quibus debet, suscipiat, quod si comes in villa fuerit, vel cum advenerit, duo de fratribus vel tres ad eum pergant, ut quem soli abbatem constituerint, ei nominent, omnino nihil aliud dicentes : Illum dominum nobis constituimus abbatem, precamur sicut advocatum ecclesiæ, ut eum diligatis et consilium ei detis, et in necessitatibus suis subveniatis. Si autem obliti suæ religionis aliter egerint, *unde jugum antiquitatis exsecrandæ* super se vel super posteros revocent; vinculis anathematis sacrorum conciliorum, quæ ut Evangelia sunt veneranda, se astrictos non ignorent : fratrum autem libertatem ecclesiæ retinentium sit gloria in secula seculorum.

Suivent la date de l'année seulement et les signatures des témoins, ecclésiastiques et laïques.

PART PRISE PAR LE PEUPLE ET LES LAÏQUES A L'ÉLECTION DES PAPES, DE SILVESTRE II A CALIXTE II.

(Voir t. VI, p. 378-379.)

M. Raynouard (*Hist. du droit municipal*, t. Ier, p. 161-163) a réuni une série de textes importants pour prouver la part prise par le PEUPLE et les laïques aux élections des papes, même après le décret de Nicolas II sur les cardinaux. Cette série va de Fabien (230) à Calixte II (1119). Voici ces textes depuis Gerbert, en 999:

999. **Silvestre II.** — Defunctus est papa urbis Romæ, statimque omnis populus Romanus sibi dari adclamat Gerbertum. Assumptus itaque de urbe Ravenna ordinatus est pontifex in urbe Roma. (AIMOIN., *De gest. Franc.*, lib. V, cap. 46.)

1044. **Grégoire VI.** — Cum consensu totius Romani populi ejec-

tus est a sede Benedictus et loco ejus subrogatus est... Gregorius. (Labbe, *Concil.*, t. IX, col. 943.)

1046. **Clément II.** — Unanimi consensu omnium. (Labbe, *Concil.*, t. IX, col. 994.)

1048. **Damase II.** — Omnium suffragiis est electus. (Labbe, *Concil.*, t. IX, col. 946.)

1048. **Léon IX.** — Electione cleri et populi ecclesiæ Tullensis ordinatus est episcopus. (*Chronic. Tull., sive sancti Richardi, Dacherii Spicil.*, t. II, p. 349.)

« Romam vado, ibique si clerus et populus sua sponte me elege-
« rit, faciam quod rogatis. »

Dicit electionem cleri et populi canonicali auctoritate aliorum dispositionem præire....

Nisi fiat electio ejus communi omnium laude.... nihil sibi tutius fore credidit quam *populari* electione.... assentiri.

Clerus et populus concordi voto, etc. (*Acta SS.* 19 aprilis, t. IV, p. 653, 658, 659.)

A clero et populo Bruno in summum pontificem eligitur. (Labbe, *Concil.*, t. IX, col. 947.)

1055. **Victor II.** — Consensu cleri ac populi pontifex. (Labbe, *Concil.*, t. IX, col. 1077.)

1061. **Alexandre II.** — Cardinales, totius cleri et populi Romani consensu.... (Marlot, *Metrop. Remens. hist.*, t. II, p. 119.)

1073. **Grégoire VII.** — Voto communi clericorum ac laicorum, diu renitens.... electus. (*Acta SS.* 18 martii, t. II, p. 649.)

Omnium cardinalium consensu et suscriptione totiusque populi et cleri approbatione, in pontificem electus est invitus. (Labbe, *Concil.*, t. X, col. 2. — *Vita Gregorii papæ. VII.*)

Obierat ipso anno papa Alexander.... et substitutus erat unanimi electione cleri et populi Gregorius VII. (*Chronic. Virdun.*, Hugon. Flaviniaci ; Labbe, *Nov. Biblioth. manuscr.*, t. Ier, p. 297.)

1086. **Victor III.** — Cum Cencio Romanorum consule consilio habito.... episcopi et cardinales una cum clero et populo.... itaque universi pariter uno consensu et animo illum cupientes invitum et renitentem attrahunt.... ibique juxta morem Ecclesiæ eligentes, Victoris ei nomen imponunt. (*Acta SS.* 16 septembris, t. V, p. 429.)

1088. **Urbain II.** — Communi totius cleri ac populi consensu electus est pontifex. (Labbe, *Concil.*, t. X, col. 420.)

1099 **Pascal II.** — Ecclesia quæ erat in Urbe pastorem sibi dari expetiit.

Ob hoc patres cardinales, episcopi, diaconi, *primoresque* Urbis primiscrinii et scribæ regionarii in ecclesia S. Clementis conveniunt.... Ecce tibi in pastorem sibi elegit dari populus Urbis, te elegit clerus, te collaudant patres. (*Acta SS.* maii, t. IV, pars I, p. 202.)

1118. **Gélase II.** — A clero, senatu populoque Romano, et congregatis omnibus quos Pandulphus hujus temporis enumerat cardinalibus, pari voto ac desiderio invitus ac renitens, Spiritus sancti gratia mediante, electus est pontifex. (Labbe, *Concil.*, t. X, col. 812 et 813.)

Son biographe dit :

« Romani de senatoribus ac consulibus.... præter familiam nos-« tram. » (*Acta SS.* maii, t. IV, pars II, p. 10.)

1119. **Calixte II.** — Unanimi consensu totius cleri ac populi Romani.... electus est pontifex. (Labbe, *Concil.*, t. X, col. 815 — *Vita Calixti*, p. 11.)

Son biographe contemporain atteste qu'il fut élu par les cardinaux qui étaient venus en France avec Gélase II, mais qu'il attendit que « per præfectum et consules, per clerum atque populum una voce « ac literis electionem ipsam canonice vereque firmarent. » (*Acta SS.* maii, t. IV, pars II, p. 14.)

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VII.

LIVRE XIX.

LES PRÉDÉCESSEURS DE CALIXTE II.

LIVRE XXI

CALIXTE II.

FIN DE LA TABLE DU TOME VII.

4035. — Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.



